Parenté, proximité spatiale et liens sociaux de l'Ancien Régime à la Suisse moderne

Le cas de Corsier-sur-Vevey de 1700 à 1840

Lucas Rappo

POPULATION, FAMILLE ET SOCIÉTÉ
VOL. 37



POPULATION, FAMILLE ET SOCIÉTÉ
VOL. 37

Lucas Rappo

Parenté, proximité spatiale et liens sociaux de l'Ancien Régime à la Suisse moderne

A travers le cas de la paroisse de Corsier-sur-Vevey en Suisse, ce livre analyse la transition entre Ancien Régime et Suisse moderne telle qu'elle se reflète dans les choix de partenaires sociaux, en mettant l'accent sur les mariages, les parrainages et les transactions économiques. Fondée sur une large base de données généalogique, l'analyse démontre, par des statistiques et des visualisations de réseaux, que les décisions changent, à la fois dans la parenté et la proximité spatiale. Un double mouvement s'observe, avec, en matière de proximité de parenté et de proximité spatiale, à la fois des distances plus courtes et des distances plus éloignées entre le 18e et le 19e siècle.

Lucas Rappo est docteur en histoire de l'Université de Lausanne. Il est chercheur à l'EPFL de Lausanne et ses recherches portent sur l'histoire de la famille et de la parenté, la démographie historique et les liens sociaux.

www.peterlang.com

Parenté, proximité spatiale et liens sociaux de l’Ancien Régime à la Suisse moderne

Population, Family, and Society
Population, Famille et Société

Volume 37

Edited by / Edité par
Michel Oris



PETER LANG
Bern · Berlin · Bruxelles · New York · Oxford · Wien

Lucas Rappo

Parenté, proximité spatiale et liens sociaux de l'Ancien Régime à la Suisse moderne

Le cas de Corsier-sur-Vevey de 1700 à 1840


PETER LANG
Bern · Berlin · Bruxelles · New York · Oxford · Wien

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »
« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ;
les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site <http://dnb.ddb.de>



Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Image de couverture : arbre généalogique de la famille de Montet dit Taverney, cote: ACV P Montet 5a

ISSN 1660-6043 • ISBN 978-3-0343-4527-9 (Print)
E-ISBN 978-3-0343-4528-6 (E-PDF) • E978-3-0343-4529-3 (EPUB)
• 10.3726/b19916



Cette publication a fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

Peter Lang SA
Editions scientifiques internationales
Berne

www.peterlang.com

Remerciements

La réalisation et la finalisation de ce travail doit beaucoup à de nombreuses personnes qui m'ont entouré durant ces six années de recherche. Il s'agit en premier lieu de mon directeur Sandro Guzzi-Heeb qui m'a accordé sa confiance. Sa disponibilité, ses remarques constructives, son ouverture et son soutien indéfectible font de lui un directeur de thèse idéal, toujours présent en cas de besoin, tout en sachant laisser la liberté de mener une recherche de manière indépendante.

Ce travail est le fruit d'un projet Sinergia FNS dirigé par le Prof. Joachim Eibach à l'Université de Berne, en collaboration avec la Prof. Claudia Opitz-Belakhal de l'Université de Bâle et le Prof. Jon Mathieu de l'Université de Lucerne. Leur présence, tout au long du parcours, a été très stimulante et côtoyer des chercheurs et chercheuses confirmés a été un vrai plaisir. Je tiens particulièrement à remercier Joachim Eibach pour son enthousiasme et les occasions d'échanges et de rencontres qu'il nous a offertes.

Ce projet serait évidemment incomplet sans mes collègues jeunes chercheur-eus-e-s Dunja Bulinsky, Arno Haldemann, Eric Häusler, Anne Schillig, Sophie Ruppel et Elise Vörkel, doctorant-e-s et post-doctorant-e-s, et les dévoués administrateurs Maurice Cottier et Heinz Nauer.

Mes collègues et ami-e-s de la section d'histoire de l'Université de Lausanne ont également participé de manière substantielle à la réalisation de cette thèse. Merci donc à Damiano Bardelli, Jasmina Cornut, Nathalie Dahn-Singh, Madline Favre, Aline Johner, Maïla Kocher-Girinshuti, Damien Savoy et à Martin Grandjean, l'intrus contemporanéiste. Ma reconnaissance va aussi à Auguste Bertholet qui m'a aidé dans la tâche de saisie des données généalogiques.

Ma reconnaissance va également aux professeur-e-s Béla Kapossy et Danièle Tosato-Rigo de l'Université de Lausanne.

Je tiens à remercier également les collègues et amis sociologues qui m'ont accueilli au début de ma thèse pour discuter d'aspects sociologiques, en particulier Pierre Benz et Thierry Rossier.

Mais une thèse a également besoin de moments de détente et pour cela quoi de mieux que la musique, partagée avec Julien Cujean, Patrick

Engisch, Arnaud Monnier, Laurent N'Guyen, Yann Rebetez, Joann Rey, Dylan Roth, et Jim Walker.

Enfin, le plus important, ma compagne Sara Tavares, qui m'a soutenu et supporté mes errances, mes doutes, mes incertitudes. Mais aussi pour ses suggestions, relectures et conseils. Et enfin merci à notre fils Octave.

Table des matières

« C'est le capital qui a pris sur soi les rapports d'alliance et de filiation. S'ensuit une privatisation de la famille, d'après laquelle elle cesse de donner sa forme sociale à la reproduction économique [. . .] »[1]

Gilles Deleuze et Félix Guattari, *L'anti-Œdipe,* 1972.

« [. . .] La révolution sociale la plus capitale qu'ait jamais connue l'humanité [est] l'effondrement de la famille et de la communauté locale remplacés par l'État et le marché. »[2]

Yuval Noah Harari, *Sapiens,* 2018.

1 Introduction

1.1 Introduction générale

Le lien avec la communauté, avec le local, est au centre de nombreuses préoccupations de nos jours, comme le démontre le numéro spécial de la revue Constructif de 2020[3] ou encore un débat avec le géographe Michel Lussault, notamment sur la pertinence du local afin d'économiser des ressources[4]. Ce lien avec la proximité, avec la famille et le territoire a longtemps été considéré comme en perte de vitesse, la mondialisation et le capitalisme détruisant ces attaches. Gilles Deleuze et Félix Guattari et Yuval Noah Harari dans son très populaire *Sapiens* font ce constat à 40 ans d'intervalle. Ils ne sont pas les seuls à affirmer ce déclin. Pourtant, une enquête menée en 2011 auprès de jeunes Suisses démontre que la sociabilité constitue leur première préoccupation afin de mener une vie

---

1 DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, *L'anti-Œdipe*, Nouvelle édition augmentée, Paris, Les Éditions de Minuit, 2015, p. 317.

2 HARARI Yuval Noah, *Sapiens : une brève histoire de l'humanité*, Paris, Albin Michel, 2018, p. 417.

3 *Constructif 2020/1 (N° 55), Retour du Local, retour au local*.

4 « Mondialisation/après la crise, retour au local ? », *Les Clionautes*, 05.10.2020, <https://www.clionautes.org/mondialisation-apres-la-crise-retour-au-local.html>, consulté le 30.03.2021.

épanouissante. Ainsi, les jeunes ayant entre 14 et 18 ans sont 77 % à considérer comme essentiel d'avoir de bons amis, 76 % d'avoir un-e partenaire digne de confiance et 56 % de mener une vie familiale satisfaisante. La même enquête réalisée en 2014 et 2015 donne des résultats sensiblement similaires[5]. Peut-on dès lors parler de perte de sens de la famille et de la communauté quand les jeunes considèrent encore les amis et la famille comme les meilleurs moyens de mener une vie satisfaisante ? Et si ce déclin a bien eu lieu, de quand date-t-il ? La conjoncture économique pourrait-elle amener un élément d'explication ?

Ces interrogations sont celles qui sous-tendent le travail présenté ici, s'intéressant sous les angles de la famille et de la proximité spatiale à l'évolution des « valeurs » entre le XVIIIe et le XIXe siècle. Un lieu constitue notre champ d'études, soit la paroisse puis le cercle de Corsier-sur-Vevey (abrégé en Corsier pour le reste du travail). Cette paroisse comprend quatre villages, Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny et est située dans une région viticole, le Lavaux, connue mondialement pour ses vignobles en terrasse et sa fête des vignerons. Le Pays de Vaud est en effet au XVIIIe siècle la plus importante région viticole de Suisse[6].

Ce travail s'attache en particulier à observer une période de transition, celle entre l'Ancien Régime et la Suisse « moderne ». Prenant ses racines à la fin du XVIIe siècle, l'étude s'étend jusqu'à 1840, juste avant la constitution de l'État fédéral en 1848. Si la longue durée est en partie l'objet de cette étude, c'est plus précisément la transition de l'Ancien Régime à la société « démocratique » qui est scrutée, autrement dit le « *Sattelzeit* », ou encore le passage de la communauté à la société (*Gemeinschaft* et *Gesellschaft*) pour reprendre le titre de l'ouvrage de Tönnies paru en 1887[7]. Cette transition a également inspiré Max Weber et sa distinction entre *Vergemeinschaftung* et *Vergesellschaftung*. Il s'agit du cœur de cette étude, reprenant à son compte cette idée communément admise d'une perte de sens de la famille et de la communauté avec l'émergence du marché, du capitalisme et de l'individualisme.

---

5 HUBER Stephan Gerhard (éd.), *Junge Erwachsene heute/La jeunesse d'aujourd'hui/La gioventù di oggi*, vol. 2, Berne, Enquêtes fédérales suisses auprès de la jeunesse, 2019, pp. 101–102.

6 CARRUZO-FREY Sabine, « Le vignoble vaudois », in : HOLENSTEIN André (éd.), *Berns goldene Zeit: das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, Stämpfli, 2008, p. 98.

7 TÖNNIES Ferdinand, *Communauté et société*, Presses Universitaires de France, 2010.

Il faut souligner toutefois que cette thèse du déclin a été remise en cause, notamment par des études récentes sur la parenté. Elles démontrent la place centrale que celle-ci occupe au XIXe siècle dans de nombreux pans de la société. Si les études sur la parenté ont pu relativiser son déclin (bien que Harari ne semble pas l'avoir pris en compte), les recherches concernant l'ancrage local, la proximité spatiale ou le voisinage sont encore peu nombreuses et un approfondissement de ce sujet semble nécessaire. L'un des objectifs de cette étude est d'intégrer cette relation à l'espace, au territoire, en tentant également de prendre en considération cette perte du sens familial et communautaire. Ainsi, comme le suggérait Bernard Derouet[8], ce travail tente de mettre la parenté en lien avec le territoire, mais aussi inversement de mettre le territoire, l'espace, en lien avec la parenté. La limite de cet exercice se trouve souvent dans la signification donnée à ces notions de territoire et d'espace. Le plus souvent, le village ou la paroisse constituent l'unité territoriale des monographies. Si le cadre de cette étude est bien la paroisse, l'usage de données géographiques précises tente de dépasser en partie cette définition, ou plutôt de l'affiner, en allant au plus près de l'espace, soit jusqu'à la maison d'habitation.

Ces quatre villages en particulier ont été choisis pour la richesse documentaire à disposition dans différents services d'archives communaux et cantonaux. Ces sources (chapitre 2) sont principalement les registres de paroisse puis d'état civil, les plans cadastraux et les registres des conseils des villages et de la paroisse. Les informations ainsi récoltées ont été saisies dans une base de données généalogiques comprenant non seulement les liens de parenté entre les individus, mais aussi d'autres informations comme la profession, les fonctions politiques ou encore les liens de parrainage et de marrainage. La constitution de cette base de données, qui a duré près de quatre ans, rend possible des analyses fines des relations sociales. En plus de ce travail de saisie, un temps non négligeable a été consacré à la compréhension et à la prise en main d'outils informatiques, dont un logiciel d'analyse de la parenté et un programme de visualisation de réseaux, afin d'explorer cet horizon social disponible dans la base de données. En outre, la constitution de cartes de la paroisse, puis du cercle de Corsier, a été relativement laborieuse. Le rassemblement de ces

8 DEROUET Bernard, « Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 50 (3), 1995, pp. 645–686.

sources, leur intégration dans la base de données et la création de cartes ont ainsi constitué une part importante du travail.

Ces documents ont comme point commun un territoire, celui des villages de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny. Le contexte économique, politique et social est essentiel pour la compréhension des évolutions historiques (chapitres 3 et 4). Ces quatre villages se situent dans une région viticole et agricole, proche de la ville de Vevey, nœud commercial important. La paroisse de Corsier présente une première particularité par le caractère « politisé » de son conseil de paroisse, intervenant dans les évènements de son époque, par exemple lors de la Révolution vaudoise de 1798. La paroisse perd toutefois son caractère politique en 1816 lorsqu'elle est démantelée. Les autorités de la paroisse sont impliquées dans la fin de l'Ancien Régime, demandant avec les autres paroisses de Lavaux un changement dans la manière de diriger le Pays de Vaud. Le terme d'un régime datant de près de 300 ans amène des modifications dans l'organisation politique villageoise. Les changements dans le personnel des conseils de l'Ancien Régime jusqu'à 1832, date de la nouvelle constitution libérale, constituent aussi un objet d'étude. Le but est de questionner le moment de cette transformation politique et du renouvellement des autorités.

Ce cadre déterminé, l'évolution des mariages est analysée, en particulier les différentes formes d'alliances entre parents, et ce de 1690 à 1840 (chapitre 5). La finalité est de déterminer si, comme dans d'autres régions européennes, les mariages entre parents augmentent entre les XVIIIe et XIXe siècle. Mais au-delà de cette interrogation, le travail présenté ici tente d'apporter des précisions à ce mouvement, notamment en se fondant sur une base de données généalogiques, alors que de nombreux travaux tirent des conclusions à partir des dispenses octroyées dans les régions catholiques.

En effet, les prohibitions de mariage dans les régions protestantes ne sont pas déterminées par le droit canon, mais par des lois locales ou nationales. C'est pourquoi, pour comprendre cette évolution, le cadre législatif est essentiel puisqu'il subit une modification importante en 1798, autorisant les mariages entre cousin-e-s germain-e-s. La législation est un point fondamental pour les régions réformées, dont le Pays de Vaud, car elle varie de région en région. La proximité spatiale est aussi intégrée dans l'observation des alliances pour deux périodes définies soit les années 1770 et 1830. Si la proximité spatiale des personnes mariées, autrement dit l'endogamie géographique, a déjà fait l'objet de nombreuses

études, elles se limitent le plus souvent au cadre villageois et paroissial. Ici, plusieurs espaces sont pris en considération, allant jusqu'à la rue et la maison d'habitation. Ce travail cherche donc à aller au plus près des liens de proximité spatiale entre les protagonistes, en utilisant notamment des plans cadastraux, permettant d'observer les liens de proximité spatiale non seulement entre la paroisse et l'extérieur, mais aussi à l'intérieur même des quatre villages étudiés.

Ce rôle accru de la parenté est également questionné au travers des liens de parrainage et de marrainage, objet récent d'étude (chapitre 6). Si le mariage est un lien fort, le parrainage est un lien qualifié de faible, en ce sens qu'il n'implique pas forcément de coopérations ou de liens renforcés tout au long de la vie des filleul-e-s ou entre les compères et commères. La place des parrains et des marraines dans le parcours de leurs filleul-e-s reste par ailleurs souvent encore mal connue.

Ici aussi, la législation est présentée, définissant un cadre essentiel pour comprendre les choix des parrains et marraines. Le nombre de parrains et de marraines est ainsi fortement déterminé par la loi. En outre, la présence de la parenté parmi les parrains et les marraines est analysée, mettant en lumière La place grandissante des parents parmi les parrains et les marraines au XIXe siècle, comme dans d'autres régions européennes. De plus, certaines sensibilités politiques et religieuses définissent des pratiques particulières au XIXe siècle. L'importance des élites locales diminue également au profit de la parenté, ce qui se reflète aussi dans la modification de l'aire de recrutement des parrains et marraines.

Une fois la place de la parenté expliquée pour ces deux relations se pose alors la question de la mobilisation de ces liens dans la vie quotidienne. C'est pourquoi différentes transactions économiques, en particulier les ventes immobilières et les dettes, sont observées pour la fin du XVIIIe siècle (chapitre 7). Il s'agit dès lors d'évaluer le rôle de la parenté, des parrains et marraines ainsi que des voisin-e-s dans ces actes. Ainsi, la proximité spatiale et les liens de parenté entre les différents protagonistes contenus dans les actes sont examinés. Le but de cette analyse est de différencier les rôles, savoir si lors d'une vente immobilière, par exemple, on favorise un parent ou une personne issue du voisinage.

D'un point de vue méthodologique, l'usage couplé des plans cadastraux, des registres d'état civil, d'outils d'analyse de la parenté et de visualisation de réseaux est en partie une expérimentation, un essai. Cette manière d'aborder l'histoire, assez récente, donne parfois de bons

résultats, mais peut aussi se solder par des échecs. Ainsi, les réseaux généalogiques importants sont difficilement traitables par une analyse de réseaux. Il faut procéder à des choix, des échantillonnages afin de parvenir à un résultat probant. L'usage des données géographiques précises en lien avec des relations sociales est par exemple une piste pour de futures recherches, puisque cette approche est riche en enseignements. Les différents aspects abordés dans ce travail ont pour objectif de déterminer dans quelle mesure la société change du point de vue de la parenté et de la proximité spatiale. L'ouverture de la société du XIX[e] suite au développement des transports, de l'industrie ou du commerce est un fait acquis. La question principale étant de savoir si cette ouverture concerne l'ensemble de la population, ou si seule une frange profite de ce changement pour se lier avec des personnes plus éloignées, alors qu'une autre part, du fait de l'accessibilité plus limitée à certaines couches sociales se voit contrainte, ou souhaite, plutôt renforcer les liens locaux, proches, afin de conserver une place dans la société mouvante du début du XIX[e] siècle.

Figure 1.1 *Plus grande partie de la Suisse romande ou canton du Léman levé et dessiné par J. H. Weiss ; gravé sous la direction de G. Guerin à Strasbourg, 1798 (détail)*



1.2 Histoire de la famille et de la parenté

La question au cœur de ce travail est ainsi l'importance de la parenté, de la communauté et de l'espace pour une population donnée. Les modes d'organisation de la famille, de la parenté, du foyer ont été largement étudiés, et ce depuis le XIXe siècle. Ces objets ont subi de nombreux renouvellements et évolutions depuis les premières études sur le sujet. Sans remonter à Jean Bodin et son analogie entre le foyer et l'organisation politique ou encore à Aristote, la famille a grandement suscité l'intérêt des chercheurs au XIXe siècle, et ce dès la constitution des sciences sociales. Émile Durkheim a ainsi donné un cours sur la famille, en partie publié. Dans son introduction à la sociologie de la famille, il insiste sur l'importance de sa structure interne et la volonté de classer les familles par type[9]. Lors de sa dernière leçon sur le sujet donnée en 1892, la famille qu'il appelle « conjugale » est formée des parents et de leurs enfants célibataires, tous placés sous la puissance paternelle. Dans ce type de famille, l'individu est libre et fonde son propre foyer une fois parti du ménage parental. Les autres types de familles sont dits « communistes », les biens constituant l'élément central de cohésion, en opposition à la famille conjugale qui insiste sur les liens personnels. Il voit de plus un mouvement historique vers la contraction de la famille, allant donc d'une famille étendue à une famille conjugale[10].

Les travaux menés par Frédéric Le Play dans la seconde moitié du XIXe siècle vont dans la même direction. En effet, il distingue là aussi différents types de famille. D'abord la famille patriarcale, dans laquelle tous les fils se marient et s'installent dans le ménage parental, puis la famille instable, qui comprend l'installation des enfants hors du foyer paternel. Enfin, la famille-souche, dans laquelle un des enfants – l'héritier – vit avec ses parents[11]. Le Play détermine ainsi des sociétés plus stables et estime que la famille-souche est meilleure. Ce point de vue n'est pas

9 DURKHEIM Émile, « Introduction à la sociologie de la famille », *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux* 10, 1888, pp. 266–272.

10 DURKHEIM Émile, « La Famille conjugale », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger* 91, 1921, pp. 1–14.

11 LE PLAY Frédéric, *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Téqui, 1871, pp. 9–11.

exempt d'opinions politiques et met en avant une vision plutôt conservatrice de la famille.

Il n'est pas le seul à avoir inséré un aspect politique dans l'étude de la famille ; l'autre cas le plus connu étant le concept de « *ganzes Haus* » développé par Otto Brunner en Allemagne, en référence à l'ouvrage de Wilhelm Heinrich Riehl paru en 1862. Riehl considère la maisonnée complète (*das ganze Haus*) comme l'ensemble des personnes regroupées dans une maison, soit non seulement la famille, mais aussi les ouvriers ou les domestiques. Il regrette la disparition de cette forme de vie, qui incluait aussi en partie les voisins et les voisines. Dans le texte de Riehl point la nostalgie d'un temps passé comprenant une hiérarchie claire dans le foyer et un sens fort de la communauté. Cette organisation aurait disparu au XIXe siècle sous l'influence du marché et de la circulation de la monnaie[12]. Dans l'espace germanophone, la notion de maisonnée (*Haus*) est encore fortement présente et remonte ainsi à Riehl. L'historiographie germanophone est marquée par le foyer, mais aussi par la maison en tant que bâtiment. Du côté francophone et anglo-saxon, c'est Le Play qui va inspirer les études sur la famille. Un des tournants est réalisé en Angleterre autour de Peter Laslett et du *Cambridge Group for the History Population and Social Structure*. Prenant ses racines dans la démographie et dans les travaux de Le Play, les différentes publications initiées par Laslett vont démontrer que le foyer européen de l'ouest, et en particulier anglais, ne compte pas de nombreuses personnes, mais que la famille nucléaire compose la majorité des ménages et ce depuis longtemps. Les sources utilisées sont avant tout des recensements, des listes d'habitant-e-s organisées par ménage, permettant ainsi de compter le nombre de personnes par foyer. Peter Laslett détermine six types de ménage, de la personne seule (solitaire), à la famille multiple[13]. L'ouvrage paru en 1972 marque la naissance d'une école qui se perpétuera durant de nombreuses années. Parmi ses élèves se trouve un des historiens français les plus médiatiques, Emmanuel Todd, qui continue à publier des études prenant comme base

12 RIEHL Wilhelm Heinrich, *Die Familie*, Stuttgart, J.G. Cotta'scher Verlag, 1862, pp. 145–162.

13 LASLETT Peter, « Introduction », in: LASLETT Peter et WALL Richard (éds.), *Household and family in past time: comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial North America, with further materials from Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, pp. 23–44.

les types de ménage dans le monde[14]. La réception de Laslett en France se fait avant tout dans les *Annale*s, revue dans laquelle écrivent André Burguière, Alain Collomp et Peter Laslett lui-même[15]. L'historiographie espagnole est aussi fortement marquée par la typologie de Laslett[16]. Les années 1960 voient aussi se créer des revues spécialisées, avec les *Annales de Démographie Historique* fondées en 1964 en France et plus tard, en 1976, le *Journal of Family History*. Enfin, en 1983, la société de démographie historique espagnole est créée[17]. Peu à peu, l'histoire de la famille se constitue en champ indépendant.

Le chemin menant à cette constitution doit beaucoup à la démographie historique, issue de l'école des *Annales* et surtout des travaux de Louis Henry. Sur la base des registres de paroisse, les historien-ne-s reconstituent des familles et cherchent à comprendre les caractéristiques démographiques de la population, soit les taux de natalité, de fertilité, de mortalité et de nuptialité entre autres. Le but poursuivi est de déterminer les caractéristiques des sociétés du passé. L'âge au mariage et le taux de nuptialité ont eu une importance fondamentale, en particulier pour définir un modèle européen du mariage, caractérisé par un âge au premier mariage relativement élevé et un fort taux de célibat définitif. Développé par John Hajnal en 1965[18], ce modèle divise ainsi l'Europe en deux, entre ouest et est, le long d'une ligne allant de St-Petersburg à Trieste. Peter

---

14 Par exemple : TODD Emmanuel, *L'origine des systèmes familiaux*, Paris, Gallimard, 2011.

15 BOURDELAIS Patrice, « Famille et alliances dans les Annales de démographie historique (1964–1997) », in : HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI Luigi et VEYRASSAT Béatrice (éds.), *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVIIe–XXe siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2001, p. 16.

16 CHACON JIMENEZ F., HURTADO MARTINEZ J., RODRIGUEZ SOLER M. et al., « Une contribution à l'histoire de la famille dans la Méditerranée occidentale, 1750–1850 », *Annales de démographie historique*, 1986, pp. 155–156.

17 DUBERT Isidro, « La demografía de la epoca Moderna en España: Una perspectiva comparada, 1980–2012 », in: REY-CASTELAO Ofelia et SUAREZ GOLAN Fernando (éds.), *Los vestidos de Clío: métodos y tendencias recientes de la historiografía modernista española (1973–2013)*, Santiago De Compostela, Universidad de Santiago De Compostela, 2015, p. 122.

18 HAJNAL John, « European marriage patterns in perspective », in: GLASS David V. et EVERSLEY David. E. C. (éds.), *Population in history: essays in historical demography*, London, 1965, pp. 101–145.

Laslett reprend la conclusion de Hajnal et cette ligne de démarcation va influencer pendant longtemps le découpage européen entre une famille plutôt nucléaire à l'ouest et une autre plutôt multiple ou étendue à l'est. La division de Hajnal, et de Laslett, a été critiquée par la suite[19], en mettant d'abord en évidence la diversité des modèles en Europe occidentale. Si la variété de l'Europe occidentale est maintenant acquise, celle de l'Europe de l'Est reste largement ignorée par les historien-ne-s de l'Europe de l'Ouest. Pourtant, des études, certes moins systématiques, mettent aussi l'accent sur cette variété[20]. Le débat autour de ce découpage reste par ailleurs vif au sein des démographes, bien qu'il soit maintenant relativement clair que les divisions réalisées par Peter Laslett ou John Hajnal sont réductrices et ne prennent que peu en compte l'évolution des formes de ménage dans le temps[21].

Les historien-ne-s démographes, suivant la méthode Henry, ont largement publié leurs résultats et la Suisse a également été marquée par cette approche. Henry a d'ailleurs effectué l'une de ses études sur Genève[22]. Un des représentants de cette école en Suisse est Alfred Perrenoud, qui a publié en 1979 une large étude sur la population de la ville de Genève[23]. Dans le canton de Vaud, Lucienne Hubler s'est quant à elle occupée de la commune de Vallorbe[24]. La démographie historique et l'école de Laslett ont ainsi dominé une grande partie de l'histoire de la famille et de la parenté de la deuxième partie du xxe siècle.

---

19 Pour un résumé voir : KERTZER David I., « Household history and sociological theory », *Annual Review of Sociology* 17, 1991, pp. 157–163.

20 Paragraphe largement inspiré de : SZOŁTYSEK Mikołaj, « Spatial construction of European family and household systems: a promising path or a blind alley? An Eastern European perspective », *Continuity and Change* 27 (1), 2012, pp. 11–52.

21 LORENZETTI Luigi et NEVEN Muriel, « Démographie, famille et reproduction familiale : un dialogue en évolution », *Annales de démographie historique* 2, 2000, pp. 84–85.

22 HENRY Louis, *Anciennes familles genevoises : étude démographique, XVIe–XXe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956.

23 PERRENOUD Alfred, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle : étude démographique*, Genève : Paris, Libr. A. Jullien ; Libr. H. Champion, 1979.

24 HUBLER Lucienne, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle : démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1984.

D'un autre côté, une approche plus « émotionnelle » ou « culturelle » est très influente dans les années 1960 et 1970, autour des ouvrages de Philippe Ariès, Jean-Louis Flandrin, Edward Shorter ou Lawrence Stone. Dans un ouvrage paru en 1960 consacré à l'enfant et la vie de famille sous l'Ancien Régime[25], Philippe Ariès estime que la famille se modifie au XVIIIe siècle, notamment en se retirant dans l'intimité de la maison et en développant une affection plus grande entre les membres du foyer, en particulier envers les enfants[26]. Jean-Louis Flandrin, dans son livre sur les familles publié en 1976[27], insiste lui aussi sur la montée des sentiments au sein de la famille, sur une séparation avec l'extérieur et avec la parenté, pour se concentrer sur le foyer, c'est-à-dire l'émergence d'une « nouvelle morale familiale »[28]. Edward Shorter ne dit pas autre chose dans son livre de 1975 intitulé *Naissance de la famille moderne*[29]. La thèse générale est celle d'un repli sur la famille nucléaire, liée à une hausse de l'affection entre ses membres. Ce processus débute au XVIIIe et se termine vers la fin du XIXe siècle. Mais certaines nuances sont tout de même apportées : si la famille nucléaire prend de l'importance, il constate aussi des visites et des contacts fréquents avec la parenté au XXe siècle, au contraire des XVIIe et XVIIIe siècles. Toutefois, la fréquentation régulière de la parentèle ne diminue en rien la fermeture de la famille conjugale sur elle-même[30].

De nombreuses critiques ont été émises contre l'une et l'autre approche. L'accent mis sur les ménages et les formes familiales, dans la continuité du *Cambridge Group*, écarte en effet toute une partie de la famille, ou plutôt de la parenté. En se focalisant sur la corésidence, tout un pan des liens de parenté et d'alliance sont passés sous silence. Le mariage et ses formes n'est ainsi pas ou peu étudié et les recensements, bien que très utiles, ne donnent finalement qu'une photographie de la population à un moment précis. Quant à la démographie historique, si ses apports ont

25 ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960.
26 ALBERA Dionigi, *Au fil des générations : terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe–XXe siècles)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2011, pp. 20–21.
27 FLANDRIN Jean-Louis, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 1976.
28 Ibid., pp. 208–209.
29 SHORTER Edward, *Naissance de la famille moderne : XVIIIe–XXe siècles*, Paris, Éd. du Seuil, 1977.
30 Ibid., pp. 287–299.

été importants et essentiels pour la connaissance des sociétés du passé, elle ne travaille que sur des données largement anonymes, peinant à appréhender le quotidien, les arrangements ou les dynamiques.

Pour pallier ces manques, la rencontre entre histoire, sociologie et anthropologie a été déterminante. Dès les années 1980, des historien-ne-s et anthropologues ont uni leurs forces, par exemple au sein du second volume de l'*Histoire de la famille*, intitulé *Le choc des modernités*, rassemblant des chercheur-euse-s des deux disciplines (André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen et Françoise Zonabend)[31]. L'influence de l'anthropologie structurale de Lévi-Strauss est ici importante. Les historien-ne-s ont ainsi cherché à détecter des régularités, des modèles d'alliance, par exemple au travers des mariages entre cousin-e-s germain-e-s ou des mariages doubles. Je ne m'attarderai pas ici sur les développements qu'a apporté l'anthropologie en matière d'alliances matrimoniales puisqu'ils sont largement discutés au début du chapitre 5. Il suffit de préciser que les méthodes de l'anthropologie ont par la suite été adoptées et ont donné lieu à l'anthropologie historique, représentée notamment par Gérard Delille[32]. Une société différente de la nôtre est ainsi appréhendée, non plus dans des sociétés éloignées géographiquement, mais

---

31 BURGUIERE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, SEGALEN Martine et al. (éds.), *Histoire de la famille. 2, Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, 1986.

32 DELILLE Gérard, *Famille et propriété dans le royaume de Naples (XVe–XIXe siècles)*, Rome ; Paris, École française de Rome ; Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1985 ; DELILLE Gérard, « Consanguinité proche en Italie du XVIe au XIXe siècle », in : BONTE Pierre (éd.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, 1994, pp. 323–340 ; DELILLE Gérard, « Échanges matrimoniaux entre lignées alternées et système européen de l'alliance : une première approche », in : JAMARS Jean-Luc, TERRAY Emmanuel et XANTHAKOU Margarita (éds.), *En substances : textes pour Françoise Héritier*, Paris, 2000, pp. 219–252 ; DELILLE Gérard, « Réflexions sur le "système" européen de la parenté et de l'alliance (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 56 (2), 2001, pp. 369–380 ; DELILLE Gérard, « Représentation, généralisation, comparaison sur le système de parenté européen », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 62 (1), 2007, pp. 137–157 ; DELILLE Gérard, « Parenté et alliance en Europe occidentale. Un essai d'interprétation générale », *L'Homme* 193, 2010, pp. 75–135 ; DELILLE Gérard, « Logique générale de l'échange, stratégies de l'alliance et changement historique », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (19 Bis), 2018. En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/8613>.

temporellement[33]. En Suisse également, l'anthropologie se développe et des études sur les rituels et l'organisation de la parenté sont publiées, surtout depuis les années 1990–2000[34]. Ainsi, de plus en plus de travaux se préoccupent de l'alliance, mais aussi des parrains et des marraines[35].

Dans le cadre de l'alliance, les travaux de Pierre Bourdieu, entre ethnologie et sociologie, ont également été influents, et en particulier ses premiers écrits sur l'Algérie. Publié pour la première fois en 1972*, Trois études d'ethnologie kabyle* propose des réflexions essentielles sur la parenté et son usage. Ce texte distingue en particulier la « parenté officielle, une et immuable, définie une fois pour toutes par les normes protocolaires de la généalogie, et la parenté usuelle, dont les frontières et les définitions sont aussi nombreuses et variées que les utilisateurs et les occasions de l'utiliser »[36]. La prise en compte de l'alliance, et pas uniquement du ménage, a ainsi ouvert de nouvelles portes à l'étude de la famille et de la parenté. La sociologie a aussi récemment distingué la parenté quotidienne, créant des liens sociaux, lieu de la socialisation, de la parenté biologique n'impliquant pas forcément des relations approfondies ; les deux pouvant bien sûr se recouper[37]. Ainsi, il existe une parenté sociale ne se fondant pas sur les liens biologiques, mais dont le sens est réel, tant qu'elle est considérée comme de la parenté par les individus. Ces remarques entraînent la question de la définition de la famille et la parenté : la lignée et la consanguinité en sont-elles les variables importantes, ou alors les interactions quotidiennes ?[38] Cela soulève de fortes difficultés afin de déterminer quelles relations, et quels parents, sont bien considérés comme tels. Si la

33 MEDICK Hans, « "Missionare im Ruderboot"? Ethnologische Erkenntnisweisen als Herausforderung an die Sozialgeschichte », *Geschichte und Gesellschaft* 10 (3), 1984, p. 304, il y est question plus généralement des apports et du dialogue entre anthropologie et histoire.

34 TEUSCHER Simon, « Devianz, Gewalt, Soziabilität und Verwandtschaft am Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit », *Traverse* 18, 2011, pp. 77–78.

35 Pour un panorama sur les études concernant la parenté voir : Ibid., pp. 89–93.

36 BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 2000, p. 96.

37 WEBER Florence, *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2005, pp. 20–23.

38 MAILLET Chloé, « À quelle anthropologie de la parenté se réfèrent les historiens ? L'histoire de la parenté spirituelle médiévale à l'épreuve des new kinship studies », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (06), 2010. En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/2768>.

question est vaste et dépend fortement des contextes culturels, des éléments de réponse se trouvent dans l'étude présentée ici : qui épouse-t-on (ce qui donne lieu à une parenté affine), quels sont les liens mobilisés ? Afin d'y répondre, des enquêtes ont été menées dans le but de connaître, dans les sociétés contemporaines, qui sont les personnes constituant les « proches ». La famille restreinte (parents, enfants, frères et sœurs) en constitue la majorité en France au début des années 1990. Les amis sont moins mentionnés en tant que proches[39].

La Suisse a par ailleurs été un champ d'études fécond pour les ethnologues, en particulier le Valais, où les chercheur-euse-s pensent retrouver d'anciennes coutumes, traditions et organisations sociales. C'est par exemple le cas des recherches de Flora Madic sur les alliances dans le village de Mase[40] ou encore celles de Robert Netting sur Törbel et la gestion des terres et les formes des ménages[41]. Toutefois, cette idée d'isolation, de sorte de réserve de pratiques anciennes a été fortement remise en question, une partie des sociétés de montagne étant largement ouvertes[42].

Au-delà de l'approche strictement structuraliste de l'anthropologie, les historiens italiens des années 1970 et 1980 ont également apporté des avancées notables en études de la parenté. La micro-histoire, qu'elle se concentre sur le parcours d'un personnage ou qu'elle s'attache à un lieu ou une région, vise à comprendre la société dans laquelle les individus sont intégrés, dans sa complexité et sa dynamique. Carlo Ginzburg, auteur d'une des études les plus connues de la micro-histoire[43], est l'un

39 BONVALET Catherine, MAISON Dominique, BRAS Hervé Le et al., « Proches et parents », *Population* 48 (1), 1993, pp. 83–110.

40 MADIC Flora, « Un système complexe d'alliance, l'exemple de Mase (Suisse) », *Annales de démographie historique* 1998 (1), 1998, pp. 25–58 ; MADIC Flora, « De l'égalité problématique aux mariages utiles : Parenté et alliance dans une société à parentèle (Mase, Alpes suisses) », *L'Homme* (154/155), 2000, pp. 467–479.

41 NETTING Robert M., « What alpine peasants have in common: observations on communal tenure in a swiss Village », *Human Ecology* 4 (2), 1976, pp. 135–146; NETTING Robert M., « Household dynamics in a nineteenth century swiss village », *Journal of Family History* 4 (1), 1979, pp. 39–58.

42 DEROUET Bernard, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon, « Introduction. Les pratiques familiales dans les sociétés de montagne : jalons pour une histoire comparative », in : DEROUET Bernard, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Pratiques familiales et sociétés de montagne, XVIe–XXe siècles*, Basel, Schwabe, 2010, pp. 9–10.

43 GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Flammarion, 1980.

des chercheurs qui a le mieux théorisé cette approche. Il constate que ces travaux ont en commun « l'analyse à la loupe de phénomènes circonscrits (une communauté villageoise, un groupe de familles, voire un individu) »[44]. Les doutes concernant des phénomènes macro-historiques et la crise des grandes idéologies sont, selon Carlo Ginzburg et Carlo Poni, une des raisons de l'intérêt pour l'individu. L'anthropologie est ainsi convoquée, bien que le matériel soit différent (terrain *versus* archives). Le nom devient le fil rouge de ces études, retraçant un individu et son intégration sociale. Ainsi, il est possible de reconstituer un vécu autrement inaccessible et de « repérer les structures invisibles selon lesquelles ce vécu est articulé »[45]. Si Ginzburg et Poni insistent sur le nom et l'individu, l'insertion dans le contexte social est aussi importante. Deux études donnent une grande place à la parenté : premièrement, le travail de Raul Merzario paru en 1981 dans lequel la parenté constitue l'objet principal[46], puis l'ouvrage classique de Giovanni Levi paru en 1985 dans lequel elle occupe une place essentielle. Je ne reviendrai pas en détail ici sur l'étude de Merzario à propos des mariages dans le diocèse de Côme, qui est largement discutée au chapitre 5. Il suffit de rappeler que ce livre, malheureusement jamais traduit en français, s'attache à comprendre les mécanismes des alliances consanguines dans le nord de l'Italie aux XVIe et XVIIe siècles. Quant à Giovanni Levi, il a reconstruit les évènements biographiques des habitant-e-s de Santena dans le Piémont au XVIIe siècle. Ce lieu, banal, permet justement de « raconter combien de choses importantes on peut voir se produire quand, en apparence, il ne se passe rien »[47]. Sous le prétexte de suivre un prêtre exorciste, l'historien italien recompose la vie et les évènements d'un village « normal ». Cette patiente reconstitution ne raconte pas uniquement des dynamiques locales, mais dit aussi quelque chose sur la globalité. En étendant la famille au-delà de la corésidence, soit en analysant les alliances, il met en évidence l'existence de « fronts de parenté », soit de groupes familiaux, et démontre comment ces ensembles

44 GINZBURG Carlo et PONI Carlo, « La micro-histoire », *Le Débat* 17 (10), 1981, p. 133.

45 Ibid., p. 136.

46 MERZARIO Raul, *Il paese stretto: strategie matrimoniali nella diocesi di Como secoli XVI–XVII*, Torino, Einaudi, 1981.

47 LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. 14.

sont essentiels pour la compréhension du monde social[48]. Dans un article de 1990[49], le même Giovanni Levi revient sur l'importance d'étendre l'étude de la parenté au-delà du groupe corésident. Les études des années 1970 et 1980 ont en effet beaucoup traité du foyer, des formes de résidence, mais finalement assez peu de la solidarité entre parents, de la gestion commune des biens ou du choix des parrains et marraines et des parents par alliance.

Levi travaille avec des biographies patiemment rassemblées, c'est-à-dire une prosopographie ou une biographie collective. Cette manière de faire remonte au XIXe siècle, en particulier dans le cadre de l'histoire de la Rome antique[50]. La constitution d'une base de données généalogiques n'est pas autre chose qu'une prosopographie. En effet, les vies de nombreuses personnes sont connues par leurs dates de naissance, de mariage, de décès et leur apparition dans différents documents. Les bases de données actuelles s'inspirent ainsi largement de la prosopographie, ou de la biographie collective. Comme le remarque Lawrence Stone en 1971[51], la prosopographie est une enquête sur le passé commun d'un groupe de personnes par le truchement d'une étude collective de leurs vies. Elle peut se mener de deux manières : soit en étudiant un nombre restreint d'individus, souvent membres des élites, soit une population plus étendue, en usant de méthodes statistiques. Provenant de l'intérêt généalogique pour de grandes figures, la prosopographie se développe dans les années 1920 et 1930 en Angleterre, suite à la crise d'une forme d'histoire plus traditionnelle, s'intéressant aux institutions, à l'administration ou encore aux relations diplomatiques. L'intérêt se porte alors sur les individus, la famille n'étant finalement intégrée, sous l'impulsion des anthropologues, que dans les années 1970. La biographie collective permet aussi d'étudier les couches sociales situées en dehors des élites et de rassembler des données sur les populations anciennes[52]. La prosopographie donne ainsi une vision de l'histoire des masses et fournit des indications sur les

48 Ibid., pp. 53–95.

49 LEVI Giovanni, « Family and kin—a few thoughts », *Journal of Family History* 15 (4), 1990, pp. 567–578.

50 KOUAME Thierry, « Prosopographie », in : *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p. 568.

51 STONE Lawrence, « Prosopography », *Daedalus* 100 (1), 1971, pp. 46–79.

52 CHARLE Christophe, *Homo historicus : réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 2013, pp. 96–100.

comportements récurrents d'une population donnée[53]. Faisant le lien entre micro-histoire et prosopographie, Christophe Charle parle de « micro-histoire sociale fondée sur les biographies collectives », pour qualifier les études portant sur les élites et leurs modèles de reproduction[54]. Lawrence Stone remarque par ailleurs une tendance en France et aux États-Unis à intégrer de plus en plus de méthodes informatiques. L'usage de la prosopographie assistée d'outils informatiques s'applique actuellement aux migrations, aux systèmes familiaux et à l'individu inséré dans un réseau social[55]. En effet, depuis la méthode Henry et la démographie historique utilisant des cartes perforées, la technologie a fortement évolué. Une des modifications récentes les plus importantes est la possibilité de traiter des données avec des logiciels informatiques puissants développés sur la base de théories anthropologiques ou sociologiques (chapitre 2).

L'approche micro-historique et anthropologique a fait l'objet de critiques. Ainsi, Dionigi Albera, dans un large panorama sur l'histoire de la famille, revient sur l'apport de la micro-histoire qui serait plutôt négligeable en ce domaine. En se concentrant sur des contextes locaux, elle ne permet pas la comparaison. Selon lui, la micro-histoire généralise à partir de comportements individuels, mais sans y intégrer des dimensions plus larges, comme les déterminants culturels, sociaux ou politiques[56]. Toutefois, il remet en question avant tout une certaine évolution de la micro-histoire, qui à partir de comportements individuels, tend à en tirer des modèles. Les critiques semblent cependant largement infondées. Si cette approche est centrée sur les individus, elle n'exclue pas la prise en compte du contexte dans lequel ils évoluent, en tout cas pas les cadres juridiques, culturels ou politiques. Au contraire, je dirais que l'objectif est de comprendre comment s'organise une société dans un certain cadre et quels rapports les individus ou les groupes sociaux entretiennent avec le contexte dans lequel ils évoluent. Un aller-retour constant entre individu et cadre est nécessaire pour comprendre les transformations d'une société. De plus, loin de ne vouloir se focaliser que sur le contexte local, le but est de démontrer des évolutions, dans une perspective comparatiste, afin

53 LEVI Giovanni, « Les usages de la biographie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 44 (6), 1989, pp. 1329–1330.

54 CHARLE, *Homo historicus*, *op. cit.*, 2013, p. 97.

55 KOUAME, « Prosopographie », *art. cit.*, 2015, p. 569.

56 ALBERA, *Au fil des générations*, *op. cit.*, 2011, pp. 32–36.

de développer ensuite des modèles valables à plus grande échelle. Dans une critique de cet ouvrage, Sandro Guzzi-Heeb précise que la micro-histoire ne cherche pas à « étudier un village ou une vallée en soi, mais précisément [à] percevoir à une échelle réduite des phénomènes généraux qui échappent à une observation plus distanciée »[57]. Carlo Ginzburg ne dit pas autre chose, affirmant que la micro-histoire italienne insiste sur le contexte, démontre que toute structure sociale est le produit d'interactions et de stratégies individuelles et que cette construction ne peut être observée qu'à petite échelle[58]. L'Italie n'a par ailleurs pas été le seul pays où s'est développée la micro-histoire ; en Allemagne par exemple, Jürgen Schlumbohm a étudié la paroisse de Belm en reprenant à son compte cette méthode dans les années 1990[59]. En définitive, la micro-histoire est une approche attentive aux interactions, avec certains thèmes récurrents, comme la parenté[60]. Albera reconnaît par ailleurs les valeurs des modèles explicatifs construits sur la base d'études locales[61].

Un autre aspect essentiel dans l'étude de la parenté est le rapport entre famille et règles d'héritage. Depuis Frédéric Le Play, cette interaction est forte, puisque la famille-souche correspond finalement à une manière de régler la succession et la responsabilité de l'exploitation familiale. L'ombre de Le Play a ainsi orienté pendant longtemps l'étude de la succession et de l'héritage vers les systèmes inégalitaires. Puis, dans les années 1960 et 1970, les historien-ne-s et juristes français ont tenté de cartographier les coutumes et législations en matière de succession, avec une France inégalitaire au sud et une égalitaire au nord. Après des cartographies générales,

57 GUZZI-HEEB Sandro, « Albera, Dionigi : Au fil des générations. Terre, pourvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe–XXe siècles). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble (PUG) 2011 », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 63 (1), 2013, p. 166.

58 GINZBURG Carlo, « Microhistory: two or three things that I know about it », *Critical Inquiry* 20 (1), 1993, p. 33.

59 Par exemple : SCHLUMBOHM Jürgen, « Quelques problèmes de micro-histoire d'une société locale. Construction de liens sociaux dans la paroisse de Belm (XVIIe–XIXe siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 50 (4), 1995, pp. 775–802.

60 GUZZI-HEEB Sandro, « Egodocuments, biographie et microhistoire en perspective. Une histoire d'amour ? », in : TOSATO-RIGO Danièle (éd.), *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVIe–XXe s.)*, Lausanne, Études de lettres, 2016, pp. 273–274.

61 ALBERA, *Au fil des générations*, *op. cit.*, 2011, p. 42.

qui ne sont pas sans rappeler les efforts de Laslett et Hajnal, des régions en particulier ont été mieux observées. Enfin, dans les années 1990, des études à plus petite échelle ont été menées, intégrant une approche diachronique que la cartographie peinait à prendre en compte. Un des apports principaux de ces études est la valorisation des pratiques, qui souvent diffèrent ou s'adaptent à la législation. Dans les systèmes égalitaires par exemple, les alliances permettent d'éviter ou de limiter le morcellement parcellaire. Les cartographies des systèmes familiaux sont remises en question dans les années 1980, notamment avec l'extension à la parenté. La prise en compte des parcours de vie est également essentielle, afin de mieux comprendre à quel moment on hérite et dans quelle situation se trouvent les héritiers.

De plus, la gestion des terres et le marché foncier ont un rôle important à jouer pour la constitution d'un patrimoine et son évolution[62]. Pour résumer, l'étude des pratiques de succession est passée d'une cartographie, inspirée de Le Play et du *Cambridge Group*, à une prise en compte des dynamiques, des évolutions et des arrangements, que ce soit en y intégrant la parenté, l'individu ou encore le marché.

Le cœur du problème se situe au niveau de l'adaptation des sociétés à la disponibilité de la terre. Différents mécanismes peuvent être activés pour cela : la migration, la baisse de la fécondité ou encore l'organisation des alliances[63]. En Suisse, différent-e-s chercheur-euse-s se sont intéressé-e-s à la parenté, à la gestion du patrimoine et à la succession. Luigi Lorenzetti a ainsi publié de nombreux articles sur le sujet et a notamment édité plusieurs ouvrages à ce propos, souvent en collaboration avec Anne-Lise Head-König[64]. La Suisse est avant tout une contrée de partage égalitaire, à

62 BOUDJAABA Fabrice et ARRIZABALAGA Marie-Pierre, « Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *Annales de démographie historique* (129), 2016, pp. 165–199.

63 LORENZETTI et NEVEN, « Démographie, famille et reproduction familiale : un dialogue en évolution », *art. cit.*, 2000, pp. 87–88.

64 HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI Luigi et VEYRASSAT Béatrice (éds.), *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVIIe–XXe siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2001 ; DEROUET Bernard, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Pratiques familiales et sociétés de montagne, XVIe–XXe siècles*, Basel, Schwabe, 2010 ; HEAD Anne-Lise et POZSGAI Péter (éds.), *Inheritance practices, marriage strategies and household formation in European rural societies*, Turnhout, Brepols, 2012;

quelques exceptions près comme l'Emmental[65]. La montagne est aussi au cœur des études de Sandro Guzzi-Heeb qui s'intéresse à différents aspects des réseaux sociaux, de la parenté et de la sexualité en Valais[66].

Deux autres historiens suisses ont étudié la parenté et la famille : Jon Mathieu et Simon Teuscher qui ont édité en 2007, avec David Sabean, l'ouvrage *Kinship in Europe* qui propose dans son introduction un modèle européen de la parenté, passant d'un système basé sur la filiation et la descendance à un autre mettant en avant l'alliance et la parenté. Je ne vais pas revenir en détail sur les propositions de Sabean, sur le modèle de Gérard Delille ou encore sur celui de Dionigi Albera. En effet, ils sont discutés au début du chapitre 5. Essentiellement, David Sabean a repris les suggestions de Levi et a entrepris dans les années 1990 une vaste étude sur le village de Neckarhausen[67], dans le sud de l'Allemagne. C'est sur la base de cette recherche, mise en perspective avec d'autres, qu'il a pu proposer un modèle. Ce dernier insiste en particulier sur l'augmentation globale des mariages consanguins au XIXe siècle.

Outre les alliances matrimoniales, un autre lien social gagne en visibilité depuis une quinzaine d'années : le parrainage ou la parenté spirituelle. Comme pour les mariages, une évolution vers des choix de parrains et de marraines issus de plus en plus de la parenté aux XVIIIe et XIXe siècles est constatée. David Sabean y consacre une partie de son étude sur Neckarhausen, mais le développement d'une attention spécifique est surtout le fait de Guido Alfani pour les XVIe et XVIIe siècles[68], et de Vincent Gourdon

---

ALBERA Dionigi, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Reframing the history of family and kinship: from the Alps towards Europe*, Bern, Peter Lang, 2016.

65 HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « La dévolution des biens en pays d'ultimogéniture : obstacles et parades des pratiques familiales en Allemagne du sud (Forêt Noire) et en Suisse (Emmental) aux XVIIIe et XIXe siècles », in : DEROUET Bernard, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Pratiques familiales et sociétés de montagne, XVIe–XXe siècles*, Basel, Schwabe, 2010, pp. 115–132.

66 Voir en particulier : GUZZI-HEEB Sandro, *Passions alpines : sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700–1900)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

67 SABEAN David Warren, *Property, production, and family in Neckarhausen, 1700–1870*, Cambridge; New York [etc.], Cambridge University Press, 1990 (73); SABEAN David Warren, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, Cambridge; New York [etc.], Cambridge University Press, 1998.

68 ALFANI Guido, *Padri, padrini, patroni: la parentela spirituale nella storia*, Venezia, Marsilio, 2007; ALFANI Guido, *Fathers and godfathers: spiritual kinship in early-modern Italy*, Farnham, Ashgate, 2009.

pour les XVIIIe et XIXe siècles. Ils ont par ailleurs dirigé plusieurs ouvrages collectifs sur le sujet[69]. Le parrainage et les résultats de la recherche à ce propos sont abordés plus longuement au début du chapitre 6.

Enfin, un dernier point essentiel pour l'évolution récente des études sur la parenté est l'incursion des outils informatiques. Comme mentionné auparavant, l'emploi de l'ordinateur et de sa capacité de calcul a été intégré relativement tôt en démographie historique, avec l'usage de cartes perforées représentant une famille. La méthode Henry permet en effet la reconstitution de familles qui est ensuite utilisée afin de mesurer entre autres des taux de fertilité, de nuptialité et de mortalité. Cela a permis de traiter de larges corpus de données. Toutefois, l'évolution technologique rapide est surtout sensible depuis une vingtaine d'années. Des cartes perforées, les données sont passées sur des bases de données numériques, comprenant souvent un grand volume d'informations. Il est maintenant possible d'analyser toute sorte de données, qu'elles proviennent de médias sociaux comme Twitter, de textes littéraires ou de documents historiques compilés. Le développement de ces outils a notamment permis aux historien-ne-s de s'emparer de méthodes appartenant à d'autres disciplines, comme par exemple l'anthropologie ou la sociologie. Les exemples sont nombreux et il serait trop ambitieux d'énumérer toutes les études intégrant ces différents outils. Lors d'un tel travail, il est par conséquent important de bien déterminer le champ d'études et les questions à poser. Le choix des sources est particulièrement sensible. Une étude de 1997 calculant le nombre de parents par personne aux Pays-Bas aux XIXe et XXe siècles démontre par exemple que le choix de partir de généalogies descendantes ne donne que peu de résultat, car de nombreuses lignées ne peuvent pas être suivies sur une longue période[70]. Des résultats intéressants en histoire de la famille et de la parenté ont notamment été obtenus en intégrant la

69 ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent (éds.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009 ; ALFANI Guido et GOURDON, VINCENT (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012; ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015.

70 POST Wendy, POPPEL Frans Van, IMHOFF Evert Van et al., « Reconstructing the extended kin-network in the Netherlands with genealogical data: methods, problems, and results », *Population Studies* 51 (3), 1997, pp. 263–278.

visualisation et l'analyse de réseaux ainsi que des logiciels d'analyse de la parenté (chapitre 2). Ces développements transparaissent par exemple dans les travaux de Cyril Grange sur la communauté juive parisienne[71], ceux de Michaël Gasperoni sur la parenté en Italie centrale[72], ceux de Sandro Guzzi-Heeb sur le Valais[73] ou encore la thèse d'Aline Johner sur la ville vaudoise de Payerne[74]. Au-delà d'une démarche descriptive, les travaux récents intégrant des traitements de données insistent aussi sur

---

71 GRANGE Cyril, « Les choix de témoins au mariage des Israélites à Paris : intégration à la société globale et cohésion socio-professionnelle (1875–1914) », in : *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIIIe–XXe siècles*, Berne, Peter Lang, 2004 ; GRANGE Cyril, « Les réseaux matrimoniaux intra-confessionnels de la haute bourgeoisie juive à Paris à la fin du XIXe siècle », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, pp. 131–156 ; GRANGE Cyril et HOUSEMAN Michael, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté : une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIXe–XXe siècles », *Annales de démographie historique* (116), 2008, pp. 105–144.

72 GASPERONI Michaël, « Reconsidering matrimonial practices and endogamy in the Early Modern period. The case of central Italy (San Marino, Romagna and Marche) », in: ALBERA Dionigi, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Reframing the history of family and kinship: from the Alps towards Europe*, Bern; Berlin [etc.], Peter Lang, 2016, pp. 203–232; GASPERONI Michaël, « Reconstructing and analyzing a jewish genealogical network: the case of the roman ghetto (17th–18th centuries)—Abstract, final report, dataset », International Institute for Jewish Genealogy and Paul Jacobi Center, 2018. En ligne : <https://www.iijg.org/research/gasperoni-report/>, consulté le 28.01.2020.

73 GUZZI-HEEB Sandro, « Revolte und soziale Netzwerke. Mechanismen der politischen Mobilisierung in einem alpinen Tal des 18. Jahrhunderts », *Geschichte und Gesellschaft* 36 (4), 2010, pp. 497–522; Par exemple : GUZZI-HEEB Sandro et PAYOT Christine, « Des rebelles novateurs ? Conflits politiques et réseaux sociaux dans une vallée alpine au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 57-4 (4), 2010, pp. 72–96 ; GUZZI-HEEB Sandro, « Spiritual kinship, political mobilisation and social cooperation: a swiss alpine valley in the eighteenth and nineteenth centuries », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 183–213; GUZZI-HEEB Sandro, « Verwandtschaft, politische Netzwerke und soziale Milieus. Walliser Gemeinden des 18. Jahrhunderts im Vergleich », in: LANZINGER Margareth et FERTIG Christine (éds.), *Beziehungen, Vernetzungen, Konflikte. Perspektiven Historischer Verwandtschaftsforschung*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2016, pp. 111–141.

74 JOHNER Aline, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, Lausanne, Université de Lausanne, 2020, p. 202.

le côté expérimental et mêlent différentes méthodes quantitatives. Une attention particulière est aussi donnée à la construction des visualisations. Une perspective diachronique, telle que celle présentée ici, met l'accent sur les ruptures et les continuités[75].

L'histoire de la famille et de la parenté est riche ; elle est le fruit de près de 150 ans de recherches, mais s'est surtout développée dans les 50 dernières années. Elle s'est ainsi d'abord largement concentrée sur les systèmes familiaux et les formes de résidence, avant de s'étendre à d'autres aspects, de sortir de la maison, du foyer, pour intégrer la parenté. Bernard Derouet, en 1989, insiste quant à lui sur la prise en compte de toute la société, dont la famille, et en particulier du rapport à la terre, afin de comprendre la reproduction sociale et les différents systèmes successoraux[76]. L'ambition de l'étude présentée ici ne se situe pas sur le plan des pratiques successorales, mais tente de comprendre l'évolution, dans une paroisse agricole vaudoise, des pratiques de mariage, de parrainage et de l'activation de ces relations dans le cadre d'échanges économiques. Si la parenté est un des thèmes qui constitue le fil rouge de ce travail, l'autre est la proximité spatiale, l'espace de vie et son extension, intimement liés au mariage et à la parenté.

1.3 Proximité spatiale et voisinage

La proximité spatiale est supposée dans différentes études se consacrant à la parenté, par exemple un parrain choisi en dehors de la parenté aura tendance à être un voisin, un ami ou un collègue[77]. Au début du XIXe siècle à Neckarhausen, les parrains sont choisis par les femmes souvent dans la

---

75 KARILA-COHEN Karine, LEMERCIER Claire, ROSE Isabelle et al., « Nouvelles cuisines de l'histoire quantitative », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 73 (4), 2018, pp. 771–783.

76 DEROUET Bernard, « Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 44 (1), 1989, pp. 173–206.

77 HUBLER Lucienne, « Parrainage et réseaux sociaux : l'exemple des élites vallorbières (XVIIe–XVIIIe siècles) », in : PELET Paul-Louis et POUDRET Jean-François (éds.), *La monnaie de sa pièce. Hommages à Colin Martin*, Lausanne, 1992, p. 227.

parenté proche ou parmi des personnes non apparentées, supposément des voisins[78]. La question du voisinage et de la proximité spatiale retient l'attention des chercheur-euse-s depuis longtemps aussi et on la retrouve chez Max Weber par exemple, qui parle de communauté de voisinage impliquant un soutien mutuel, une solidarité[79].

Il n'est par ailleurs pas anodin qu'Edward Shorter commence son livre par un chapitre intitulé « Maisonnée et communauté dans la société traditionnelle ». Il affirme que pour arriver au couple moderne il faut passer par la « dissolution de cette vie collective intense »[80]. Selon lui, l'importance prise par le foyer et la famille nucléaire a pour corollaire la fermeture envers la communauté, qui autrefois intervenait dans les évènements principaux de la vie d'un individu. Toutefois, à la lecture des interventions de la communauté ou du voisinage, la question se pose de l'intérêt des protagonistes de ce contrôle social. Il parle ainsi beaucoup des sociétés de jeunes hommes qui régulent différents aspects de la vie du village et de la famille. Souvent, ces derniers demandent compensation financière ou alors un repas et du vin[81]. Ne chercheraient-ils pas, finalement, simplement à boire et à manger sans débourser un sou ? Cette question mérite d'être posée, sans y apporter de réponse ici. En revanche, il me semble essentiel de s'interroger sur les motivations du contrôle et des interventions communautaires. Jean-Louis Flandrin aborde aussi cette thématique en insistant sur le recoupement entre parenté et voisinage, puisque finalement l'endogamie géographique mène à une superposition des liens de parenté avec ceux de voisinage[82]. Pour lui aussi, l'individu est fortement lié à son village, à sa communauté, communauté qui s'interpose en cas de querelle ou exprime par le charivari son désaccord lors d'un mariage avec une personne extérieure. Il existe finalement dans cette « ancienne société », pour reprendre les termes de Flandrin, une foison de solidarités, parmi lesquelles la famille a mieux résisté que le voisinage[83]. Philippe Ariès suggère quant à lui que la communauté, vaste jusqu'au XVIIIe siècle, comprenant parents, voisin-e-s, ami-e-s, constitue le cœur,

78 SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998, p. 268.
79 WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995, pp. 85–90.
80 SHORTER, *Naissance de la famille moderne : XVIIIe–XXe siècles*, *op. cit.*, 1977, p. 69.
81 Ibid., pp. 263–269.
82 FLANDRIN, *Familles*, *op. cit.*, 1976, pp. 39–40.
83 Ibid., pp. 52–53.

au moins en ville, de l'existence. Puis au XIXe siècle, les relations sociales basées sur les quartiers et les rues disparaissent peu à peu pour aboutir au XXe siècle à des fonctions spécialisées des quartiers, la place et le café n'étant plus des lieux de rencontre. Ainsi s'effectue le repli sur la famille, entendue comme famille corésidente[84]. Peter Laslett s'est lui aussi interrogé sur le soutien apporté par la communauté (qu'il appelle *collectivity*) et propose l'hypothèse que là où la famille nucléaire est prédominante, les mécanismes de soutien de la collectivité sont plus forts, par exemple *via* une aide institutionnalisée aux pauvres[85]. L'urbanisme en Amérique du nord n'est plus basé sur le quartier (*neighbourhood*), alors qu'il s'agissait de l'unité spatiale de base à laquelle les personnes s'identifiaient. Selon Emily Talen, l'expérience quotidienne du quartier, du voisinage, change fondamentalement avec le capitalisme industriel et les innovations technologiques[86]. En effet, le quartier, historiquement construit autour d'une église, d'une université, ou plus tard d'une usine, auraient disparus. Ils étaient, en général, relativement petits et permettaient de forger une identité[87]. Des urbanistes, sociologues et réformateurs sociaux, considérant la baisse de l'identification au quartier, ont voulu recréer cette unité. Si ces essais débutent déjà au XVIIIe siècle, par exemple à Savannah aux États-Unis, c'est surtout au XXe siècle que des plans de construction pensent le quartier et les relations sociales y étant relatives[88].

Cette vie collective passe notamment par les relations avec les voisin-e-s, le manque d'intimité, et l'intrusion constante de la communauté. De plus, la même assertion que pour la parenté a été souvent affirmée : le sens du voisinage, de la communauté a été perdu. Cependant, cette vision du déclin du voisinage est aussi sujette à débat, toutefois dans une moindre mesure que celle de la parenté. Dans l'historiographie anglaise, le déclin du voisinage (*neighbourliness*) est fortement ancré, mettant en lien la montée de l'individualisme avec la chute des relations entre voisin-e-s. Pourtant, l'organisation médiévale autour du voisinage est remise en doute, de même que l'individualisme du XVIIIe siècle. En effet, le soutien informel,

84 ARIÈS Philippe, « The family and the city », *Daedalus* 106 (2), 1977, pp. 227–235.
85 LASLETT Peter, « Family, kinship and collectivity as systems of support in pre-industrial Europe: a consideration of the "nuclear-hardship" hypothesis », *Continuity and Change* 3 (Special Issue 02), 1988, pp. 153–175.
86 TALEN Emily, *Neighborhood*, New York, Oxford University Press, 2019, pp. 1–2.
87 Ibid., pp. 11–29.
88 Ibid., pp. 36–57.

dont fait partie le voisinage, reste important. Si l'étendue géographique du voisinage reste peu clair (il peut s'agir de la rue, de la paroisse, d'un quartier), il implique un sentiment d'appartenance. Son rôle, en partie défini par la religion, est multiple : aide ponctuelle, témoignage dans les contrats de mariage ou les testaments, etc. En fin de compte, le voisinage est multidimensionnel, mêlant le religieux, le social et les sentiments. Keith Wrightson suggère que celui-ci a probablement évolué, mais n'a pas disparu avec l'industrialisation et la modernité. Plutôt qu'une disparition, il faudrait examiner sa réarticulation, le voisinage devenant peut-être plus segmenté socialement[89]. D'un point de vue sociologique, les enquêtes menées récemment ont démontré que, bien que les voisin-e-s ne soient pas les premières personnes mobilisées, on compte sur cette proximité en cas de maladie, pour des conseils quotidiens ou des échanges d'informations. Le voisinage procure également une sécurité émotionnelle, sa présence étant constante. Ainsi, le soutien est varié, le plus souvent ancré dans le quotidien. Quant au contrôle social, il est considéré plus positivement aux États-Unis qu'en Europe et permet par exemple de garder un œil sur les intrus-e-s ou de veiller sur les enfants jouant à l'extérieur[90]. Ray Forrest, en 2010, remarque toutefois un regain d'intérêt pour le voisinage en Europe face à l'effritement social et les politiques s'y intéressent afin de développer une cohésion sociale. L'espace du voisinage reste important pour plusieurs classes de la population, en particulier pour les personnes peu mobiles, soit à cause de l'âge, d'un handicap ou d'une situation économique précaire[91].

Une question fondamentale traverse les études du voisinage : celle de son étendue. Cette interrogation se retrouve déjà au début du XIXe siècle chez Jean-François Fournel, auteur d'un *Traité du voisinage* paru pour la première fois en 1802. Selon lui, le voisinage est un « rapprochement quelconque de choses, de lieux, de personnes, mais sans indiquer la mesure

---

89 WRIGHTSON Keith, « The "decline of neighbourliness" revisited », in: JONES Normal L. et WOLF Daniel (éds.), *Local identities in late medieval and early modern England*, Basingstoke, 2007, pp. 19–49.

90 GÜNTHER Julia, « Nachbarschaft und nachbarschaftliche Beziehungen », in: LENZ Karl et NESTMANN Frank (éds.), *Handbuch persönliche Beziehungen*, Weinheim; München, Juventa Verlag, 2009, pp. 454–458.

91 FORREST Ray, « Le voisinage ? Quelle importance ? », *Revue internationale des sciences sociales* 191 (1), 2010, pp. 137–151.

de ce rapprochement, ni l'étendue de la distance [. . .] »[92]. En effet, il varie selon les lieux, un-e voisin-e à la campagne ne se situe pas à la même distance qu'un-e voisin-e en ville.

Les définitions du voisinage contenues dans les dictionnaires français ne sont pas éloignées de l'acception actuelle, c'est-à-dire qu'il est constitué des personnes habitant dans la proximité. Il existe aussi le verbe *voisiner*, démontrant l'importance de rendre visite à ses voisin-e-s. Un certain nombre de proverbes affirment l'importance d'être en bons termes avec ses voisin-e-s[93]. Par exemple, le dictionnaire Littré publié en 1873 mentionne le proverbe suivant : *Qui a bon voisin, a bon matin*, signifiant que le bon voisinage donne du repos. Ou encore *Voisin sait tout*, affirmant ainsi le contrôle social exercé par le voisinage[94]. Quoi qu'il en soit, le voisinage est un fait auquel on ne peut échapper et « on ne peut pas vivre quelques jours sans être voisin [. . .] »[95].

Or, malgré la constance du voisinage, son importance est moins débattue que celle de la parenté, aussi car ce sujet reste peu abordé en sciences historiques. Cela est dû en partie à la difficulté d'accès aux relations quotidiennes, qui n'ont le plus souvent pas laissé de traces écrites. Ainsi, le voisinage a assez peu fait l'objet de recherches dédiées[96], mais s'intègre dans des analyses d'autres relations. Des traces existent dans de nombreuses publications, mais son image reste plutôt fragmentaire[97]. Il reste ainsi un champ largement sous-exploité en histoire. Bien que l'étude

---

92 FOURNEL Jean-François, *Traité du voisinage, considéré dans l'ordre judiciaire et administratif, et dans ses rapports avec le code civil*, 3e édition, À Paris, chez B. Warée, 1812, pp. XXVIII–XXIX.

93 VACHER Marc, *Voisins, voisines, voisinage : les cultures du face-à-face à Lyon à la veille de la Révolution*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2007, pp. 23–27.

94 « Voisin », <https://www.littre.org/definition/voisin>, consulté le 06.09.2020.

95 FOURNEL, *Traité du voisinage, considéré dans l'ordre judiciaire et administratif, et dans ses rapports avec le code civil*, *op. cit.*, 1812, p. I.

96 SCHMIDT-VOGES Inken, « Das Haus und seine Nachbarschaft: Integration und Konflikt », in: EIBACH Joachim (éd.), *Das Haus in der Geschichte Europas. Ein Handbuch*, Berlin, De Gruyter, 2015, p. 418.

97 SCHMIDT-VOGES Inken et WESTPHAL Siegrid, « Nachbarn und Nachbarschaft. Grenzräume und Grenzerfahrung in der sozialen Ordnung frühneuzeitlicher Gemeinden », in: ROLL, CHRISTINE, POHLE Frank et MYRCZEK Matthias (éds.), *Grenzen und Grenzüberschreitungen, Bilanz und Perspektiven der Erforschung des Hausfriedens in der Frühen Neuzeit*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2010, p. 378.

des relations sociales à Corsier ait pour ambition d'intégrer la notion de voisinage, de voisins et de voisines, le parti a été pris de parler plutôt de « proximité spatiale ». Le contenu, les règles ou les solidarités qu'impliquent le voisinage ne sont pas l'objet de ce travail. La perspective est en quelque sorte inversée, ou déplacée. Plutôt que de partir du voisinage, l'ancrage est formé des différentes relations appréhendées, soit le mariage, le parrainage et certaines relations économiques. Une fois ces relations définies, comptées, mises en forme, l'aspect géographique y est implémenté afin de découvrir si, *a posteriori*, une proximité spatiale influence ou non l'existence de telles relations. L'importance du quartier, de la paroisse ou du village est ainsi déduite à partir des relations. Cette démarche permet d'observer si ces espaces ont une signification pertinente et dans quelle mesure les relations sont réalisées dans un certain rayon géographique.

L'intérêt pour le voisinage passe d'abord par une étude des structures institutionnelles ou politiques du voisinage, c'est-à-dire comment il s'organise. C'est par exemple le cas de certaines publications de l'École des Annales[98].

Les différences sont assez fortes entre les aires culturelles et linguistiques. Ainsi, les historiens anglais ont réalisé de nombreuses études sur des paroisses ou des quartiers urbains, appelées *community studies*. Dans la langue anglaise, les mots *community* et *neighbourhood* ont des sens différents. Le second désigne une délimitation géographique, avec un sentiment commun (*neighbourliness*). Le premier terme est quant à lui aussi lié à un lieu, toutefois moins bien délimité, dont la base est la cohésion sociale[99]. Une communauté doit ainsi être formée de liens sociaux denses entre ses membres, que ces liens donnent lieu à des interactions et que les individus se conforment à certaines règles[100]. Dans la langue française, le mot communauté est lié à une forme de fermeture, bien que l'idée de l'étanchéité du village rural doive être dépassée. La communauté présente toutefois quelques caractéristiques : des propriétés collectives, des liens de voisinage impliquant à la fois la solidarité et le conflit, la

98 SCHMIDT-VOGES, « Das Haus und seine Nachbarschaft: Integration und Konflikt », *art. cit.*, 2015, pp. 418–419.

99 BEDARIDA François, « La vie de quartier en Angleterre : enquêtes empiriques et approches théoriques », *Le Mouvement Social* 118, 1982, pp. 11–12.

100 GARRIOCH David, *Neighbourhood and community in Paris, 1740–1790*, Cambridge; London [etc.], Cambridge University Press, 1986, pp. 4–5.

présence d'institutions collectives impliquant une structure de pouvoir, dont la paroisse pourrait être un exemple[101]. David Sabean ne dit pas autre chose quand il décrit la communauté comme un ensemble formé de relations impliquant l'aide, le conflit ou le partage[102]. Le cas de la paroisse de Corsier semble bien être concerné par une telle organisation et de telles relations, sans être fermé sur l'extérieur.

L'intérêt en Angleterre pour les études concernant la vie de quartier dans les villes remonte à la fin du XIX[e] siècle. Jusqu'à la première guerre mondiale, des enquêtes sont menées afin de déterminer les niveaux de vie des quartiers. Un exemple est l'enquête menée par Charles Booth sur la ville de Londres[103], cherchant à déterminer le niveau du sentiment d'appartenance au quartier, qui varie beaucoup. Ainsi, les anciens quartiers prolétaires présentent une forte identification[104].

L'étude du sociologue américain Roderick D. McKenzie sur la ville de Columbus dans l'Ohio, publiée entre 1921 et 1922, s'inscrit dans cette démarche[105]. En analysant de manière détaillée différents quartiers de la

---

101 JESSENNE Jean-Pierre et VIVIER Nadine, « D'une histoire nationale à une histoire européenne de la commune rurale : cheminements et problèmes », in : BRASSART Laurent, JESSENNE Jean-Pierre et VIVIER Nadine (éds.), *Clochemerle ou république villageoise ? : la conduite municipale des affaires villageoises en Europe du XVIIIe au XXe siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, pp. 26–27.

102 SABEAN David Warren, *Power in the blood: popular culture and village discourse in early modern Germany*, Cambridge; New York [etc.], Cambridge University Press, 1987, pp. 28–29.

103 Les plans sont disponibles sur un site internet dédié : « Charles Booth's London », <https://booth.lse.ac.uk/>, consulté le 03.09.2020.

104 BEDARIDA, « La vie de quartier en Angleterre : enquêtes empiriques et approches théoriques », *art. cit.*, 1982, pp. 12–17.

105 MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio. I. », *American Journal of Sociology* 27 (2), 1921, pp. 145–168; MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio. II. », *American Journal of Sociology* 27 (3), 1921, pp. 344–363; MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio. III. », *American Journal of Sociology* 27 (4), 1922, pp. 486–509; MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio. IV. », *American Journal of Sociology* 27 (5), 1922, pp. 588–610; MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio.—Concluded », *American Journal of Sociology* 27 (6), 1922, pp. 780–799.

ville, il démontre que le sentiment d'appartenance au quartier est d'autant plus grand que la population reste stable. De plus, les enquêté-e-s délimitent le voisinage comme une zone relativement petite, située dans la proximité immédiate de la maison[106].

En sciences historiques, les recherches sur les paroisses ou les quartiers urbains se développent dans les années 1960 et 1970. Ainsi, Jeremy Boulton étudie un quartier de Londres au XVIIe siècle[107], David Garrioch s'intéresse quant à lui à Paris au XVIIIe siècle[108] et Keith Wrightson et David Levine se focalisent sur un village anglais aux XVIe et XVIIe siècles[109]. Les deux premiers ont des titres explicites, contenant les notions soit de *neighbourhood* soit de *community*. Pour Paris, David Garrioch identifie des solidarités entre voisin-e-s, soit l'aide en cas d'urgence, le prêt d'outils, les interventions lors de disputes ou de conflits. La sociabilité y est dense, mais informelle, qu'elle se déroule dans la rue, dans une boutique ou au café. Les disputes sont également fréquentes et s'attaquent souvent à la réputation ou à l'honneur de l'individu[110]. Les rôles de la famille et des voisin-e-s peuvent soit se recouper, soit se compléter. Dans le milieu urbain en particulier, la famille peut être absente suite à une immigration et c'est alors le voisinage qui reprend certaines tâches de soutien[111]. Au final, la communauté a une importance fondamentale dans une grande ville comme Paris[112]. À Londres, dans le quartier de Southwark, les relations entre voisin-e-s sont particulièrement claires pour les témoins de testaments[113]. Jeremy Boulton ne s'intéresse pas seulement aux voisins et voisines, mais aussi aux mariages et aux relations avec la parenté, à l'image de ce qui est présenté dans ces pages. Ainsi, les alliances se réalisent dans leur grande majorité au sein de la paroisse londonienne étudiée[114],

---

106 MCKENZIE, « The Neighborhood », *art. cit.*, 1921, pp. 315–363.

107 BOULTON Jeremy, *Neighbourhood and society: a London suburb in the seventeenth century*, London, Cambridge University Press, 1987.

108 GARRIOCH, *Neighbourhood and community in Paris, 1740–1790*, *op. cit.*, 1986.

109 WRIGHTSON Keith et LEVINE David, *Poverty and piety in an English village: Terling, 1525–1700*, New York; San Francisco, Academic Press, 1979.

110 GARRIOCH, *Neighbourhood and community in Paris, 1740–1790*, *op. cit.*, 1986, pp. 16–37.

111 Ibid., pp. 93–95.

112 Ibid., p. 257.

113 BOULTON, *Neighbourhood and society*, *op. cit.*, 1987, p. 240.

114 Ibid., p. 235.

en revanche les ménages n'ont pas de parents dans la proximité dans plus 60 % des cas[115]. En outre, la religion est un élément important pour les habitant-e-s de la paroisse de St-Saviour et la participation aux cérémonies religieuses (baptême, communion, etc.) est un facteur de cohésion. Comme à la campagne, les individus ont un horizon social relativement restreint[116]. Cette étude sur Londres s'inspire largement de celle sur le village de Terling situé dans l'Essex. Les relations des personnes résidant dans cette localité s'étendent majoritairement dans un rayon de dix *miles*, mais les mariages sont souvent le fait d'immigrants. La stabilisation de la population se réalise au cours du XVII[e] siècle[117]. La présence de la parenté au sein du village reste assez basse (environ 50 % des ménages ont des parents en remontant deux générations) et les parents mobilisés dans les testaments sont majoritairement les enfants et les époux[118]. Les témoins des testaments sont quant à eux surtout des voisin-e-s, qui fournissent aussi des aides financières *via* le crédit. La famille nucléaire contient ainsi l'essentiel des relations de parenté reconnue par les habitant-e-s, alors que le voisinage intervient essentiellement pour des tâches qui seraient normalement dévolues aux parents plus éloignés. Les voisin-e-s, quand ils apparaissent, sont de plus très souvent issus de la même profession ou du même niveau social[119]. Toutefois, ces résultats ont été remis en question par Barry Reay, qui trouve, au milieu du XIX[e] siècle dans le Kent, des taux plus élevés de ménages ayant des parents dans le village, soit entre 60 et 70 %. En outre, ce sont surtout les classes moyennes, les *labouring households*, qui sont les plus ancrées localement, ainsi que les artisans. Alors l'affirmation que les ménages sont isolés, sans parents dans le village hors de la maison, serait erronée[120]. Finalement, peut-être que le XIX[e] siècle anglais est plus fortement marqué que le XVII[e] siècle par une insertion dans la parenté, si la comparaison entre Terling et le Kent s'avère correcte. La parenté recouperait en grande partie le voisinage, à

115 Ibid., p. 257.
116 Ibid., pp. 291–292.
117 WRIGHTSON et LEVINE, *Poverty and piety in an English village*, *op. cit.*, 1979, pp. 75–81.
118 Ibid., pp. 84–92.
119 Ibid., pp. 100–102.
120 REAY Barry, « Kinship and the neighborhood in nineteenth-century rural England: the myth of the autonomous nuclear family », *Journal of Family History* 21 (1), 1996, pp. 93–95.

tel point que la communauté et la parenté se chevaucheraient et que cette insertion dans un réseau de parenté soit aussi celle d'une insertion dans le voisinage. Ce rapport entre parenté et voisinage, leur superposition ou non et leurs évolutions est aussi une thématique transversale de mon travail.

Dans l'espace germanophone, le voisinage est avant tout appréhendé en tant qu'élément constitutif de la création des communes, en mettant en avant le rôle des associations de voisinage pour le développement d'un lieu en unité administrative[121]. La commune rassemble en effet tous les foyers d'un endroit situé à la campagne. Il est question de *Nachbarrechte* (droits de voisinage) qui règlent l'usage des communs, contrôlent les limites de la commune, gèrent l'entretien de l'infrastructure (comme les fontaines par exemple). La question de la survivance de ces droits a été interrogée par les folkloristes allemands[122]. En milieu urbain, une telle structure peut aussi exister, bien qu'elle ait tendance à se professionnaliser au XIX[e] siècle. Les buts poursuivis y sont sécuritaires (protection contre les incendies, patrouilles de garde)[123]. Plus récemment, Inken Schmidt-Voges a publié plusieurs articles faisant le point sur le sujet, en s'attardant un peu plus sur l'aire germanophone. Elle y met en particulier en avant les limites sociales, physiques et normatives, transgressées lors des conflits de voisinage. Elle s'intéresse en particulier aux frontières de la maison, dans la tradition allemande[124].

121 KRAMER Karl-Sigismund, « Die Nachbarschaft. Beitrag zur Kenntnis des Dorflebens vergangener Jahrhunderte auf Grund archivalischer Quellen », *Bayerisches Jahrbuch für Volkskunde*, 1952, pp. 128–140.

122 KRAMER Karl-Sigismund, « Die Nachbarschaft im Weistum: Vorbemerkungen zu einem “Fragebogen zur Erforschung der Nachbarschaft” », *Bayerisches Jahrbuch für Volkskunde*, 1950, pp. 99–101; KRAMER, « Die Nachbarschaft. Beitrag zur Kenntnis des Dorflebens vergangener Jahrhunderte auf Grund archivalischer Quellen », *art. cit.*, 1952.

123 SCHMIDT-VOGES, « Das Haus und seine Nachbarschaft: Integration und Konflikt », *art. cit.*, 2015, pp. 421–422.

124 SCHMIDT-VOGES Inken, « Nachbarn im Haus. Grenzüberschreitungen und Friedewahrung in der “guten Nachbarschaft” », in: ROLL Christine, POHLE Frank et MYRCZEK Matthias (éds.), *Grenzen und Grenzüberschreitungen, Bilanz und Perspektiven der Erforschung des Hausfriedens in der Frühen Neuzeit*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2010, pp. 413–427; SCHMIDT-VOGES et WESTPHAL, « Nachbarn und Nachbarschaft. Grenzräume und Grenzerfahrung in der sozialen Ordnung frühneuzeitlicher Gemeinden », *art. cit.*, 2010; SCHMIDT-VOGES, « Das Haus und seine Nachbarschaft: Integration und Konflikt », *art. cit.*, 2015.

Enfin, en Suisse, on compte peu d'études concernant le voisinage, il faut cependant signaler celle sur Zurich à la fin du Moyen-Âge par Pascale Sutter ou sur la campagne bernoise par Heinrich Richard Schmidt, traitant les deux de la justice[125].

En effet, le courant dominant et traversant les aires linguistiques et culturelles dans les études sur le voisinage est l'histoire judiciaire. À travers les procès se définissent les contours du voisinage, les conflits qui en émergent, mais aussi dans une certaine mesure les solidarités (voir à ce sujet le début du chapitre 7). Il serait trop long d'énumérer toutes les recherches ayant comme fondement les sources judiciaires ; il est toutefois utile de mentionner l'ouvrage pionnier d'Arlette Farge paru pour la première fois en 1986 utilisant les documents issus de la justice parisienne[126], ou encore l'étude très complète de Christine Schedensack sur les conflits de voisinage à Münster à l'Époque Moderne[127]. Récemment, Emily Cockayne[128] explore le voisinage, ou plutôt les individus le composant, en Angleterre, sur une très large période allant de 1200 à 1889. Bien qu'utilisant aussi des sources judiciaires, elle s'attarde plus fortement sur le bâti et ses implications que sur les relations entre voisin-e-s. En effet, l'architecture est une composante importante des relations que l'on entretient dans la proximité spatiale ; habiter une ferme n'est pas semblable à vivre dans une maison de cinq appartements à Londres ou à Paris. La promiscuité n'est pas sans entraîner des conflits, par exemple pour des droits de passage ou des modifications dans les murs mitoyens. Ainsi à Lyon au XVIII[e] siècle, de nombreuses règles définissent ce que chacun-e peut ou ne peut pas faire dans les parties communes[129]. La question de la propriété est d'ailleurs souvent la cause de conflits en Bourgogne au XVIII[e] siècle. Ces disputes donnent lieu à des insultes, qui touchent la

---

125 SUTTER Pascale, *Von guten und bösen Nachbarn: Nachbarschaft als Beziehungsform im spätmittelalterlichen Zürich*, Zurich, Chronos, 2002.

126 FARGE Arlette, *La vie fragile : violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Points, 2016.

127 SCHEDENSACK Christine, *Nachbarn im Konflikt: Zur Entstehung und Beilegung von Rechtsstreitigkeiten um Haus und Hof im frühneuzeitlichen Münster*, Münster, Aschendorff, 2007.

128 COCKAYNE Emily, *Cheek by jowl: a history of neighbours*, London, The Bodley Head, 2012.

129 VACHER, *Voisins, voisines, voisinage : les cultures du face-à-face à Lyon à la veille de la Révolution*, *op. cit.*, 2007, pp. 29–50.

probité financière des hommes et la vertu sexuelle des femmes[130]. Dans le duché de Saxe-Weimar, les conflits de propriété existent également. Là aussi, des lois régissent les constructions de fenêtres par exemple. Devant la justice, les voisin-e-s argumentent à la fois dans le sens de la protection de la propriété, mais aussi dans celui du respect de la tranquillité. Afin de discréditer l'autre partie, on use aussi d'attaques sur l'honneur[131]. Dans les villes, les conflits entre voisin-e-s sont donc fréquents. Parfois, de véritables institutions gèrent les quartiers, avec une structure hiérarchique, comme à Gand aux XVIIe et XVIIIe siècles[132]. Aux Pays-Bas au XVIIe siècle, les conflits, tant qu'ils n'impliquent pas un trop haut degré de violence ou des personnes de statut social élevé, peuvent ne pas arriver jusqu'à la cour et être négociés au sein du quartier par un « chef de voisinage » ou par un notaire[133].

Des solidarités existent évidemment aussi, entre personnes de même origine géographique, de même profession, de même confrérie. De plus, les voisin-e-s pourraient y remplacer la parenté, moins présente en ville[134]. Dans le bailliage de Vevey au XVIIIe siècle, le voisinage intervient aussi régulièrement lors de violences et la gravité de l'acte est plus importante si le coupable a rompu les normes de la communauté[135]. Quoi qu'il en soit,

130 HAYHOE Jeremy, « Neighbours before the court: crime, village communities and seigneurial justice in northern Burgundy, 1750–1790 », *French History* 17 (2), 2003, pp. 138–142.

131 CARIUS Hendrikje, « Transformierte Eigentumskonflikte. Semantiken gerichtlicher Aushandlung nachbarlicher Grenzen », in: ROLL, CHRISTINE (éd.), *Grenzen und Grenzüberschreitungen. Bilanz und Perspektiven der Erforschung des Hausfriedens in der Frühen Neuzeit*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2010, pp. 429–450.

132 DECEULAER Harald et JACOBS Marc, « Les implications de la rue : droits, devoirs et conflits dans les quartiers de Gand (XVIIe–XVIIIe siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 49 (3), 2002, pp. 26–53.

133 ROODENBURG Herman, « Reformierte Kirchenzucht und Ehrenhandel. Das Amsterdamer Nachbarschaftsleben im 17. Jahrhundert », in: SCHILLING Heinz (éd.), *Kirchenzucht und Sozialdisziplinierung im frühneuzeitlichen Europa*, Berlin, Duncker & Humblot, 1994, pp. 147–151.

134 GAUVARD Claude, « Violence citadine et réseaux de solidarité. L'exemple français aux XIVe et XVe siècles », *Annales* 48 (5), 1993, pp. 1119–1122.

135 SALVI Élisabeth, « "Que deviendroit la société si on ne pouvait y être en sûreté" : violences et communautés dans le bailliage de Vevey au XVIIIe siècle », in : TOSATO-RIGO Danièle et STAREMBERG GOY Nicole (éds.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de lettres, 2004, p. 159.

les archives judiciaires sont des sources importantes pour les relations de voisinage, permettant d'observer aussi en creux les solidarités. Toutefois, la justice ne rend pas compte, ou difficilement, des règlements à l'amiable ou d'autres liens entre voisin-e-s.

L'alliance est une relation très souvent étudiée sous l'angle de la proximité spatiale, c'est-à-dire de l'endogamie géographique. Il faut se poser la question des facteurs intervenant dans le choix du conjoint provenant de la même commune ou paroisse : le quartier est-il important, la profession, la couche sociale ? L'aspect géographique à un niveau détaillé n'a pas (ou peu) été exploré. Les mariages d'une famille florentine au XIVe siècle montrent par exemple que la stratégie matrimoniale peut être diversifiée spatialement, en s'orientant vers des terres possédées au même endroit que la famille alliée, vers des habitant-e-s d'un même quartier ou d'une résidence proche[136]. Y avait-il une volonté de rassembler des terres par le mariage en choisissant un-e conjoint-e ? Ces questions sont essentielles et l'endogamie géographique est un point central pour comprendre les dynamiques d'une société. Toutefois, le plus souvent, les recherches se limitent à l'opposition entre conjoint-e-s de la paroisse ou du village et étranger-ère-s à la paroisse ou au village. Quelques exceptions existent cependant : par exemple, Guy Tassin mentionne, pour le village français de Haveluy, la rue comme zone de recrutement des époux et épouses[137].

Dans le cas présenté dans ce travail, l'aire d'étude comprend quatre villages et la provenance des marié-e-s est abordée sous trois angles : la paroisse, le village, l'intérieur du village. Il est admis en général que l'horizon géographique de provenance est relativement restreint, compris entre dix et quinze kilomètres aux XVIIIe et XIXe siècles, bien que les avancées dans les modes de transport élargissent l'aire de recrutement, surtout durant la seconde moitié du XIXe siècle. De ce point de vue, Keith Snell a proposé une étude plus nuancée sur l'endogamie géographique, mettant en avant qu'en Angleterre, le point le plus haut de l'endogamie se situe au début du XIXe siècle, en progression constante depuis environ 1700. Le début du XIXe siècle n'est par conséquent pas un moment de baisse de l'endogamie et l'ouverture des mariages durant l'époque victorienne n'est

136 KLAPISCH-ZUBER Christiane, *Women, family and ritual in Renaissance Italy*, Chicago; London, University of Chicago Press, 1985, pp. 81–82.

137 TASSIN Guy, *Qui épouser et comment : alliances récurrentes à Haveluy de 1701 à 1870*, Paris, Harmattan, 2007, pp. 216–224.

finalement que la conséquence de ce taux particulièrement élevé[138]. Ainsi, une prise en compte de la longue durée pourrait, dans le cas présenté ici, aussi modifier le point de vue. Néanmoins, je pense que l'idée générale d'une baisse de l'endogamie géographique au XIXe siècle mérite d'être mieux appréhendée, en intégrant aussi les variations internes au village ou à la paroisse, et pas seulement par rapport à l'extérieur.

L'exogamie géographique a également été considérée comme un indicateur de la mobilité de la population. Cependant, les résultats de l'École des Annales décrivent souvent la société d'Ancien Régime comme trop immobile. En effet, les taux d'endogamie ne représentent pas l'ensemble de la population d'un lieu. Il y aurait ainsi une société double, avec la population immobile d'un côté, et une instable de l'autre, formée surtout de journalier-ère-s et de pauvres, éventuellement d'artisan-e-s se déplaçant régulièrement[139]. Ainsi, les mariages excluent les célibataires et les personnes les plus âgées. Dans un article publié en 2011, Jeremy Hayhoe teste l'hypothèse de l'exogamie comme un indicateur de la mobilité. Ainsi, en observant les couples de 86 villages de Bourgogne d'après le recensement de l'an IV (1795), il démontre que la mobilité est plus élevée qu'en ne prenant en compte que les mariages inscrits dans les registres. En effet, près de 43 % des couples comprennent au moins une personne extérieure au village. De plus, les taux d'exogamie ne semblent que peu corrélés à la mobilité globale de la population. L'extension de l'aire de recrutement des époux et épouses ne correspond pas non plus à la mobilité d'une population, couvrant de plus grandes distances[140]. La proximité spatiale n'est ainsi valable que pour les mariages, et les distances entre conjoint-e-s ne reflètent pas la mobilité générale. Toutefois, il reste intéressant de comprendre les dynamiques géographiques des mariages ; le mariage en lui-même étant un événement important et déterminant de nombreux éléments de la société, comme la transmission des biens, la reproduction sociale ou les liens entre lignées.

---

138 SNELL Keith D. M., « English rural societies and geographical marital endogamy, 1700–1837 », *The Economic History Review* 55 (2), 2002, pp. 262–298.

139 COLLINS James B., « Geographic and social mobility in Early-Modern France », *Journal of Social History* 24 (3), 1991, pp. 563–577.

140 HAYHOE Jeremy, « L'exogamie comme indicateur de la mobilité géographique en Bourgogne rurale au XVIIIe siècle », *Annales de démographie historique* (121), 2011, pp. 187–212.

Enfin, le rôle des voisin-e-s en tant que parrains et marraines n'est que peu connu, bien que la participation de la communauté soit souvent mentionnée, renforçant ainsi les liens au sein du voisinage[141]. Pascale Sutter, dans son étude sur le voisinage à Zurich à la fin du Moyen-Âge, donne quelques exemples avérés de parrains et marraines choisis parmi les voisin-e-s. À Florence au XIVe siècle, un cas de choix des parrains et marraines de treize enfants montre qu'ils sont essentiellement des voisin-e-s et qu'aucun parent n'est représenté[142]. À Stade au début du XVIIIe siècle, les parrains et marraines viennent très souvent du voisinage, même très proche ; ainsi un couple a choisi 22 des 28 parrains de ses enfants dans la même rue[143]. Il n'y a, à notre connaissance, pas véritablement d'étude systématique pour la provenance des parrains à un niveau plus détaillé que la paroisse, qui forme très probablement le bassin majoritaire de recrutement[144]. Une exception est une publication récente concernant Aubervilliers au XIXe siècle démontrant, par exemple, que des liens de proximité spatiale existent dans les nouveaux quartiers ouvriers[145]. La question sera cependant abordée plus en détail au point 6.9, bien que les informations à ce propos restent peu nombreuses.

Au-delà de la perspective strictement historique, des géographes ont théorisé le rapport à l'espace, au territoire. Je pense en particulier à Henri Lefebvre et la « production de l'espace »[146]. Les idées et la théorisation

---

141 BOULTON, *Neighbourhood and society*, *op. cit.*, 1987, p. 290.

142 KLAPISCH-ZUBER, *Women, family and ritual in Renaissance Italy*, *op. cit.*, 1985, pp. 90–91.

143 KROLL Stefan, « Nachbarschaft und soziale Vernetzung in norddeutschen Städten des 17. und 18. Jahrhunderts », in: ROLL Christine, POHLE Frank et MYRCZEK Matthias (éds.), *Grenzen und Grenzüberschreitungen. Bilanz und Perspektiven der Erforschung des Hausfriedens in der Frühen Neuzeit*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2010, pp. 402–403.

144 BERTEAU Camille, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 58–59.

145 GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle, « Parrains et voisins ? Espace et parrainage en banlieue parisienne au XIXe siècle », *Dubrovnik annals* (21), 2017, pp. 47–72.

146 LEFEBVRE Henri, « La production de l'espace », *L'Homme et la société* 31 (1), 1974, pp. 15–32.

apportées par Henri Lefebvre semblent constituer aussi une piste pour les historien-ne-s. Son idée essentielle est que l'espace est un produit social. La dimension historique n'est d'ailleurs pas absente de son œuvre, puisqu'il analyse également l'histoire de la production de l'espace social. L'espace n'est pas juste un cadre, mais est réadapté, chaque groupe social en prend possession et le modèle, donnant lieu à des conflits[147]. Ainsi l'imposition par l'État, dans la seconde moitié du XXe siècle, de plans d'affectation et de planifications, fait naître des contestations[148]. Bien que n'étant pas un spécialiste de géographie ou de Lefebvre, il me semblait néanmoins intéressant d'en parler brièvement et d'en mentionner les potentialités. Plus anciennement, Pierre Kropotkine, géographe anarchiste, a également parlé du voisinage dans son ouvrage *L'entraide*, paru en anglais pour la première fois en 1902, en français en 1904[149]. Dans cet essai, le chapitre VII concerne les exemples d'entraide en Europe et s'intéresse aux collaborations existantes entre habitant-e-s pour, par exemple, construire des maisons, presser de l'huile ou construire un moulin. La commune et la collaboration entre les voisin-e-s, l'existence de biens communs est ainsi au centre de ses préoccupations. Ces considérations ne sont pour l'instant que des vœux pieux et une réflexion mérite d'être menée afin de déterminer si des apports de géographes pourraient être mobilisés dans le cadre historique.

Finalement, ce qu'il manque le plus souvent aux études historiques est une véritable approche des relations dépassant la paroisse, le village ou même la rue, pour chercher les lieux exacts de résidence des individus afin de déterminer si la proximité spatiale doit être considérée comme une variable importante pour les liens sociaux. Cette démarche comporte un certain nombre de difficultés, en particulier l'absence d'adresses dans les documents mobilisés ici. En extrayant ces lieux de résidence de plans cadastraux, l'étude présentée cherche à dépasser cette dimension posée souvent *a priori* quant à l'horizon géographique de la paroisse ou de village.

147 MARTIN Jean-Yves, « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », *Articulo—Journal of Urban Research* (2), 2006. En ligne : <https://journals.openedition.org/articulo/897>.

148 LEFEBVRE, « La production de l'espace », *art. cit.*, 1974, pp. 30–31.

149 KROPOTKINE Pierre, *L'entraide, un facteur de l'évolution*, Paris, Hachette, 1904.

Une des contributions les plus intéressantes liant famille, communauté et territoire a été proposée par Bernard Derouet, qui suggère de prendre en compte la société dans son ensemble, par exemple l'existence de biens communs. La forme et la structure d'une société modifie la place accordée à la famille ou à la communauté. La relation au territoire est essentielle afin de comprendre la « pratique de l'espace ». Quel est par exemple le rôle de la paroisse dans la gestion des terres ? Et celui du voisinage ? Le voisinage peut être très formalisé, comme dans le sud-ouest de la France. Un indice du rapport au territoire peut être fourni par la fermeture vis-à-vis des étrangers, comme on le trouve en Suisse avec le principe de la bourgeoisie communale donnant accès aux biens communs. Ce principe est fortement lié à la résidence dans la commune, bien qu'il se transmette de père à enfants. Elle peut toutefois s'acquérir par le mariage (pour une femme). En bref, l'articulation entre résidence, territoire, parenté et formes de dévolution est un élément essentiel pour la compréhension des sociétés du passé[150]. L'ambition de ce travail n'est pas aussi grande, mais il est possible, sur la base des différentes relations sociales analysées, de mieux comprendre l'importance ou non du territoire paroissial, de la place de la proximité spatiale dans les relations sociales, tout en conservant le lien avec la parenté. Pour réaliser cela, de nombreuses sources ont été consultées et rassemblées au sein d'une base de données, dont la nature et la composition sont présentées ci-après.

150 DEROUET, « Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale », *art. cit.*, 1995.

2 Sources, données et méthodes

2.1 Introduction

Afin de pouvoir réaliser les objectifs de ce travail, une grande variété de sources a été utilisée : des registres de paroisse, source classique de l'histoire sociale et de la démographie historique, des plans, des registres de notaires, ainsi que des sources villageoises comme les procès-verbaux des conseils de paroisse et des villages. Ces différents documents ont d'abord fait l'objet d'une saisie systématique dans une base de données généalogiques comprenant en priorité les évènements vitaux, soit les naissances (ou baptêmes), les mariages et les décès. Sur cette base, des informations complémentaires ont été entrées, soit les fonctions politiques ou administratives, les professions (dans la mesure du possible) ainsi que les mentions dans les différentes sources des personnes contenues dans cette base de données.

Cette richesse documentaire est l'un des critères ayant poussé à choisir ces quatre villages vignerons et agricoles. Les différents documents et l'usage qui en a été fait sont présentés ici. La méthodologie reste abordée succinctement, car elle sera développée dans les chapitres suivants, en particulier les possibilités offertes par les logiciels PUCK[151] et GEPHI[152]. Une brève présentation de l'analyse des réseaux sociaux et de la base de données, élément essentiel à la réalisation de ce travail, conclura ce chapitre.

151 Les informations relatives au logiciel se trouvent sur : « kintip.net », <http://www.kintip.net/>, consulté le 06.08.2020.

152 BASTIAN Mathieu, HEYMANN Sébastien et JACOMY Mathieu, « Gephi: an open source software for exploring and manipulating networks », in: *Proceedings of the Third International Conference on Weblogs and Social Media*, 2009, pp. 361–362.

2.2 Sources utilisées

2.2.1 Les registres de paroisse

2.2.1.1 Les registres de paroisse en histoire

Les registres de paroisse ont pendant longtemps été laissés aux généalogistes et à l'étude des familles « ayant marqué l'histoire ». Il faut attendre l'essor de la démographie historique pour que ceux-ci soient utilisés de manière plus large. Louis Henry, démographe, a décelé le potentiel sous-estimé des registres paroissiaux. En effet, il semblait difficile de réaliser des études démographiques sans enquêtes statistiques ; or, elles ne sont disponibles que dès le XIXe siècle en Europe. L'absence de statistiques et de recensements rendait ainsi virtuellement impossible des études démographiques pour les époques plus anciennes. Toutefois, des informations sur la population existent et se trouvent dans les registres paroissiaux. Sur la base de ceux-ci, Louis Henry rend possible l'étude démographique pour l'Ancien Régime[153]. Les travaux de démographie historique qui suivront les recherches de Louis Henry s'occuperont essentiellement de la taille de la population, de l'âge au mariage, de l'espérance de vie, de l'âge moyen au décès, etc. C'est également le cas en Suisse comme le démontrent les travaux de Lucienne Hubler[154] et Alfred Perrenoud[155]. Le lien entre démographie historique et histoire sociale se fait essentiellement par le *Cambridge Group for the History of Population and Social Structure* (voir chapitre 1.2), initié par Peter Laslett et Tony Wrigley. Les méthodes employées par ce groupe exploitent les données disponibles sur

---

153 HENRY Louis, « Une richesse démographique en friche : les registres paroissiaux », *Population* 8 (2), 1953 ; FLEURY Michel et HENRY Louis, *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population : manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1956, pp. 13–16.

154 HUBLER Lucienne, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle : démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1984.

155 PERRENOUD Alfred, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle : étude démographique*, Genève : Paris, Libr. A. Jullien ; Libr. H. Champion, 1979.

la population anglaise (essentiellement les recensements) avec des outils de calculs démographiques afin de répondre à des questions d'histoire sociale[156].

Les outils informatiques devenant de plus en plus performants, il est maintenant possible de travailler sur des bases de données recensant de nombreux événements vitaux afin de déceler des mécanismes sociaux en lien avec la famille et la parenté. En Suisse, les travaux de Sandro Guzzi-Heeb en sont un exemple. Se basant sur des données généalogiques du canton du Valais réunies par le Centre Régional d'Études des Populations Alpines (CREPA)[157], ses travaux explorent différentes dynamiques sociales à l'aune des relations de parenté, comme l'appartenance politique et les comportements sexuels[158]. Dans le canton de Vaud, Aline Johner exploite également une base de données généalogiques pour étudier les liens entre comportements sexuels, appartenance politique et affiliation religieuse à l'exemple de la ville de Payerne[159]. Les études démographiques se nourrissent encore des registres de paroisse, comme le démontre Walter

---

156 PFISTER Christian, *Im Strom der Modernisierung: Bevölkerung, Wirtschaft und Umwelt, 1700–1914*, Bern, Historischer Verein des Kantons Bern, 1995, pp. 65–66, 97–99, 115.

157 « CREPA – Centre régional d'études des populations alpines », <https://www.crepa.ch/>, consulté le 10.01.2019.

158 GUZZI-HEEB Sandro, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *The History of the Family* 14 (1), 2009, pp. 107–123; GUZZI-HEEB Sandro, « Revolte und soziale Netzwerke. Mechanismen der politischen Mobilisierung in einem alpinen Tal des 18. Jahrhunderts », *Geschichte und Gesellschaft* 36 (4), 2010, pp. 497–522; GUZZI-HEEB Sandro, « Sex, politics, and social change in the eighteenth and the nineteenth centuries. Evidence from the Swiss Alps », *Journal of Family History* 36 (4), 2011, pp. 367–386; GUZZI-HEEB Sandro, *Passions alpines : sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700–1900)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014 ; par exemple : GUZZI-HEEB Sandro, « Die Republik auf dem Dorf. Republikanische Erfahrung, Antiklerikalismus und Radikalismus im Entremont (VS), 1789–1870 », *Revue suisse d'histoire* (1), 2017.

159 JOHNER Aline, « Religion, sexualité et identités politiques au XIXe siècle dans le canton de Vaud : Le rôle des femmes de l'Église libre de Payerne », *Revue suisse d'histoire* 68 (1), 2018, pp. 128–150 ; JOHNER Aline, « Luttes et polarisation politiques à l'époque de la Restauration. L'influence de la famille et de la sexualité dans la création de milieux politiques à Payerne », in : MEUWLY Olivier (éd.), *Le Congrès de Vienne et le Canton de Vaud, 1813–1815*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 2017, pp. 277–292 ; JOHNER Aline, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune*

Letsch dans sa recherche sur la campagne zurichoise dans laquelle il lie les recensements du XVIIe siècle avec les informations tirées des registres paroissiaux[160]. L'importance de ces registres est essentielle pour comprendre certaines dynamiques en jeu à l'époque moderne, et cela au-delà des simples aspects démographiques. Il convient maintenant de déterminer l'origine et la chronologie des registres paroissiaux pour le Pays puis le canton de Vaud.

2.2.1.2 Les registres de paroisse de Corsier

L'existence de registres paroissiaux est un critère déterminant pour le choix du territoire de recherche. Après une prospection, la paroisse de Corsier s'est révélée particulièrement adaptée, ces registres ne souffrant d'aucune interruption durant la période étudiée.

Au Moyen-Âge, il n'existe pas de forme d'état civil dans la région qui est actuellement le canton de Vaud et ce n'est qu'avec la Réforme qu'apparaissent les registres paroissiaux[161]. Dans l'ensemble des cantons protestants suisses, la Réforme coïncide avec la demande de tenir ces registres. Dans le canton de Zurich, les registres de paroisse ont été mis en place en 1526[162]. Dans le canton de Berne, dont le Pays de Vaud fait partie dès 1536, les registres paroissiaux sont imposés en 1528. Cela concerne les baptêmes et les mariages, alors que les décès sont moins bien enregistrés, puisque l'extrême onction n'est plus considérée comme un sacrement. Ces livres sont tenus par les pasteurs de la paroisse concernée[163]. À l'introduction de la législation réformée dans le Pays de Vaud en décembre 1536, le nombre de sacrements est réduit à deux (baptême et Sainte-Cène), mais rien n'est mentionné concernant l'inscription des baptêmes dans des

---

rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848, Lausanne, Université de Lausanne, 2020.

160 LETSCH Walter, *Demographic aspects of the early modern times: the example of the Zurich countryside in a European perspective*, Bern, Peter Lang, 2017.

161 FAVEY Georges, « État civil », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, vol. 1, Genève, Slatkine, 1982, pp. 696–697.

162 LETSCH, *Demographic aspects of the early modern times: the example of the Zurich countryside in a European perspective*, *op. cit.*, 2017, p. 44.

163 PERRENOUD Alfred, « État civil », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 19.05.2015. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

registres[164]. En 1537, quand le droit matrimonial réformé est introduit, il est précisé que le mariage doit être confirmé en public dans une église et que le pasteur doit le mettre par écrit[165]. Il faut attendre le 5 décembre 1570 pour qu'un mandat souverain demande la mise en place des registres de baptêmes et mariages[166], bien que certains pasteurs aient commencé à les tenir un peu avant (Rossinière en 1564, Bex en 1566 et Moudon en 1568). Concernant les registres de décès, ce n'est qu'au début du XVIIIe siècle qu'ils se répandent. La volonté de combattre les superstitions et les premières préoccupations statistiques expliquent cela. Le 10 mars 1708, un mandat souverain exige la tenue de ces registres[167]. Ce texte constate en effet des manquements et prévoit des contrôles futurs, demande que les baptêmes et les mariages soient bien enregistrés, ainsi que les morts[168]. Le 2 juin 1728, les baillis interdisent d'enterrer les morts sans avoir averti le pasteur au préalable[169], ce qui doit être encore une fois rappelé en décembre[170]. Le 25 septembre 1738 un mandat souverain ordonne d'ensevelir les cadavres après avoir attendu 24 heures et il semble y avoir des craintes de culte des morts si cela n'est pas réalisé[171].

Le respect de la loi concernant les enterrements semble avoir été compromis, puisque le 8 octobre 1760 le bailli de Lausanne doit rappeler que les enterrements doivent être réalisés après avoir vu le marguillier[172]. Le 25 mai 1773 une lettre souveraine constate qu'il n'y pas un intervalle suffisamment long entre le décès et l'ensevelissement et rappelle le mandat du

164 MATZINGER-PFISTER Regula, *Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud, 1536–1798*, Basel, Schwabe, 2003, pp. 14–20.

165 Ibid., p. 36.

166 « Mandats et ordonnances souveraines pour le bailliage de Morges. Première série. 1542–1644 », ACV, Cote : Ba 21/1, pp. 57–66.

167 HUBLER, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle*, *op. cit.*, 1984, pp. 23–24.

168 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1662–1712 », ACV, Cote : Ba 16/2, pp. 379verso–380verso ; MATZINGER-PFISTER, *Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud, 1536–1798*, *op. cit.*, 2003, pp. 553–554.

169 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1723–1738 », ACV, Cote : Ba 16/5, pp. 200–201.

170 Ibid., p. 230.

171 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1738–1746 », ACV, Cote : Ba 16/6, p. 151recto–verso.

172 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1746–1765 », ACV, Cote : Ba 16/7, p. 258recto.

6 septembre 1746[173] exigeant un délai de 48 heures après le décès[174]. Le 4 décembre 1790, le bailli de Lausanne Gabriel Albert d'Erlach doit encore une fois clarifier les règles concernant les enterrements, exigeant d'établir un marguillier, d'annoncer le décès au pasteur qui délivre un billet aux parents donnant l'autorisation d'enterrer le défunt, ce qui ne pourra se faire que 48 heures après le décès[175].

Quant aux baptêmes, les exigences bernoises ne sont pas non plus observées avec tout le zèle demandé ; en effet, le 26 avril 1639 l'avoyer et le conseil de Berne défendent aux pasteurs de baptiser hors du temple[176]. À Lausanne, un mandat consistorial du 16 décembre 1692 rappelle l'obligation d'enregistrer les enfants baptisés. Il est essentiel de bien noter les baptêmes « pour faire voir leur naissance et aussy leur decendance [. . .] et pour savoir les enfants qui seront legittimes ou non [. . .] »[177]. En juillet 1701, le bailli de Lausanne rappelle encore l'obligation d'enregistrer les enfants avant qu'ils ne soient baptisés[178]. Un ordre souverain du 5 janvier 1719 réitère l'exigence de bien tenir les registres de baptêmes dans tout le pays romand[179]. Un mandat baillival du 13 décembre 1732 constate encore des difficultés concernant l'enregistrement des mariages à Lausanne[180]. En 1755, une ordonnance prescrit d'enregistrer les noms des pères et des mères dans les actes de baptême et de mariage[181].

Des instructions concernant la tenue des registres sont également données dans le *Recueil des ordonnances pour les Églises du Pays-de-Vaud* de 1758. Les enfants baptisés doivent être inscrits dans les registres,

---

173 « Défense d'ensevelir les morts que vingt et quatre heures après leur dernier soupir. 25 septembre 1746 », ACV, Cote : Ba 41/64.

174 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1765–1774 », ACV, Cote : Ba 16/8, pp. 317verso–318recto.

175 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1790–1798 », ACV, Cote : Ba 16/11, pp. 19recto–20recto.

176 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1624–1688 », ACV, Cote : Ba 16/1, pp. 111recto–112recto.

177 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1662–1712 », *art. cit.*, pp. 40verso–41recto.

178 Ibid., pp. 350verso–351verso.

179 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1718–1723 », ACV, Cote : Ba 16/4, p. 12recto–verso.

180 « Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1723–1738 », *art. cit.*, pp. 341–342.

181 FAVEY, « État civil », *art. cit.*, 1982, p. 697.

qui sont conservés dans les cures. Les modalités d'inscription sont précisées : « On marquera le jour de la naissance, celui de Batême : Si c'est un Fils ou une Fille, des Parreins & des Marreines. On aura soin, que le nom de maison soit en plus gros caractère à la marge »[182]. Quant à l'inscription du mariage, doivent y figurer les noms de baptême des époux ainsi que les noms du père de chacun et leur lieu d'origine[183]. En 1773, une nouvelle version de ces ordonnances est publiée, réitérant les instructions quant à l'inscription des baptêmes et des mariages[184].

La République Helvétique, après 1798, légifère également et charge les municipalités de tenir l'état civil. Cependant, compte tenu du peu de soin apporté, un arrêté du 20 janvier 1801 rend les registres aux pasteurs[185]. Pour cela, une enquête est menée sur la tenue des registres en juin et juillet 1800. Suite à cela, différentes précisions sont apportées, notamment par rapport à l'inscription des enfants illégitimes[186].

Suite à l'acceptation du code civil vaudois, le 8 décembre 1820 est promulguée la loi concernant l'état civil. Celle-ci laisse encore aux pasteurs le soin de tenir les registres. Les anciens livres sont clos et de nouveaux volumes sont commencés, enregistrant séparément les naissances (et baptêmes), les mariages et les décès[187]. Ces nouveaux registres sont uniformes pour toutes les paroisses vaudoises et la manière d'inscrire les naissances et baptêmes, les bans de mariage, les mariages et les décès est précisée dans un document du 14 juin 1821[188].

La paroisse réformée de Corsier ne fait pas exception et suit les mandats souverains, avec un peu de retard. Le premier registre de baptêmes et mariages débute en 1581 et se termine en 1653[189]. Compte tenu de la période étudiée ici, les données ont été saisies à partir du registre suivant,

182 *Recueil des ordonnances pour les Église du Pays-de-Vaud*, Berne, De l'Imprimerie de LL.EE., 1758, p. 17.

183 Ibid., p. 25.

184 *Ordonnances ecclésiastiques pour le Pays-de-Vaud*, Berne, De l'Imprimerie de LL.EE., 1773, pp. 14, 21.

185 FAVEY, « État civil », *art. cit.*, 1982, p. 697.

186 « "République helvétique" – État civil », ACV, Cote : Ea 20/1 enveloppe « État civil. Lois et arrêtés sur les Registre. Rapports des Sous-Préfets sur tenue des Registres. Pièces diverses. »

187 FAVEY, « État civil », *art. cit.*, 1982, p. 697.

188 « "République helvétique" – État civil », *art. cit.* enveloppe sans titre.

189 « Registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Corsier 1581–1653 », ACV, Cote : Eb 34/1.

dès l'année 1680. Le choix s'est porté sur 1680 afin de pouvoir obtenir la plus grande partie des informations sur les baptêmes des personnes se mariant au début du XVIIIe siècle et ainsi avoir une bonne profondeur généalogique d'environ trois générations dès 1750. En cas de manque d'informations, celles-ci ont été recherchées dans des années antérieures. Le terme de la saisie a été placé à 1840, afin de pouvoir étudier la transition entre Ancien Régime et Suisse « moderne ».

Cette saisie soulève des difficultés relatives à la fois à la manière d'enregistrer les informations ainsi qu'à l'identification des personnes. En effet, il n'est pas rare au XVIIe siècle que la mère, lors du baptême, ne soit mentionnée que par son prénom, rendant parfois l'identification des parents difficile[190]. Cet obstacle est cependant compensé par le fait que les parents apparaissent plusieurs fois au fil des ans, permettant ainsi de recouper ces informations. Plus on avance dans le XVIIIe et le XIXe siècle, plus les parents sont bien enregistrés.

Dans les premières années, seuls les baptêmes sont inscrits dans le registre de paroisse. Les dates de naissance ne semblent être renseignées que vers 1759, lorsque le suffragant Emmanuel Louis Chavannes est en charge des baptêmes[191]. Par la suite, la mention des naissances se systématise peu à peu. L'introduction de l'état civil modifie définitivement l'inscription des naissances. Le registre d'état civil est séparé en deux colonnes, l'une consacrée aux naissances, l'autre aux baptêmes.

Une partie de cette étude porte sur les parrains et les marraines des enfants baptisés pour deux périodes sélectionnées (1773–1782 et 1831–1840) (chapitre 6). La difficulté principale est l'identification des parents spirituels car le plus souvent, le lien de famille avec l'enfant n'est pas précisé. Il faut cependant noter que la situation au XVIIIe siècle est plus favorable. En effet, le pasteur Théobald David Robert a tendance à préciser le lien unissant l'enfant et ses parrains et marraines. Cela se poursuit dès novembre 1777 avec l'entrée en fonction du nouveau pasteur Albert Corboz, qui reste en place jusqu'en 1797. Évidemment, les liens mentionnés

190 « Registre des baptêmes de la paroisse de Corsier 1653–1739 », ACV, Cote : Eb 34/2.

191 « Registre des baptêmes (1739–1784) et des mariages (1653–1784) de la paroisse de Corsier », ACV, Cote : Eb 34/4, p. 114.

restent ceux connus du pasteur ou transmis par la famille du baptisé[192]. En ce qui concerne la seconde période étudiée (1831–1840), malgré l'introduction de l'état civil et de documents formatés contenant des rubriques, l'identification des parrains et marraines est plus complexe. Le pasteur François Louis Benjamin Verrey et son successeur David Verrey, qui n'est autre que son fils, ne précisent presque jamais les liens de parenté entre le baptisé et les parents spirituels. En outre, compte tenu de l'augmentation de la population, les homonymes sont nombreux. L'identification devient alors plus compliquée car les parents spirituels ne sont pas toujours enregistrés avec tous leurs prénoms[193].

Tableau 2.1: Liste des pasteurs de Corsier 1654–1845 d'après Eugène Mottaz, « Corsier », in : Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud, 1921, p. 530

Nom	**Période d'activité**
David de Miéville	1654–1681
Noé Clavel	1681–1688
Jacques François Samuel Doges	1688–1700
Jacques Nicolas du Gué	1700–1703
David Roux	1703–1739
David Portaz	1739–1764
François Louis Allamand	1764–1772
Théobald David Robert	1772–1777
Albert Corboz	1777–1797
David Solomon Hurtault	1797–1808
J. Gamaliel Michaud	1808–1825
Fr.-L.-Benjamin Verrey	1825–1834
David Verrey	1834–1845

Le même type de difficulté se pose concernant les mariages, pour lesquels les parents des mariés ne sont souvent pas connus, et ce jusqu'en

192 « Registre des baptêmes (1739–1784) et des mariages (1653–1784) de la paroisse de Corsier », *art. cit.*

193 « Registre des naissances de la paroisse de Corsier 1821–1833 », ACV, Cote : Ed 34/ 1 ; « Registre des naissances et baptêmes de la paroisse de Corsier 1834–1857 », ACV, Cote : Ed 34/2.

janvier 1739[194]. Ensuite, avec le changement de pasteur, les informations concernant les parents sont relativement systématiques et ce jusqu'en 1840.

Les registres des décès ne débutent qu'en 1728[195] et de manière très succincte, les premières pages ne mentionnant qu'une date, un nom et prénom. Dès 1739, avec le nouveau pasteur, les âges approximatifs au décès sont inscrits, rendant ainsi l'identification plus simple. Le père est également peu à peu introduit, mais de manière inconsistante jusqu'en 1750 quand la mention du père ou de l'époux semble se généraliser. L'inscription des décès évolue assez peu, la date de naissance n'étant quasiment jamais mentionnée avant la fin des années 1820 ou le début des années 1830[196]. Cependant, la mention du nom des deux parents permet une bonne identification de la personne décédée dès les années 1770, mais le pasteur suivant n'enregistre quasiment pas le nom de la mère[197]. Il faut attendre les années 1810 pour que les mères soient à nouveau renseignées plus régulièrement, voire presque systématiquement à l'approche de 1820[198].

En plus des baptêmes/naissances, mariages et décès, des registres existent concernant les publications des bans. Le premier date de 1770 et se poursuit jusqu'en 1801. Cependant, les années 1770 à 1772 concernent Blonay, où le pasteur Théobald David Robert est en place avant d'arriver à Corsier. Ainsi l'enregistrement des annonces de mariage ne commence qu'en mai 1773[199]. Ces registres permettent de retrouver des informations manquantes pour les mariés, mais aussi de mieux analyser les unions conclues durant les périodes étudiées, c'est pourquoi les bans de mariage ont été intégrés systématiquement pour les périodes 1773 à 1782 et 1831 à 1840. En effet, les publications de bans concernent tous les bourgeois de la paroisse de Corsier ou de l'un des quatre villages compris dans cette dernière, ainsi que les personnes y résidant. Les bans, selon les ordonnances pour les Églises

194 « Registre des baptêmes (1739–1784) et des mariages (1653–1784) de la paroisse de Corsier », *art. cit.*

195 « Registre des décès (1728–1770) et des catéchumènes (1728–1770) de la paroisse de Corsier », ACV, Cote : Eb 34/3.

196 « Registre des décès de la paroisse de Corsier 1821–1857 », ACV, Cote : Ed 34/6.

197 « Registre des décès (1770–1796) et catéchumènes (1771–1795) de la paroisse de Corsier », ACV, Cote : Eb 34/7.

198 « Registre des décès (1796–1821) et des catéchumènes (1796–1846) de la paroisse de Corsier », ACV, Cote : Eb 34/8 ; « Registre des décès de la paroisse de Corsier 1821–1857 », *art. cit.*

199 « Registres des annonces de mariage de la paroisse de Blonay (1770–1773) et de Corsier (1773–1801) », ACV, Cote : Eb 34/6.

du Pays de Vaud de 1758[200], doivent être publiés trois dimanches de suite, sauf pour les veufs et les veuves, pour lesquels deux publications suffisent. Ils doivent être annoncés dans la paroisse de chaque époux et dans leur lieu de résidence[201]. En 1773, les ordonnances sont plus brèves concernant les bans, demandant uniquement de les publier trois dimanches de suite. Cette série est ininterrompue jusqu'en 1840, fin de notre période.

Dès 1834, une série de registres séparés existent pour Chardonne et Jongny. En effet, la chapelle de Chardonne a été érigée en paroisse en 1833. Au XIXe siècle, la chapelle de Chardonne passera successivement à la paroisse de Chexbres (1845), puis Corsier (1846), avant de redevenir indépendante en 1864[202]. Ceux-ci ont également été pris en compte pour composer la base de données.

Une partie des registres paroissiaux compris entre 1680 et 1840 n'a pourtant pas été prise en considération. En effet, dès 1728[203], les communiants (catéchumènes) ont également été enregistrés. Ce sacrement, important, n'a cependant pas été intégré dans la base de données, bien qu'il puisse être intéressant de mener des recherches à ce sujet. Un temps supplémentaire de saisie aurait été nécessaire pour réaliser ce travail.

Ce travail de saisie systématique pour les naissances/baptêmes, mariages et décès a permis de construire une base solide pour les recherches présentées dans ce travail. Cependant, certaines informations importantes ne sont pas enregistrées de manière continue et fiable dans les registres de paroisse, comme les professions, le lieu de résidence (ce point est sujet à forte variation), les fonctions politiques et administratives, etc. C'est pourquoi, il a été nécessaire d'ajouter d'autres sources à ces registres.

2.2.2 Autres sources généalogiques

Afin de compléter les informations contenues dans les registres de la paroisse de Corsier, plusieurs autres types de sources ont été mobilisés. En premier lieu, les fonds de famille permettent d'observer dans certains

200 *Ordonnances ecclésiastiques pour le Pays-de-Vaud*, *op. cit.*, 1773, p. 20.

201 *Recueil des ordonnances pour les Église du Pays-de-Vaud*, *op. cit.*, 1758, p. 24.

202 « Ed 22 bis/1–7 Paroisse réformée de Chardonne 1834–1875 (Série) ».

203 « Registre des décès (1728–1770) et des catéchumènes (1728–1770) de la paroisse de Corsier », *art. cit.*

cas des arbres généalogiques, comme pour la famille de Montet dit Taverney[204]. De plus, il est possible d'y trouver d'autres documents pouvant apporter de nouvelles informations, comme des actes notariés (contrats de mariage, testaments, acquis, lettres de rentes, etc.), des documents financiers et de la correspondance. D'autres généalogies sont également disponibles aux Archives Cantonales Vaudoises pour la famille de Montet[205]. Les arbres généalogiques des familles de Montet dit Taverney et Cuénod[206], conservés aux Archives Communales de Vevey, permettent également d'obtenir plus de profondeur pour ces deux familles ayant occupé de nombreuses charges dans la paroisse de Corsier, puis à Vevey (voir chapitre 3.2.1).

Quelques notices sont également disponibles dans le *Livre d'Or des familles vaudoises*, indiquant les bourgeoisies des familles[207]. Certaines surprises peuvent se faire jour, comme ce document donnant des informations sur la famille Herminjard, découvert aux Archives Communales de Corsier[208]. Pour certains patronymes, des généalogies publiées existent dans la série du recueil de généalogies vaudoises, par exemple pour la famille de Joffrey[209].

Enfin, pour les familles n'étant pas de Corsier et apparaissant de manière disparate, des sites internet consacrés à la généalogie ont permis de retrouver les informations sur les baptêmes, naissances ou mariages des membres de ces dernières. En effet, de nombreux généalogistes mettent à disposition leurs recherches sur le site geneanet.org. Certains arbres généalogiques ont souvent été sollicités, notamment celui de David Neyroud portant sur les familles du Lavaux[210]. Une généalogie concerne

---

204 « Fonds Albert de Montet », ACV, Cote : P Montet Montet (Albert de).

205 « Généalogie de Montet », ACV, Cote : Y Dos Gen Montet ; « Généalogie de Montet », ACV, Cote : P SVG 1 Montet.

206 « Généalogie de Montet », AC Vevey, Cote : E orange volume 4 K–M ; « Généalogie Cuénod », AC Vevey, Cote : E orange volume 2 C–D.

207 DELEDEVANT Henri et HENRIOUD Marc, *Le livre d'or des familles vaudoises : répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud : avec des notes historiques et biographiques*, Genève, Éd. Slatkine, 1988.

208 Rétrospective de la famille Marc et Élise Herminjard, s. d., AC Corsier.

209 *Recueil de généalogies vaudoises*, vol. 3, Lausanne, Payot et Cie, 1939, pp. 233–265.

210 NEYROUD David, « Arbre généalogique David Neyroud », <https://gw.geneanet.org/dneyroud>, consulté le 17.01.2019.

également la même région, intitulée « Généalogie des familles de la Riviera Vaudoise et des familles parentes et alliées », réalisée par Jean-Marc Guex[211]. Celle compilée par Roger Claude sur la généalogie de son patronyme et des familles alliées, notamment vaudoises (Chevalley, Chollet, Gilliéron, Leyvraz, etc.), a également été beaucoup utilisée[212], alors que d'autres ont été consultées plus épisodiquement[213]. Il faut néanmoins faire preuve de prudence en identifiant les personnes, des erreurs ou des confusions avec des homonymes pouvant se glisser dans ces généalogies. Enfin, pour certaines familles patriciennes bernoises (de Graffenried, de Watteville), un site généalogique dédié a été consulté[214].

En recoupant ces sources diverses avec les registres de paroisse, la base de données a pu se consolider peu à peu. Pour ce qui est des personnes nées, mariées et décédées dans la paroisse de Corsier, ces informations sont tout à fait fiables. Le problème principal reste celui des professions, des lieux de résidence et des charges administratives ou politiques. Ces difficultés ont pu être en grande partie comblées par les documents présentés ci-après.

2.2.3 *Les recensements*

Les recensements constituent également une source classique des études sur la population, la famille et le mariage. Ils permettent de réaliser des statistiques à un moment donné, présentant une photographie de l'état de la population, ou simplement un comptage. Plusieurs recensements ont été menés aux XVIIIe et XIXe siècles dans le Pays puis canton de Vaud. En 1764, un recensement non nominatif, à but militaire, dénombre les

211 GUEX Jean Marc, « Généalogie des familles de la Riviera vaudoise », <https://gw.geneanet.org/jmguex>, consulté le 17.01.2019.

212 CLAUDE Roger, « Généalogie de Roger Claude », <https://gw.geneanet.org/rodac>, consulté le 17.01.2019.

213 RAPSODE Valérie, « Généalogie de Valérie Rapsode », <https://gw.geneanet.org/vrapsode>, consulté le 17.01.2019 ; UMIGLIA Jacques, « Arbre généalogique Jacques Umiglia », <https://gw.geneanet.org/jacques381>, consulté le 17.01.2019 ; par exemple : « Généa50 », <https://gw.geneanet.org/genea50com>, consulté le 17.01.2019.

214 « Berner Geschlechter », <http://www.bernergeschlechter.ch/humo-gen/>, consulté le 10.01.2019.

habitant-e-s des villages[215]. Celui-ci est mis en place à l'initiative de la Société Économique de Berne et les informations doivent servir pour l'argumentation des membres de cette société. Ce recensement permet de connaître le nombre de personnes susceptibles d'être mobilisées pour les troupes. Une autre raison est sociale : en effet, ce dénombrement servira également à l'aide aux pauvres. Une commission ad hoc du Grand Conseil bernois demande ainsi de compter le nombre des pauvres et les causes de leur indigence. La dernière raison est plus socioéconomique, poussée par l'impression d'une dépopulation du canton. Cette crainte de la dépopulation se retrouve dans différents ouvrages de l'époque[216]. Il s'agit d'un des premiers efforts statistiques du canton de Berne, avant l'émergence d'enquêtes plus systématiques au XIXe siècle.

Le recensement le plus intéressant pour notre travail est le recensement de 1798 (voir aussi chapitre 3.1.4)[217]. Ce recensement a été réalisé après la chute de l'Ancien Régime et l'adoption de la Constitution helvétique le 9 février 1798. Le 9 mai 1798, la Chambre administrative demande que chaque bailliage fournisse un tableau de la population. Les tableaux n'étant pas réalisés assez rapidement, le Directoire divise le canton du Léman en districts et le 14 mai, la Chambre administrative insiste, n'ayant reçu le document que de la part de Moudon. Les tableaux, fournis par les autorités, sont finalement remplis. En décembre 1798, un autre recensement est réalisé, toutefois non nominatif. Dans le recensement de mai, des erreurs sont trouvées, notamment en ce qui concerne le nombre d'habitant-e-s. En comparant avec décembre 1798, les villages concernés par notre étude comprennent ainsi :

- Corsier : 896 habitants en mai 1798 (759 corrigé), 621 en décembre
- Chardonne : 693 en mai 1798 (697 corrigé), 600 en décembre
- Corseaux : 420 en mai 1798 (475 corrigé), 420 en décembre
- Jongny : 159 en mai 1798 (156 corrigé), 147 en décembre

215 « Tableaux et mémoires relatifs à la population du Pays de Vaud », 1764, ACV, Cote : Ea 1.

216 PFISTER Christian, *Im Strom der Modernisierung: Bevölkerung, Wirtschaft und Umwelt, 1700–1914*, Bern, Historischer Verein des Kantons Bern, 1995, pp. 46–50.

217 « Tabelles de la population sous la République helvétique (1798), classées par district et par commune à l'intérieur de chaque district », 1798, ACV, Cote : Ea 14.

Anne-Marie Amoos invoque un problème de délimitation des communes pour ces variations[218]. Entre mai (2 087 habitants corrigé) et décembre 1798 (1 788 habitants corrigé), la paroisse de Corsier perd près de 300 habitants, ce qui est hautement improbable. Des erreurs ont visiblement été commises en décembre, car le nombre d'habitants des quatre villages est de 2 211 en 1815[219] et de 2 522 en 1831[220].

Le recensement de mai 1798 est important car nominatif. Il fournit les noms des propriétaires de maison, les chefs de famille, l'épouse du chef de famille, le nombre des enfants, la bourgeoisie, depuis quand il habite dans la commune, la profession (vocation), les noms des pensionnaires, ouvriers et domestiques, ainsi que l'origine et la durée de résidence des mêmes pensionnaires, ouvriers et domestiques. Ce recensement permet ainsi d'obtenir de précieuses indications sur le lieu de résidence, la profession et la bourgeoisie des chefs de famille. Ce document a deux utilités principales : la première est de connaître les métiers des chefs de famille, souvent inconnus par les registres de paroisse puis d'identifier le lieu de résidence, bien que l'organisation du document ne soit pas toujours limpide. Par la suite, les informations concernant les lieux de résidence pourront être mieux définies et exploitées.

En 1803, un nouveau recensement non nominatif est effectué. Il donne un total de 2 206 habitants (949 à Corsier, 750 à Chardonne, 330 à Corseaux et 182 à Jongny)[221]. L'état de la population est connu aussi pour l'année 1815, à la suite d'informations recueillies par le doyen Bridel dans son *Essay statistique sur le canton de Vaud* ; il compte 2 211 habitants dans le cercle de Corsier[222].

---

218 AMOOS Anne-Marie, « Le recensement vaudois de mai 1798 », *Revue historique vaudoise* (89), 1981, pp. 57–97.

219 BRIDEL Philippe-Sirice, *Essay statistique sur le Canton de Vaud : avec une carte exacte de ce canton*, Zurich, Orell Fussli, 1815, p. 83.

220 « Recensement de la population du canton. Par commune, sexe, origine », 1831, ACV, Cote : Ea 79/1.

221 « Tableaux de la population du canton de Vaud par commune 1803–1849 », ACV, Cote : Ea 83.

222 BRIDEL, *Essay statistique sur le Canton de Vaud : avec une carte exacte de ce canton*, *op. cit.*, 1815, p. 83.

En 1831, un nouveau recensement par cercle est mis en place (celui de Corsier comprenant les mêmes villages que la paroisse au XVIIIe siècle)[223]. Ce dénombrement ne donne que les totaux des Vaudois, Suisses et étrangers. Dans le cercle de Corsier, il y a 1 127 hommes vaudois, 1 175 femmes vaudoises, 118 Suisses et 88 Suissesses, ainsi que 8 étrangers et 6 étrangères, soit 2 522 au total. Deux autres dénombrements non nominatifs sont réalisés, en 1837 et 1841 ; le premier compte 2 586 habitant-e-s dans le cercle de Corsier (1 064 à Corsier, 928 à Chardonne, 281 à Corseaux et 249 à Jongny) et le deuxième en dénombre 2 625 (1 075 à Corsier, 992 à Chardonne, 291 à Corseaux et 267 à Jongny)[224].

Cette hausse démographique est également visible pour la ville voisine de Vevey, avec laquelle Corsier entretient de nombreux échanges (tableau 2.2). Celle-ci compte 3 350 habitants en 1764 et 3 300 en 1798. Toutefois le chiffre de 1798 ne compte pas les personnes absentes, au contraire des 3 780 personnes comptées en 1796, puis des 3 772 en 1803 et des 3 786 en 1806. En 1850, Vevey compte 5 201 habitants, soit une forte hausse dans la première moitié du XIXe siècle[225]. Vevey est un centre commercial et artisanal important dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et devient au XIXe siècle le centre administratif du district dont fait partie Corsier (voir chapitre 3.1.3).

223 « Recensement de la population du canton. Par commune, sexe, origine », *art. cit.*, 1831.

224 « Tableaux de la population du canton de Vaud par commune 1803–1849 », *art. cit.*

225 SALVI Élisabeth, « Vevey (commune) », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 03.01.2015. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch> ; FAVROD Guillaume, *Viticulture et pluriactivité à Vevey sous l'Ancien Régime*, Université de Lausanne, Faculté des lettres, 2017, pp. 11–12.

Tableau 2.2: Population de la paroisse, puis cercle de Corsier et de Vevey 1764–1841[a]

Habitants	Année	Lieu	Habitants	Année	Lieu
689	1764	Corsier village	**2211**	**1815**	**Cercle de Corsier**
561	1764	Chardonne	1064	1831	Corsier village
254	1764	Corseaux	928	1831	Chardonne
111	1764	Jongny	281	1831	Corseaux
3350	**1764**	**Vevey**	249	1831	Jongny
1615	**1764**	**Paroisse de Corsier**	**2522**	**1831**	**Cercle de Corsier**
896	1798	Corsier village	1064	1837	Corsier
693	1798	Chardonne	281	1837	Corseaux
420	1798	Corseaux	928	1837	Chardonne
156	1798	Jongny	249	1837	Jongny
3300	**1798**	**Vevey**	**2522**	**1837**	**Cercle de Corsier**
2165	**1798**	**Paroisse de Corsier**	1075	1841	Corsier
949	1803	Corsier village	291	1841	Corseaux
330	1803	Corseaux	992	1841	Chardonne
750	1803	Chardonne et Paully	267	1841	Jongny
182	1803	Jongny	**2625**	**1841**	**Cercle de Corsier**
3772	**1803**	**Vevey**	**5201**	**1850**	**Vevey**
2206	**1803**	**Cercle de Corsier**			

a Chiffres tirés des différents recensements, du *Dictionnaire Historique de la Suisse* et de *l'Essay Statistique de* Bridel et de Favrod 2017.

Les recensements permettent de connaître l'évolution de la population des villages étudiés, mais ne donnent le plus souvent que des totaux agrégés. Le recensement de 1798 fournit des informations essentielles, bien que certaines fassent défaut, comme les charges politiques occupées par les habitants ; c'est pourquoi, d'autres documents doivent encore être mobilisés, et parmi eux les procès-verbaux des conseils des villages.

2.2.4 Les procès-verbaux des conseils et d'autres organes

Le but initial de la consultation des procès-verbaux des conseils (conseil de paroisse, de village, de municipalité, conseil général) et des autres institutions (cour de justice, consistoire) est de déterminer les personnes en charge des fonctions administratives, judiciaires et politiques de la zone étudiée. Le plus souvent, des listes sont présentes dans ces registres.

Au XVIIIe siècle, la paroisse de Corsier et chaque village qui la composent ont à leurs têtes un conseil et un rière-conseil (voir chapitre 3.2.1). Ces registres consignent les décisions et délibérations pour de nombreuses affaires concernant la paroisse et les villages. Il s'agit essentiellement de gérer les habitants, de diriger la paroisse et les villages. Ces registres sont présents de manière différente dans les villages. Tout d'abord, les registres de la paroisse existent déjà avant 1671, comprennent cependant une lacune entre 1671 et 1709. De 1709 à 1799, huit registres consignent les délibérations du conseil de paroisse[226]. La transition avec la République Helvétique établit un conseil de Régie, dont les décisions se trouvent dans le dernier registre du conseil de paroisse et dans un volume dédié (1800–1805)[227]. La paroisse, entre 1805 et 1816, est gérée par une délégation paroissiale, dont les décisions sont inscrites dans un livre[228]. En 1816, la paroisse de Corsier est démantelée en tant qu'organe politique et par conséquent les registres s'arrêtent. Les livres du conseil du village de Corsier sont conservés de 1671 à 1798, soit cinq volumes[229]. La transition entre Ancien Régime et République Helvétique est contenue dans le dernier livre, soit le passage du conseil du village à la Régie, établie le 15 avril 1799[230]. Les décisions de la municipalité se trouvent dans six registres allant de 1799 à 1844[231]. Il existe

---

226 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1709–1723 », AC Corsier, Cote : A 30 ; « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1723–1744 », AC Corsier, Cote : A 31 ; « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1744–1760 », AC Corsier, Cote : A 32 ; « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1760–1770 », AC Corsier, Cote : A 33 ; « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1770–1781 », AC Corsier, Cote : A 34 ; « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1781–1790 », AC Corsier, Cote : A 35 ; « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1790–1796 », AC Corsier, Cote : A 36 ; « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », AC Corsier, Cote : A 37.

227 « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », *art. cit.* ; « Manual pour la commune paroissiale de Corsier commencé le 15 septembre 1800, et fini le 26 mars 1805 », AC Corsier, Cote : A 38.

228 « Manual du conseil ou délégation paroissiale 1805–1816 », AC Corsier, Cote : A 39.

229 « Manual du conseil du village de Corsier, 1671–1719 », AC Corsier, Cote : A 12 ; « Manual du conseil du village de Corsier, 1719–1742 », AC Corsier, Cote : A 13 ; « Manual du conseil du village de Corsier, 1742–1762 », AC Corsier, Cote : A 14 ; « Manual du conseil du village de Corsier, 1762–1785 », AC Corsier, Cote : A 15 ; « Manual du conseil du village de Corsier, 1785–1803 », AC Corsier, Cote : A 16.

230 « Manual du conseil du village de Corsier, 1785–1803 », *art. cit.*, p. 287 (1).

231 « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1799–1801 », AC Corsier, Cote : A 60 ; « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier

également un registre concernant le conseil communal de Corsier dès 1817[232]. La Chambre de régie a pour but de gérer les biens de la bourgeoisie[233], alors que la municipalité administre la commune des habitants sous la République Helvétique[234], avant de devenir le seul organe administratif de la commune. Le conseil communal (ou conseil général), en place dès la Restauration en 1815–1816, rassemble les citoyens et élit la municipalité.

Pour le village de Chardonne, une série de quatre registres concernent le XVIIIe siècle, de 1700 à 1799[235], suivis par un registre de la Régie et de la municipalité (1799–1815)[236], un livre de la municipalité sous la République Helvétique (1799–1803)[237] et deux registres de la municipalité de 1815 à la fin de notre période d'étude[238]. Enfin, deux registres du conseil communal viennent compléter ce tableau dès 1816[239].

(brouillon), 1803 », AC Corsier, Cote : A 61 ; « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1803–1816 », AC Corsier, Cote : A 63 ; « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1816–1824 », AC Corsier, Cote : A 64 ; « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1824–1836 », AC Corsier, Cote : A 65 ; « Registre pour la municipalité de Corsier, 1836–1844 », AC Corsier, Cote : A 66.

232 « Procès-verbaux des délibérations du conseil communal de Corsier, 1817–1853 », AC Corsier, Cote : A 90.

233 FRANKHAUSER Andreas, « Chambre de régie », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29.07.2003. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

234 FRANKHAUSER Andreas, « Municipalité », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29.02.2008. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

235 « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1700–1748 », AC Chardonne, Cote : A 102 ; « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1748–1755 », AC Chardonne, Cote : A 103 ; « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1756–1770 », AC Chardonne, Cote : A 104 ; « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1771–1781 », AC Chardonne, Cote : A 105 ; « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1781–1799 », AC Chardonne, Cote : A 106.

236 « Procès-verbaux de la régie et de la municipalité de Chardonne 1799–1815 », AC Chardonne, Cote : A 200.

237 « Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1799–1803 », AC Chardonne, Cote : A 201.

238 « Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1815–1825 », AC Chardonne, Cote : A 300 ; « Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1825–1841 », AC Chardonne, Cote : A 301.

239 « Procès-verbaux du conseil communal de Chardonne, 1816–1836 », AC Chardonne, Cote : A 400 ; « Procès-verbaux du conseil communal de Chardonne, 1837–1874 », AC Chardonne, Cote : A 401.

Dans le village de Corseaux, la situation est un peu différente. Les décisions du conseil du village sont conservées pour la période 1668–1784[240]. Il y a ensuite malheureusement une lacune entre 1784 et les premiers registres de la municipalité en 1799. Il s'agit de brouillons pour la période 1799–1801[241] et 1806–1824 avec une lacune pour l'année 1819[242]. De 1802 à 1805[243] et de 1824 à 1843[244], les versions finales sont conservées. Il existe également à Corseaux des délibérations du conseil communal, cependant les informations contenues n'apportent rien de supplémentaire, puisque concernant essentiellement des élections également présentes dans les registres de la municipalité.

Finalement, les archives de Jongny conservent en un seul volume les délibérations du conseil du village de 1733 à 1798[245]. Dans un autre livre se succèdent la fin de l'Ancien Régime et la Régie puis la municipalité jusqu'en 1825[246]. Deux volumes complètent les décisions de la municipalité de 1825 à 1856[247]. Enfin un exemplaire contient les procès-verbaux du conseil général (ou conseil communal) dès 1832[248].

Ces registres sont une source d'informations variées. On y trouve des sujets politiques, comme la position vis-à-vis de la Révolution vaudoise

---

240 « Livre du conseil du village de Corseaux, 1668–1717 », AC Corseaux, Cote : A 1 ; « Livre du conseil du village de Corseaux, 1717–1750 », AC Corseaux, Cote : A 2 ; « Livre du conseil du village de Corseaux, 1751–1784 », AC Corseaux, Cote : A 3.

241 « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1799–1801 », AC Corseaux, Cote : A 4 (1).

242 « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1806–1818 », AC Corseaux, Cote : A 4 (4) ; « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1809–1816 », AC Corseaux, Cote : A 4 (5) ; « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1817–1818 », AC Corseaux, Cote : A 4 (6) ; « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1820–1822 », AC Corseaux, Cote : A 4 (7) ; « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1824–1825 », AC Corseaux, Cote : A 4 (8).

243 « Registre de la municipalité de Corseaux, 1802–1803 », AC Corseaux, Cote : A 4 (2) ; « Municipalité de Corseaux 1804–1805 », AC Corseaux, Cote : A 4 (3).

244 « Registre de la municipalité de Corseaux, 1824–1843 », AC Corseaux, Cote : A 5.

245 « Manual du conseil du village de Jongny, 1733–1798 », AC Jongny, Cote : A 1733–1798.

246 « Régie puis municipalité de Jongny, 1799–1825 », AC Jongny, Cote : A 1799–1825.

247 « Registre des délibérations de la municipalité de Jongny, 1825–1837 », AC Jongny, Cote : A 1825–1837 ; « Registre des délibérations de la municipalité de Jongny, 1837–1856 », AC Jongny, Cote : A 1837–1856.

248 « Registre du conseil général de la commune de Jongny, 1832–1907 », AC Jongny, Cote : B 1832–1907.

de 1798, mais également des problèmes du quotidien. Dans le cadre de la constitution de la base de données, des informations au sujet des personnes ont été recherchées et intégrées. Il s'agit en premier lieu des membres des différents conseils, à la fois au travers des listes qui se trouvent en début de registre, et à travers les différentes élections et nominations rapportées[249]. Les conseils ont également pour tâche d'amodier (louer) certains bâtiments communaux, comme la boucherie, le four ou l'auberge, pour lesquels les noms des locataires sont connus. Dans le cadre de la gestion des habitant-e-s, des listes de résident-e-s sont tenues. Elles ne concernent que les habitants n'ayant pas la bourgeoisie du village ou de la paroisse, ceux-ci devant payer une taxe d'habitation pour avoir le droit de rester. Les noms des régents se succédant dans les différentes écoles sont également enregistrés ; en effet, leur nomination se faisait par le conseil (dès 1773) et le pasteur[250]. Durant la République Helvétique, le Conseil d'éducation du canton du Léman établit le maître d'école, nomination qui doit être annoncée au ministre des Arts et des Sciences qui la valide[251].

Dès 1803, le régent est examiné par le pasteur et une délégation de la municipalité, tel qu'établi par la loi de 1806[252]. Ce mode de nomination ne change pas jusqu'à la loi de 1834 qui établit un examen des aspirants par la Commission d'inspection (dans laquelle se trouve le pasteur), suite auquel la municipalité et ladite Commission élisent un régent[253].

De manière non systématique, certains noms et métiers peuvent être retrouvés dans ces documents (mandats à un cordonnier, serrurier ou autre). Certaines petites tâches attribuées à des habitant-e-s sont également inscrites, comme les gardes des terres (qui n'ont pas été saisis dans la base de données), différents inspecteurs (p.ex. du bétail, des

---

249 Pour des détails sur l'organisation politique voir le chapitre 3.2.

250 Voir par exemple la nomination de Jean Louis Ritschard en 1788 : « Manual du conseil du village de Corsier, 1785–1803 », *art. cit.*, p. 79 ; voir aussi pour plus de détails : PANCHAUD Georges, *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne, Librairie de l'Université ; F. Rouge, 1952, pp. 244–251.

251 Voir par exemple la nomination de Jean Étienne David Baudet « Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1799–1803 », *art. cit.*, p. 101 ; *Instructions pour les conseils d'éducation nouvellement institués données par le Ministre des Arts et Sciences en janvier 1799*, Lausanne, chez Henri Vincent, Impr., 1799.

252 Voir par exemple la nomination en 1833 de Jean Louis Prenleloup « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1824–1836 », *art. cit.*, p. 451 (517) ; *Loi sur l'instruction publique*, 1806.

253 *Loi du 24 janvier 1834 sur les écoles publiques primaires*, 1834.

routes), marguillier, etc. Certains conflits se retrouvent également dans ces volumes. Le problème récurrent concerne le prélèvement de la taxe d'habitation, une première fois entre 1759 et 1761[254], puis encore en 1776 et 1777[255], conflit également traité par le conseil de paroisse[256]. Cette affaire donne d'ailleurs lieu à un procès dont les pièces sont rassemblées dans plusieurs dossiers aux Archives Communales de Corsier[257]. Dans ces registres se trouvent également les discussions de lois et de règlements, la gestion des terres communes, l'aide aux pauvres, etc.

Aux registres des conseils succèdent ceux de la Chambre de régie et de la municipalité en 1799. La Chambre de régie de la paroisse s'occupe donc de la gestion des biens paroissiaux (vignes, bois, etc.) et loue également les bâtiments de la paroisse. Les élections des régisseurs y sont évidemment inscrites.

La municipalité élit ses membres et gère l'administration de la commune. On y trouve par exemple des délibérations relatives à la seringue (pompe à feu), des mentions d'habitant-e-s, la nomination des gardes du village, etc. Des changements importants sont également rapportés, en particulier ce qui a trait à la fin des redevances féodales (liquidation des dîmes et cens). Certaines nouvelles responsabilités semblent apparaître : les enfants illégitimes, auparavant gérés par le consistoire, sont mentionnés, de même que certains testaments. Il y est également question de l'éducation avec la nomination du régent, de l'entretien avec la nomination du fontainier et la réception de bourgeois et habitants. La municipalité reste en place jusqu'à la fin de notre période d'étude, même si le passage de la République Helvétique à la Médiation puis à la Restauration change quelque peu son champ de compétences.

Dès 1816 est introduit le conseil communal, qui ne dispose que de peu de prérogatives. Son rôle principal est d'élire les municipaux et de ratifier les décisions de la municipalité. Il est également composé de conseillers, dont

254 « Manual du conseil du village de Corsier, 1742–1762 », *art. cit.*

255 « Manual du conseil du village de Corsier, 1762–1785 », *art. cit.*

256 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1770–1781 », *art. cit.*, pp. 374–375, 380, 36–387, 401–407, 434–438, 487.

257 « Procès entre les 4 villages de la paroisse de Corsier et des paroissiens non bourgeois, 1777–1781 », AC Corsier, Cote : enveloppe C XXX ; « Procès Chardon et consorts, 1778–1779 », AC Corsier, Cote : enveloppe C XXIIIbis ; « Dossier du procès intenté par les 4 paroisses contre Chardon et consorts, 1780–1781 », AC Corsier, Cote : enveloppe C XXVIII.

le nombre varie selon la taille de la commune. Il a le dernier mot pour certaines affaires importantes, notamment celles demandant un investissement conséquent, comme l'acquisition de la maison communale à Corsier[258]. Il traite également des comptes, ratifie des décisions comme celle d'établir un collège à Chardonne[259].

Les conseils des villages et de la paroisse ne sont pas les seules institutions importantes au niveau local. Il convient également de mentionner brièvement les consistoires et la justice.

Sous l'Ancien Régime, les consistoires sont les tribunaux de mœurs, traitant entre autres des affaires maritales, des naissances illégitimes et de tout trouble moral (ivrognerie, colère publique, jeux, etc.). Les consistoires ont pour but de faire respecter les règles religieuses par la population[260]. Introduits avec la Réforme en Suisse, ils sont mis en place dans le canton de Berne en 1528. Dans le Pays de Vaud, les premiers consistoires sont installés entre janvier et mars 1537, et ce uniquement dans les villes. Ce n'est qu'à la fin des années 1550 que ces cours sont introduites dans les paroisses vaudoises[261]. Dans le cas de la paroisse de Corsier, seuls deux registres consistoriaux sont conservés : l'un se trouve aux Archives Cantonales pour les années 1780–1791[262], l'autre aux Archives Communales de Corsier couvrant les années 1791–1798[263]. Les informations tirées de ces registres ont essentiellement deux finalités : la première consiste à clarifier les parents des enfants illégitimes, souvent mal renseignés dans les registres paroissiaux, la seconde à connaître les noms des membres du consistoire. Ceux-ci sont au nombre de huit, soit le pasteur, le juge et six

258 « Procès-verbaux des délibérations du conseil communal de Corsier, 1817–1853 », *art. cit.*, pp. 2–3.

259 « Procès-verbaux du conseil communal de Chardonne, 1816–1836 », *art. cit.*, pp. 50–51.

260 TOSATO-RIGO Danièle et STAREMBERG GOY Nicole, « Avant-propos », in : TOSATO-RIGO Danièle et STAREMBERG GOY Nicole (éds.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de lettres, 2004, pp. 5–6.

261 MATZINGER-PFISTER Regula, « L'introduction des consistoires dans le Pays de Vaud », in : TOSATO-RIGO Danièle et STAREMBERG GOY Nicole (éds.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de lettres, 2004, pp. 113–117.

262 « Registre du consistoire de Corsier 1780–1791 », ACV, Cote : Bda 34/1.

263 « Registre du consistoire de Corsier, 1791–1798 », AC Corsier, Cote : A 45.

assesseurs, énumérés dans une liste au début du registre commençant en 1780. Malheureusement, une telle liste est absente du second volume.

Une cour de justice existe aussi sous l'Ancien Régime, pour laquelle les registres sont conservés aux Archives Cantonales de 1746 à 1798[264], complétés par des minutaires. Seuls les registres ont été consultés afin d'en déterminer ses membres. Il y aurait également beaucoup d'informations à tirer de ces documents, puisque dans les conflits qui y sont traités les lieux d'habitation ou d'autres données seraient exploitables. Cependant, le temps a manqué pour réaliser ce travail. Les cours de justice existent déjà avant la conquête bernoise[265] et sont compétentes, sous l'Ancien Régime, en matière de droit civil et criminel[266]. Pour la juridiction de Corsier, la cour est composée d'un châtelain, un lieutenant, un curial (secrétaire) et onze justiciers[267]. Le châtelain est nommé par le Petit Conseil de Berne suite à la proposition du bailli de Vevey et des conseils locaux. Il dispose du curial, obligatoirement un notaire, en tant que secrétaire. Les officiers (ou justiciers) sont nommés par le bailli. En matière criminelle, la cour de justice prend la décision finale, aucun recours n'étant possible[268].

Sous la République Helvétique, le système judiciaire est uniformisé et la nouveauté principale est l'élection des fonctionnaires. Il y a ainsi dans chaque district un tribunal, formé de treize juges, la justice au niveau paroissial disparaissant[269], à l'exception de la justice de paix.

Les juges de paix sont mis en place avec le canton de Vaud en 1803. Un juge de paix, nommé pour neuf ans, est actif dans chaque cercle. Il a pour tâche de tenter les conciliations en matière civile, de trancher les

---

264 « Cour de justice de Corsier 1746–1754 », ACV, Cote : Bis 177 ; « Cour de justice de Corsier 1754–1764 », ACV, Cote : Bis 178 ; « Cour de justice de Corsier 1764–1779 », ACV, Cote : Bis 179 ; « Cour de justice de Corsier 1779–1798 », ACV, Cote : Bis 180.

265 FAVEY Georges, « Justice », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, vol. 2, Slatkine, 1982, pp. 15–17.

266 SALVI Élisabeth, *La justice de LL.EE. de Berne : délit et répression dans le bailliage de Vevey au XVIIIe siècle*, Mémoire de licence, Lausanne, Université de Lausanne, 1988, p. 13.

267 « Cour de justice de Corsier 1746–1754 », *art. cit.* ; « Cour de justice de Corsier 1754–1764 », *art. cit.* ; « Cour de justice de Corsier 1764–1779 », *art. cit.* ; « Cour de justice de Corsier 1779–1798 », *art. cit.*

268 SALVI, *La justice de LL.EE. de Berne : délit et répression dans le bailliage de Vevey au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, 1988, pp. 13–16.

269 FAVEY, « Justice », *art. cit.*, 1982, p. 19.

affaires civiles mineures et de s'occuper des enquêtes pénales préliminaires. La justice de paix qu'il préside comprend quatre assesseurs (en plus du juge) nommés pour six ans[270]. Les assesseurs, comme le juge, sont nommés par l'exécutif. En sus, un ou des greffiers assistent le juge et les assesseurs et se chargent du greffe et des registres des hypothèques. La justice de paix est également compétente en matière de tutelles et de curatelles[271]. Dans le cas de Corsier, le cercle dépendant de la justice de paix est composé des villages de l'ancienne paroisse.

Le passage à la Restauration en 1814 n'apporte presque aucun changement. En revanche, la nouvelle constitution de 1831 amène des modifications. Les juges de paix sont encore nommés par l'exécutif, mais les prérequis de fortune sont supprimés. Ils sont encore nommés pour neuf ans, sont toujours responsables pour les causes civiles, mais perdent l'instruction en matière pénale. Quatre assesseurs, nommés pour six ans, complètent la justice de paix[272].

En matière de justice, les documents du XIXe siècle sont plus épars. En effet, il y a à notre disposition un registre des procès-verbaux de la justice de paix pour 1805–1807[273], un registre civil du juge de paix pour 1812–1817[274], un registre criminel et correctionnel pour 1803–1806[275], un registre des enquêtes pénales pour 1822–1826[276] et un registre des délits forestiers et passages abusifs de 1837 à 1863[277]. Les registres ont servi à déterminer les juges de paix et les assesseurs. Malheureusement, les assesseurs sont difficiles à identifier car ils ne sont souvent mentionnés que par leur patronyme.

La justice de paix fournit ainsi des documents qu'il serait intéressant d'étudier, mais qui n'ont pas pu être intégrés dans le travail présenté

---

270 Ibid.

271 RUYMBEKE Guy van, *Les juridictions de paix vaudoises des origines à 1889*, Lausanne, 1986, pp. 41–47.

272 FAVEY, « Justice », *art. cit.*, 1982, p. 20.

273 « Registre des procès-verbaux de la justice de paix de Corsier 1805–1807 », ACV, Cote : SC 103/1.

274 « Registre civil du juge de paix de Corsier 1812–1817 », ACV, Cote : SC 103/49.

275 « Registre criminel et correctionnel de Corsier 1803–1806 », ACV, Cote : SC 103/82.

276 « Registre des enquêtes pénales de Corsier 1822–1826 », ACV, Cote : SC 103/83.

277 « Registres des délits forestiers et passages abusifs 1837–1863 », ACV, Cote : SC 103/85.

ici. Je pense en particulier aux tutelles, mais aussi aux testaments ou aux inventaires après décès, qui fournissent de précieux renseignements sur la population, l'héritage ou la richesse. Les tutelles permettent précisément de déterminer quelles personnes, apparentées ou non, sont désignées comme tuteurs d'enfants mineurs. La démographie a une importance dans ce cas, comme le démontre Guy Brunet pour la région de Dombes en France. Cette zone présente un fort taux de mortalité sous l'Ancien Régime et par conséquent les individus présents dans les conseils de famille qui désignent les tuteurs sont comparativement plus souvent des voisins ou des amis, alors que les oncles et les cousins sont les parents les plus représentés. Cette forte présence de personnes hors de la parenté est probablement la conséquence de la forte mortalité. Cette part baisse au XIXe siècle avec la baisse de la mortalité. Quant aux tuteurs désignés, quand il ne s'agit pas du parent survivant de l'enfant, il s'agit d'abord d'un oncle ou d'un cousin au XVIIIe siècle, suivi par une personne non apparentée. Au XIXe siècle, les oncles dominent largement[278]. De même, dans les assemblées de tutelles, la place des amis et des voisins est grande à Paris, la parenté domine en Normandie, à Vernon. La structure de la population parisienne, soit sa forte proportion d'immigrés, explique la difficulté à trouver des parents pour participer à ces conseils[279]. En général, les tuteurs désignés par ces assemblées sont des parents, le plus souvent un oncle[280]. Les testaments aussi peuvent indiquer la place de la parenté, des voisins ou des filleuls dans le réseau des relations actives (sur la place des voisins, parents et amis parmi les tuteurs ou dans les testaments voir aussi chapitre 7.1).

D'autres registres et documents n'ont pas été intégrés dans notre étude, malgré leur intérêt certain. C'est par exemple le cas, pour l'Ancien Régime, des registres de l'Hôpital de Corsier, traitant de l'assistance aux

278 BRUNET Guy, « Le juge et l'orphelin. Des Assemblées de parents aux Conseils de famille, XVIIIe–XIXe siècles », *Annales de démographie historique* 123 (1), 2012, pp. 230–237 ; voir aussi : BRUNET Guy, *Population et environnement : vie et mort dans la Dombes des étangs aux XVIIIe et XIXe siècles*, Bern, Peter Lang, 2011, pp. 212–223.

279 GOURDON Vincent, « Approcher les "réseaux familiaux" urbains : réflexions à partir des actes de tutelle de l'Ancien Régime », in : CASTAGNETTI Philippe (éd.), *Images et pratiques de la ville (vers 1500–vers 1840)*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2003, pp. 22–24.

280 MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVIe–XVIIIe siècles)*, Paris, Armand Colin, 2010, pp. 177–178.

pauvres et la gestion des terres de l'Hôpital. De nombreux documents fiscaux sont également disponibles, comme des rentiers, des comptes communaux ou des registres d'hypothèques à la fois de l'Ancien Régime et du XIXe siècle. Ils n'ont pas pu être pris en considération faute de temps, de même que la correspondance communale. Cependant, avec les différentes sources intégrées, de très nombreuses informations sur les habitant-e-s des quatre villages de Corsier, Chardonne, Corseaux et Jongny ont pu être collectées. Le but de ce travail n'étant pas de réaliser une étude complète de l'histoire de la paroisse[281], mais d'analyser les dynamiques sociales entre les acteur-ice-s, les informations ainsi rassemblées fournissent une base solide pour comprendre la transition, en matière sociale et familiale, entre l'Ancien Régime et le XIXe siècle.

2.2.5 Les plans

L'existence de plans cadastraux pour la paroisse de Corsier entre 1700 et 1850 est également un des éléments ayant amené à choisir ce lieu comme objet d'étude. L'impératif de connaître la taille et les revenus des terres nouvellement acquises a poussé les autorités bernoises, après 1536, à établir des terriers. À un intervalle de vingt ou trente ans, les tenanciers des terres doivent annoncer les possessions dont ils jouissent, processus appelé reconnaissance. La difficulté avec ce type de documents est l'absence, le plus souvent, de plans annexes ou de bornage. C'est pourquoi, dès la seconde moitié du XVIIe siècle, des plans sont peu à peu établis. Le changement principal est que ces plans ne concernent plus uniquement un fief particulier, mais une partie du territoire sans distinction de fief. Les premiers exemplaires sont établis entre 1650 et 1660, mais c'est la grande rénovation des fiefs de 1673 et 1674 qui en entraîne un établissement systématique[282]. En effet, en 1673 et 1675, deux mandats souverains ordonnent le dénombrement de tous les vassaux et seigneuries. Cette entreprise est suivie en 1691 par le regroupement des reconnaissances passées devant un

281 SALVI Élisabeth, *Corseaux, mémoire d'un village*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1991 ; VERDAN Jean-Paul, *Chardonne en effeuillant l'histoire*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1997.

282 MONITION Thierry, *Le cadastre vaudois au XIXe siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1989, pp. 13–16.

commissaire dans une même grosse, laquelle est accompagnée d'un plan terrier[283]. Ces premiers plans sont réalisés à vue, sans mensuration des terres[284]. Avant la fin du xviie et le début du xviiie siècle, il n'existe donc pas de véritables plans, si ce n'est pour certaines propriétés, et les grosses de reconnaissance constituent les instruments principaux du contrôle de la propriété[285].

Quelques plans terriers existent déjà auparavant, comme en atteste la liste donnée par Eugène Mottaz. Le plus ancien est celui de Denges (1658), suivi par celui d'Yvorne (1660), Chessel et Aigle (1661)[286]. Certains plans remontent au xvie siècle, mais ne relèvent que les distances entre les lieux, alors que ceux du xviie siècle sont des plans visuels et géométriques. Il ne s'agit cependant pas d'un cadastre car la valeur des terres et des bâtiments n'y est pas mentionnée. Le but n'est pas de percevoir la taille, qui n'existe quasiment plus, mais de savoir à quel fief appartient la terre, de prélever d'autres impôts et de contrôler les aliénations et les mutations[287].

Les premiers plans de la paroisse de Corsier, réalisés sous la supervision de Jean Grenier, datent de 1705 et concernent les quatre villages[288]. Les plans sont répartis en deux volumes, le premier concernant le fief de Lausanne, le second le fief d'Oron, fiefs dont dépend la paroisse. La même répartition en deux volumes est conservée pour les plans de 1776, réalisés par Jean-Henri Ansermier, Mermoud et Victor Secretan[289]. La prochaine étape est l'établissement d'un cadastre qui, malgré une loi sur l'imposition en décembre 1800, ne voit pas le jour sous la République Helvétique. Pourtant, l'arrêté du 10 février 1801 met en place un cadastre contenant pour chaque propriétaire tous les immeubles lui appartenant[290]. Cependant, aucune loi n'ordonne l'établissement de nouveaux plans.

---

283 PICTET Robert, « Cadastration et fiscalité aux XVIIe et XVIIIe siècles : l'exemple de Belmont-sur-Lausanne », *Revue historique vaudoise*, 1981, pp. 13–22.

284 Ibid., p. 27.

285 DOVRING Folke, « Études sur le cadastre médiéval en Suisse romande », *Zeitschrift für schweizerische Geschichte* 30 (2), 1950, pp. 198–243.

286 MOTTAZ Eugène, « Plans cadastraux », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, vol. 2/2, Lausanne, F. Rouge, 1921, pp. 460–463.

287 RADEFF Anne, « Les premiers plans terriers de Suisse occidentale (XVIIe siècle) », in : *De l'estime au cadastre en Europe. L'époque moderne*, vol. 2, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, pp. 43–55.

288 « Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1705 », ACV, Cote : Gb 343 a.

289 « Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1776 », ACV, Cote : Gb 343 d/1.

290 MONITION, *Le cadastre vaudois au XIXe siècle*, *op. cit.*, 1989, p. 21.

Le 18 mai 1804, une loi ordonne la levée des plans géométriques pour tout le canton de Vaud. Mais cette loi ne fut jamais mise en application[291]. Un arrêté sur la levée des plans est promulgué le 6 février 1812 à la suite duquel une liste des communes prioritaires doit être réalisée[292]. Entre 1813 et 1835, les commissaires arpenteurs réalisent les plans des communes. Toutefois, durant les premières années, le travail est plutôt lent et de mauvaise qualité et en 1821 le Conseil d'État augmente les fonds alloués à ce travail, ce qui attire de nouveaux commissaires. Dès 1827, le gouvernement est satisfait du rythme de l'établissement des plans[293] et la même année, des instructions pour cette levée sont données[294].

Corsier disposant déjà de plans, son territoire n'a probablement pas fait partie des communes prioritaires. Les plans établis pour le cercle de Corsier datent en effet de la fin de cette période : 1833–1835 pour Corsier[295], 1834–1837 pour Chardonne[296], 1833 pour Corseaux[297] et Jongny[298].

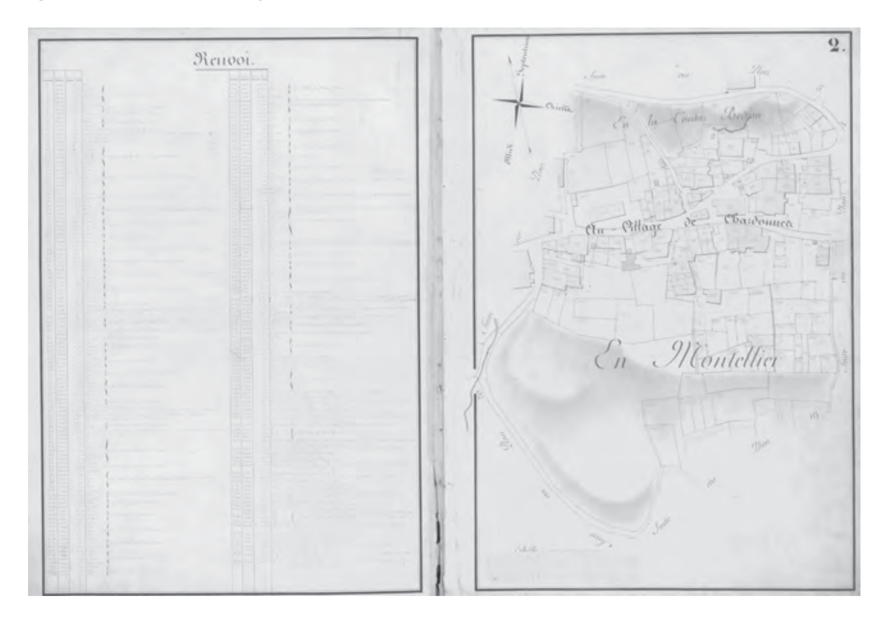
Les deux séries de plans de 1776 et des années 1830 sont utilisées dans ce travail. Elles servent à localiser les habitations des époux et épouses (chapitre 5.3), des enfants et de leurs parrains et marraines (chapitre 6.9). De même, en combinaison avec le recensement de 1798, les protagonistes d'actes notariés sont géolocalisés (chapitre 7.2). Pour réaliser ce travail, les différents plans ont été superposés sur une carte actuelle du territoire de l'ancienne paroisse obtenue auprès de l'Office fédéral de topographie Swisstopo[299]. L'exemplaire le plus « propre » a été utilisé, non pas les exemplaires « préparatoires ». Sur ces derniers, les propriétaires précédents sont indiqués sur les parcelles. Il s'agit donc de plans chargés, peu adaptés à une représentation visuelle. Cependant, si l'on recherche les propriétaires précédents d'une parcelle, il est utile de s'y référer.

291 Ibid., pp. 57–58.
292 Ibid., pp. 88–91.
293 Ibid., pp. 98–101.
294 HEGG Louis, *Le cadastre vaudois*, Lausanne, Éditions ERL, 1949, p. 17.
295 « Plans de Corsier 1833–1835 », ACV, Cote : Gb 343/e 1–3.
296 « Plans de Chardonne 1834–1837 », ACV, Cote : Gb 340/a 1–2.
297 « Plans de Corseaux 1833 », ACV, Cote : Gb 342/a 1–2.
298 « Plans de Jongny 1833 », ACV, Cote : Gb 344/a 1–3.
299 « swisstopo », <https://www.swisstopo.admin.ch/fr/home.html>, consulté le 10.01.2019.

Le volume rassemblant tous les plans de 1776 est constitué d’un répertoire alphabétique des noms de lieux et de 37 planches pour le fief de Lausanne et de 45 pour celui d’Oron. Un numéro est attribué à chaque parcelle et sur chacune d’entre elles y sont inscrits la nature de la terre (vigne, pré, etc.), le nom du propriétaire et la superficie de celle-ci ainsi qu’un renvoi au terrier correspondant.

Pour les années 1830, les volumes débutent également par un index des lieux, suivi par les plans. Les différents volumes concernent une seule commune. Les parcelles ont un numéro qui renvoie à un tableau situé sur la page en regard. Pour chaque parcelle est inscrit un renvoi au numéro d’article du cadastre, sa superficie, sa nature et ses propriétaires (figure 2.1)


Figure 2.1 Plan du village de Chardonne 1833–1837, ACV GB 340/a 1, f. 1–2



Les plans cadastraux sont souvent sous-estimés en tant que source, car difficiles à compiler compte tenu du grand nombre de planches réalisées pour une paroisse ou une commune. Cependant, comme de nombreuses sources historiques, en les recoupant avec d’autres documents, il est possible de les exploiter. Marc Bloch, dans un article de 1929, remarquait

la sous-exploitation des plans parcellaires français[300]. Ils sont cependant utiles pour étudier le paysage, la nature des exploitations agricoles, l'évolution du bâti, etc. Dans le cas de Corsier, il est même possible de retracer les propriétaires successifs d'une parcelle, et par conséquent de déterminer le partage des terres. La difficulté principale de ces plans est l'absence de cadastre au XVIIIe siècle, de sorte que le total des terres appartenant à un propriétaire est quasiment impossible à déterminer, si ce n'est en faisant une saisie systématique des milliers de parcelles se trouvant sur le territoire, tâche extrêmement longue. Ce n'est en effet qu'au XIXe siècle qu'apparaît le registre foncier compilant les terres par propriétaire permettant d'établir la fortune foncière. Même si une loi du 19 octobre 1798 demande la création d'un registre des biens-fonds et de leurs propriétaires[301], qui donne lieu à un premier effort sous la République Helvétique entre 1801 et 1802, le cadastre n'est véritablement établi dans toutes les communes que dès 1807[302]. Enfin, le cadastre cantonal est révisé entre 1836 et 1840, car celui-ci était devenu de piètre qualité trente ans après sa réalisation. C'est ainsi qu'en 1840 les registres sont entièrement révisés[303].

Les plans cadastraux vaudois ont cependant été étudiés dans quelques articles ou contributions, de manière parfois très simple, pour décrire les contours d'une ville, les propriétaires des terres et l'évolution du bâti comme dans le cas de la Tour-de-Peilz[304], ou de manière plus complexe afin de déterminer l'évolution de la fiscalité, à l'exemple de Belmont-sur-Lausanne aux XVIIe et XVIIIe siècles[305]. Les plans peuvent également servir à analyser les parcelles et leurs cultures, afin d'apporter des informations supplémentaires concernant l'organisation agricole d'une commune[306].

---

300 BLOCH Marc, « Les plans parcellaires », *Annales d'histoire économique et sociale* 1 (1), 1929, pp. 60–70.

301 MOTTAZ Eugène, « Cadastre », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, vol. 1/2, Lausanne, F. Rouge, 1921, p. 311.

302 « Cadastres originaux 1798–1939 (Fonds) », ACV, Cote : Gd ; MONITION, *Le cadastre vaudois au XIXe siècle*, *op. cit.*, 1989, pp. 67–76.

303 MONITION, *Le cadastre vaudois au XIXe siècle*, *op. cit.*, 1989, pp. 109–121.

304 MAYOR Henri, « Étude sur les plans cadastraux de la commune de la Tour-de-Peilz », *Revue historique vaudoise* 50 (6), 1942, pp. 237–244.

305 PICTET, « Cadastration et fiscalité aux XVIIe et XVIIIe siècles », *art. cit.*, 1981.

306 PICTET Robert, « L'ancienne structure agraire de Faoug au XVIIe siècle », *Revue historique vaudoise* (94), 1986, pp. 51–62.

Dans notre cas spécifique, les 83 planches de 1776 ont été compilées dans un seul fichier qui est utilisé afin de représenter les relations entre voisin-e-s au XVIIIe siècle. Pour réaliser cette carte, chaque planche est superposée à une carte actuelle de la région (figure 2.2). Certains éléments du paysage ont très peu bougé. On pense d'abord aux bâtiments historiques comme le temple de Corsier ou la chapelle de Chardonne, mais aussi à un certain nombre de routes, aux bords du lac (même si ceux-ci ont été largement aménagés depuis), aux rivières et ruisseaux, etc. À l'aide du logiciel Photoshop, il a été possible de créer une image globale de la région. Bien qu'il y ait eu une perte de qualité, due notamment aux limites de l'informatique (adaptation des tailles des images, pixellisation, échelles de cartes différentes entre l'ancienne et l'actuelle, etc.), les lieux-dits sont lisibles, les bâtiments identifiables, de même que les cours d'eau et les routes. La même démarche a été menée pour les plans du XIXe siècle, mais en nous limitant aux parcelles contenant du bâti (figure 2.3).

Il n'est pas question ici d'entrer dans le détail des réformes fiscales et de leurs conséquences sur le territoire. En effet, l'entreprise de rénovation du cadastre et de la taxation peut entraîner, dans certaines régions, des changements importants au niveau de l'administration locale. Le cas du Banat en est un exemple, où les familles multiples, avec leur usage commun des terres, sont soumises à un nouveau cadastre entre 1772 et 1779, ayant pour conséquence dans un premier temps un éclatement des familles multiples, avant que cette forme de ménage ne se réinstalle[307]. À la différence du Banat, la propriété foncière vaudoise est déjà bien implantée et gérée majoritairement individuellement (à l'exception des terres communautaires appartenant à la commune ou la paroisse et les indivisions). Les plans parcellaires ont encore de nombreux secrets à révéler et une étude plus approfondie de ceux-ci, en lien avec la propriété, l'héritage et l'évolution de l'agriculture reste à réaliser pour le Pays de Vaud et le canton de Vaud. Bien que les plans cadastraux ne soient pas la source centrale utilisée dans ce travail, l'usage de ces documents est intéressant et offre des pistes pour le développement de la recherche historique. Il serait par conséquent important que d'autres chercheurs et chercheuses exploitent ces documents dont les richesses restent à dévoiler.

307 LANDAIS Benjamin, « Du partage communautaire au lopin familial », *Histoire & Sociétés Rurales* 37 (1), 2012, pp. 43–116.

Figure 2.2 Plans parcellaires de la paroisse de Corsier 1776 superposés sur une carte actuelle



Figure 2.3 Plans parcellaires du cercle de Corsier des années 1830 superposés sur une carte actuelle



2.3 Données et méthodes

2.3.1 Constitution de la base de données

La population prise en compte dans la base de données est donc celle d'un groupe de villages comptant 1 615 habitants en 1764 et 2 625 en 1841. Ceci donne lieu à un fichier de 25 758 entrées, c'est-à-dire individus. Tous les mariages, baptêmes, naissances et décès contenus dans les registres de Corsier de 1680 à 1840 ont donc été enregistrés. Les parrains et marraines ont également été saisis systématiquement pour les années 1773–1782 et 1831–1840, ainsi que les bans de mariages pour les mêmes périodes. Les parents des mariés sont intégrés, ce qui augmente le nombre de personnes dans le fichier, qui ne compte alors pas uniquement des personnes nées, baptisées, mariées ou décédées dans un des villages.

De plus, l'introduction des individus participant aux actes notariés ou apparaissant dans les registres des conseils ou membres des organes judiciaires étendent la portée des informations.

Cette base de données a été réalisée avec le logiciel Heredis[308], dédié à la généalogie. Il permet d'intégrer, en plus des événements de base, d'autres informations importantes, comme la profession, ainsi qu'un grand choix d'événements. Il est également possible de modifier certains champs prédéfinis, appelés rubriques personnelles, afin de pouvoir y entrer des informations. Cette souplesse a permis de créer des rubriques dans le but de trier les baptêmes et les mariages afin de réaliser des analyses sur des échantillons, de noter les lieux de résidence, etc.

Les noms de famille, les prénoms et les lieux ont été uniformisés le plus possible, par exemple le patronyme Monod peut être utilisé indifféremment de celui de Ducimetière alias Monod. Le nom Ducimetière alias Monod a été choisi le plus souvent, sauf dans certains cas spécifiques où le nom usuel connu est Monod, par exemple pour Henri Monod (1753–1833), célèbre homme politique. Les noms de famille ont également été adaptés à la graphie moderne. C'est par exemple le cas de la famille Dénéréaz, originaire de Chardonne, dont le nom peut avoir été écrit Néréaz ou Nériaz à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle. De même pour la famille de Montet dit Taverney, dont certains membres ont pu être mentionnés sous le nom Taverney. Les prénoms ont également été adaptés, comme Abraham (souvent orthographié Abram) ou Aréthuse (Arthuse), dans le but de faciliter la lecture. Afin de conserver un lien avec la graphie originale, les différentes sources d'origine sont toujours attachées aux événements respectifs, ce qui permet de clarifier les éventuelles confusions et de retrouver le document utilisé[309].

La même démarche a été adoptée pour les lieux d'origine et lieux d'habitation afin de pouvoir ensuite agréger ces données et analyser les lieux de résidence ou d'autres éléments liés à la localisation des personnes. Le logiciel propose des lieux existants, comprenant des coordonnées géographiques. En revanche, il ne suggère que des communes, et pas de données plus précises ; c'est pourquoi, lorsqu'il s'agit d'étudier la

308 www.heredis.com, il s'agit d'un logiciel propriétaire et payant.

309 Pour d'utiles conseils sur la constitution et la gestion des données voir : LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008.

proximité spatiale, il est nécessaire de procéder à une attribution manuelle des coordonnées géographiques en recoupant les plans, une carte actuelle et les données de longitude et de latitude extraites de Google Maps.

Disposer d'une telle base de données est essentiel afin de mener les analyses présentées dans la suite de ce travail. Comme pour toute méthode, des limites et des inconvénients existent. La première difficulté est la gestion d'une telle masse d'informations. Malgré ce nombre élevé d'individus, les analyses ne portent finalement que sur des échantillons limités, déterminés par la nature des liens. L'avantage est qu'il est ainsi possible de procéder à des focales sur certains groupes et individus, dépassant ainsi le quantitativisme pur et amenant des éléments plus qualitatifs, par exemple par les documents de fonds de famille. Une des limites principales, soulevée depuis longtemps, est la difficile prise en compte des migrations et des mouvements de population par les études centrées sur un territoire. En mettant l'accent sur certains documents, comme les transactions économiques contenues dans les actes notariés (chapitre 7), il est toutefois possible d'entrevoir ce que peut impliquer une migration.

Une autre difficulté est le manque d'informations sur les motivations des protagonistes, par exemple pour se marier ou pour choisir une personne comme parrain ou marraine. C'est pourquoi, des comparaisons sont apportées avec d'autres études s'attachant plus au contenu de la correspondance ou des écrits du for privé. Néanmoins, une base de données telle que celle à disposition permet aussi de dépasser la limitation principale des traces écrites issues des fonds de famille, soit la restriction à certaines couches de la population, le plus souvent issues de l'élite ou du moins de couches formées et cultivées. Ainsi, les paysan-ne-s, les vigneron-ne-s, les artisan-e-s, qui n'ont pas laissé de traces écrites peuvent être abordés dans ce travail, et en particulier leurs liens de parenté et les dynamiques relationnelles.

2.3.2 La notation des liens de parenté

Tout au long de ce travail, il est question de liens de parenté entre personnes. Pour décrire ces liens, deux types de notations existent en parallèle. La notation traditionnelle anglo-saxonne décrit les liens de parenté par des lettres signifiant la connexion avec ego : M pour mother, F pour

father, B pour brother, Z pour sister, S pour son, D pour daughter. Ainsi la cousine parallèle matrilatérale est notée FZD (father's sister daughter).

La notation positionnelle est une autre manière de décrire les relations de parenté[310]. Dans ce système, la première lettre est toujours ego. Les lettres se limitent à H et F pour homme et femme. Une personne entre parenthèse est le sommet de la chaîne de parenté et le point (.) détermine un mariage. Ainsi la cousine parallèle matrilatérale est notée HH()FF. On part d'ego, puis on remonte au père, pour atteindre le sommet avant de redescendre par les femmes (FF). Cette notation a l'avantage, bien que moins instinctive que la notation traditionnelle au premier abord, de permettre de détecter plus rapidement les degrés de parenté. En effet, deux lettres de part et d'autre des parenthèses permettent de déduire un deuxième degré canonique de parenté. Dans ce travail, les deux notations sont utilisées, avec toutefois une préférence pour la positionnelle qui, une fois acquise, est bien plus commode et compréhensible qu'une longue suite de lettres.

2.3.3 L'analyse de la parenté et le logiciel PUCK

Afin d'exploiter ce matériel généalogique le logiciel gratuit d'analyse de la parenté PUCK est utilisé. Il a été développé d'abord par des anthropologues, notamment Klaus Hamberger, à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) à Paris. Le but initial était d'analyser les mécanismes d'alliances en anthropologie. Afin de réaliser des analyses sur le corpus, les données du logiciel Heredis doivent être exportées en format gedcom (Genealogical Data Communication), utilisé pour l'échange des données généalogiques. Le logiciel PUCK peut ensuite ouvrir ce fichier et réaliser des opérations sur ces données, par exemple déterminer le lien de parenté entre personnes uniques, les mariages entre parents ou les liens de famille entre personnes de la même profession. La base de la prise en main

310 BARRY Laurent et GASPERONI Michaël, « L'oubli des origines. Amnésie et information généalogiques en histoire et en ethnologie », *Annales de démographie historique* (116), 2008, pp. 53–104 ; BARRY Laurent, « Logiques terminologiques. Les taxinomies de parentéet leur relation aux systèmes d'alliance », *L'Homme. Revue française d'anthropologie* (225), 2018, pp. 27–72.

du logiciel est fournie par le manuel disponible sur la page web kintip.net. Les informations les plus essentielles se trouvent dans plusieurs articles publiés par les anthropologues Klaus Hamberger et Isabelle Daillant[311].

Le groupe des utilisateurs et utilisatrices de PUCK s'est peu à peu étendu à d'autres spécialistes, dont des historien-ne-s. Il n'est pas question ici de détailler les possibilités offertes par PUCK ; en effet, les différents usages du logiciel seront expliqués dans les chapitres suivants. Un exemple d'usage historien de ce logiciel peut être celui de l'article de 2008 consacré aux familles de la haute bourgeoisie juive parisienne à la fin du XIXe siècle par Cyril Grange et Michael Houseman. Ils démontrent comment utiliser ce logiciel sur un corpus particulier (un réseau de parenté). Ils y analysent le réseau matrimonial en y expliquant en détail leur démarche[312]. Un autre exemple d'utilisation du logiciel PUCK est celui de Michaël Gasperoni qui étudie pour sa part les mariages endogames en Italie centrale aux XVIe et XVIIe siècles[313]. D'autres exemples de travaux seront encore mentionnés au cours de ce travail.

311 HAMBERGER Klaus et DAILLANT Isabelle, « L'analyse de réseaux de parenté : concepts et outils », *Annales de démographie historique* 116 (2), 2008, pp. 13–52 ; HAMBERGER Klaus, HOUSEMAN Michael et GRANGE Cyril, « La parenté radiographiée », *L'Homme* 191, 2009, pp. 107–138 ; HAMBERGER Klaus, GRANGE Cyril, HOUSEMAN Michael et al., « Scanning for patterns of relationship: analyzing kinship and marriage networks with Puck 2.0 », *The History of the Family* 19 (4), 2014, pp. 564–596; MENEZES Telmo, GARGIULO Floriana, ROTH Camille et al., « New simulation techniques in kinship network analysis », *Structure and Dynamics* 9 (2), 2016, pp. 1–30.

312 GRANGE Cyril et HOUSEMAN Michael, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté : une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIXe–XXe siècles », *Annales de démographie historique* (116), 2008, pp. 105–144.

313 GASPERONI Michaël, « Reconsidering matrimonial practices and endogamy in the Early Modern period. The case of central Italy (San Marino, Romagna and Marche) », in: ALBERA Dionigi, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Reframing the history of family and kinship: from the Alps towards Europe*, Bern; Berlin [etc.], Peter Lang, 2016, pp. 203–232.

2.3.4 Informations sur la base de données

Tableau 2.3 Les vingt patronymes les plus portés dans la base de données

	Nom	**Individus**	**Période d'apparition**	
			Début	**Fin**
1	DUCRET	736	1615	1871
2	DENEREAZ	625	1590	1875
3	MOURON	511	1620	1876
4	NEYROUD	507	1599	1898
5	GENTON	477	1600	1923
6	CHAUDET	379	1614	1861
7	DELAPRAZ	327	1632	1871
8	MOREL	322	1622	1871
9	TAVERNEY	290	1613	1870
10	CUPELIN	278	1610	1870
11	CHOLLET	260	1624	1865
12	BOULENAZ	257	1653	1885
13	BARBEY	244	1620	1887
14	FORESTIER	238	1615	1877
15	EMERY	218	1625	1870
16	DELAFONTAINE	200	1660	1869
17	HERMINJARD	197	1620	1860
18	ROCHE	192	1630	1852
19	DEMIERRE	190	1610	1865
20	DUBUIS	181	1650	1878

Le logiciel PUCK permet de calculer différentes caractéristiques des données à notre disposition, Heredis fournissant aussi des informations de base. Dans la base de données, on trouve 14 254 hommes, 11 358 femmes et 146 individus dont le sexe n'est pas déterminé, probablement en majorité des enfants morts jeunes, sans indication de sexe. Les noms de famille les plus portés par les individus sont Ducret (3,49 %), Dénéréaz (2,97 %), Mouron (2,43 %), Neyroud (2,41 %) et Genton (2,26 %) (tableau 2.3). Ces taux reflètent d'une part la fréquence de ces patronymes dans la paroisse, mais aussi les difficultés à identifier les individus portant ces noms. Le cas le plus flagrant est celui de Jean François Ducret. Entre 1677 et 1832, 27 hommes naissent portant cette combinaison de prénom et de nom. En

outre, une trentaine de Jean François Ducret ne sont pas identifiés, ceci car il est impossible de les rattacher à l'un ou l'autre. Ainsi, un certain nombre d'individus sont probablement identiques à un autre, sans avoir pu être déterminés avec certitude. J'ai intégré cette information dans la rubrique « note individuelle », en y inscrivant « peut-être doublon ». Une recherche rapide dans la base de données selon ce critère donne comme résultat 4 395 personnes correspondant potentiellement à une autre, soit 17 % de tous les individus. L'imprécision des sources est principalement responsable de ce taux, malgré les efforts entrepris afin d'identifier les personnes.

Les différents lieux mentionnés dans la base de données sont 391, parmi lesquels 284 sont situés en Suisse (plus de 72 %), suivi par la France (50). Ces lieux sont également avant tout vaudois (188) et bernois (26). Quant à la fréquence des mentions des lieux, Corsier vient bien sûr en premier (31 029 mentions), suivi par les autres villages de la paroisse (Chardonne 8 981, Corseaux 2 714, Jongny 2 237), puis Vevey (2 121). L'écrasante domination de Corsier s'explique aussi car bien souvent le village spécifique n'est pas indiqué, j'ai alors entré comme lieu Corsier, avec comme précision qu'il s'agit de la paroisse en général. Les autres lieux sont bien moins fréquemment indiqués (Lausanne 506, Saint-Saphorin 273, etc.).

Les naissances et baptêmes ont des répartitions différentes dans la base de données. Les 9 584 événements baptêmes enregistrés sont 293 à se dérouler à une date incertaine, soit 9 291 baptêmes datés avec certitude. Parmi ces baptêmes, tous ceux qui ont lieu dans un des villages de la paroisse de Corsier ont une date certaine, soit 8 717 baptêmes (plus de 85 % des baptêmes).

Les naissances se chiffrent quant à elles à 9 351, dont 1 990 avec une date incertaine. Un grand nombre de ces naissances a lieu dans un des quatre villages de la paroisse, sans que le village soit précisé (3 400, trois à une date incertaine), alors que le village de Corsier compte le plus de naissances (648, trois à une date incertaine), suivi par celui de Chardonne (594, deux incertaines), puis celui de Jongny (195, dont une à une date incertaine) et Corseaux (142). Ainsi les naissances dans un des villages de la paroisse représentent un peu plus de 53 % des naissances enregistrées. La différence tient au fait que les baptêmes proviennent essentiellement des registres de paroisse de Corsier, alors que les naissances peuvent venir d'autres sources ou de généalogies.

Quant à la répartition chronologique des naissances et des baptêmes, elle reflète la constitution de notre base de données. Les baptêmes avant 1650 sont très peu nombreux (55), alors qu'ils augmentent ensuite avec 1488 baptêmes entre 1651 et 1700, 2 419 entre 1701 et 1750, 2 822 entre 1751 et 1800 et enfin 2 784 entre 1801 et 1840. Onze baptêmes ont lieu entre 1841 et 1850 soit après la saisie systématique de l'état civil. En plus de la correspondance avec la saisie effectuée, soit une répartition entre 1651 et 1840, les baptêmes indiquent la hausse constante de la population. La moyenne des baptêmes par année est de 48,38 entre 1701 et 1750, 56,44 entre 1751 et 1800 et 69,6 entre 1801 et 1840.

Quant aux naissances, elles montrent largement le non-enregistrement de ces dernières avant la seconde moitié du XVIIIe siècle puisque seules 844 naissances sont enregistrées entre 1701 et 1750[314], contre 2 419 baptêmes. Dès la seconde moitié de ce siècle, le nombre de naissances augmente fortement avec 4 001 naissances entre 1751 et 1800, puis 3 850 entre 1801 et 1840 et 77 pour le reste du XIXe siècle. Ces chiffres démontrent donc, plus que l'évolution démographique, que les naissances sont enregistrées systématiquement dès la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

La base de données compte 5 036 mariages, 48 divorces et huit séparations. Les divorces et les séparations n'étant pas l'objet de cette étude, je vais me limiter à la répartition des mariages. La grande majorité des mariages sont religieux, seuls 16 mariages civils sont enregistrés[315]. La majorité des mariages a lieu à Corsier, où se trouve l'église de la paroisse (3 491, soit 69,3 %), suivi par Chardonne où se situe une chapelle (296 mariages), puis Jongny (32) et enfin Corseaux (deux mariages, ce qui est peut-être une erreur, Corseaux n'ayant pas de bâtiment religieux). Enfin, 88 mariages ont lieu dans un des villages de la paroisse, sans que le village ne soit identifié. Au total, ce sont 3 909 mariages qui ont lieu dans un des villages de la paroisse, soit plus de 77 % d'entre eux.

La répartition chronologique, en sachant que certains mariages n'ont pas de date, correspond là aussi à la période de saisie. En effet, les mariages sont peu nombreux avant 1650 (22 entre 1601 et 1650) puis augmentent peu à peu (744 entre 1651 et 1700, 1 355 entre 1701 et 1750, 1 620 entre 1751 et 1800, 1 264 entre 1801 et 1840) avant de baisser à nouveau

---

314 Avant 1701 il y a 4 naissances entre 1551 et 1600, 239 entre 1601 et 1650, 327 entre 1651 et 1700.

315 La mention du mariage civil est entrée dans la note du mariage.

à la fin (82 entre 1841 et 1900). La seconde moitié du XVIIIe et le début du XIXe siècle comportent ainsi de nombreux mariages (27,1 par année en moyenne pour 1701–1750, 32,4 en moyenne par an pour 1751–1800, 31,6 entre 1801 et 1840).

Les professions mentionnées dans la base de données reflètent le caractère viticole et agricole de la région étudiée. En effet, sur les 2978 mentions de professions, celle d'agriculteur est la plus fréquente (651, soit 21,86 %), suivie de celle de vigneron (370, soit 12,42 %), puis par domestique (198), laboureur (111), pasteur (109), granger (108) et régent (100). La fréquence des professions mentionnées n'est qu'indicative, puisqu'elle représente plutôt le taux de mention dans les sources que la réalité socioéconomique. La mention fréquente de pasteur ou de régent démontre que ces personnes, de par leur place spécifique dans la société, ont souvent leur activité indiquée. La répartition des professions est plus représentative en utilisant le recensement de 1798 (voir chapitre 3.1.4).

En revanche, la connaissance de la base de données et de ses biais, calculés par PUCK, est une information essentielle pour la suite de ce travail[316]. Pour les différentes périodes scrutées en matière de mariage, ces biais sont décrits au chapitre 5. Dans l'ensemble du corpus, la profondeur généalogique présente le nombre d'ancêtres connus à chaque génération au-dessus d'ego (figure 2.4). Cette dernière est au maximum de neuf générations. Ainsi, les pères et mères sont connus pour 62,26 % des individus, la lignée agnatique étant mieux documentée (65,67 %) que la lignée utérine (58,81 %). Moins de la moitié des individus ont des grands-parents connus (42,48 % en lignée agnatique, 33,78 % en lignée utérine), taux qui tombe à un quart pour la génération précédente (29,05 % en ligneé agnatique, 18,83 % en lignée utérine). Cela est dû à la fois aux 17 % de personnes non identifiées, mais aussi aux individus qui n'apparaissent qu'une seule fois dans un document, sans être de la paroisse. De plus, la constitution d'un corpus comporte toujours un début et les premiers baptêmes saisis ne comprennent que l'enfant et les parents, voire uniquement le père. Ces taux changent selon les tranches du corpus (voir chapitre 5), la profondeur généalogique allant en s'améliorant.

316 Pour des analyses détaillées de corpus ou les possibilités offertes par le logiciel voir : GRANGE et HOUSEMAN, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté », *art. cit.*, 2008.

Figure 2.4 Complétude généalogique du corpus

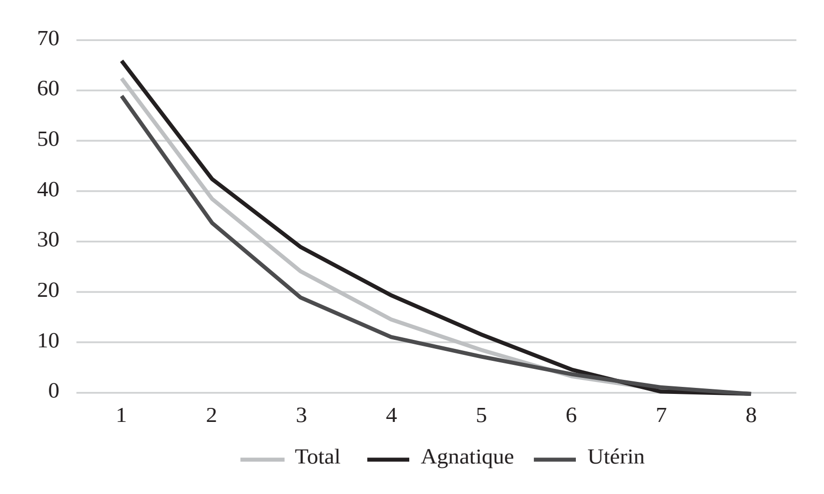


Figure 2.5 Biais de genre de l'ensemble du corpus

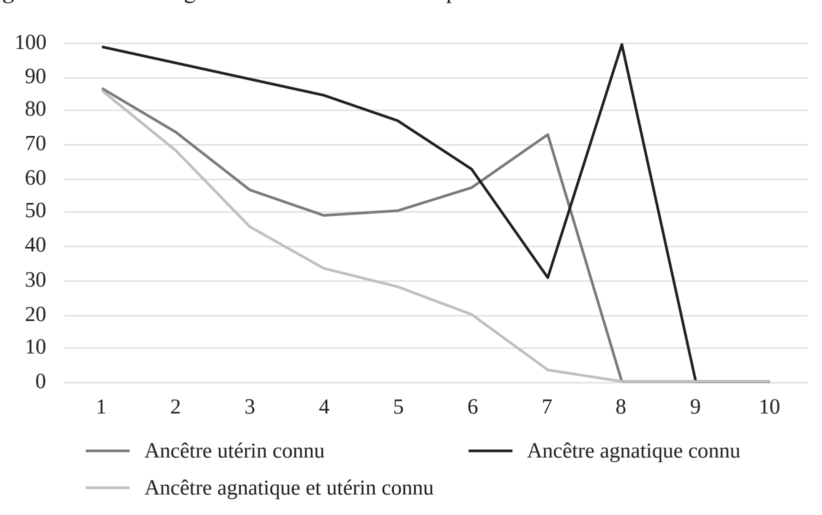
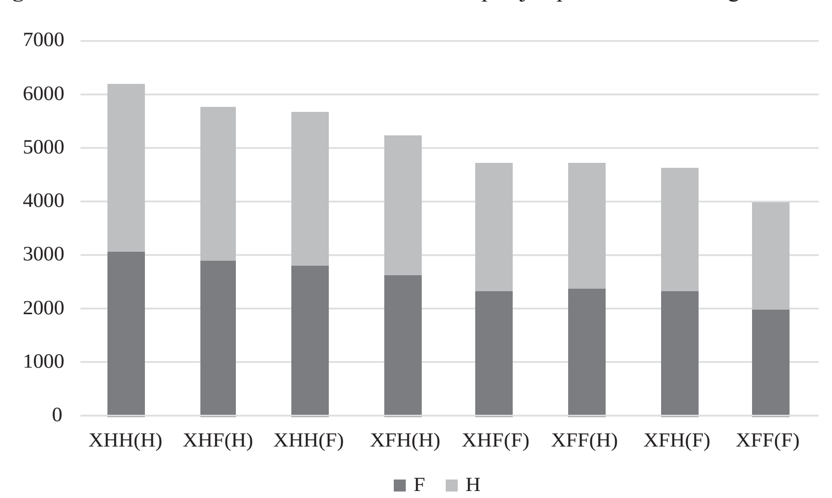


Figure 2.6 Chaînes d'ancêtres connus dans le corpus jusqu'au troisième degré



Un phénomène fréquent des bases de données généalogiques est le déséquilibre entre lignées agnatiques et utérines, déjà présent dans la complétude généalogique. Il est aussi possible de déceler cette variation au travers du biais de genre, soit le pourcentage d'individus pour lesquels les ancêtres utérins, agnatiques ou les deux sont connus (figure 2.5). Ainsi pratiquement tous les pères sont connus, mais seulement 87 % des mères. Les pics aux générations 7 et 8 sont la conséquence du peu de personnes connues ; il s'agit donc bien d'une baisse constante de la connaissance. En général, on connaît ainsi mieux le père, le père du père, le père du père du père, etc. que la mère, la mère de la mère, etc.

Ce résultat est confirmé par les chaînes d'ancêtres connus par individus en remontant jusqu'à trois générations (figure 2.6). Le père du père du père est le mieux connu (XHH(H)), suivi du père de la mère du père (XHH(F)), etc. Ainsi, les informations sont plutôt orientées dans la lignée du père, ce qui dépend en partie des documents qui ont tendance à mieux renseigner le père que la mère, du moins au début de la saisie systématique.

Le réseau matrimonial, soit la partie du corpus qui présente des mariages interconnectés, a également été recherché, afin de connaître combien d'individus sur l'ensemble sont impliqués dans des mariages. Malheureusement, dans le cas de cette base de données, PUCK ne fournit

que la composante maximale[317]. Cette dernière comprend 14 890 individus, soit 57,8 % du corpus. Il s'agit de la partie la plus grande intégrant des individus liés par des mariages. Puisqu'il est impossible d'obtenir des résultats en recherchant un noyau (core) ou des bicomposantes matrimoniales (parties d'un réseau matrimonial)[318], on peut supposer que la base de données ne comprend qu'un seul ensemble composé d'intermariages, de relations constantes, alors que les autres individus en sont exclus, s'agissant par exemple de personnes célibataires ou d'enfants morts jeunes.

En intégrant toutes les personnes et leurs liens dans le logiciel GEPHI, il est possible de mener une première analyse du corpus complet de notre base de données qui compte 33 844 liens de parenté. Il s'agit de liens de mariage et de liens entre père et enfant et entre mère et enfant. Le calcul de la centralité de degré, soit le nombre de liens que les nœuds entretiennent, permet de constater que sur les 25 758 nœuds, seuls 21 990 ont au minimum un lien (85,37 %). Cela ne dit en revanche pas à quel point il existe une partie fortement connectée, puisqu'un couple peut très bien se situer en dehors de l'ensemble principal. Isoler la composante géante, soit la partie formant le plus grand groupe connecté du réseau, permet de visualiser cet ensemble. Dans celui-ci sont compris 57,8 % des nœuds et 79,1 % des liens, ce qui correspond à la même composante trouvée par PUCK. Il existe ainsi un ensemble fortement connecté, composé vraisemblablement des familles des quatre villages, présentes de manière continue durant les 160 années prises en compte, auxquelles viennent probablement se greffer d'autres familles extérieures à la paroisse.

En ajoutant les liens contenus dans les baptêmes, soit entre les enfants et leurs parrains et marraines, ainsi qu'avec les individus amenant l'enfant sur les fonts baptismaux ou représentant un parrain absent, les liens passent à un total de 41 171. Ici aussi, un certain nombre de nœuds ne sont liés à aucun autre, mais ils ne sont que 1 659, soit 6,44 % du total. La très grande majorité des individus est donc liée à une autre personne au moins. La composante géante, quant à elle, passe de 57,8 % des nœuds et 79,1 % des liens à respectivement 72,55 % des nœuds et 86,97 % des liens, soit une nette augmentation. Près des trois quarts des nœuds font donc partie d'un grand réseau interconnecté.

317 Les extractions du noyau (core) soit la somme des bicomposantes matrimoniales.

318 GRANGE et HOUSEMAN, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté », *art. cit.*, 2008, pp. 107–110.

2.3.5 *L'analyse de réseaux en histoire*

Tout au long de ce travail, des visualisations de liens sociaux sont présentées sous forme de réseau. Cet outil, issu de la sociologie, permet de nombreux calculs et des analyses structurelles. Toutefois, les réseaux de parenté, très denses, présentant peu de variables, se prêtent assez peu à des analyses poussées, à la différence de réseaux plus limités, comme les liens contenus dans les actes notariés. Il s'agit du moins du constat fait au cours des analyses. Néanmoins, les visualisations géographiques permettent de déceler des logiques difficilement détectables autrement. Toutefois, des réductions, adaptations, réflexions plus poussées permettraient peut-être de réaliser de meilleures analyses structurelles.

Le choix a été fait de montrer des réseaux classiques, avec des individus comme nœuds. Il existe d'autres manières de représenter des réseaux de parenté, probablement plus adaptées, en considérant des familles ou des couples comme nœuds. Le modèle de p-graphe développé par Douglas R. White dans une série d'articles constituerait une alternative[319]. Ce chercheur a par ailleurs participé à l'élaboration de PUCK et les modèles mathématiques qu'il a développés y sont intégrés. Malgré ce potentiel important, l'usage de l'analyse de réseaux se limite le plus souvent dans ce travail à la valeur heuristique de la visualisation en elle-même, permettant de trouver des informations, de déterminer des logiques, de confirmer ou d'infirmer des hypothèses[320]. En effet, seules quelques mesures relativement simples

---

319 Voir par exemple : WHITE Douglas R. et JORION Paul, « Representing and computing kinship: a new approach », *Current Anthropology* 33 (4), 1992, pp. 454–463; WHITE Douglas R. et JORION Paul, « Kinship networks and discrete structure theory: applications and implications », *Social Networks* 18 (3), 1996, pp. 267–314; BRUDNER Lilyan A. et WHITE Douglas R., « Class, property, and structural endogamy: visualizing networked histories », *Theory and Society* 26 (2/3), 1997, pp. 161–208; WHITE Douglas R., « Structural endogamy and the network », *Mathématiques et sciences humaines* (137), 1997, pp. 101–125 ; WHITE Douglas R., BATAGELJ Vladimir et MRVAR Andrej, « Anthropology analyzing large kinship and marriage networks with Pgraph and Pajek », *Social Science Computer Review* 17 (3), 1999, pp. 245–274.

320 Sur le potentiel heuristique des visualisations de réseau voir : EUMANN Ulrich, « Heuristik. Hypothesenentwicklung und Hypothesentest », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch historische Netzwerkforschung: Grundlagen und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 123–138.

sont appliquées aux réseaux dans ce travail. Les mesures utilisées peuvent également être présentées sous forme de tableaux, qui rendent la lecture des résultats plus simples.

De nombreuses publications retracent la genèse de la visualisation de réseaux, son usage en sciences sociales et ses principes[321]. Les sociologues et les anthropologues ont utilisé en premier cet outil formel[322]. Un des éléments au cœur de l'analyse de réseau social (ou SNA, *Social Network Analysis*) est que, plutôt que de partir des attributs des individus ou des groupes (richesse, statut social, profession, etc.), posés *a priori*, ils ne sont pris en compte qu'après avoir déterminé la place des acteurs et actrices dans le réseau[323]. Les relations, telles que contenues dans un réseau et représentées sous forme d'arêtes, peuvent être de différente nature : mariage, lien de parenté, transaction monétaire, transmission d'information, correspondance épistolaire[324], etc. Dans le cas de Corsier, ces relations sont la parenté, le mariage, le parrainage et des liens économiques.

Tous les liens rassemblés dans la base de données forment un réseau appelé structural ou complet, par opposition aux réseaux égocentrés. Dans un réseau complet, les relations ne sont pas celles d'une seule personne

---

321 Pour une introduction assez complète sur les principes de l'analyse de réseaux voir : BRANDES Ulrik, ROBINS Garry, MCCRANIE Ann et al., « What is network science? », *Network Science* 1 (01), 2013, pp. 1–15.

322 Pour une histoire des réseaux sociaux en sciences humaines et sociales voir : NITSCHKE Christian, « Die Geschichte der Netzwerkanalyse », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch Historische Netzwerkforschung: Grundlage und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 11–29; Pour une réflexion critique sur les traditions de l'analyse de réseaux voir : EVE Michael, « Deux traditions d'analyse des réseaux sociaux », *Réseaux* 115 (5), 2002, pp. 183–212.

323 DEGENNE Alain et FORSE Michel, *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, 1994, pp. 5–7.

324 Sur la correspondance voir par exemple : IMIZCOZ BEUNZA José María et ARROYO RUIZ Lara, « Redes sociales y correspondencia epistolar. Del análisis cualitativo de las relaciones personales a la reconstrucción de redes egocentradas », *REDES – Revista hispana para el análisis de redes sociales* 21, 2011, pp. 98–138; ou IMIZCOZ BEUNZA José María, « Entre apertura y "enclavamiento". Las redes de los navarros en la primera globalización (1512–1833) », *Príncipe de Viana* 76 (261), 2015, pp. 137–176; et des contributions intéressantes dans : BEAUREPAIRE Pierre-Yves et TAURISSON Dominique, *Les Ego-documents à l'heure de l'électronique : nouvelles approches des espaces relationnels*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 2003.

ou d'une seule entité, mais consistent en des relations entre plusieurs personnes[325]. Théoriquement infini, les limites du réseau sont imposées par le-a chercheur-euse ; dans le cas présenté ici, un lieu (Corsier) et une période chronologique. Il est également possible de parler de population « captive », où tous les individus peuvent théoriquement faire l'objet d'une étude[326].

Le premier à avoir véritablement formalisé et étudié les réseaux sociaux est Jacob Moreno dans les années 1930. Il est le fondateur de la sociométrie et a mis en place le « sociogramme » qui consiste à figurer les individus par des points et les relations par des flèches[327]. Une autre étude ayant eu un fort impact est celle publiée en 1973 par Mark S. Granovetter, faite dans un faubourg de Boston sur la manière d'obtenir un emploi. Il ressort de cette étude que les liens dits « faibles » sont les plus efficaces pour trouver une place de travail, parce qu'ils ne renforcent pas les structures déjà existantes mais se situent hors des groupes bien connectés. Ce sont ces liens faibles, peu intenses, occasionnels, qui vont relier les groupes et faire passer l'information[328].

Une autre théorie importante est celle de Ronald Burt sur les « trous structuraux »[329]. Ces derniers consistent en des relations qui font le pont entre différents groupes. Si ces relations n'existent plus, alors les groupes se trouvent déconnectés. Il faut ainsi éviter d'entretenir des relations trop souvent redondantes, mais privilégier les relations qui lient à d'autres groupes.

Découlant de ces différentes théories, des moyens de mesure venant des mathématiques sont utilisés, qui sont expliqués et résumés dans

---

325 DEGENNE et FORSE, *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*, *op. cit.*, 1994, p. 34 ; WETHERELL Charles, « Historical Social Network Analysis », *International Review of Social History* 43 (Supplement S6), 1998, pp. 127–132.

326 MAILLOCHON Florence, « Pourquoi l'analyse de réseaux ? », in : PAUGAM Serge (éd.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 195–196.

327 DEGENNE et FORSE, *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*, *op. cit.*, 1994, p. 31 ; MORENO Jacob L., *Fondements de la sociométrie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954.

328 GRANOVETTER Mark S., « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology* 78 (6), 1973, pp. 1360–1380.

329 BURT Ronald S., *Structural holes: the social structure of competition*, Cambridge Mass.; London, Harvard University Press, 1992.

diverses publications[330]. Un certain nombre d'entre eux seront exploités au cours des pages qui suivent, principalement la centralité de degrés, soit le nombre de relations qu'entretient un nœud avec d'autres. Ces degrés peuvent, dans le cas d'un graphe dirigé, soit partir du nœud (degré sortant), soit arriver sur le nœud (degrés entrants).

L'idée fondatrice de l'analyse de réseaux est donc que les relations entre personnes engendrent des structures sociales qui vont au-delà des catégories habituelles de classes sociales ou d'autres groupes identifiables[331] ; l'attention portée aux réseaux permet de comprendre comment s'articulent et se forment les structures sociales[332]. Souvent, l'analyse de réseaux a confirmé les découpages classiques en classes sociales[333]. Il ne faut toutefois pas négliger le sens du lien analysé, s'il est effectivement utilisé (un-e cousin-e éloigné-e fait-il vraiment partie de la parenté utile ?) ou s'il s'agit simplement d'un lien ponctuel. L'idéal pour pouvoir effectuer une telle analyse est de saisir le maximum de liens, qui doivent être clairement définis auparavant. Cette enquête est difficile à mener de manière dynamique, il faut donc procéder à des découpages chronologiques afin de saisir l'évolution d'une structure sociale et des relations qui la composent[334].

En 1996, Barry Wellman et Charles Wetherell incitent les historien-ne-s à faire usage de l'analyse de réseaux, à l'exemple de la question du changement entre les sociétés prémodernes et modernes et des liens constituant les communautés, en particulier le soutien apporté par la parenté,

---

330 Par exemple : DEGENNE et FORSÉ, *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*, *op. cit.*, 1994, pp. 154–158 ; GRANDJEAN Martin, « Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire », *Geschichte und Informatik* (18–19), 2015, pp. 109–128; STARK Martin, « Netzwerkberechnungen. Anmerkungen zur Verwendung formaler Methoden », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch historische Netzwerkforschung: Grundlagen und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 155–171.

331 Un exemple pionnier sur la différence entre catégories professionnelles et position dans les graphes : GRIBAUDI Maurizio et BLUM Alain, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 45 (6), 1990, pp. 1365–1402.

332 BERTRAND Michel, GUZZI-HEEB Sandro et LEMERCIER Claire, « Introduction : où en est l'analyse de réseaux en histoire ? », *REDES – Revista hispana para el análisis de redes sociales* 21 (1), 2011, p. 17.

333 EVE, « Deux traditions d'analyse des réseaux sociaux », *art. cit.*, 2002, p. 187.

334 LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, pp. 8–9.

les ami-e-s ou les voisin-e-s. Ils posent par ailleurs la question de l'espace et de l'ancrage de la communauté dans le voisinage[335]. Depuis, différents aspects ont été explorés avec cet outil, que ce soit en histoire de la famille, en histoire des savoirs ou en histoire économique[336].

Une difficulté importante pour les historien-ne-s est l'accessibilité aux relations. En effet, idéalement, pour une analyse de réseaux pertinente et complète, il faudrait saisir l'ensemble du social, soit tous les liens entre des individus ou des groupes d'individus[337]. Alors que les sociologues travaillent souvent avec des questionnaires, les historien-ne-s utilisent des documents existants, n'impliquant pas la participation des acteurs et actrices à la collecte des données[338]. Il faut ainsi opérer un choix, par exemple les alliances matrimoniales dans une paroisse donnée ou les liens entre les membres des conseils d'administration de plusieurs entreprises. Ainsi l'analyse de réseaux a permis, dans les études sur la parenté, d'étendre les observations au-delà de la généalogie et de son emphase mise sur les lignées paternelles. En limitant le champ d'étude à une communauté rurale, il est possible de recouper différents liens, comme les liens familiaux et l'appartenance à un groupe politique ou professionnel. De nombreuses recherches ont ainsi pris en compte la famille et la parenté en relation avec d'autres éléments. Lilyan Brudner et Douglas R. White ont démontré que les renchaînements

335 WELLMAN Barry et WETHERELL Charles, « Social network analysis of historical communities: some questions from the present for the past », *The History of the Family* 1 (1), 1996, pp. 97–121.

336 Pour un panorama des sujets voir par exemple : LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 52 (2), 2005, pp. 88–112 ; MARX Christian, « Forschungsüberblick zur Historischen Netzwerkforschung. Zwischen Analysekategorie und Metapher », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch Historische Netzwerkforschung: Grundlage und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 63–84; DÜRING Marten et KEYSERLINGK Linda VON, « Netzwerkanalyse in den Geschichtswissenschaften. Historische Netzwerkanalyse als Methode für die Erforschung von historischen Prozessen », in: SCHÜTZEICHEL Rainer et JORDAN Stefan (éds.), *Prozesse. Formen, Dynamiken, Erklärungen*, Wiesbaden, Springer, 2015, pp. 337–350; et pour les origines de l'analyse de réseaux en histoire, surtout dans l'aire germanophone, voir : BIXLER Matthias, « Die Wurzeln der Historischen Netzwerkforschung », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch Historische Netzwerkforschung: Grundlage und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 45–61.

337 LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire de la famille », *art. cit.*, 2005, pp. 9–10.

338 MAILLOCHON, « Pourquoi l'analyse de réseaux ? », *art. cit.*, 2010, pp. 202–203.

d'alliance se font non pas dans le sens où des héritiers d'un domaine épousent des héritiers d'un domaine, mais dans le sens que ces héritiers épousent des descendants d'héritiers secondaires, ce qui permet de maintenir la taille de la propriété. Mais l'étude fondatrice pour l'utilisation de l'analyse de réseaux en histoire est celle de John Padgett et Christopher Ansell sur les élites florentines, démontrant que la fermeture de la classe des oligarques a permis aux Médicis d'acquérir une place centrale à Florence[339]. Le réseau des alliances matrimoniales de l'élite polonaise est également un facteur explicatif des changements politiques de la fin du XVIIIe siècle[340]. De même Sandro Guzzi-Heeb prend en compte les relations de parenté et l'appartenance politique afin de démontrer l'importance des liens de parenté et de parrainage pour la constitution d'un milieu politique[341].

D'autres études ayant fait appel à l'analyse de réseaux ont fourni des résultats intéressants. Vincent Gourdon a pu montrer les facteurs influençant le fait d'être choisi comme témoin de mariage à Samois-sur-Seine et la différence dans la nature des liens de mariage et de témoignage[342]. L'alliance est ainsi un « lien bien régulé, socialement contrôlé, et plus horizontal »[343], alors que le lien de témoignage est plutôt faible et permet des relations verticales, entre classes sociales. On peut aussi appliquer une analyse de réseau au marché foncier, afin de comprendre par quels circuits passent les transactions, comme l'a fait Fabrice Boudjaaba pour Saint-Marcel en Normandie aux XVIIIe et XIXe siècles[344]. Aux Pays-Bas,

---

339 PADGETT John F. et ANSELL Christopher K., « Robust Action and the Rise of the Medici, 1400–1434 », *American Journal of Sociology* 98 (6), 1993, pp. 1259–1319.

340 MCLEAN Paul D., « Patrimonialism, elite networks, and reform in late-eighteenth-century Poland », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 636, 2011, pp. 88–110.

341 Par exemple : GUZZI-HEEB, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *art. cit.*, 2009; GUZZI-HEEB Sandro, « Kinship transition and political polarization: the spread of radicalism in the swiss Alps », *Journal of Interdisciplinary History* 47 (1), 2016, pp. 27–51.

342 GOURDON Vincent, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins au mariage dans un village d'Île-de-France au XIXe siècle », *Annales de démographie historique*, 109 (1), 2005, pp. 61–94.

343 Ibid., p. 82.

344 BOUDJAABA Fabrice, « Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie) 1760–1824 », *Annales de démographie historique*, 109 (1), 2005, pp. 33–59.

à travers l'analyse de réseau, on remarque que la forme familiale d'une région influence les contacts avec les parents et les non-parents, encore au XXe siècle[345].

En histoire de la famille, la prise en compte des réseaux sociaux est ainsi plutôt récente, datant d'une quinzaine d'années comme le démontre le numéro spécial des *Annales de Démographie Historique* de 2005 duquel est issu l'article de Claire Lemercier titré : « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? »[346]. Depuis, les recherches en histoire tendent à démontrer l'utilité de cette méthode, que ce soit de manière à faire ressortir des groupes difficilement identifiables autrement ou de manière plus formelle en analysant divers indicateurs par des méthodes mathématiques. On peut affirmer que cette rencontre se fait maintenant et de nombreuses publications le démontrent, par exemple à travers des numéros spéciaux[347]. Ainsi, la visualisation de données, sous ses différentes formes, semble désormais acquise et les différents moyens de la réaliser, de la présenter, de l'opérer, forment un « champ de pratiques d'une très grande vivacité aujourd'hui »[348]. Cette méthode ne doit pas obscurcir le travail de l'historien-ne, les outils de visualisation demandant à être ensuite analysés, expliqués, par le chercheur ou la chercheuse afin d'en tirer des conclusions valables, cherchant à répondre à des interrogations. En effet, si la visualisation de réseaux et son analyse permet de découvrir des faits intéressants, il ne faut jamais oublier l'interprétation des résultats, le lien avec les sources ou l'inscription dans un mouvement historique. Une visualisation de réseaux est un moyen de se plonger plus en détail dans les structures, afin de trouver des modèles explicatifs valables.

En ce qui concerne notre étude, la visualisation de réseaux a pour but principal de présenter les liens entre personnes impliquées dans les

345 BRAS Hilde et TILBURG Theo van, « Kinship and social networks: a regional analysis of sibling relations in twentieth-century Netherlands », *Journal of Family History* 32 (3), 2007, pp. 296–322.

346 LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire de la famille », *art. cit.*, 2005.

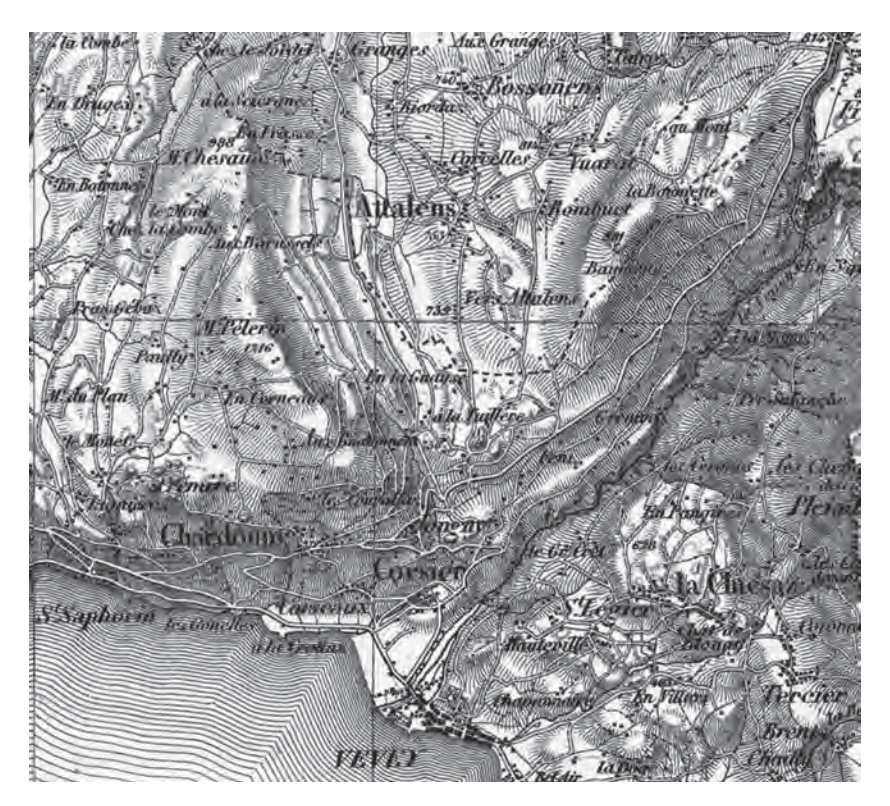
347 Voir par exemple le numéro spécial des cahiers du FRAMESPA en 2015 et l'intéressant article de HASSLER Éric, « Mettre en lumière des réseaux invisibles pour les historiens : la bipolarisation d'un réseau aristocratique à la cour de Vienne, 1685–1740 », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale* (18), 2015.

348 GRANDJEAN Martin, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels dans l'entre-deux-guerres*, Université de Lausanne, Faculté des lettres, 2018, p. 27.

différentes relations en y intégrant des données géographiques. En effet, les nœuds sont placés sur la carte de la paroisse en fonction des coordonnées trouvées pour chaque individu. Le but principal étant de déterminer l'importance de la proximité spatiale pour les liens sociaux étudiés. De plus, le calcul des degrés permet de découvrir quel parrain, ou quel vendeur, a le plus de liens afin de déterminer ensuite le profil de ces personnes.

Au cours des pages qui suivent, différentes visualisations seront présentées, afin de discerner des dynamiques et des changements pour différentes relations. Toutefois, avant d'étudier ces liens, une présentation plus détaillée des quatre villages et de la paroisse est essentielle afin de pouvoir mettre les résultats en lien avec son évolution tant économique que politique.

Figure 2.7 Carte de la région de Vevey, avec les villages de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny. Source : swisstopo, cartes historiques, *https://map.geo.admin.ch*, carte de 1844.



3 La paroisse de Corsier-sur-Vevey

3.1 Architecture, population et structure économique

3.1.1 Paysage et architecture

Les sources et publications sur les quatre villages de la paroisse ne sont pas nombreuses. Il est néanmoins possible de trouver des informations sur le paysage et l'architecture dans des publications du XIXe siècle et dans quelques études locales. L'habitat y est regroupé en quatre villages mais on trouve aussi des fermes isolées, en particulier sur les pentes du Mont Pèlerin, ainsi qu'un faubourg au bord du lac (figure 2.7).

Sans s'attarder trop longtemps sur les descriptions des années 1800, on peut néanmoins avancer que les ouvrages s'accordent pour décrire le caractère bucolique et viticole de la région. Le bas est ainsi occupé par les vignes, alors que le haut est plutôt consacré à l'élevage et l'agriculture. Les monts, en particulier le Mont-Pèlerin, sont quant à eux couverts de forêts. Une tuilerie se trouve également sur le territoire de la paroisse, à la limite entre Chardonne et Jongny. Enfin, au bord du lac Léman, sur la rive droite de la Veveyse, se trouve le faubourg Saint-Antoine, à quelques mètres de la ville voisine de Vevey[349]. Vers le nord, la paroisse partage ses limites avec le canton de Fribourg catholique (Attalens et Châtel-Saint-Denis). Vers l'ouest s'étend le Lavaux avec ses vignobles en terrasses. L'économie de la paroisse puis du cercle de Corsier est donc agricole, à la fois viticole et d'élevage, mais on y exploite également les forêts et la terre pour réaliser des tuiles.

349 BRIDEL Philippe-Sirice, *Essay statistique sur le Canton de Vaud : avec une carte exacte de ce canton*, Zurich, Orell Fussli, 1815, pp. 92–93 ; C. J., *Vevey et ses environs*, Ab. Cherbuliez et Cie, 1842, pp. 27–29.


Figure 3.1 Plan du centre du village de Corsier, 1776, ACV Gb 343 d/1



Le village de Corsier est le centre administratif de la paroisse au xviiie siècle et au début du xixe siècle. Le village est constitué principalement de modestes habitats vignerons, placés de manière contiguë le long de rues étroites (figure 3.1). Corsier se développe autour de la place où se situe l'église et où se trouvent les bâtiments les plus anciens, parmi lesquels la cure et le Café de la Place, datant de 1592[350]. Situé dans une grande maison vigneronne, ce café n'est pas l'auberge communale, qui se trouvait au Pont Saint-Antoine. Une pinte existe dans cette maison en 1783, pour laquelle la patente est demandée par les frères Roche[351]. La cure, transformée au xviiie siècle, date probablement de la même période[352]. À côté

350 ACKERMANN-GACHET Isabelle, *Corsier-sur-Vevey, VD*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 1988, p. 2.

351 GACHET Isabelle, *Corsier-sur-Vevey : essai sur l'architecture d'un petit village de la région du Lavaux*, Lausanne, 1982, p. 47.

352 FONTANNAZ Monique, *Les Cures vaudoises : histoire architecturale 1536–1845*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1986, pp. 43–46.

du café se trouve la maison de Leurs Excellences de Berne, propriété des autorités bernoises jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La maison Cuénod, située également sur la place, est une grande bâtisse bourgeoise, transformée au XVIIIe siècle[353]. Ella a d'abord appartenu au châtelain de Corsier Michel de Crousaz, puis à la famille de Montet dit Taverney (comme en témoigne le plan de 1705), avant de passer à la famille Cuénod[354].

La famille de Montet dit Taverney possède également un ensemble de trois maisons (aujourd'hui situées à la Rue Centrale 8), formant un ensemble viticole, dont une maison contiguë logeant le vigneron. La famille a réuni ces trois bâtiments entre 1776 (date à laquelle elle est propriétaire d'une seule) et 1833–1839 ; elle en est restée détentrice jusqu'au XXe siècle[355].

En outre, d'influentes familles veveysanes possèdent leur maison de villégiature à Corsier. La « campagne de Corsy », construite vers 1655, actuelle maison communale, a été la propriété du banquier André Grenier, du bailli de Vevey François Louis de Tavel et finalement de la famille veveysane Couvreu de Deckersberg. À la fin du XVIIIe siècle, cette même famille possède le château du Châtelard, situé dans le domaine voisin et construit vers 1678. Ce château est la propriété de Pierre Perret, banquier à Genève, puis d'Abraham et André Gallatin, eux aussi de Genève. Jean-Louis Couvreu, beau-frère de ce dernier et assesseur baillival à Vevey, aurait acquis le Châtelard en 1727. Le domaine reste dans la famille jusqu'en 1980 environ[356]. Cet ensemble est maintenant le siège de la Fédération internationale des luttes associées ou United World Wrestling.

Corsier est également connu internationalement pour avoir été la résidence de Charles Chaplin, où se trouve actuellement le musée Chaplin's World. Cette maison, appelée Champ-de-Ban, date de 1840. Un rural et un bâtiment au bord de la route s'y trouvaient auparavant. Le propriétaire selon le plan de 1705 est Michel de Crousaz, châtelain de la paroisse de Corsier. Jean-Pierre Chiron, capitaine de Vevey, en est le propriétaire en 1776. Le capitaine Abraham Louis de Lom, châtelain de la Tour-de-Peilz,

---

353 ACKERMANN-GACHET, *Corsier-sur-Vevey, VD*, *op. cit.*, 1988, pp. 8–14.
354 GACHET, *Corsier-sur-Vevey*, *op. cit.*, 1982, p. 15.
355 Ibid., p. 18.
356 ACKERMANN-GACHET, *Corsier-sur-Vevey, VD*, *op. cit.*, 1988, pp. 16–20.

transmet ensuite la propriété à Henri Baud. C'est en 1952 que Charles Chaplin acquiert le domaine[357].

La maison de maître située en Meruz, construite vers 1800, a appartenu à Jean Noé Jaccoud qui la vend en 1806 à Daniel Emmanuel Couvreu de Deckersberg, conseiller d'État de Vevey, juge cantonal et député au Grand Conseil vaudois, ainsi qu'à Jean Louis, syndic de Vevey. La famille possède des terres à Corsier depuis le XVIIe siècle. En 1831, Louise, la fille de Jean Louis, hérite du domaine de Meruz. Elle épouse Charles de Joffrey, juge au tribunal de district et député au Grand Conseil. Ce dernier fait réaliser des transformations sur le domaine qui reste propriété de la famille de Joffrey[358].

Le village de Corseaux, selon Louis Levade, compte sur son territoire « une belle maison, faisant partie d'un domaine assez considérable »[359]. Cette maison, dont l'existence est attestée dès 1602, se situe à l'entrée du village. La famille de Tavel, qui en est la détentrice, possède des terres et des vignes à Corseaux et, en 1789, cette maison appartient à Georges François Louis. À la fin de l'année 1792, cette bâtisse passe à Pierre-Jacques Bertholet, qui en reste propriétaire jusqu'en 1807. La maison est alors vendue à des négociants lausannois. Vers 1815, le domaine est décrit comme appartenant à la famille Dubochet. Jean Dubochet s'installe à Corseaux, en obtient la bourgeoisie en 1816, et est membre du conseil général en 1817. Ses frères sont ensuite les propriétaires de la maison qui reste dans la famille jusqu'en 1942, quand la commune l'acquiert pour en faire le lieu de l'administration[360].

De nombreuses vignes sont présentes sur le territoire de Corseaux ; certaines d'entre elles appartiennent à des communautés religieuses fribourgeoises (Cordeliers, Filles de la Part-Dieu de Romont, cures de Vuadens et Semsales, grand Prévôt de Fribourg). Un grand domaine, appelé Châtonneyre, appartient aux Augustins de Fribourg jusqu'en 1848,

---

357 SMOLIK Pierre, « L'histoire de Champ de Ban », *Les Annales Veveysannes* 3, 1993, pp. 17–21.

358 ROSSIER Cédric, *Historique du domaine de Meruz à Corsier-sur-Vevey : 1806–2006*, Vevey, s. n., 2006.

359 LEVADE Louis, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, Lausanne, de l'Impr. des Frères Blanchard, 1824, p. 92.

360 SALVI Élisabeth, *Corseaux, mémoire d'un village*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1991, pp. 94–96.

moment où ces derniers le vendent à l'État de Fribourg[361]. Plusieurs pintes permettent de déguster la production de vin[362].

Louis Levade fournit également des informations sur Chardonne qui est un « grand village d'environ 700 habitans [. . .] »[363]. Sur le territoire de Chardonne se trouve le complexe le plus imposant de la paroisse : le château. D'abord propriété de la famille Ramel, il appartient dès 1612 à Abraham Stürler, bailli d'Oron puis gouverneur d'Aigle, qui acquiert aussi le droit sur la dîme des grains ainsi que des terres sur le territoire de la paroisse. Son fils Vinzenz poursuit l'extension des propriétés et rachète tous les droits fiscaux pesant sur ses possessions, qui deviennent ainsi franches. La propriété passe ensuite à la famille de Watteville par le truchement de Catherine Stürler, fille de Vinzenz et épouse de Bourcard de Watteville (Burkhard von Wattenwyl). Le château et ses terres restent dans la famille de Watteville, jusqu'à Charles Emmanuel (1750–1803). Sa fille épouse Louis-Bernard de Muralt (1777–1858), et cette famille en conserve la propriété jusqu'en 1935[364]. D'autres grandes maisons sont également présentes dans le village de Chardonne, comme le Prieuré, le Logis de Chardonne ou la Maison de Cour, actuelle maison de commune, qui fut la propriété des Jenner de Berne depuis environ 1700 jusqu'en 1768[365].

Très peu d'informations sont disponibles sur le village de Jongny, le moins peuplé de la paroisse. Il se trouve sur le côté méridional du Mont-Pèlerin à environ 600 mètres d'altitude, le point le plus haut du village culminant à environ 750 mètres. Situé au-dessus du vignoble, l'agglomération se distingue des autres villages par son économie moins viticole. En 1550, seules six familles habitent Jongny, qui se développe lentement jusqu'à atteindre environ 150 habitants à la fin du XVIIIe siècle[366].

---

361 SAUVAGEAT B., « Le domaine viticole du Clos de Châtonneyre », *Corsalum*, <http://www.corsalum.ch/?p=187>, consulté le 02.05.2019.

362 SAUVAGEAT B., « La Maison Schütz, rue du Village 15 », *Corsalum*, <http://www.corsalum.ch/?p=175>, consulté le 02.05.2019.

363 LEVADE, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, *op. cit.*, 1824, p. 66.

364 VERDAN Jean-Paul, *Chardonne en effeuillant l'histoire*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1997, pp. 477–486.

365 Pour de plus amples informations voir : ibid., pp. 487–502.

366 « Commune de Jongny – Histoire », <http://www.jongny.ch/net/net_jongny.asp?NoOFS=9105885&Sty=&NumStr=60.10>, consulté le 25.09.2018.

Grâce à deux ouvrages d'histoire locale, le passé de la paroisse est relativement bien connu. Élisabeth Salvi a narré l'histoire de Corseaux[367], et Jean-Paul Verdan celle de Chardonne[368]. Ces deux études servent de base pour la brève histoire de la paroisse qui suit.

3.1.2 Brève histoire de la paroisse puis du cercle de Corsier

Le village de Corsier est mentionné pour la première fois en 1079, quand l'évêque de Lausanne, Borcard d'Oltingen, le reçoit d'Henri IV, empereur du Saint-Empire. Corsier passe ensuite à la famille de Blonay jusqu'au XIVe siècle. C'est durant ce siècle que Corsier est démembré et réparti entre divers seigneurs. Après être passées sous domination bernoise, les terres de Corsier sont peu à peu rassemblées par les autorités du canton de Berne jusqu'en 1663[369]. À Chardonne, des institutions religieuses possèdent des terres dès l'époque médiévale, telles que l'abbaye du Lac de Joux aux Rueyres, l'abbaye d'Humilimont en Ogoz (passé en 1579 aux Jésuites du Collège Saint-Michel de Fribourg, puis en 1847 à l'État de Fribourg)[370], le monastère d'Hauterive au domaine des Faverges jusqu'en 1848. Enfin, les autorités bernoises y détiennent dès 1536 le domaine viticole du Burignon, qu'elles vendent par la suite à la commune de Lausanne[371].

La paroisse de Corsier est l'une des quatre paroisses de Lavaux avec Saint-Saphorin, Lutry et Villette. Une partie des terres de la paroisse dépendait de la juridiction d'Oron pour les causes moyennes et basses[372], comme le démontrent les registres de la justice organisés tête-bêche selon la juridiction concernée (voir aussi chap. 2)[373]. Sous l'Ancien Régime, les

367 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991.
368 VERDAN, *Chardonne*, *op. cit.*, 1997.
369 MARTIGNIER David et CROUSAZ, Aymon de, « Corsier », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, L. Corbaz et Cie, 1867, pp. 246–248.
370 JORDAN J., « Les vignobles de l'ancienne abbaye d'Humilimont à Lavaux », *Revue historique vaudoise* 30 (9), 1922, p. 287.
371 VERDAN, *Chardonne*, *op. cit.*, 1997, pp. 33–39.
372 MOTTAZ Eugène, « Corsier », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Lausanne, F. Rouge, 1921, p. 529.
373 Voir par exemple « Cour de justice de Corsier 1746–1754 », ACV, Cote : Bis 177 ; « Cour de justice de Corsier 1754–1764 », ACV, Cote : Bis 178.

sujets d'Oron doivent répondre à la justice de ce bailliage, où qu'ils soient sur le territoire de la paroisse, puis LL.EE. définissent une partie à l'Ouest dépendant d'Oron, le reste étant sous l'autorité du bailli de Lausanne[374].

En plus des quatre villages, on trouve sur la commune de Chardonne le hameau de Paully et l'ancienne commune de Cremières, qui est partagée avec Saint-Saphorin le long de la rivière de la Salenche[375].

Sous l'Ancien Régime, la paroisse de Corsier est non seulement une entité ecclésiastique, mais aussi une « division territoriale administrative et politique »[376]. À la tête de la paroisse se trouve un conseil de douze membres et un rière-conseil de 24 membres (voir point 3.2.1). Il existe également deux bourses, la première pour la paroisse, servant à financer le temple, le pasteur, les chemins et les bâtiments publics. La seconde est la bourse de l'hôpital, dont le but est le soutien aux pauvres. Un grand gouverneur est nommé pour représenter la paroisse auprès du bailli et pour surveiller la bonne marche des affaires[377]. Dans les villages, un conseil gère les affaires courantes et un conseil général (ou conseil des 24 ou rière-conseil selon la taille du village) formé de bourgeois établit les conseillers (voir point 3.2.1)[378]. Le gouverneur, qui est nommé par le conseil pour une année à Corsier, a pour tâche principale de « percevoir les rentes eschuës »[379]. Le conseil du village se charge, entre autres, de l'application des lois, de la gestion des biens communaux, en particulier des vignes (visitées chaque année), de l'amodiation des biens communs, de l'entretien des chemins, de la prévention des incendies, etc.[380].

Concernant l'instruction, la présence de régents est attestée à Corseaux dès la fin du XVIIe siècle. Le régent dispense les leçons dans la maison du village ; il est responsable des deux villages de Corsier et Corseaux. Pour l'ensemble de la paroisse, quatre régents gèrent six écoles[381]. Dans l'enquête Stapfer de 1799, cherchant à faire un bilan de l'état de

---

374 MOTTAZ, « Corsier », *art. cit.*, 1921, p. 529.
375 VERDAN, *Chardonne*, *op. cit.*, 1997, pp. 60–61.
376 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, p. 31.
377 Ibid., p. 34.
378 Ibid., p. 39.
379 « Manual du conseil du village de Corsier, 1785–1803 », AC Corsier, Cote : A 16, p. 260.
380 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, pp. 44–48.
381 Ibid., pp. 55–57.

l'instruction sous la République Helvétique[382], trois régents sont mentionnés dans la paroisse : Jean-Pierre Rinsoz (1730–1804) pour Chardonne et Jongny, son fils Jean Pierre François (1763–1802) à Corsier et Corseaux, et Jean-Pierre Richard (Ritschard) (1771–1837) pour les hameaux de Paully et Perriaz sur la commune de Chardonne[383]. Jean Pierre Rinsoz, qui est régent au moment de l'enquête Stapfer, est le troisième régent de ce nom à Chardonne, après son grand-père Jean et son père Jacques Sébastien. Frédéric (1777–1816), le fils de Jean Pierre, reprend la tâche à Chardonne en 1802, alors que son père est malade. Mais il est trop occupé et un deuxième régent est nommé en 1810.

En 1814, un poste de sous-régent pour les deux villages de Corsier et Corseaux, de même qu'un poste de régent indépendant pour Corseaux, distinct de celui de Corsier, sont introduits. La réforme de 1834 impose l'existence d'un bâtiment scolaire dans chaque commune. Ainsi les bâtiments destinés à l'éducation sont construits ou rénovés au XIXe siècle (Corseaux entre 1838 et 1841, Chardonne en 1823 et 1834). Des cours sont également donnés au hameau de Paully, sur le territoire de Chardonne, d'abord dans des maisons privées, puis dans un bâtiment dédié dès 1849[384].

Dès 1803, dans le canton de Vaud nouvellement créé, des partages de communes sont réalisés. Cette même année, les quatre villages présentent un projet afin de les regrouper en une seule commune dirigée par une unique municipalité[385]. Cependant, ce projet ne se réalisa jamais ; le 20 août 1816, le partage de la paroisse est décidé et les quatre villages deviennent des communes indépendantes[386]. Les biens paroissiaux sont répartis entre les villages, Corsier demeurant le chef-lieu du cercle. Cette division est confirmée par le décret du 19 décembre 1833[387]. En 1892, la

---

382 TRÖHLER, Daniel et SCHMIDT Heinrich R., « Gegenstand und Ziele | Stapfer-Enquête », <https://stapferenquete.ch/projekt>, consulté le 07.09.2020.

383 « Enquête Stapfer, Corsier-sur-Vevey et Corseaux », <http://www.stapferenquete.ch/db/transkriptions/view/1806>, consulté le 15.02.2019 ; « Enquête Stapfer, Chardonne et Jongny », <http://www.stapferenquete.ch/db/transkriptions/view/1764>, consulté le 15.02.2019 ; « Enquête Stapfer, Paully et Perria », <http://www.stapferenquete.ch/db/transkriptions/view/1800>, consulté le 15.02.2019.

384 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, pp. 84–88 ; VERDAN, *Chardonne*, *op. cit.*, 1997, pp. 424–448.

385 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, p. 105.

386 Ibid., p. 15.

387 MARTIGNIER et CROUSAZ, « Corsier », *art. cit.*, 1867, p. 246.

commune de Corsier perd la partie située au bord du lac (le Faubourg Saint-Antoine ou quartier du Pont) au profit de Vevey[388].

3.1.3 Vevey, centre économique et commercial

La paroisse puis cercle de Corsier se trouve proche de la ville de Vevey, en particulier les villages de Corsier et de Corseaux. De plus, le quartier du Pont Saint-Antoine est situé sur la rive droite de la Veveyse, alors que la rive gauche est occupée par le territoire de Vevey. Ce quartier présente un profil particulier par son caractère fortement commerçant et artisanal[389]. Les échanges avec Vevey sont étroits, de nombreux conjoint-e-s en étant originaires, de même que des parrains et marraines. Si ces échanges sont forts, ce n'est pas seulement à cause de la proximité géographique, mais aussi à cause du statut de la ville. En effet, Vevey est un centre administratif, siège du bailliage de Vevey dès 1735 (auparavant à Chillon) auquel n'est pas rattaché Corsier sous l'Ancien Régime. Les quatre villages de la paroisse de Corsier dépendent du bailliage de Lausanne jusqu'en 1798, quand ils sont rattachés au district de Vevey dans le canton du Léman sous la République Helvétique, puis au district du même nom dès 1803 à la création du canton de Vaud[390]. La ville de Vevey est en outre la deuxième ville la plus peuplée du Pays de Vaud avec 3 300 habitants en 1798[391].

Surtout, Vevey est un centre économique et commerçant dynamique au XVIIIe siècle. Les ouvrages étudiant l'économie veveysanne sont malheureusement peu nombreux et relativement anciens. Ils traitent surtout du XVIIIe siècle et passent largement sous silence le siècle suivant, siècle durant lequel ces articles ou ouvrages ont été rédigés. Tous ces auteurs s'accordent cependant pour dire que Vevey a connu un fort développement au

---

388 MOTTAZ, « Corsier », *art. cit.*, 1921, p. 524.

389 Ibid., p. 524.

390 MONBARON Patrick-R., « Vevey (bailliage, district) », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 04.03.2013. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/articles/007590/2013-03-04/>.

391 FAVROD Guillaume, *Viticulture et pluriactivité à Vevey sous l'Ancien Régime*, Université de Lausanne, Faculté des lettres, 2017, p. 3 ; SALVI Élisabeth, « Vevey (commune) », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 03.01.2015. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

xviii[e] siècle, sous l'impulsion de l'arrivée de réfugiés français suite à la révocation de l'Édit de Nantes à la fin du siècle précédent[392].

En 1780, dans une enquête bernoise, il est mentionné que Vevey reçoit le beurre provenant des Alpes proches (Gessenay) et l'exporte vers la France[393]. De la même région et des Préalpes fribourgeoises provient le fromage (gruyère), qui transite aussi par Vevey avant de rejoindre la France ou l'Italie[394]. Le marché veveysan est important et la ville fait partie des lieux vaudois possédant à la fois foires, marchés, boutiques et logis[395].

Le commerce domine à Vevey au xviii[e] siècle, devant les vignerons, qui forment une part importante de la population[396]. L'arrivée de réfugiés français a eu pour conséquence le développement de l'artisanat. En effet, Vevey compte au milieu du xviii[e] siècle neuf tanneries, près de 400 personnes travaillant dans l'horlogerie et des tonneliers fabriquant des contenants pour le fromage et le vin[397]. Il y eut également une tentative, avortée, d'installations de mûriers blancs pour la production de soie[398].

La situation économique de Vevey au xix[e] siècle est plus confuse. Les études consultées s'accordent pour affirmer que le commerce et l'artisanat déclinent, notamment à cause des changements politiques qui privent le commerce de débouchés vers l'Italie[399]. Toutefois, le commerce du vin, quasiment absent sous l'Ancien Régime, se développe. Les tanneries sont

---

392 CHAVANNES Jules, « Commerce et industrie à Vevey au XVIIe et au XVIIIe siècle », *Revue historique vaudoise* 51 (4), 1943, pp. 174–177 ; HILFIKER André, *Vevey, centre économique régional*, Lausanne, Imprimerie Vaudoise, 1966, pp. 75–77 ; RECORDON Edouard, *Études historiques sur le passé de Vevey*, Vevey, Imprimerie Säuberlin & Pfeiffer S.A., 1970, pp. 305–307.

393 RADEFF Anne, *Du café dans le chaudron : économie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 1996, pp. 101–102.

394 Ibid., p. 104.

395 Ibid., p. 371.

396 FAVROD, *Viticulture et pluriactivité à Vevey sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, 2017, p. 71.

397 Ibid., pp. 24–25 ; RECORDON, *Etudes historiques sur le passé de Vevey*, *op. cit.*, 1970, pp. 334–335.

398 FAVROD, *Viticulture et pluriactivité à Vevey sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, 2017, p. 25.

399 CHAVANNES, « Commerce et industrie à Vevey au XVIIe et au XVIIIe siècle », *art. cit.*, 1943, p. 183 ; HILFIKER, *Vevey, centre économique régional*, *op. cit.*, 1966, pp. 76, 89 ; RECORDON, *Études historiques sur le passé de Vevey*, *op. cit.*, 1970, p. 338.

moins nombreuses et l'horlogerie n'emploie plus, en 1868, qu'une quarantaine de personnes[400]. En revanche, quelques dates fournies par Alfred Cérésole en 1890 permettent de déceler un changement dans l'économie veveysanne et le passage à une nouvelle forme d'organisation économique. En 1814 est fondée la Caisse d'Épargne de Vevey, premier établissement de ce type dans le canton de Vaud. En 1819, la chocolaterie Cailler s'installe à Corsier et en 1825 les premiers bateaux à vapeur circulent sur le lac Léman[401]. La fabrication de cigares trouve également un terrain favorable à Vevey avec la première maison fondée en 1848[402]. Ainsi, à défaut d'une étude plus détaillée disponible pour Vevey au XIXe siècle, plutôt que de parler d'un déclin économique, il faudrait envisager une transformation du tissu économique, avec le développement de fabriques, d'organisme de crédit et du tourisme, indiquant l'évolution d'une économie d'Ancien Régime vers des formes plus « modernes » d'emploi et de financement.

Les quatre villages concernés par l'étude présentée ici sont donc proches d'un centre économique et politique. La composition socioprofessionnelle de la paroisse est en revanche différente de celle de Vevey, comme le démontre le recensement de mai 1798.

3.1.4 Le recensement de 1798 et la structure économique et sociale de Corsier

Si l'évolution de la population nous est déjà connue (voir chapitre 2.2.3), le recensement de 1798, de par sa nature particulière et son caractère nominatif, mérite d'être exploité de manière plus complète. Ce décompte est demandé par la Chambre administrative du canton du Léman en mai 1798, après l'avènement de la République Helvétique[403]. Les quatre villages réunis comptent 2 168 habitants ; le village de Corsier en comprend 896, celui

400 CHAVANNES, « Commerce et industrie à Vevey au XVIIe et au XVIIIe siècle », *art. cit.*, 1943, p. 184.

401 CERESOLE Alfred, *Notes historiques sur la ville de Vevey : avec la liste des syndics, des pasteurs et diacres et celle des abbés de la confrérie des vignerons*, Vevey, Vibiscum Association des amis du vieux Vevey, 1990, pp. 107–110.

402 Ibid., p. 120.

403 AMOOS Anne-Marie, « Le recensement vaudois de mai 1798 », *Revue historique vaudoise* (89), 1981, pp. 59–60.

de Chardonne 693, Corseaux 420 et Jongny 159[404]. Grâce à cette source et aux précieux renseignements qu'elle renferme, il est possible d'esquisser une image de la structure économique de la paroisse en analysant les professions représentées dans le document, ainsi que les formes de corésidence et la structure des ménages.

3.1.4.1 Professions

La population de la paroisse, d'après les informations tirées du recensement, vit majoritairement de l'agriculture. Sur les 440 ménages de la paroisse, 152 ont un chef de famille dont la profession est agriculteur. De plus, 102 sont vignerons. Au total, ce sont 310 ménages qui vivent de l'agriculture, que ce soit en tant que vignerons, agriculteurs ou laboureurs. Viennent ensuite les différents artisans (61 chefs de ménage, soit 13,9 %), puis les ouvriers (26, soit 6,1 % des chefs de ménage) (tableau 3.1).

Tableau 3.1 Professions et catégories professionnelles dans la paroisse de Corsier en 1798

Profession	Nombre	Pourcentage	Profession	Nombre	Pourcentage
agriculteur	152	34,5 %	tonnelier	2	0,5 %
vigneron	102	23,2 %	ouvrier	2	0,5 %
laboureur	54	12,3 %	garde de la maison	2	0,5 %
cordonnier	12	2,7 %	ouvrière	2	0,5 %
meunier	8	1,8 %	marbrier	2	0,5 %
manœuvre	7	1,6 %	(vide)	2	0,5 %
journalière	7	1,6 %	maçon	2	0,5 %
lessiveuse	5	1,1 %	fruitier (?)	1	0,2 %
menuisier	4	0,9 %	rhabilleur de meubles	1	0,2 %
conseiller	4	0,9 %	marchand de vin	1	0,2 %
régent	4	0,9 %	boucher	1	0,2 %
charpentier	4	0,9 %	tailleur d'habits	1	0,2 %
marchand	3	0,7 %	notaire	1	0,2 %
pasteur	3	0,7 %	gypseur	1	0,2 %

404 « Tabelles de la population sous la République helvétique (1798), classées par district et par commune à l'intérieur de chaque district », 1798, ACV, Cote : Ea 14.

Tableau 3.1 Suite

Profession	Nombre	Pourcentage	Profession	Nombre	Pourcentage
boulanger	3	0,7 %	bouchère	1	0,2 %
magistrat	3	0,7 %	châtelain	1	0,2 %
économe	3	0,7 %	assesseur	1	0,2 %
horloger	3	0,7 %	tailleur	1	0,2 %
coutelier	3	0,7 %	Corsier (?)	1	0,2 %
vigneronne	2	0,5 %	faiseuse de chapeau de paille	1	0,2 %
tisserand	2	0,5 %	pilleur de thon (?)	1	0,2 %
rentière	2	0,5 %	biscomière	1	0,2 %
vendeuse de vin	2	0,5 %	chapelier	1	0,2 %
tricoteuse	2	0,5 %	tuilier	1	0,2 %
jardinier	2	0,5 %	rentier	1	0,2 %
journalier	2	0,5 %	marchande	1	0,2 %
chirurgien	2	0,5 %	charon	1	0,2 %
tailleuse	2	0,5 %	menuisière	1	0,2 %
aubergiste	2	0,5 %	revendeuse	1	0,2 %
			Total	**440**	**100 %**

Catégorie professionnelle	Nombre	Pourcentage
agriculteur	310	70,5 %
artisan	61	13,9 %
ouvrier/journalier	27	6,1 %
notaire/économe/ magistrat	11	2,5 %
marchand	11	2,5 %
?	5	1,1 %
régent	4	0,9 %
pasteur/religieux	3	0,7 %
rentier	3	0,7 %
conseiller	2	0,5 %
médecin	2	0,5 %
pêcheur	1	0,2 %
Total	**440**	100 %

Tableau 3.2 Professions et catégories professionnelles à Corsier en 1798

Professions dans le village de Corsier			**Professions dans le village de Corsier**		
Profession	**Nombre**	**Pourcentage**	**Profession**	**Nombre**	**Pourcentage**
vigneron	56	32,4 %	vendeuse de vin	2	1,2 %
laboureur	19	11,0 %	vigneronne	2	1,2 %
meunier	8	4,6 %	assesseur	1	0,6 %
journalière	7	4,0 %	aubergiste	1	0,6 %
manœuvre	7	4,0 %	biscomière	1	0,6 %
cordonnier	6	3,5 %	boucher	1	0,6 %
lessiveuse	5	2,9 %	bouchère	1	0,6 %
agriculteur	4	2,3 %	chapelier	1	0,6 %
conseiller	4	2,3 %	châtelain	1	0,6 %
boulanger	3	1,7 %	chirurgien	1	0,6 %
charpentier	3	1,7 %	Corsier (?)	1	0,6 %
coutelier	3	1,7 %	faiseuse de chapeaux de paille	1	0,6 %
marchand	3	1,7 %	gypseur	1	0,6 %
menuisier	3	1,7 %	marchand de vin	1	0,6 %
horloger	2	1,2 %	marchande	1	0,6 %
jardinier	2	1,2 %	notaire	1	0,6 %
journalier	2	1,2 %	pilleur de thon (?)	1	0,6 %
marbrier	2	1,2 %	rentier	1	0,6 %
ouvrier	2	1,2 %	rentière	1	0,6 %
ouvrière	2	1,2 %	revendeuse	1	0,6 %
pasteur	2	1,2 %	rhabilleur de meubles	1	0,6 %
tailleuse	2	1,2 %	tailleur d'habits	1	0,6 %
tisserand	2	1,2 %	**Total**	**173**	**100 %**

Catégories professionnelles dans le village de Corsier		
Catégorie professionnelle	**Nombre**	**Pourcentage**
agriculteur	81	46,8 %
artisan	43	24,9 %
ouvrier/journalier	25	14,5 %
marchand	10	5,8 %
notaire/économe/magistrat	5	2,9 %
pasteur/religieux	2	1,2 %
rentier	2	1,2 %
conseiller	2	1,2 %
?	1	0,6 %
pêcheur	1	0,6 %
médecin	1	0,6 %
Total	**173**	**100 %**

Tableau 3.3 Professions et catégories professionnelles à Chardonne en 1798

Professions à Chardonne en 1798		
Professions	**Nombre**	**Pourcentage**
agriculteur	123	86,6 %
cordonnier	4	2,8 %
tricoteuse	2	1,4 %
régent	2	1,4 %
tonnelier	2	1,4 %
garde de la maison	2	1,4 %
rentière	1	0,7 %
aubergiste	1	0,7 %
charon	1	0,7 %
menuisière	1	0,7 %
(vide)	1	0,7 %
maçon	1	0,7 %
menuisier	1	0,7 %
Total	**142**	100 %

Catégories professionnelles à Chardonne en 1798		
Professions	**Nombre**	**Pourcentage**
agriculteur	123	86,6 %
artisan	12	8,5 %
?	3	2,1 %
régent	2	1,4 %
rentier	1	0,7 %
ouvrier/ journalier	1	0,7 %
Total	**142**	**100 %**

Tableau 3.4 Professions et catégories professionnelles à Corseaux en 1798

Professions à Corseaux en 1798		
Professions	**Nombre**	**Pourcentage**
vigneron	46	47,4 %
laboureur	35	36,1 %
magistrat	3	3,1 %
économe	3	3,1 %
régent	2	2,1 %
cordonnier	2	2,1 %
charpentier	1	1,0 %
pasteur	1	1,0 %
tailleur	1	1,0 %
horloger	1	1,0 %
fruitier (?)	1	1,0 %
maçon	1	1,0 %
Total	**97**	**100 %**

Catégories professionnelles à Corseaux en 1798		
Professions	**Nombre**	**Pourcentage**
agriculteur	81	83,5 %
notaire/ économe/ magistrat	6	6,2 %
artisan	5	5,2 %
régent	2	2,1 %
pasteur/ religieux	1	1,0 %
marchand	1	1,0 %
ouvrier/ journalier	1	1,0 %
Total	**97**	**100 %**

Tableau 3.5 Professions et catégories professionnelles à Jongny en 1798

Professions à Jongny en 1798		
Profession	**Nombre**	**Pourcentage**
agriculteur	25	89,3 %
chirurgien	1	3,6 %
tuilier	1	3,6 %
(vide)	1	3,6 %
Total	**28**	**100 %**

Catégories professionnelles à Jongny en 1798		
Catégorie professionnelle	**Nombre**	**Pourcentage**
agriculteur	25	89,3 %
artisan	1	3,6 %
médecin	1	3,6 %
(vide)	1	3,6 %
Total	**28**	**100 %**

Des différences existent toutefois entre les villages. Dans le village de Corsier, les laboureur-se-s (19) et les vigneron-ne-s (56) sont les plus représentés (tableau 3.2). Les ménages vivant d'un métier agricole représentent 46,8 % de l'ensemble (81 ménages), suivis par les foyers artisans (24,9 %, soit 43 ménages), puis par les ouvriers et journaliers (14,5 %, soit 25 ménages). À Chardonne (tableau 3.3), le deuxième village le plus peuplé, les métiers liés à la terre sont également les plus représentés avec 123 ménages actifs dans ce domaine (86,6 %). Viennent ensuite les artisans, qui sont cependant loin derrière (8,5 %, soit douze ménages). Dans le village de Corseaux (tableau 3.4), les agriculteur-ice-s et les vigneron-ne-s forment aussi la plus grande partie des ménages (83,5 %, soit 81 ménages), suivis par des professions libérales (six ménages, soit 6,2 %) et artisanales (5,2 %, soit cinq ménages). Enfin, le village de Jongny (tableau 3.5), très peu peuplé, est formé à majorité de travailleur-euse-s de la terre (89,3 %, soit 25 ménages). Dans ce dernier village, très peu de métiers différents sont représentés outre les agriculteurs, soit un artisan, un tuilier et un médecin ou chirurgien. Le chirurgien Jean Louis Forney (1744–avant 1825) demeure à Jongny, mais en 1786, il est également reçu habitant de Chardonne, où il réside une partie de l'année[405].

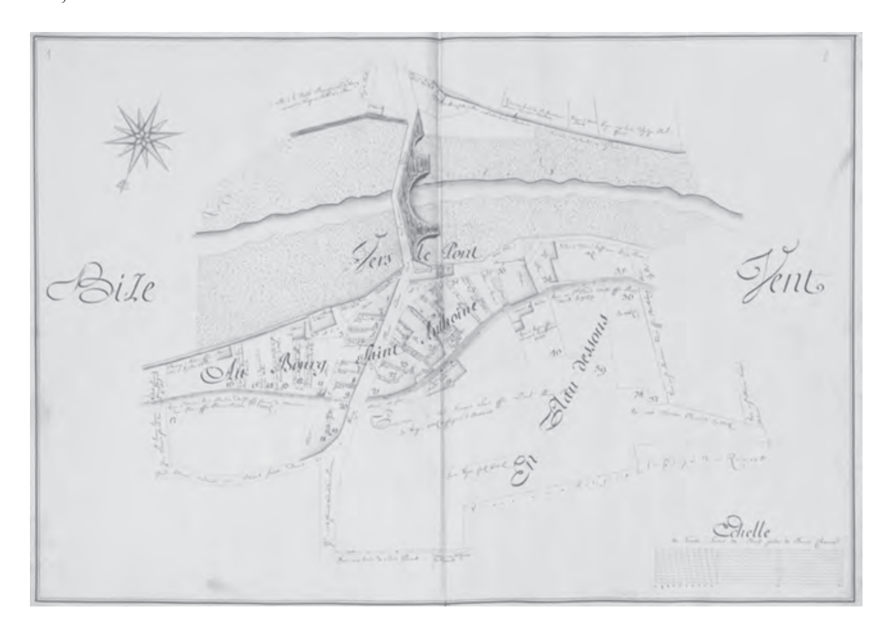
Quelques problèmes sont à prendre en compte pour le recensement. En effet, les ménages des différents villages peuvent être répartis sur plusieurs feuilles, certaines portant des mentions de quartiers ou de lieux. Ainsi, à Corsier, la première feuille concerne le Pont Saint-Antoine et

405 « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 17811799 », AC Chardonne, Cote : A 106, p. 127.

l'Arabie, la seconde le village et les moulins, puis une partie est sans titre. Toutefois, en faisant correspondre le recensement et les informations contenues dans notre base de données, certaines précisions peuvent être apportées. Ainsi, sur les 103 ménages figurant sur la première feuille, seuls 50 sont situés véritablement au quartier du Pont, treize à Plan-Dessus et Plan-Dessous, soit le long de la Veveyse en direction du village et 39 sont déjà au village de Corsier. La partie indiquée comme étant le lieu « village et moulins » se situe également à Plan-Dessus. La feuille indiquée comme le village concerne bien des ménages du centre du village de Corsier. Enfin, la dernière feuille, sans indication, correspond à une partie du village en lui-même (lieu-dit « Châtelard »), ainsi que des maisons situées sur les Monts de Corsier, principalement En Fenil, à Champ de Ban et à Grenivaz.

Le Pont Saint-Antoine occupe une place particulière dans la paroisse. Ce quartier se trouve au bord du lac Léman, très proche de la ville de Vevey (figure 3.2). Cette partie du village attire l'attention par le grand nombre de ménages actifs dans l'artisanat.

Figure 3.2 Quartier du Pont St-Antoine, « Plans du territoire de la paroisse de Corsier », 1776, ACV Gb 343 d/1



En retirant les ménages situés en fait au village, 23 sur 50 sont actifs dans l'artisanat, soit 46 %, alors que les ménages agricoles ne sont que huit, soit 16 %. De plus, l'artisanat dans ce quartier du Pont Saint-Antoine est d'une grande variété (tailleur, gypseur, boulanger, boucher, etc.). Ce quartier présente par conséquent un caractère plus commerçant, rassemblant 23 ménages artisanaux sur les 43 de Corsier ainsi que six marchands sur les dix.

Parmi eux, les marbriers Doret constituent un cas intéressant. Jean François Matthey-Doret (1742–1801), mentionné dans le recensement, reprend la marbrerie de l'Arabie en 1775. Ce marbrier travaille sur de nombreux édifices religieux en Suisse romande, notamment au portique de la cathédrale Saint-Pierre de Genève ou à la chaire de la cathédrale Saint-Ours de Soleure. Son fils, David IV Balthasar, reprend la marbrerie, qui comprend également une fabrique de plâtre. Il travaille pour différents édifices en Suisse, dont les autels, chaire et fonts baptismaux de l'église de Bulle. François Louis Vincent, son fils, se forme à Paris et en 1821 son père lui transmet la plus grande partie de l'affaire familiale et rachète à son cousin des propriétés situées à Roche et Yvorne. Il participe notamment à la construction d'autels (église Saint-Michel à Fribourg, Notre Dame du Valentin à Lausanne). Son fils, David V Jean Frédéric, reprend l'affaire et meurt sans descendants en 1904[406].

Toujours dans le recensement de 1798, dans la partie concernant Corseaux, une feuille est intitulée les « Monts entre Corseaux et Corsier ». Il s'agit en fait des Monts de Corsier, situés sur les hauts de la commune en direction du canton de Fribourg. Dans cette partie de la paroisse, on trouve beaucoup moins de ménages vignerons que dans les villages de Corsier et de Corseaux. Ils n'y représentent que 10 %, contre 47,9 % dans le village de Corseaux. En revanche, les laboureurs sont très nombreux sur les Monts (76,7 %, soit 23 ménages sur 30).

Ainsi une certaine géographie de la paroisse se dégage, avec au bord du lac Léman un quartier plus fortement orienté vers l'artisanat et le commerce, des villages intermédiaires vignerons (Chardonne, Corseaux et Corsier) et le haut de la paroisse orienté vers l'agriculture et l'élevage.

---

406 BISSEGGER Paul, « Une dynastie d'artisans vaudois : les marbriers Doret », *Revue Suisse d'Art et d'Archéologie*, 1980, pp. 104–114.

3.1.4.2 Les spécificités de la population vigneronne

Les quatre villages de la paroisse de Corsier présentent donc un fort caractère vigneron avec 102 chefs de famille vignerons et deux vigneronnes. Le Lavaux est encore aujourd'hui une terre de vignoble et la Fête des vignerons, célébrée à Vevey une fois par génération, témoigne de la vivacité de cette tradition[407]. La population vigneronne présente des particularités supposées ou avérées, notamment en matière de mariages. En effet, plusieurs études insistent sur la différence entre les vignerons et le reste de la population. L'ouvrage de Marcel Lachiver, publié en 1988, est un jalon important pour l'étude de la population vigneronne. Il insiste notamment sur l'enracinement local plus fort des vignerons et une moindre mobilité[408]. Les chefs de famille vignerons, d'après le recensement de 1798, dans les villages de Corsier et Corseaux, sont très souvent installés depuis longtemps dans le village ou sont originaires d'un des villages de la paroisse. En revanche, les vignerons ne sont pas forcément propriétaires de leur maison, mais ceux originaires de la paroisse le sont plus souvent[409]. À Vevey, la population vigneronne est moindre (environ 10 % de la population) et ici les vignerons sont très souvent locataires de leur logement auprès d'un bourgeois de la ville[410].

Dans la paroisse de Corsier, les villages de Jongny et de Chardonne ne comptent pas de chefs de ménage vignerons en 1798. Ce fait est surprenant, surtout que le territoire de Chardonne contient de nombreuses vignes. Les parchets peuvent être la propriété des vignerons eux-mêmes ou de propriétaires extérieurs. La situation des vignerons n'est ainsi pas tout à fait claire ; ils peuvent être propriétaires, vignerons-tâcherons

407 A l'occasion de la dernière fête des vignerons en 2019, un ouvrage collectif a été publié : CARRUZZO-FREY Sabine et KAENEL Philippe (éds.), *Acteurs de la vigne : Lavaux et Chablais vaudois*, Lausanne, Antipodes, 2018.

408 LACHIVER Marcel, *Vins, vignes et vignerons : histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, pp. 497–500.

409 RAPPO Lucas, « Les vignerons de Corsier à l'époque de la Révolution vaudoise », in : CARRUZZO-FREY Sabine et KAENEL Philippe (éds.), *Acteurs de la vigne : Lavaux et Chablais vaudois*, Lausanne, Antipodes, 2018, pp. 89–90.

410 FAVROD Guillaume, « Les vignerons veveysans : population et pluriactivité à la fin de l'Ancien Régime », in : CARRUZZO-FREY Sabine et KAENEL Philippe (éds.), *Acteurs de la vigne : Lavaux et Chablais vaudois*, Lausanne, Antipodes, 2018, pp. 93–95.

(employés) ou pratiquant la pluriactivité. Par exemple, trois générations de la famille Dubuis habitent la maison de Jean Louis Couvreu à Corsier et par conséquent travaillent pour ce personnage puissant de la ville de Vevey[411]. Comme le démontrent les maisons dans le Lavaux, les vignerons sont aussi souvent paysans, possèdent des jardins ou un peu de bétail[412]. De même, à Vevey, les vignerons-tâcherons peuvent aussi, au milieu du XVIII[e] siècle, élever des bêtes ou faire pousser des plantes dans les vignes dont ils s'occupent. Mais ils peuvent aussi développer des activités d'artisanat ou de commerce[413]. Dans la région normande de Vernon aussi une même personne peut se présenter une fois comme du métier de la vigne, et une autre fois comme laboureur[414]. Dans la paroisse de Corsier également des individus ont des professions différentes entre le recensement et leur mort. François Louis Aimé Cupelin (1761–1828) est vigneron, alors qu'à sa mort il est qualifié d'agriculteur. Jean François Nicolas Cupelin (1773–1847), les cousins Pierre Abraham (1749–1827) et François André (1759–1836) Ducimetière alias Monod sont aussi vignerons en 1798, mais agriculteurs à leurs décès. Certains semblent changer de métier, tel Jean Michel Arragon (1749–1825), vigneron en 1798, mentionné en tant qu'« anciennement pavisseur » à son décès.

Toutefois, le vigneron est multiple et peut se suffire à lui-même s'il possède entre un et deux hectares de vigne. En-dessous, il est obligé de compléter son revenu par d'autres activités. S'il possède plus de deux hectares, il doit alors employer des ouvriers pour exploiter la vigne[415].

De plus, le comportement matrimonial singulier des vignerons a également été mis en avant dans différentes publications. Ainsi posséder une vigne impliquerait des mariages plus fortement endogames et consanguins, en particulier en cas de partage égalitaire. Marier dans le lieu et dans la

---

411 Pour plus de détails voir : RAPPO, « Les vignerons de Corsier à l'époque de la Révolution vaudoise », *art. cit.*, 2018, pp. 83–88.

412 RAYMOND Denyse, « "On a eu raison de bâtir serré. . ." : habiter le vignoble, au jour le jour et au cours du temps », in : CARRUZZO-FREY Sabine et KAENEL Philippe (éds.), *Acteurs de la vigne : Lavaux et Chablais vaudois*, Lausanne, Antipodes, 2018, pp. 104–106.

413 FAVROD, « Les vignerons veveysans : population et pluriactivité à la fin de l'Ancien Régime », *art. cit.*, 2018, pp. 99–100.

414 BOUDJAABA Fabrice, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750–1830)*, Paris, PUPS, 2008, pp. 37–38.

415 LACHIVER, *Vins, vignes et vignerons*, *op. cit.*, 1988, p. 499.

parenté a pour objectif de rassembler les terres et éviter le morcellement des parcelles. Par conséquent, la vigne empêche le plus souvent de quitter son village ou sa paroisse.

Le vigneron est ainsi plus attaché à la terre, épouse plus volontiers dans sa parenté et est plus immobile[416]. La vigne, en effet, dans une région comme Vernon en Normandie, passe plus souvent par les héritages que par le marché foncier, ce qui démontre le caractère plus familial de la vigne[417]. Dans le village de Romainville situé dans la région parisienne, fortement vigneron, les mariages se réalisent avant tout au sein de la même profession et les renchaînements d'alliance successifs provoquent de la consanguinité[418]. À Nanterre également, Martine Segalen remarque au XIXe siècle un noyau de vignerons locaux pratiquant des renchaînements d'alliance et des mariages consanguins de manière plus forte que le reste de la population. L'explication avancée est que, face à l'arrivée de nouveaux habitants, les familles locales et vigneronnes tentent de conserver leur patrimoine[419].

Cette question de la spécificité vigneronne sera également interrogée tout au long du travail. Toutefois, un autre élément important est à connaître, soit la structure des ménages.

3.1.4.3 Structure des ménages

La structure des ménages et leur composition permet de déterminer à quel type de société, d'organisation domestique, la paroisse de Corsier appartient[420]. La construction de la source démontre d'elle-même que la

---

416 Ibid., pp. 427–431, 497–498 ; LACHIVER Marcel, *Par les champs et par les vignes*, Paris, Fayard, 1998, pp. 139–141.

417 BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ?*, *op. cit.*, 2008, pp. 200–202.

418 BURGUIERE André, « Endogamie et communauté villageoises : pratique matrimoniale à Romainville », *Annales de démographie historique*, 1979, pp. 313–336.

419 SEGALEN Martine et BEKUS Françoise, *Nanterriens : les familles dans la ville : une ethnologie de l'identité*, Toulouse, Presses univ. du Mirail, 1990, pp. 506–512.

420 Pour un panorama complet sur l'étude des ménages et les débats relatifs voir : SZOLTYSEK Mikołaj, « Households and Family Systems », in: SCOTT Hamish (éd.), *The Oxford Handbook of Early Modern European History, 1350–1750, Volume I: Peoples and Place*, Oxford, Oxford University Press, 2015, pp. 313–341; pour une étude régionale voir : CHACON JIMENEZ F., HURTADO MARTINEZ J., RODRIGUEZ SOLER M. et al., « Une contribution à l'histoire de

société réfléchit en termes de famille nucléaire, puisque les entrées sont chef de famille, épouse du chef de famille et enfants. Viennent ensuite les colonnes des pensionnaires, ouvriers et domestiques. Des ménages séparés, mais apparentés peuvent vivre dans la même maison, tout en étant mentionnés indépendamment dans le document, et cela dans les différents villages de la paroisse.

Un premier calcul concerne la taille des ménages. La colonne du recensement intitulée « Nombre des Enfans avec leurs Pères & Mères » peut porter à confusion, à savoir si le total est compté, ou si seulement les enfants sont mentionnés dans cette colonne. Dans les pages du recensement consacrées au village de Corsier, cette rubrique ne comprend pas les parents, mais seulement le nombre d'enfants. Il s'agit du seul village où cette colonne est ainsi remplie. De plus, parfois le chiffre indiqué est difficilement lisible. Si les foyers peuvent aussi compter parmi eux des domestiques, pensionnaires ou ouvriers, la source est construite de manière à mettre l'accent sur les ménages nucléaires. Les chiffres ainsi donnés ne comptent donc que les parents et les enfants, ou, en cas d'autres formes de ménages, les personnes apparentées. Peter Laslett, dans sa typologie des ménages, précise bien que les catégories ne comprennent pas les domestiques et autres résidents secondaires[421].

Dans les quatre villages cumulés, la moyenne des personnes par ménage (sans les pensionnaires, ouvriers et domestiques) est de 4,3. La grande majorité des foyers n'abrite pas de pensionnaires (86,8 %), certains emploient un ouvrier (13 ménages sur 440, soit 3 %) alors que nombre d'entre eux ont des domestiques (19,6 % des ménages). Au total, un tiers des foyers des quatre villages abrite ou emploie des pensionnaires, des ouvriers ou des domestiques (33,2 %). Sur la population totale de la paroisse, calculée d'après le recensement, soit 2 110 personnes (2 165 d'après les chiffres donnés par le Dictionnaire historique de la Suisse)[422],

---

la famille dans la Méditerranée occidentale, 1750–1850 », *Annales de démographie historique*, 1986, pp. 155–182.

421 LASLETT Peter, « Introduction », in : LASLETT Peter et WALL Richard (éds.), *Household and family in past time: comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial North America, with further materials from Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, pp. 28–31.

422 SALVI Élisabeth, « Corsier-sur-Vevey », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 23.09.2010. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch> ; SALVI Élisabeth, « Chardonne »,

les domestiques sont 126, soit environ 6 % de la population, les pensionnaires 78 (environ 3,5 %) et les ouvriers moins de 1 % (16). Il y a ainsi relativement peu de domestiques dans la paroisse.

Les foyers de la paroisse sont en majorité simples (85,7 %), puis des personnes seules (9,3 %), d'autres formes de corésidence (15 ménages, soit 3,41 %) et enfin sept ménages de type inconnu (1,6 %). Les foyers sont donc surtout des couples mariés avec enfants (271, soit 61,6 %), suivi par des couples sans enfants (62, soit 14,1 %), puis des veuves avec enfants (29, soit 6,6 %), des veuves ou veufs seuls (21, soit 4,8 %), puis des célibataires (20, soit 4,6 %), des veufs avec enfants (15, soit 3,4 %), puis les autres formes de ménages complexes, regroupant plusieurs familles conjugales ou des familles conjugales étendues à une autre personne. Il y a par conséquent très peu de ménages complexes et assez peu de personnes seules. Toutefois, les pensionnaires peuvent être apparentés et ainsi modifier la forme des ménages, ce qui serait potentiellement le cas d'environ 13 % des foyers. L'officier ayant réalisé le recensement de Corsier s'est appliqué à faire en sorte qu'une ligne corresponde à un foyer. Les confusions sont dans ce cas inexistantes. Toutefois, comme dans d'autres villages, il existe des maisons qui, bien qu'occupées par des ménages différents, ressemblent à des foyers où plusieurs familles cohabitent. Par exemple, au lieu-dit Champ de Ban, une maison appartient aux hoirs de Jacques Abraham François Dentan. Dans ce bâtiment habite la veuve du défunt propriétaire, formant un foyer, mais aussi sa fille, mariée, avec ses quatre enfants. Si ces deux ménages sont séparés, ils constituent bien une forme de cohabitation. De même, Jean Claude Forney possède une maison à Corseaux dans laquelle il réside avec son épouse et une partie de ses enfants. Dans le même bâtiment habite aussi son fils Jean André avec son épouse et un fils. S'agit-il d'un seul et même ménage ou alors de deux ménages séparés ? D'après le recensement, puisque chacun fait l'objet d'un décompte particulier, tout tend à penser qu'ils constituent deux foyers. Ce genre d'arrangement, consistant à occuper une même bâtisse entre parents et enfants, ou entre frères et sœurs, tout en faisant l'objet d'un comptage

in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 22.07.2014. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch> ; SALVI Élisabeth, « Corseaux », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 11.08.2005. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch> ; SALVI Élisabeth, « Jongny », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 17.02.2009. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

séparé, démontre les limites d'une approche par le recensement. La structure même de la source ne laisse pas de place pour y indiquer des frères et sœurs résidant ensemble, ou des parents, leurs enfants et petits-enfants. Et que dire encore de la rubrique « pensionnaire » qui regroupe les personnes résidant de manière théoriquement temporaire dans un foyer ? Il est fort probable que bon nombre de ces pensionnaires soient aussi apparentés au chef de ménage ou à son épouse. Faudrait-il aussi prendre en compte les pensionnaires, domestiques et ouvriers comme partie intégrante du foyer ? Il s'agit d'une interrogation importante, car elle peut faire augmenter de manière significative la moyenne des personnes par ménage, puisqu'un tiers des foyers comportent une personne étant pensionnaire, domestique ou ouvrière. De plus, qu'en est-il des deux familles Couvreu qui séjournent au moment du passage des officiers depuis deux mois dans leur maison de campagne, où ils ne résident pas toute l'année ? La limite du groupe corésident apparaît ainsi de manière claire, et une extension aux liens en dehors de ce groupe est souhaitée, comme l'a précisé Giovanni Levi[423].

Au-delà de l'interrogation quant à la corésidence, d'autres foyers posent question. Ainsi, à Corsier, Marie Chollet est seule dans le ménage, car son époux, bien que noté comme chef de famille, est absent (« on ne sait où il est »). Que compter alors ? Dans ce cas, le choix a été fait de noter qu'ils sont les deux à former le ménage, restant ainsi fidèle à la source.

Des variations existent entre les villages. Corsier est le village qui a les foyers les moins nombreux, avec 3,94 personnes par ménage. Les foyers de Corseaux contiennent en moyenne 4,3 personnes, ceux de Chardonne 4,62 et ceux de Jongny près de cinq (4,96).

Ces différences entre villages sont la conséquence de la typologie des foyers. En effet, Corsier est le village avec la plus grande part de ménages simples (150 sur 173, soit 86,7 %). La majorité est composée de couples mariés avec enfants (106 ménages) et de couples mariés sans enfants (26 ménages). Onze foyers sont formés d'une veuve avec enfants et six d'un veuf avec enfants. Les ménages solitaires viennent ensuite avec 21 ménages (12,1 %) sur 173. Il s'agit principalement de personnes veuves (quatorze, six hommes et huit femmes) et de quelques célibataires

423 LEVI Giovanni, « Family and kin—a few thoughts », *Journal of Family History* 15 (4), 1990, pp. 567–578.

(sept, trois hommes et quatre femmes). Enfin, deux foyers sont des formes moins courantes (1,2 %).

Les foyers chardonnerets sont également en majorité simples (85,9 %). Parmi eux, la plus grande partie (84) sont des couples avec enfants, suivis de couples sans enfants (23), de dix foyers composés d'une veuve avec enfants et de cinq d'un veuf avec enfants. Les personnes seules sont à la tête de treize ménages (9,2 %). Dix d'entre eux sont des célibataires ou dont le statut est inconnu, deux des veuves seules et un veuf seul. Enfin, d'autres types de ménages sont présents à Chardonne, qu'ils soient étendus (un), multiples (trois) ou de corésidents de la même famille dont le lien est inconnu (un), soit 3,5 % (cinq sur 142). Enfin, un foyer est de type inconnu. La présence de ces ménages non nucléaires et non célibataires est une des raisons expliquant le plus grand nombre de personnes par ménage. Certains ménages sont comptés ensemble, par exemple François Louis Dénéréaz est propriétaire d'une maison dans laquelle habitent lui-même avec sa femme ainsi que son fils Pierre Samuel et son épouse, pour un total de quatre personnes, comptées ensemble dans le ménage. De même, dans la maison d'un Jean Élie Morel habitent à la fois lui et son épouse, ainsi que deux de ses fils avec leurs épouses. Ces trois ménages sont agrégés pour un total de douze membres. Il est difficile de savoir si les ménages sont séparés dans la maison ou s'ils partagent le bâtiment.

Le village de Corseaux est composé essentiellement de ménages simples. Quelques foyers sont solitaires (6 sur 97, soit 6,2 %) et un seul est un ménage étendu, auxquels s'ajoutent cinq inconnus. Parmi les ménages solitaires, trois sont des célibataires (deux hommes et une femme) et trois des veufs ou veuves (deux femmes et un homme). Au sein des ménages simples, le couple avec enfants domine largement (62 foyers sur 97), suivi des couples mariés sans enfants (13), d'une veuve avec des enfants (7) et d'un veuf avec des enfants (3).

L'influence des ménages étendus est encore plus claire à Jongny où six foyers correspondent à cette typologie (21,4 %). Les ménages simples restent toutefois les plus courants (20 sur 28, soit 71,43 %). Il n'y a à Jongny qu'un seul ménage solitaire, probablement un veuf seul, et un foyer de type inconnu. Les couples avec enfants sont majoritaires (19 sur 28), suivi par les ménages étendus aux collatéraux (3), puis étendus vers le haut (le chef de famille est une personne chez laquelle se trouvent ses parents ou ses beaux-parents) (2). À ces cinq foyers étendus il faut en ajouter un autre, sans qu'il ait pu être déterminé si ce dernier accueille des personnes

de la génération d'avant ou des collatéraux. Le plus petit village de la paroisse présente ainsi une particularité avec un plus grand nombre de ménages étendus, peut-être simplement car les bâtiments manquent, les familles se regroupant alors.

Enfin, concernant la présence des pensionnaires, domestiques et ouvriers, des différences existent également entre les villages. Environ un quart des foyers emploient des domestiques dans les villages (23,7 % à Corsier, 26,8 % à Corseaux et 25 % à Jongny), à l'exception de Chardonne où seuls douze ménages ont des domestiques (8,5 %). Dans les quatre villages, les foyers emploient le plus souvent un-e ou deux domestiques, à l'exception de deux ménages à Corsier qui ont cinq domestiques. Le premier est celui de Jean Louis Couvreu de Deckersberg, conseiller à Vevey, le second est celui de Jean Aimé Chambaz, locataire de Daniel Emmanuel Couvreu de Deckersberg, qui, avec ses frères, inscrits comme domestiques, exploite les vignes du notable veveysan. Enfin, Joseph Dubuis, veuf, est locataire au Châtelard sur le domaine du même Jean Louis Couvreu de Deckersberg. Vigneron lui aussi, il emploie quatre personnes. À Jongny, Jean Louis Forney, chirurgien, emploie un ouvrier et quatre domestiques. Ainsi, le nombre de domestique est probablement fonction de la fortune et de la richesse des propriétaires des maisons.

Les pensionnaires sont également assez souvent présents dans les foyers (14 % à Corsier, 15,5 % à Chardonne, 10,7 % à Jongny, 9,3 % à Corseaux), mais représentent une part négligeable de la population (3,7 %). Dans le cas de Corsier, le commissaire a parfois indiqué qui sont ces personnes. Dans au moins neuf cas sur quatorze, ce sont des parents, le plus souvent proches (frère, sœur, mère, oncle). Un foyer peut aussi accueillir des personnes dans la misère, comme ces deux femmes vivant « à la charge de l'hôpital » qui habitent chez un couple. Le plus souvent, un-e seul-e pensionnaire habite dans le ménage.

Enfin, les ouvrier-ère-s sont rares (0,8 % de la population). Deux foyers emploient un-e ouvrier-ère à Chardonne (1,4 %), dont un cas étrange puisque la ligne entière est vide à l'exception de l'ouvrier. Un seul ouvrier est présent à Jongny (3,6 %) et trois à Corseaux (3,1 %). Le taux le plus élevé se trouve à Corsier, avec 4 % des foyers concernés. Il s'agit aussi du seul village où trois foyers ont deux ouvriers, soit la marbrerie Doret, le meunier Jean François Desgraz et le menuisier Jean Samuel Rinsoz, les deux premiers étant situés à l'Arabie et le dernier au village.

Au total, ce sont entre un quart et un tiers des foyers qui soit accueillent des pensionnaires, soit emploient du personnel (34,1 % à Corsier, 32 % à Corseaux, 28,6 % à Jongny, 25,3 % à Chardonne).

La paroisse comprend donc essentiellement des ménages simples, avec des ajouts fréquents de pensionnaires, mais surtout de domestiques. En revanche, les ménages étendus ou multiples sont très peu présents[424]. Ces formes de résidence correspondent au type « bourgeois » défini par Dionigi Albera. En effet, cet idéaltype est caractérisé par un habitat concentré dans des villages compacts, avec un accès aux biens communaux et un groupe corésident dominé par la famille conjugale (parents et enfants). Ce modèle comprend également un héritage égalitaire et bilatéral, dans lequel les filles et les fils héritent de parts égales. De plus, au-delà de la sphère domestique, les relations sont importantes avec les alliés et les cognats, en particulier dans les domaines économiques et affectifs. Les relations avec le voisinage sont quant à elles fréquentes[425].

3.1.5 Répartition des terres et industrie

La paroisse de Corsier est donc essentiellement agricole, avec une forte tendance à la viticulture et les foyers sont avant tout composés de familles conjugales. La structure économique se reflète dans la nature et l'exploitation des terres, dont la répartition est mentionnée chez différents auteurs et dans diverses sources.

En 1824, Louis Levade[426] fournit des données sur la répartition des terres dans les villages. Il regroupe Corsier et Corseaux, qui comprennent 218 bâtiments, 9 1/2 poses de jardins (0,5 %), 319 de vignes (17,3 %), 428 de prés (23,3 %), 123 de champs (6,7 %), 418 1/2 de bois (22,7 %) et 543 (29,5 %) de pâturages, pour un total de 1 841 poses. Sans être négligeable, la part des vignes reste faible, alors que les pâturages et les bois dominent.

---

424 Pour une étude sur une région comprenant de nombreux ménages étendus ou multiples voir par exemple : BESTARD-CAMPS Joan, *What's in a relative: household and family in Formentera*, New York; Oxford, Berg, 1991, pp. 75–94.

425 ALBERA Dionigi, *Au fil des générations : terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe–XXe siècles)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2011, pp. 153–154.

426 LEVADE, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, *op. cit.*, 1824, pp. 66, 92.

À Chardonne et Jongny se trouvent également 218 bâtiments, six poses de jardins (0,3 %), 304 de vignes (12,8 %), 716 de prés (30,2 %), 504 de champs (21,2 %), 840 de bois (35,5 %) ainsi qu'un estivage de 61 vaches totalisant 2 370 toises. La part de vignes est moins élevée à Chardonne et Jongny, où se trouvent de nombreuses forêts, ce qui s'explique par la présence du Mont Pèlerin et de ses pentes boisées.

L'importance des vignes transparaît aussi dans les données de 1841 concernant les surfaces cultivées[427]. À Corsier, on trouve 186 poses de vignes (12,3 %), 783 de prés (51,5 %), 218 de champs (14,3 %) et 333 de bois (21,9 %), soit 1 520 poses. À Chardonne, on dénombre 260 poses de vignes (12,6 %), 688 de prés (33,3 %), 508 de champs (24,6 %) et 610 de bois (29,5 %), pour un total de 2 066 ; à Corseaux, 127 poses de vignes (58,8 %), 84 de prés (38,9 %), cinq de champs (2,3 %) et aucun bois, pour un total de 216. À Jongny se trouvent neuf poses de vignes (2 %), 150 de prés (32,8 %), 209 de champs (45,7 %) et 89 de bois (19,5 %), soit 457 en tout. Chardonne est ainsi le village qui comprend le plus de vignes en chiffres bruts, suivi de Corsier et Corseaux. En parts de vignes, Corseaux l'emporte avec plus de la moitié des terres dévolues au vin. Quant à Jongny, on n'y trouve presque aucune vigne. Chardonne, dont la population en 1798 ne se déclare pas vigneronne, n'en est pas moins un village viticole important, puisqu'il compte sur son territoire de nombreux domaines. Ainsi, globalement, les villages sont vignerons et agricoles, à l'exception de Jongny qui est essentiellement agricole. La partie viticole est restreinte, mais bien plus étendue que sur l'ensemble du territoire vaudois où 2,5 % des surfaces cultivables en 1802 sont occupées par la vigne[428].

Émile Buxcel, dans une monographie sur la structure économique vaudoise, a comparé les effectifs des personnes actives dans l'artisanat entre 1798 et 1832. Les différents secteurs d'activité sont analysés dans cette monographie. Le cercle de Corsier passe de trois personnes actives dans la métallurgie en 1798 à quatre en 1832. Il gagne également en effectifs actifs dans la transformation de la pierre et de la terre, passant de six en 1798 à neuf en 1832. La tuilerie, présente en 1832, est formée d'un maître et d'un ouvrier et la fabrique de plâtre d'un maître et deux ouvriers.

---

427 « Tableau de la population des 19 districts du canton et des surfaces cultivées », 1841, ACV, Cote : Ea 86, p. 16.

428 CHEVALLAZ Georges-André, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime : la terre, le blé, les charges*, Lausanne, F. Rouge, 1949, p. 80.

Une marbrerie, qui est probablement celle des Matthey-Doret, emploie vingt ouvriers. Les métiers du bois comptent dix-neuf actifs en 1798 ; les informations pour 1832 manquent. Les autres secteurs présentent une perte d'effectifs dans le premier tiers du XIXe siècle : huit actifs dans le textile en 1798 pour deux en 1832, dans le cuir les effectifs passent de quatorze à trois et dans l'alimentation de quinze à deux. On peut encore mentionner la présence de sept établissements publics en 1832[429]. En 1813, une fabrique de tabac est également mentionnée à l'Arabie à Corsier, appartenant à un certain Rieder, nouvel acquéreur après un nommé Delom (ou De Lom)[430].

Une source complémentaire amène des informations sur la fortune des habitants. En effet, le *Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier* donne pour la période 1830–1840[431] la fortune des pourvoyeurs de l'impôt foncier du cercle. Cette source est mobilisée dans les différentes analyses réalisées sur le XIXe siècle dans le but de déterminer si la propriété est un facteur explicatif des comportements différents en matière de mariages ou de parrainage et de déterminer la richesse des municipaux des villages du cercle de Corsier.

3.1.6 Héritage et transmission du patrimoine

Les terres et leur propriété sont largement, mais pas exclusivement, tributaires du système d'héritage en vigueur. Si aborder ce sujet est essentiel, une étude approfondie de cette thématique dépasse le cadre de cette étude.

En France, l'intérêt des historiennes et historiens pour les pratiques d'héritage débute dans les années 1970. La distinction fondamentale est celle entre égalité et inégalité du partage du patrimoine[432]. Dans le cas

429 BUXCEL Émile, *Aspects de la structure économique vaudoise : 1803–1850*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1981, pp. 159, 171, 174, 176, 180, 184, 186, 196, 205, 222, 228.

430 « Manual du conseil ou délégation paroissiale 1805–1816 », AC Corsier, Cote : A 39, p. 319.

431 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », ACV, Cote : Gf 343/13.

432 DEROUET Bernard et GOY Joseph, « Transmettre la terre. Les inflexions d'une problématique de la différence », *Mélanges de l'école française de Rome* 110 (1), 1998, pp. 118–119.

de l'égalité, la filiation ou la parenté occupe une place centrale, alors que dans les systèmes inégalitaires la « résidence » conditionne le droit à hériter, soit « la position des individus par rapport au groupe domestique dont le patrimoine [est] l'objet de la transmission »[433]. Ainsi le groupe domestique, ou groupe corésident, n'est pas envisagé de la même manière dans les deux systèmes. Dans un cadre égalitaire, sa pertinence semble faible, au contraire de la parenté, qui occupe ici une position centrale[434].

Les études françaises ont d'abord porté sur les lieux caractérisés par un héritage inégalitaire, et en particulier les Pyrénées[435]. Ce n'est qu'ensuite que les régions égalitaires ont fait l'objet d'études locales. La question principale consiste à savoir pourquoi les paysan-ne-s partagent leurs terres à chaque génération, démembrant ainsi le patrimoine, à l'inverse des systèmes inégalitaires qui le transmettent en intégralité. Afin de mieux comprendre la circulation des biens, les rôles du marché foncier, de la location des terres (fermage), des modes d'exploitation de la terre, des cycles de vie des individus, de la pluriactivité, sont intégrés dans les enquêtes[436].

Dans les régions égalitaires, les alliances matrimoniales permettent en partie d'éviter l'émiettement des terres, en choisissant consciencieusement son ou sa partenaire[437]. Le type d'activité du ménage (laboureur, journalier, élite locale) détermine aussi le groupe domestique[438]. L'alliance ne suffit cependant pas à (re)constituer un patrimoine, qui peut aussi se former après le partage, dépendant de différentes variables et passant par le marché foncier ou le louage. Le rôle de la parenté est essentiel pour faire circuler les terres, accorder un crédit ou fournir une aide. Toutefois, les systèmes égalitaires ne reposent pas uniquement sur la parenté et sont aussi des systèmes ouverts, comprenant un marché[439].

---

433 Ibid., p. 120.

434 Ibid.

435 Ibid., p. 123.

436 Ibid., pp. 124–125 ; pour la région espagnole de Murcie voir : CHACON JIMENEZ et al., « Une contribution à l'histoire de la famille dans la Méditerranée occidentale, 1750–1850 », *art. cit.*, 1986.

437 BOUDJAABA Fabrice et ARRIZABALAGA Marie-Pierre, « Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *Annales de démographie historique* (129), 2016, pp. 172–174.

438 CHACON JIMENEZ et al., « Une contribution à l'histoire de la famille dans la Méditerranée occidentale, 1750–1850 », *art. cit.*, 1986, p. 173.

439 DEROUET et GOY, « Transmettre la terre. Les inflexions d'une problématique de la différence », *art. cit.*, 1998, p. 126.

Selon la classification de Dionigi Albera, une des caractéristiques du type « bourgeois » d'organisation de la société est le partage égalitaire et bilatéral[440]. Or, le Pays de Vaud est bien un territoire de partage égalitaire. Le territoire suisse présente des pratiques et des législations différentes. Si le Pays de Vaud alloue une part égale aux enfants, ce n'est pas le cas de l'Emmental, aussi dans le canton de Berne, où la transmission se fait au dernier fils (ultimogéniture)[441].

En effet, les *Loix et Statuts du Pays de Vaud* de 1616 stipulent que, lors d'un héritage *ab intestat*, les biens reviennent aux enfants en portions égales, sauf si le père ou la mère l'a stipulé différemment dans un traité de mariage ou un testament[442]. Il s'agit du principe général à appliquer aux enfants légitimes. Des dispositions particulières sont ensuite précisées en fonction des situations, par exemple suite à un remariage, en cas de décès d'un enfant, ou d'une personne célibataire. Les enfants illégitimes sont exclus de l'héritage[443]. Le même principe est à l'œuvre dans le *Plait Général de Lausanne* de 1618[444]. Dans les *Loix et Statuts* de 1616, la situation de l'épouse survivante diffère de celle de l'époux en ce sens qu'elle doit partager les biens conjugaux avec ses enfants, alors que le veuf jouit des biens de son épouse jusqu'à sa mort[445].

Au XIXe siècle, le code civil vaudois stipule également que les enfants succèdent « sans distinction de sexe ni de primogéniture, et encore qu'ils soient issus de différents mariages »[446]. De plus, ils obtiennent des portions

440 ALBERA, *Au fil des générations*, *op. cit.*, 2011, pp. 153–154.

441 HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « La dévolution des biens en pays d'ultimogéniture : obstacles et parades des pratiques familiales en Allemagne du sud (Forêt Noire) et en Suisse (Emmental) aux XVIIIe et XIXe siècles », in : DEROUET Bernard, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Pratiques familiales et sociétés de montagne, XVIe–XXe siècles*, Basel, Schwabe, 2010, pp. 115–132.

442 MATZINGER-PFISTER Regula (éd.), *Les Coutumiers du Pays de Vaud à l'époque bernoise, 1536–1798*, Basel, Schwabe, 2010, p. 189.

443 Ibid., pp. 189–193.

444 Ibid., p. 289.

445 ROCHAT Antoine, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, Lausanne, 1987, p. 121.

446 FER Philippe, *Code civil du Canton de Vaud : avec des notes indiquant la correspondance des articles entr'eux, ainsi que les modifications … et une table alphabétique et raisonnée des matières*, Nouvelle édition, conforme quant au texte, à l'édition officielle, Lausanne, chez Lacombe et Cie libr., 1823, p. 129.

égales de l'héritage. Le même principe est donc en vigueur, pour autant que la succession ait lieu *ab intestat*. Avant le décès du second parent, le conjoint survivant, homme ou femme, possède l'usufruit des biens qui passeront ensuite à ses enfants[447]. Le caractère fondamentalement égalitaire de l'héritage est important en ce sens qu'il influence bon nombre d'éléments constituant la société, du mariage au marché foncier. En effet, lorsque l'héritier est unique, les choix du conjoint répondent à d'autres critères, comme le statut ou non d'héritier du domaine. Sur le marché foncier, l'achat et la vente de terres permettent de procéder à des ajustements, par exemple si un frère souhaite poursuivre l'exploitation et un autre non. Le second vendra alors au premier les terres héritées.

L'existence ou non de la dot pour les filles peut également influencer le sort des terres. Ainsi, en Franche-Comté, les filles n'obtiennent jamais de terres ou d'autres biens immobiliers dans la dot. Les filles sont ainsi exclues de l'héritage alors que les garçons se partagent égalitairement les biens[448]. Au XIXe siècle, cette région française évoluera vers une égalité réelle[449]. Le testament n'est ainsi pas le seul document à prendre en considération, le contrat de mariage formant lui aussi un moment important de la gestion du patrimoine[450]. Dans le Pays de Vaud à la fin du XVIIIe siècle, la dot est aussi avant tout une avance d'hoirie, soit une avance sur la part que les filles hériteront à la mort de leurs parents. L'éventuelle somme manquante lors de l'héritage *ab intestat* est reçue au moment du partage des biens[451]. D'abord systématiquement exclues, les filles dotées peuvent prendre part au partage dès le XVIIe siècle[452].

Le code civil vaudois voit l'abolition de l'obligation de doter, mais la pratique peut se poursuivre. La dot est composée le plus souvent de sommes d'argent, mais des biens mobiliers ou immobiliers peuvent aussi

---

447 ROCHAT, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, *op. cit.*, 1987, pp. 256–257.

448 DEROUET Bernard, « Le partage des frères. Héritage masculin et reproduction sociale en Franche-Comté aux XVIIIe et XIXe siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 48 (2), 1993, pp. 53–54.

449 Ibid., pp. 64–65.

450 BOUDJAABA et ARRIZABALAGA, « Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *art. cit.*, 2016, p. 181.

451 ROCHAT, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, *op. cit.*, 1987, pp. 66–67.

452 Ibid., pp. 65–66.

en faire partie[453]. La dot n'est plus synonyme d'exclusion de l'héritage, cependant elle reste souvent une avance d'hoirie[454]. Ainsi, au XVIIe comme au XIXe siècle, les filles[455] dotées touchent en principe une partie de leur héritage au moment de leur mariage. Sans être exclues de l'héritage, elles n'ont toutefois en principe pas accès aux terres ou aux maisons.

Ainsi, les dynamiques sont souvent plus complexes que le simple partage égalitaire. En effet, le patrimoine hérité fait l'objet de transactions, réorganisant la distribution des terres et des biens et l'exploitation des terres peut s'organiser sous forme de collaborations entre parents. La comparaison entre deux régions de partages égalitaires, l'une en Espagne, l'autre en Normandie, démontre ainsi que des collaborations familiales existent. Il peut s'agir d'indivision à Vernon, où des frères achètent des terres ensemble, ou encore de liens de parenté entre les propriétaires et les domestiques, parfois père-fils, dans la Sierra de Alcatraz. Les différences sont consécutives au contexte économique, Vernon étant proche de Paris et offrant des possibilités de travail, alors qu'en Espagne il est plus difficile d'accéder à la propriété. Ainsi, la situation des individus dépend de la situation économique et des systèmes d'héritage, qui ont une influence sur la propriété et la constitution du patrimoine[456].

Dans le cas de Corsier, bien que les testaments ne soient pas analysés en détail dans cette étude, il semble éclairant de donner un exemple de répartition du patrimoine. Suite au décès du conseiller de paroisse Emmanuel David Nicolas de Montet, ses trois fils et ses quatre filles procèdent au partage des biens et dettes provenant de la mère prédécédée et du père[457]. Dans ce document daté du 20 novembre 1788, les différents biens hérités par les fils sont évalués. La répartition est inégale, le fils cadet héritant de terres et de bâtiments pour un montant de plus de 12 000 livres, le fils aîné de 3 700 livres et le second fils de plus de 4 600 livres. Les sœurs quant à elles reçoivent chacune 4 000 livres, comptant parmi les dettes des trois

453 Ibid., pp. 172–173.
454 Ibid., pp. 174–175.
455 Les garçons peuvent en principe aussi être dotés, mais ce sont les filles qui le sont le plus souvent.
456 BOUDJAABA Fabrice et GONZALEZ Francisco Garcia, « Travail, structures des ménages et solidarités familiales en Espagne et en France au XVIIIe siècle », in : BOUDJAABA Fabrice (éd.), *Le travail et la famille en milieu rural : (XVIe–XXIe siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 69–92.
457 « Jean François Emmanuel de Montet », ACV, Cote : P Montet 15, enveloppe 36.

frères. Les dettes sont réparties entre les frères, chacun ayant finalement 4 013 livres en valeur. Si chaque enfant perçoit le même montant, filles comme fils, le contenu de la part de chacun est différent. Les garçons reçoivent en effet les terres, bâtiments et les dettes, alors que les filles obtiennent leur part d'héritage en monnaie. Il s'agit d'un seul exemple, qui cependant démontre bien le caractère égalitaire de la succession, bien que par la répartition des biens entre les enfants, une inégalité existe, un seul fils héritant par exemple de la maison familiale. De plus, la distinction entre héritage (le partage des biens) et succession (pouvoir, exploitation du domaine)[458] démontre dans ce cas que les fils occuperont des places différentes. L'aîné est aussi conseiller, mais dans la ville de Vevey. Le second est entre autres banneret de la paroisse de Corsier et reprend les charges de son père, comme le démontre la démission de la charge de curial de son père à son profit en 1766. Le second fils est dans ce cas le successeur. Le dernier fils quant à lui est aussi conseiller et justicier, puis député au Grand Conseil vaudois au début du XIXe siècle. Une étude approfondie des partages ou des testaments dépasse le cadre de cette étude, mais il est nécessaire de comprendre dans quel cadre se situe le mode d'héritage, soit un cadre égalitaire, confirmé par le code civil vaudois. Une étude diachronique serait également intéressante à mener afin de déceler les changements dans les testaments et les partages.

Ayant brièvement présenté la structure économique, l'architecture et le paysage de la paroisse de Corsier, il est essentiel pour la compréhension du contexte d'introduire les instances dirigeantes et la structure politique de la paroisse entre l'Ancien Régime et 1840.

458 Sur la différence entre héritage et succession voir : DEROUET et GOY, « Transmettre la terre. Les inflexions d'une problématique de la différence », *art. cit.*, 1998, p. 135.

3.2 Structure politique de l'Ancien Régime à 1840

3.2.1 L'Ancien Régime[459]

Durant l'Ancien Régime, la paroisse de Corsier est une entité à la fois politique et religieuse. Les quatre villages rassemblés forment une paroisse, dont la gestion religieuse revient au pasteur. Le temple principal est situé à Corsier, mais deux autres importantes chapelles existent également à Chardonne et à Jongny[460]. Celle de Jongny, active déjà au début du XIVe siècle, dépendait de l'église paroissiale de Corsier[461]. La paroisse possède également des biens et il est possible pour les habitants d'acquérir la bourgeoisie paroissiale. La bourgeoisie confère en effet divers droits, tels que la participation à l'administration, l'usage des communs ou une assistance en cas de pauvreté. Elle est en général achetée par la personne, puis se transmet de manière héréditaire. Durant le XIXe siècle, au gré des nouvelles constitutions, des habitants non bourgeois (mais néanmoins bourgeois d'une commune du canton) peuvent également participer à l'administration de la commune, d'abord en ayant uniquement une part des sièges réservés, et ce, jusqu'à la constitution de 1885 qui supprime la distinction entre habitant et bourgeois[462].

La paroisse possède ainsi un pouvoir politique, semblable à celui des villages qui la composent, exercé par le conseil de paroisse, composé de douze conseillers. À celui-ci s'ajoute un rière-conseil ou conseil des 24, défini plus bas.

Un règlement de paroisse, probablement du XVIIe siècle, mentionne une date, celle des précédents statuts confirmés par le bailli de Lausanne

---

459 Ce point est en partie repris de : RAPPO Lucas, « Conseil de paroisse et chambre de régie à Corsier-sur-Vevey : rupture ou continuité dans le personnel politique ? », *Les Annales Veveysannes* 16, 2016, pp. 36–58.

460 VERDAN, *Chardonne*, *op. cit.*, 1997, pp. 316–342.

461 « Commune de Jongny – Histoire », *doc. cit.*

462 Pour plus de détails sur les débats au sujet de la bourgeoisie au XIXe siècle voir : CARONI Pio, « Glanz und Untergang des "bourgeois riche vaudois": Studien zur kantonalen Gemeindegeschichte des 19. Jahrhunderts », in: *Berner Festgabe zum Schweizerischen Juristentag 1979*, Bern; Stuttgart, Verlag Paul Haupt, 1979, pp. 51–97.

le 29 janvier 1562[463]. Dans ce document de dix pages rédigées, les premiers articles concernent avant tout la gestion des bois et des communs, puis les devoirs des conseillers avant de traiter à nouveau le sujet des communs. Il existe également des ordonnances du conseil de la paroisse, probablement plus anciennes, non datées[464].

Un autre règlement de 1669 contient dix-huit articles, légiférant sur des sujets très divers. Les premiers d'entre eux règlent les conditions d'accès aux conseils. Le premier stipule que les bourgeois nouvellement reçus, ainsi que leurs enfants, ne pourront accéder aux conseils des douze et des 24 ; seuls les petits-enfants le pourront. Le quatrième article interdit à deux frères de faire partie du conseil. Le conseil des douze est examiné par le conseil général (assemblée des citoyens actifs) tous les trois ans pour reconfirmer ou changer les conseillers. Les autres articles traitent de différents points, tels que l'interdiction de couper du bois, l'obligation pour le boucher d'habiter dans la paroisse ou pour le grand gouverneur de payer les guetteurs qui tuent les loups, etc. Les charges de grand gouverneur et d'hospitalier sont en outre obligatoires pour les conseillers[465]. Ces deux offices sont occupés à tour de rôle par les conseillers.

En 1765, des lacunes sont constatées dans le règlement de paroisse et douze articles sont proposés pour le compléter, sans pour autant savoir si ceux-ci n'ont jamais été introduits. Il s'agit principalement d'interdictions diverses (de mettre du bétail dans les vignes, de faire entrer du vin forain, etc.) et de taxes et amendes. De manière intéressante, la passation à clos est exigée pour tous les particuliers possédant des terres. Concernant le conseil de paroisse, la présence de frères siégeant ensemble est à nouveau interdite et les nouveaux bourgeois ne peuvent faire partie du conseil[466].

---

463 « Lois et ordonnances de la paroisse de Corsier », s. d., AC Corsier, Cote : enveloppe C XXXVI.

464 « Ordonnances du conseil de la paroisse de Corsier », s.d., AC Corsier, Cote : enveloppe C XXXVI.

465 « Ordonnances et règlements de paroisse du 1er avril 1669 (copie) », s. d., AC Corsier, Cote : enveloppe C XXXVI.

466 « Note des articles à ajouter au vieux règlement de la paroisse lorsqu'on les réformera pour les communiquer au N[oble]. M[agnifique] & T[rès] H[onoré] seigneur gouverner Jenner, le [?] 1765 », AC Corsier, Cote : enveloppe C XXXVI.

3.2.1.1 Le conseil de paroisse de Corsier

Le conseil de paroisse, comprend donc douze conseillers. En plus de ces derniers, le banneret et le secrétaire sont également mentionnés sur les différentes listes présentes dans les registres du conseil de paroisse. La première liste est celle de 1744, dans laquelle on trouve en tête le châtelain, le banneret, puis les douze conseillers et le secrétaire[467]. Cette composition reste inchangée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Les conseillers représentent les quatre villages de la paroisse, en fonction de leur population ; ainsi Chardonne fournit cinq conseillers, Corsier quatre, Corseaux deux et Jongny un seul[468]. Le châtelain, bien que présent lors des réunions du conseil, ne semble que peu participer à la gestion des affaires, à l'inverse du banneret qui prend part activement à l'administration[469]. Le banneret est probablement l'un des personnages les plus puissants de la paroisse et cette charge est restée aux mains de deux familles entre 1650 et 1800, les de Montet et les Roche (tableau 3.6). Le châtelain joue un rôle plus important dans la cour de justice, comme expliqué ci-dessous (voir point sur la justice ci-après).

Le conseil des douze est secondé d'un rière-conseil, ou conseil des 24. Dans ce dernier, chaque village délègue des représentants en fonction de son importance[470] : Chardonne dix, Corsier huit, Corseaux quatre[471] et Jongny deux[472]. Lors de la mort ou du retrait de l'un des douze conseillers, le village qu'il représente choisit trois candidats parmi ses rière-conseillers. Le conseil de paroisse sélectionne alors parmi ces candidats celui qui entrera dans le conseil. Par conséquent, une place de rière-conseiller se libère et un bourgeois du village concerné est alors élu pour le remplacer. La nomination du rière-conseiller se fait au niveau du village, alors que son élection est réalisée par le conseil et le rière-conseil assemblés[473].

---

467 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1744–1760 », AC Corsier, Cote : A 32 au début du volume.

468 MOTTAZ, « Corsier », *art. cit.*, 1921, pp. 529–530.

469 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, pp. 33–34.

470 D'après la liste des rière-conseillers située au début du volume « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey 1790–1796 », AC Corsier, Cote : A 36.

471 SALVI, « Corseaux », *art. cit.*, 2005 ; SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, p. 31.

472 SALVI, « Jongny », *art. cit.*, 2009.

473 Voir par exemple en novembre 1775 : « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1770–1781 », AC Corsier, Cote : A 34, pp. 199–200.

D'autres charges sont également importantes au niveau de la paroisse. Celle de grand gouverneur par exemple. Bien que Mottaz[474] affirme que le gouverneur soit à la tête de la paroisse, cela n'est pas le cas puisqu'il s'agit uniquement d'une personne en charge des comptes pour une année. Le gouverneur est désigné à tour de rôle par les villages. Trois candidats sont choisis par le village, un seul est élu par le conseil de paroisse[475]. Lors de son établissement, le grand gouverneur reçoit un rentier, sa tâche est ainsi de tenir les comptes de la paroisse. Cependant, cet emploi n'est pas très couru et il arrive souvent que le grand gouverneur élu présente une autre personne pour occuper cet office à sa place[476]. Ainsi, le grand gouverneur ne semble pas être essentiel, bien que son rôle d'argentier soit important.

Tableau 3.6: Bannerets de la paroisse Corsier 1653–1798[a]

Nom	**Période d'exercice**
Jean Daniel de Montet	1653–1665
Jacques de Montet	1665–1679
Sébastien de Montet	1679–avant 1700
Jacob Roche	avant 1700–1712
François Nicolas de Montet	1712–1740
Jean Philippe Roche	1740–1769
Emmanuel de Montet	1769–1780
Ferdinand de Montet	1780–1798

a En partie tiré de : MOTTAZ, « Corsier », *art. cit.*, 1921 et des informations trouvées dans les registres du conseil de paroisse.

3.2.1.2 Les conseils des villages

Chaque village possède également ses propres conseils, sur le même modèle que la paroisse, avec un conseil et un rière-conseil. Les conseils de Chardonne et Corsier sont composés de six membres[477], celui de Corseaux de cinq (quatre jusqu'à 1708)[478] et celui de Jongny de six[479]. À Chardonne,

474 MOTTAZ, « Corsier », *art. cit.*, 1921.
475 Voir par exemple : « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1770–1781 », *art. cit.*, p. 33.
476 Par exemple : ibid., p. 235.
477 SALVI, « Chardonne », *art. cit.*, 2014 ; SALVI, « Corsier-sur-Vevey », *art. cit.*, 2010.
478 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, p. 39.
479 « Commune de Jongny – Histoire », *doc. cit.*

le conseil a d'abord été élu par la Généralité, soit l'assemblée des bourgeois chefs de famille, puis dès la fin du XVIIe siècle le conseil des 24 est mis en place, élu par les bourgeois. Cette procédure élective laisse alors la place à un système de cooptation[480].

Un gouverneur, parfois appelé syndic comme à Chardonne, est également élu dans les différents villages. Ses tâches sont importantes. Il est en charge de la bourse communale, de l'amodiation des fours du village, de la taxe de chaque foyer (focage), des amendes, etc. Son rôle est ainsi, comme dans la paroisse, essentiellement financier[481]. À Chardonne, il est élu pour une année, alors qu'à Corseaux il l'est pour deux ans (trois jusqu'en 1703)[482].

Chaque village dispose également d'un conseil, que l'on pourrait qualifier de général, comprenant tous les bourgeois du village. Une liste de ces bourgeois se trouve par exemple au début du registre du conseil de Corsier débuté en 1762[483]. Cette liste, réalisée en 1772, est intitulée « Rolle des Bourgeois du village de Corsier, qui peuvent assister à tour de Rolle, comme auditeurs de la bourgeoisie pour la reddition des comptes [. . .], tous lesquels peuvent aussy assister pour fait d'election d'employs ou autres cas portés dans la ditte bourgeoisie [. . .] ». Ainsi, ces citoyens, masculins uniquement, peuvent prétendre à occuper une charge dans le village. À Chardonne, la situation semble un peu différente car on trouve des listes de membres du rière-conseil au début des procès-verbaux du conseil, comme par exemple dans celui débuté en 1756[484].

Les élections des conseils se déroulent de la même manière que pour le conseil de paroisse. Lors de la mort ou de la démission d'un conseiller, trois candidats sont nommés par les conseillers parmi les bourgeois, et l'un d'eux est ensuite élu. Ces postes ne sont pas forcément simples à repourvoir, en particulier à Jongny, où le petit nombre de bourgeois rend la tâche compliquée. Par exemple, le 24 avril 1765, deux postes de conseillers sont à repourvoir dans le village suite à la mort de Jacob Neyroud et

---

480 VERDAN, *Chardonne*, *op. cit.*, 1997, p. 65.

481 Ibid., pp. 66–67.

482 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, p. 44 ; VERDAN, *Chardonne*, *op. cit.*, 1997, pp. 66–67.

483 « Manual du conseil du village de Corsier, 1762–1785 », AC Corsier, Cote : A 15.

484 « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1756–1770 », AC Chardonne, Cote : A 104.

de Jean François Taverney. Deux personnes se présentent pour les remplacer : Emmanuel David Nicolas de Montet, curial, et François Aimé Taverney, fils du conseiller décédé. Hormis ces deux candidats, il n'y a « que des jeunes gens qui ne sont pas encore en état de desservir [sic !]», ils sont donc élus[485]. Le 11 juin 1782 une situation similaire se présente suite à la mort du conseiller Jean David Butticaz : seuls deux candidats sont désignés car il est impossible d'en nommer trois, compte tenu « que l'on n'a pas assez de choix sur le nombre des bourgeois demeurant dans ledit village et son district »[486]. Les conditions de bourgeoisie, d'âge et de sexe des personnes pouvant accéder à une charge de conseiller limitent ainsi fortement le nombre de personnes pouvant prétendre à un tel poste.

Prenons le plus petit village, celui de Jongny, comme exemple. En 1798, selon le recensement[487], il y a 28 ménages, parmi lesquels seuls quinze sont désignés comme bourgeois du village. Il reste donc potentiellement quinze personnes pouvant accéder à une charge. Le conseil de village de Jongny étant formé de six personnes, il ne reste plus que neuf chefs de famille disponibles. Ainsi, il est nécessaire d'aller chercher des candidats en dehors du petit cercle des bourgeois de Jongny résidant dans le village même.

Les statuts et ordonnances de Corseaux ont été publiées en deux parties dans la *Revue Historique Vaudoise* de 1893[488]. Ce document date de 1608 et comprend 39 articles, parmi lesquels se trouvent détaillées les tâches du gouverneur du village, qui doit prendre en charge « toutes les affaires et Negoces dépendantes du Village »[489] et l'entretien des bâtiments. Il est élu par le conseil et confirmé par les communiers (bourgeois) et le conseil général de Corseaux. Le huitième article concerne l'établissement des conseillers qui sont élus et établis par le « Conseil et General »[490] de Corseaux. En 1608, Corseaux a deux représentants au conseil de paroisse. Les conditions pour être reçu habitant sont ensuite précisées. Les autres

---

485 « Manual du conseil du village de Jongny, 1733–1798 », AC Jongny, Cote : A 1733–1798, pp. 113–114.

486 Ibid., pp. 201–202.

487 « Tabelles de la population sous la République helvétique (1798), classées par district et par commune à l'intérieur de chaque district », *art. cit.*, 1798.

488 « Statuts, ordonnances et coutumes de Corseaux », *Revue Historique Vaudoise* 1, 1893, pp. 56–61, 120–127.

489 Ibid., p. 57.

490 Ibid., p. 59.

articles s'occupent de tout un éventail de sujets : le four, la réparation des chemins, l'entretien des fontaines, etc.

3.2.1.3 La justice

Les cas relevant de la justice civile et criminelle sont jugés par la cour de justice de la paroisse sous l'Ancien Régime. Celle-ci est composée de douze assesseurs, du châtelain qui la préside et du curial, soit quatorze membres au total. Ils sont nommés par les deux baillis[491], car la paroisse de Corsier relève en majeure partie du bailli de Lausanne, et pour une petite part de celui d'Oron. Le châtelain est élu par le Sénat (ou Petit Conseil) de Berne sur proposition du bailli. Il est assisté d'un lieutenant et d'un curial (secrétaire), choisis également par ce dernier[492].

Un consistoire de la paroisse existe également, composé d'un juge, du pasteur et de cinq assesseurs. Il s'occupe de l'aide aux pauvres, mais surtout des affaires morales, et en particulier des mariages, divorces, naissances illégitimes et autres affaires relevant de la moralité (voir également chapitre 2.2.4)[493].

Tableau 3.7: Châtelains de la paroisse de Corsier 1637–1798

Nom	**Période d'exercice**
Jean de Montet	1637–1674
Jean Noé de Crousaz	1674–1693
Michel de Crousaz	1693–1720
Jean Noé de Crousaz	1720–1742
Jean François de Crousaz	1739–1766 (Mottaz 1742–1766)
Paul François de Palézieux dit Falconnet	1766–1797 (Mottaz 1766–1798)
Jean Marc Cuénod	1797–1798

3.2.1.4 Les associations locales

En plus de ces institutions politiques, des regroupements plus informels existent dans la paroisse, notamment les Abbayes (Sociétés de tir). La

491 MOTTAZ, « Corsier », *art. cit.*, 1921, p. 529.
492 VERDAN, *Chardonne*, *op. cit.*, 1997, p. 62.
493 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, pp. 37–38.

première est la Noble compagnie des mousquetaires de Chardonne, fondée en 1678, qui se divise en 1736. Cette Abbaye devient la Société des tireurs en 1737 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle avant de se réunifier sous le nom de la Société Militaire du Cordon Bleu en 1816.

La Société des Chantres semble avoir été fondée en 1746 et est fortement liée à l'église, puisqu'elle se charge des chants religieux aux offices. Elle est renommée en 1820 Société de tir de l'Union. Deux autres sociétés sont fondées au XIXe siècle : la Société de tir du Cordon Vert et Blanc en 1849 et la Société de tir des Campagnards en 1861. Les quatre sociétés se regroupent en 1971 et admettent les femmes[494]. L'importance des Abbayes reste encore à étudier, malheureusement ce travail ne peut être réalisé dans le cadre de cette recherche. Cependant, le caractère héréditaire et masculin de l'appartenance à ces sociétés peut avoir été un facteur important de socialisation et de création de réseau.

3.2.1.5 La Révolution vaudoise et la fin de l'Ancien Régime[495]

Dans l'histoire vaudoise, la Révolution occupe une place essentielle, à la fois dans la mémoire citoyenne et dans la recherche historique. Il n'est pas question ici d'entrer dans les détails des évènements successifs, suffisamment brossés dans d'autres études plus générales, mais de retracer l'attitude des organes politiques de la paroisse de Corsier face à cet évènement important auquel le conseil de paroisse prend part activement. Le 8 janvier 1798 lors de l'assemblée du conseil de paroisse et du rière-conseil, le banneret Ferdinand Louis de Montet présente les réclamations que les villes de Lausanne et Vevey désirent adresser aux autorités de Berne. Les conseillers et rière-conseillers décident de se joindre à ces revendications dans le but d'obtenir une assemblée de députés des villes et communes chargée de transmettre ces reproches. Une délégation formée du banneret et du secrétaire de paroisse Jean Philippe Roche a la tâche de transmettre

494 DUCRET Guy A. et HURLIMANN Jean-Paul, « Les Sociétés (Abbayes) de tir du cercle de Corsier-sur-Vevey à travers les siècles », 2007. En ligne : <http://www.ts-rivieralavaux.ch/uploads/8/8/3/9/88399680/les_soci%C3%A9t%C3%A9sabbayesde_tir_du_cercle_de_corsier_%C3%A0_travers_les_si%C3%A8cles.pdf>.

495 Tiré en grande partie de RAPPO, « Conseil de paroisse et chambre de régie à Corsier-sur-Vevey : rupture ou continuité dans le personnel politique ? », *art. cit.*, 2016.

cette décision aux trois autres paroisses de Lavaux afin de pouvoir agir de concert. Le même jour, un mandat baillival exige que tous les inscrits sur les listes militaires et les personnes ayant reçu la communion se rendent le 10 janvier à Cully où les Corsiérans et leurs représentants refusent de prêter le serment de fidélité, demandant qu'on résolve d'abord les reproches adressés à Berne[496]. Ainsi Corsier, avec les trois autres paroisses de Lavaux, est un des six bataillons de milice qui refuse de prêter le serment[497]. C'est le même 10 janvier que les paroisses de Lavaux envoient leur pétition[498].

Le 12 janvier, l'assemblée extraordinaire du conseil et rière-conseil de paroisse décide d'informer les habitant-e-s des événements en cours. À la suite de cette séance, le conseiller Paul François Philippe Genton Le Jeune et le banneret se rendent à Lutry où ils décident, avec les autres bannerets des paroisses de Lavaux, d'appeler à la convocation d'une assemblée des villes et communes, suivant ainsi Lausanne[499]. Le 15 janvier, le comité de surveillance demande que les différentes villes vaudoises se réunissent dans un comité central, ce à quoi Vevey et les paroisses de Lavaux souscrivent rapidement[500].

Une assemblée des bourgeois et habitants de la paroisse est convoquée pour le 18 janvier afin d'informer la population des décisions prises[501]. Cependant, le jour-même, Lutry demande que huit délégués se rendent à Cully où l'on décide de nommer deux habitants par paroisse dans le but de se rendre à Lausanne à la rencontre du comité central des villes et communautés du Pays de Vaud. Le 18 janvier, deux bourgeois de Corsier (Jean Pierre Mouron et Pierre Jacques Bertholet) sont nommés pour être les deux envoyés du village auprès du comité central, alors que dans la paroisse même, l'assemblée du 18 janvier forme un comité de quatre conseillers, huit rière-conseillers et douze bourgeois et habitants pour

---

496 « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », AC Corsier, Cote : A 37, pp. 153–154.

497 CHUARD Corinne et BARRELET Alexandre, *1798 : à nous la liberté : chronique d'une révolution en Pays de Vaud*, Lausanne, 24 heures, 1998, pp. 61–62.

498 Ibid., p. 57.

499 « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », *art. cit.*, pp. 155–156.

500 CHUARD et BARRELET, *1798*, *op. cit.*, 1998, pp. 63–64.

501 « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », *art. cit.*, p. 161.

communiquer avec le même comité à Lausanne[502]. Le 24 janvier, la République lémanique est proclamée et à Vevey on s'arme, le commandant de Chillon est fait prisonnier et le bailli gardé à vue[503]. Le 28 janvier, les troupes françaises entrent en Suisse. Les mois de février et mars 1798 sont consacrés à la question de l'emprunt demandé par la France et à l'entretien des troupes vaudoises stationnées à Corsier et Corseaux[504].

Plusieurs éléments semblent intéressants à relever : d'abord, la rapidité avec laquelle Corsier rallie les demandes formulées par Lausanne et Vevey, puis la collaboration intense avec les trois autres paroisses de Lavaux. Enfin, on remarque que le cours des événements demande une réaction rapide des autorités et que par conséquent le conseil participe activement au mouvement. En effet, l'enchaînement des événements empêche d'intégrer de manière plus large les bourgeois de la paroisse, malgré la formation le 18 janvier d'un comité comprenant douze bourgeois[505].

3.2.2 La République Helvétique (1798–1803)

Suite à la Révolution vaudoise de 1798 qui marque la fin de l'Ancien Régime, une nouvelle organisation politique est mise en place, non seulement au niveau suisse, mais également dans les communes. La Constitution de la République Helvétique est une adaptation du texte français de 1795. L'État est centralisé et les citoyens actifs en élisent d'autres ayant le droit à leur tour d'élire les dirigeants au niveau cantonal. En Suisse, les deux chambres parlementaires sont le Sénat, composé de quatre députés par canton, et le Grand Conseil formé de huit députés par canton. L'exécutif, appelé Directoire, est composé de cinq personnes. Ce dernier a de larges compétences et les cantons perdent tout pouvoir législatif, conservant uniquement des responsabilités administratives et judiciaires. Une Chambre administrative dirige chaque canton[506].

---

502 Ibid., pp. 161–163.

503 CHUARD et BARRELET, *1798*, *op. cit.*, 1998, pp. 79–82.

504 « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », *art. cit.*, pp. 168–178.

505 Ibid., p. 161.

506 FRANKHAUSER Andreas, « République helvétique », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 24.09.2013. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

3.2.2.1 Les autorités communales sous la République Helvétique

L'ancien Pays de Vaud devient le canton du Léman (sauf les districts d'Avenches et de Payerne, partie du canton de Fribourg jusqu'en octobre 1802)[507]. Fin février 1798, les autorités cantonales sont mises en place avec la tenue dans chaque commune d'élections pour la Chambre électorale qui devait désigner différents magistrats. En mars, les autorités du canton sont élues[508] et la nouvelle constitution, mettant en place un régime centralisé, entre en vigueur le 12 avril. Dans les communes, un agent national représente l'État[509] et au niveau local, les membres de l'élite rurale sont souvent confirmés dans leurs fonctions administratives[510]. Le conseil de paroisse est remplacé par la Chambre de régie et les conseils des villages par les municipalités. La Chambre de régie doit reprendre la gestion des biens de la bourgeoisie et compte un président et différents administrateurs (trésorier, inspecteur forestier, etc.)[511]. Cette réforme de l'organisation politique communale est définie par la loi du 15 février 1799, dans laquelle les modalités des élections et les attributions de la municipalité et de la Chambre de régie sont précisées[512]. Selon cette loi, il doit exister dans chaque commune « une assemblée générale de tous les Citoyens actifs, sans aucune exception ; cette Assemblée nomme une Municipalité qui règle la Police Administrative du lieu »[513]. La Chambre de régie, elle, est élue par tous les « co-propriétaires des biens communs qui sont citoyens actifs », assemblés une fois par année le 15 mai[514].

---

507 HOFMANN Étienne, « Léman (canton) », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 09.09.1998. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

508 CHUARD et BARRELET, *1798*, *op. cit.*, 1998, p. 146.

509 FRANKHAUSER Andreas, « Die "Staats = Machine" der Helvetischen Republik. Institutionnelle und personelle Kontinuität innerhalb eines revolutionären Verwaltungsapparat », in: SCHLÄPPI Daniel (éd.), *Umbruch und Beständigkeit. Kontinuitäten in der Helvetischen Revolution von 1798*, Basel, Schwabe, 2009, p. 69.

510 FRANKHAUSER, « République helvétique », *art. cit.*, 2013.

511 FRANKHAUSER Andreas, « Chambre de régie », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29.07.2003. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

512 *Bulletin des lois et décrets du corps législatif, avec les arrêtés et proclamations du directoire exécutif de la République Helvétique*, Lausanne, Henri Emanuel Vincent, 1798, pp. 309–338.

513 Ibid., p. 312.

514 Ibid., pp. 325–326.

Dans la paroisse de Corsier, cela se traduit par la transformation du conseil de paroisse en Chambre de régie. Le 2 mai 1799, les 411 citoyens actifs de la paroisse se rassemblent dans le temple afin d'élire les neuf régisseurs de la « commune paroissiale ». Ils se répartissent selon la population des quatre villages : trois pour Chardonne et Corsier, deux pour Corseaux, et un pour Jongny. À sa tête se trouve un président, assisté d'un secrétaire « chargé de toutes les écritures » de la commune et de l'Hôpital, un receveur pour percevoir les rentes ainsi que deux forestiers. En dehors de la chambre, un sergent est désigné pour faire suivre les décisions aux communes[515]. Ainsi, le conseil de paroisse des douze devient une Chambre de régie de la « Commune paroissiale » composée de neuf régisseurs.

Dans les villages eux-mêmes, deux instances différentes sont mises en place. La première est la municipalité dont les élections ont lieu en 1799. Celle-ci a pour tâche la gestion administrative et la police. Les municipaux sont élus par l'assemblée de tous les citoyens actifs et son nombre dépend du nombre d'habitants de la commune[516]. À Corsier[517] et Chardonne[518], cinq municipaux sont élus, à Corseaux trois[519] et à Jongny probablement trois également (minimum légal), bien que le registre manque[520].

La seconde instance est la Chambre de régie, comme pour la paroisse, élue par les bourgeois de chaque village. Elle doit être renouvelée chaque année par tiers, mais les assemblées des bourgeois pour les élections sont ajournées le 16 avril 1801, en attendant une nouvelle disposition légale sur les communes, qui n'arriva jamais[521]. À Corsier et Corseaux, les registres

---

515 « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », *art. cit.*, pp. 345–347 ; une liste des régisseurs se trouve dans « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », *art. cit.*

516 FRANKHAUSER Andreas, « Municipalité », 29.02.2008, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26446.php>, consulté le 25.09.2018.

517 « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1799–1801 », AC Corsier, Cote : A 60, pp. 2–4.

518 « Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1799–1803 », AC Chardonne, Cote : A 201, pp. 1–3.

519 « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1799–1801 », AC Corseaux, Cote : A 4 (1), p. 1.

520 Le registre suivant concerne la chambre de régie, et pas la municipalité pour la période 1799–1803 : « Régie puis municipalité de Jongny, 1799–1825 », AC Jongny, Cote : A 1799–1825.

521 FRANKHAUSER, « Chambre de régie », *art. cit.*, 2003.

de la Chambre de régie ont probablement disparus. À Chardonne, la Chambre de régie comporte cinq membres[522], et à Jongny elle est composée de trois régisseurs, comme le démontre le renouvellement par le tiers concernant un seul régisseur le 15 mai 1800[523].

3.2.3 La Médiation (1803–1815)

Suite à différentes crises politiques et après l'intervention française en octobre 1802, Napoléon convoque à Paris des délégués suisses, rassemblés au sein de la Consulta[524]. L'accord qui en résulte le 10 mars 1803 est nommé acte de Médiation. Ses 19 chapitres forment la nouvelle constitution des cantons suisses[525]. C'est à ce moment que le canton du Léman devient le canton de Vaud. La Suisse, bien que de façon différente, est donc à nouveau une confédération[526].

Au niveau paroissial et communal, les municipalités perdurent et la Chambre de régie de la paroisse évolue en délégation paroissiale. Dans le registre de la délégation paroissiale qui débute en 1805[527], ce changement est mentionné en mai 1804, lorsque le juge de paix du cercle de Corsier avertit la Chambre de régie qu'elle sera remplacée par la délégation. Cette dernière est composée de douze membres, y compris le secrétaire, qui n'a pas de pouvoir décisionnel. Cette instance est formée de quatre délégués pour Corsier et Chardonne, deux pour Corseaux et Jongny[528].

---

522 « Procès-verbaux de la régie et de la municipalité de Chardonne 1799–1815 », AC Chardonne, Cote : A 200, p. 1.

523 « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1799–1801 », *art. cit.*, p. 3.

524 WALTER François, *Histoire de la Suisse. III. Le temps des révolutions (1750–1830)*, 4e édition, Neuchâtel, Alphil – Presses Universitaires Suisses, 2015, p. 90.

525 FRANKHAUSER Andreas, « Médiation », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29.12.2009. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

526 WALTER, *Histoire de la Suisse. III. Le temps des révolutions (1750–1830)*, *op. cit.*, 2015, p. 92 pour plus de détails sur le régime de la Médiation, voir p. 91–98.

527 « Manual du conseil ou délégation paroissiale 1805–1816 », *art. cit.*

528 « Manual pour la commune paroissiale de Corsier commencé le 15 septembre 1800, et fini le 26 mars 1805 », AC Corsier, Cote : A 38, pp. 320–321.

3.2.4 La Restauration et la Régénération (1814–1840)

À la chute de Napoléon, le canton de Vaud se trouve dans une situation difficile mais parvient à conserver son indépendance. Cependant, la nouvelle constitution instaure un cens plus élevé et « un système de cooptation qui complète le Grand Conseil d'une escouade de députés "sûrs" »[529]. L'exécutif est renommé Conseil d'État et doit faire face, dès les années 1820, à une contestation croissante provenant du mouvement libéral[530]. Ce mouvement prend de l'ampleur et finalement le gouvernement est renversé en décembre 1830. Une constitution nouvelle, adoptée en juin 1831, met en place le suffrage universel masculin. L'année 1845 marque un nouveau changement politique, suivi par la formation de l'État fédéral qui subsiste encore aujourd'hui[531].

Au niveau local, l'organisation institutionnelle est définie par la loi du 2 juin 1815[532]. Dans chaque commune se trouvent deux conseils. Le premier, conseil général ou conseil communal selon la taille de la localité, a pour charge d'élire le second, la municipalité.

Le conseil général existe dans les communes de moins de 500 habitant-e-s, dans notre cas Corseaux et Jongny, et est formé des habitants de la commune, sous condition d'être bourgeois d'une commune du canton, avoir 30 ans et être chef de famille (soit tout homme ne vivant plus sous l'autorité légale de son père). Les pauvres (à l'assistance publique, endettés, etc.) ne sont pas admis au conseil général. Ce conseil, présidé par le syndic de la municipalité, nomme son secrétaire et son sergent[533].

Dans les localités comprenant 500 à 1 000 âmes, le conseil communal est composé de 27 membres, ce qui est le cas de Chardonne et Corsier. Pour faire partie de ce corps, il faut être membre de l'assemblée électorale

---

529 TOSATO-RIGO Danièle, MEUWLY Olivier, COUTAZ Gilbert et al., « Vaud », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 30.05.2017. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

530 Ibid.

531 Ibid.

532 *Recueil des loix, décrets et autres actes du Gouvernement du canton de Vaud, et des actes de la Diète helvétique qui concernent ce canton*, vol. 12, Lausanne, chez Em. H. Vincent, 1815, pp. 117–155.

533 Ibid., pp. 117–120.

et avoir 30 ans. Cependant, au moins les trois-quarts des places au conseil doivent être dévolus à des bourgeois de la commune. Les conseillers communaux restent en place 18 ans. Là aussi, le conseil communal, un syndic à sa tête, nomme son secrétaire et son sergent[534]. Le conseil est élu par l'assemblée électorale, la première élection ayant lieu en novembre 1815. Puis, tous les six ans, le tiers est renouvelé, chaque conseiller demeurant rééligible. L'élection du conseil communal par l'assemblée électorale se fait à la majorité absolue[535]. Selon la constitution du canton de Vaud de 1814, la participation aux élections est soumise aux conditions suivantes : être bourgeois d'une commune du canton, vivre depuis une année dans la commune ou le cercle, avoir 25 ans et enfin payer l'impôt foncier et faire partie des trois quarts des habitants les plus imposés[536]. Cette dernière condition met en place une limitation quant au nombre de personnes pouvant élire les organes communaux. Pour faire partie du conseil général des communes de moins de 500 âmes, il faut être bourgeois d'une commune du canton, y résider depuis un an, avoir 30 ans et être chef de famille[537].

Tableau 3.8 Syndics de la municipalité de Corsier dès 1803

Nom	**Période d'exercice**
Jean Pierre Abraham Ducimetière alias Monod	1802–1803
Jean de Crousaz	1803–1804
Jean Marc Cuénod	1805
François André Ducimetière alias Monod	1806–1825 (?)
Jacques Siméon Brun	1825–

La municipalité, organe exécutif, est composée de sept municipaux pour les communes de 100 à 400 habitant-e-s (Corseaux, Jongny), neuf pour les communes de 400 à 1 000 (Chardonne et Corsier). Pour être élu à la municipalité, il faut être membre du conseil général ou du conseil

534 Ibid., pp. 126–128.
535 Ibid., pp. 131–134.
536 *Constitution du canton de Vaud*, de l'Impr. d'Henri Vincent impr. du Grand Conseil, 1814, pp. 2–3.
537 Ibid., pp. 5–6.

communal. De plus, au moins trois-quarts des municipaux doivent être bourgeois de la commune. Une législature dure douze ans et les municipaux sont renouvelés par tiers à la fin de la quatrième et de la huitième année. Au sein d'une municipalité, il ne peut y avoir, dans les communes de plus de 500 âmes, de frères, d'oncles et de neveux. Il y a, parmi les municipaux, un syndic, alors que le boursier et le secrétaire peuvent ne pas être membre de la municipalité. Des sergents sont en outre nommés[538]. La municipalité est élue à la majorité absolue, soit par l'assemblée électorale, soit par le conseil communal, suivant la taille de la commune et les premières élections se déroulent en décembre 1815[539].

Tableau 3.9 Syndics de la municipalité de Chardonne dès 1803

Nom	**Période d'exercice**
Emmanuel Louis Mouron	1803–1817
Jean Abraham Demierre	1818–1841
Pierre François Tavel	1841–

Durant la Restauration, un évènement important pour la paroisse a lieu, soit le démantèlement de la paroisse de Corsier en tant qu'unité administrative et politique. Ce changement implique de répartir entre les quatre communes les biens et les charges financières, mais également les bourgeois-e-s de la paroisse. Cette décision ne s'est bien évidemment pas déroulée sans heurts et, suite à des réclamations, le Conseil d'État a nommé une commission de trois personnes afin de régler la répartition. Un accord préliminaire est signé le 10 octobre 1816[540]. Celui-ci est suivi de la liste des bourgeois-e-s de chaque village et de la paroisse. Les bourgeois paroissiaux ont dû choisir le village auquel ils se rattachent, quand ils ne disposent que de la bourgeoisie de la paroisse[541]. Les biens et les charges de la paroisse et de l'Hôpital sont ensuite répartis, ce qui comprend les

538 *Recueil des loix, décrets et autres actes du Gouvernement du canton de Vaud, et des actes de la Diète helvétique qui concernent ce canton*, *op. cit.*, 1815, pp. 135–139.

539 Ibid., pp. 145–149.

540 « Partage de la bourgeoisie paroissiale de Corsier, de ses biens et charges, ainsi que de ceux de son hôpital, avec des pièces annexes », 1816, AC Chardonne, Cote : A 1045, pp. 1–22.

541 Ibid., pp. 23–155.

biens immeubles, meubles, les créances ainsi que les dettes[542]. La situation de la paroisse de Corsier n'est pas une particularité, puisque plusieurs partages de commune ont lieu dès 1803 dans le canton de Vaud. Après le partage, les quatre villages forment un cercle, unité électorale dont Corsier demeure le chef-lieu[543].

Tableau 3.10 Syndics de la municipalité de Corseaux dès 1803

Nom	**Période d'exercice**
Abraham Sébastien Dubuis	1803–1804
Jean Pierre Delapraz	1804–1816
Jean François Delapraz	1816–1819
Jean Pierre Étienne Delapraz	1820–1838
Charles Dubuis	1838–1847
Henri Marindin	1848–1851

Tableau 3.11 Syndics de la municipalité de Jongny dès 1803

Nom	**Période d'exercice**
Jean François Louis Taverney	1803–1840
Jean Taverney	1841–

Le 18 janvier 1832, une nouvelle loi est promulguée concernant l'organisation des autorités communales et municipales, au début de la Régénération. Le conseil général est maintenu dans les communes de moins de 600 habitant-e-s, composé des hommes domiciliés depuis un an dans celle-ci. Il est également nécessaire d'être bourgeois d'une commune du canton, avoir plus de 25 ans et être chef de famille. Le conseil général nomme en outre un président pour deux ans et un secrétaire pour six, ainsi qu'un sergent. Pareillement, le conseil communal se maintient dans les localités de plus de 600 habitant-e-s et est composé de 36 membres dans les communes de 600 à 1 000 âmes. Les conditions pour être membre du conseil communal sont les mêmes qu'en 1815, si ce n'est l'âge qui est rabaissé à 25 ans. Les conseillers communaux restent en place six ans et sont renouvelés par tiers. Le conseil communal nomme son président pour

---

542 Ibid., pp. 159–190.
543 SALVI, *Corseaux, mémoire d'un village*, *op. cit.*, 1991, pp. 105–108.

deux ans et son secrétaire et son sergent pour six. Ce conseil est élu par l'assemblée électorale de la commune à la majorité absolue, renouvelé par tiers tous les deux ans[544].

La municipalité est également maintenue, composée de cinq municipaux pour les localités de 100 à 200 âmes, de sept entre 200 et 600, neuf de 600 à 1 200, élue par l'assemblée électorale ou le conseil communal selon le nombre d'habitant-e-s. Les municipaux sont élus pour six ans, avec un renouvellement par tiers à la fin de la deuxième, quatrième et sixième année. Les parents et alliés, dans la descendance et l'ascendance, ne peuvent être municipaux simultanément, de même que les frères, oncles et neveux de sang dans les localités de plus de 150 âmes, et les beaux-frères et germains de sang dans celles de plus de 600 résident-e-s. Au sein de la municipalité est nommé un syndic. Le boursier est également élu par la municipalité, dans ou hors de celle-ci ; le secrétaire doit être âgé de 23 ans et nommé par la municipalité ; les sergents sont aussi élus par les conseillers municipaux. Ces derniers sont élus à la majorité absolue[545].

Le système électoral change ainsi plusieurs fois dès 1798, demandant à chaque occasion de nouvelles élections au moment de l'adoption des lois y relatives.

3.3 Bilan

La paroisse de Corsier réunit quatre villages proches de Vevey, essentiellement viticoles et agricoles. Ces villages se distinguent par la présence sur leur territoire de maisons de campagne et de grandes propriétés appartenant à d'importantes familles veveysanes et à d'autres institutions, qu'elles soient politiques ou religieuses. La paroisse, entité politique et religieuse, dirigée par un conseil de paroisse sous l'Ancien Régime, est démantelée en 1816 dans son aspect politique.

---

544 *Constitution du canton de Vaud ; Lois sur l'organisation, les fonctions et la compétence des autorités communales et municipales : Et Règlement pour le Conseil communal de Lausanne*, Lausanne, Imprimerie de Samuel Delisle, 1832, pp. 46–58.

545 Ibid., pp. 58–72.

Les ménages sont avant tout nucléaires, bien que comportant souvent des pensionnaires et des domestiques. De par son organisation, les quatre villages s'intègrent dans le type bourgeois proposé par Dionigi Albera.

Proche de la ville de Vevey, la paroisse de Corsier voit se développer un peu d'industrie au début du XIXe siècle, bien que son économie demeure essentiellement rurale, en particulier dans le petit village de Jongny.

Le système électoral et la structure politique de la paroisse et des villages évoluent au gré des changements de régime. De plus, des limitations importantes sont mises en place quant aux liens de parenté, afin d'éviter une trop grande reproduction des élites. Ces empêchements ont-ils rendu les membres des conseils moins apparentés au XIXe qu'au XVIIIe siècle ?

4 L'élite politique locale : une affaire de famille ?

Afin de déterminer si, au sein de l'élite locale, les mêmes familles se succèdent dans les conseils ou encore si les conseillers ont des liens de parenté, la composition des conseils sous l'Ancien Régime puis lors des transitions politiques – en particulier en 1799, 1803, 1815 et 1832 – est analysée. En effet, sous l'Ancien Régime, un petit nombre de familles contrôle les conseils, en particulier dans les villes. Si cette mainmise est bien étudiée, les liens familiaux unissant conseillers puis municipaux ne sont que peu abordés. Cette recherche est rendue possible par la disponibilité de la base de données généalogiques, qui permet de rechercher des liens de parenté via le logiciel PUCK. On verra ainsi qu'à Corsier les membres des conseils et des municipalités sont presque toujours fortement connectés par des liens de parenté plus ou moins proches, qui s'adaptent également en fonction de la législation. De plus, deux autres variables sont prises en compte, soit l'ancrage généalogique et la profession. L'ancrage généalogique peut influencer les liens de parenté existants. Les distinctions sont faites entre familles anciennes, soit un patronyme attesté au cours du XVIIe siècle, une ancienneté moyenne, avec un nom présent vers le début du XVIIIe siècle et des noms nouveaux, soit arrivés peu avant l'élection du conseil. Quant aux professions, elles permettent de déceler l'évolution entre Ancien Régime et les autres régimes institutionnels et d'observer si les bouleversements politiques sont accompagnés par l'émergence de nouvelles professions parmi les membres des conseils. Il existe probablement aussi d'autres manières de définir les personnes dominantes de la paroisse de Corsier que par la simple appartenance aux conseils, comme la fortune. Malheureusement, les sources pour le XVIIIe siècle sont inexistantes et une comparaison entre les périodes est donc impossible. Le cotet des contribuables du cercle de Corsier[546] peut fournir des indications sur la fortune des membres des conseils pour la dernière élection en 1832.

Dans un article publié en 2017, Lukas Künzler livre l'analyse de la transition du personnel politique cantonal bernois entre 1795 et 1852 et de

546 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », *art. cit.*

l'émergence des nouvelles élites[547]. Sous l'Ancien Régime, l'élite se ferme et exclut certaines catégories de la population. Lors du passage à la République Helvétique, des personnes venant de l'extérieur de la ville de Berne peuvent pour la première fois accéder au pouvoir. Parmi les 71 personnes considérées comme faisant partie de l'élite helvétique, près de la moitié a un passé patricien. Cela relativise la rupture avec l'Ancien Régime, bien que parmi cette élite helvétique, le sommet de la hiérarchie sociale de l'Ancien Régime ne soit presque pas inclus (9 sur 71). La véritable rupture sous l'Helvétique se réalise par un changement de génération, voyant des membres plus jeunes entrer dans les organes institutionnels. Avec la Médiation, le patriciat reprend le pouvoir et parmi les membres du Petit Conseil, 21 sur 27 ont une origine patricienne et vingt ont déjà commencé leur carrière sous l'Ancien Régime. La moyenne d'âge s'élève durant cette période, et plus encore sous la Restauration. En 1813, 141 des conseillers du XVIIIe siècle sont encore en vie et 92 d'entre eux deviendront membres du Petit ou du Grand Conseil. Au passage à la Régénération en 1831, les membres de l'élite politique ne sont plus que 20 % à provenir du patriciat. Ce changement s'effectue principalement par l'entrée des couches supérieures des petites villes de la campagne et celle de la bourgeoisie non-patricienne de la ville de Berne. L'égalité est ainsi réalisée entre les localités, mais pas entre les couches sociales, notamment à cause du caractère censitaire du suffrage.

Le cas de la petite ville de Payerne[548], dans le canton de Vaud, où l'opposition entre radicaux et libéraux est forte au XIXe siècle démontre que la composition des conseils est renouvelée après la fin de l'Ancien Régime, les anciennes familles sortant des organes dirigeants. Dans cette commune, la Restauration permet néanmoins un retour d'une partie des familles d'Ancien Régime au sein des conseils. Dans la paroisse de Corsier le cas est assez différent, si l'on excepte le village de Corsier en lui-même qui voit de nouvelles familles entrer dans les conseils en 1799. Dans la majorité des villages, le renouvellement n'est en effet pas aussi

547 KÜNZLER Lukas, « Politischer Wandel und personeller Wechsel in Zeiten des Umbruchs, 1795–1852 », *Berner Zeitschrift für Geschichte* 79 (3), 2017, pp. 61–75.

548 JOHNER Aline, « Luttes et polarisation politiques à l'époque de la Restauration. L'influence de la famille et de la sexualité dans la création de milieux politiques à Payerne », in : MEUWLY Olivier (éd.), *Le Congrès de Vienne et le Canton de Vaud, 1813–1815*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 2017, pp. 277–292.

manifeste. Le changement s'opère véritablement dans les années 1820, quand de nouveaux membres entrent dans les municipalités.

4.1 Le conseil de paroisse sous l'Ancien Régime

La première énumération du conseil de paroisse de Corsier disponible pour notre période se trouve au début du registre commençant en 1709[549]. Cette liste comprend le châtelain, le banneret, les douze conseillers et le secrétaire du conseil. Cette liste n'est pas analysée ici, car pour de nombreux conseillers, les parents ne sont pas suffisamment connus.

Comme mentionné auparavant, le châtelain ne fait pas véritablement partie du conseil de paroisse, car il est avant tout le représentant du bailli et n'intervient qu'à titre consultatif. Le secrétaire fait quant à lui véritablement partie du conseil, comme le démontre l'élection le 20 novembre 1718 d'un nouveau secrétaire (André Louis de Montet dit Taverney). Après son élection, sa place au sein du rière-conseil est devenue vacante et une élection est organisée pour le remplacer[550]. Il s'agit du même processus que lors de l'élection d'un rière-conseiller au poste de conseiller.

Le second registre du conseil de paroisse de Corsier ne contient pas de liste des conseillers, en revanche une liste est donnée en 1744 dans le troisième registre[551]. La plupart d'entre eux sont déjà relativement âgés et nés avant 1700, quatre étant même nés avant 1680 et le plus jeune étant âgé de 36 ans. Comme de nombreux travaux l'ont mis en évidence, l'accès aux fonctions se referme au courant du XVII[e] siècle dans les villes, mais aussi dans les campagnes[552]. Cela est-il également le cas à Corsier ? D'un point de vue patronymique, deux noms sont représentés à deux reprises : Roche et Cuénod. Le banneret Jean Philippe Roche est le cousin germain du conseiller Jean Abraham Roche. Quant au secrétaire Aimé André Cuénod,

549 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1709–1723 », AC Corsier, Cote : A 30, p. 1.

550 Ibid., p. 268.

551 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1744–1760 », *art. cit.*, au début du volume.

552 BRAUN Rudolf, *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz: Aufriss einer Sozial- und Wirtschaftsgeschichte des 18. Jahrhunderts*, Göttingen; Zürich, Vandenhoeck und Ruprecht, 1984, pp. 212–218.

aucun lien de parenté n'a pu être découvert avec François Louis Cuénod. Toutefois, la fermeture de l'élite s'observe mieux en prenant en compte les pères des conseillers (tableau 4.1). Parmi les conseillers en place en 1744, au moins neuf ont un père ayant exercé une fonction au sein de la paroisse, soit 75 % sur les douze conseillers. Cependant, ce résultat doit être considéré comme un minimum étant donné que les pères sont nés avant les registres consultés et que, par conséquent, les informations font défaut pour une partie d'entre eux. Quant aux professions, la plupart sont inconnues (dix). On remarque toutefois la présence de deux notaires et de deux conseillers actifs dans l'agriculture. Presque tous les patronymes sont d'anciens noms de la paroisse.

Une autre liste est disponible pour 1760[553], mais intéressons-nous à la suivante, datée de 1770 (tableau 4.2)[554]. À nouveau, la plupart des conseillers est relativement âgée, la majorité (neuf sur quatorze) étant née avant 1720. Ceci s'explique de manière assez simple. D'après la liste de 1770, dix membres du conseil de paroisse sur quatorze occupent cette place jusqu'au terme de leur vie, alors que le changement de régime vient interrompre la fonction de deux d'entre eux. Le conseil de paroisse semble être le point le plus élevé de la carrière locale, le sommet étant la charge de banneret. Faire partie du conseil de paroisse constitue l'étape finale, raison pour laquelle de nombreux conseillers se maintiennent en place jusqu'à leur mort. Là aussi, les professions sont le plus souvent inconnues, par manque de sources. Les notaires sont encore bien présents, avec deux conseillers, trois sont actifs dans l'agriculture et un occupe une fonction militaire. Enfin, le châtelain est avocat. Les professions libérales sont ainsi surreprésentées. Les patronymes sont tous d'anciens noms de la paroisse, ce qui s'explique par les conditions d'accès à ces fonctions.

---

553 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1760–1770 », AC Corsier, Cote : A 33, au début du volume.

554 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1770–1781 », *art. cit.*, au début du volume.

Tableau 4.1 Conseillers de la paroisse de Corsier en 1744 et fonctions des pères, AC Corsier A 32, début du volume

*	Nom	Prénom	Fonction	Dates vie	Dates de fonction	Village	Fonction du père	Profession	Ancrage généalogique
1	de Crousaz	Jean François	châtelain	1715–1766	1739–1766		chatelain de Corsier (1720–1739)	inconnue	extérieur
2	Roche	Jean Philippe	banneret	1703–1769	1740–1769	Corsier	rière-conseiller de la paroisse de Corsier	inconnue	ancien
3	Delafontaine	Jacob [Étienne]	conseiller	1677–1752	1718–	Corsier	aucune connue	inconnue	ancien
4	Forney	Samson	conseiller	1676–1752	1724–1752	Corseaux	aucune connue	inconnue	ancien
5	Barbey	François	conseiller	1673–	1719–	Chardonne	aucune connue	inconnue	ancien
6	Genton	Jean	conseiller	1690–1756	1729–1756	Chardonne	aucune connue	inconnue	ancien
7	Mouron	Samuel	conseiller	1708–1775	1737–	Chardonne	père inconnu	inconnue	ancien
8	de Montet	Michel	conseiller	1694–1766	1735–1758	Corsier	conseiller de la paroisse de Corsier, justicier	notaire	ancien
9	Taverney	Jean François	conseiller	1689–1765	1737–1765	Jongny	justicier de la paroisse de Corsier	inconnue	ancien
10	Delapraz	Jean Benoît	conseiller	1692–1754	1730–1752	Corseaux	justicier	inconnue	ancien
11	Roche	Jean Abraham	conseiller	1699–1772	1742–1772	Corsier	banneret de la paroisse de Corsier	inconnue	ancien
12	Demierre	Élie	conseiller	1694–1773	1737–1765	Chardonne	conseiller de la paroisse de Corsier	agriculteur	ancien
13	Dénéréaz	Jean Daniel	conseiller	1675–	1742–1755	Chardonne	aucune connue	agriculteur	ancien
14	Cuénod	François Louis	conseiller	1698–1760	1742–1760	Corsier	conseiller de la paroisse de Corsier	inconnue	ancien
15	Cuénod	Aimé André	secrétaire	1693–1782	1738–1748	Corsier	conseiller de la paroisse de Corsier, justicier	notaire, militaire	ancien

Les patronymes qui se répètent sont de Montet[555] et Genton. Trois personnes sont nommées de Montet : le banneret Emmanuel [David Nicolas], le conseiller Jean David et le secrétaire Ferdinand Louis. Le secrétaire, qui est le plus jeune, né en 1746, est le fils du banneret. Quant à Jean David, il est le cousin au deuxième degré (HHH()HHH) du banneret. Les deux conseillers Genton, Jean François et Pierre François, sont frères, ce qui est pourtant interdit d'après les ordonnances de la paroisse. Ainsi voit-on se mettre en place une domination de la famille de Montet au sein du conseil de paroisse. Dans la paroisse de Corsier, depuis 1653, six bannerets sur huit ont porté le nom de Montet, seuls Jacob Roche (banneret jusqu'en 1712) et Jean Philippe Roche (banneret 1740–1769) interrompent cette lignée[556]. Ces derniers sont toutefois liés par un mariage avec la famille de Montet. Le secrétaire du conseil de paroisse en 1770, Ferdinand Louis, devient par la suite banneret (dès 1787), succédant à son père.

555 Il s'agit de la famille de Montet dit Taverney, qui est abrégée pour la suite de ce chapitre par de Montet.

556 MOTTAZ, « Corsier », *art. cit.*, 1921, p. 529.

Tableau 4.2 Conseillers de la paroisse de Corsier en 1770 et fonctions des pères, AC Corsier A 34, début du volume

*	Nom	Prénom	Fonction	Dates vie	Dates de fonction	Village	fonction du père	Profession	Ancrage généalogique
1	de Palézieux dit Falconnet	Paul François	châtelain	1732–1797	1766–1797	non connu	père inconnu	avocat	(famille de Vevey)
2	de Montet dit Taverney	Emmanuel	banneret	1716–1787	1769–1787	Jongny ou Corsier	pasteur à Ormont-Dessus puis Oron	notaire	ancien
3	Mouron	Jacques Samuel	lieutenant	1708–1775	1752–1775	Chardonne	conseiller de la paroisse de Corsier	inconnue	ancien
4	Roche	Jean Abraham	conseiller	1699–1772	1742–1772	Corsier	banneret de la paroisse de Corsier	inconnue	ancien
5	Montet	Étienne	conseiller	1707–1783	1752–1783	Corseaux	grand gouverneur de la paroisse de Corsier	laboureur	ancien
6	Delapraz	Jean Pierre	conseiller	vers 1721–1782	1752–1782	Corseaux	gouverneur de Corseaux	agriculteur, vigneron	ancien
7	de Montet	Jean David	conseiller	1711–1796	1752–1796	Corsier	rière-conseiller de la paroisse de Corsier	militaire	ancien
8	Genton	Jean François	conseiller	1704–1781	1755–1781	Chardonne	conseiller de la paroisse de Corsier	inconnue	ancien
9	Genton	Pierre François	conseiller	1706–1788	1756–	Chardonne	conseiller de la paroisse de Corsier	agriculteur	ancien
10	Roche	Jean François Louis	conseiller	1726–1804	1758–1798 (?)	Corseaux	rière-conseiller de la paroisse de Corsier	inconnue	ancien
11	Baud	Aimé	conseiller	1728–1800	1762–1798	Corsier	conseiller du village de Corsier	inconnue	ancien
12	Taverney	Jean Samuel	conseiller	1704–1783	1765–1783	Jongny	conseiller de la paroisse de Corsier	inconnue	ancien
13	Dénéréaz	Jean	conseiller	vers 1709–1775	1765–1775	Chardonne	aucune connue	inconnue	ancien
14	Neyroud	Pierre David	conseiller	1721–1781	1766–1781	Chardonne	conseiller du village de Jongny	inconnue	ancien
15	de Montet	Ferdinand Louis	secrétaire	1746–1802	1769–1787	Jongny ou Corsier	banneret de la paroisse de Corsier	notaire	ancien

Sur les quatorze membres du conseil (sans le châtelain), sept ont un père ayant occupé une place au sein du conseil de paroisse (conseiller ou banneret). Si l'on ajoute d'autres fonctions politiques (comme rière-conseiller de la paroisse ou conseiller d'un des villages), douze d'entre eux ont alors un père ayant été actif dans la politique. Cela peut s'expliquer aisément par le système de cooptation en vigueur, les conseillers et rière-conseillers de paroisse élisant leurs pairs.

Si les conseillers de la paroisse sont souvent membres de familles dans lesquelles les charges se transmettent, peut-on affirmer que ces conseillers sont également parents, au sein même du conseil ? Cette question semble souvent être passée sous silence, peut-être par manque de données. L'existence d'une base de données généalogiques pour Corsier permet d'y répondre. Pour cela, les liens de parenté entre les conseillers ont été recherchés jusqu'au troisième degré de consanguinité et comprenant un mariage au plus[557]. Des essais ont été menés avec une consanguinité augmentée au quatrième degré, cependant les résultats sont trop nombreux pour pouvoir en tirer véritablement des conclusions. De plus, il est possible d'affirmer que la mémoire généalogique s'étend le plus souvent jusqu'au troisième degré de consanguinité, justifiant ainsi ce choix. En effet, dans les écrits du for privé, la mémoire généalogique remonte rarement au-delà de trois générations au-dessus des acteurs[558]. Dans le cas de la Suisse, Jon Mathieu démontre qu'un membre de l'élite des Grisons reconnaît sa famille jusqu'au troisième degré, éventuellement le quatrième, tout en précisant que les paysans ont moins conscience de leur parenté[559]. De même, à partir du quatrième degré, à Saint-Marin, on cherche à épouser une personne apparentée, car il s'agit d'un « moment transitoire d'une parenté qui se sait encore, mais qui est au bord de l'oubli »[560]. Ainsi, dès que le troisième degré est dépassé, le lien entre familles est ravivé par un mariage.

557 Dans le logiciel Puck les paramètres sont : Kinship chains, depth 3, order 2.

558 RUGGIU François-Joseph, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de Kinship in Europe », *Annales de démographie historique* 119 (1), 2010, p. 228.

559 MATHIEU Jon, « Kin marriages. Trends and interpretations from the Swiss example », in: *Kinship in Europe. Approaches to long-term development*, New York; Oxford, Berghahn Books, 2007, pp. 221–222.

560 BARRY Laurent et GASPERONI Michaël, « L'oubli des origines. Amnésie et information généalogiques en histoire et en ethnologie », *Annales de démographie historique* (116), 2008, p. 55.

Tableau 4.3 Conseillers de la paroisse de Corsier en 1770 et leurs liens de parenté

*		*1*	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*	*9*	*10*	*11*	*12*	*13*	*14*	*15*	*oui*
	Nom	Paul François de Palézieux dit Falconnet	Emmnuel de Montet	Jacques Samuel Mouron	Jean Abraham Roche	Étienne Montet	Jean Pierre Delapraz	Jean David de Montet	Jean François Genton	Pierre François Genton	Jean François Louis Roche	Aimé Baud	Jean Samuel Taverney	Jean Dénéréaz	Pierre David Neyroud	Ferdinand Louis de Montet	
1	Paul François de Palézieux dit Falconnet		FZHBS / HH() F.H()HH	non	FBWFBS / HH()H.FH() HH	non	non	FZHFBSS / HH() F.HH()HHH	non	non	FBWBS / HH() H.F()HH	non	non	non	non	FZDDH / HH() FFF.H	5
2	Emmnuel de Montet dit Taverney	SWMMBS / (H)H.FFF() HH		DHFB / (H) F.HH()H	FBSWB / HH()HH.F()H	FZDH / HH() FF.H	FZDDHF / HH()FFF.H(H)	FFBSS / HHH() HHH	FZDHB / HH()FF.H()H	FZDH / HH() FF.H	FBSWFBSS / HH()HH.FH() H HH	non	FZDDHFMBS / HH()FFF. HHF() HH	FZDDHF / HH()FFF.H(H)	FZDH / HH() FF.H	S / (H)H	12
3	Jacques Samuel Mouron	non	BSWF / H() HH.F(H)		non	FZSWF / HH() FH.F(H)	ZH / H()F.H	FZDHB / HH() FF.H()H	BDHMFBS / H()HF.HFH() HH	ZSDHFF / H() FHF.HH(H)	non	non	ZDDHFF / H() FFF.HH(H)	BSWFF / H() HH.FH(H)	FBDDHF / HH() HFF.H(H)	BSWB / H() HH.F()H	10
4	Jean Abraham Roche	FBDHBS / HH()HF.H() HH	ZHFBS / H() F.HH()HH	non		non	non	ZHFFBSS / H() F.HHH()HHH	non	non	FBSS / HH() HHH	non	non	non	non	ZHFBSS / H() F.HH()HHH	5
5	Étienne Montet (736340)	non	WMBS / H.FF() HH	DHMBS / (H) F.HF()HH	non		DSWFF / (H) FH.FH(H)	WMFBSS / H.FFH()HHH	WFBS / H.FH()HH	WFBS / H.FH()HH	non	FZSDHMFBS S / HH()FHF. HF H()HHH	FZSDHMFZS / HH()FHF. HFH() FH	DDDHFMF / (H)FFF. HHF(H)	non	WMBSS / H.FF()HHH	10
6	Jean Pierre Delapraz	non	SWMMBS / (H) H.FFF()HH	WB/ H.F()H	non	SSWMF / (H) HH.FF(H)		FWB / H(H).F()H	SDHFFB / (H) HF.HHH()H	SDHFF / (H) HF.HH(H)	non	FBWBS / HH()H.F()HH	FZDH / HH() FF.H	FMZDH / HHF()FF.H	SDSWFMF / (H)HFH. FHF(H)	SWMMBSS / (H)H.FFF() HHH	11
7	Jean David de Montet	FFBSWBS / HHH()HH.F() H H	FFBSS / HHH() HHH	BWMBS / H() H.FF()HH	FFBSSWB / HHH() HHH.F()H	FFBDDH / HHH()HFF.H	ZHS / H() F.(H)H		BSWFFB / H() HH.FHH()H	FFBDDH / HHH()HFF.H	FFBSSWFBSS/ HHH()HHH.FH ()HHH	non	FFFDDSWFFBS / HHH(H)FFH.F HH()HH	BDDHMFF / H()HFF. HFH(H)	FFBDDH / HHH()HFF.H	FFBWSSS / HHH()H.(F) HHH	13
8	Jean François Genton	non	BWMBS / H() H.FF()HH	BSSWFMB / H()HHH. FHF()H	non	FBDH / HH() HF.H	BSSWFF / H() HHH.FH(H)	DSSWFFB / (H) FHH.FHH()H		B / H()H	non	BDDHFB / H()HFF. HH() H	BDDHF / H() HFF.H(H)	DSWMF / (H) FH.FF(H)	DDSWMF / (H)FFH. FF(H)	BDDHF / H() HFF.H(H)	11
9	Pierre François Genton	non	WMBS / H.FF() HH	SSWFMB / (H) HH.FHF()H	non	FBDH / HH() HF.H	SSWFF / (H) HH.FH(H)	WMFBSS / H.FFH()HHH	B / H()H		non	DDHFB / (H) FF.HH()H	DDHF / (H) FF.H(H)	DHF / (H) F.H(H)	DDHF / (H) FF.H(H)	WMBSS / H.FF()HHH	11
10	Jean François Louis Roche	FZHBS / HH() F.H()HH	FFBDHFBS / HHH()HF.HH() HH	non	FFBS / HHH() HH	non	non	FFBDHFFBSS / HHH()HF.HHH() HHH	non	non		non	non	non	non	FFBDHFBSS / HHH()HF.HH() H HH	5
11	Aimé Baud	non	non	non	non	non	FZHBS / HH() F.H()HH	non	BSWMFB / H()HH.FFH() H	BSWMF / H() HH.FF(H)	non		FFZS / HHH() FH	non	FFBSDHMF MDS / HHH() HHF.H FH(F) FH	non	5
12	Jean Samuel Taverney	non	FZSSWMMBS/ HH()FHH. FFF()HH	FZSWMMBSS / HH() FH.FFF() HH H	non	MBDSWFMBS/ HF()HFH.FHF() HH	WMBS / H.FF()HH	FBSDHMMFSSS / HH()HHF. HFF(H)HHH	SWMFB/(H) H.FFH()H	SWMF / (H) H.FF(H)	non	MBSS / HF() HHH		BSDHFF / H() HHF.HH(H)	FZSSWF / HH() FHH.F(H)	FZSSWMMBSS / HH()FHH.FFF() HHH	11
13	Jean Dénéréaz	non	SWMMBS / (H) H.FFF()HH	SDHFB / (H) HF.HH()H	non	DSSWMMF / (H)FHH.FFF(H)	WMZSS / H.FF()FHH	SDSWMFB / (H) HFH.FFH()H	SWFB / (H) H.FH()H	SWF / (H) H.F(H)	non	non	SSWFFB / (H) HH.FHH()H		SDHF / (H) HF.H(H)	SWMMBSS / (H)H.FFF() HHH	10
14	Pierre David Neyroud	non	WMBS / H.FF() HH	FFBDDHFB / HHH()HFF. HH()H	non	non	MZSSWMFS / HF()FHH. FF(H)H	WMFBSS / H.FFH()HHH	SWMFB / (H) H.FFH()H	SWMF / (H) H.FF(H)	non	MMSDSWFF BSS / HF(F) HFH.F HH() HHH	FFBSWMBS / HHH()HH.FF() HH	SWFF / (H) H.FH(H)		WMBSS /H.FF()HHH	10
15	Ferdinand Louis de Montet	WMMBS / H.FFF()HH	F / H(H)	ZHFB / H() F.HH()H	FFBSWB / HHH() HH.F()H	FFZDH / HHH() FF.H	FFZDDHF / HHH() FFF.H(H)	MHFFBSS / H(F). HHH()HHH	FFZDHB / HHH() FF.H()H	FFZDH / HHH()FF.H	FFBSWFBSS / HHH()HH.FH() HHH	non	FFZDDHFMBS/ HHH()FFF.HHF ()HH	FFZDDHF / HHH() FFF.H(H)	FFZDH / HHH()FF.H		13

Le résultat principal est que tous les conseillers ont au minimum cinq parents dans le conseil (tableau 4.3). On peut donc affirmer que les liens de parenté entre conseillers sont importants. Cependant, une comparaison avec un échantillon serait bienvenue afin de déterminer si ce résultat est véritablement significatif. En effet, il est possible que la densité du réseau de parenté soit telle que les personnes de Corsier soient toutes apparentées à un tel niveau. Néanmoins, le chapitre suivant démontre une plus forte propension parmi les conseillers à épouser une personne apparentée.

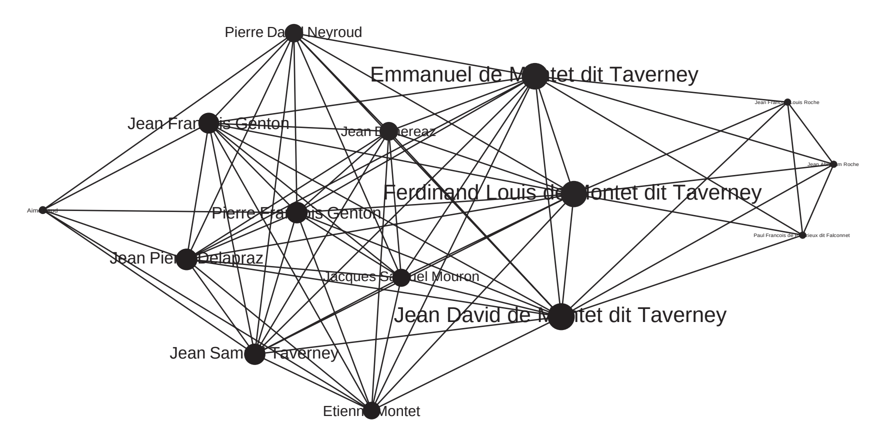
Les deux membres du conseil les plus connectés par la parenté sont le banneret et son fils, le secrétaire (douze et treize relations sur quatorze possibles), puis Jean David de Montet (cousin au troisième degré du banneret, aussi treize relations), ainsi que Jean Pierre Delapraz et les deux frères Genton (onze relations). Le banneret et son fils, secrétaire et futur banneret, sont ainsi bien connectés et leur place au sein de la paroisse peut être expliquée par ces nombreux liens. Cependant, le jeu des alliances peut également être considéré inversement : le statut et la place de la famille de Montet au sein des instances dirigeantes attire les personnes désireuses de se lier à cette puissante famille. Par exemple, les notaires de la famille de Montet (par ailleurs bannerets), ont tendance, au XVIIIe siècle, à épouser des femmes venant de l'extérieur de la paroisse, alors que les filles de cette famille se marient à l'intérieur de la paroisse avec des représentants de familles importantes localement[561].

Il est possible de représenter ces liens également sous forme de réseau, rendant ainsi plus claire la vue d'ensemble (figure 4.1). Dans cette représentation, la taille des nœuds est définie en fonction du nombre de liens de parenté (degré). Les arêtes (liens) représentent un lien de parenté, quel qu'il soit.

561 RAPPO Lucas, « Alliances matrimoniales chez les familles de notaires de Corsier-sur-Vevey au XVIIIe siècle », *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles* 29, 2016, pp. 145–160.



Figure 4.1 Liens de parenté entre les conseillers de paroisse en 1770. La taille des nœuds est fonction du nombre de liens (degré)



Le bouleversement politique de la fin du XVIIIe siècle et le passage à une République, mettant l'accent sur de nouvelles valeurs, va-t-il faire évoluer le personnel politique et de nouvelles personnes vont-elles pouvoir accéder à des charges ? Avant de traiter ce point, une comparaison avec les conseils des villages est nécessaire, afin de vérifier si le même mécanisme peut être observé.

4.2 Les conseils des villages sous l'Ancien Régime

La présence dans les conseils des villages ne signifie pas forcément un pouvoir fort, car l'effectif démographique rend parfois difficile la constitution de cet organe. Le village le moins peuplé, Jongny, a ainsi de la peine à trouver du personnel (voir point 3.2.1). En effet, les conditions exigées pour pouvoir être élu excluent de trop nombreuses personnes, à la fois par l'âge et la condition de bourgeoisie, pour qu'à chaque élection un nombre suffisant de candidats soit disponible. Cela peut expliquer en partie la longévité des conseillers en charge.

Sous l'Ancien Régime, le conseil de Corsier est composé de six membres. La liste des conseillers de village la plus ancienne date de 1719[562]. La liste prise ici en compte date de 1762 (tableau 4.4). Le but est de déterminer si les parents des conseillers ont également exercé une charge. La moitié de ces derniers est en place depuis plus de dix ans, les deux plus récents ayant été élus en 1757. L'un d'entre eux est un personnage important, Jacques Michel de Montet. Il est ancien curial de la paroisse, notaire, ancien conseiller de paroisse et a été le secrétaire de ce même conseil de village de 1718 à 1757. Il a abandonné la plupart de ses charges et probablement décidé de ne conserver plus que celle de conseiller de village. La plupart des conseillers, comme lui, ont plus de cinquante ans, seul Jean Philippe Roche, âgé de 31 ans, fait exception. De plus, tous les pères des conseillers de 1762 ont exercé une fonction au sein de la paroisse ou du village. Même en retirant les charges les moins importantes (rière-conseiller), encore quatre conseillers sur six ont un père ayant occupé une fonction dans la paroisse ou le village.

562 « Manual du conseil du village de Corsier, 1719–1742 », AC Corsier, Cote : A 13 au début du volume.

Tableau 4.4 Conseillers du village de Corsier en 1762, AC Corsier A 15

*	Nom	Prénom	Dates	Année élection	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Roche	Jean Abraham	1699–1772	1734	banneret de la paroisse, conseiller du village de Corsier	inconnue (père notaire)	ancien	
2	Baud	Antoine	1700–1773	1740	rière-conseiller de paroisse	inconnue	ancien	
3	Delafontaine	Jean	1709–1773	1752	conseiller de paroisse, conseiller du village de Corsier	inconnue	ancien	
4	de Montet	Jean David	1711–1796	1753	rière-conseiller de paroisse	militaire	ancien	
5	Roche	Jean Philippe	1731–1804	1757	conseiller de paroisse, conseiller du village de Corsier	inconnue	ancien	
6	de Montet	Jacques Michel	1694–1766	1757	conseiller de paroisse, justicier	notaire	ancien	ancien curial, ancien secrétaire du conseil du village de Corsier

Cette perpétuation des charges au sein des familles n'est pas une révélation, comme déjà démontré auparavant. Les patronymes reflètent là aussi les conditions d'accès, tous les noms étant présents dans la paroisse depuis longtemps. Quant aux professions, les sources ne nous renseignent que rarement à ce sujet, tout au plus peut-on affirmer la présence d'un notaire et d'un militaire, comme dans le conseil de paroisse.

La question se pose cependant de savoir si ces conseillers de village sont apparentés (tableau 4.5). Comme pour les conseillers de paroisse, la recherche a été menée jusqu'au troisième degré de consanguinité en passant par un mariage au plus. Parmi les conseillers du village, tous ont au moins un lien de parenté avec les autres. Le plus apparenté est Jean David de Montet qui, à quatre reprises sur cinq, est relié aux autres conseillers du village. Certes, la plupart de ces liens sont éloignés, passant le plus souvent par l'affinité. Son lien le plus simple est avec son cousin au troisième degré, Jacques Michel de Montet. Trois autres conseillers ont trois fois sur cinq un lien de parenté avec leurs homologues. Le lien le plus proche est celui entre Jean Abraham Roche et Jacques Michel de Montet : ils sont beaux-frères. Cela semble logique du point de vue des alliances ; les Roche et de Montet occupent quatre des six sièges et sont connectés par un lien de mariage entre Jacques Michel de Montet et Rose Françoise Roche. De plus, comme vu auparavant, tous les bannerets du XVIIIe siècle portent le nom de l'une des deux familles.

Tableau 4.5 Conseillers du village de Corsier en 1762 et leurs liens de parenté

*		1	2	3	4	5	6	oui
	Nom	Jean Abraham Roche	Antoine Baud	Jean Delafontaine	Jean David de Montet	Jean Philippe Roche	Jacques Michel de Montet	
1	Jean Abraham Roche		/	/	ZHFFBSS / H() F.HHH()HHH	FBSS / HH()HHH	ZH / H()F.H	3
2	Antoine Baud	/		DDHMFB / (H) FF.HFH()H	/	/	/	1
3	Jean Delafontaine	/	SDDHFMF / (H)HFF. HHF(H)		BDSWMMB / H()HFH.FFF()H	/	/	2
4	Jean David de Montet	FFBSSWB / HHH() HHH.F()H	/	ZDDHMFB / H()FFF.HFH()H		FFBSSWFBSS / HHH()HHH.FH() HHH	FFBSS / HHH() HHH	4
5	Jean Philippe Roche	FFBS / HHH() HH	/	/	FFBDHFFBS / HHH()HF.HHH() HHH		FFBDH / HHH() HF.H	3
6	Jacques Michel de Montet	WB / H.F()H (beau-frère)	/	/	FFBSS / HHH() HHH	WFBSS / H.FH() HHH		3

Pour l’autre village le plus peuplé, Chardonne, la liste des conseillers de 1781 est conservée dans le registre du conseil des années 1771 à 1781 (annexes 4.1 et 4.2)[563]. Parmi les six conseillers mentionnés, et en ajoutant le secrétaire, la majorité (cinq) est en place depuis plus de quinze ans, et deux hommes le sont depuis six ans. Cinq d’entre eux ont également un père qui a fait partie d’un des organes administratifs de la paroisse ou des villages, dont trois ayant occupé la même position. Pour l’un des conseillers, né en 1706, il est difficile de connaître les charges paternelles. Les patronymes indiquent également un fort ancrage dans la paroisse, alors que les professions sont majoritairement en lien avec la terre (quatre agriculteurs) et un commerçant/artisan (cabaretier). Enfin, deux conseillers ont une occupation indéfinie. Les conseillers chardonnerets sont donc plus fortement liés à la terre, peut-être s’agit-il de vignerons.

Pour ce qui est des liens de parenté entre conseillers, tous ont au minimum cinq parents dans le conseil. Les liens les plus courts sont ceux avec l’époux de la fille, pour Pierre François Genton et Jean Samuel Dénéréaz ((H)F.H), l’époux de la sœur du conseiller, pour Ferdinand Neyroud et François Louis Dénéréaz (H()F.H), ou le frère de l’épouse, pour Jean François Ducret et Jean Samuel Dénéréaz (H.F()H). Tous les liens de parenté trouvés se font en passant par un mariage, les conseillers semblent ainsi éviter les liens de consanguinité, mais privilégier des liens proches par alliance.

Passons ensuite aux deux villages les moins peuplés de la paroisse. Malheureusement, aucune liste des conseillers du village de Corseaux n’est incluse dans les registres du conseil. En revanche, au début du registre du conseil de Jongny concernant les années 1733 à 1798, on trouve une telle liste contenant sept noms, desquels il faut retirer le dernier, élu en 1783, alors que la liste concerne 1782 (annexes 4.3 et 4.4)[564]. La moitié est en place depuis plus de quinze ans, deux depuis six ans et un vient d’être élu. Ainsi, à nouveau, les conseillers sont en place depuis longtemps. Quatre (voire cinq) sur six ont un père qui a fait partie des organes importants de la paroisse ou du village. Seul le père de Jean David de Montet n’a été que rière-conseiller et hospitalier de la paroisse. Les conseillers portent des noms de famille anciens, bien ancrés dans la paroisse et le village.

563 « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1771–1781 », AC Chardonne, Cote : A 105, p. 13.

564 « Manual du conseil du village de Jongny, 1733–1798 », *art. cit.* au début du volume.

La plupart des professions sont inconnues, mais on retrouve un notaire et un militaire, qui sont deux professions fortement représentées dans les conseils.

À Jongny, comme dans les autres villages, la plupart des conseillers sont parents. Les liens de parenté sont également très nombreux (quatre au minimum). Le lien le plus court est celui entre François Aimé Taverney et Jean Louis Taverney, beaux-frères (H()F.H). À la différence de Chardonne, des cousins sont aussi présents dans le conseil, par exemple Jean Samuel Taverney et François Aimé Taverney, ou Pierre François Butticaz et Ferdinand Louis de Montet, qui ne sont néanmoins pas des cousins germains. Toutefois, les liens passent le plus souvent par un mariage dans le cas du conseil de Jongny.

Il semble ainsi relativement clair que sous l'Ancien Régime les conseillers sont issus de famille présentes de longue date, ce qui s'explique par les conditions d'accès à ces charges. De plus, certaines professions sont surreprésentées, en particulier les notaires et les militaires, bien que les métiers de la terre soient aussi présents, surtout à Chardonne. En outre, la majorité des conseillers ont un père ayant exercé une charge et des liens familiaux, le plus souvent passant par un mariage, les unissent. En outre, en comparaison avec les périodes suivantes, les liens de parenté entre conseillers sont relativement courts.

4.3 De l'Ancien Régime à la République Helvétique[565]

Les conseillers de paroisse en place au moment du passage à la République Helvétique sont connus grâce à une liste se trouvant au début du registre du conseil de paroisse. Cette liste comprend dix-sept noms[566] desquels il faut retirer deux hommes décédés avant 1798 (Jean David de Montet et le châtelain Paul François de Palézieux) (tableau 4.6).

565 Ce sous-chapitre est en grande partie tiré de : RAPPO, « Conseil de paroisse et chambre de régie à Corsier-sur-Vevey : rupture ou continuité dans le personnel politique ? », *art. cit.*, 2016.

566 « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », *art. cit.*, au début du volume.

Parmi les conseillers en place en 1798, Jean François Louis Roche, conseiller de paroisse et lieutenant du conseil, est le fils du conseiller de paroisse François Louis. Son frère Jean Philippe est quant à lui secrétaire. Durant cette période comme lors de la précédente, deux frères ne sont pas autorisés à occuper simultanément une place au conseil. Cependant, la fonction de secrétaire constitue probablement une exception à cette interdiction, les conseillers mettant ainsi à profit une lacune de la législation.

Parmi les douze pères des conseillers de paroisse, six ont occupé le même office, un celui de conseiller de village, trois celui de rière-conseiller de la paroisse, un de banneret et un de conseiller non précisé (de village ou de paroisse). Seuls deux n'ont pas exercé de charges. Ainsi, les conseillers de paroisse font en majorité (sept en ne prenant en compte que les conseillers de paroisse et le banneret) partie d'élites établies depuis au moins une génération dans le conseil de paroisse ou un conseil de village.

Ce fait se reflète dans l'ancrage généalogique des noms de famille, tous étant des anciens noms de la paroisse. Quant aux professions, deux notaires sont à nouveau présents, de même qu'un militaire. Un chirurgien, Jean Louis Forney, fait son apparition. Huit conseillers de paroisse sont actifs dans l'exploitation de la terre, soit plus de la moitié. Seuls deux conseillers ont un métier inconnu. Le recensement de 1798 permet de mieux connaître les professions des conseillers. Étonnamment, aucun vigneron n'est présent, bien que le métier d'agriculteur puisse comprendre l'exploitation des vignes. Il est difficile de connaître la propriété terrienne des conseillers en l'absence de documents dédiés. Cependant, un des agriculteurs, Jean François Louis Taverney, est également mentionné comme propriétaire. Peut-être est-ce un signe que ces agriculteurs sont des propriétaires de nombreuses terres. Toutefois, les professions libérales restent fortement présentes dans le conseil de paroisse.

Tableau 4.6 Conseillers de la paroisse de Corsier en 1798 et fonctions des pères (avec châtelain, banneret et secrétaire), AC Corsier A 37

*	Nom	Prénom	Fonction	Dates vie	Dates de fonction	Prédecesseur	Lien de parenté	Profession	Ancrage généalogique
1	Cuénod	Jean Marc	châtelain	1764–1842	1797–1798	Paul François de Palézieux	aucun	militaire	ancien
2	de Montet	Ferdinand Louis	banneret	1746–1802	1787–1798	Emmanuel David Nicolas de Montet	fils	notaire	ancien
3	Roche	Jean François Louis	lieutenant	1726–1804	1788–1798	Jacques Michel de Montet	aucun	inconnue	ancien
4	Baud	Aimé	conseiller	1728–1800	1762–1798	Emmanuel David Nicolas de Montet	aucun	inconnue	ancien
5	Neyroud	Ferdinand	conseiller	1729–1811	1775–1798	Jean Dénéréaz	va épouser la femme du conseiller décédé	agriculteur	ancien
6	Mouron	Pierre Aimé	conseiller	1726–1801	1781–1798	Jean François Genton	FBDHMBS / HH()HF.HF()HH	agriculteur	ancien
7	Neyroud	Samuel Louis	conseiller	1750–1829	1781–1798	Pierre David Neyroud	fils	agriculteur	ancien
8	Forney	Jean Louis	conseiller	1744–avant 1825	1782–1798	Jean Pierre Delapraz	MZHS / HF() F.(H)H	chirurgien, docteur	
9	Delapraz	François Aimé	conseiller	1737–1800	1784–1798	Jacques Étienne Montet	FBWFZS / HH() H.FH()FH et aussi SWMF / (H) H.FF(H)	agriculteur	ancien

(*suite*)

Tableau 4.6 Suite

*	Nom	Prénom	Fonction	Dates vie	Dates de fonction	Prédecesseur	Lien de parenté	Profession	Ancrage généalogique
10	Genton	Aimé Étienne	conseiller	1738–1811	1788–1798	Pierre François Genton	fils	agriculteur	ancien
11	Taverney	Jean François Louis	conseiller	1757–1840	1791–1798	François Aimé Taverney	neveu	agriculteur, cultivateur, propriétaire	ancien
12	Genton	Paul François Philippe	conseiller	1773–1851	1796–1798	Isaac Louis Genton	frère	économe, notaire, pintier	ancien
13	Delafontaine	Jean	conseiller	1738–1817	1796–1798	Jean David de Montet	aucun	agriculteur, laboureur	ancien
14	Delafontaine	Jean Samuel	conseiller	1750–1819	1797–1798	Jean Marc Cuénod	aucun	laboureur	ancien
15	Roche	Jean Philippe	secrétaire	1731–1804	1787–1798	Ferdinand Louis de Montet	aucun	inconnue	ancien

Un éventuel lien de parenté avec le prédécesseur[567] a été recherché et, parmi les quatre conseillers de paroisse ayant leur père dans le même conseil, deux lui succèdent directement (tableau 4.7) : Samuel Louis Neyroud qui intègre le conseil le 1er octobre 1781 suite à la mort de son père Pierre David[568] et Aimé Étienne Genton le 8 décembre 1788 après le décès de son père, le lieutenant Pierre François Genton[569]. Il faut également ajouter le banneret Ferdinand Louis de Montet qui prend la relève de son père en octobre 1787[570]. Paul François Philippe Genton, élu le 18 février 1796, reprend le poste laissé vacant par son frère Isaac Louis[571]. De plus, le neveu de François Aimé Taverney, Jean François Louis, succède à ce dernier le 18 avril 1791[572]. Un lien de famille entre les successions a été trouvé dans huit cas sur quatorze. Des liens plus complexes peuvent également exister : par exemple, lors du décès du conseiller Jean Dénéréaz, Ferdinand Neyroud[573] lui succède, et celui-ci épousera en deuxièmes noces la seconde femme du conseiller décédé. Autre exemple, Pierre Aimé Mouron et Jean François Genton, liés en 1746 par le mariage de leurs cousins germains, Jeanne Françoise Mouron et Paul François Demierre (HH()HF.HF()HH). Jean Louis Forney a également un lien de parenté avec son prédécesseur, qui est son cousin issu du premier lit de sa tante maternelle (HF()F.(H)H). Enfin, François Aimé Delapraz et Jacques Étienne Montet sont également apparentés par plusieurs liens, parmi lesquels le mariage entre l'oncle paternel du premier et la cousine germaine du second (HH()H.FH()FH). Ainsi, plus de la moitié des conseillers de paroisse en place en 1798 ont succédé à un parent, qu'il soit très proche ou plus éloigné.

---

567 Un lien de famille a été recherché jusqu'au 2e degré de parenté à la fois dans l'affinité et en ligne directe. En prenant en compte jusqu'au 3e degré, un lien de famille est également trouvé entre François Aimé Delapraz et Jacques Étienne Montet.

568 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1781–1790 », AC Corsier, Cote : A 35, p. 6.

569 Ibid., pp. 456–457.

570 Ibid., pp. 364–365.

571 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1790–1796 », *art. cit.*, p. 515.

572 Ibid., pp. 93–94.

573 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1770–1781 », *art. cit.*, pp. 199–200.

En prenant en considération le patronyme des conseillers de paroisse, quatre sont présents à deux reprises en 1798 : deux Roche, deux Neyroud, deux Genton et deux Delafontaine. Les frères Roche ont déjà été mentionnés, alors que les deux conseillers Neyroud, Ferdinand et Samuel Louis, sont cousins au troisième degré (HHF(F)HFH). Aimé Étienne et Paul François Philippe Genton sont reliés de manière plus éloignée, le premier étant l'oncle de l'épouse du second (H()FH.FH()HH). Quant aux deux conseillers Jean et Jean Samuel Delafontaine, ils sont cousins germains.

Avant 1798, afin d'être éligible, il fallait faire partie du conseil des 24 (ou rière-conseil). Ainsi la nomination des rière-conseillers revêtait une grande importance pour la perpétuation des charges. Un exemple nous permet d'éclaircir cela. Le 5 janvier 1784, après la mort du conseiller Jacques Étienne Montet, trois candidats sont proposés par le conseil de Corseaux : les rière-conseillers Gamaliel Gaudard, François Aimé Delapraz et Abraham Samuel Delapraz. Le choix s'étant porté sur François Aimé Delapraz, sa place au conseil des 24 revient à Jean Étienne Montet, le fils du conseiller décédé[574].

574 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1781–1790 », *art. cit.*, p. 156.

Tableau 4.7 Conseillers de la paroisse de Corsier en 1798 et leurs prédécesseurs

*	Nom	Prénom	Fonction	Dates vie	Dates de fonction	Prédecesseur	Lien de parenté
1	Cuénod	Jean Marc	châtelain	1764–1842	1797–1798	Paul François de Palézieux	aucun
2	de Montet	Ferdinand Louis	banneret	1746–1802	1787–1798	Emmanuel David Nicolas de Montet	fils
3	Roche	Jean François Louis	lieutenant	1726–1804	1788–1798	Jacques Michel de Montet	aucun
4	Baud	Aimé	conseiller	1728–1800	1762–1798	Emmanuel David Nicolas de Montet	aucun
5	Neyroud	Ferdinand	conseiller	1729–1811	1775–1798	Jean Dénéréaz	va épouser la femme du conseiller décédé
6	Mouron	Pierre Aimé	conseiller	1726–1801	1781–1798	Jean François Genton	FBDHMBS / HH()HF.HF() HH
7	Neyroud	Samuel Louis	conseiller	1750–1829	1781–1798	Pierre David Neyroud	fils
8	Forney	Jean Louis	conseiller	1744–avant 1825	1782–1798	Jean Pierre Delapraz	MZHS / HF()F.(H)H
9	Delapraz	François Aimé	conseiller	1737–1800	1784–1798	Jacques Étienne Montet	FBWFZS / HH()H.FH()FH et aussi SWMF / (H)H.FF(H)
10	Genton	Aimé Étienne	conseiller	1738–1811	1788–1798	Pierre François Genton	fils
11	Taverney	Jean François Louis	conseiller	1757–1840	1791–1798	François Aimé Taverney	neveu
12	Genton	Paul François Philippe	conseiller	1773–1851	1796–1798	Isaac Louis Genton	frère
13	Delafontaine	Jean	conseiller	1738–1817	1796–1798	Jean David de Montet	aucun
14	Delafontaine	Jean Samuel	conseiller	1750–1819	1797–1798	Jean Marc Cuénod	aucun
15	Roche	Jean Philippe	secrétaire	1731–1804	1787–1798	Ferdinand Louis de Montet	aucun

Ainsi, en cumulant les liens de famille entre conseillers (les deux frères Roche, les cousins Delafontaine), la succession à un parent, que ce soit directement ou indirectement et les charges très souvent occupées par les pères, les liens de parenté entre les personnes au sein des instances dirigeantes de la paroisse sont forts. Sous l'Ancien Régime, certaines mesures ont été prises pour éviter que les conseils ne rassemblent trop de parents, en plus de l'interdiction faite aux frères d'être conseillers. Par exemple, lors de l'élection de Jean Samuel Taverney au conseil de paroisse le 2 mai 1765 suite au décès de Jean François Taverney, il est précisé que la nomination est faite « leurs parents [des candidats] s'étant retirés »[575]. Malgré ces mesures, le conseil de paroisse de Corsier reste composé d'hommes provenant de familles dans lesquelles les charges sont répandues.

Qu'en est-il lors du passage à la République Helvétique ? Le canton du Léman nouvellement créé met en place ses autorités fin février 1798. La Chambre de régie est nommée le 2 mai 1799 et une liste des membres est mise par écrit au moment de la transition dans le même registre que celui du conseil de paroisse[576].

Parmi les neuf régisseurs élus, seuls quatre ont exercé antérieurement une fonction dans la paroisse ou dans un village (tableau 4.8). Deux d'entre eux étaient rière-conseillers de paroisse, ce qui peut donc être considéré comme la trajectoire habituelle au sein de ces organes. Un seul régisseur a auparavant été conseiller de paroisse, Jean Samuel Delafontaine. On assiste ainsi à l'arrivée de nouvelles personnes dans les fonctions paroissiales, puisqu'un seul élu est reconduit.

En prenant en compte les pères des régisseurs et leurs fonctions, le tableau se modifie quelque peu ; en effet, huit régisseurs sur neuf ont un père ayant exercé une charge sous l'Ancien Régime. Même en éliminant les charges les moins importantes (hospitalier, grand gouverneur, rière-conseiller de paroisse), au minimum six des neuf pères peuvent être considérés comme faisant partie de l'élite dirigeante. Ainsi, bien que l'on observe un renouvellement au niveau des personnes, les familles au pouvoir avant 1799 restent en place.

575 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1760–1770 », *art. cit.*, p. 298.

576 « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », *art. cit.*, p. 370 (1).

Tableau 4.8 Membres de la Chambre de régie de la paroisse de Corsier élus en 1799, AC Corsier A 37

*	Nom	Prénom	Fonction	Dates vie	Dates de fonction	Conseil de paroisse avant	Conseil de village avant	Autre fonction précédente	Fonction du père	Profession	Ancrage généalogique
1	Mouron	Pierre Louis	président	1763–1833	1799–	riere-conseiller		justicier	conseiller de paroisse	juge de paix (1083)	ancien
2	Delapraz	Philippe Henry	régisseur	1765–1802	1799–1800	riere-conseiller		assesseur consistorial	assesseur consistorial	agriculteur, laboureur, vigneron	ancien
3	Demierre	Jean François	régisseur	1759–1808	1799–	/	/	/	rière-conseiller de paroisse	agrculteur, vigneron	ancien
4	Taverney	Pierre Charles	régisseur	1754–1807	1799–		conseiller de Jongny		conseiller de paroisse	agriculteur, granger	ancien
5	Delafontaine	Jean Samuel	régisseur	1750–1819	1799–1800	conseiller			grand gouverneur de la paroisse	laboureur	ancien
6	Delapraz	Louis Armand	régisseur	1770–1832	1799–	/	/	/	rière-conseiller de paroisse, conseiller de Corseaux	agrculteur, vigneron	ancien
7	de Crousaz	Jean	régisseur	1761–1811	1799	/	/	/	châtelain de Corsier	agriculteur, militaire	extérieur
8	Barbey	Jean Louis	régisseur	–1823	1799–1800	/	/	/	/	agriculteur	ancien
9	Leubaz	Jacques François	régisseur	1752–1813	1799.?	/	/	/	hospitalier de la paroisse	horloger, marchand, pintier	moyen (début XVIIIe siècle)

Quasiment tous les régisseurs viennent de familles déjà attestées au XVIIe siècle, seul Jacques François Leubaz porte un patronyme plus récemment arrivé dans la paroisse, attesté par un mariage en 1706. Sur ce plan-là, aucun renouvellement n'est constaté. Le même régisseur est le seul artisan et/ou marchand dans la Chambre de régie. Les autres exercent avant tout des métiers liés à la terre et l'un d'eux fera une carrière de juge de paix. Les vignerons apparaissent également, avec un tiers des régisseurs cultivant la vigne. Toutefois, la comparaison reste difficile avec l'Ancien Régime.

Dans les villages de la paroisse, les membres des organes dirigeants sont aussi élus en 1799 (annexes 4.5 à 4.10 pour les tableaux). L'étude se limite ici aux municipalités, bien que des régies soient également élues. L'élection de la municipalité de Jongny n'a pas pu être retrouvée. À Corsier, on procède le 4 avril à cette élection[577]. Cinq municipaux sont élus et un renouvellement impressionnant a lieu : aucun des municipaux identifiés n'a occupé de charges auparavant. Cependant, deux d'entre eux ont un père ayant exercé une fonction ; une fonction mineure pour le premier (hospitalier), et hors de la paroisse pour le second (conseiller à Vevey). Le cas de Jean Gabriel Nicod est par ailleurs intéressant du fait qu'il est originaire de l'extérieur de la paroisse. Né à Vevey, il s'installe probablement à Corsier après son mariage avec Henriette Cuénod, fille d'un des personnages les plus importants de la paroisse sous l'Ancien Régime, le major Jean François Cuénod. Deux des municipaux portent des noms de famille nouveaux, soit Nicod et Guillaume. De plus, les professions sont aussi plutôt nouvelles, avec la présence de deux artisans/marchands, indiquant peut-être le caractère plus artisan ou commerçant de Corsier par rapport aux autres villages de la paroisse.

Au sein de la municipalité corsiérane, seul un lien de parenté est trouvé entre ses membres, et assez éloigné puisque le frère de l'un est l'époux de la cousine au troisième degré de l'autre (H()H.FHF()FFH). Sous la République Helvétique, les autorités du village de Corsier changent radicalement.

À Chardonne, l'élection de la municipalité se tient également le 4 avril 1799 et cinq municipaux sont élus[578]. Parmi eux, trois occupaient une

577 « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1799–1801 », *art. cit.*, pp. 1–2.

578 « Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1799–1803 », *art. cit.*, pp. 1–3.

position sous l'Ancien Régime ou ont un père ayant exercé une charge, ce chiffre se réduisant à deux si on exclut l'hospitalier. Ainsi, deux municipaux sur cinq sont des nouveaux-venus. Les noms de familles restent, comme sous l'Ancien Régime, des noms anciens, bien ancrés dans la paroisse. Les professions des municipaux sont toutes liées à la vigne, qu'il s'agisse de son exploitation ou de la vente du vin.

Il s'agit d'une nette différence avec Corsier, où les municipaux sont plus souvent issus du monde de l'artisanat ou du commerce. En matière de lien de parenté, tous les municipaux sont liés, certes de manière plutôt éloignée et systématiquement dans l'affinité ; par exemple, la cousine germaine d'un conseiller épouse le frère d'un autre (HH()FF.H()H). Entre les municipaux de Chardonne, les liens d'affinité sont ainsi bien plus essentiels que ceux du sang.

Les municipaux de Corseaux ne sont que trois à être élus le 4 avril 1799[579] et deux tiers d'entre eux sont nouveaux. Les trois sont vignerons et portent des noms de famille bien ancrés dans le village. Ils semblent tous être des vignerons indépendants. En revanche, deux sur trois ont un père ayant occupé une fonction importante (si on retire le grand gouverneur de la paroisse). Ici aussi, tous ont un lien de parenté dans l'affinité. Le municipal Philippe Henry Delapraz est ainsi le père de l'époux de la cousine germaine de Louis Armand Delapraz ((H)H.FH()HH) et le père de l'époux du cousin aux 2e/3e degrés de Pierre Étienne Dubuis ((H)F.HHH()HH). Ainsi, les municipaux respectent l'interdiction faite par la loi du 15 février 1799 sur l'organisation des municipalités qui interdit « que deux Citoyens qui seroient parens jusqu'au degré de cousins germains de sang inclusivement, ni un beau-père et un gendre, ni deux beaux-frères [. . .] »[580]. Cependant, ils mobilisent les liens d'affinité plus éloignés.

Pour conclure, il est possible d'affirmer qu'un renouvellement de personnes a également lieu dans les villages, avec environ un tiers de nouveaux élus à Chardonne et à Corseaux, et de manière encore plus marquée à Corsier, comme le démontre l'absence de liens de parenté entre les nouveaux municipaux. De même, les professions et les noms de familles indiquent que Corsier est plus orienté vers l'artisanat et le commerce alors

579 « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1799–1801 », *art. cit.* au début du volume.

580 *Bulletin des lois et décrets du corps législatif, avec les arrêtés et proclamations du directoire exécutif de la République Helvétique*, *op. cit.*, 1798, p. 316.

que les conseillers des autres villages restent liés à l'exploitation de la terre. À Corsier, la volonté de changement a peut-être été plus forte que dans d'autres communes vaudoises.

4.4 De la République Helvétique à la Médiation

Le 19 mars 1804, la nouvelle délégation paroissiale est élue (tableau 4.9)[581]. Les quatre municipalités sont réunies sous la présidence du syndic de Chardonne, Jean Pierre Mouron. Selon la circulaire du Petit Conseil, la délégation paroissiale doit être extraite des quatre municipalités du cercle. Le but de cette délégation est de « régir les Biens Paroissiaux et celui des Pauvres en remplacement de la Régie actuelle »[582]. Ce nouvel organe est formé de douze membres choisis dans les municipalités et est composé de quatre représentants de Corsier, quatre de Chardonne, deux de Corseaux et deux de Jongny. Un secrétaire est également inclus dans ces douze représentants, mais n'a pas de voix délibérative. Ainsi, les délégués de la paroisse font forcément partie de l'organe décisionnel de chaque village. Mais ceux-ci ont-ils également été membres des autorités paroissiales auparavant ?

581 « Manual pour la commune paroissiale de Corsier commencé le 15 septembre 1800, et fini le 26 mars 1805 », *art. cit.*, p. 349 (1)–350 (2).

582 Ibid., p. 349 (1).

Tableau 4.9 Membres de la délégation paroissiale en 1804, AC Corsier A 38

*	Nom	Prénom	Fonction	Dates vie	Dates de fonction	Chambre de régie de paroisse	Charge paroissiale précédente	Fonction du père	Profession	Ancrage généalogique
1	Delafontaine	Jean François	délégué de Corsier	1756–1832	1804–1814	oui	rière-conseiller de paroisse, chambre de régie	rière-conseiller de paroisse, conseiller de Corsier	agriculteur, laboureur	ancien
2	Monod	Pierre Abraham	délégué de Corsier	1749–1827	1804–	non	/	/	agriculteur, militaire, vigneron	ancien
3	Monod	François André	délégué de Corsier	1759–1836	1804–	non	justicier de la paroisse	/	agriculteur, vigneron	ancien
4	Cuénod	Marc	délégué de Corsier	1764–1842	1804–1805	oui	conseiller de paroisse, chambre de régie	conseiller de paroisse, major	militaire	ancien
5	Dénéréaz	Jean Pierre	délégué de Chardonne	1762–1834	1805–1810	non	rière-conseiller de paroisse	conseiller de paroisse, conseiller de village	agriculteur, pintier	ancien
6	Demierre	Jean Abraham	délégué de Chardonne	1769–1846	1804–1807	non	/	hospitalier de paroisse	agriculteur, pintier	ancien
7	Ducret	Louis	délégué de Chardonne	1772–1830	1804–	oui	chambre de régie de la paroisse	/	agriculteur, vigneron	ancien

(*suite*)

Tableau 4.9 Suite

*	Nom	Prénom	Fonction	Dates vie	Dates de fonction	Chambre de régie de paroisse	Charge paroissiale précédente	Fonction du père	Profession	Ancrage généalogique
8	Demierre	Jean François	délégué de Chardonne	1759–1808	1804–1808	oui	chambre de régie de la paroisse	rière-conseiller de paroisse, rière-conseiller de Chardonne	agriculteur, vigneron	ancien
9	Delapraz	Jean Pierre	délégué de Corseaux	1762–1831	1804–	non	/	justicier, conseiller de paroisse, conseiller de Corseaux	vigneron	ancien
10	Marindin	David	délégué de Corseaux	vers 1772–1830	1804–	non	/	pasteur	propriétaire	nouveau
11	Taverney	Jean François Louis	délégué de Jongny	1767–1848	1804–	non	rière-conseiller de paroisse	justicier, assesseur consistorial, conseiller de paroisse, conseiller de Jongny	agriculteur, vigneron	ancien
12	Butticaz	David Louis	délégué de Jongny	1768–1836	1804–	non	/	rière-conseiller de paroisse, conseiller de Jongny	agriculteur	ancien

Sept délégués sur douze ont déjà exercé une fonction au sein de la paroisse, un tiers d'entre eux est même issu de la Chambre de régie de la paroisse. La confiance est donnée à l'expérience. De même, sept délégués sur douze ont un père ayant exercé des charges importantes auparavant, chiffre qui se monte même à neuf si l'on prend en compte le pasteur de Vevey, père de David Marindin, et l'hospitalier de paroisse. Ainsi, entre neuf et onze délégués sur douze ont, soit eux-mêmes, soit leur père, déjà siégé dans un organe. Les professions sont essentiellement en lien avec la terre ou avec le vin. Ainsi dix délégués sur douze sont soit agriculteurs, soit vignerons, soit vendent le vin dans une pinte. Les deux autres sont militaire et propriétaire. Les professions libérales ne sont plus représentées (pas de notaire, ni médecin, ni juge), ni les artisans. Presque tous les délégués sont d'une souche patronymique ancienne, à l'exception de David Marindin.

Ce dernier est d'ailleurs le seul à n'être que peu lié avec les autres délégués (annexe 4.11). Dans son cas, c'est plutôt sa position de propriétaire et fils de pasteur qui lui a permis d'être élu au conseil de Corseaux et d'intégrer la délégation paroissiale. Les autres délégués ont quant à eux un lien de parenté avec au minimum huit et au maximum onze de leurs collègues. On trouve dans la délégation des liens de sang : des cousins germains (HH()HH) et des petits-cousins (HFF()FFH). Les autres liens passent par un mariage, le plus proche étant le frère de l'épouse (H.F()H). Par rapport à la République Helvétique, on trouve ainsi des liens de parenté plus proches dans l'organe dirigeant la paroisse, et ceci parfois entre différents villages, comme le démontre le lien entre Jean Pierre Delapraz, délégué de Corseaux, et Pierre Abraham Monod, délégué de Corsier (H()F.H), qui sont beaux-frères.

Cet organe paroissial est le dernier à avoir existé, puisqu'il disparaît en 1816 au moment de la dissolution de la paroisse en tant qu'entité politique. Il faut cependant garder à l'esprit que les délégués paroissiaux sont issus des municipalités, ce qui devrait refléter en partie la composition des municipalités des villages. Il nous semble ainsi important de déterminer également ce qui se déroule au niveau des villages.

En 1803, Corsier élit ses onze municipaux, parmi lesquels un n'a pas pu être identifié (tableau 4.10 et annexe 4.12)[583]. Sur les dix restants,

583 « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1803–1816 », AC Corsier, Cote : A 63 au début du volume.

quatre, soit près de la moitié, n'ont pas exercé de charges auparavant et au plus sept ont, soit eux-mêmes, soit leur père, occupé une charge. Le renouvellement se poursuit ainsi en 1803 puisqu'à Corsier, un tiers des municipaux est nouveau dans le champ politique. En revanche, la plupart d'entre eux portent des noms de famille anciens, à l'exception de Jean Samuel Veyrassat et de Jacques Desgraz. Comme au sein de la paroisse, les professions artisanales et marchandes disparaissent puisque la majorité des municipaux est agriculteur et/ou vigneron. Le seul qui n'exerce pas un métier lié à la terre est Marc Cuénod, militaire et rentier. S'il n'exploite pas la terre, il est cependant propriétaire de terrains et fait partie des plus gros propriétaires dans les années 1830[584]. Après une incursion des artisans juste après la fin de l'Ancien Régime, ce sont les métiers agricoles qui sont les plus représentés.

Le nombre de liens de parenté entre un municipal et un autre se situe entre zéro et huit. Le municipal n'ayant aucun parent dans la municipalité est Jean Samuel Veyrassat, né à Carouge en 1763 et arrivé à Corsier probablement en 1795, lorsqu'il est reçu comme habitant. Vers la même période, il fait l'acquisition du domaine de Champ de Ban sur la commune de Corsier et est élu municipal en 1803. Il est ainsi relativement logique qu'il n'ait que peu de liens avec les autres municipaux, puisqu'il est étranger à la paroisse. De manière générale, des liens de sang se retrouvent également : cousin germain (HF()HH et HH()HH par exemple) et petit-cousin (HHF()HFH). Plusieurs élus ont entre eux des liens d'affinité assez courts, comme celui de beau-frère (H.F()H). Les liens se raccourcissent donc à Corsier par rapport à la période précédente, et c'est aussi le cas à Chardonne.

584 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », *art. cit.*

Tableau 4.10 Municipaux de Corsier élus en 1803, AC Corsier A 63

*	Nom	Prénom	Dates vie	Année élection	Charge précédente	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique
1	Crousaz de	Jean	1761–1811	15.08.1803	chambre de régie de paroisse	châtelain de Corsier, juge	agriculteur, militaire	ancien
2	Monod	Pierre Abraham	1749–1827	15.08.1803	municipal (1799)	/	agriculteur, vigneron	ancien
3	Chardon	Jean François	1763–1823	15.08.1803	/	/	vigneron	ancien
4	Monod	François André	1759–1836	15.08.1803	justicier, agent national	/	agriculteur, vigneron	ancien
5	Cuénod	Marc	1764–1842	15.08.1803	conseiller de paroisse, châtelain, justicier	conseiller de paroisse, conseiller de Corsier	militaire, rentier	ancien
6	Veyrassat	Jean Samuel	1763–1842	15.08.1803	/	/	agriculteur	nouveau
7	Dubuis	Samuel	1759–1837	15.08.1803	/	/	agriculteur, vigneron	ancien
8	Delafontaine	Jean François	1756–1832	25.08.1803	conseiller de Corsier, chambre de régie de paroisse	conseiller de Corsier	agriculteur, laboureur	ancien
9	Delafontaine	Jean André	1759–1845	25.08.1803	/	gouverneur	vigneron	ancien
10	Bettens	Jean François	1748–1816	25.08.1803	rière-conseiller de paroisse, conseiller de Corsier	rière-conseiller de paroisse	agriculteur, laboureur	ancien
11	Desgraz	Jacques	?	25.08.1803	?	?	inconnue	moyen (début 18e)

Onze municipaux chardonnerets sont élus et parmi eux seuls deux n'ont pas exercé de charge précédemment (annexes 4.13 et 4.14). Deux des municipaux sont des hommes ayant exercé une fonction sous l'Ancien Régime et sept sont issus des organes de la République Helvétique[585]. On constate ainsi une certaine continuité entre la République Helvétique et la Médiation, sans changement fondamental. De même, tous les municipaux portent des noms de famille anciens et la majorité d'entre eux exerce une profession liée à la terre, comme en 1799. Jean-Pierre Mouron est une exception, puisqu'il est juge du district et sera aussi député au Grand Conseil en 1808. Il est cependant également propriétaire terrien. Quant à Jean David de Montet, perpétuant les charges au sein de sa famille, s'il a été apprenti horloger dans sa jeunesse et mentionné comme tel en 1803, il a aussi occupé la fonction de juge de district et est député au Grand Conseil dès 1803. Il s'agit donc de deux personnes ayant fait une carrière politique.

Les liens de parenté unissant les municipaux s'échelonnent de cinq à dix (soit un lien avec tous les autres), ce qui est plus qu'à Corsier. Le moins bien connecté est Jean Étienne Dénéréaz, entré dans la Chambre de régie de Chardonne sous la République Helvétique. Son frère, Jean Pierre, deviendra également municipal en 1827. Tous les autres municipaux ont entre huit et dix liens de parenté, parmi lesquels des petits-cousins (HHH()HHH et HFF()HHH), mais aucun cousin germain. L'affinité reste le lien dominant ; en effet, on trouve des beaux-frères, (H()F.H()H) et beaux-pères (H.F(H)). Les liens se raccourcissent donc aussi par rapport à la République Helvétique, surtout dans l'affinité.

L'élection de 1803 à Corseaux n'a pas pu être retrouvée dans les registres ; en revanche, celle de Jongny est conservée et le constat est assez clair : il n'y a pas de rupture avec l'Ancien Régime (annexes 4.15 et 4.16)[586]. Cependant, les élus de 1799 manquant, il est impossible de savoir si les municipaux de 1803 sont dans la continuité de ceux de la République Helvétique. La plupart exerce un métier agricole, à l'exception de Jean Louis Forney, médecin, déjà conseiller de paroisse sous l'Ancien Régime. De plus, ils portent tous des noms de famille bien ancrés dans les villages. Les quatre municipaux identifiés sont liés à au moins deux autres par la

585 « Procès-verbaux de la régie et de la municipalité de Chardonne 1799–1815 », *art. cit.*, p. 155.

586 « Régie puis municipalité de Jongny, 1799–1825 », *art. cit.*, p. 11.

parenté, le plus souvent par un mariage, mais aussi dans un cas par un lien de sang, entre Jean François Louis Taverney et son cousin germain du même nom. La relation affinitaire la plus courte est celle avec l'oncle paternel par alliance (HH()F.H).

En 1803, une différence existe entre les villages, Corsier se renouvelant grandement, Chardonne se situant dans la continuité de la République Helvétique et Jongny dans celle de l'Ancien Régime. En revanche, les professions libérales disparaissent à Corsier au profit de celles agricoles. Les autres villages restent dans la continuité en matière de professions. Un resserrement des liens de parenté dans les municipalités a également lieu, qui reflète aussi l'évolution de la loi, qui prohibe uniquement les parents en ligne ascendante et descendante, les frères, les oncles et les neveux, tout en précisant que les syndics et les adjoints ne peuvent être beaux-pères, gendres, beaux-frères ou germains de sang[587]. Un arrêté du 4 août 1803 précise en outre que dans les petites communes, si le nombre de onze municipaux ne peut être atteint, il est possible d'outrepasser cette loi[588]. Dans nos villages de Lavaux, la loi est respectée, cependant les nouvelles possibilités sont intégrées par les municipaux, puisque l'on trouve des cousins germains et des beaux-pères parmi eux.

4.5 De la Médiation à la Restauration

La petite taille du village de Jongny transparaît dans l'élection des municipaux en 1815. En effet, le juge de paix fait convoquer le conseil général qui doit élire la municipalité. Cependant, seuls quinze citoyens ont les capacités d'intégrer le conseil général, soit dix bourgeois et cinq non bourgeois. Parmi ces quinze hommes, sept doivent être élus pour intégrer la municipalité[589].

La situation est différente dans les villages les plus peuplés, soit Chardonne et Corsier. Dans ces deux lieux, un conseil communal existe, ce qui

587 *Recueil des loix, décrets et autres actes du Gouvernement du canton de Vaud, et des actes de la Diète helvétique qui concernent ce canton*, vol. 2, Lausanne, chez Henri-Emmanuel Vincent, 1803, p. 201.

588 Ibid., p. 316.

589 « Régie puis municipalité de Jongny, 1799–1825 », *art. cit.*, pp. 111–115.

n'est pas le cas de Jongny. Le 8 décembre 1815[590], le juge de paix convoque le conseil communal de Chardonne et procède à son installation conformément à la loi du 2 juin 1815, puis fait l'appel des vingt-sept membres. Parmi eux, neuf seront élus municipaux, soit un tiers. Les municipaux élus en décembre 1815 sont en très grande majorité issus de la municipalité précédente ou ont déjà fait partie de la municipalité (tableau 4.11). Seul François Siméon Dénéréaz est un nouveau venu. Son père n'était que rière-conseiller du village de Chardonne. Il a cependant épousé (brièvement, pendant quatre ans) Françoise Marie Philippine de Montet, fille d'Emmanuel David Nicolas, un des personnages les plus importants du XVIIIe siècle. L'autre municipal le plus « frais » est Jean Samuel Neyroud, élu pour la première fois en 1813. Il a cependant occupé la fonction de rière-conseiller de paroisse depuis 1781 (probablement jusqu'en 1798). Il y a donc très peu de renouvellement à Chardonne au moment du passage à la Restauration. De même, dans la continuité des élections précédentes, seuls des hommes portant des noms de famille fortement ancrés localement sont élus et les deux-tiers sont agriculteurs, bien que certains exercent aussi le métier de pintier[591] ou d'aubergiste. Deux municipaux exercent des professions libérales (greffier de la justice de paix et juge) et un est concierge du château de Chardonne. Ainsi, très peu de différence existe dans les professions entre 1803 et 1815.

---

590 « Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1815–1825 », AC Chardonne, Cote : A 300, pp. 4–6.

591 Le pintier tient une pinte, soit un début de boisson.

Tableau 4.11: Municipaux de Chardonne élus en 1815, AC Chardonne A 300

*	Nom	Prénom	Dates	Municipal avant 1815	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Mouron	Jean Pierre	1758–1827	oui (1803)	juge, propriétaire	ancien	syndic
2	Ducret	Jean Louis	1772–1830	oui (1799)	agriculteur, vigneron	ancien	
3	Demierre	Jean Abraham	1769–1846	oui (1799)	agriculteur, pintier, vendeur de vin	ancien	
4	Rinsoz	Pierre Louis	1766–1855	oui (1804)	greffier de la justice de paix	ancien	greffier
5	Genton	François Louis	1774–1856	oui (avant 1809)	garde du château de Chardonne (1798)	ancien	
6	Neyroud	Jean Samuel	1759–1840	oui (1813)	agriculteur	ancien	
7	Dénéréaz	François Siméon	vers 1767–1823	non	agriculteur, aubergiste	ancien	
8	Morel	Jean Philippe	1768–1849	oui (1803)	agriculteur, vigneron	ancien	
9	Dénéréaz	Jean Étienne	1770–1847	oui (1803)	agriculteur	ancien	

Les liens de parenté entre municipaux sont naturellement semblables à ceux de 1803, Jean Étienne Dénéréaz restant le moins connecté avec quatre parents dans la municipalité. Les autres ont entre six et huit parents, toujours majoritairement par alliance. Dans l'affinité, quelques liens courts sont présents, notamment le beau-frère, qu'il soit direct (H()F.H) ou indirect en passant par le frère (H()H.F()H) (annexe 4.17). Peu de changements ont lieu entre 1803 et 1815.

À Corsier, le 14 décembre 1815[592], après avoir procédé à l'élection des quatre conseillers communaux manquants, on passe à l'élection des neuf conseillers municipaux (tableau 4.12). Ici encore, sept d'entre eux sont issus de la municipalité précédente, et l'un des nouveaux a été rière-conseiller de paroisse en 1796. Le plus récent dans la municipalité est Jacques Siméon Brun, également le plus jeune, né en 1784. Bien que son père n'ait apparemment pas occupé de charges particulières, son grand-père, Henri, a en revanche été assesseur consistorial de la paroisse de Corsier[593]. Tous les municipaux portent des noms de famille anciens et nombreux sont vignerons. Un seul, Marc Cuénod, est rentier, comme en 1803 et un vend du vin. Les métiers ressemblent là aussi beaucoup à ceux de la municipalité élue en 1803.

592 « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1803–1816 », *art. cit.*, pp. 461–462.
593 Ibid.

Tableau 4.12 Municipaux de Corsier élus en 1815, AC Corsier A 63

*	Nom	Prénom	Dates	Municipal avant 1815	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Cuénod	Aimé Jean Marc	1764–1842	oui (1803)	conseiller de paroisse, conseiller de Corsier	militaire, rentier	ancien	syndic
2	Delafontaine	Jean François	1756–1832	oui (1803)	rière-conseiller de paroisse, conseiller de Corsier	agriculteur, laboureur	ancien	
3	Roche	Henry Louis	1743–1828	non	? (à Genève)	agriculteur	ancien	rière-conseiller de paroisse en 1796
4	Monod	Pierre Abraham	1749–1827	oui (1799)	/	agriculteur, vigneron	ancien	
5	Delafontaine	Jean André	1759–1845	oui (1803)	gouverneur de paroisse	vigneron	ancien	
6	Brun	Jacques Siméon	1784–1849	oui (1811)	/	pintier	ancien	
7	Bettens	Jean François	1748–1816	oui (1803)	rière-conseiller de paroisse	agriculteur, laboureur	ancien	
8	Monod	François André	1759–1836	oui (1803)	/	agriculteur, vigneron	ancien	
9	Boulenaz	Charles Henry	1782–1853	non	/	agriculteur, vigneron	ancien	

De même, les municipaux de Corsier sont moins connectés entre eux que ceux de Chardonne, avec chacun entre aucun et sept liens (annexe 4.18). On trouve trois cousins germains, autrement dit des liens de sang plus courts qu'à Chardonne. On peut également déceler un lien proche dans l'affinité, celui de beau-frère (H.F()H).

Comme à Corsier, les municipaux élus à Corseaux en 1815[594] sont dans leur totalité des élus des précédentes municipalités et une grande partie d'entre eux a également un père ayant exercé une fonction sous l'Ancien Régime (annexes 4.19 et 4.20). Un seul municipal porte un patronyme qui n'est pas attesté depuis longtemps dans la paroisse, David Marindin. Il s'agit également du seul municipal ne travaillant pas la terre ou la vigne. Les liens de parenté entre municipaux sont assez restreints, deux n'en ayant aucun. L'affinité est également le lien le plus fréquent, avec des circuits courts (beau-frère par exemple), bien que l'on trouve également des cousins germains et des petits-cousins.

Les élus à la municipalité de Jongny le 22 décembre 1815[595] sont également au nombre de sept et parmi eux, quatre ont déjà siégé dans un organe, dont trois dans la municipalité (annexes 4.21 et 4.22). Il s'agit donc du seul village dans lequel une minorité a déjà été membre de la municipalité. De plus, seuls quatre ont un père ayant occupé une fonction. Un des municipaux est cependant non identifié et un autre, Jean Daniel Pache (ou Pasche), est né hors de Jongny et y est arrivé avant 1808[596]. Tous les autres municipaux portent des noms présents depuis longtemps dans le village. Tous ont par ailleurs un métier lié à l'exploitation de la terre. Le seul ayant une profession libérale n'est plus membre de la municipalité.

Par conséquent, les liens de parenté de Jean Daniel Pache avec les autres municipaux sont moins nombreux (deux), alors que ses collègues sont liés avec quatre ou cinq autres municipaux sur six possibles. Ces liens de parenté peuvent être relativement courts dans la consanguinité, comme en témoignent la présence des cousins germains Taverney et le lien oncle-neveu entre Jean Pierre et David Louis Butticaz. Les liens dans l'affinité sont également présents, comme celui entre Jean Pierre Butticaz et Jean

594 « Cahier brouillard (de la municipalité de Corseaux), 1809–1816 », AC Corseaux, Cote : A 4 (5), pp. 102verso–103verso.

595 « Régie puis municipalité de Jongny, 1799–1825 », *art. cit.*, pp. 111–115.

596 Il est mentionné lors de la naissance de son fils en 1808.

François Louis Taverney qui sont liés par le mariage de leurs enfants en 1816, peu après leur élection ((H)F.H(H)).

Quant à la législation en matière de liens de parenté entre municipaux, elle reste à peu près semblable à celle de la Médiation. Les parents en ligne ascendante et descendante ainsi qu'un beau-père et son gendre ne peuvent siéger en même temps. Certaines adaptations ont cependant été réalisées en fonction de la taille de la commune : pour celles de plus de 500 âmes, frères, oncles et neveux ne peuvent être élus simultanément ; pour celles de plus de 1 000, l'interdiction comprend également les beaux-frères et germains de sang[597]. Le lien oncle-neveu trouvé à Jongny est ainsi légal. Les liens de parenté courts, comme celui entre beaux-frères existants à Corsier et Chardonne, sont également légaux, puisqu'en 1827 Corsier compte 950 habitant-e-s (949 en 1803) et que Chardonne reste en-dessous des 1 000 âmes durant toute cette période. Encore une fois, les municipaux respectent la loi à la lettre.

En résumé, il y a très peu de renouvellement lors du passage à la Restauration, et ce dans tous les villages (dans une moindre mesure à Jongny) et les professions sont largement dominées par les agriculteurs et les vignerons. En matière de liens de parenté, Corsier et Corseaux présentent une plus faible connexion entre les municipaux que Chardonne et Jongny. Une hypothèse est que Corsier et Corseaux, plus proches de Vevey et de ce fait plus exposés aux modifications économiques et sociales, sont également plus perméables aux évolutions politiques, alors que Chardonne et Jongny restent de leurs côtés encore relativement unis à l'interne. Ainsi, des factions politiques, en lien avec la parenté, sont-elles peut-être en formation à Corsier et Corseaux.

4.6 De la Restauration à la Régénération

La période appelée Restauration, qui va de la fin de la Médiation en 1813 au début de la Régénération (1830–1831) est une ère dominée par l'apparition d'une « opinion publique bourgeoise libérale, opposée aux anciennes élites »[598]. Les élections de 1815 ne démontrent pas cela dans la paroisse de

---

597 *Recueil des loix, décrets et autres actes du Gouvernement du canton de Vaud, et des actes de la Diète helvétique qui concernent ce canton*, *op. cit.*, 1815, p. 135.

598 KOLLER Christian, « Restauration », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 12.01.2012. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

Corsier. Toutefois, cette évolution peut avoir lieu durant les quinze ans qui séparent la Restauration de la Régénération. La période est marquée en Suisse par des réformes libérales et une polarisation politique et religieuse. De nombreuses protestations populaires se font jour, désirant mettre un terme aux régimes aristocratiques. Entre l'automne 1830 et février 1831, des mouvements prennent place dans au moins sept cantons et différentes révisions constitutionnelles marquent le début de la Régénération[599]. Dans le canton de Vaud, une nouvelle constitution libérale est introduite comprenant le suffrage universel masculin en 1831[600].

Les élections dans nos villages de Lavaux ont lieu en mars 1832. Le conseil communal de Chardonne élit sa nouvelle municipalité le 12 mars (tableau 4.13). Le personnel municipal élu cette année-là est plus récent, cinq d'entre eux ayant été élus entre 1827 et 1828 et deux n'ayant jamais fait partie du conseil municipal. Seuls trois sont en place depuis plus de dix ans, dont le syndic Jean Abraham Demierre, déjà élu en 1799 et syndic depuis 1818[601]. En revanche, ils portent tous un patronyme présent depuis longtemps dans les villages. Le renouvellement se constate également au sein des professions, avec l'apparition d'artisans (un maréchal et un cordonnier), absents auparavant. Les pères des municipaux eux-mêmes sont peu nombreux à avoir occupé des charges importantes, sauf pour deux d'entre eux (Henry Mouron et Jean Samuel Neyroud). En effet, trois n'ont pas de père ayant exercé de charges et quatre occupaient des fonctions mineures (hospitalier, grand gouverneur, rière-conseiller de village).

Cependant, les liens de parenté entre les municipaux restent nombreux, entre sept et huit pour la majorité (sauf Pierre Dénéréaz, quatre) et sont le plus souvent éloignés (annexe 4.23). La raison en est probablement l'ancrage ancien de ces municipaux. Les municipaux de Chardonne ont

599 EIBACH Joachim et COTTIER Maurice, « Popular protest in Switzerland during the 1830's: opposing models of political participation and citation of traditional ritual », *European Review of History: Revue européenne d'histoire* 20 (6), 2013, p. 1014.

600 KOLLER Christian, « Régénération », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 03.05.2012. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

601 « Procès-verbaux du conseil communal de Chardonne, 1816–1836 », AC Chardonne, Cote : A 400, pp. 143–145.

des propriétés allant de 440 à plus de 12 000 francs[602]. La plupart (six) possèdent des terres et bâtiments valant entre 1 000 et 3 000 francs. Le plus fortuné est Jean Abraham Demierre, avec 12 545 francs de biens. Dans la ville de Payerne au début du XIXe siècle, la tranche la plus représentée est celle possédant moins de 500 francs[603]. Environ un quart possèdent entre 1 000 et 3 000 francs. Les municipaux de Chardonne, sans être les plus fortunés, possèdent tout de même des biens non négligeables. Même le moins riche, Henry Mouron, fera partie des plus gros propriétaires en 1840 avec 10 195 francs de biens suite à un héritage. À Payerne, seuls 5,5 % des contribuables possèdent plus de 10 000 francs. Les riches propriétaires sont donc probablement surreprésentés dans la municipalité de Chardonne. À titre de comparaison, un des plus importants propriétaires des quatre villages, Aimé Jean Marc Cuénod, possède plus de 40 000 francs de terres et de bâtiments.

602 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », *art. cit.*
603 JOHNER Aline, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, Lausanne, Université de Lausanne, 2020, p. 224.

Tableau 4.13 Municipaux de Chardonne élus en 1832, AC Chardonne A 400

*	Nom	Prénom	Dates	Municipal avant 1832	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Demierre	Jean Abraham	1769–1846	oui (1799)	agriculteur, pintier, vendeur de vin	ancien	syndic
2	Mouron	Henry	1797–1841	oui (1827)	juge de paix (1833)	ancien	député au Grand Conseil
3	Dénéréaz	Pierre	1772–1853	oui (1827)	agriculteur	ancien	feu Jean Daniel
4	Neyroud	Jean Louis	1783–1858	oui (1828)	maréchal	ancien	maréchal
5	Ducret	Pierre Daniel	1767–1841	non	cordonnier	ancien	
6	Ducret	Jean François	1781–1845	oui (1827)	agriculteur	ancien	
7	Neyroud	Jean Samuel	1759–1840	oui (1813)	agriculteur	ancien	
8	Genton	François Louis	1774–1856	oui (1815)	garde du château de Chardonne (1798)	ancien	
9	Dénéréaz	Étienne François	1782–1842	non	agriculteur	ancien	

À Corsier, le 19 mars 1832, le nouveau conseil communal élu en février est convoqué sur l'ordre du préfet. Un ajustement doit cependant être opéré car un des nouveaux élus n'a pas atteint l'âge de 25 ans révolus et sa nomination doit être annulée. Le conseil communal est alors composé de 41 membres. Après avoir prêté serment et élu leur président ainsi que leur secrétaire, les conseillers communaux choisissent leur municipalité, toujours formée de neuf membres[604]. Un grand changement s'opère avec cette élection, probablement en lien avec la domination des libéraux face à l'ancien ordre (tableau 4.14). En effet, seuls deux municipaux étaient déjà en place pendant la Médiation (avant 1815). Trois n'ont jamais été municipaux auparavant et trois ont été élus entre 1815 et 1827. Trois municipaux sur neuf ont plus de dix ans d'exercice, alors qu'en 1815 six avaient déjà été élus en 1799 ou en 1803. De plus, seuls trois pères ont exercé une charge antérieurement (si l'on excepte le père de Pierre Abraham Boulenaz, qui n'a occupé que des charges secondaires). Cependant, en cumulant ces diverses informations, qui ne concernent pas les mêmes hommes, les municipaux récents (moins de dix ans) et n'ayant pas un père ayant exercé une fonction se limitent à un seul, Pierre Abraham Boulenaz. Les municipaux sont de plus tous issus d'anciennes souches comme en témoignent leurs noms de famille. De même, peu d'artisans sont présents, la plupart étant agriculteurs ou vignerons, à la différence de Chardonne, bien qu'un cordonnier et un pintier soient municipaux.

Les municipaux de Corsier se démarquent aussi de Chardonne par une moindre propriété, quatre étant situé dans la tranche de 1 000 à 3 000 francs (50 %), un a moins de 500 francs (Jacques Cupelin) et un entre 3 000 et 5 000 (François André Monod). Seul Jacques Brun possède plus de 5 000 francs. Sans être pauvres, les municipaux de Corsier sont moins fortunés que ceux de Chardonne.

604 « Procès-verbaux des délibérations du conseil communal de Corsier, 1817–1853 », AC Corsier, Cote : A 90, pp. 109–114.

Tableau 4.14 Municipaux de Corsier élus en 1832, AC Corsier A 90

*	Nom	Prénom	Dates	Municipal avant 1832	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Brun	Jacques	1784–1849	oui (1811)	/	pintier	ancien	syndic
2	Boulenaz	Pierre Abraham	1774–1861	oui (1825)	gouverneur de Corsier, sergent de la chambre de régie de Corsier	vigneron	ancien	
3	Delafontaine	Aimé	1784–1854	non	municipal de Corsier	agriculteur	ancien	
4	Boulenaz	François Rodolphe	1766–avant 1847	oui (1827)	conseiller de Corsier	cordonnier, vigneron	ancien	
5	Boulenaz	Georges Victor	1793–1851	non	municipal de Corsier	vigneron	ancien	
6	Herminjard	Jean	?	?	?	inconnue	ancien	
7	Monod	François André	1759–1836	oui (1803)	/	agriculteur, vigneron	ancien	assesseur
8	Cupelin	Jacques	1791–1851	non	/	vendeur de vin, vigneron	ancien	
9	Boulenaz	Charles Henry	1782–1853	oui (1815)	/	agriculteur, vigneron	ancien	

Quant aux liens de parenté, sur les huit possibilités, ils s'échelonnent de zéro à six (annexe 4.24). Comme en 1815, Jacques Brun n'a aucun lien de parenté avec les autres municipaux, bien qu'il soit syndic. Cette situation est probablement due au fait que ses frères et sœurs ne se sont pas mariés (à l'exception de sa sœur Isabelle), de même que ses oncles et tantes (un mariage sur quatre personnes). On peut également souligner sa profession de pintier ou propriétaire d'un établissement dans le quartier du Pont (il en fait la demande en 1816)[605]. Son père était meunier et son grand-père assesseur du consistoire. Il représente ainsi en partie la nouvelle position des commerçants qui prend de l'importance au XIXe siècle. Jacques Cupelin, nouveau venu, n'a pour sa part que deux liens avec ses collègues. François Rodolphe Boulenaz, élu en 1827, en totalise trois et Charles Henry Boulenaz, élu en 1815, quatre. Ainsi, deux nouveaux arrivés sur trois n'ont que peu de liens de parenté avec les autres municipaux. Le dernier élu, Aimé Delafontaine, est par contre très bien connecté, avec six liens. Cela pourrait être le signe d'une certaine différence avec les anciens conseils. Les liens sont moins nombreux qu'en 1815, on trouve cependant des chaînes relativement courtes comme l'oncle de l'épouse (H.FH()H), l'oncle paternel (HH(H)H), mais pas de cousin germain, beau-père ou beau-frère. Les liens se font encore majoritairement en passant par un mariage.

À Corseaux, la situation est encore plus claire concernant l'ancienneté (annexes 4.25 et 4.26). Un seul élu était déjà municipal avant la Restauration, Jean François Genaud. Trois des sept municipaux ne siégeaient pas auparavant et trois ont été élus en 1820. Il y a un très fort renouvellement au sein de la municipalité en 1832. En revanche, tous portent des noms bien attestés dans le village. Les professions reflètent quant à elle le changement avec un négociant et un chirurgien qui tient aussi une pinte. Les métiers rappellent le changement observé à Chardonne, bien que la majorité reste vigneronne. Les fortunes[606] de ces municipaux sont relativement élevées, un seul ayant moins de 1 000 francs (835 pour Louis Grand), deux entre 1 000 et 3 000 (Louis Fornerod et Jean Pierre Étienne Delapraz) et un entre 3 000 et 5 000 (Isaac Louis Volet, 3 645 francs). Enfin deux municipaux possèdent entre 5 000 et 7 000 francs de propriété (Louis et

605 « Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier, 1803–1816 », *art. cit.*, p. 475.

606 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », *art. cit.*

Pierre Abraham Dubuis). Le nouvel arrivé, Louis Fornerod, n'est donc pas exempt de propriété. Quant à Jean François Genaud, son nom n'a pas été retrouvé dans le cotet des contribuables. Dans le village de Corseaux aussi, les municipaux sont en moyenne plus riches que la population, puisqu'un tiers d'entre eux possède plus 5 000 francs en terres. En effet, à Payerne environ 16 % des contribuables ont plus que cette somme[607].

Quant aux liens de parenté, ils sont relativement nombreux (entre quatre et cinq) sauf pour Louis Fornerod, arrivé dans les années 1820 à Corseaux et mentionné comme propriétaire de la plâtrière des Gonelles en 1825. L'existence de liens de parenté est donc aussi corrélée avec l'ancienneté du nom de famille dans le village. Les liens de parenté existants sont en revanche plutôt lointains et dans l'affinité, à l'exception de Jean Pierre Étienne Delapraz et Jean François Genaud qui sont cousins aux 2e/3e degrés (HHH()FH ou HF()HHH).

Quant au plus petit village de Jongny[608], la situation est sensiblement la même, avec deux municipaux sur sept en place avant 1820 et trois seulement dont le père a déjà exercé une charge (annexes 4.27 et 4.28). Toutefois, les dates d'élection des municipaux sont mal connues pour Jongny entre 1815 et 1832. Les professions restent largement liées à la terre, à l'exception de Florian Robert, le seul portant un patronyme extérieur, qui sera juge de paix du cercle de Corsier et dont le métier nous est autrement inconnu. Ce dernier possède par ailleurs de nombreux fonds qui s'élèvent à 13 470 francs. Il fait donc partie des plus fortunés. Les différences de fortune sont plus fortes à Jongny, avec trois municipaux possédant moins de 1 000 francs (Jean Daniel Taverney, Jean Pierre Butticaz et Ferdinand Louis Taverney). Toutefois, Jean François Louis Taverney est plutôt riche avec 6 375 francs de possessions. Un tiers des municipaux possède plus de 5 000 francs de patrimoine, les autres entre 220 et 1 735 francs[609]. Ce fait reflète peut-être la situation économique moins favorable de Jongny, qui ne compte pas de vignes sur son territoire. En effet, les vignes valent en général plus que des champs ou des forêts.

---

607 JOHNER, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, *op. cit.*, 2020, p. 224.

608 « Registre des délibérations de la municipalité de Jongny, 1825–1837 », AC Jongny, Cote : A 1825–1837, p. 99.

609 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », *art. cit.*

Les liens de parenté entre municipaux restent nombreux (cinq), à l'exception de Florian Robert, dont le lieu de naissance et les parents sont inconnus, qui s'installe au début des années 1820 à Jongny et deviendra juge de paix en 1841. On trouve en revanche des liens de parenté plus proches à Jongny que dans les autres communes ; un des municipaux a épousé la sœur de l'autre (H()F.H), des cousins aux 2e/3e degrés ou au troisième degré ou encore un oncle et son neveu (HF()H). Ce fait s'explique à la fois par l'ancienneté des patronymes et peut-être aussi par la petitesse de Jongny, où possiblement de nombreuses personnes sont apparentées.

Lors des élections de 1832, le personnel est plus récemment arrivé, que ce soit à Chardonne ou dans les autres villages. Des personnes nouvellement venues dans la paroisse entrent également dans les municipalités, reflétant peut-être la prise de pouvoir du milieu commerçant et de la bourgeoisie, à l'instar de Samuel Louis Fornerod, fabricant et négociant, élu municipal en 1832 (il démissionne en 1834). Il est possible qu'il s'agisse d'un reflet de l'évolution politique vaudoise, avec une poussée libérale qui obtiendra la révision de la constitution au début des années 1830. Les années 1820 semblent ainsi constituer un tournant dans le personnel municipal, plus que la fin de l'Ancien Régime (si l'on excepte Corsier). On remarque cependant qu'entre les élus, il existe des liens de famille proches, surtout à Jongny. Pour la première fois depuis la fin de l'Ancien Régime, les interdictions légales sont dépassées, puisque la constitution du canton de Vaud interdit – outre les parents ou alliés en ligne ascendante ou descendante – les frères, les oncles et neveux de sang dans les communes de plus de 150 habitants et les beaux-frères et germains de sang dans celles de plus 600[610]. Or, à Corsier, un oncle (HH(H)H) siège avec son neveu, tout comme à Jongny, bien que le village compte 249 habitants en 1841. Les municipaux de Corseaux respectent quant à eux les interdictions, tout comme ceux de Chardonne.

610 *Constitution du canton de Vaud ; Lois sur l'organisation, les fonctions et la compétence des autorités communales et municipales : Et Règlement pour le Conseil communal de Lausanne*, *op. cit.*, 1832, p. 61.

4.7 Bilan

Entre la fin de l'Ancien Régime et la République Helvétique, les conseils de paroisse se renouvellent, mais les mêmes familles restent en place, la plupart des conseillers ayant un père issu de l'élite politique précédente. La municipalité du village de Corsier est particulièrement touchée par ce phénomène. Ce renouvellement n'est ainsi que partiel. En 1804, le nouvel organe paroissial contient environ la moitié de membres déjà actifs auparavant. En 1815, les conseils municipaux sont essentiellement composés de personnes déjà en place sous la Médiation et il faut attendre la Régénération pour que de nouveaux hommes entrent dans les municipalités. Pourquoi cette persistance dans les organes institutionnels ? Les réseaux de clientèle et de familles forment, sous l'Ancien Régime, une base puissante du pouvoir. On sait par exemple qu'au Tessin, lors de la création du nouveau canton en 1803, les autorités cantonales ont dû s'appuyer sur des réseaux familiaux et de clientèles existants afin de pouvoir faire appliquer les nouvelles lois[611]. Cela n'est valable bien sûr que pour les magistrats nommés, et pas pour les élections. On peut cependant supposer que ces solidarités jouent encore pleinement un rôle jusque dans les années 1820 et la formation d'une nouvelle bourgeoisie industrielle, même lors des élections locales. Globalement, jusque dans les années 1820, on constate peu de changement dans le personnel politique, sauf dans le village de Corsier en 1803. De plus, les nouveaux élus ont souvent de nombreuses possessions. Les lois délimitent les parents qui peuvent être élus dans les conseils puis dans les municipalités. Ces lois sont respectées de manière stricte jusqu'en 1832, date à laquelle on voit apparaitre des oncles et neveux siégeant au même moment dans les municipalités de Corsier et Jongny, malgré l'interdiction. Cependant, comme le démontrent les nombreux liens de parenté existants entre les conseillers aux XVIIIe et XIXe siècles, les magistrats et administrateurs de la paroisse et des villages font partie d'un large groupe de parents. Ce réseau de parenté entre magistrats

---

611 LORENZETTI Luigi, « Les élites "tessinoises" du XVIIe au XIXe siècle : alliances et réseaux familiaux », in : HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI Luigi et VEYRASSAT Béatrice (éds.), *Famille, parenté et réseaux en Occident : (XVIIe–XXe siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2001, p. 217.

passe essentiellement par le mariage. Peut-on dès lors considérer cette prépondérance des liens de parenté comme une volonté délibérée de rester entre soi ? Cela est possible, bien qu'une analyse quantitative plus poussée, mettant en relation la densité du réseau avec les liens trouvés, doive être menée pour pouvoir affirmer que ce résultat n'est pas qu'un reflet des liens existants entre toutes les familles de la paroisse de Corsier. Un début de réponse peut être trouvé en observant l'aire géographique de recrutement des époux et les mariages entre parents et en déterminant si les magistrats ont un comportement spécifique en matière matrimoniale.

5 Les mariages à Corsier de 1690 à 1840 : entre resserrement et élargissement

Après avoir mis en avant les changements politiques et la forte présence de liens de parenté dans les élites locales et les différences selon les villages, la population globale de la paroisse, puis du cercle de Corsier est analysée dans ce chapitre, sous l'angle de l'évolution des mariages entre parents. Comme partout en Europe, les mariages entre parents, et en particulier les mariages consanguins proches – notamment avec le-a cousin-e germain-e – augmentent au XIXe siècle. Différents facteurs peuvent expliquer ce changement et afin d'appréhender cette évolution, les mariages sont scrutés en détail, tout en prenant en compte les modifications dans la législation et dans l'environnement économique. Une enquête aussi approfondie n'existe pas en Suisse, du moins pas de manière aussi détaillée, bien que quelques études aient porté sur ce sujet[612]. Ce changement occupe les chercheur-se-s depuis de nombreuses années et a donné lieu à différentes interprétations.

5.1 Endogamie et proximité spatiale : modèles d'interprétation

Depuis vingt ou trente ans, les études sur la parenté ont proposé de nouvelles interprétations de la transition au sein des mariages entre le XVIIIe et le XIXe siècle. Différents modèles ont été proposés, parmi lesquels les plus importants sont ceux de Gérard Delille, David Sabean et Dionigi Albera. Dans leurs sillages, de nombreuses études et publications ont discuté ces thèses. Celle proposée par *Kinship in Europe* en 2007 par

612 Par exemple : WATT Jeffrey R., *The making of modern marriage: matrimonial control and the rise of sentiment in Neuchâtel, 1550–1800*, Ithaca; London, Cornell University Press, 1992; MATHIEU Jon, « Kin marriages. Trends and interpretations from the Swiss example », in: *Kinship in Europe. Approaches to long-term development*, New York; Oxford, Berghahn Books, 2007, pp. 211–230.

David Sabean et Simon Teuscher met l'accent sur deux transitions importantes. La première a lieu à la fin du Moyen-Âge et dure jusqu'au début de l'Époque moderne, soit de 1400 à 1700. Elle est caractérisée par la mise en place de patrilignées transmettant des biens, des privilèges sociaux et une position spécifique dans la hiérarchie sociale. Les biens sont transmis de manière intacte entre les générations. L'exclusion des femmes et des fils les plus jeunes se généralise également[613]. Sans s'attarder sur cette première période qui n'est pas au centre de notre interprétation, il faut toutefois nuancer ces affirmations, l'héritage pouvant notamment subir des divisions. Les logiques des systèmes d'héritage sont complexes et des variations, exceptions peuvent exister. Il s'agit ici de grands traits pour la période allant de 1400 à 1700.

La deuxième transition se réalise au cours du XVIIIe siècle, en particulier après 1750. Les lignées paternelles laissent peu à peu place à une conception mettant en avant l'alliance et l'horizontalité, les affects, les réseaux complexes, la parentèle ainsi que l'endogamie sociale et familiale. Bien que l'héritage par lignée agnatique ne disparaisse pas, la tendance est à la division plus égalitaire de l'héritage. Les auteurs font un lien entre ce changement et la naissance d'une bourgeoisie dont la préoccupation n'est plus la terre, mais le capital, qu'il faut rassembler en mobilisant des réseaux d'amis, d'alliés. Les mariages entre cousin-e-s germain-e-s sont une expression de ce changement. Cette transition est également à mettre en lien avec les changements politiques et économiques du XIXe siècle. Cette reconfiguration de la parenté, et non sa disparition ou sa perte d'influence, est cruciale pour la constitution de milieux locaux et contribue à la formation des classes sociales[614].

La parution de *Kinship in Europe* en 2007 a donné lieu à des discussions critiques, en particulier en France. François-Joseph Ruggiu, dans un article intitulé « *Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de Kinship in Europe* » revient sur les propositions de David Sabean et Simon Teuscher[615]. Il commence par

---

613 SABEAN David Warren et TEUSCHER Simon, « Kinship in Europe: a new approach to long-term development », in: SABEAN David Warren, TEUSCHER Simon et MATHIEU Jon (éds.), *Kinship in Europe. Approaches to long-term development*, New York, Berghahn Books, 2007, pp. 7–15.

614 Ibid., pp. 16–24.

615 RUGGIU François-Joseph, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de Kinship in Europe », *Annales de démographie historique* 119 (1), 2010, pp. 223–256.

reconnaître la place essentielle de cet ouvrage dans le développement du champ de l'histoire de la parenté, en particulier sur son autonomisation. En effet, les travaux des années 70 pensaient plutôt la parenté comme une structure déclinante des sociétés occidentales. *Kinship in Europe* s'inscrit dans la volonté d'élargir la famille en prenant en considération l'alliance et la parenté spirituelle par exemple. Selon François-Joseph Ruggiu, un des problèmes du livre est qu'une partie des contributions n'entre pas dans la trame donnée, en prenant l'exemple de Gérard Delille auquel il adresse d'ailleurs plusieurs critiques (la pertinence des degrés éloignés de parenté, les familles étudiées sont celles restées sur place pendant plusieurs générations, les généalogies souvent incomplètes, etc.), dont la principale concerne le sens d'un bouclage au XVIIIe siècle d'une alliance conclue au XVIe siècle. Dans cette logique, et tenant compte du fait que les raisons des mariages restent souvent impossibles à connaître, il semble difficile de considérer les bouclages d'alliance au-delà du quatrième degré de consanguinité comme étant une caractéristique du système européen de parenté. La disparition de ce modèle dans la seconde moitié du XVIIe siècle s'accorde, selon Ruggiu, assez mal avec la thèse du livre puisque l'application d'un modèle normatif implique une répétition consciente dans le but de se conformer à une règle, qui devrait donc être fortement répandue au sein de la société. Finalement, ce qui est ici reproché à Delille est une approche trop anthropologique, s'attachant absolument à trouver des modèles de mariage régissant la société. En termes anthropologiques, peut-être que l'originalité de l'Europe est que son modèle est justement de ne pas en avoir. Le système européen semble s'adapter fortement aux évolutions économiques, sociales et politiques, et ne constitue donc pas une norme absolue. C'est d'ailleurs un point important abordé par *Kinship in Europe* et par Ruggiu, soit l'évolution des lois en matière d'interdits de parenté. Si dans les pays catholiques les lignes directrices sont fixées en 1215 au Concile de Latran et n'évoluent que très peu, la situation est différente dans les pays protestants, où les lois varient selon le pays ou la région. En effet, les lois civiles autorisant les mariages entre cousin-e-s germain-e-s entrent en jeu dès la fin du XVIIIe siècle et surtout au début du XIXe siècle (en 1798 en Suisse, en 1804 avec le Code Napoléon en France). Ce point est moins essentiel pour les pays catholiques puisque le mariage religieux est toujours sujet aux autorisations du Vatican. En revanche, pour les cantons suisses réformés, cette évolution est centrale. Après avoir démontré, à travers d'autres

études, que le changement législatif est accompagné d'une modification du choix du conjoint, Ruggiu présente une hypothèse qui réconcilierait la thèse de l'individualisme grandissant et la permanence de la parenté au XIXe siècle. Il propose ainsi de considérer le mariage avec un cousin comme le mariage avec un semblable. « Le mariage entre cousins, proches ou éloignés, ne serait alors pas le signe d'une permanence de la présence de la parenté dans les relations sociales mais une conséquence collatérale d'un resserrement sur le noyau familial proche voire sur un groupe d'élection fondé sur une identité de statut socio-économique et de culture » et concernerait essentiellement les élites[616]. Ainsi, cette évolution des mariages serait surtout l'expression d'une culture familiale, ou liée à un milieu. C'est pourquoi, la présente étude sur une paroisse vaudoise, alliée à des données religieuses, politiques, économiques et sociales s'attache également à prendre en compte ces différences entre milieux. Cette notion de milieu est par ailleurs au centre des recherches de Sandro Guzzi-Heeb sur différents lieux situés en Valais. Il y démontre que les comportements sexuels (relations sexuelles hors et avant mariage) sont le fait de groupes politiques ou religieux spécifiques. Les radicaux ont par exemple plus d'enfants illégitimes que les autres. Un ensemble de comportements partagés, d'orientations politiques et de liens répétés de parenté ou de parrainage constituent ainsi des « milieux »[617].

Si le cadre général de *Kinship in Europe* est une proposition importante et intéressante, il peut toutefois être nuancé par des études démontrant l'existence de mariages endogames aux XIVe et XVe siècles à Florence[618] ou encore des demandes de dispenses dans des degrés proches déjà courantes

616 Ibid., p. 244.

617 GUZZI-HEEB Sandro, « Die Republik auf dem Dorf. Republikanische Erfahrung, Antiklerikalismus und Radikalismus im Entremont (VS), 1789–1870 », *Revue suisse d'histoire* (1), 2017 ; GUZZI-HEEB Sandro, « Verwandtschaft, politische Netzwerke und soziale Milieus. Walliser Gemeinden des 18. Jahrhunderts im Vergleich », in: LANZINGER Margareth et FERTIG Christine (éds.), *Beziehungen, Vernetzungen, Konflikte. Perspektiven Historischer Verwandtschaftsforschung*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2016, pp. 111–141; GUZZI-HEEB Sandro, *Passions alpines : sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700–1900)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

618 HAUCK Jasmin, « Le témoignage de la parenté : la mémoire généalogique dans les dispenses matrimoniales à Florence (XVe–XVIe siècles) », *Genre & Histoire* (21), 2018.

dans la première moitié du XVIIIe siècle en Autriche[619]. L'existence de mariages entre parents avant la seconde moitié du XVIIIe siècle ne remet cependant pas en cause l'évolution générale, qui verrait une forte hausse de ces unions consanguines et affines après 1750. De même, François-Joseph Ruggiu met en lumière des faiblesses de la thèse présentée. Gérard Delille a par exemple mis en avant l'importance de l'alliance et son rôle central avant le XVIIIe siècle[620]. De plus, des exemples contraires existent aussi, avec des taux de mariages consanguins qui baissent au XVIIIe siècle. Ruggiu propose ainsi de développer des corpus plus étendus, ne se limitant pas à un village ou une paroisse et se basant sur la reconstitution généalogique des familles[621].

Pour en revenir aux modèles de parenté proposés, celui de Gérard Delille, que Ruggiu discute, s'est développé depuis son étude sur la région de Naples[622]. Au fil de sa carrière, Delille a étudié les alliances dans une perspective anthropologique. Son hypothèse s'affine dans une série d'articles. Le premier, publié en 2001 dans les *Annales HSS*[623], critique une autre publication importante : *Kinship in Neckarhausen* de David Sabean. Dans cet article, il revient sur le changement qui se déroule dès la moitié du XVIIIe siècle vers des mariages de plus en plus consanguins et la fin des échanges entre lignées alternées. Il insiste cependant sur le fait que cette évolution n'est pas la seule ; en effet, les mariages exogamiques augmentent en même temps que ceux endogamiques. En général, Delille propose d'aller plus loin en mettant en avant « une rupture radicale de la "solidarité" matrimoniale à l'intérieur du couple frère/sœur ; cette solidarité, qui était à la base de tout système d'échange, s'est progressivement

---

619 Voir la tableau des dispenses de 1705 à 1805 du diocèse de Brixen dans : LANZINGER Margareth, « The relativity of kinship and gender-specific logics in the context of marriage dispensations in the nineteenth-century Alps (Diocese of Brixen) », *Genre & Histoire* (21), 2018.

620 RUGGIU, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de Kinship in Europe », *art. cit.*, 2010, pp. 227–228.

621 Ibid., pp. 231–238.

622 DELILLE Gérard, *Famille et propriété dans le royaume de Naples (XVe–XIXe siècles)*, Rome ; Paris, École française de Rome ; Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1985.

623 DELILLE Gérard, « Réflexions sur le "système" européen de la parenté et de l'alliance (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 56 (2), 2001, pp. 369–380.

rompue au cours des XVIIIe et XIXe siècles »[624]. Cette rupture est en lien avec l'accès plus direct à l'héritage pour les femmes et est « le fondement même de notre système actuel de parenté et d'alliance »[625]. En 2007, Delille poursuit sa réflexion dans un autre article paru également dans les *Annales HSS*[626]. Il insiste sur la variété des systèmes en Europe, certains fortement cognatiques (Angleterre et ouest de la France), d'autres plus patrilinéaires (pays méditerranéens du sud). La question est donc de savoir s'il est possible de généraliser le système européen. Il est cependant possible de déceler entre le XIVe et le XVIe siècle de nouvelles définitions de la filiation et des modifications dans le système ; on ne marie pas dans le même nom, bien que les unions consanguines ne disparaissent pas. Elles se font désormais dans la parenté croisée et pas parallèle. Puis dès le XVIIe siècle, mais surtout au XVIIIe, les mariages avec le cousin parallèle patrilatéral augmentent, en même temps que des pays réformés retournent à des interdictions minimales de mariage dans la parenté. Son hypothèse est que « la société occidentale a évolué, à partir des XIe et XIIe siècles, d'un côté, vers une présence et un rôle grandissant des parentèles, mais, plus encore, de l'autre, vers un retour à une idéologie et des comportements lignagers. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle que cette "cohabitation" prendra fin en faveur des premières »[627]. Finalement, il aborde la question des préférences de l'époux. D'après lui, une des formes préférées est l'échange direct de femmes, qui consiste en ce que « les différentes lignées de deux ou plusieurs "lignages" alliés "échangent" leurs femmes en passant constamment de l'une à l'autre, de manière à éviter les interdits canoniques et à relancer le cycle une fois ces derniers dépassés »[628], ce qui peut durer plusieurs siècles. C'est un point critiqué par Ruggiu, notamment quant à la conscience de ces échanges. Cependant, on les retrouve en de nombreuses régions ouest-européennes et, selon Delille, l'unité de l'Europe occidentale se trouverait dans les mécanismes de l'alliance et non pas dans l'héritage. En 2010, dans *L'Homme*[629], il revient sur

624 Ibid., p. 373.
625 Ibid., p. 374.
626 DELILLE Gérard, « Représentation, généralisation, comparaison sur le système de parenté européen », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 62 (1), 2007, pp. 137–157.
627 Ibid., p. 153.
628 Ibid., p. 155.
629 DELILLE Gérard, « Parenté et alliance en Europe occidentale. Un essai d'interprétation générale », *L'Homme* 193, 2010, pp. 75–135.

cette question de l'existence ou non en Europe occidentale d'un système d'alliance, en se concentrant sur la période allant du XIIIe au XVIIe siècle. Une des règles présidant aux mariages est l'évitement du même nom, du père ou de la mère, bien que des exceptions existent dans des régions isolées de montagne. Toutefois, dès le XVIIIe siècle, les mariages dans le même nom sont à nouveau possibles et subissent même une forte hausse. Ce n'est cependant pas le seul changement puisque les bouclages consanguins se font aussi de plus en plus proches. Aux XVIe et XVIIe siècles, ils se concentrent entre les quatrième et septième degrés, avant de se resserrer vers les troisième et quatrième aux XVIIIe et XIXe siècles. En 2018, les renchaînements d'alliance sont l'objet spécifique d'une contribution[630], dans laquelle il insiste sur les échanges qui s'organisent de la manière suivante : « une alliance se reprend ou se relance à travers les collatéraux ou descendants de collatéraux des premiers conjoints »[631]. Il développe en particulier les mariages doubles (deux sœurs épousant deux frères) qui, avec les échanges de sœurs, baissent fortement entre le dernier tiers du XVIIIe et la fin du XIXe siècle, ce qui correspond avec la fin du système féodal[632]. Pour résumer la thèse de Delille, qui correspond sous de nombreux aspects à celle de Sabean et Teuscher dans *Kinship in Europe*, un changement se produit entre la seconde moitié du XVIIIe et la fin du XIXe siècle, lors duquel les mécanismes d'échange se font entre parents de plus en plus proches et sont de moins en moins fondamentaux, au profit de liens consanguins. Cette approche est sujette à critique, comme nous l'avons vu. Élie Haddad revient d'ailleurs sur la problématique de la définition de la parenté et du système présenté par Delille[633]. Il rappelle encore une fois le changement fondamental qui a lieu entre le XVIIIe et le XIXe siècle, soit sous l'effet de la mobilité, « la multiplication des mariages

---

630 DELILLE Gérard, « Logique générale de l'échange, stratégies de l'alliance et changement historique », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (19 Bis), 2018. En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/8613>.

631 Ibid., p. 1.

632 Ibid., p. 13.

633 HADDAD Élie, « Système de parenté et histoire sociale : éléments pour un débat. Introduction », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (19 Bis), 24.05.2018, p. 3. En ligne : <https://doi.org/10.4000/acrh.8684>, consulté le 26.08.2019.

consanguins proches aussi bien que, parallèlement, complètement exogames »[634]. Enfin, il plaide pour intégrer les acteur-rice-s dans les structures de la parenté, car les oublier serait tout autant décontextualisé que de ne pas prendre en compte les facteurs économiques et sociaux[635]. L'approche de Delille pose différents problèmes, notamment celui de l'autonomie de la parenté, également abordé par Haddad. En effet, fortement influencé par le structuralisme de Claude Lévi-Strauss, Delille considère la parenté comme très largement autonome des autres aspects sociaux ou économiques. Mais cela revient à une simplification sociale trop grande, comme si la parenté et le système d'alliance évoluaient en dehors des contextes historiques (bien que l'historicité de la démarche de Delille soit très prégnante). La parenté serait ainsi la matrice de toute organisation sociale, déterminant ensuite les systèmes de dévolution, la mobilité, etc.[636]. Je pense plutôt que les interactions sont complexes et que les différentes variables et facteurs s'entremêlent. En effet, la conception de la parenté est certainement différente selon le rang social, la profession ou la culture familiale. Il serait abusif de faire de la parenté la seule « structure structurante » pour reprendre les mots de Bourdieu, et omettre les autres structures. C'est d'ailleurs également le point de vue de Haddad qui, comparant les bouclages consanguins, les échanges entre lignées alternées et les renchaînements d'alliance avec ses propres recherches sur la noblesse française d'Ancien Régime, conclut que « les logiques qui président aux bouclages consanguins, aux échanges entre lignées alternées et aux renchaînements d'alliances doivent, pour être pleinement comprises, intégrer les processus sociaux, économiques et politiques »[637]. L'étude présentée ici n'est pas aussi anthropologique et structuraliste que celle entreprise par Delille. En effet, l'articulation entre structures et représentations, parenté et milieux socio-économiques, les usages de la parenté dans un certain contexte politique, économique et social sont des thèmes essentiels pour comprendre comment l'alliance évolue entre Ancien Régime et première modernité.

634 DELILLE Gérard, « La France profonde. Relations de parenté et alliances matrimoniales (XVIe–XVIIIe siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 70 (4), 2015, p. 924.

635 Ibid., p. 925.

636 HADDAD, « Système de parenté et histoire sociale : éléments pour un débat. Introduction », *art. cit.*, 2018, p. 5.

637 Ibid., p. 16.

Finalement, un dernier modèle d'interprétation a été présenté par Dionigi Albera dans un ouvrage paru en 2011, situant son analyse à une échelle intermédiaire. Albera insiste sur le niveau régional permettant un « comparatisme renouvelé »[638], de manière « dense, contextuelle, contrôlée et réflexive »[639], soit au travers de la construction de typologies abstraites, étant des moyens heuristiques, qui sont attentives aux contextes locaux, se réalisant à un niveau régional et enfin comprenant une réflexion sur la production des données. À l'exemple de l'Europe alpine, trois idéaltypes sont construits permettant cette sorte de comparatisme. Le premier, appelé *Bauer*, est caractérisé par un système de relations basé sur la ferme, avec un domaine transmis d'une génération à l'autre à un seul enfant. L'habitat y est morcelé et les exclu-e-s de la succession sont relégué-e-s. Le deuxième type, *bourgeois*, se démarque par une succession égalitaire, constituant une société où la propriété n'est pas centrale, avec des villages compacts et la présence de biens communaux. Ce système assure un certain équilibre dans la communauté, qui serait ainsi moins inégalitaire (ce qui serait le cas du Valais et des Grisons). Enfin, le dernier type, *agnatique alpin*, privilégie la transmission aux descendants masculins, une dotation étant assurée pour les filles. La propriété foncière y est généralisée et une forte collaboration avec les agnats existe[640]. Dans le cas de Corsier, qui se rapprocherait plus du type bourgeois, il semble que la question de l'équilibre soit exagérée. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la hiérarchie existe dans la paroisse. Peut-être est-elle moins prégnante que dans une société de famille-souche ou de primogéniture marquée, toutefois il ne faut pas sous-estimer la conflictualité et la hiérarchie existantes dans ce type d'organisation. Dans un long compte rendu de l'ouvrage, Sandro Guzzi-Heeb critique deux points principaux[641]. Le premier porte sur le point de vue de l'auteur relatif à la micro-histoire (voir chapitre 1) et le second sur la déduction faite entre les structures formelles

---

638 ALBERA Dionigi, *Au fil des générations : terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe–XXe siècles)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2011, p. 39.

639 Ibid., p. 53.

640 Ibid., pp. 152–155.

641 GUZZI-HEEB Sandro, « Albera, Dionigi : Au fil des générations. Terre, pourvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe–XXe siècles). Grenoble : Presses universitaires de Grenoble (PUG) 2011. I. », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 63 (1), 2013, pp. 165–169.

de l'héritage et l'importance d'un type de parenté dans la société. En effet, ces structures sont certes importantes, et « influencent certainement les usages de la parenté dans la vie sociale, mais elles ne les déterminent pas de façon automatique ». Il est essentiel, comme l'a bien mis en avant Bourdieu, de distinguer entre parenté officielle et parenté usuelle[642] et les études micro-historiques demeurent un champ privilégié pour de telles analyses.

Dans la suite de ce souci d'analyses régionales, le développement de l'informatique et la gestion de grandes bases de données a permis de mener des recherches sur des corpus importants. Un exemple récent est l'étude menée par Michaël Gasperoni sur un grand corpus généalogique en Italie centrale et dont certains résultats ont été publiés en 2016[643]. En analysant plus de 10 000 mariages de la République de Saint-Marin entre le XVIIe et le XIXe siècle, il démontre que les points mis en évidence par Delille sont également valables dans cette région. Les taux de mariages consanguins trouvés ici sont faibles, seulement 0,78 % en dessous du quatrième degré de consanguinité et deux mariages entre cousins germains dans les années 1830. D'autre part, les renchaînements d'alliance sont plus fréquents et ont un rôle essentiel dans le système européen de parenté. Du point de vue de l'auteur, bien que la hausse des mariages entre parents proches existe, les cas sont peu nombreux et il est difficile de l'interpréter comme un phénomène structurant, s'opposant ainsi à Sabean. Bien que plus anciennes, mais tout aussi intéressantes, les contributions de Jean-Marie Gouesse[644] démontrent une évolution vers des mariages plus

642 BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 2000, p. 96.

643 GASPERONI Michaël, « Reconsidering matrimonial practices and endogamy in the Early Modern period. The case of central Italy (San Marino, Romagna and Marche) », in : ALBERA Dionigi, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Reframing the history of family and kinship: from the Alps towards Europe*, Bern; Berlin [etc.], Peter Lang, 2016, pp. 203–232.

644 GOUESSE Jean-Marie, « L'endogamie familiale dans l'Europe catholique au XVIIIe siècle. Première approche », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes* 89 (1), 1977, pp. 95–116 ; GOUESSE Jean-Marie, « Épouser les deux sœurs », *Hors-série des Annales de Normandie* 1 (1), 1982, pp. 253–267 ; GOUESSE Jean-Marie, « Mariages de proches parents (XVIe–XXe siècles) [Esquisse d'une conjoncture] », *Publications de l'École française de Rome* 90 (1), 1986, pp. 31–61 ; GOUESSE Jean-Marie, « Réforme catholique et

proches. L'article paru en 1986 est particulièrement important car il compare l'évolution des demandes de dispenses entre la France, la péninsule Ibérique et l'Italie. Il y distingue notamment les parents proches (quatrième degré et moins de consanguinité et/ou d'affinité) et très proches (premier et deuxième degrés). La hausse des demandes de dispenses pour la parenté très proche est claire pour la fin du XVIIIe siècle, avec des différences nationales. L'Espagne reste stable, la France connaît une forte hausse et l'Italie est globalement peu endogame, bien que des exceptions existent comme dans la région de Côme[645].

En Angleterre, où les empêchements sont théoriquement les mêmes qu'en terres catholiques, les mariages entre cousins germains augmentent également au XIXe siècle. Dans les faits, les réticences face aux mariages entre parents concernaient avant tout l'affinité, le mariage avec la sœur de l'épouse décédée étant un grand sujet de débat au XIXe siècle[646].

Il serait possible de multiplier les exemples d'études sur les mariages et le système inhérent, cependant la majorité de ces études se concentre sur les espaces catholiques (Italie, Espagne[647], Allemagne catholique, France) et celles pour les régions protestantes sont à notre connaissance limitées[648]. En Suisse, un certain nombre d'études existent sur le sujet, notamment celles de Lucienne Hubler sur Vallorbe, de Sandro Guzzi-Heeb sur le Valais ou de Jon Mathieu sur les dispenses de mariage. Aucune n'a pourtant porté sur un corpus généalogique important comme c'est le cas ici ou ne s'est concentrée en particulier sur les mariages, si ce

---

endogamie villageoise d'après les dispenses de parenté du diocèse de Coutances », *Revue d'histoire de l'Église de France* 94 (233), 2008.

645 Pour Côme voir : MERZARIO Raul, *Il paese stretto: strategie matrimoniali nella diocesi di Como secoli XVI–XVII*, Torino, Einaudi, 1981.

646 MORRIS Polly, « Incest or survival strategy? Plebeian marriage within the prohibited degrees in Somerset, 1730–1835 », *Journal of the History of Sexuality* 2 (2), 1991, pp. 235–237.

647 Pour la région rurale d'Avila en Espagne, les taux de mariages entre parents augmentent au cours du XVIIIe siècle, surtout dès les années 1740 ou 1750, voir : TOVAR PULIDO Raquel, « Casarse entre primos: Matrimonios de conveniencia y consanguinidad en la España rural durante la Época Moderna (Ss. XVII–XVIII) », *Revista de Historia Social y de las Mentalidades* 23 (2), 2019, pp. 215–247.

648 Une recherche rapide dans la revue « The History of the Family » ne donne pas de résultat concernant les études sur les mariages consanguins aux Pays-Bas et en Suède.

n'est d'un point de vue plus démographique[649], ou alors au sein de familles spécifiques, par exemple en Valais[650].

Quelques informations sont cependant disponibles, par exemple sur le canton de Neuchâtel. Bien que réformé, le canton de Neuchâtel admet en effet les demandes de dispense pour les mariages entre parents. Au XVIIIe siècle, des couples adressent 234 pétitions au Conseil d'État, parmi lesquelles 97 concernent des empêchements de mariage pour la consanguinité ou l'affinité. Ce nombre de pétitions augmente à la fin du XVIIIe siècle de manière significative[651]. Quant à Jon Mathieu, sa contribution à *Kinship in Europe* s'occupe des dispenses de mariage en Suisse. À Zurich, une hausse des dispenses pour le troisième degré est constatée. Pour quatorze localités réparties dans sept cantons catholiques, les mariages entre parents augmentent entre les XVIIe et XIXe siècles, d'abord entre des parents distants, puis plus proches[652]. Malheureusement, une étude basée sur les dispenses n'a que peu de sens sans prendre en considération la hausse de la population et le nombre de mariages. Enfin, Sandro Guzzi-Heeb a travaillé sur les alliances dans différents lieux du canton du Valais, se concentrant surtout sur les variations de comportements sexuels selon les milieux politiques ou religieux. Une hausse des mariages entre parents proches y est cependant également constatée : par exemple, dans les villages de Conthey et Vouvry[653], mais pas dans le Val de Bagnes[654].

---

649 Par exemple sur Genève voir les travaux d'Alfred Perrenoud dont : PERRENOUD Alfred, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle : étude démographique*, Genève : Paris, Libr. A. Jullien ; Libr. H. Champion, 1979 ; sur la démographie de la campagne zurichoise voir la récente thèse : LETSCH Walter, *Demographic aspects of the early modern times: the example of the Zurich countryside in a European perspective*, Bern, Peter Lang, 2017.

650 CORNUT Jasmina, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », *Vallesia* 68, 2013, pp. 205–336 ; FAYARD DUCHENE Janine, « Du val d'Anniviers à Sion la famille de Torrenté des origines à nos jours », *Vallesia*, 2006, pp. 1–299 ; FAYARD DUCHENE Janine, « Une famille au service de l'Etat pendant six siècles les Kuntschen de Sion », *Vallesia*, 1993, pp. 273–366.

651 WATT, *The making of modern marriage*, *op. cit.*, 1992, pp. 174–176.

652 MATHIEU, « Kin marriages. Trends and interpretations from the Swiss example », *art. cit.*, 2007, pp. 216–218.

653 GUZZI-HEEB Sandro, « Von der Familien- zur Verwandtschaftsgeschichte: Der mikrohistorische Blick. Geschichten von Verwandten im Walliser Dorf Vouvry zwischen 1750 und 1850 », *Historische Sozialforschung* 30 (3), 2005, pp. 110–111.

654 GUZZI-HEEB, *Passions alpines*, *op. cit.*, 2014, pp. 145–146.

Les études de Guzzi-Heeb ont la chance de pouvoir bénéficier de l'existence d'une importante base de données généalogiques sur le Valais, ce qui rend possible des investigations aussi précises. Dorénavant, la paroisse de Corsier dispose avec notre étude d'une telle ressource qui permet dès lors des analyses sur les liens de parenté. Comme Delille l'a mis en avant, le développement de mariages plus proches est accompagné d'une plus forte exogamie, non seulement parentale mais aussi géographique[655]. Ce lien entre mariage et proximité spatiale est une problématique historique classique. Il n'est pas question ici de retracer de manière exhaustive les études ayant traité de ce lien, mais simplement d'en donner les grandes lignes[656].

De manière générale, il est admis que les époux proviennent d'un environnement géographique restreint, pour la France en général d'un rayon de dix kilomètres[657]. Divers exemples français, donnés par Jean-Louis Flandrin, démontrent des taux d'endogamie géographique oscillant entre 70 et 90 % en France[658]. Les études sur la provenance géographique des époux et épouses sont nombreuses et l'endogamie géographique va souvent de pair avec une homogamie sociale[659]. L'endogamie géographique est élevée surtout dans les campagnes, où la paroisse et les paroisses attenantes forment une sorte de « communauté de voisinage »[660]. En outre, l'endogamie varie selon la taille du lieu ; elle serait plus forte dans les grandes paroisses que dans les petites. Au-delà de ces généralités, il est possible de citer quelques exemples plus précis. Une contribution particulièrement intéressante est celle de Guy Tassin qui démontre qu'à Haveluy,

655 DELILLE, « La France profonde. Relations de parenté et alliances matrimoniales (XVIe–XVIIIe siècles) », *art. cit.*, 2015.

656 La thématique de la proximité spatiale et de ses implications, également hors du mariage, est traitée dans le chapitre 7.

657 HUBLER Lucienne, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle : démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1984, p. 157.

658 FLANDRIN Jean-Louis, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 1976, p. 39.

659 MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVIe–XVIIIe siècles)*, Paris, Armand Colin, 2010, pp. 30–35.

660 BURGUIERE André et LEBRUN François, « Les cent et une familles de l'Europe », in : *Histoire de la famille. 2, Le choc des modernités*, vol. 2/3, Paris, Armand Colin, 1986, pp. 17–91, cité par MINVIELLE, *La famille en France à l'époque moderne (XVIe–XVIIIe siècles)*, *op. cit.*, 2010, p. 36.

dans le nord de la France, il existe une tendance à épouser dans la même rue, même si la composition socio-professionnelle de celle-ci n'est pas uniforme. Il y a ici cependant une évolution, le mariage dans la même rue concernant au XVIIIe siècle un mariage sur dix, et un sur deux après 1800. Avant 1800, cela tient probablement du découpage social, alors qu'après 1800, on peut y déceler un véritable choix[661]. Il y aurait ainsi également un glissement vers le plus proche au XIXe siècle comparativement au XVIIIe siècle. Delille aborde également la question de la proximité spatiale dans le cadre du modèle européen de l'alliance. Il ne faut pas opposer les déplacements et la forme des « échanges matrimoniaux », qui se complètent. Les départs, le plus souvent vers un village voisin, ne déséquilibrent pas le système[662]. Cependant, les exemples donnés concernent surtout des familles de l'élite. En revanche, en milieu rural, « l'enracinement reste le caractère dominant »[663]. En effet, bien que la mobilité existe, elle ne signifie pas forcément un déracinement, un éloignement culturel. Il ne faudrait pas confondre mobilité et migration. Si en France la mobilité est courante (de la montagne vers la plaine, migration saisonnière), l'horizon de vie, l'espace de vie ou espace habituel, reste essentiellement cantonné aux dix voire vingt kilomètres qui entourent la paroisse ou le village[664]. Pourtant, l'approche de la démographie historique a souvent sous-estimé les déplacements et les migrations, non seulement pour des raisons méthodologiques (exclusion des familles incomplètes), mais aussi parce qu'il ne s'agissait pas des questions posées par cette démarche[665]. Dans le cas qui nous occupe ici, les enregistrements des mariages permettent de déterminer l'éloignement géographique des époux au mariage et l'endogamie, en recoupant avec les plans à disposition pour deux périodes de dix ans. Il sera ainsi possible de définir non seulement si les époux et épouses viennent de la même paroisse, mais également du même village, hameau ou rue. À Vallorbe, l'endogamie géographique est plus

661 TASSIN Guy, *Qui épouser et comment : alliances récurrentes à Haveluy de 1701 à 1870*, Paris, Harmattan, 2007, pp. 216–224.

662 DELILLE, « La France profonde. Relations de parenté et alliances matrimoniales (XVIe–XVIIIe siècles) », *art. cit.*, 2015, pp. 920–921.

663 DUPAQUIER Jacques, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale », *Histoire & Sociétés Rurales* 18 (2), 2002, p. 133.

664 Il s'agit d'un résumé très rapide de DUPAQUIER, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale », *art. cit.*, 2002.

665 Ibid., pp. 125–126.

faible qu'en France. En effet, entre 1639 et 1821, près d'un conjoint sur deux vient de l'extérieur du village, mais le plus souvent d'un village limitrophe[666]. Ceci correspondrait à l'idée d'espace de vie. Cet espace de vie, ou « social area » est également défini comme s'étendant jusqu'à neuf miles (env. 14,5 kilomètres) dans le cas de Terling en Angleterre. En analysant huit types de relations sociales, Keith Wrightson et David Levine démontrent qu'aux XVIe et XVIIe siècles, 66 % des relations se réalisent avec des personnes vivant dans cet espace[667]. Une corrélation entre structure économique et endogamie est mise en avant dans le cas de quatre villes suisses entre 1880 et 1930, et démontre que l'aire de recrutement diffère suivant le secteur d'activité dominant[668].

Deux aspects fortement liés sont approfondis dans ce chapitre. Dans un premier temps, les modèles de mariage entre le XVIIIe et le XIXe siècle sont décryptés à l'aide du logiciel PUCK qui permet de rechercher les unions entre parents, qu'ils soient consanguins ou affins. Pour décrire cette transition, trois périodes de cinquante ans sont analysées : 1691–1740, 1741–1790 et 1791–1840. La deuxième partie se concentre sur l'endogamie et l'exogamie géographique pour des périodes plus courtes : 1773–1782 et 1831–1840 et ce en raison de la disponibilité des plans. Il ressort de cette étude que l'on assiste, des deux points de vue, à un double mouvement : à la fois d'ouverture et de fermeture, avec des mariages plus exogames, mais aussi plus endogames, que ce soit géographiquement ou familialement. Il ne faut pas négliger que ces résultats dépendent également de la législation, en particulier des interdictions de mariage dans la parenté.

---

666 HUBLER, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle*, *op. cit.*, 1984, pp. 157–159.

667 WRIGHTSON Keith et LEVINE David, *Poverty and piety in an English village: Terling, 1525–1700*, New York; San Francisco, Academic Press, 1979, pp. 75–79.

668 La comparaison est faite entre Genève, La Chaux-de-Fonds, Lucerne et Winterthur, voir : LORENZETTI Luigi et SCHUMACHER Reto, « L'endogamie matrimoniale dans les villes suisses, 1880–1930 », *Histoire & mesure* XX (1/2), 2005, pp. 29–58.

5.2 Les mariages dans la parenté

5.2.1 Les interdictions de mariage entre parents dans le Pays puis le canton de Vaud

Dans le code civil actuel, le mariage est interdit uniquement entre « parents en ligne directe, ainsi qu'entre frères et sœurs germains, consanguins ou utérins, que la parenté repose sur la descendance ou sur l'adoption »[669]. Les interdictions sont donc peu nombreuses et découlent d'une évolution dans la législation qui tend à diminuer les interdictions de mariage pour cause de parenté. Le Pays, puis canton de Vaud, ne fait pas exception. Le statut du mariage est toutefois différent chez les réformés et les catholiques. Après la Réforme, le mariage n'est plus un sacrement, ce qui ne signifie pas que, pour la population, il ne soit plus une institution divine[670]. De plus, pour Luther et Calvin – mais pour les réformateurs catholiques aussi – la famille et le mariage sont les bases fondamentales de la société. La Réforme considère le mariage, à l'inverse des catholiques, comme supérieur au célibat. En effet, dans la pensée protestante, l'humain est soumis à ses pulsions sexuelles qui peuvent néanmoins être maîtrisées par la sexualité conjugale. L'humain ne peut échapper à ses envies et s'il demeure célibataire, le risque de faute est accru.

Sous l'Ancien Régime, les questions relatives au mariage sont contrôlées par les consistoires et les promesses doivent désormais être réalisées devant témoins. Les protestants acceptent également le divorce, mais sous certaines conditions. Les réformateurs légifèrent également sur les interdits de mariage pour parenté. Dans un premier temps, Calvin va le plus loin en autorisant les mariages entre cousins germains. Cependant, face aux coutumes et à l'opinion considérant ces unions comme incestueuses, il maintiendra finalement cette prohibition. Le plus souvent, chez les réformés, les empêchements sont délimités au troisième degré de consanguinité et au deuxième d'affinité. De plus, la parenté spirituelle n'est pas

---

669 Article 95 du code civil suisse, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070042/index.html#a95> consulté le 27 janvier 2020.

670 GREYERZ Kaspar von, « Swiss society: family, gender, and the poor », in: BURNETT Amy Nelson et CAMPI Emidio (éds.), *A Companion to the Swiss Reformation*, Leiden; Boston, Brill, 2016, p. 544.

prise en compte, alors que c'est le cas chez les catholiques[671]. Le Pays de Vaud est également concerné par la Réforme et le mariage est avant tout considéré comme un acte civil. L'union religieuse au temple ne peut avoir lieu qu'après la publication des bans trois dimanches de suite[672]. Il est toutefois possible, dans certains cas, d'obtenir une dispense de publication[673]. D'autres raisons existent pour empêcher des mariages, parmi lesquelles la différence de confession ou la pauvreté. En effet, les lois consistoriales interdisent à « ceux qui sont à la bourse des pauvres, ou que leurs infirmités mettent hors d'état de pourvoir à la subsistance de leur famille [. . .] de contracter mariage [. . .] sans la permission de ceux de qui ils reçoivent ces assistances »[674]. On retrouve une telle situation à Corsier en 1751 quand un certain Terraux désire épouser la fille de la veuve Michod. Les deux individus sont au bénéfice de la bourse des pauvres et présentent en outre une grande différence d'âge puisque le premier a près de septante ans alors que sa fiancée n'est âgée que d'environ vingt ans. Le conseil de paroisse s'oppose à cette union, se référant à la loi ci-dessus[675]. Il ne s'agit d'ailleurs pas du seul domaine d'intervention du conseil de paroisse qui peut également chercher à éviter un accouchement sur son territoire. Par exemple, le 31 octobre 1751, le consistoire informe le conseil de paroisse que la fille d'Antoine Grand, enceinte hors mariage d'un étranger, a été sommée de s'en aller enfanter dans le village d'Écoteaux. Si elle ne s'y rend pas dans les 24 heures, elle « y sera conduite par la force »[676]. Le but de la manœuvre est très certainement d'éviter la charge d'un enfant né hors

---

671 WATT Jeffrey R., « The impact of the Reformation and Counter-Reformation », in: KERTZER David I. et BARBAGLI Marzio (éds.), *The history of the European family. Family Life in Early Modern Times 1500–1789*, New Haven [etc.], Yale University Press, 2001, pp. 125–128.

672 Sur ce point et la législation sur le mariage voir aussi : *Recueil des ordonnances pour les Église du Pays-de-Vaud*, Berne, De l'Imprimerie de LL.EE., 1758, p. 24 ; *Ordonnances ecclésiastiques pour le Pays-de-Vaud*, Berne, De l'Imprimerie de LL.EE., 1773, pp. 20–23.

673 VUILLEUMIER Henri, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois T. 1, L'âge de la Réforme*, Lausanne, La Concorde, 1927, pp. 345–346.

674 Loix consistoriales de la ville et république de Berne, Berne, 1746, ACV, Cote : Bd 43, p. 3.

675 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1744–1760 », AC Corsier, Cote : A 32, pp. 239–240, 246.

676 Ibid., p. 247.

mariage à la commune, qui devrait payer pour l'entretien de l'enfant et de sa mère. En 1760, le conseil de paroisse est averti de la présence d'une femme avec sa fille sur le territoire. Il est alors chargé de se renseigner à son propos et, si son enfant s'avère illégitime, de « la renvoyer dans le lieu de son origine »[677]. Se trouvant en effet face à un cas d'illégitimité, le conseil de paroisse renvoie l'affaire au consistoire. Néanmoins, la mère ayant élevé sa fille à sa seule charge, le conseil semble prêt à la tolérer[678]. Ces exemples illustrent comment les communes et la paroisse souhaitent éviter les enfants à leur charge et écartent ainsi à la fois les naissances d'enfants illégitimes et les mariages entre personnes pauvres sur leur territoire[679].

Sous l'Ancien Régime, ces différents aspects sont réglés par les lois consistoriales. Trois versions en ont été publiées : la première en 1640 intitulée *Loix et ordonnances du Consistoire de la ville de Berne*[680], la seconde en 1746 sous le titre *Loix consistoriales de la Ville et République de Berne*[681] et la dernière en 1787, sous le même titre que la précédente[682].

Avant que Berne ne légifère en la matière, des coutumiers traitent également de ce sujet. Dans le *Coutumier de Moudon*, daté de 1577, les mariages entre cousins germains sont également interdits, alors que toutes les unions en des degrés plus éloignés sont autorisées[683]. Le *Plait général de Lausanne* de 1618 légifère de la même manière : « Le plus proche degré de parentage auquel on pourra contracter mariage, sera de cousin remué de germain »[684], c'est-à-dire que les mariages entre cousins germains sont prohibés. En principe, ce document est la référence législative pour la ville

677 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1760–1770 », AC Corsier, Cote : A 33, p. 2.

678 Ibid., p. 4.

679 Sur ce sujet voir : HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Forced marriages and forbidden marriages in Switzerland: state control of the formation of marriage in catholic and protestant cantons in the eighteenth and nineteenth centuries », *Continuity and Change* 8 (3), 1993, pp. 441–465.

680 Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne, Berne, 1640, ACV, Cote : Bd 39.

681 Loix consistoriales de la ville et république de Berne, Berne, 1746. [408]

682 Loix consistoriales de la ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787, Berne, 1787. [411]

683 MATZINGER-PFISTER Regula (éd.), *Les Coutumiers du Pays de Vaud à l'époque bernoise, 1536–1798*, Basel, Schwabe, 2010, p. 62. [412, p. 62]

684 Ibid., p. 272. [412, p. 272]

de Lausanne, mais également pour celle d'Avenches et les quatre paroisses de Lavaux[685], dont Corsier fait partie (avec Lutry, St-Saphorin et Villette). Quant au *Coutumier de Grandson*, il ne permet pas non plus les mariages entre cousins germains[686]. Le document législatif en vigueur dans le reste du Pays de Vaud, soit les *Loix et Statuts* de 1616, sous le titre III traitant des mariages, ne fournit aucune précision quant aux limites de parenté[687]. Dès 1640, les lois consistoriales font référence pour tout le canton de Berne, dont le Pays de Vaud.

Dans ce document, le point xv, « *En quel degré de parentage l'on se peut marier* » stipule qu'aucun degré de parenté ne doit empêcher de réaliser un mariage, à l'exception de ce qui est explicité aux versets 6 à 18 du chapitre 18 du Lévitique, soit les liens avec le père, la mère, la femme du père, la sœur, les petits-enfants, la fille de l'épouse du père, la tante paternelle, la tante maternelle, l'oncle paternel et son épouse, la belle-fille et la belle-sœur. De même, il y est question de la fille de l'épouse, de la petite-fille de l'épouse, et de la sœur de l'épouse.

De fait, Les *Loix et ordonnances* abolissent les dispenses papales. Il est cependant nécessaire d'éviter « mauvais bruit, diffame, scandale et choses abhorrables » et, pour que chacun comprenne bien les interdictions de mariage, elles sont précisées dans ce texte et s'appliquent tant du côté masculin que féminin. Si les interdictions suivantes ne sont pas respectées, le mariage est alors nul : tout mariage avec une personne située au-delà du deuxième degré de parenté est autorisé ; sont donc défendus les mariages avec les ascendants et les descendants en ligne directe, avec les oncles et tantes par alliances, les oncles et tantes et avec les enfants issus d'un premier mariage. Le point xvi indique en outre : « Nous prohibons & defendons par cette, serieusement & rigoureusement, que [. . .] personne ne se marie au second degré de consanguinité (c'est à dire cousins germains & cousines germaines) ny en degré plus proche [. . .] », cela étant valable à la fois pour la consanguinité et l'affinité.

Aux chapitres XVII à XXVI, des précisions sont apportées à différents points : par exemple l'interdiction d'épouser la veuve du beau-frère,

685 ROCHAT Antoine, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, Lausanne, s. n., 1987, p. 30. [413, p. 30]

686 MATZINGER-PFISTER (éd.), *Les Coutumiers du Pays de Vaud à l'époque bernoise, 1536–1798*, *op. cit.*, 2010, p. 404. [412, p. 404]

687 Ibid., pp. 117–118.

ou la fille de la sœur de la femme, le mariage entre un père et son fils et deux sœurs (même si cela ne concerne pas les degrés de parenté prohibés), ou encore le fait qu'une veuve enceinte doive attendre d'avoir accouché avant de pouvoir se remarier.

Le second document, daté de 1746[688], s'ouvre également avec les lois sur le mariage. Au point IV, la majorité pour avoir le droit de contracter un mariage sans l'accord des parents est fixée à 25 ans. L'âge au mariage avec l'accord des parents est quant à lui défini à 15 ans pour les filles et 17 ans pour les garçons. Le point XIII revient sur les interdictions de mariage en fonction du degré de parenté. Comme en 1640, les interdictions prennent pour base le chapitre 18 du Lévitique. Toutes les dispenses ou permissions accordées dans les degrés prohibés sont invalides. Quiconque contreviendrait à ces règles est puni à la fois par la nullité de son mariage, mais aussi « en son Corps, en son Honneur & et en son Bien, suivant l'exigence du Cas ». Le mariage n'est permis qu'à partir du deuxième degré et demi de consanguinité, soit entre une personne et l'enfant de son cousin germain. Puis le chapitre XIV, indique qu'il est toujours interdit aux cousins germains de se marier. Les prohibitions demeurent donc exactement les mêmes qu'en 1640. Le cas du remariage des veuves diffère légèrement, puisque ces dernières ne doivent plus uniquement attendre d'avoir accouché pour se remarier mais, enceinte ou pas, éviter un nouveau mariage dans l'année qui suit le décès du conjoint. Enfin, un nouveau chapitre XX est ajouté, interdisant le mariage avec des femmes catholiques.

Les lois consistoriales de 1787 suivent le même schéma que les deux précédentes, en débutant par les lois sur le mariage. La majorité est différente qu'en 1746, soit 16 ans pour les garçons et 14 ans pour les filles, pour autant que les parents aient donné leur accord. La loi V[689] s'attache à définir les degrés de parenté interdits. La mention du Lévitique disparaît, mais les empêchements restent les mêmes, soit jusqu'au deuxième degré de parenté. Une première partie de cette loi concerne les parents consanguins, une seconde ceux par l'affinité. Le contrevenant sera puni par une annulation du mariage et recevra le même châtiment qu'« un inceste, ou comme un crime grave, en proportion du degré de parentage ou d'affinité ». Comme auparavant, les unions entre cousins germains sont

688 Loix consistoriales de la ville et république de Berne, *doc. cit.*, 1746. [408]

689 Loix consistoriales de la ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787, *doc. cit.*, 1787, pp. 13–19.

déclarées nulles. Si des cousins germains venaient toutefois à se marier hors du pays, alors ils ne peuvent demander leur régularisation que quatre ans après le mariage. Il est possible de les punir par une peine portant sur « leurs corps, leurs biens, ou leur honneur ». Comme en 1746, la veuve doit patienter un an avant de pouvoir se remarier, et l'empêchement de mariage avec des catholiques est réitéré.

Il n'y a donc aucune variation au cours de l'Ancien Régime dans les empêchements de mariage, le deuxième degré de parenté demeurant la limite répétée entre 1640 et 1787. La seule possibilité pour s'unir entre cousin-e-s germain-e-s est de contracter un mariage à l'étranger, puis de demander sa régularisation dans les quatre ans. Certains couples de cousin-e-s germain-e-s sont bel et bien allés se marier à l'étranger, comme le prouvent des suppliques conservées aux Archives Cantonales Vaudoises. Leur nombre est limité, mais démontre tout de même l'existence de cette pratique[690]. Dans ce dossier se trouvent sept demandes faites entre 1758 et 1796. La possibilité de régulariser sa situation après une union à l'étranger se retrouve également le 21 février 1770 dans les lois de la ville de Berne[691].

Après la chute de l'Ancien Régime en 1798 est mise en place la République Helvétique et la réglementation en matière de mariages entre parents subit d'importantes modifications. Le 17 octobre 1798 une loi[692] autorise les mariages entre cousin-e-s germain-e-s et tous les degrés plus éloignés[693]. Cette autorisation fait suite au grand nombre de dispenses déjà accordées[694]. À la fin de la République Helvétique, en 1803, la compétence pour légiférer en matière de mariage retourne aux cantons.

690 Mariages entre cousins germains, ou autres semblables, question de validité, punitions encourues, remises de peines, 1758–1796, ACV, Cote : Bg 13/4.

691 RENNEFAHRT Hermann (éd.), *Das Stadtrecht von Bern VI: Staat und Kirche*, Aarau, Sauerländer, 1961, p. 791.

692 Loi du 17 octobre 1798 sur les mariages, s. d., AVL, Cote : chancellerie 74/26, p. 14 ; voir également : *Bulletin des lois et décrets du corps législatif, avec les arrêtés et proclamations du directoire exécutif de la République Helvétique*, Lausanne, Henri Emanuel Vincent, 1798.

693 Pour plus d'informations sur la législation sur les mariages durant la République Helvétique voir : HAFNER Pius, « Die Mischehe und deren Scheidung kraft Bundesrecht im ersten Bundesstaat (1848–1874) », *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte* 73, 1979, pp. 5–8.

694 Voir aussi : MATHIEU, « Kin marriages. Trends and interpretations from the Swiss example », *art. cit.*, 2007, p. 215.

À ce régime succède la Médiation jusqu'en 1813, sous laquelle est créé le canton de Vaud en 1803. Dans le recueil des lois du canton de Vaud de cette période, aucun règlement ne légifère sur les interdits de parenté. Il est donc probable que la loi en vigueur sous la République Helvétique soit encore celle de référence[695].

En 1819, le canton de Vaud adopte un code civil, inspiré de celui de Napoléon. Les unions entre cousin-e-s germain-e-s sont toujours autorisées et ne sont plus que prohibés les mariages en ligne directe entre tous les ascendants et descendants, en ligne collatérale entre frères et sœurs et entre alliés au premier degré, de même qu'entre oncle et nièce et tante et neveu[696]. Ces prescriptions sont les mêmes que celles du Code Napoléon de 1807[697].

Il faut cependant remarquer que la situation peut varier d'un canton à l'autre, Genève ayant par exemple déjà autorisé les mariages entre cousin-e-s germain-e-s dès 1713, lors de la première réforme des Édits Civils[698]. En revanche, dans la partie réformée du canton de Glaris, le mariage entre cousin-e-s germain-e-s, ainsi que le lévirat et le sororat, restent interdits jusque dans les années 1830[699]. Dans ce canton protestant, les lois ont d'ailleurs évolué sous l'Ancien Régime. En 1534, l'interdiction concerne les mariages jusqu'au troisième degré de « freundschaft »[700],

---

695 *Recueil des loix, décrets et autres actes du Gouvernement du canton de Vaud, et des actes de la Diète helvétique qui concernent ce canton*, 2 vol., Lausanne, chez Henri-Emmanuel Vincent, 1803.

696 FER Philippe, *Code civil du Canton de Vaud : avec des notes indiquant la correspondance des articles entr'eux, ainsi que les modifications … et une table alphabétique et raisonnée des matières*, Nouvelle édition, conforme quant au texte, à l'édition officielle, Lausanne, chez Lacombe et Cie libr., 1823, p. 17.

697 *Code Napoléon, édition originale et seule officielle*, Paris, De l'Imprimerie Impériale, 1807, p. 44.

698 MATHIEU, « Kin marriages. Trends and interpretations from the Swiss example », *art. cit.*, 2007, p. 214; voir aussi la note de bas de page dans : PERROUX Olivier, *Tradition, vocation et progrès : les élites bourgeoises de Genève (1814–1914)*, Genève, 2003, p. 18.

699 HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Réseaux familiaux, clientélisme, patronage et confession en pays de montagne (Le pays de Glaris, XVIIe–XVIIIe siècles) », in : LORENZETTI Luigi, HEAD-KÖNIG Anne-Lise et VEYRASSAT Béatrice (éds.), *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVIIe–XXe siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2001, p. 181.

700 STUCKI Fritz, *Sammlung schweizerischer Rechtsquellen: Abt. 7: Die Rechtsquellen des Kantons Glarus = Les sources du droit du canton de Glaris,*

et en 1685 l'interdiction est étendue au quatrième degré de « bluts-freundschaft »[701]. En général, dans les cantons protestants, l'outrepassement des interdits de parenté est considéré comme une grave offense et l'obtention d'une dispense y est compliquée. Chaque canton dispose par ailleurs de sa propre loi à ce sujet et ce jusqu'à la moitié du XIXe siècle[702]. Chaque pays réformé possède également sa propre législation. En Suède, les mariages entre cousin-e-s germain-e-s sont interdits jusqu'en 1680, alors que la possibilité de demander une dispense est autorisée. Toutefois, obtenir une dispense est très coûteux et épouser un-e cousin-e germain-e reste un acte réservé à l'élite jusqu'en 1844 quand le Riksdag supprime cette interdiction.

5.2.2 Méthode

Lors d'un travail tel que celui mené ici, il est fondamental de connaître de manière détaillée l'état de la base de données. Ces informations ont déjà été présentées dans le chapitre 2, il n'est donc pas nécessaire de revenir sur ces statistiques. En revanche, un certain nombre de précisions doivent être apportées relativement à la recherche des mariages entre parents. Concernant les registres de paroisse, il faut rappeler que les enregistrements évoluent avec le temps. Au début de la période étudiée, le nom du père de l'époux ou de l'épouse est parfois mentionné, mais jamais le nom de la mère, ce qui conduit inévitablement à un biais de genre, favorisant la connaissance des lignées agnatiques. Encore dans les années 1770, seuls les pères sont le plus souvent enregistrés. Au XIXe siècle, la mention de l'identité des parents s'améliore, en particulier depuis la fin de l'Ancien Régime. Des informations sur les périodes étudiées sont présentées dans chaque section afin de placer les résultats fournis en perspective en fonction de l'état de la base données.

Bd. 3: Einzelbeschlüsse 1680–1978 Allgemeine Landesmandate, Aarau [etc.], Verlag Sauerländer, 1984, p. 907.

701 Ibid., p. 1272.

702 HEAD-KÖNIG, « Forced marriages and forbidden marriages in Switzerland: state control of the formation of marriage in catholic and protestant cantons in the eighteenth and nineteenth centuries », *art. cit.*, 1993, pp. 455–456.

Un des problèmes inhérents à l'utilisation de bases de données est la difficulté de savoir si les alliances entre parents sont un choix délibéré ou une conséquence statistique découlant de la structure de la base. Christine Fertig a soulevé le problème en se demandant si la hausse des mariages avec des consanguins a toujours une réelle signification[703]. Ce problème peut être résolu de deux manières différentes par le logiciel PUCK. La première, et la plus simple, est d'intégrer le calcul des coefficients de clôtures et des chaînes ouvertes. Les chaînes ouvertes sont le nombre d'un type de liens de parenté existant dans la base de données. Le coefficient de clôture mesure le pourcentage de chaînes refermées par un mariage par rapport au total de chaînes ouvertes. Seuls les couples mariés à l'intérieur de la période analysée sont inclus, le coefficient de clôture étant calculé entre personnes dont au moins une se trouve dans l'échantillon (c'est-à-dire mariée durant la période étudiée). Cela donne une première idée, bien qu'insuffisante, au sujet d'une prévalence de chaînes spécifiques de parenté. Cette méthode permet de voir au-delà des nombres bruts. Par exemple, si dans l'échantillon on trouve quatre mariages avec la cousine parallèle patrilatérale HH()HF, pour 80 chaînes ouvertes, et un mariage avec la cousine croisée patrilatérale HH()FF pour deux chaînes ouvertes, alors le mariage avec la cousine croisée patrilatérale est probablement plus significatif[704]. Une autre manière de procéder est de créer un nouvel échantillon rendu aléatoire par le logiciel. Pour réaliser cela, les différents échantillons des périodes sont étendus aux ascendants et la même recherche est effectuée sur le nouvel échantillon. Cette méthode sera expliquée en détail plus bas.

Le logiciel permet ainsi d'identifier des couples mariés entre parents en recherchant des circuits matrimoniaux, soit une chaîne de parenté fermée par un mariage[705]. La recherche est menée pour des circuits matrimoniaux allant jusqu'au quatrième degré de consanguinité (computation

703 FERTIG Christine, *Familie, verwandtschaftliche Netzwerke und Klassenbildung im ländlichen Westfalen (1750–1874)*, Stuttgart, Lucius & Lucius, 2011, p. 199.

704 HAMBERGER Klaus, GRANGE Cyril, HOUSEMAN Michael et al., « Scanning for patterns of relationship: analyzing kinship and marriage networks with Puck 2.0 », *The History of the Family* 19 (4), 2014, p. 579.

705 HAMBERGER Klaus et DAILLANT Isabelle, « L'analyse de réseaux de parenté : concepts et outils », *Annales de démographie historique* 116 (2), 2008, p. 42.

canonique)[706], car il correspond aux interdits de parenté catholiques, ce qui permet de réaliser des comparaisons. Concernant l'affinité et les renchaînements, les mariages jusqu'au deuxième degré sont pris en considération, ce qui inclut les mariages entre paires de germains et jusqu'au cousin germain (soit deux cousin-e-s épousant deux cousin-e-s)[707]. Par renchaînement d'alliance, la recherche a désigné des alliances spécifiques dans l'affinité, soit « le fait que deux couples aient en commun deux paires d'ancêtres », une autre manière de le dire étant que « deux couples d'ancêtres échangent des conjoints sur plusieurs générations »[708]. La décision de prendre en compte les renchaînements de cette manière sert à mettre en lumière ces modèles relativement simples en montrant des échanges entre familles. Les circuits matrimoniaux recherchés sont minimaux (« minimal rings » dans le logiciel PUCK), ce qui garantit que tous les mariages ont été conclus dans la période étudiée. Les circuits minimaux excluent ainsi les circuits comprenant un mariage réalisé avant ou après la période étudiée, par exemple un mariage dans la descendance d'un couple marié dans l'échantillon concerné[709].

5.2.3 Recensement des mariages dans l'ensemble du corpus

L'ensemble du corpus comprend 25 758 individus et 6 443 couples. Un recensement des mariages entre parents démontre que sur le total, 358 couples (5,56 %) et 694 individus (2,69 %) sont concernés par des mariages jusqu'au quatrième degré de consanguinité et deuxième degré d'affinité. Les circuits ainsi trouvés se situent en majorité dans la consanguinité (58,15 %), mais les couples concernés sont une minorité (40,78 %

706 Pour plus d'informations sur les différentes manières de calculer les degrés de parenté voir : HERAN François, *Figures de la parenté : une histoire critique de la raison structurale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, pp. 311–321.

707 Soit recherche de circuits matrimoniaux 4 2 0 dans PUCK.

708 SEGALEN Martine, *Quinze générations de Bas-Bretons : parenté et société dans le pays bigouden Sud 1720–1980*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 126.

709 Pour plus d'informations sur le logiciel PUCK voir : HAMBERGER et DAILLANT, « L'analyse de réseaux de parenté », *art. cit.*, 2008 ; HAMBERGER et al., « Scanning for patterns of relationship », *art. cit.*, 2014.

des couples trouvés) ainsi que les individus (286, soit 41,21 % des individus concernés).

Les circuits dans la consanguinité sont dominés par quatre chaînes de mariages entre cousin-e-s germain-e-s, soit 53 circuits sur les 157 (33,76 %). Il est possible d'y ajouter une union avec une cousine utérine (HH(F)FF). Un seul mariage implique un degré inférieur, soit avec la nièce (H()FF). Après les mariages de second degré viennent ceux au troisième degré (43), puis au quatrième (29). Les mariages avec un-e cousin-e germain-e sont donc les plus courants dans l'ensemble de la base de données (tableaux 5.1 et 5.2). De plus, d'un point de vue du coefficient de clôture, les mariages entre cousin-e-s germain-e-s sont plus régulièrement réalisés que les autres circuits. Les mariages entre cousin-e-s germain-e-s présentent des taux oscillant entre 0,69 et 0,82 %, soit les plus élevés à quelques exceptions près. Ces exceptions concernent des relations passant par un seul parent, soit avec un seul ancêtre commun, et pas un couple. Ces coefficients élevés s'expliquent par le peu de chaînes ouvertes de ce type de liens.

Tableau 5.1 Mariages dans la consanguinité sur l'ensemble du corpus

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	#chaînes ouvertes	Coefficient de clôture	Degré (canonique)	*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	#chaînes ouvertes	Coefficient de clôture	Degré (canonique)
1	FBD	HH()HF	15	2077	0.72 %	2	34	MFBD	HFH()HF	1	1096	0.09 %	2/3
2	MBD	HF()HF	13	1830	0.71 %	2	35	MFZD	HFH()FF	1	996	0.10 %	3/4
3	MZD	HF()FF	13	1582	0.82 %	2	36	FMZD	HHF()FF	1	989	0.10 %	2/3
4	FZD	HH()FF	12	1751	0.69 %	2	37	MMZD	HFF()FF	1	752	0.13 %	2/3
5	FFBSD	HHH()HHF	6	1551	0.39 %	3	38	FFZSD	HHH()FHF	1	1252	0.08 %	3
6	FMBSD	HHF()HHF	6	1220	0.49 %	3	39	FMFSDD	HHF(H)HFF	1	37	2.70 %	3
7	MFBDD	HFH()HFF	5	1024	0.49 %	3	40	FMZSD	HHF()FHF	1	1181	0.08 %	3
8	FFBDD	HHH()HFF	4	1311	0.31 %	3	41	MMBSD	HFF()HHF	1	1136	0.09 %	3
9	FMZDD	HHF()FFF	4	922	0.43 %	3	42	FFBSSD	HHH()HHHF	1	967	0.10 %	3/4
10	FBSD	HH()HHF	3	1617	0.19 %	2/3	43	MFZSDD	HFH()FHFF	1	562	0.18 %	3/4
11	MMZSD	HFF()FHF	3	933	0.32 %	3	44	MFZDDD	HFH()FFFF	1	708	0.14 %	3/4
12	MMZDD	HFF()FFF	3	859	0.35 %	3	45	FMBSDD	HHF()HHFF	1	662	0.15 %	3/4
13	FMMZSSD	HHFF()FHHF	3	424	0.71 %	4	46	MMZSDD	HFF()FHFF	1	431	0.23 %	3/4
14	FZDD	HH()FFF	2	1018	0.20 %	2/3	47	MFMBSD	HFHF()HHF	1	557	0.18 %	3/4
15	MZSD	HF()FHF	2	1159	0.17 %	2/3	48	MMMZSD	HFFF()FHF	1	674	0.15 %	3/4
16	MMBD	HFF()HF	2	1046	0.19 %	2/3	49	FFFBDDD	HHHH() HFFF	1	396	0.25 %	4
17	FFZDD	HHH()FFF	2	959	0.21 %	3	50	FFFZSDD	HHHH() FHFF	1	555	0.18 %	4
18	MFBSD	HFH()HHF	2	1276	0.16 %	3	51	FFFZDSD	HHHH() FFHF	1	671	0.15 %	4
19	MFZSD	HFH()FHF	2	970	0.21 %	3	52	FFFZDDD	HHHH()FFFF	1	574	0.17 %	4
20	MMBDD	HFF()HFF	2	1203	0.17 %	3	53	FFFFDDDD	HHHH(H) FFFF	1	65	1.54 %	4

Tableau 5.1 Suite

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	#chaînes ouvertes	Coefficient de clôture	Degré (canonique)	*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	#chaînes ouvertes	Coefficient de clôture	Degré (canonique)
21	FFFBDD	HHHH()HFF	2	667	0.30 %	3/4	54	MFFZSDD	HFHH()FHFF	1	352	0.28 %	4
22	FFMBSD	HHHF()HHF	2	662	0.30 %	3/4	55	MMFFDDSD	HFFH(H) FFHF	1	20	5.00 %	4
23	FMMBSD	HHFF()HHF	2	904	0.22 %	3/4	56	MMFZDDD	HFFH()FFFF	1	571	0.18 %	4
24	FFFBDSD	HHHH() HFHF	2	589	0.34 %	4	57	FFMZDSD	HHHF()FFHF	1	490	0.20 %	4
25	FMFBSSD	HHFH() HHHF	2	587	0.34 %	4	58	FFMZDDD	HHHF()FFFF	1	435	0.23 %	4
26	MFMZSSD	HFHF()FHHF	2	648	0.31 %	4	59	MFMBDDD	HFHF()HFFF	1	326	0.31 %	4
27	FMMZSDD	HHFF()FHFF	2	381	0.52 %	4	60	MFMZSDD	HFHF()FHFF	1	505	0.20 %	4
28	ZD	H()FF	1	1552	0.06 %	1/2	61	MFMZDSD	HFHF()FFHF	1	369	0.27 %	4
29	FMDD	HH(F)FF	1	33	3.03 %	2	62	FMMBSSD	HHFF() HHHF	1	974	0.10 %	4
30	FBDD	HH()HFF	1	1311	0.08 %	2/3	63	FMMBSDD	HHFF()HHFF	1	728	0.14 %	4
31	MBSD	HF()HHF	1	1191	0.08 %	2/3	64	MMMBDSD	HFFF()HFHF	1	496	0.20 %	4
32	MZDD	HF()FFF	1	1029	0.10 %	2/3	65	MMMZDSD	HFFF()FFHF	1	457	0.22 %	4
33	FFBD	HHH()HF	1	1328	0.08 %	2/3	66	MMMZDDD	HFFF()FFFF	1	389	0.26 %	4

Tableau 5.2 Mariages avec un consanguin sur l'ensemble du corpus par degré canonique

Degré (canonique)	**Nombre de circuits**
2	54
3	43
4	29
2/3	16
3/4	14
1/2	1
Total	**157**

Tableau 5.3 Mariages (affinité et renchaînements) dans l'ensemble du corpus

*	**Circuit**	**Circuit (positionnel)**	**Nombre de circuits**	**Degré (canonique)**	*	**Circuit**	**Circuit (positionnel)**	**Nombre de circuits**	**Degré (canonique)**
1	ZHZ	H()F.H()F	24	1	25	FDHZ	H(H)F.H()F	1	1
2	BWZ	H()H.F()F	22	1	26	MBSW	HF()HH.F	1	2
3	MBSWZ	HF()HH.F()F	6	2	27	BDHZ	H()HF.H()F	1	2
4	MHD	H(F).(H)F	3	1	28	BDHMD	H()HF.H(F)F	1	2
5	BWFBD	H()H.FH()HF	3	2	29	ZDHZ	H()FF.H()F	1	2
6	FZHBD	HH()F.H()HF	3	2	30	BWMZ	H()H.FF()F	1	2
7	FBSWZ	HH()HH.F()F	3	2	31	FSWMZ	H(H)H.FF()F	1	2
8	ZHD	H()F.(H)F	2	1	32	FBWZ	HH()H.F()F	1	2
9	FBWD	HH()H.(F)F	2	2	33	FZHZ	HH()F.H()F	1	2
10	MBWD	HF()H.(F)F	2	2	34	FBDHM	HH()HF.H(F)	1	2
11	FZDHZ	HH()FF.H()F	2	2	35	MBWZ	HF()H.F()F	1	2
12	MBWZD	HF()H.F()FF	2	2	36	MZHZ	HF()F.H()F	1	2
13	MZHBD	HF()F.H()HF	2	2	37	BWMBD	H()H.FF()HF	1	2

Tableau 5.3 Suite

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Degré (canonique)	*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Degré (canonique)
14	MZHZD	HF()F.H()FF	2	2	38	FBWBD	HH()H.F()HF	1	2
15	MZSWZ	HF()FH.F()F	2	2	39	FBWZD	HH()H.F()FF	1	2
16	MZDHZ	HF()FF.H()F	2	2	40	FZHZD	HH()F.H()FF	1	2
17	WZ	H.F()F	1	1	41	FBDHZ	HH()HF.H()F	1	2
18	BW	H()H.F	1	1	42	MBDHZ	HF()HF.H()F	1	2
19	WFZ	H.FH()F	1	2	43	MFDDHZ	HF(H)FF.H()F	1	2
20	FWZ	H(H).F()F	1	1	44	MZDHZD	HF()FF.H()FF	1	2
21	BWM	H()H.F(F)	1	1	45	MBDHFBD	HF()HF.HH() HF	1	2
22	WFBD	H.FH()HF	1	2	46	MZSWMZD	HF()FH.FF()FF	1	2
23	FWBD	H(H).F()HF	1	2	47	MFDDHFZD	HF(H)FF.HH() FF	1	2
24	BWMD	H()H.F(F)F	1	1					

Quant aux renchaînements et à l'affinité, les types de circuits sont minoritaires (113, soit 41,85 %). En revanche, les couples (215, soit 60,06 % des couples trouvés) et les individus (419, soit 60,37 % des couples) épousent plus souvent un affin ou font un renchaînement qu'ils n'épousent un parent consanguin.

Parmi l'affinité et les renchaînements, deux types de mariages sont dominants, soit les échanges de sœurs (un frère et une sœur qui épousent une sœur et un frère H()F.H()F), ainsi que les mariages doubles (deux frères épousant deux sœurs (H()H.F()F)). Ces deux seuls circuits représentent 46 occurrences sur les 113, soit 40,7 % des mariages. Les mariages avec l'époux ou l'épouse du frère ou de la sœur décédé-e sont limités, puisqu'une seule occurrence apparaît avec la sœur de l'épouse. De même, une seule union concerne l'épouse du frère décédé. Cela est logique car ces mariages sont interdits par la loi. Ce sont donc les mariages doubles et les échanges de sœurs qui sont les plus fréquents (tableau 5.3). Les coefficients de clôture sont absents du tableau car les chaînes ouvertes sont trop nombreuses pour un calcul.

L'interrogation principale reste la répartition chronologique de ces mariages entre parents. Le découpage en trois périodes de cinquante années permet de distinguer les évolutions et les changements dans la répartition de ces mariages au cours du temps, de l'Ancien Régime à la modernité.

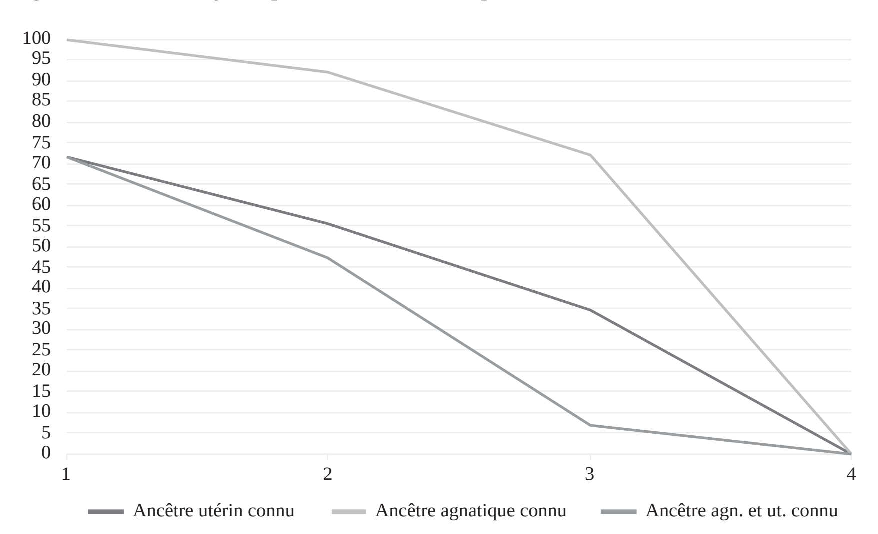
5.2.4 Première période 1691–1740

5.2.4.1 Mariages entre parents

Pour chaque période prise en considération, il est nécessaire de bien connaître l'état de la base de données et sa qualité. Pour cela, des statistiques de base sont fournies par le logiciel. La complétude généalogique donne une idée du nombre de parents, grands-parents connus, etc. Une autre mesure est celle du biais de genre (agnatique ou utérin) qui détermine combien d'ancêtres sont connus en fonction du sexe. Pour la première moitié du XVIII[e] siècle, le biais agnatique est fortement marqué, puisque la totalité des pères sont connus alors que seuls 72 % des mères le sont. Les courbes baissent ensuite progressivement (figure 5.1). Une autre manière de visualiser la connaissance des ancêtres est figurée dans

le graphique suivant où le nombre de grands-parents connus est représenté (figure 5.2). Aucun n'est connu pour près de 1 000 personnes, deux pour une centaine et quatre pour environ 140 personnes. On peut ainsi voir que pour la majorité des personnes mariées entre 1691 et 1740, les grands-parents ne sont pas connus.

Figure 5.1 Biais de genre pour les ancêtres des personnes mariées entre 1691 et 1740



Ceci se reflète dans la complétude généalogique (figure 5.3), qui démontre que les pères ne sont connus que pour 42 % des individus, les mères pour 18 % et les deux parents pour un peu moins de 30 %. Cela n'est pas étonnant étant donné que les mariages ne sont enregistrés que depuis 1680 et que les parents sont mal enregistrés dans les registres de la fin du XVIIe siècle. Tout cela tend à démontrer la fragilité des résultats présentés pour ces cinquante années.

Enfin, puisque ces analyses sont réalisées sur l'ensemble de la base de données, un certain nombre de mariages ne sont pas conclus dans la paroisse de Corsier, conséquence soit de la consultation d'autres documents ou de la volonté de quelques paroissiens de faire inscrire leur mariage à Corsier bien qu'ayant été conclu ailleurs. Ainsi, sur les 722 mariages recensés, 664 ont lieu dans la paroisse de Corsier, et 58 hors de la paroisse (8 %). Les mariages célébrés dans un lieu inconnu sont au nombre de 14. La majorité des mariages a donc lieu dans la paroisse.

Figure 5.2 Connaissance des grands-parents des personnes mariées entre 1691 et 1740

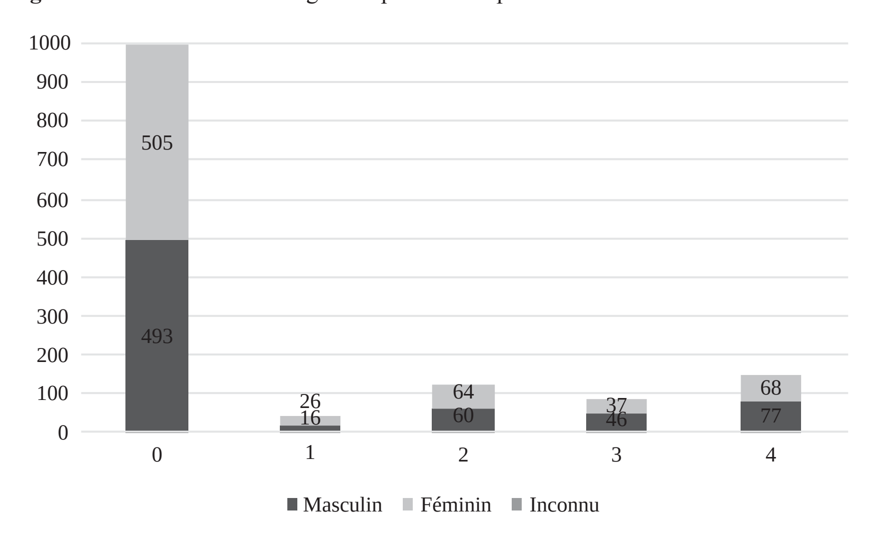
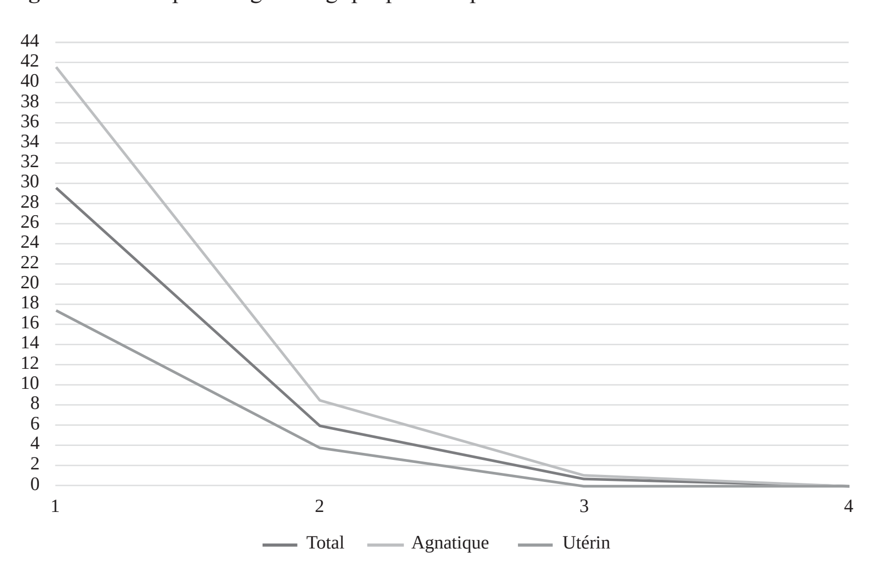


Figure 5.3 Complétude généalogique pour les personnes mariées entre 1691 et 1740



Durant ces cinquante années, 722 couples se marient, impliquant 1 392 individus. Parmi eux, seul un couple est constitué d'époux consanguins, des cousins au troisième degré (HFH()HHF). Étant donné le peu de profondeur généalogique, il semble probable que le nombre de couples consanguins puisse être plus élevé. En revanche, les personnes épousant un affin ou réalisant un renchaînement d'alliances sont plus nombreuses (2,77 % des couples et 2,87 % des individus).

Le circuit le plus fréquent est H()H.F()F, soit deux frères épousant deux sœurs. Ce résultat correspond aux thèses développées par Delille, mettant en avant la forte présence en Europe de telles unions au XVIIe et au début du XVIIIe siècle (tableau 5.4)[710].

Tableau 5.4 Circuits des mariages entre parents (affinité et renchaînements) 1691–1740

*	**Circuit**	**Circuit (positionnel)**	**Nombre de circuits**	**#Chaînes ouvertes**	**Taux de clôture**	**Remarques**
1	BWZ	H()H.F()F	4	265	1,89 %	5 circuits pour les chaînes ouvertes
2	MBWD	HF()H.(F)F	1	trop de chaînes		
3	BDHMD	H()HF.H(F)F	1	trop de chaînes		
4	MZHBD	HF()F.H()HF	1	trop de chaînes		
5	MZHZD	HF()F.H()FF	1	trop de chaînes		
6	MZSWZ	HF()FH.F()F	1	trop de chaînes		
7	MBDHFBD	HF()HF.HH()HF	1	trop de chaînes		

Les autres circuits décrivent un mariage avec la fille de la femme de l'oncle, qui n'est pas une cousine car la mère est différente (HF()H.(F)F), la sœur de l'époux de la nièce (H()HF.H(F)F), la fille du frère (ou de la

710 DELILLE, « Logique générale de l'échange, stratégies de l'alliance et changement historique », *art. cit.*, 2018, pp. 8–9.

sœur) de l'époux de la tante (HF()F.H()HF et HF()F.H()FF), la sœur de l'épouse du cousin germain (HF()FH.F()F) et enfin le mariage d'un cousin et d'une cousine germaine avec une autre paire de cousins germains (HF()HF.HH()HF). En outre, on remarque l'absence de mariages entre deux paires de frère et sœur, pourtant présents 24 fois dans l'ensemble du corpus (H()F.H()F). Le nombre de renchaînements est plutôt faible et est peut-être aussi un reflet de la faiblesse de la profondeur généalogique.

Il est ainsi possible de définir les modèles de mariage pour cette période comme un évitement des degrés interdits en épousant le cousin au troisième degré ou en utilisant des renchaînements, en particulier entre paires de germains.

Certaines unions peuvent également échapper à notre analyse par manque d'informations. C'est le cas notamment de Pierre Barbey et Esther Ducret. En effet, c'est au travers des registres des conseils des villages de Chardonne et de la paroisse de Corsier que l'existence de cette relation nous est parvenue. Pierre Barbey, rière-conseiller de la paroisse et rière-conseiller de Chardonne, aurait eu « le malheur d'épouser sa nièce »[711]. Ce fait ne nous est connu que parce que son fils, Étienne, demande au conseil de Chardonne d'être reçu bourgeois, comme ses frères Pierre et André auparavant, ce qui lui est accordé en séance du 14 décembre 1777[712]. Pour ce mariage, Pierre a été « exilé des terres de Leurs Excellences de Berne » et est allé s'installer à Genève. Étienne, après avoir obtenu la bourgeoisie, se marie d'ailleurs à Chardonne en 1778[713].

711 « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1771–1781 », AC Chardonne, Cote : A 105, p. 232.

712 Ibid., p. 232.

713 « Registre des baptêmes (1739–1784) et des mariages (1653–1784) de la paroisse de Corsier », ACV, Cote : Eb 34/4, p. 174.

Dans le registre du conseil de paroisse, une lettre des enfants du même Pierre, soit Jean Pierre, André et Élisabeth, est traitée en date du 9 novembre 1761. Il y est également question du bannissement « par son mariage avec la nièce de sa première femme ». Ses enfants demandent la bourgeoisie, mais le conseil considère que « ces enfants sont nés dès ledit bannissement, et du mariage qui l'a occasionné », ce qui requiert un examen plus approfondi[714]. Pour ce mariage, dont aucune trace n'est disponible, il règne d'ailleurs une certaine confusion quant au prénom de cette nièce, prénommée Madeleine dans les registres, mais Esther lors de la naissance de sa fille Jeanne Françoise. C'est d'ailleurs cette enfant illégitime qui a valu le bannissement, comme indiqué dans le registre des baptêmes : « Jeanne Françoise, fille illégitime, donnée à Pierre Barbey, conseiller, par Esther Ducret, nièce de sa femme défunte, & sa servante, pour quoy ils ont été bannis »[715]. Cette liaison est donc interdite et le bannissement a été immédiat puisque les autres enfants du couple sont nés à Genève. Il s'agit probablement d'un cas extrême, exigeant une réaction forte des autorités. Cet exemple démontre également qu'il ne faut pas prendre tous les résultats statistiques comme une vérité totale, mais plutôt des indicateurs d'une évolution. Le problème principal est celui des migrations, les personnes quittant la paroisse et se mariant à l'extérieur, comme on le voit pour Pierre Barbey, échappant ainsi à l'enquête.

5.2.4.2 Mélange aléatoire du réseau de parenté

Une autre manière de vérifier si ces résultats correspondent à de véritables choix, et non pas à une simple conséquence due à la structure même du réseau et de ses liens, consiste à opérer un mélange aléatoire du réseau, ce que permet PUCK. Cette difficulté est d'ailleurs soulevée par Christine Fertig qui démontre que les nombres absolus de mariages entre parents peuvent conduire à de mauvaises interprétations si le réseau de parenté existant dans la base de données n'est pas bien connu. En effet, si les partenaires potentiels disponibles sont déjà fortement liés par des relations

714 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1760–1770 », *art. cit.*, pp. 62–63.

715 « Registre des baptêmes de la paroisse de Corsier 1653–1739 », ACV, Cote : Eb 34/2, p. 347.

de parenté, un nombre élevé de mariages consanguins peut ne pas être significatif et n'être qu'une conséquence structurelle[716]. Il est donc possible de générer un échantillon aléatoire avec PUCK. Il s'agit d'abord d'étendre l'échantillon, soit les mariages entre 1691 et 1740, à tous les ascendants[717]. Une première liste des mariages entre parents est ensuite recherchée. Puis, l'échantillon étendu aux ascendants est randomisé, soit mélangé de manière aléatoire. Le réseau d'origine reste le même dans sa morphologie, seuls les liens de mariages sont redistribués aléatoirement. La procédure consiste à échanger, à chaque étape d'itération, c'est-à-dire à chaque fois que le réseau est mélangé, les nœuds-cible d'un jeu sélectionné d'arcs (liens)[718]. Dans le cas présent, les nœuds sont les époux, et les arcs les liens entre eux. Des paramètres peuvent être définis pour cette opération. Ici, les arcs sont changés jusqu'à ce que 100 % de tous les arcs aient été redistribués avec deux permutations d'arc par étape et mille itérations menées, le tout sans augmenter la distance par rapport au réseau originel. La distance générationnelle entre les deux nœuds nouvellement liés doit rester la même que dans le réseau originel (figure 5.4). Cette méthode permet ainsi de déterminer la différence entre le réseau « réel » et le réseau mélangé aléatoirement.

Figure 5.4 Paramétrage du mélange aléatoire dans PUCK

Random Reshuffling

Number of edge permutations per step:	2
Maximum generational distance:	0
Minimum shuffle percentage (stop condition):	100
Minimum stable iterations (stop condition):	1,000
Graph mode:	PGRAPH

Cancel Launch

716 FERTIG, *Familie, verwandtschaftliche Netzwerke und Klassenbildung im ländlichen Westfalen (1750–1874)*, *op. cit.*, 2011, pp. 199–205.

717 Il n'est pas possible de réaliser cette opération pour l'ensemble du fichier, car cela demanderait trop de capacités à l'ordinateur.

718 MENEZES Telmo, GARGIULO Floriana, ROTH Camille et al., « New simulation techniques in kinship network analysis », *Structure and Dynamics* 9 (2), 2016, pp. 196–198.

Dans l’échantillon réel, qui comprend 2 260 individus et 1 264 familles, un seul mariage (0,09 % des couples) se réalise dans la consanguinité, entre cousins du troisième degré (HFH()HHF). En ce qui concerne les renchaînements et l’affinité (tableau 5.5), quinze circuits sont présents, le plus proche étant avec l’épouse du frère décédé (H()H.F). Le circuit le plus courant est le mariage double (H()H.F()F) entre deux sœurs et deux frères, avec quatre occurrences pour huit couples. Au total, 37 couples (3,73 %) et 72 individus (3,33 %) sont concernés par les renchaînements et l’affinité.

Tableau 5.5 Circuits des mariages entre parents (affinité et renchaînements). Mariages 1691–1740 étendus à l’ascendance

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples
1	BW	H()H.F	1	2
2	BWZ	H()H.F()F	4	8
3	MBWD	HF()H.(F)F	1	2
4	BDHMD	H()HF.H(F)F	1	2
5	BWMMSD	H()H.FF(F)HF	1	2
6	FBWBD	HH()H.F()HF	1	2
7	FZHZD	HH()F.H()FF	1	2
8	FBSWFD	HH()HH.F(H)F	1	2
9	MZHBD	HF()F.H()HF	1	2
10	MZHZD	HF()F.H()FF	1	2
11	MBSWZ	HF()HH.F()F	1	2
12	MFSDHZ	HF(H)HF.H()F	1	2
13	MZSWZ	HF()FH.F()F	2	4
14	MBDHZD	HF()HF.H()FF	1	2
15	MBDHFBD	HF()HF.HH()HF	1	2

Le but principal de cette opération est de comparer avec l’échantillon mélangé qui comprend le même nombre de familles (1 264) et d’individus (2 260), la différence maximale entre le réseau original et le réseau aléatoire étant de 9,65 %. Les résultats démontrent une très grande variation. Dans la consanguinité apparaît un mariage entre cousins germains (HH() HF) ainsi qu’un mariage au troisième degré de consanguinité (HFH() HHF), représentant 0,2 % des couples ou 0,18 % des individus. On peut dès lors supposer qu’il existe une volonté d’éviter les mariages entre

cousins germains durant cette période. Quant aux renchaînements et aux mariages dans l'affinité (tableau 5.6), seuls trois circuits sont détectés, soit une fois avec la nièce de l'oncle par alliance (HH()F.H()FF), une fois avec la cousine germaine de l'épouse du cousin germain (HF()FH.FF()HF) et enfin avec la cousine germaine de l'époux de la cousine germaine (HF() FF.HF()HF). Ces mariages représentent 0,5 % des couples et 0,44 % des individus.

Tableau 5.6 Circuits des mariages entre parents (affinité et renchaînements). Mariages 1691–1740 étendus à l'ascendance mélangés aléatoirement

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples
1	FZHZD	HH()F.H()FF	1	2
2	MZSWMBD	HF()FH.FF()HF	1	2
3	MZDHMBD	HF()FF.HF()HF	1	2

Il est ainsi possible d'affirmer que les mariages dans l'affinité, et en particuliers les renchaînements, sont une forme favorisée lorsqu'il s'agit de choisir un partenaire dans la première moitié du XVIII[e] siècle.

5.2.4.3 Statut socioprofessionnel et ancrage généalogique

La question se pose également de la propension d'une classe sociale ou d'un groupe socioprofessionnel à réaliser plus souvent que d'autres des mariages entre parents, comme suggéré par exemple pour les vignerons, fortement présents dans la paroisse de Corsier (voir chapitre 3). Pour les premières cinquante années analysées ici, les professions sont le plus souvent inconnues. En revanche, de nombreux hommes ou leur père (six) ont une charge dans la paroisse. Parmi les femmes, ce sont douze d'entre elles qui ont un père exerçant une charge dans ou hors de la paroisse. Parmi elles, seules quatre épousent un homme ayant, lui ou son père une charge. Le nombre d'inconnues est toutefois trop élevé pour pouvoir en tirer des conclusions (tableau 5.7).

Tableau 5.7 Mariages entre parents (consanguinité, affinité et renchaînements) 1691–1740. Couples avec professions et ancrage généalogique

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme
1	Jean Pierre Antoine/ ROCHE/ = Susanne Marie/ HERMINJARD/	MFBSD	HFH()HHF	ancien	ancien	laboureur	laboureure (après mariage)
2	Gamaliel/CHARDON/ = Legere/ RICHON (RUCHON)/	BWZ	H()H.F()F	ancien	extérieur	justicier	père justicier de la Tour-de-Peilz
3	Salomon/ CHARDON/ = Madeleine/ RICHON/	BWZ	H()H.F()F	ancien	extérieur	père vigneron	père justicier de la Tour-de-Peilz
4	Chretien/MERLIN/ = Louise/ BARBEY/	ZDHMZ	H()FF.HF()F	ancien	ancien	inconnue	inconnue
5	Adam/ HERMINJARD/ = Pernette/ PRENLELOUP/	FBDHMBD	HH()HF.HF() HF	ancien	ancien	grand-père conseiller de paroisse	père conseiller de Corseaux
6	Abraham Étienne/ RUCHONNET/ = Marie Camille Françoise/HERMINJARD/	MZSWZ	HF()FH.F()F	nouveau	ancien	grand-père justicier de St-Saphorin	père conseiller de paroisse et justicier
7	Jacob/CHAUBERT/ = Jeanne Jacqueline/RINSOZ/	BWZ	H()H.F()F	ancien	ancien	granger	inconnue
8	Jean Benoit/ DELAPRAZ/ = Esther/ DUBUIS/	BWZ	H()H.F()F	ancien	nouveau (vers 1660)	conseiller de paroisse	inconnue

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme
9	Abraham/ DELAPRAZ/ = Susanne/ DUBUIS/	BWZ	H()H.F()F	ancien	nouveau (vers 1660)	gouverneur de Corseaux	inconnue
10	Jacques Étienne/ DUCRET/ = Jeanne Esther/ NEYROUD/	BDHMD	H()HF.H(F)F	ancien	ancien	inconnue	père conseiller de paroisse et justicier
11	Pierre/JEANNET/ = Élisabeth/ BOULENAZ/	BWZ	H()H.F()F	nouveau	ancien	inconnue	père rière-conseiller de paroisse
12	Augustin/SIMON/ = Madeleine/ HERMINJARD/	MBDHFBD	HF()HF.HH() HF	nouveau ?	ancien	fontainier	grand-père conseiller de paroisse
13	Jacob (Jacques) Louis François/ NEYROUD/ = Marie Marguerite/HERMINJARD/	MZSWZ	HF()FH.F()F	ancien	ancien	conseiller de Jongny	père conseiller de paroisse et justicier
14	Jean François/EMERY/ = Jeanne Marguerite/GUIGNARD/	MBWD	HF()H.(F)F	ancien	nouveau	père rière-conseiller de Chardonne	inconnue
15	Jean Daniel/ MOURON/ = Jacqueline/ DUCRET/	ZSWM	H()FH.FF	ancien	ancien	père lieutenant de la justice	père conseiller de paroisse
16	François/ JEANNET/ = Élisabeth/ BOULENAZ/	BWZ	H()H.F()F	nouveau	ancien	inconnue	père rière-conseiller de paroisse

(*suite*)

Tableau 5.7 Suite

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme
17	Jean Pierre/ DEMIERRE/ = Jeanne Marie/ MOREL/	MZHBD	HF()F.H()FF	ancien	ancien	inconnue	inconnue
18	François/MOREL/ = Marguerite/ MOURON/	BDHMZ	H()HF.HF()F	ancien	ancien	inconnue	inconnue
19	Pierre Adam/ QUINCLET/ = Sarah/ DENEREAZ/	MZHZD	HF()F.H()FF	ancien	ancien	inconnue	père rière-conseiller de Chardonne
20	Jean François/ MERLIN/ = Madeleine/ DUCRET/	MDHBD	H(F)F.H()HF	ancien	ancien	gouverneur de la paroisse de Corsier	père rière-conseiller de Chardonne
21	François David/ CHAUBERT/ = Jeanne Françoise/RINSOZ/	BWZ	H()H.F()F	ancien	ancien	granger	inconnue

En revanche, on remarque que la majorité des noms de familles sont anciens, pour les hommes comme pour les femmes. Peu de différences sont présentes en chiffres bruts (17 hommes portent un patronyme ancien, 16 femmes). Les patronymes anciens sont attestés pour la première fois dans un des quatre villages avant 1660. Les autres étant des noms nouveaux. Les mariages unissent douze fois deux personnes au patronyme ancien, quatre fois un homme d'une lignée nouvelle et une femme d'un patronyme ancien. Deux femmes extérieures (sœurs) se marient à deux frères de la paroisse. Enfin trois femmes de familles nouvelles marient des hommes bien ancrés localement. Le ratio est donc plutôt équilibré. Des noms de famille se répètent, mais il s'agit essentiellement de la conséquence de la prédominance des mariages doubles.

Comme pour les mariages entre parents, il semble difficile de tirer des conclusions claires, en particulier à cause du manque d'informations concernant les professions. Tout au plus peut-on remarquer une surreprésentation des personnes exerçant un office, dans ou hors de la paroisse. Toutefois, le fait d'occuper une charge rend aussi plus aisée l'identification, ce qui peut alors biaiser les résultats.

5.2.5 Deuxième période 1741–1790

5.2.5.1 Mariages entre parents

La seconde moitié du XVIII[e] siècle est caractérisée par une hausse des mariages dans la consanguinité. La complétude généalogique est bien meilleure, car pour les personnes mariées entre 1741 et 1790, 20 % des grands-parents sont identifiés, alors que seuls 6 % l'étaient pour les marié-e-s entre 1691 et 1740 (figure 5.5). Ainsi, la hausse des mariages consanguins peut en partie découler de la différence dans les données. Puisque l'enregistrement systématique des registres de paroisse dans la base de données débute en 1680, il semble logique que l'identité des grands-parents soit mieux connue pour cette période que pour la précédente. Durant la deuxième moitié de XVIII[e] siècle, le nombre de mariages conclus dans la paroisse diminue puisque 517 sur 729 seulement (70 % contre 92 % durant la période précédente) se réalisent dans une des églises ou chapelles de la paroisse. Vevey, avec 40 mariages, est la troisième localité la plus souvent mentionnée pour les mariages, suivie de Palézieux avec 29 mentions. Au total, 28 mariages se déroulent dans un lieu inconnu, soit bien plus que dans

la période précédente. Les lieux de mariage sont donc plus variés et ceux qui sont inconnus plus nombreux. Malgré cela, le nombre de mariages entre parents augmente, ce qui est également une conséquence de la meilleure connaissance des ancêtres des personnes contenues dans cet échantillon.

Figure 5.5 Complétude généalogique pour les personnes mariées entre 1741 et 1790

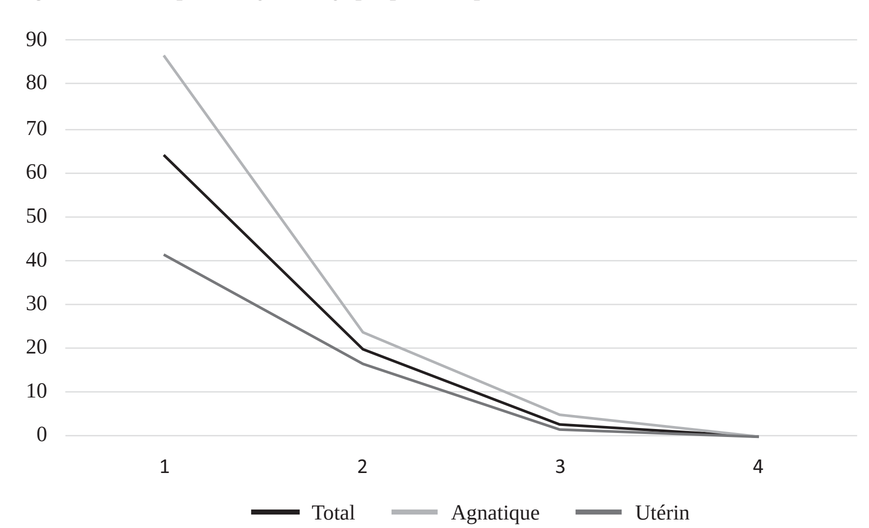




Figure 5.6 Connaissance des grands-parents des personnes mariées entre 1741 et 1790

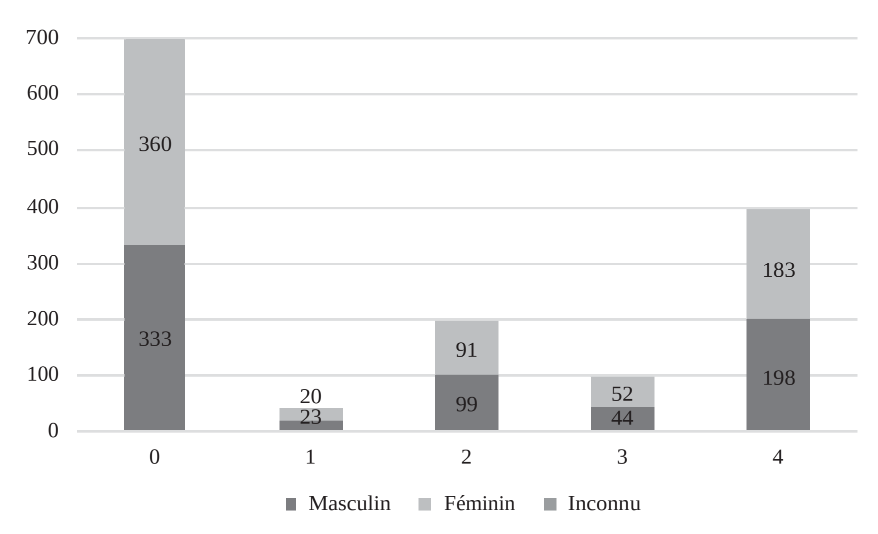
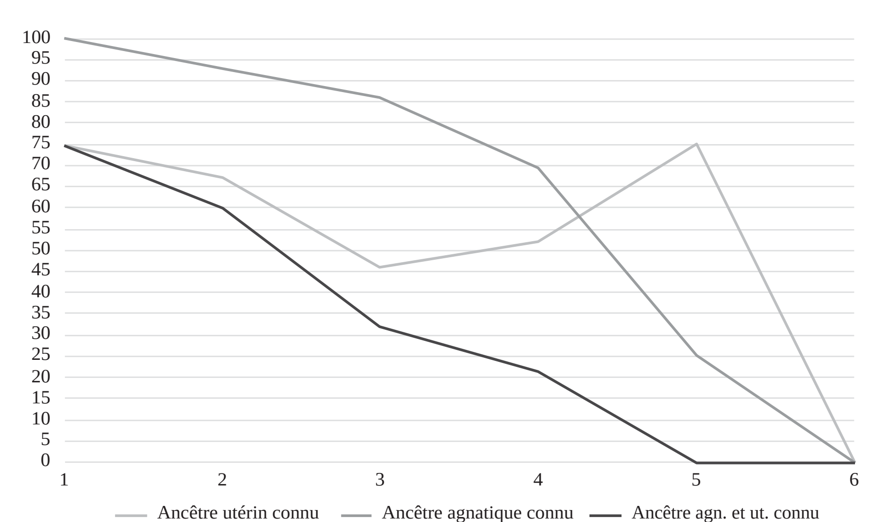


Figure 5.7 Biais de genre pour les ancêtres des personnes mariées entre 1741 et 1790



En effet, les quatre grands-parents sont bien plus souvent connus (figure 5.6). Le biais agnatique reste en revanche fort, les pères étant bien plus souvent identifiés que les mères (figure 5.7).

Dans cette deuxième partie du XVIII[e] siècle, 729 mariages impliquant 1 403 personnes sont réalisés. Les mariages avec un consanguin représentent pour cette période 2,74 % des mariages (20) et 2,85 % des individus (40). Des mariages entre cousins germains sont même conclus, bien qu'interdits. Trois mariages de ce type sont réalisés, l'un d'eux se fait toutefois avec la petite-fille issue du second lit de la grand-mère (HH(F)FF). Une telle configuration n'est pas précisée dans la législation. Dès lors, il est difficile de savoir si cette union est interdite. Un des premiers mariages de cousins germains, d'un point de vue chronologique, est celui entre Pierre Aimé Mouron, conseiller de paroisse et assesseur consistorial, et Louise Montet en 1752 (tableau 5.8).

Tableau 5.8 Circuits des mariages entre parents consanguins 1741–1790

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Degré (canonique)	#Chaînes ouvertes	Coefficient de clôture
1	FZD	HH()FF	1	2	501	0,20 %
2	FMDD	HH(F)FF	1	2	7	14,29 %
3	MZD	HF()FF	1	2	511	0,20 %
4	FBSD	HH()HHF	1	2/3	629	0,16 %
5	FZDD	HH()FFF	1	2/3	419	0,24 %
6	MZSD	HF()FHF	1	2/3	597	0,17 %
7	MZDD	HF()FFF	1	2/3	480	0,21 %
8	FFBSD	HHH()HHF	2	3	315	0,63 %
9	FMBSD	HHF()HHF	1	3	389	0,26 %
10	FMZSD	HHF()FHF	1	3	415	0,24 %
11	FMZDD	HHF()FFF	2	3	286	0,70 %
12	MMBSD	HFF()HHF	1	3	328	0,30 %
13	MMZSD	HFF()FHF	2	3	299	0,67 %
14	MMZDD	HFF()FFF	1	3	257	0,39 %
15	FFBSSD	HHH()HHHF	1	3/4	199	0,50 %
16	MMFFDDSD	HFFH(H)FFHF	1	4	0	0 %
17	MMFZDDD	HFFH()FFFF	1	4	21	4,76 %
18	MFMZSDD	HFHF()FHFF	1	4	100	1,00 %
19	MMMZDDD	HFFF()FFFF	1	4	39	2,56 %

Quant aux mariages dans l'affinité, 32 couples (4,39 %) et 62 individus (4,42 %) sont concernés (tableau 5.9). Ce résultat est plus élevé que pour la période précédente. Les circuits les plus fréquents sont H()H.F()F, comme entre 1691 et 1740, et H()F.H()F, soit un frère et une sœur épousant un frère et une sœur. Un autre circuit se rapproche des deux précédents, soit deux frères s'unissant avec deux demi-sœurs (H()H.F(F)F). Ces résultats confirment que les mariages entre paires de germains sont communs pour cette période. Des circuits plus courts apparaissent également, par exemple le mariage avec la fille de la mère du deuxième époux (H(F).(H)F) et celui avec la fille issue du premier mariage du mari de la sœur (H()F.(H)F). Le coefficient de clôture pour ce dernier circuit est de plus élevé (4 %), démontrant une préférence possible pour ce type d'union. Ces deux genres de mariage sont interdits par la loi de 1787 (« la fille ou petite-fille de son frère de père & de mère, soit d'un côté seulement »)[719] ; cependant,

719 Loix consistoriales de la ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787, *doc. cit.*, 1787.

ils ne sont pas encore mentionnés en 1746[720]. Ces deux types de mariages ont été conclus avant 1787, et ce genre de cas peut probablement expliquer l'évolution de la loi, qui jusqu'alors n'avait pas légiféré sur le sujet. Ces cinq circuits mentionnés représentent neuf des seize mariages trouvés pour cette période (56,25 %). D'autre part, des mariages sont réalisés au-delà des degrés interdits, comme avec la femme du cousin germain décédé (HF()HH.F) ou avec la mère de l'époux de la cousine germaine (HH()HF.H(F)).

Tableau 5.9 Circuits des mariages entre parents (affinité et renchaînements) 1741–1790

*	Circuit	Circuit type (positionnel)	Nombre de circuits	Degré (canonique)	#Chaînes ouvertes	Coefficient de clôture	Remarques
1	BWZ	H()H.F()F	4	1	585	0,85 %	5 circuits pour les chaînes ouvertes
2	ZHZ	H()F.H()F	2	1	660	0,45 %	3 circuits pour les chaînes ouvertes
3	MHD	H(F).(H)F	1	1	13	30,77 %	2 circuits pour les chaînes ouvertes
4	ZHD	H()F.(H)F	1	1	100	4,00 %	2 circuits pour les chaînes ouvertes
5	BWMD	H()H.F(F)F	1	1	18	5,56 %	
6	MBSW	HF()HH.F	1	2	Trop de chaînes		
7	FBDHM	HH()HF.H(F)	1	2	Trop de chaînes		
8	FBSWZ	HH()HH.F()F	1	2	Trop de chaînes		
9	FBDHZ	HH()HF.H()F	1	2	Trop de chaînes		
10	FZDHZ	HH()FF.H()F	1	2	Trop de chaînes		
11	MBSWZ	HF()HH.F()F	1	2	Trop de chaînes		
12	MFDDHFZD	HF(H) FF.HH()FF	1	2	Trop de chaînes		

720 Loix consistoriales de la ville et république de Berne, *doc. cit.*, 1746.

Globalement, les coefficients de clôture sont plus élevés dans l'affinité que dans la consanguinité. Les mariages avec des alliés passant par un mariage précédent ou subséquent (un seul parent en commun) sont fréquents, comme le démontre le coefficient de clôture particulièrement élevé de l'union avec la fille du beau-père (H(F).(H)F)[721], ce qui n'est pas interdit par la loi car le couple ne partage pas d'ancêtre commun. Ce mariage est en lien avec celui unissant un homme avec la fille de l'époux de sa sœur (H()F.(H)F). La femme du second mariage étant la demi-sœur de l'époux du premier. Il s'agit donc d'unir des belles-familles, peut-être dans le but de former une cohabitation ou un rassemblement des terres.

Concernant les mariages avec un consanguin, les coefficients de clôture sont plus élevés pour les parents de troisième et quatrième degré que pour ceux de deuxième ou 2e/3e degré, ce qui indique que les époux respectent les interdictions. Ces taux sont semblables à ceux trouvés par Sandro Guzzi-Heeb à Liddes et Bovernier au XVIIIe siècle, soit respectivement 3,34 % et 3,5 % pour les mariages jusqu'au troisième degré de consanguinité et premier d'affinité[722].

La tendance pour la période 1741–1790 est celle du respect de l'interdiction d'épouser un-e cousin-e germain-e en choisissant un parent proche de la limite tolérée, comme le mariage avec la fille du cousin germain (HF()HH.F) ou avec la cousine germaine de l'époux décédé. Cela démontre une volonté d'épouser au plus proche possible, tout en respectant la loi. Cette logique correspond à ce que Françoise Zonabend a désigné comme le « très proche et le pas trop loin »[723]. En effet, les mariages « très proches » sont mal vus, comme les mariages entre cousins germains ou les mariages doubles, car ils restreignent l'extension de la parenté. Les alliances privilégiées sont alors celles avec « des consanguins éloignés, consanguins d'alliés de consanguins », soit des parents proches, mais pas trop éloignés[724]. Nous remarquons toutefois une forte présence des mariages doubles à Corsier.

721 La fille du premier lit du second mari de la mère de l'époux.

722 GUZZI-HEEB Sandro, « What has the "first sexual revolution" to do with kinship transition? "Kin marriages" and illicit sexuality in nineteenth-century Alpine Switzerland », *The History of the Family* 23 (3), 2018, p. 393.

723 ZONABEND Françoise, « Le très proche et le pas trop loin : Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structures de parenté complexes », *Ethnologie française* 11 (4), 1981, pp. 311–318.

724 Ibid., p. 315.

5.2.5.2 Mélange aléatoire du réseau de parenté

Comme pour la période précédente, cette hypothèse peut aussi être vérifiée en procédant à un mélange aléatoire de l'échantillon. La vérification des résultats permet une meilleure compréhension des mariages entre parents, qu'ils soient consanguins ou affins, et de nuancer certaines affirmations. La procédure de vérification statistique ou empirique est essentielle afin de contrôler les données obtenues et de solidifier le propos scientifique. Il n'est pas suffisant, d'une part, de ne prendre en compte que les chiffres bruts, sans être comparés au nombre total de mariages. D'autre part, la structure du réseau peut impliquer des mariages entre parents n'ayant pas ou peu de signification sociale ; c'est pourquoi, une démarche telle que celle proposée ici est nécessaire.

Les couples mariés étendus à tous les ascendants représentent un total de 3 012 individus et 1 766 familles. Les mariages avec des consanguins jusqu'au quatrième degré représentent 25 circuits, 27 couples (1,97 %) et 54 individus (1,79 %). Trois mariages sur 29 se réalisent entre cousins germains ou demi-germains (HH()FF, HH(F)FF, HF()FF). Les mariages au 2e/3e degré représentent quatre mariages, ceux au troisième degré douze (près de la moitié) et enfin dix mariages sont au quatrième degré. La même conclusion que pour le réseau non étendu aux ascendants en ressort, soit un évitement des mariages au deuxième degré de consanguinité et une concentration dans le troisième et quatrième degrés de consanguinité (tableau 5.10).

Tableau 5.10 Circuits des mariages entre parents (consanguinité). Mariages 1741–1790 étendus à l'ascendance

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples	Degré (canonique)
1	FZD	HH()FF	1	1	2
2	FMDD	HH(F)FF	1	1	2
3	MZD	HF()FF	1	1	2
4	FBSD	HH()HHF	1	1	2/3
5	FZDD	HH()FFF	1	1	2/3
6	MZSD	HF()FHF	1	1	2/3
7	MZDD	HF()FFF	1	1	2/3
8	FFBSD	HHH()HHF	3	3	3

(*suite*)

Tableau 5.10 Suite

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples	Degré (canonique)
9	MFBSD	HFH()HHF	1	1	3
10	FMBSD	HHF()HHF	1	1	3
11	FMZSD	HHF()FHF	1	1	3
12	FMZDD	HHF()FFF	2	2	3
13	MMBSD	HFF()HHF	1	1	3
14	MMZSD	HFF()FHF	2	2	3
15	MMZDD	HFF()FFF	1	1	3
16	FFBSSD	HHH()HHHF	1	1	4
17	MFZSSD	HFH()FHHF	1	1	4
18	FMBSDD	HHF()HHFF	1	1	4
19	MMFZSDD	HFFH()FHFF	1	1	4
20	MMFFDDSD	HFFH(H)FFHF	1	1	4
21	MMFZDDD	HFFH()FFFF	1	1	4
22	MFMZSDD	HFHF()FHFF	1	1	4
23	FMMFSDSD	HHFF(H)HFHF	1	1	4
24	FMMBDDD	HHFF()HFFF	1	1	4
25	MMMZDDD	HFFF()FFFF	1	1	4

Tableau 5.11 Circuits des mariages entre parents (affinité et renchaînements). Mariages 1741–1790 étendus à l'ascendance

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples
1	BWZ	H()H.F()F	7	14
2	MBSWZ	HF()HH.F()F	3	6
3	ZHZ	H()F.H()F	2	4
4	FBSWZ	HH()HH.F()F	2	4
5	FBDHZ	HH()HF.H()F	2	4
6	FZDHZ	HH()FF.H()F	2	4
7	MZDHZ	HF()FF.H()F	2	4
8	MHD	H(F).(H)F	1	2
9	BW	H()H.F	1	2
10	ZHD	H()F.(H)F	1	2
11	BWM	H()H.F(F)	1	2
12	WFBD	H.FH()HF	1	2
13	BWMD	H()H.F(F)F	1	2
14	FBWD	HH()H.(F)F	1	2

Tableau 5.11 Suite

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples
15	MBSW	HF()HH.F	1	2
16	BDHZ	H()HF.H()F	1	2
17	BDHMD	H()HF.H(F)F	1	2
18	FSDHZ	H(H)HF.H()F	1	2
19	FBDHM	HH()HF.H(F)	1	2
20	FBWBD	HH()H.F()HF	1	2
21	FZHBD	HH()F.H()HF	1	2
22	FZHZD	HH()F.H()FF	1	2
23	MBWZD	HF()H.F()FF	1	2
24	MZHBD	HF()F.H()HF	1	2
25	MZHZD	HF()F.H()FF	1	2
26	MZSWZ	HF()FH.F()F	1	2
27	MBSWMZD	HF()HH.FF()FF	1	2
28	MZSWMZD	HF()FH.FF()FF	1	2
29	MZDHFZD	HF()FF.HH()FF	1	2
30	MFDDHFZD	HF(H)FF.HH()FF	1	2
31	MZDHMZD	HF()FF.HF()FF	1	2

En matière de renchaînements et d'affinité, les 83 couples concernés représentent 6,06 %, soit 158 individus (5,25 %). Le circuit le plus fréquent est H()H.F()F avec sept circuits sur 44, près de 16 % des circuits et 17 % des couples (tableau 5.11).

Dans l'échantillon aléatoire, la différence avec le réseau original est de 13,8 % au maximum et comprend également 1 766 familles et 3 138 individus. La variation avec l'échantillon originel est importante puisque seuls huit couples et 16 individus épousent un consanguin jusqu'au quatrième degré, soit respectivement 0,58 % des couples et 0,51 % des individus, trois fois moins que dans l'échantillon d'origine. De plus, ce sont les mariages au quatrième degré qui sont les plus fréquents, et non plus ceux au troisième degré. Les mariages entre cousins germains sont également plus courants, avec deux mariages sur huit, alors qu'ils n'étaient que 3 sur 29 (10,3 %) dans l'échantillon originel. Il est ainsi possible d'affirmer que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la population de la paroisse de Corsier évite les mariages entre cousins germains et se conforme à la limite imposée par la loi en épousant un parent au 2e/3e ou au troisième degré (tableau 5.12).

Tableau 5.12 Circuits des mariages entre parents (consanguinité). Mariages 1741–1790 étendus à l'ascendance mélangés aléatoirement

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples	Degré (canonique)
1	MBD	HF()HF	1	1	2
2	MZD	HF()FF	1	1	2
3	MBSD	HF()HHF	1	1	2/3
4	FFBSD	HHH()HHF	1	1	3
5	FFBSSD	HHH()HHHF	2	2	4
6	FFFBDSD	HHHH()HFHF	1	1	4
7	FFFBDDD	HHHH()HFFF	1	1	4

Tableau 5.13 Circuits des mariages entre parents (affinité et renchaînements). Mariages 1741–1790 étendus à l'ascendance mélangés aléatoirement

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples	Degré (canonique)
1	BWZ	H()H.F()F	3	6	1
2	FBWZD	HH()H.F()FF	1	2	2
3	FZHBD	HH()F.H()HF	1	2	2
4	FBDHZ	HH()HF.H()F	1	2	2
5	MBSWZ	HF()HH.F()F	1	2	2
6	MZSWZ	HF()FH.F()F	1	2	2
7	FBSWMZ	HH()HH.FF()F	1	2	2

Le choix de la conjointe ou du conjoint se reflète également dans les renchaînements et les mariages dans l'affinité (tableau 5.13). Les taux baissent aussi fortement, passant de 6,06 % des couples à 1,24 % dans l'échantillon aléatoire (et de 5,25 % à 1,08 % des individus), soit une baisse encore plus marquée que pour les mariages avec un-e consanguin-e. En revanche, le circuit le plus fréquent reste le mariage double (H()H.F()F), deux fois plus courant que dans le réseau réel. Les treize mariages sur 44 au premier degré dans l'échantillon de base représentent 29,5 %, et les trois sur neuf dans l'échantillon aléatoire un tiers, ce qui est une différence peu importante. Il faut donc nuancer la notion d'un choix particulier, pour les renchaînements et l'affinité au premier degré, car la structure du réseau implique probablement une fréquence élevée de mariages de ce type. Ainsi, l'affirmation de Delille selon laquelle les mariages doubles constituent un des fondements de la structure des alliances dans l'Ancien Régime peut être relativisée, en tout cas pour cette période.

5.2.5.3 Statut socioprofessionnel et ancrage généalogique

Deux variables sont prises en considération afin de déterminer des logiques dans les mariages entre parents : l'ancrage généalogique et la profession. L'ancrage généalogique de la famille, qui se base sur les patronymes de conjoints et des conjointes. Les noms de famille dont la première mention dans la base de données se situe avant 1680 sont considérés comme anciens. Les noms apparaissant pour la première fois entre 1680 et 1720 sont considérés comme ayant un ancrage moyen et ceux mentionnés après 1720 sont indiqués comme nouveaux.

Une différence claire apparaît entre les mariages dans l'affinité et les renchaînements et ceux se réalisant avec un-e consanguin-e. Tous les mariages consanguins sont réalisés par des hommes et des femmes dont le nom apparaît avant 1680 (annexe 5.1) Les mariages dans l'affinité et les renchaînements présentent revanche des noms plus récemment attestés dans la paroisse (annexe 5.2). Sur les 32 mariages, 24 se réalisent entre deux personnes portant un nom ancien, trois entres personnes portant un nom attesté entre 1680 et 1720 (tableau 5.14). Une petite ouverture se réalise par trois mariages unissant des noms anciens et moyens et deux entre un nom ancien et nouveau. Deux d'entre eux concernent un mariage double (H()H.F()F), entre deux frères Ducret et deux sœurs Corboz. Cela ne concerne toutefois qu'un quart des mariages. Une seule union a lieu entre un nom ancien et un nouveau, soit entre Étienne Prenleloup et Élisabeth Morier. Le destin de ce couple est par ailleurs peu clair, puisque la trace de l'homme est perdue, alors que la femme ne réapparaît dans la paroisse de Corsier que lors de sa mort. Il est probable que le couple se soit installé hors de la paroisse.

Tableau 5.14 Mariages entre parents (affinité et renchaînements) 1741–1790 en fonction de l'ancienneté du nom

Ancrage généalogique femme	**Ancrage généalogique homme**			
	ancien	**moyen**	**nouveau**	**Total**
ancien	24		1	**25**
moyen	3	3		**6**
nouveau	1			**1**
Total général	**28**	**3**	**1**	**32**

Ainsi les mariages dans l'affinité et les renchaînements semblent plus ouverts, mais de manière encore limitée. En revanche, il est clair que les unions consanguines restent l'apanage des familles installées depuis longtemps dans la paroisse. Toutefois, la meilleure connaissance des familles anciennes peut aussi conduire à une meilleure connaissance de ces unions consanguines.

De plus, près de la moitié des mariages consanguins (neuf) impliquent un conjoint ayant une charge, en cumulant à la fois l'homme et le père de la femme (annexe 5.1). En y intégrant des offices moins importants, ce sont treize mariages qui sont concernés. Au contraire, parmi les renchaînements, seuls cinq mariages sur 32 impliquent une personne ayant une charge. En étendant à des offices moins élevés, on atteint presque l'égalité avec quatorze mariages comportant une personne ayant une charge. Les mariages consanguins concernent donc plus souvent des conseillers, assesseurs, justiciers ou autres officiers.

Les professions restent peu connues en dehors de la participation aux conseils. Les hommes sont en majorité des agriculteurs (six), des vignerons (quatre), un seul commerçant (aubergiste) et un dernier mentionné comme agriculteur et charron. Huit sur 20 parmi les mariages consanguins exercent une profession inconnue. En ce qui concerne les femmes, ou plutôt le père des femmes, quinze sur vingt ont un métier inconnu, deux sont agriculteurs et un cabaretier. Enfin, deux épouses sont vigneronnes, mais après leur mariage. Le recours à la profession du père des épouses est nécessaire afin de trouver une profession, car il est autrement impossible d'en avoir une mention. Le nombre d'inconnu reste très élevé et il est difficile de tirer des conclusions, sinon que 25 % des époux sont vignerons, ce qui correspond à peu près à la part de vignerons présents dans le recensement de 1798. Les inconnues parmi les épouses empêchent de prendre en considération une homogamie de profession.

Les renchaînements présentent un aspect différent. Les vignerons sont moins présents parmi les hommes, avec seulement quatre mentions sur 32 (en comptant l'homme qui est agriculteur et vigneron). Les agriculteurs sont les plus nombreux, environ un tiers (11). Des professions libérales sont aussi présentes, avec un notaire et un magistrat, ce qui diffère des mariages consanguins. Les professions inconnues restent les plus nombreuses avec quinze occurrences. Parmi les pères des épouses, les professions non déterminées sont encore plus nombreuses (21) et les agriculteurs dominent aussi (6). Le même père chirurgien apparaît à deux reprises et

le même père magistrat à Vevey également. Au sein des renchaînements, les agriculteurs sont moins nombreux que parmi les mariages consanguins. Cela concorderait avec la volonté des vignerons de rassembler la terre, comme l'affirmait Marcel Lachiver[725]. Si parmi les renchaînements on trouve plus de professions libérales (toutefois en nombre limité), les membres des conseils sont moins nombreux. L'élite politique locale privilégierait les mariages consanguins, alors que les professions libérales se dirigent plutôt vers des renchaînements, comme le démontre le mariage double de Montet-Delafontaine (voir point 5.2.10). Les mariages consanguins et les renchaînements ont ainsi des rôles différents, les premiers se concentrant dans la paroisse, parmi les familles bien ancrées, alors que les renchaînements ouvrent sur l'extérieur et permettent éventuellement de s'allier avec des élites hors de la paroisse.

5.2.6 Troisième période 1791–1840

5.2.6.1 Mariages entre parents

Durant la dernière période prise en considération, 842 couples impliquant 1 655 individus se marient. Parmi ces mariages, 59 (7,01 %) concernent des parents jusqu'au quatrième degré de consanguinité pour 117 individus (7,07 %). Les taux des mariages entre consanguins font plus que doubler entre la deuxième et la troisième période. La différence de complétude généalogique entre ces deux périodes est assez faible, puisque les grands-parents sont connus pour 28 % des couples contre 20 % auparavant, et que le taux de connaissance des arrière-grands-parents est quasi nul (figure 5.8). Quant à la connaissance des grands-parents, on peut constater une hausse du nombre de ceux qui sont identifiés (figure 5.9). Le biais de genre reste important bien qu'il diminue à toutes les générations par rapport à la période précédente (figure 5.10). La base de données donne donc des informations plus précises et moins biaisées pour ce dernier échantillon. De plus, la profondeur généalogique permet la disponibilité des informations jusqu'à six générations avant ego, donnant ainsi la possibilité de réaliser des calculs plutôt fiables pour ces cinquante années.

---

725 LACHIVER Marcel, *Vins, vignes et vignerons : histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, pp. 427–431, 498.

Enfin, sur les 842 mariages réalisés durant cette période, 617 (soit 73 %) sont conclus dans l'un des villages de la paroisse, taux à peu près équivalent à celui de la période précédente. Vevey reste la localité étrangère la plus fréquente (47 mentions) alors que des lieux de mariage très lointains font leur apparition : Paris, Londres, Montbéliard, Sisteron ou Naples. Trois couples se marient dans la capitale française durant cette période, tous comprenant un descendant d'une famille de Corsier (Chollet, Herminjard, Monod). À Naples, il s'agit d'un descendant Monod, qui fait inscrire son mariage dans le registre. Son père a fait reconnaître sa bourgeoisie de la paroisse en 1785, mais aucun ancêtre n'a pu être retrouvé. La capitale britannique est quant à elle le lieu de mariage de Pierre-Aimé de Palézieux, petit-fils de Philippe Hercule qui s'était marié à Corsier. Un descendant de la famille Emery se marie quant à lui à Montbéliard en 1829 alors que son père a été baptisé à Corsier. Enfin, un dernier lieu éloigné est cité dans les registres, soit Sisteron, en France. Un militaire, Jean Samuel Forestier, s'y marie en 1832 alors qu'il est en garnison dans cette ville. Cet homme est né et baptisé dans la paroisse de Corsier. Les lieux de mariages évoqués dans cet échantillon reflètent ainsi en partie l'émigration de certains habitants de la commune vers l'étranger.

Figure 5.8 Complétude généalogique pour les personnes mariées entre 1791 et 1840

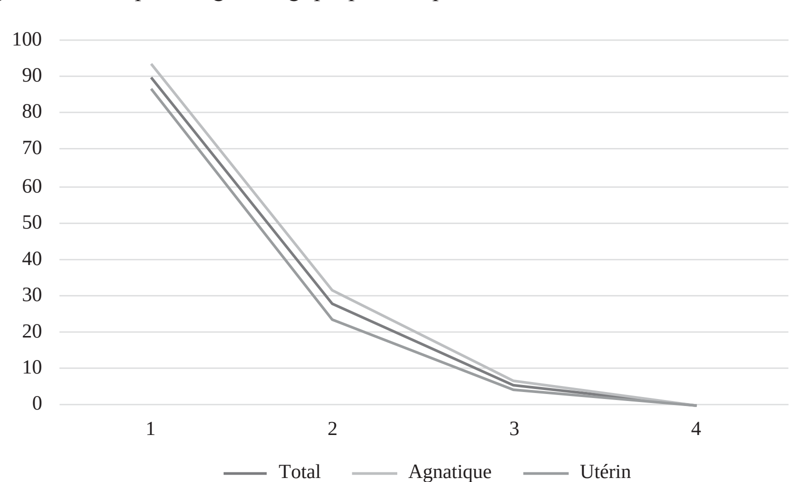




Figure 5.9 Connaissance des grands-parents des personnes mariées entre 1791 et 1840

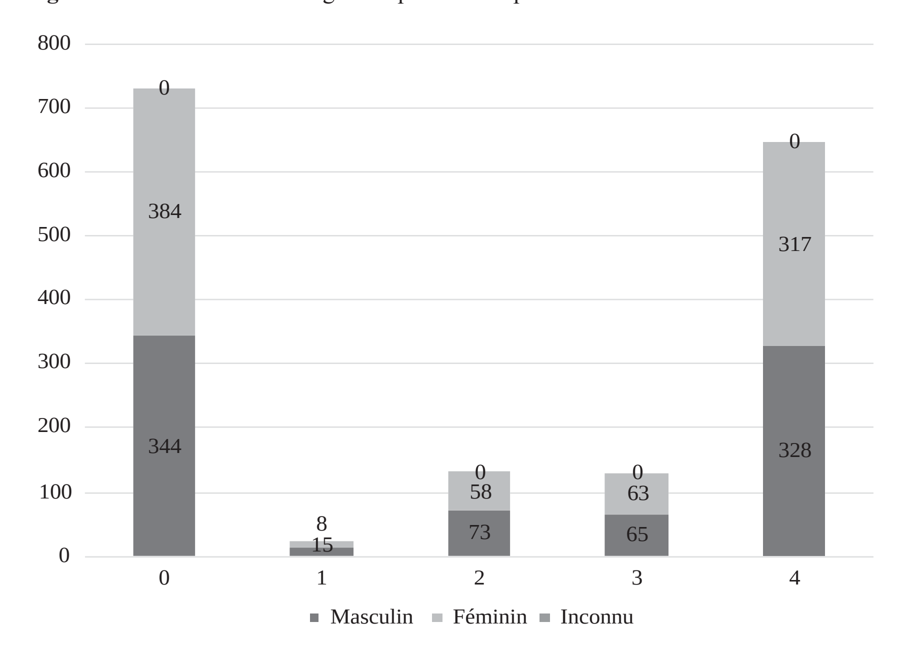
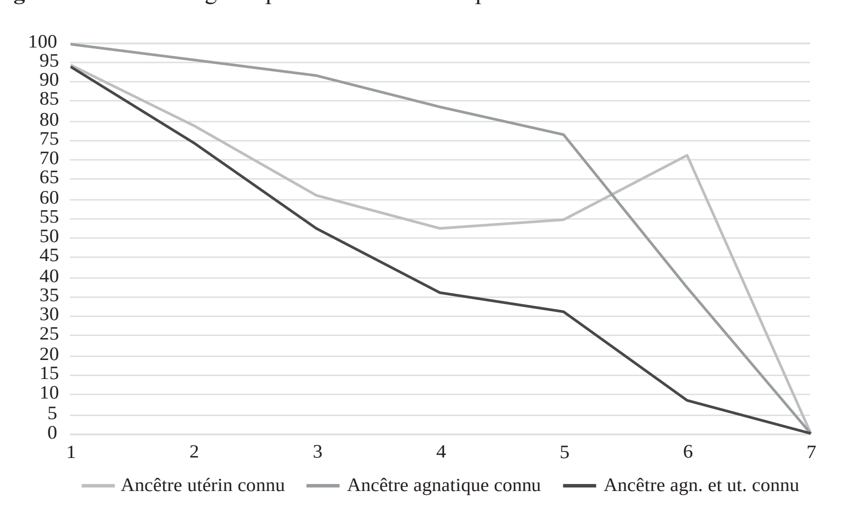


Figure 5.10 Biais de genre pour les ancêtres des personnes mariées entre 1791 et 1840



Au XIXe siècle, des circuits plus courts dans la consanguinité apparaissent en grand nombre (tableau 5.15), en particulier entre cousins germains, pour un total de 28 circuits sur 65 (43 %). Le deuxième degré de consanguinité est le plus représenté parmi ces circuits, suivi par le quatrième (quinze circuits), le troisième (douze circuits), puis les 2e/3e et 3e/4e comptant cinq circuits. Au total, 59 couples sur 842 (7,01 %) et 117 individus sur 1 655 (7,07 %) sont concernés par un mariage jusqu'au quatrième degré de consanguinité, ce qui est plus du double que dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle (2,74 % des couples et 2,85 % des individus). Si une partie de cette augmentation est imputable à la hausse de la connaissance des ancêtres, avec un doublement de la connaissance des grands-parents (figure 5.9), une part est également la conséquence d'un choix d'épouser un parent.

Ces résultats font très clairement apparaître la domination des mariages entre cousin-e-s germain-e-s, et même un choix délibéré pour ces derniers, comme le démontrent les coefficients de clôture qui sont plus élevés que pour les autres mariages dans la consanguinité. Cependant, comparativement aux mariages avec un-e affin-e, les coefficients de clôture restent plus bas. Encore au XIXe siècle, les mariages doubles sont préférés. Par exemple, le coefficient de clôture pour les mariages entre deux frères et deux sœurs est plus élevé au XIXe (1,15 %) que celui avec une cousine croisée matrilatérale (0,50 %).

Tableau 5.15 Circuits des mariages entre parents consanguins 1791–1840

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Degré (canonique)	#Chaînes ouvertes	Taux de clôture
1	MBD	HF()HF	9	2	1795	0,50 %
2	FBD	HH()HF	8	2	2059	0,39 %
3	MZD	HF()FF	6	2	1563	0,38 %
4	FZD	HH()FF	5	2	1726	0,29 %
5	FFBDD	HHH()HFF	2	3	1295	0,15 %
6	MFBDD	HFH()HFF	2	3	1013	0,20 %
7	FMBSD	HHF()HHF	2	3	1207	0,17 %
8	FFFBDSD	HHHH()HFHF	2	4	Trop de chaînes	
9	FMFBSSD	HHFH()HHHF	2	4	Trop de chaînes	
10	FBSD	HH()HHF	1	2/3	1595	0,06 %
11	FBDD	HH()HFF	1	2/3	1295	0,08 %
12	FZDD	HH()FFF	1	2/3	1002	0,10 %
13	MFZD	HFH()FF	1	2/3	991	0,10 %
14	MMZD	HFF()FF	1	2/3	736	0,14 %
15	FFBSD	HHH()HHF	1	3	1531	0,07 %
16	FFZSD	HHH()FHF	1	3	1199	0,08 %
17	FFZDD	HHH()FFF	1	3	941	0,11 %
18	MFZSD	HFH()FHF	1	3	959	0,10 %
19	MMBDD	HFF()HFF	1	3	1178	0,08 %
20	MMZDD	HFF()FFF	1	3	832	0,12 %
21	MFZSDD	HFH()FHFF	1	3/4	Trop de chaînes	
22	MFZDDD	HFH()FFFF	1	3/4	Trop de chaînes	
23	FMBSDD	HHF()HHFF	1	3/4	Trop de chaînes	
24	FFFBDD	HHHH()HFF	1	3/4	Trop de chaînes	
25	MMMZSD	HFFF()FHF	1	3/4	Trop de chaînes	
26	FFFBDDD	HHHH()HFFF	1	4	Trop de chaînes	
27	FFFZDDD	HHHH()FFFF	1	4	Trop de chaînes	
28	FFFFDDDD	HHHH(H)FFF	1	4	Trop de chaînes	
29	MFFZSDD	HFHH()FHFF	1	4	Trop de chaînes	
30	FFMZDSD	HHHF()FFHF	1	4	Trop de chaînes	
31	FFMZDDD	HHHF()FFFF	1	4	Trop de chaînes	
32	MFMBDDD	HFHF()HFFF	1	4	Trop de chaînes	
33	FMMZSSD	HHFF()FHHF	1	4	Trop de chaînes	
34	FMMZSDD	HHFF()FHFF	1	4	Trop de chaînes	
35	MMMBDSD	HFFF()HFHF	1	4	Trop de chaînes	
36	MMMZDSD	HFFF()FFHF	1	4	Trop de chaînes	

Concernant l'affinité et les renchaînements, 34 couples et 68 individus sont concernés par un mariage de ce type, représentant 4,04 % des 842 couples et 4,11 % des 1 655 individus. Ce taux reste stable

comparativement à la période précédente (tableau 5.16). Les mariages entre paires de germains restent les plus communs (H()H.F()F et H()F.H()F). Ces deux types de circuits représentent 12 des 19 circuits (63,16 %). Il s'agit d'une hausse par rapport à la seconde moitié du XVIIIe siècle. Depuis la fin du XVIIIe siècle, les mariages se réalisent avec des consanguin-e-s plus proches, alors qu'ils restent stables dans les renchaînements et l'affinité. Les taux de mariages entre parents, s'ils sont additionnés, sont cependant quelque peu inférieurs à ceux trouvés à Liddes et Bovernier au XIXe siècle, soit 11,4 et 14,4 % pour les mariages jusqu'au troisième degré de consanguinité et premier d'affinité[726]. Cette stabilité des renchaînements opposée à une hausse des consanguins pourrait indiquer un changement dans la considération dont jouissent les différents parents. Les consanguins prendraient alors le pas sur les affins ou des branches alliées auparavant. Ce point reste encore à explorer plus avant.

Tableau 5.16 Circuits des mariages entre parents (affinité et renchaînements) 1791–1840

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Degré (canonique)	#Chaînes ouvertes	Taux de clôture	Remarques
1	BWZ	H()H.F()F	4	1	873	1.15 %	10 circuits pour les chaînes ouvertes
2	ZHZ	H()F.H()F	8	1	801	1.87 %	15 circuits pour les chaînes ouvertes
3	BWFBD	H()H.FH()HF	1	1/2	Trop de chaînes		
4	BWMBD	H()H.FF()HF	1	1/2	Trop de chaînes		
5	FZHZD	HH()F.H()FF	1	1/2	Trop de chaînes		
6	FBSWZ	HH()HH.F()F	1	1/2	Trop de chaînes		
7	MBDHZ	HF()HF.H()F	1	1/2	Trop de chaînes		
8	MZDHZD	HF()FF.H()FF	1	1/2	Trop de chaînes		
9	MZSWMZD	HF()FH.FF()FF	1	2	Trop de chaînes		

726 GUZZI-HEEB, « What has the "first sexual revolution" to do with kinship transition? "Kin marriages" and illicit sexuality in nineteenth-century Alpine Switzerland », *art. cit.*, 2018, p. 393.

Entre 1691 et 1740, les couples évitent le mariage dans le même nom (aucune occurrence) alors que dans la période suivante, 28 couples sur 729 (3,84 %) portent le même patronyme. Parmi les mariages entre parents, 7 sur 52 (13,46 %) sont concernés par un mariage avec une personne portant le même nom de famille. Au XIXe siècle, les taux augmentent : 39 mariages sur 831 (4,69 %) concernent des époux portant le même patronyme et 15 sur 87 (17,24 %) lorsqu'il s'agit de couples parents. En tenant compte du fait que pour le quatrième degré de consanguinité une personne sur 64 (1,56 %) est un agnat (soit portant le même nom de famille), ces résultats semblent relativement élevés. Bien sûr, porter un même patronyme n'est pas forcément synonyme de parenté. Cependant, avant le XVIIIe siècle, dans le cadre du modèle européen de mariage, une règle informelle interdit les unions entre personnes portant le même nom de famille. Ce n'est qu'au début du XVIIIe siècle que des mariages dans le nom du père sont observés, alors que la hausse véritable se déroule à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle[727]. Il nous semble intéressant de mettre en avant que ces taux sont quatre fois plus élevés parmi les mariages entre parents, signifiant probablement un choix délibéré dans les lignées agnatiques.

5.2.6.2 Mélange aléatoire du réseau de parenté

Comme pour les deux périodes plus anciennes, les mariages effectués durant cette tranche temporelle ont été étendus à tous les ascendants. Le nouveau réseau ainsi créé comprend 5 003 individus et 2 731 familles. Les unions avec un-e consanguin-e jusqu'au quatrième degré sont plus élevées qu'auparavant, avec 93 couples sur 2 401 (3,87 %) pour 184 individus (3,68 %), presque deux fois plus que pour l'échantillon de la période précédente. De plus, les mariages entre cousin-e-s germain-e-s augmentent fortement : 34 circuits sur 102 (un tiers). Neuf mariages se réalisent entre consanguins au 2e/3e degré, 26 au troisième degré, quatre au 3e/4e degré et 29 au quatrième. Puisque le nombre de parents disponibles augmente avec

727 DELILLE, « Parenté et alliance en Europe occidentale. Un essai d'interprétation générale », *art. cit.*, 2010, pp. 84–86 ; sur le cas parisien voir : DESCIMON Robert, « Le trop proche ? Mariages dans le nom du père à Paris aux XVIe et XVIIe siècles », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (19 Bis), 2018. En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/8615>.

la distance généalogique (une personne a en général plus de cousin-e-s que de frères et sœurs), il est tout à fait clair que les cousin-e-s germain-e-s deviennent des partenaires privilégiés.

Dans l'échantillon mélangé aléatoirement, qui compte 5 133 individus et 2 731 familles, le nombre de mariages entre consanguins est divisé par six, passant à 16 couples (0,67 %) et 32 individus (0,62 %) (tableau 5.17). La différence avec le réseau originel étant de 16,27 % au maximum. La part des cousins germains est de trois circuits sur 17, soit 17,65 %, ce qui démontre encore une fois un choix pour ce type de relations. La majorité des circuits se situe au troisième degré (8 sur 17, soit 47 %), ce qui est très différent des 25,5 % du réseau d'origine. On peut ainsi déceler une faveur pour les cousin-e-s germain-e-s et moins d'attrait pour les liens plus éloignés.

Tableau 5.17 Circuits des mariages entre parents (consanguinité). Mariages 1791–1840 étendus à l'ascendance mélangés aléatoirement

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples	Degré (canonique)
1	FBD	HH()HF	2	2	2
2	MZD	HF()FF	1	1	2
3	FBSD	HH()HHF	1	1	2/3
4	FMBD	HHF()HF	1	1	2/3
5	FFBSD	HHH()HHF	2	2	3
6	FFBDD	HHH()HFF	1	1	3
7	FFZSD	HHH()FHF	1	1	3
8	MFZSD	HFH()FHF	1	1	3
9	FMBSD	HHF()HHF	2	2	3
10	FMBDD	HHF()HFF	1	1	3
11	FFBSSD	HHH()HHHF	1	1	3/4
12	FMBDSD	HHF()HFHF	1	1	3/4
13	FFFBSSD	HHHH()HHHF	1	1	4
14	FMFBSDD	HHFH()HHFF	1	1	4

Tableau 5.18 Circuits des mariages entre parents (affinité et renchaînements). Mariages 1791–1840 étendus à l'ascendance

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples	Degré (canonique)
1	MHD	H(F).(H)F	2	4	1
2	ZHD	H()F.(H)F	1	2	1
3	BWZ	H()H.F()F	8	16	1
4	ZHZ	H()F.H()F	13	25	1
5	MBSW	HF()HH.F	1	2	2
6	BDHZ	H()HF.H()F	1	2	2
7	BDHMD	H()HF.H(F)F	1	2	2
8	ZDHZ	H()FF.H()F	1	2	2
9	FBWZ	HH()H.F()F	1	2	2
10	MZHZ	HF()F.H()F	1	2	2
11	BWFBD	H()H.FH()HF	2	4	2
12	BWMBD	H()H.FF()HF	1	2	2
13	FBWBD	HH()H.F()HF	2	4	2
14	FZHBD	HH()F.H()HF	1	2	2
15	FZHZD	HH()F.H()FF	2	4	2
16	FBSWZ	HH()HH.F()F	2	4	2
17	FBDHZ	HH()HF.H()F	1	2	2
18	FZDHZ	HH()FF.H()F	1	2	2
19	MZHBD	HF()F.H()HF	2	4	2
20	MZHZD	HF()F.H()FF	1	2	2
21	MBSWZ	HF()HH.F()F	2	4	2
22	MBDHZ	HF()HF.H()F	2	4	2
23	MZSWZ	HF()FH.F()F	1	2	2
24	MFDDHZ	HF(H)FF.H()F	1	2	2
25	MZDHZD	HF()FF.H()FF	1	2	2
26	MBSWFBD	HF()HH.FH()HF	1	2	2
27	MBSWFZD	HF()HH.FH()FF	1	2	2
28	MZSWMBD	HF()FH.FF()HF	1	2	2
29	MZSWMZD	HF()FH.FF()FF	1	2	2
30	MZDHFZD	HF()FF.HH()FF	1	2	2

Une différence notable existe également dans les taux de mariages dans l'affinité entre l'échantillon originel et le réseau mélangé aléatoirement (tableaux 5.18 et 5.19). Dans le premier, 109 couples (4,54 %) et 214 individus (4,28 %) sont concernés par une telle union, alors que dans le deuxième, seuls 16 couples et 32 individus (0,67 et 0,62 %) le sont. Il

y a donc un taux plus élevé de mariages entre parents dans la réalité que dans une distribution aléatoire des mariages, qu'ils soient consanguins ou affins.

Dans l'échantillon non mélangé (tableau 5.18), la moitié des circuits, soit 23 sur 57, concerne le premier degré, allant même jusqu'à un mariage entre demi-germains (H(F).H(F)). On trouve également dans un cas un mariage avec une demie-nièce (H()F.(H)F). Seulement un quart des mariages se retrouve au sein du réseau mélangé (2 circuits sur 8) (tableau 5.19). On peut ainsi affirmer qu'au XIX[e] siècle, on assiste à un rapprochement à la fois dans l'affinité et la consanguinité. Cependant, il faut garder en tête que les ascendants se retrouvent également dans ces échantillons, comprenant ainsi des mariages conclus auparavant (le mélange aléatoire ne génère toutefois pas de dates de mariage). La nuance apportée auparavant à l'hypothèse de Delille ne se vérifie pas pour cet échantillon, démontrant cette fois un choix délibéré pour les mariages doubles dans le réseau réel avec 21 circuits sur 57 contre deux sur huit dans le réseau aléatoire.

Tableau 5.19 Circuits des mariages entre parents (affinité et renchaînements). Mariages 1741–1790 étendus à l'ascendance mélangés aléatoirement

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	Nombre de couples	Degré (canonique)
1	BWZ	H()H.F()F	2	4	1
2	BDHZ	H()HF.H()F	1	2	2
3	ZDHZ	H()FF.H()F	1	2	2
4	MBSWZ	HF()HH.F()F	1	2	2
5	MBDHZ	HF()HF.H()F	1	2	2
6	MBSWMZ	HF()HH.FF()F	1	2	2
7	MZDHFZ	HF()FF.HH()F	1	2	2

Tableau 5.20 Mariages entre parents par période. Les pourcentages sont en fonction du nombre de couples mariés.

Période	Mariages entre parents	
	Consanguinité	**Affinité et renchaînements**
1691–1740	0,14 %	2,77 %
1741–1790	2,74 %	4,39 %
1791–1840	7,01 %	4,04 %

Pour résumer, entre le XVIIIe et le milieu du XIXe siècle, les mariages entre parents augmentent à Corsier, surtout dans la consanguinité, mais aussi dans l'affinité (tableau 5.20). Ces résultats confirment les hypothèses faites par différent-e-s chercheur-euse-s : le nombre de mariages entre proches parents s'élève de manière significative[728]. Cette hausse reste toutefois à nuancer car des différences peuvent exister, notamment entre la ville et la campagne. Ainsi dans le royaume de Murcie, où les taux de dispenses de mariage atteignent leur point le plus haut entre 1783 et 1792 avant de baisser, les campagnes ont des taux de dispense bien plus élevés que les villes. De plus, la modification de la loi joue un rôle important dans la possibilité d'obtenir une dispense[729]. De même d'autres études démontrent que cette hausse, bien que véritable, ne doit pas être surestimée[730] et que cette hypothèse est sujette à critique[731].

5.2.6.3 Statut socioprofessionnel et ancrage généalogique

Comme pour la période précédente, l'ancrage généalogique est déterminé en fonction de la première apparition du patronyme dans la base de données. Un nom ancien est attesté dès avant 1680, un nom moyen entre 1680 et 1720 et un nom nouveau après 1720. Cela laisse un plus grand espace entre le début de la période, 1690, et un nom ancien.

Parmi les mariages consanguins, les noms anciens dominent encore largement, avec 52 hommes et femmes sur 59 portant un patronyme ancien (annexe 5.3). La tendance à l'ouverture des renchaînements se confirme

---

728 SABEAN David Warren, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, Cambridge; New York [etc.], Cambridge University Press, 1998; SABEAN et TEUSCHER, « Kinship in Europe: a new approach to long-term development », *art. cit.*, 2007.

729 CHACÓN JIMÉNEZ Francisco et HENAREJOS LÓPEZ Juan Francisco Henarejos, « El matrimonio campesino en el Sur de Europa (El ejemplo del Reino de Murcia: 1773–1832). Hipótesis de interpretación », *Revista de Demografía Histórica* XXXVII (II), 2019, pp. 166–174.

730 GASPERONI, « Reconsidering matrimonial practices and endogamy in the Early Modern period. The case of central Italy (San Marino, Romagna and Marche) », *art. cit.*, 2016.

731 RUGGIU, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de Kinship in Europe », *art. cit.*, 2010.

avec seulement 24 hommes et 19 femmes portant un nom ancien sur les 34 couples (annexe 5.4). Les femmes en particulier ont plus souvent des noms récents (10) que les hommes (6). Pourrait-on dès lors penser que les femmes utilisent ces unions pour s'intégrer dans la paroisse ? Sept femmes portant un patronyme récent sur dix épousent un homme portant un nom ancien, alors que seuls deux hommes sur six sont dans ce cas (tableau 5.21). Les couples unissant des conjoints portant un nom nouveau ne sont que deux. Les renchaînements permettent une plus grande ouverture que les mariages consanguins, de manière encore plus marquée entre 1791 et 1840 qu'entre 1741 et 1790.

Tableau 5.21 Mariages (affinité et renchaînement) 1791–1840 en fonction de l'ancrage généalogique. Un nom ancien est mentionné avant 1680, un nom nouveau après 1720.

Ancrage généalogique femme	**Ancrage généalogique homme**			
	ancien	**moyen**	**nouveau**	**Total**
ancien	14	3	2	**19**
moyen	3		2	**5**
nouveau	7	1	2	**10**
Total	**24**	**4**	**6**	**34**

Cette différence se reflète également dans le nombre de mariage avec un homme ou un père de l'épouse exerçant une charge politique (à l'exclusion des conseils communaux). Dans un sens restreint, 24 mariages sur 59 impliquent une personne avec un office. En étendant cela à des charges moins élevées, ce nombre passe à 27 (45,8 %) et reste en minorité, ce qui constitue une différence avec la période précédente. Les mariages dans l'affinité et les renchaînements comptent dix mariages sur 34 (29,4 %) impliquant un homme ou le père d'une femme ayant une charge. En étendant là aussi à des charges moins importantes, ce nombre passe à seize sur 34 (47 %) soit un taux à peu près équivalent. La différence se joue ainsi au niveau de l'ancienneté de la famille et pas de l'occupation de charges politiques. Entre 1741 et 1790, ces taux étaient respectivement de cinq (15,6 %) et 14 sur 32 (43,75 %). Les mariages affins entre 1791 et 1840 impliquent donc plus souvent des personnes occupant des charges, à la différence des mariages consanguins.

Le cotet des contribuables des années 1830[732] permet de connaître la fortune des mariés. Cela ne s'applique que pour les hommes, car les femmes sont largement absentes du registre (à l'exception de quelques veuves). En l'absence de document similaire pour l'Ancien Régime, cette analyse n'est possible que pour le XIXe siècle. Les chiffres retenus sont les sommes maximales ; en effet, ces totaux peuvent évoluer en fonction du temps, des ventes ou des acquis réalisés par les acteurs. De plus, certains sont décédés avant 1830 et ne peuvent être pris en compte. Un homme apparaît deux fois, Jean Samuel Dénéréaz, qui se marie une fois avec sa cousine au quatrième degré (HHHH()HFHF) et une autre avec sa cousine germaine (HF()HF). Il est conservé comme constituant deux entrées. Parmi les hommes impliqués dans un mariage consanguin, quatre sont décédés et un réside hors du cercle de Corsier, portant le total à 54 hommes. Les tranches sont reprises de l'analyse faite pour l'année 1808[733] par Aline Johner pour la petite ville de Payerne située elle aussi dans le canton de Vaud, mais présentant une économie différente, soit dépourvue de viticulture. La présence de vignes peut impliquer des fortunes plus grandes, la vigne valant en général plus que d'autres terres[734]. Tous les hommes ne sont pas des contribuables et une bonne partie de la population ne paie sans doute pas d'impôts. Les fortunes annoncées dans le registre foncier se répartissent entre 5 et 8 152 francs, en plus d'hommes n'ayant aucune fortune (le plus souvent absents du registre). Ces derniers sont neuf, soit 16,7 % du total. Il s'agit souvent d'hommes jeunes qui se marient vers la fin de la période étudiée et qui n'ont pas encore pu se constituer un patrimoine.

---

732 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », ACV, Cote : Gf 343/13.

733 JOHNER Aline, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, Lausanne, Université de Lausanne, 2020, p. 224.

734 BOUDJAABA Fabrice, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750–1830)*, Paris, PUPS, 2008, pp. 34–37.

Tableau 5.22 Fortune des hommes impliqués dans un mariage consanguin 1791–1840.

Tranche	Nombre	%
0	9	16,7 %
1–500	7	13,0 %
500–1000	8	14,8 %
1000–3000	23	42,6 %
3000–5000	4	7,4 %
5000–7000	2	3,7 %
7000–10000	1	1,9 %
Total	**54**	**100 %**

La tranche la plus représentée est celle de 1 000 à 3 000 francs (tableau 5.22). À Payerne, cette tranche représente 24,1 % de la population. Elle est donc surreprésentée parmi les mariages consanguins. Viennent ensuite les hommes ayant entre 500 et 1 000 francs de possessions qui représentent 14,8 % du total, soit un taux semblable à celui de Payerne (20,1 %). La tranche de 1 à 500 francs semble sous-représentée avec 13 % contre 34,3 % à Payerne. En revanche, en cumulant avec les hommes n'ayant pas de fortune, on atteint 29,7 %, soit proche du tiers trouvé à Payerne. Globalement ces taux sont assez similaires à ceux pour Payerne, sauf qu'il manque les personnes les plus fortunées, soit ayant plus de 10 000 francs, absentes des mariages consanguins. Finalement, les mariages consanguins semblent concerner la majorité des couches de la population, pour autant qu'elles soient fortement ancrées localement.

Parmi les 34 hommes impliqués dans un renchaînement ou dans un mariage par affinité, deux sont décédés. Il reste ainsi 32 hommes, dont onze ne sont pas mentionnés dans le registre, soit ayant une fortune correspondant à 0 (tableau 5.23). Il faut toutefois noter que compte tenu du plus grand nombre d'hommes ayant un nom nouvellement attesté (6), il est probable qu'ils n'apparaissent pas simplement car ils habitent à l'extérieur.

Tableau 5.23 Fortune des hommes impliqués dans un renchaînement ou un mariage dans l'affinité 1791–1840.

Tranche	Nombre	%
0	11	34,4 %
500–1000	11	34,4 %
1000–3000	6	18,8 %
3000–5000	2	6,3 %
5000–7000	2	6,3 %
Total	**32**	**100 %**

La tranche la plus basse (1–500), mais aussi la plus élevée disparaissent. Les renchaînements semblent ainsi se concentrer dans les tranches moyennes et inférieures. La part des hommes ayant entre 500 et 1 000 francs dépasse le tiers du total, de même que ceux sans fortune. Les hommes de la tranche 500 à 1 000 francs sont par ailleurs surreprésentés en comparant avec Payerne où cette tranche représente 20,1 % des inscriptions dans le registre foncier de 1808. En revanche, environ 13 % du total est compris entre 3 000 et 7 000 francs, ce qui correspond à Payerne (environ 12 %). Les tranches les plus élevées sont là aussi absentes. Les renchaînements et les mariages dans l'affinité semblent ainsi se concentrer dans les tranches moyennes (500 à 3 000 francs).

L'absence des plus fortunés est peut-être due à leur départ de la paroisse ou à leurs mariages à l'extérieur. Un des plus fortunés, Aimé Jean Marc Cuénod, avec plus de 40 000 francs de propriété, se marie à quatre reprises, à chaque fois à l'extérieur. De plus, il est probable que les branches les plus fortunées de la famille de Montet se déplacent aussi à Vevey. Dans le registre foncier, le nom de Montet n'est plus représenté que par la veuve et les hoirs de Ferdinand Louis, Philippe, Emmanuel Louis (pasteur), Jean David fils de Sébastien et Jules Emmanuel feu Jean David (avocat). La branche descendant des bannerets du XVIIIe siècle se limite à l'hoirie de Ferdinand Louis (plus de 14 000 francs). De plus, ils n'ont presque plus de terres, à part Emmanuel Louis (plus de 9 000), l'hoirie devant être répartie entre les héritiers. En parcourant le registre foncier, dépasser une fortune de 3 000 francs est déjà rare. Seuls dix contribuables semblent avoir plus de 15 000 francs de possessions et une dizaine entre 10 000 et 15 000. Par ailleurs, parmi ceux ayant plus de 15 000 francs de fortune, seul le précité Cuénod porte un nom ancien de la paroisse, les autres étant soit des nouveaux arrivants (Dubochet, Nicod, Robert) ou des étrangers (de Watteville de Berne) ou encore des institutions comme la ville de Lausanne et le Collège Saint-Michel de Fribourg[735]. Il est donc peu surprenant que les plus grosses fortunes soient absentes.

---

735 Parmi les plus riches se trouvent : le couple Dubochet-Villars (48 535 francs à un moment), Aimé Jean Marc Cuénod (plus de 40 000), la commune de Lausanne (31 965), le couple De Muralt – de Watteville (24 110), David Marindin (plus de 23 000), Jean Gabriel Richard Nicod (19 180), le Collège St-Michel de Fribourg (18 555), Justin Mestrezat (18 130), le couple Robert-Carrard (17 205), les hoirs de François Louis Benjamin Verrey (17 055), les hoirs de François Nicolas Chollet (14 570 francs), Charles Émile Henri Scherer (14 540), Jean Abraham Demierre

Il reste encore à examiner la dernière variable disponible, soit les professions. Pour cette dernière période, les professions des pères des hommes ont également été prises en compte, car elles sont bien connues grâce au recensement de 1798, ce qui limite les inconnus. Les mariages étant plus nombreux, des catégories professionnelles simples sont utilisées. Les agriculteurs, cultivateurs et laboureurs ont été regroupés sous l'appellation agriculteur, les vignerons sont gardés tels quels. Parmi les mariages consanguins, ces deux catégories sont les plus représentées avec 38 agriculteurs ou pères agriculteurs chez les hommes (64,4 %) et onze vigneron (18,6 %) (tableau 5.24). Les vignerons semblent sous-représentés par rapport aux taux existant dans le recensement de 1798, d'autant plus que chaque fois que la profession de vigneron apparaît avec une autre relativement à une personne contenue dans la base de données, cette dernière est comptabilisée comme appartenant à la catégorie des vignerons. Les inconnus sont peu nombreux (trois), de même que les marchands, artisans ou magistrats/professions libérales.

Tableau 5.24 Catégories professionnelles des hommes réalisant un mariage consanguin 1791–1840

Catégorie professionnelle hommes	**Nombre**	**%**
agriculteur	38	64,4 %
vigneron	11	18,6 %
inconnue	3	5,1 %
artisan	2	3,4 %
magistrat/profession libérale	2	3,4 %
militaire	1	1,7 %
marchand	1	1,7 %
propriétaire	1	1,7 %
Total	**59**	**100 %**

syndic (12 545), De Foegly (Fégely) de Fribourg (11 700), Sophie Morlot née de Crousaz (10 665), Albert Louis Secretan et Dame Mestral (10 345), Ferdinand Paul Henri de Pierre Louis Mouron (10 195).

Tableau 5.25 Catégories professionnelles des femmes réalisant un mariage consanguin 1791–1840

Catégorie professionnelle femmes	Nombre	%
agriculteur	29	49,2 %
inconnue	12	20,3 %
vigneron	11	18,6 %
artisan	2	3,4 %
propriétaire	1	1,7 %
militaire	1	1,7 %
concierge	1	1,7 %
marchand	1	1,7 %
magistrat/profession libérale	1	1,7 %
Total	**59**	**100 %**

Les femmes se mariant avec un parent consanguin sont aussi majoritairement des filles d'agriculteurs (49,2 %) et de vignerons (18,6 %) (tableau 5.25). La part de pères vignerons est strictement égale à celle des hommes vignerons. Les professions inconnues sont en revanche plus nombreuses (20,3 %). Les autres taux se répartissent de manière à peu près similaire à ceux des hommes, la présence des artisans, marchands et professions libérales restant faible.

Tableau 5.26 Catégories professionnelles des hommes réalisant un renchaînement ou un mariage dans l'affinité 1791–1840

Catégorie professionnelle hommes	Nombre	%
agriculteur	14	41,2 %
vigneron	9	26,5 %
inconnue	6	17,6 %
artisan	3	8,8 %
magistrat/profession libérale	1	2,9 %
concierge	1	2,9 %
Total	**34**	**100 %**

Tableau 5.27 Catégories professionnelles des femmes réalisant un renchaînement ou un mariage dans l'affinité 1791–1840

Catégorie professionnelle femmes	**Nombre**	**%**
agriculteur	14	41,2 %
vigneron	8	23,5 %
inconnue	8	23,5 %
artisan	2	5,9 %
magistrat/profession libérale	1	2,9 %
nourrice	1	2,9 %
Total	**34**	**100 %**

Les renchaînements et les mariages dans l'affinité présentent une répartition professionnelle à peu près semblable (tableaux 5.26 et 5.27). En effet, les agriculteurs et les filles d'agriculteurs forment aussi la plus grande part des mariés et des mariées. Les vignerons constituent également la seconde profession la plus représentée. La part des artisans est un peu plus élevée. La différence entre les mariages dans l'affinité et les mariages consanguins reste faible, le cumul des agriculteurs et des vignerons se situant dans les deux cas entre 65 et 75 % des personnes. Ainsi la différence entre mariages consanguins et renchaînements se joue essentiellement sur l'ancrage généalogique, les professions présentant peu de variations.

5.2.7 Mariages entre cousin-e-s germain-e-s

Une indication allant dans le sens d'un choix délibéré pour épouser son ou sa cousin-e germain-e apparaissant dans la dernière période et la législation à ce sujet changeant à la fin du XVIII[e] siècle, une attention particulière est portée à ces alliances. Bien sûr, la majorité des mariages restent exogames, mais quand on épouse un parent, son ou sa cousin-e germain-e est favorisée par rapport aux autres liens de consanguinité. Dans la paroisse de Corsier, 48 couples de cousin-e-s germain-e-s s'unissent entre 1749 et

1839 (18 bans de mariage, 25 mariages religieux, deux mariages civils, une liaison illégitime et une liaison de type inconnu[736]) (annexe 5.5).

Sous l'Ancien Régime, les mariages entre cousin-e-s germain-e-s sont interdits dans le canton de Berne. Mais, comme décrit auparavant, il est possible de contracter un mariage valide en se mariant à l'étranger. Cela implique toutefois une privation des droits civils, qui ne sont rendus que quatre ans après le mariage. Un exemple, ne concernant pas Corsier, est celui de l'union de Henri de Senarclens avec Anne-Véronique de Gingins. Les deux fiancés font partie de l'élite vaudoise. Ils décident en 1755 de se marier et voyagent jusqu'à Grenzach, dans le Margraviat de Bade. Peu après avoir contracté ce mariage, Henri de Senarclens écrit aux autorités bernoises pour expliquer sa situation. La sanction tombe et le couple doit rester un an dans le domaine de l'époux, sans pouvoir en sortir, et Henri perd ses droits civils durant cette année. Le couple a également dû payer une amende[737]. Ceci prouve qu'il était bel et bien possible d'épouser un cousin ou une cousine sous l'Ancien Régime, au prix de sanctions. Ce couple dispose de ressources importantes, à la fois financières et sociales, qu'il a pu mobiliser pour faire valider son mariage ; en effet, des membres des familles des mariés siègent dans les conseils bernois, ce qui facilite la validation de leur union.

À Corsier, les mariages entre cousin-e-s germain-e-s prennent leur essor dès 1798 (bans de mariage), si l'on excepte les trois unions contractées entre 1749 et 1766. Dès les années 1820, les unions entre cousin-e-s dépassent les 4 % des mariages et même les 6 % entre 1831 et 1840 (tableau 5.28). Ces résultats démontrent aussi que le comportement matrimonial s'adapte à la législation. Il faut cependant garder à l'esprit que la loi de 1798 change car une tendance à épouser des parents proches existe déjà, surtout dans les cantons catholiques. La loi le stipule d'ailleurs explicitement : « Considérant, que, par le grand nombre de dispensations déjà accordées, le corps législatif a déclaré tacitement, que les mariages entre germains de sang n'étoient ni prohibés par la constitution, ni contraires à aucun des principes généraux »[738].

---

736 On ne connaît cette liaison que par les enfants issus du mariage, aucune trace ne se trouve dans les registres de paroisse. Ils se sont probablement mariés hors de la paroisse.

737 DESSEMONTET Olivier, « L'amour hors la loi. Remous autour d'un mariage consanguin en 1755 », *Revue Historique Vaudoise* 84, 1976, pp. 25–60.

738 AVL, Chancellerie 74/26

Tableau 5.28 Mariages entre cousin-e-s germain-e-s au XIXe siècle (sans les bans)[a]

Décennie	**Mariages entre cousins germains**	**Mariages dans la période**
1801–1810	3 (2,17 %)	138
1811–1820	4 (2,51 %)	159
1821–1830	7 (4,4 %)	159
1831–1840	11 (6,4 %)	172
Total	**25 (3,98 %)**	**628**

a En prenant aussi en compte les bans de mariage : 8 pour 1801–1810, 11 pour 1811–1820, 11 (une liaison illégitime) pour 1821–1830 et 14 pour 1831–1840.

Cette hausse des mariages entre cousin-e-s germain-e-s ne concerne pas uniquement Corsier, ni la Suisse, mais est observée dans différentes régions européennes. À Paris, les demandes de dispenses pour le deuxième degré de consanguinité augmentent à la fin du XVIIIe siècle, alors que celles pour le quatrième baissent. Ces chiffres cependant ne concernent que les dispenses, et pas le nombre total des mariages. Il semble y avoir une différence entre les régions rurales et urbaines, les demandes de dispenses pour les campagnes concernant des degrés plus éloignés[739]. Dans le cas de Neckarhausen, le nombre de mariages entre cousin-e-s germain-e-s augmente également. Inexistants au début du XVIIIe siècle, ils font leur apparition au milieu du siècle et deviennent communs au XIXe siècle[740]. Les chiffres restent plus bas que ceux de Corsier, puisque 1,9 % des mariages à la fin du XVIIIe, 1,6 % au début du XIXe et 2,4 % au milieu du XIXe siècle sont des mariages entre cousin-e-s germain-e-s, soit près de trois fois moins qu'à Corsier[741]. Dans certaines parties de l'Autriche, les demandes de dispenses pour la parenté proche augmentent également, des différences sont toutefois à constater dans le type de liens de parenté selon la région, la culture politique, la période et la flexibilité du clergé[742]. Dans l'Angleterre victorienne, les mariages de ce type sont également

739 BURGUIERE André, « "Cher cousin" : les usages matrimoniaux de la parenté proche dans la France du XVIIIe siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 52 (6), 1997, pp. 1339–1360.

740 SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998, pp. 108, 174–75, 275.

741 SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998, tableau A.25.

742 LANZINGER Margareth, *Verwaltete Verwandtschaft: Eheverbote, kirchliche und staatliche Dispenspraxis im 18. und 19. Jahrhundert*, Wien [etc.], Böhlau, 2015, pp. 330–340.

nombreux. Ils se réalisent d'abord chez les propriétaires terriens et les riches marchands au XVIIIe siècle et deviennent un modèle dans la classe moyenne du XIXe siècle[743]. Les taux de Corsier sont également plus élevés que ceux trouvés en Suède, où, au milieu du XIXe siècle, 1,5 % des mariages sont de ce type. Des variations importantes existent en Suède selon la région. En effet, une ligne de séparation existe entre le nord et le sud du pays, le nord démontrant un plus grand nombre de tels mariages et les unions consanguines étaient plus fréquentes dans des communautés isolées, petites, avec une faible densité de population, une forte stabilité résidentielle et peu de migrations[744]. Dans la région de Skellefteå au nord de la Suède, les mariages entre cousin-e-s germain-e-s passent de 0,5 % en 1780–1799 à 2,9 % en 1880–1899[745], là aussi en-dessous de la moyenne de Corsier. En comparaison avec Corsier, les chiffres donnés par Margareth Lanzinger pour le diocèse de Brixen sont très différents. Dans une région alpine, mais beaucoup plus peuplée (355 000 habitant-e-s vers 1830), les dispenses pour le deuxième degré de consanguinité sont très faibles (2 en 1790, aucune en 1795, 3 en 1800, 2 en 1805)[746]. À Saint-Marin, seules deux dispenses pour ce même degré sont données entre 1588 et 1826[747]. Les taux trouvés à Corsier sont donc particulièrement élevés, mais correspondent à la tendance européenne. Une réflexion est à mener encore concernant la différence entre régions. Une approche régionale, comme celle proposée par Albera[748], pourrait être particulièrement utile afin de déterminer des modèles en fonction des structures économiques, sociales et politiques.

---

743 ANDERSON Nancy Fix, « Cousin marriage in Victorian England », *Journal of Family History* 11 (3), 1986, pp. 285–286.

744 EGERBLADH Inez et BITTLES Alan, « Socioeconomic, demographic and legal influences on consanguinity and kinship in northern coastal Sweden 1780–1899 », *Journal of Biosocial Science* 43 (4), 2011, pp. 414–415.

745 Ibid., p. 418.

746 LANZINGER, « The relativity of kinship and gender-specific logics in the context of marriage dispensations in the nineteenth-century Alps (Diocese of Brixen) », *art. cit.*, 2018, p. 4.

747 GASPERONI, « Reconsidering matrimonial practices and endogamy in the Early Modern period. The case of central Italy (San Marino, Romagna and Marche) », *art. cit.*, 2016, p. 212.

748 ALBERA, *Au fil des générations*, *op. cit.*, 2011.

Connaître la hausse des mariages entre cousin-e-s germain-e-s est important, mais il faut également connaître le statut économique et social des personnes les contractant. Une première manière d'approcher cela est par les noms de famille. Cette méthode, imparfaite car elle ne prend en compte que les lignées agnatiques, permet de détecter quelles lignées sont potentiellement plus représentées parmi ce type de mariage (annexe 5.6). Le nom de famille qui revient le plus souvent est celui de Ducret (quinze fois), ce qui n'est pas une surprise car ce nom est également le plus fréquent dans la base de données (plus de 900 entrées). Il y a probablement parmi ces entrées un grand nombre de personnes non identifiées à cause de leur homonymie. Delafontaine et Dénéréaz sont, avec dix mentions, les seconds noms de famille les plus fréquents parmi les mariages entre cousin-e-s germain-e-s. Dénéréaz est le second nom de famille par ses entrées dans la base de données (757), en revanche Delafontaine, avec 223 entrées, semble être un nom particulièrement concerné par ces mariages. Parmi les personnes épousant leur cousin-e germain-e, les noms Neyroud, Taverney et Dubuis sont en troisième position avec cinq occurrences. Plus de 570 entrées dans la base de données concernent Neyroud, plus de 320 pour Taverney et environ 200 pour Dubuis. D'autres noms de familles courants dans la base de données, comme Chaudet (environ 420) ou Barbey (environ 270), contractent peu de mariage entre cousin-e-s germain-e-s ; en effet Chaudet n'apparaît qu'une fois et Barbey jamais. D'autres noms de famille en revanche, plus rares, apparaissent plusieurs fois. Avec trois mentions pour 44 entrées dans la base de données, Bettens est surreprésenté. Ces éléments laissent à penser que certaines lignées ont une tendance plus forte à épouser des parents.

En outre, les mariages entre parents se concluraient en particulier au sein de l'élite. À Neckarhausen, il existe une forte corrélation entre les charges publiques et les mariages entre parents entre 1740 et 1749. Cette pratique devient plus commune dans les années 1780[749]. On pourrait affirmer que les mariages entre parents sont le résultat d'une sélection sociale, concernant d'abord et avant tout l'élite, puis la classe moyenne au XIXe siècle[750]. Dans le cas de Corsier, les hommes (47) impliqués dans

---

749 SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998, pp. 177–178, 219.

750 RUGGIU, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de Kinship in Europe », *art. cit.*, 2010, p. 241.

des mariages avec une cousine germaine sont huit fois membres de l'élite du village ou de la paroisse (17 %) (annexe 5.6). En y ajoutant les parents des époux avec une charge dans la paroisse, presque la moitié des couples sont concernés (47,9 %, 23 couples sur 48). Le père peut être conseiller de Corsier, conseiller de paroisse ou autre ; cependant, seuls les membres des conseils des villages, de la paroisse ainsi que d'autres charges (comme juge ou des charges élevées) sont pris en compte, et pas les conseils plus étendus (conseil communal, rière-conseils, etc.)[751]. Un autre élément surprenant est la présence d'un grand nombre d'individus liés à une relation illégitime, étant soit enfants illégitimes, soit issus d'une famille ayant un tel comportement (5 sur 48, soit 10,4 %). Cela pourrait indiquer une corrélation entre l'illégitimité et les mariages entre parents. Cet aspect mériterait d'être approfondi, mais il correspond à ce que Sandro Guzzi-Heeb identifie comme des « milieux » ayant des attitudes sexuelles spécifiques[752]. De plus, parmi les hommes épousant une cousine germaine et issus de familles avec des comportements sexuels hors légalité, un seul a un père exerçant une charge publique. Guzzi-Heeb a d'ailleurs également trouvé une corrélation entre sexualité illicite et mariages entre parents en Valais au XIXe siècle. En effet, les mariages dans la parenté se réalisent souvent, à Bovernier, dans des groupes où un comportement sexuel plus libéré a cours[753]. Une attitude semblable existe dans le nord de la Suède, où les femmes ayant un enfant plus d'un an avant leur mariage épousent plus souvent un cousin germain que la moyenne de la population[754]. Épouser un-e cousin-e germain-e serait ainsi le fait de deux groupes distincts, le premier parmi l'élite locale, le second parmi des familles à comportements sexuels hors de la norme imposée.

751 Pour plus de détails sur la structure politique de la paroisse, voir chapitre 3.

752 Par exemple : GUZZI-HEEB Sandro, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *The History of the Family* 14 (1), 2009, pp. 107–123; GUZZI-HEEB Sandro, « Sex, politics, and social change in the eighteenth and the nineteenth centuries. Evidence from the Swiss Alps », *Journal of Family History* 36 (4), 2011, pp. 367–386.

753 GUZZI-HEEB, « What has the "first sexual revolution" to do with kinship transition? "Kin marriages" and illicit sexuality in nineteenth-century Alpine Switzerland », *art. cit.*, 2018, pp. 389, 395–396.

754 EGERBLADH et BITTLES, « Socioeconomic, demographic and legal influences on consanguinity and kinship in northern coastal Sweden 1780–1899 », *art. cit.*, 2011, p. 420.

5.2.8 *Mariages dans l'élite politique*

Dans cette partie, l'objectif est de vérifier si l'élite locale conclue plus régulièrement des mariages endogames que la moyenne. En Suisse, tout comme dans d'autres parties de l'Europe, l'élite politique concentre le pouvoir et ferme l'accès aux conseils durant l'Ancien Régime. Ce phénomène est observable non seulement dans les villes (Zurich, Berne, Fribourg), mais aussi à la campagne (par exemple Küsnacht en 1748). Cette oligarchisation trouve son apogée au XVIIIe siècle, les familles ayant le droit d'accéder aux organes dirigeants excluant l'entrée de nouvelles familles au cours du XVIIe siècle[755]. D'ailleurs, le phénomène de mariages entre parents dans la parenté proche est répandu dans certaines élites en Suisse, par exemple chez la famille de Courten en Valais, dès le début du XVIIIe siècle[756]. À Payerne, également, parmi les mariages entre cousin-e-s germain-e-s et cousin-e-s issus de germain-e-s, la majorité fait partie de l'élite locale[757]. Au Tessin, dans les cas où les charges ne se transmettent pas de manière quasi-héréditaire, de nombreux mariages consanguins ou renchaînements d'alliance sont réalisés dans le but de conserver les offices, et ce dès le XVIIe siècle. Cependant, les alliances dépendent aussi des secteurs d'activité et diffèrent en particulier chez les familles commerçantes, cherchant à étendre un réseau d'échange plus lointain[758].

Afin de déterminer si cette hypothèse s'applique également à Corsier, nous reprenons en partie les différents conseils présentés au chapitre 4. Le

---

755 BRAUN Rudolf, *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz: Aufriss einer Sozial- und Wirtschaftsgeschichte des 18. Jahrhunderts*, Göttingen; Zürich, Vandenhoeck und Ruprecht, 1984, pp. 218–245.

756 CORNUT, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », *art. cit.*, 2013, pp. 224–240.

757 JOHNER, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, *op. cit.*, 2020, p. 199.

758 LORENZETTI Luigi, « Les élites "tessinoises" du XVIIe au XIXe siècle : alliances et réseaux familiaux », in : HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI Luigi et VEYRASSAT Béatrice (éds.), *Famille, parenté et réseaux en Occident : (XVIIe–XXe siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2001, pp. 207–226.

conseil de paroisse en 1744[759], 1781[760] et la délégation paroissiale de 1804[761]. Le conseil du village de Corsier en 1781[762] et 1832[763], celui de Chardonne en 1781[764] et 1832[765], de Corseaux en 1832[766] et enfin de Jongny en 1782[767] et 1832[768]. Dans les tableaux présentés ci-après, seuls les liens entre époux passant par des ascendants ou sur le même niveau générationnel ont été pris en compte. En effet, en recherchant les liens entre époux, toutes les chaînes sont données, même celles passant par des mariages réalisés une ou deux générations après. Afin de permettre une comparaison avec les résultats présentés auparavant, les liens entre époux ont été recherchés jusqu'au quatrième degré de consanguinité (4 order 1), au deuxième degré d'affinité (2 order 2), mais aussi jusqu'au quatrième degré passant par un mariage (4 order 2).

Les conseillers de la paroisse de Corsier en 1744 n'ont pas épousé de consanguines, en revanche deux sur quatorze conseillers mariés (soit 14,3 %) ont épousé une parente jusqu'au deuxième degré d'affinité (tableau 5.29). La plupart de ces conseillers se sont mariés avant 1744, il faut ainsi comparer avec la première période, pour laquelle 2,77 % des couples et 2,87 % des individus ont épousé un allié jusqu'au deuxième degré. Il ne faut cependant pas tirer de conclusions trop hâtives car la qualité des liens pour la première période n'est pas optimale et les chiffres généraux pourraient être en réalité plus élevés.

---

759 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1744–1760 », *art. cit.*, au début du volume.

760 « Manual du conseil du village de Corsier, 1762–1785 », AC Corsier, Cote : A 15, liste des conseillers au début du volume.

761 « Manual pour la commune paroissiale de Corsier commencé le 15 septembre 1800, et fini le 26 mars 1805 », AC Corsier, Cote : A 38, p. 349 (1)–350 (2).

762 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1781–1790 », AC Corsier, Cote: A 35, liste des conseiller au début du volume.

763 « Procès-verbaux des délibérations du conseil communal de Corsier, 1817–1853 », AC Corsier, Cote : A 90, pp. 109–114.

764 « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1771–1781 », *art. cit.*, p. 13.

765 « Procès-verbaux du conseil communal de Chardonne, 1816–1836 », AC Chardonne, Cote : A 400, pp. 143–145.

766 « Registre de la municipalité de Corseaux, 1824–1843 », AC Corseaux, Cote : A 5, pp. 252–254.

767 « Manual du conseil du village de Jongny, 1733–1798 », AC Jongny, Cote : A 1733–1798 au début du volume.

768 « Registre des délibérations de la municipalité de Jongny, 1825–1837 », AC Jongny, Cote : A 1825–1837, p. 99.

Tableau 5.29 Conseillers de paroisse en 1744 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Jean François de Crousaz	non	FWBD/ H(H).F()HF	FFZHBD / HHH()F.H()HF	Vevey ?
2	Jean Philippe Roche	non	non	non	?
3	Jacob [Étienne] Delafontaine	non	non	non	Corsier (paroisse)
4	Samson Forney	non	non	BSSWFMZ / H() HHH.FHF()F	Rossinière
5	François Barbey	non	non	non	Corseaux
6	Jean Genton	non	non	non	Palézieux
7	Samuel Mouron	célibataire	célibataire	célibataire	célibataire
8	Michel de Montet dit Taverney	non	non	non	Corsier (paroisse)
9	Jean François Taverney	non	non	non	Riex
10	Jean Benoît Delapraz	non	BWZ / H() H.F()F	BSSWFFZ / H() HHH.FHH()F	Corseaux
11	Jean Abraham Roche	non	non	non	Vevey
12	Élie Demierre	non	non	ZDDHFFBD / H()FFF.HHH() HF	Chardonne
13	Jean Daniel Dénéréaz	non	non	non	inconnue
14	François Louis Cuénod	non // non	non // non	non // non	inconnue // Chardonne
15	Aimé André Cuénod	non // non	non // non	FZSDHFZ / HH() FHF.HH()F // non	Corsier (paroisse) // inconnue

Tableau 5.30 Conseillers de paroisse en 1781 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Paul François de Palézieux dit Falconnet	célibataire	célibataire	célibataire	célibataire
2	Emmanuel David Nicolas de Montet dit Taverney	non	non	FZHFZSD / HH() F.HH()FHF	Moudon
3	Jean François Cuénod	non	non	non	Vevey
4	Pierre François Genton	non // non // non	BWMMSD / H()H.FF(F)HF // BSWZ / H() HH.F()F // non	BDDHMM / H()HFF. HF(F) // FBDDHFD / HH()HFF.H(H)F // non	Chardonne // Chardonne // Rougemont
5	Ferdinand Louis de Montet dit Taverney	FFBDD / HHH()HFF	BWZ / H()H.F()F	MHFBDD / H(F). HH()HFF	Corsier
6	Étienne Montet	non // non	non // non	MBDDSWFMZ / HF()HFFH.FHF()F // MBSDHFMBD / HF() HHF.HHF()HF	Chardonne // Chardonne
7	Jean Pierre Delapraz	non	MBWBD / HF() H.F()HF	MBSSWFZ / HF() HHH.FH()F	Chardonne
8	Jean David de Montet dit Taverney	célibataire	célibataire	célibataire	célibataire
9	Jean François Louis Roche	célibataire	célibataire	célibataire	célibataire
10	Aimé Baud	célibataire	célibataire	célibataire	célibataire
11	Jean Samuel Taverney	non	MBDHZD / HF() HF.H()FF	FZSDDHFMZ / HH() FHFF.HHF()F	Chexbres
12	Jean François Genton	non // non	non // non	non // non	Corsier (paroisse) // Le Châtelard (Montreux)
13	Pierre Aimé Mouron	FZD / HH() FF	MHZD / H(F).H()FF	FZDDHMZ / HH() FFF.HF()F	Corseaux
14	Samuel Louis Neyroud	MZDD / HF()FFF// non	MZHDD / HF()F.(H)FF // MBDHZD / HF() HF.H()FF	WFFMZSDD / H.FHHF()FHFF // WMFMZSSD / H.FFHF()FHHF	Chardonne // Chardonne

Le conseil de paroisse en 1781 est probablement plus fiable et correspond à la période des mariages 1741–1790. Parmi les douze conseillers, le banneret et le châtelain, quatre ne se sont jamais mariés, six ont eu une épouse, trois deux épouses et un s'est marié trois fois (tableau 5.30).

Sur les dix conseillers mariés, en ne recherchant que jusqu'au quatrième degré de consanguinité, trois épousent une parente : cousine germaine (HH()FF), fille de la cousine germaine (HF()FFF) et cousine au troisième degré (HHH()HFF), soit un tiers des conseillers. En prenant en compte l'affinité jusqu'au deuxième degré, six conseillers épousent une parente et huit jusqu'au quatrième degré. Ces taux sont très élevés et il est possible d'affirmer que la majorité des conseillers de paroisse épousent une parente. Pour la période 1741–1790, 32 couples (4,39 %) et 62 individus (4,42 %) épousent un affin jusqu'au deuxième degré, alors que ce taux est de 60 % chez les conseillers de paroisse et de 30 % avec un parent consanguin (2,74 % et 2,85 % des individus pour la période 1741–1790).

La situation est différente dans le conseil du village de Corsier en 1781, où seul un conseiller sur six (ou quatre mariés) entretient un lien de parenté avec son épouse, et ce seulement dans l'affinité (H()HHH.FH(F)) (tableau 5.31).

Tableau 5.31 Conseillers du village de Corsier en 1781 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Jean David de Montet dit Taverney	célibataire	célibataire	célibataire	célibataire
2	Jean Philippe Roche	non	non	non	France
3	Jean François Cuénod	non	non	non	Vevey
4	Jean François Roche	non	non	non	extérieure (peut-être Rolle)
5	Michel Delafontaine	célibataire	célibataire	célibataire	célibataire
6	Emmanuel Boulenaz	non // non	non // non	BSSWFM / H()HHH.FH(F) // non	extérieure // Granges

Tableau 5.32 Conseillers du village de Chardonne en 1781 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Pierre François Genton	non // non // non	BWMMSD / H()H.FF(F)HF // BSWZ / H() HH.F()F // non	BDHFMMSD / H() HF.HHF(F)HF // FBDDHFD / HH() HFF.H(H)F // non	Chardonne // Chardonne // Rougemont
2	Ferdinand Neyroud	non // non	non // non	FMSSSWFZ / HH(F)HHH.FH()F // BDDHFMZ / H() HFF.HHF()F	Corsier (paroisse) // Chardonne
3	François Louis Dénéréaz	non	non	ZDDHFM / H()FFF. HH(F)	Chardonne
4	Pierre Neyroud	non	non	FFBSSDHMM / HHH()HHHF.HF(F)	Chardonne
5	Jean François Ducret	non // non	MBWD / HF()H.(F)F // FZDHZHH() FF.H()F	MBWD / HF()H.(F) F // MSWFFMZDD / H(F)H.FHHF()FFF	Le Locle // Chardonne
6	Aimé Mouron	FZD / HH()FF	MHZD/ H(F).H() FF	ZSDHMZ / H()FHF. HF()F	Corseaux
7	Jean Samuel Dénéréaz	non	non	ZSDHMM / H()FHF. HF(F)	Chardonne

Une des explications possibles est que tous ont épousé une femme extérieure à la paroisse, raison pour laquelle les liens de parenté ne peuvent être retrouvés. Les conseillers de Corsier de la fin du XVIII[e] siècle cherchent peut-être à étendre leur réseau et à gagner de l'influence en épousant hors de la paroisse, comme peuvent le faire les notaires[769].

769 Sur les notaires valaisans voir RAYNAULD Françoy, *Formation et évolution d'une élite dans une vallée alpestre : le cas de Bagnes en Valais (Suisse)*, Montréal, Université de Montréal, 1976, pour le cas de Corsier voir RAPPO Lucas, « Alliances matrimoniales chez les familles de notaires de Corsier-sur-Vevey au XVIIIe siècle », *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles* 29, 2016, pp. 145–160.

Quant au village de Chardonne en 1781, un conseiller sur sept, soit 14,3 % épouse une consanguine (cousine germaine) et trois (42,8 %) une affine au deuxième degré (tableau 5.32). Ici aussi, les taux sont élevés comparativement à la population générale. En étendant jusqu'au quatrième degré d'affinité, tous les conseillers de Chardonne ont épousé une parente. On pourrait alors penser que la majorité de la population est apparentée et que l'enchevêtrement des alliances rendrait difficile un mariage hors des degrés interdits chez les catholiques. Ainsi au-delà du troisième degré d'affinité, presque tou-te-s les habitant-e-s seraient reliés par un lien de mariage.

Enfin à Jongny en 1782, la situation est encore plus explicite qu'à Chardonne puisque deux conseillers mariés sur cinq ont épousé une cousine au troisième degré (40 %) et quatre sur cinq une parente affine au deuxième degré et tous une parente au quatrième degré en passant par un mariage (tableau 5.33). Il semble ainsi relativement clair que les membres des conseils, qui se recoupent en partie, puisque les membres du conseil de paroisse doivent aussi être conseiller de village, se marient plus souvent que la population générale avec une parente, parfois même de manière très marquée.

Tableau 5.33 Conseillers du village de Jongny en 1782 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Jean François Louis Taverney	non	non	non	Corsier (paroisse), Guggisberg
2	Florian Robert	non	non	non	inconnue
3	Jean Pierre Butticaz	MFZSSD / HFH()FHHF	BDHZ / H() HF.H()F	FWFZSSD / H(H). FH()FHHF	Chardonne
4	Jean Pierre Forestier	non	BWZ / H()H.F()F	BWZ / H()H.F()F	Jongny
5	Ferdinand Louis Taverney	MZD/ HF() FF // FMBDD / HHF()HFF	FWZD / H(H).F() FF // MZDHFZD / HF()FF.HH()FF	FMBSSWZ / HHF()HHH.F()F // MHMBDD / H(F). HF()HFF	Lutry // Chardonne
6	Jean Daniel Taverney	non	non	non	inconnue
7	François Daniel Cupelin	FMFBSSD / HHFH()HHHF	non	MHMFBSSD / H(F).HFH()HHHF	Jongny

Tableau 5.34 Délégués de la paroisse en 1804 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)		Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Jean François Delafontaine	non		non	FBSWMFZSD / HH()HH.FFH() FHF	Corsier (paroisse)
2	Pierre Abraham Monod	non		BSWMZ / H()HH.FF()F	FBWFZSD / HH() H.FH()FHF	Corseaux, Corsier
3	François André Monod	MMMZDDD / HFFF()FFFF // non		ZHZ / H() F.H()F // non	ZHZ / H()F.H()F // non	Chardonne // Genève
4	Marc Cuénod	non // non		non // non	non // FMBDSWZ / HHF()HFH.F()F	Brugg // Bâle (?)
		non // non		non // non	non // FBSSSWFFZ / HH()HHHH. FHH()F	Vevey // Arnex, Vevey
5	Jean Pierre Dénéréaz	non		MHD / H(F). (H)F	MBSDHM / HF() HHF.H(F)	Chardonne
6	Jean Abraham Demierre	MFMBDDD/ HFHF()HFFF		non	FWFMBDDD / H(H).FHF()HFFF	Chardonne
7	Louis Ducret	non		BDHZ / H() HF.H()F	BDHFFZD / H() HF.HHH()FF	Chardonne
8	Jean François Demierre	non		FMBDHDD / HHF()HF.(H) FF	non	Chardonne
9	Jean Pierre Delapraz	non // non		non // non	FFWFFBDDD / HH(H).FHH() HFFF // non	Villette (paroisse) // Moudon
10	David Marindin	non // non		non // non	non // non	Oron-la-Ville // incnnue
11	Jean François Louis Taverney	non		non	non	Corsier (paroisse), Guggisberg
12	David Louis Butticaz	non // non		ZHZ / H() F.H()F // ZHZ / H() F.H()F	FZSSWFZ / HH() FHH.FH()F // FZDDHFZHH() FFF.HH()F	Palézieux // Corsier

Avant de passer à la fin de la période étudiée, attardons-nous sur l'élection en 1804 de la délégation paroissiale (tableau 5.34). Le taux de mariage avec une parente consanguine baisse un peu puisque seuls deux délégués sur douze, soit tout de même 16,6 %, s'unissent avec une consanguine. Dans l'affinité, ce taux monte à 50 % jusqu'au deuxième degré et 75 % jusqu'au quatrième. En 1804, les délégués de la paroisse sont moins souvent mariés à des parentes que les conseillers de paroisse en 1782, bien que ces taux restent élevés en comparaison de la population générale.

À l'extrémité de la période étudiée dans ce travail, les élections de 1832 sont analysées pour les quatre villages de la paroisse. Le conseil du village de Corsier de 1832[770] est composé de neuf conseillers (tableau 5.35) ; l'un d'eux n'a pas pu être identifié et un autre est resté célibataire. Parmi les sept restants, deux ont épousé une parente consanguine (cousine au troisième degré HFF()FFF et cousine au quatrième degré HFFF()FFFF), soit 28,6 %. En prenant en considération également l'affinité, les deux mêmes ont épousé une alliée jusqu'au deuxième degré. En étendant au quatrième degré d'affinité, six sur sept ont épousé une parente (85 %). Ces taux sont clairement supérieurs à ceux pour le conseil du village de 1781. Entre 1781 et 1832, l'évolution politique a conduit à des changements dans les conseils (voir aussi chapitre 4), notamment avec la fin de l'Ancien Régime et les conflits politiques entre conservateurs et libéraux dans les années 1820[771]. Cela a mené à la nouvelle constitution vaudoise de 1832 après la victoire des libéraux[772] et dans le conseil du village de Corsier, seuls deux noms de famille sont les mêmes qu'en 1781 (Delafontaine et Boulenaz), témoignant d'un renouvellement important des membres des conseils. Les familles dominantes du XVIIIe siècle, en particulier Cuénod et Roche, ne sont plus représentées, probablement car elles ont quitté la paroisse pour Vevey, à l'instar de Jules Cuénod (1817–1884), maire de Vevey et banquier. Baptisé à Corsier, il est l'arrière-petit-fils d'Aimé André Cuénod (1693–1782), un des hommes les plus importants à Corsier au XVIIIe siècle.

---

770 « Procès-verbaux des délibérations du conseil communal de Corsier, 1817–1853 », *art. cit.*, pp. 109–114.

771 EIBACH Joachim et COTTIER Maurice, « Popular protest in Switzerland during the 1830's: opposing models of political participation and citation of traditional ritual », *European Review of History: Revue européenne d'histoire* 20 (6), 2013, p. 1014.

772 KOLLER Christian, « Restauration », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 12.01.2012. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

Tableau 5.35 Municipaux de Corsier en 1832 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Jacques Brun	non	non	non	Puidoux, Rivaz
2	Pierre Abraham Boulenaz	non	non	MBSSWFZ / HF() HHH.FH()F	Maracon
3	Aimé Delafontaine	MMZDD / HFF()FFF	ZHZ / H() F.H()F	FWMZDD / H(H). FF()FFF	Corsier (paroisse)
4	François Rodolphe Boulenaz	non	non	FFZSDSWFMBD / HHH()FHFH. FHF()HF	Corsier
5	Georges Victor Boulenaz	non	non	ZDHFFFBSD / H() FF.HHHH()HHF	Corsier (paroisse)
6	Jean Herminjard	non identifié	non identifié	non identifié	non identifié
7	François André Ducimetière alias Monod	MMMZDDD / HFFF()FFFF // non	ZHZ / H() F.H()F // non	FWMMZDDD/ H(H).FFF()FFFF // non	Chardonne // Genève
8	Jacques Cupelin	célibataire	célibtaire	célibataire	célibataire
9	Charles Henri Boulenaz	non	non	FFZHBDD / HHH()F.H()HFF	Corsier (paroisse), Châtillens

Tableau 5.36 Municipaux de Chardonne en 1832 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Jean Abraham Demierre	MFMBDDD / HFHF()HFFF	non	FWFMBDDD/H(H). FHF()HFFF	Chardonne
2	Henry Mouron	célibataire	célibataire	célibataire	célibataire
3	Pierre Dénéréaz	non	non	BDHMFMZSDD / H()HF.HFHF()FHFF	Chardonne
4	Jean Louis Neyroud	non	ZHZ/ H() F.H()F	BWMMZSD / H() H.FFF()FHF	Chardonne
5	Pierre Daniel Ducret	non	non	BDHFMZ / H() HF.HHF()F	Chardonne
6	Jean François Ducret	MZD / HF()FF	FWZD / H(H).F()FF	FFBSWZSD / HHH() HH.F()FHF	Chardonne

(*suite*)

Tableau 5.36 Suite

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
7	Jean Samuel Neyroud	FMMBDDD / HHFF()HFFF	FBSWZ / HH() HH.F()F	MHMMBDDD / H(F).HFF()HFFF	Chardonne
8	François Louis Genton	non	ZHZ / H() F.H()F	FZDSWMZ / HH() FFH.FF()F	Chardonne
9	Étienne François Dénéréaz	non // non	non // non	MFZSDSWMMFBD / HFH()FHFH. FFFH()HF // FFBDHZDD / HHH()HF.H()FFF	Chardonne // Chardonne

Le conseil municipal de Chardonne de 1832 compte également neuf membres, parmi lesquels un est resté célibataire et un autre s'est marié à deux reprises (tableau 5.36). Sur les huit municipaux mariés, trois épousent une parente dans la consanguinité, soit 37,5 %, quatre une parente dans l'affinité jusqu'au deuxième degré et tous jusqu'au quatrième degré. En comparaison avec les résultats globaux pour la période 1791–1840, 7,01 % des couples impliquent des parents jusqu'au quatrième degré de consanguinité pour 7,07 % individus, alors que pour l'affinité les résultats sont de 4,04 % des couples et 4,11 % des individus.

En ce qui concerne Corseaux et les municipaux élus en 1832, tous se sont mariés, dont un à deux reprises (tableau 5.37). Parmi eux, deux sur sept (28,6 %) se sont unis avec une cousine, une fois au quatrième degré (HHHH()HHHF) et une fois au troisième degré (HFF()FHF). Les épouses des deux mêmes sont également liées à leur époux par un lien d'affinité au deuxième degré. Enfin, en recherchant un lien jusqu'au quatrième degré d'affinité, quatre sur sept (57,1 %) sont concernés. Le renouvellement dans le personnel municipal à Corseaux est probablement la cause de ce changement dans le nombre de conseillers mariés avec une parente (voir chapitre 4.5). Louis Fornerod, dont il a déjà été question, est extérieur à la paroisse et au village, alors qu'un autre (Louis Grand) a épousé une femme pour laquelle nous n'avons que peu d'informations.

Tableau 5.37 Municipaux de Corseaux en 1832 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Jean Pierre Étienne Delapraz	FFFBSSD / HHHH() HHHF	MBDHFBD / HF()HF.HH() HF	MHFFBSSD / H(F).HHH() HHHF	Corseaux
2	Louis Fornerod	non	non	non	La Tour-de-Peilz
3	Pierre Abraham Dubuis	non // MMZSD/ HFF()FHF	non // ZDHFZD / H()FF.HH()FF	FMBSSWZD / HHF()HHH.F() FF // FWMZSD / H(H).FF()FHF	Münsingen // Corsier (paroisse)
4	Isaac Louis Volet	non	non	MBSDHFMBDD / HF()HHF. HHF()HFF	Corseaux
5	Louis Dubuis	non	non	MZHMBSD / HF()F.HF()HHF	Chardonne
6	Louis Grand	non	non	non	inconnue
7	Jean François Genaud	non	non	non	Vuibroye

Tableau 5.38 Municipaux de Jongny en 1832 et liens de parenté avec leurs épouses

*	Nom	Mariage avec un parent (4 order 1)	Mariage avec un parent (2 order 2)	Mariage avec un parent (4 order 2)	Origine de l'épouse
1	Jean François Louis Taverney	non	non	non	Corsier (paroisse), Guggisberg
2	Florian Robert	non	non	non	inconnue
3	Jean Pierre Butticaz	MFZSSD / HFH()FHHF	BDHZ / H() HF.H()F	FWFZSSD / H(H).FH()FHHF	Chardonne
4	Jean Pierre Forestier	non	BWZ / H()H.F()F	BWZ / H()H.F()F	Jongny
5	Ferdinand Louis Taverney	MZD/ HF()FF // FMBDD / HHF()HFF	FWZD / H(H).F() FF // MZDHFZD / HF()FF.HH()FF	FMBSSWZ / HHF()HHH.F() F // MHMBDD / H(F).HF()HFF	Lutry // Chardonne
6	Jean Daniel Taverney	non	non	non	inconnue
7	François Daniel Cupelin	FMFBSSD / HHFH() HHHF	non	MHMFBSSD / H(F).HFH() HHHF	Jongny

Le conseil municipal de Jongny comprend également sept membres, tous mariés, dont un à deux reprises (tableau 5.38). Trois d'entre eux épousent une cousine (42,9 %), au troisième (HHF()HFF), 3e/4e (HFH()FHHF) et quatrième degré (HHFH()HHHF). L'épouse de deux d'entre eux est également une alliée et une autre est la sœur de l'épouse du frère du municipal. Quatre des municipaux sur sept sont même liés jusqu'au quatrième degré d'affinité (57,1 %). Ces résultats sont très proches de ceux de Corseaux.

Il est par conséquent possible d'affirmer qu'un membre de l'élite politique locale a plus de chances d'épouser une parente que la majorité de la population, sauf pour les membres du conseil de Corsier en 1781, qui semblent choisir une stratégie différente en épousant hors de la paroisse afin de consolider leur réseau politique et leur influence. L'incursion de personnes extérieures au village dans les années 1820 ou élues en 1832 a également modifié quelque peu les liens de parenté, en particulier à Corseaux et Jongny. Il y a ainsi une certaine ouverture vers l'extérieur au XIXe siècle dans les municipalités, à la fois visible dans les liens avec les épouses et les liens avec les autres municipaux (voir chapitre 4).

5.2.9 Mariages entre parents : le cas Delafontaine et Bettens

À travers l'étude des mariages entre cousin-e-s germain-e-s, il est possible de dégager deux noms de famille qui semblent former des nœuds de mariages entre parents : Delafontaine et Bettens. La présence de cultures familiales existe également dans le nord de la Suède, où les enfants d'un couple apparenté ont plus de chances d'épouser un parent à leur tour après la fin de l'empêchement de mariages entre cousin-e-s germain-e-s[773].

Les couples impliquant une personne portant le nom de famille Delafontaine parmi les mariages entre cousin-e-s germain-e-s sont au nombre de sept, sur un total de 48 et se répartissent entre 1798 et 1834. Trois de ces mariages se réalisent entre personnes portant le même nom de famille, trois avec Bettens et un avec Grand. Cela confirme que Bettens et Delafontaine sont fortement liés par des alliances. Quelle est la dynamique en

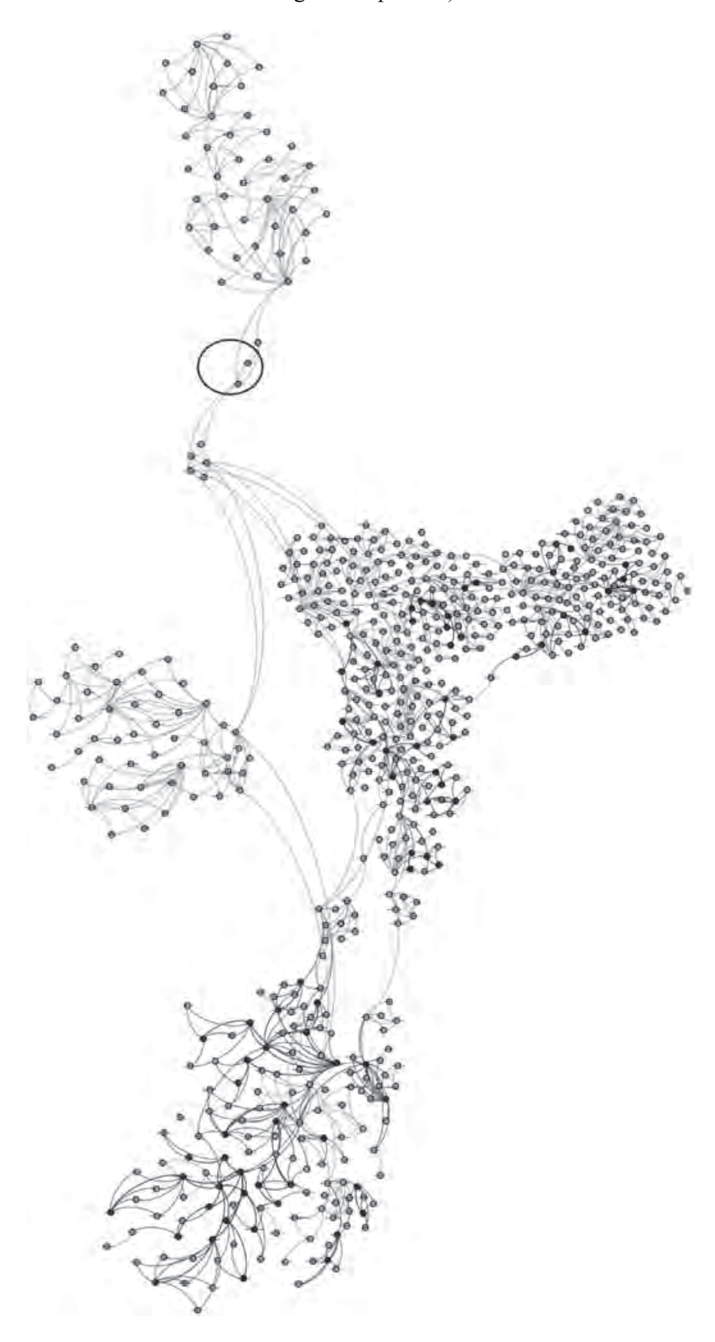
773 EGERBLADH et BITTLES, « Socioeconomic, demographic and legal influences on consanguinity and kinship in northern coastal Sweden 1780–1899 », *art. cit.*, 2011, p. 423.

jeu au sein de ces deux familles ? Quels sont les facteurs menant à des mariages entre cousin-e-s germain-e-s ? Le statut social est-il un moteur, ou la profession ? Peut-on remonter à un ancêtre commun, démontrant ainsi qu'une lignée particulière est plus impliquée dans ce type de mariage ?

Delafontaine étant un nom attesté à Corsier dès 1326[774], et étant une famille plus nombreuse que Bettens, le choix a été fait de remonter à un des premiers Delafontaine présent dans la base de données, soit Jacob Étienne, baptisé le 2 décembre 1677 dans la paroisse de Corsier et décédé le 5 avril 1752 (inhumé le 7 avril à Corsier). Il a également occupé des charges, dont celle de conseiller de la paroisse de Corsier et de conseiller du village de Corsier. Sa descendance a été isolée à partir du logiciel Heredis avant d'être traitée avec le logiciel GEPHI (figure 5.11). Chaque nœud correspond à un individu et ceux en noir réalisent des mariages entre parents. Les liens représentent soit une filiation, soit une alliance. L'image qui en est tirée ne comprend que les personnes ayant au moins deux liens dans le but d'obtenir une visualisation plus claire. Le couple à l'origine de la descendance est entouré et on peut voir assez clairement qu'une partie de la descendance effectue de plus nombreux mariages entre parents que les autres (en bas du réseau). L'outil de visualisation de réseau est ici utilisé de manière heuristique, dans le but de découvrir une particularité.

774 DELEDEVANT Henri et HENRIOUD Marc, *Le livre d'or des familles vaudoises : répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud : avec des notes historiques et biographiques*, Genève, Éd. Slatkine, 1988, p. 159.

Figure 5.11 Descendance de Jacob Étienne Delafontaine et Susanne Louise Monod (les nœuds en noir ont contracté un mariage entre parents)



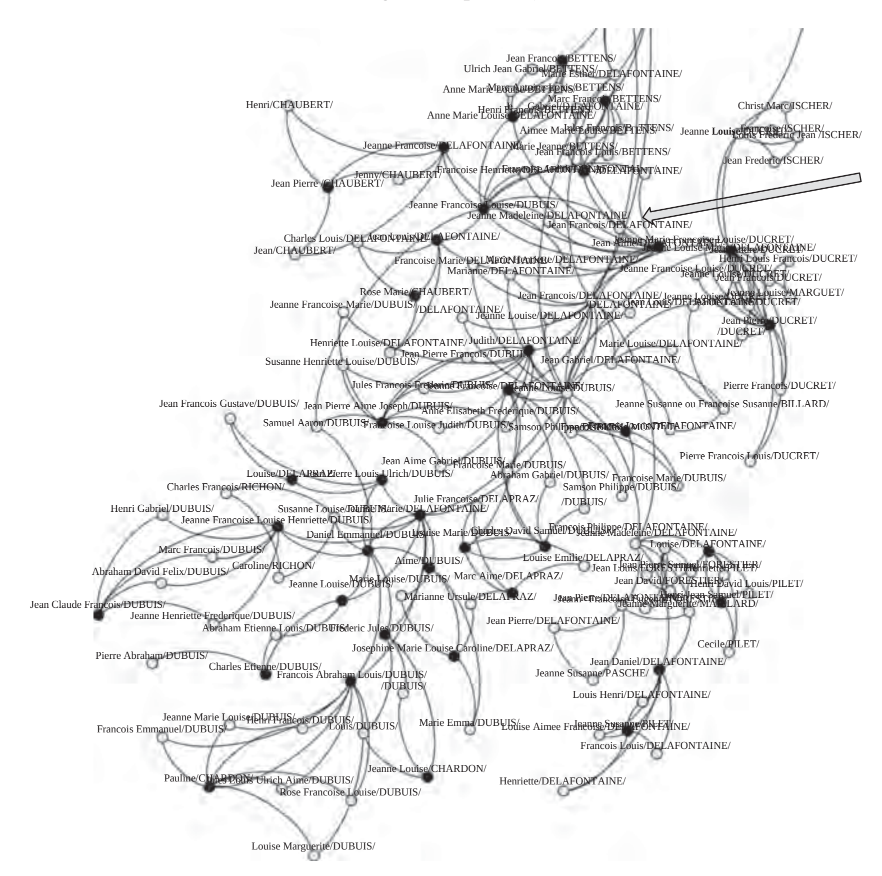
Un agrandissement de cette partie permet de constater que Jean François Delafontaine (1756–1832) est à l'origine de quatre mariages entre parents parmi ses enfants (figure 5.12) (au bout de la flèche). Cet homme est conseiller du village de Corsier sous l'Ancien Régime, puis probablement membre de la Chambre de régie de paroisse, délégué paroissial et enfin municipal de Corsier. C'est donc un homme important dans la paroisse et le village. De plus, il est mentionné comme laboureur dans le recensement de 1798, puis agriculteur dans les actes de décès de deux de ses filles[775]. En 1774, il épouse Jeanne Louise Dubuis, fille de Samson Philippe, vigneron (qui a lui-même épousé sa cousine germaine en 1749).

Le couple a de nombreux enfants, treize au total, dont quatre sont morts jeunes. Parmi les neuf subsistants, une de ses filles est restée célibataire. Sur huit enfants qui se sont mariés, quatre ont donc épousé un parent (tableau 5.39). De plus, sur ces quatre mariages, trois se font avec une personne portant le nom de famille Dubuis, comme leur mère. Jeanne Marie épouse Daniel Emmanuel Dubuis, Jean Aimé, agriculteur, s'unit à Jeanne Françoise Louise Dubuis, Jeanne Françoise à Charles David Samuel et Judith avec Jean Pierre Aimé Joseph. Ces trois Dubuis sont tous des enfants de Samuel Aaron, vigneron. La dernière à épouser un parent est Jeanne Louise Marie qui marie Jean Pierre Ducret.

Sur ces quatre mariages, deux se font dans la consanguinité, deux fois avec la cousine au troisième degré (HHH()FFF et HHH()HFF) et un mariage entre paires de germains, soit un frère et une sœur Delafontaine épousant un frère et une sœur Dubuis. De plus, ces mariages se font entre agriculteurs et vignerons, soit dans un milieu agricole.

775 Lors des décès de ses filles Marianne en 1837 et Marie Esther en 1841 « Registre des décès de la paroisse de Corsier 1821–1857 », ACV, Cote : Ed 34/6.

Figure 5.12 Partie du réseau de la descendance de Jacob Étienne Delafontaine (les nœuds en noir ont contracté un mariage entre parents)



Ce sont ensuite parmi les petits-enfants de Jean François que l'on trouve les mariages entre cousin-e-s germain-e-s repérés auparavant. Les huit enfants de Jean François ont été autant fertiles que leur père puisque cinquante petits-enfants sont comptés dans la base de données. Pour un certain nombre d'entre eux, nés entre 1810 et 1830, aucun mariage n'a été enregistré, peut-être car mariés hors de notre période. Prenons Marie Esther Delafontaine qui épouse en 1801 Jean Louis Bettens ; elle a quatre enfants, dont un meurt jeune. Les trois autres se marient : Jeanne Françoise avec Jean Samuel Michel Gaudard, Jean François avec Anne Marie Louise Delafontaine, Marc François avec Françoise Judith Delafontaine.

Tableau 5.39 Mariages entre parents parmi les enfants de Jean François Delafontaine (1756–1832)

Couple	Lien de parenté	Lien de parenté (positionnel)
Jean Aimé/ DELAFONTAINE/ = Jeanne Françoise Louise/DUBUIS/	ZHZ et ZHZ	H()F.H()F et H()F.H()F
Jean Pierre Aimé Joseph/ DUBUIS/ = Judith/ DELAFONTAINE/	BWZ et ZHZ	H()H.F()F et H()F.H()F
Jean Pierre/DUCRET/ = Jeanne Louise Marie/DELAFONTAINE/	MFZDDD et MFZDDD	HHH()FFF et HHH()FFF
Charles David Samuel/ DUBUIS = Jeanne Françoise/ DELAFONTAINE	FFBDD	HHH()HFF

On remarque immédiatement le retour dans le nom Delafontaine. Deux de ses enfants sur trois épousent leur cousine germaine (HF()HF). De plus, ces deux mariages concernent également deux frères Bettens épousant deux sœurs Delafontaine. Quant au statut social, les deux frères Bettens sont fils de Jean Louis, agriculteur, membre du conseil communal de Corsier (un conseil assez large) et petit-fils de Jean François (1748–1816), agriculteur, qui a lui-même épousé Jeanne Françoise Delafontaine, petite-fille de Jacob Étienne à l'origine de cette branche. Jean François Bettens a siégé avec Jean François Delafontaine au conseil du village de Corsier, à la Chambre de régie de Corsier et au sein de la délégation paroissiale. Ces mariages, qui lient des descendant-e-s de Jacob Étienne, sont par conséquent des unions se réalisant dans l'élite locale.

5.2.10 Le mariage double de Montet dit Taverney-Delafontaine

Une interrogation récurrente est celle de la conscience de ces liens de parenté et de ses implications sociales et économiques. Grâce au fonds de famille de Montet, il est possible d'étudier une de ces unions plus en détail, soit celle entre Ferdinand Louis de Montet (1746–1802) et Marie Anne Delafontaine (vers 1745–1823), cousin-e-s au deuxième degré. En outre, cette union est double puisque François Emmanuel de Montet

(1744–1821), frère du précédent, épousera Bonne Delafontaine (vers 1750–1815), sœur de Marie Anne.

Ferdinand Louis de Montet est un personnage important de la paroisse de Corsier. Il a occupé de nombreuses charges locales. D'abord conseiller des 24 de la paroisse en 1765[776], il remplace ensuite son père à la charge de curial en 1766[777], puis est nommé secrétaire du conseil de paroisse trois ans plus tard[778]. En 1787, il abandonne sa fonction de secrétaire quand il est élu conseiller de la paroisse et devient banneret par la même occasion. Il pratique également l'art notarial depuis 1771[779], profession exigée pour pouvoir exercer la charge de curial. La famille de Montet dit Taverney (abrégé de Montet dans ce travail) est mentionnée dès le début du XVe siècle et est issue du mariage entre Pierre de Montet et Johanetta Taverney en 1552, union qui donne son nom à la famille. Cette famille fait partie des plus importantes de la paroisse et compte déjà un châtelain au XVIe siècle[780].

Son épouse Marie Anne Delafontaine est la fille de Jean Ferdinand Delafontaine (vers 1709–1759) et de Susanne Pauline de Montet. Cette dernière est également la cousine germaine d'Emmanuel de Montet, père de Ferdinand Louis et François Emmanuel.

Dans leur contrat de mariage du 1er avril 1753[781], Jean Ferdinand Delafontaine est mentionné en tant que « lieutenant de justice & conseiller de Vevey » et porte les titres de « provide & vertueux ». De même, sa future épouse est précédée de « vertueuse & prudente Demoiselle ». Les deux font partie de familles influentes ; en effet, Jean Ferdinand est le fils de Jean Jacques, banneret de la ville de Vevey, alors que Susanne Pauline de Montet est la fille de Sébastien (1682–1729), lieutenant de la justice de la paroisse de Corsier et gouverneur du prince de Saxe-Gotha.

---

776 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1760–1770 », *art. cit.*

777 « Cour de justice de Corsier 1764–1779 », ACV, Cote : Bis 179.

778 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1781–1790 », *art. cit.*, pp. 362–365.

779 « Registre d'actes de capacité pour les notaires et réception de notaires, suivi des notaires du bailliage de Lausanne entre 1798 et 1825 », ACV, Cote : Bf 60/3/1, pp. 120–121.

780 VERDAN Jean-Paul, *Chardonne en effeuillant l'histoire*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1997, p. 417.

781 « Registre du notaire Aimé André Cuénod 1738–1747 », ACV, Cote : Ds 14/3, pp. 289–292.

Le mariage de Ferdinand Louis de Montet et de Marie Anne Delafontaine fait l'objet d'un échange épistolaire entre leurs parents. Une lettre adressée par Emmanuel David Nicolas à sa cousine Susanne Pauline a été conservée dans le fonds de la famille de Montet[782]. Dans cette missive, le scripteur se réjouit d'abord de l'union entre leurs enfants, son fils lui ayant fait part « de ses inclinations les plus tendres & les plus cordiales pour ma très chère cousine votre fille aînée [. . .] ». Il exprime ensuite son contentement de « voir ainsi nos liaisons tendres se rapprocher & se resserrer si étroitement, par cette douce union ». Ce mariage est selon lui « fondé par l'amitié, l'estime et la tendresse et surtout accompagné du mérite personnel et des bonnes qualités en tous genres dont est douée ma très chère cousine Marianne [. . .] ». Après s'être exprimé sur le bon fondement de cette union, Emmanuel détaille la situation de son fils et la sienne. Tout d'abord, son fils n'est pas riche et il ne pourra pas lui donner autant que ce qu'il voudrait. En effet, il s'adresse à elle en ces termes : « Vous avez plus de biens que moi et seulement deux filles, dont vous serez déchargée d'une, pendant que moi j'ai neuf enfants dont le cadet n'est pas élevé, & qui me coûtera encore beaucoup, que de plus je suis déjà un peu âgé et fort infirme et que je me suis privé en faveur de mon dit fils le curial de mes meilleurs emplois [. . .] ».

Sa cousine propose comme dot 3 000 francs, mais il demande à en obtenir 5 000 en fonds. Pour justifier cette demande, il avance le fait que son fils « a pour établissement ses emplois, qui s'ils ne sont pas bien lucratifs valent pourtant quelque chose ». Son père met en avant ses charges, capital symbolique et social, comme étant équivalentes aux terres proposées en dot. Ce qui semble essentiel ici est la négociation des capitaux échangés entre les deux familles : la future mariée apporte des dots en terres, alors que le futur époux fournit une place dans la communauté. Le père, Emmanuel David, a favorisé son deuxième fils, Ferdinand Louis, en lui transmettant les charges les plus importantes ainsi que le métier de notaire. L'aîné, Jean François Emmanuel, aura quant à lui des charges dans la ville voisine de Vevey (assesseur de la justice de paix de 1803 à 1817, député au Grand Conseil du canton de Vaud de 1808 à 1813). Ainsi le second fils hérite des charges à Corsier, alors que deux autres, Jean François Emmanuel et Jean David (justicier de Corsier en 1772, juge au

782 « Ferdinand Louis de Montet », ACV, Cote : P Montet 15, enveloppe 17.

tribunal du district de Vevey, député au Grand Conseil 1803–1808), auront des charges plutôt axées à l'extérieur de la paroisse.

5.3 Mariages et proximité spatiale

Le point précédent a permis de démontrer l'évolution des mariages entre parents depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'au milieu du XIXe siècle. Une question souvent abordée en lien avec le mariage à l'époque moderne est celle de la proximité spatiale des époux. Traditionnellement, on sait que les mariages se font dans un rayon limité. Cependant, le plus souvent les études se concentrent sur un village. Dans le cas de Corsier, la présence de plusieurs villages et de hameaux permet de déterminer s'il existe une tendance ou non à se marier dans le même village et si le village est une limite pertinente pour les interactions sociales. En effet, la paroisse peut également être divisée en secteurs, hameaux ou quartiers afin de découvrir si ces derniers forment une unité significative pour les liens sociaux. Nous verrons que certaines parties de la paroisse présentent des caractéristiques endogamiques. Ces limites peuvent varier selon les endroits. Par exemple, dans le Val de Bagnes en Valais, la commune politique, qui regroupe plusieurs villages, est le lieu privilégié des liens sociaux, non le village[783].

Il faut toutefois garder à l'esprit que les villages sont de tailles différentes. Les deux villages les plus peuplés sont Chardonne et Corsier, les deux les moins peuplés Corseaux et Jongny, ce dernier étant clairement le plus petit. La raison de la petitesse du lieu est souvent invoquée dans les demandes de dispense en pays catholique. Cette justification a d'ailleurs donné son titre au livre publié par Raul Merzario en 1981[784]. En effet, dans les villages du diocèse de Côme entre 1561 et 1655, la petitesse du lieu est la justification principale pour les mariages entre parents[785]. Afin d'obtenir des dispenses en pays catholique, il est nécessaire de présenter des raisons valables. Gratien en dénombre six au XIIe siècle, parmi

783 GUZZI-HEEB, *Passions alpines*, *op. cit.*, 2014, pp. 27–30.

784 MERZARIO, *Il paese stretto: strategie matrimoniali nella diocesi di Como secoli XVI–XVII*, *op. cit.*, 1981.

785 Ibid., pp. 13–14.

lesquelles l'étroitesse du lieu (*angustica loci*), qui se maintient encore au XIXe siècle. En Autriche également, cette justification est souvent invoquée aux XVIIIe et au XIXe siècles, avec l'âge élevé de la femme et la dot insuffisante. Ces trois raisons suffisent en général pour obtenir des dispenses dans les degrés éloignés (troisième et quatrième).

En outre, une dot basse rend l'homogamie pour les plus pauvres quasiment indépassable, c'est pourquoi ce motif est souvent invoqué avant 1630 dans la région de Côme. En effet, une fille mal dotée rencontre des difficultés à trouver un homme non apparenté situé dans la même classe sociale qu'elle[786].

De plus, il est clair que dans les villages les plus petits, les taux d'endogamie géographique sont moins élevés, traduisant par-là que, au XIXe siècle, « le mariage paysan était l'aboutissement de stratégies dont la logique ignorait le découpage de l'espace en communes »[787]. Cette question est au centre de notre interrogation, à savoir si les mariages se font dans la paroisse, le village ou la région proche. Si au XIXe siècle à Corsier les conjoint-e-s extérieur-e-s sont plus nombreu-ses-x et proviennent de plus loin, en revanche ceux restant dans les limites de la paroisse démontrent un rapprochement certain, limitant les échanges avec les autres villages. Il s'agit en outre de déterminer si, comme à Samois-sur-Seine au XIXe siècle, une localisation particulière des alliances se dégage. Dans ce village étudié par Vincent Gourdon, un complexe d'alliances plus dense existe dans la partie centrale, et « confirme l'idée d'une certaine segmentation socio-spatiale de l'espace matrimonial communal »[788].

Un lieu étroit étant une localité de moins de 300 feux[789], les villages composant la paroisse de Corsier sont tous en dessous de la limite de l'étroitesse du lieu, d'après le recensement de 1798 (173 feux à Corsier, 147 à Chardonne, 96 à Corseaux et 28 à Jongny)[790]. Dérivant de la question

786 Ibid., pp. 54–67.

787 PLOUX FRANÇOIS, « Luttes de factions à la campagne. L'exemple du Lot au XIXe siècle », *Histoire & Sociétés Rurales* (2), 2004, p. 104.

788 GOURDON Vincent, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins au mariage dans un village d'Île-de-France au XIXe siècle », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, p. 75.

789 LANZINGER, *Verwaltete Verwandtschaft: Eheverbote, kirchliche und staatliche Dispenspraxis im 18. und 19. Jahrhundert*, *op. cit.*, 2015, pp. 205–209.

790 « Tabelles de la population sous la République helvétique (1798), classées par district et par commune à l'intérieur de chaque district », 1798, ACV, Cote : Ea 14.

générale de la proximité géographique entre époux et épouse, la proximité entre conjointe-s apparenté-e-s est également interrogée. La question est de savoir si, d'une part, avec la hausse démographique, le nombre de personnes apparentées augmente et que par conséquent des mariages avec une personne hors de la parenté deviennent difficiles. D'autre part, la hausse démographique ne peut-elle pas avoir comme conséquence un nombre de personnes non apparentée également plus élevé ? Même si c'est le cas, les mariages entre parents restent plus nombreux comparativement à un réseau aléatoire, signifiant par là un choix délibéré de conclure ce type d'alliance (voir supra).

Un point important à soulever est que la démographie à Corsier suit une courbe ascendante assez forte, passant de 2 168 habitant-e-s dans la paroisse en 1798 à 2 522 en 1831.

PUCK permet de calculer le nombre de consanguins par personne afin de déterminer combien de parent-e-s consanguin-e-s possède un individu. Pour les personnes mariées entre 1773 et 1782, ce nombre s'accroît exponentiellement allant de 20,21 pour une chaîne agnatique, 24,83 pour une chaîne utérine, 23,52 pour HF et 23,72 pour FH au deuxième degré (figure 5.13).

Figure 5.13 Nombre de consanguins par personne pour les personnes mariées entre 1773 et 1782

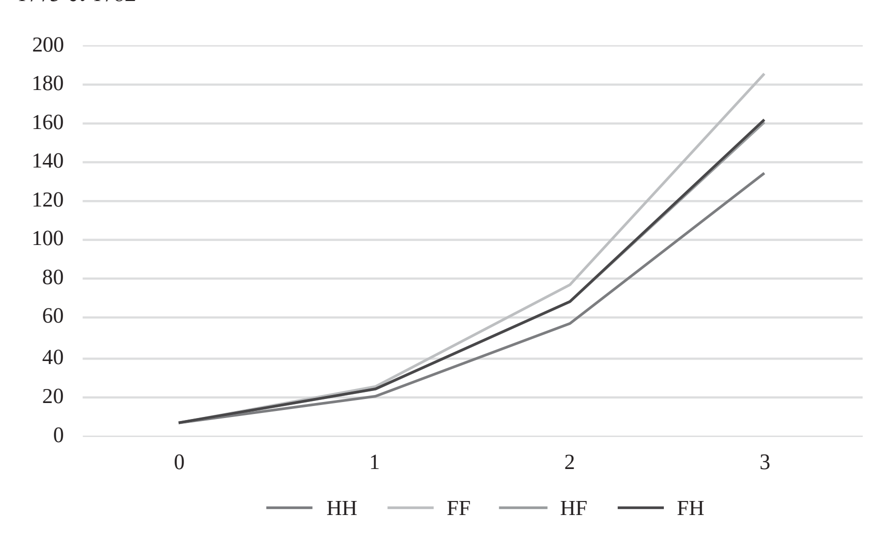
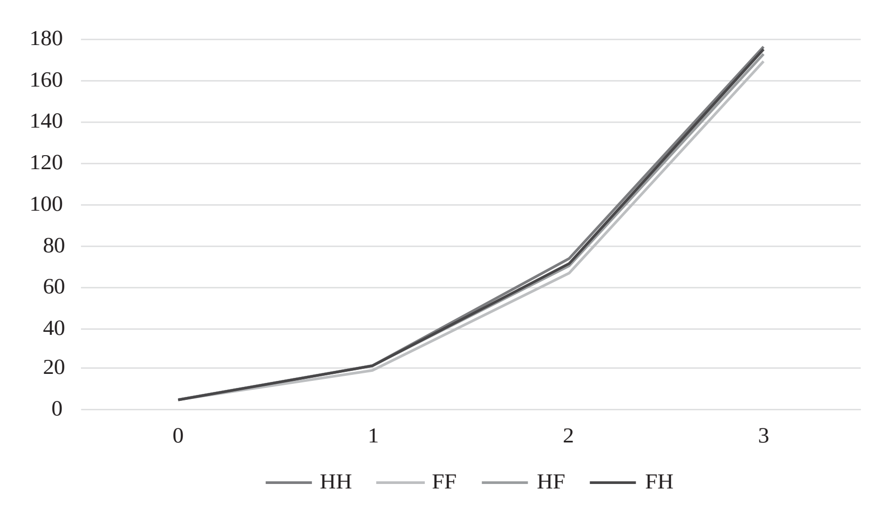




Figure 5.14 Nombre de consanguins par personne pour les personnes mariées entre 1831 et 1840



Pour le XIXe siècle (1831–1840) cette valeur tend même à baisser un peu avec 22,13 agnats, 19,56 utérins, 21,11 HF et 21,41 FH (figure 5.14). Les personnes se mariant entre 1831 et 1840 ont donc moins de parent-e-s consanguin-e-s à l'exception des agnats. Il est par conséquent plus facile XIXe siècle de trouver une personne non apparentée à épouser, sauf pour les agnats.

Cela ne concerne que les personnes mariées et un calcul sur l'ensemble de la population vivant dans la paroisse à ce moment serait un indice plus fiable. Ce résultat donne pourtant déjà une idée de l'ampleur du nombre de parents que chacun possède, puisqu'au troisième degré, le nombre de consanguins oscille entre 169 (FF) et 177 (HH) au XIXe siècle contre 133 (HH) et 185 (FF) au XVIIIe siècle. Ces résultats semblent confirmer que, malgré un biais agnatique présent dans la base de données, les chaînes utérines sont mieux connues que celles agnatiques au XIXe siècle, à la différence du XVIIIe siècle. Ainsi la hausse de population n'induit-elle pas forcément une hausse du nombre de parents. En effet, il est possible que l'immigration ait pour conséquence une baisse du nombre de consanguin-e-s par personne. Cette immigration peut se traduire aussi dans les mariages, impliquant peut-être plus souvent un époux ou une épouse venant de l'extérieur.

De plus, les données récoltées pour Corsier permettent d'affiner les résultats quant à la proximité spatiale des époux et des épouses. En recoupant les conjoint-e-s avec les plans cadastraux de 1776 et des années 1830, il est possible de retrouver leur lieu d'habitation pour celles et ceux ayant contracté un mariage dans un des villages de la paroisse.

5.3.1 Première période : 1773–1782

Tableau 5.40 Lieu de résidence au mariage tel que mentionné dans le registre

Lieu de résidence au mariage	**Nombre**
Inconnu	188
Vevey	19
Corsier	7
Chardonne	6
La Tour-de-Peilz	4
Corsier (rière)	3
Morges	2
Corseaux	2
Corsier (Pont)	2
Montreux (Planches)	1
St-Saphorin	1
Corsier (paroisse)	1
Lausanne	1
Essertines-sur-Rolle	1
Total	**238**

Dans la première période analysée ici, 231 individus se marient pour 119 alliances. Certaines des personnes se marient deux fois, ce qui monte le total à 238 mentions d'un individu lors d'un mariage. Dans la grande majorité des cas, le lieu de résidence au moment du mariage n'est pas connu (188 sur 238) d'après l'enregistrement du mariage dans le registre (tableau 5.40). Si le lieu de résidence au moment du mariage est mentionné dans la source, le lieu d'habitation est différent du lieu d'origine. Prenons par exemple le mariage entre Josué Pilet et Jeanne Françoise Henry le 25 avril 1776 : « Josué, fils de Josué Pilet, bourgeois de Rossinière, habitant rière Corsier ; Et Jeane Françoise, fille de Mathieu Henry, Bourgeois d'Adelboden, Balliage de Früttigen, habitant rière Chexbres, ont été épousés le

Jeudy 25e d'Avril 1776 »[791]. Un exemple de mariage entre personnes venant les deux d'un village de la paroisse peut démontrer la différence dans la manière d'enregistrer les mariages, par exemple le 19 août 1779 : « Jean Louis, fils de Jean Benoit Delafontaine, Bourgeois de la paroisse et du Village de Corsier, Et Françoise Marie, fille de Jean Pierre Delapraz, de laditte Paroisse de Corsier et du Village de Corseaux, ont été épousés audit Corsier »[792]. Dans ce deuxième exemple, il n'y a aucune précision sur le lieu de résidence au moment du mariage. Ce fait transparaît également dans les mentions des lieux de résidence au mariage : le lieu le plus fréquent est Vevey, suivi de Corsier, Chardonne et La Tour-de-Peilz. Les mentions des villages de la paroisse sont très peu présentes, impliquant que lorsqu'une personne vit dans le même lieu que celui de son origine, le pasteur n'a pas jugé nécessaire de préciser le village ou la commune.

Tableau 5.41 Mariages à Corsier 1773–1782. Oui : les deux conjoints de la paroisse. Non (1) : un des deux conjoint-e-s extérieur. Non (2) Les deux conjoint-e-s extérieurs.

Même paroisse	**Nombre**	**%**
oui	64	53,8 %
non (1)	32	26,9 %
non (2)	23	19,3 %
Total	**119**	**100 %**

Il s'agit d'une difficulté qu'il faut résoudre en allant chercher des informations dans la base de données. Celles-ci peuvent se trouver dans différents documents : dans les annonces de mariage, dans d'autres mentions (contrat de mariage, composition des habitations), ou dans le cas des jeunes, le domicile du père ou de la mère. Si ces informations ne sont pas disponibles, le lieu d'origine a été utilisé comme lieu de résidence au moment du mariage, puisque c'est en cas de différence entre la bourgeoisie et le lieu de résidence que celui-ci est inscrit. Une estimation de la provenance des conjoint-e-s au mariage est ainsi obtenue, ne prenant en compte que la résidence ou non dans la paroisse (tableau 5.41). Un peu

791 « Registre des baptêmes (1739–1784) et des mariages (1653–1784) de la paroisse de Corsier », *art. cit.*

792 Ibid.

plus de la moitié des marié-e-s habitent dans la même paroisse (53,8 %), le reste se répartissant entre un-e des deux habitant-e hors de la paroisse (26,9 %) et les deux résidant-e-s hors de la paroisse (19,3 %). L'endogamie est plutôt basse comparativement à d'autres lieux en Europe. À Romainville, André Burguière trouve une endogamie paroissiale autour des 60 % au XVIIIe siècle[793]. D'autres villages en France sont encore plus fortement endogames : plus de 90 % à la fin du XVIIe siècle à Senantes, 80 % au XVIIIe ; 93,3 % entre 1667 et 1770 aux Rosiers-sur-Loire ; 75 % au XVIIIe siècle à Bilhères d'Ossau[794]. Dans le cas de Terling en Angleterre, les taux d'exogamie villageoise sont élevés puisqu'entre 1580 et 1699, environ un tiers des femmes ont été baptisées dans ce village, alors que les hommes ne sont que 19 % au début de la période étudiée, 40 % pour 1660–1699[795]. Corsier se rapproche ainsi de Terling plutôt que de la France rurale, mais surtout de Vallorbe où entre 1639 et 1821, 42,1 % des hommes s'unissent avec une conjointe extérieure à la paroisse et 47,4 % des femmes[796].

L'avantage de la présente étude est de pouvoir analyser encore plus en détail les lieux d'habitation des conjoint-e-s en y intégrant non seulement les quatre villages, mais aussi les conjoint-e-s habitant à l'extérieur.

Sur les 32 mariages impliquant un-e « local-e » et et un-e « étranger-ère », 19 hommes habitent un village de la paroisse contre douze femmes (annexe 5.7). Les hommes se marieraient donc plus dans leur paroisse que les femmes lorsqu'ils épousent une étrangère. Pour les époux, le lieu le plus lointain est la Lenk, situé à environ 40 kilomètres à vol d'oiseau, suivi de Morges (28 km), Leysin (20 km), Lausanne (18 km), Pully et Corcelles-le-Jorat (environ 15 km), St-Saphorin (3 km) et Vevey (1,5 km). Ce dernier, lieu le plus proche, est aussi le plus représenté parmi les époux étrangers (quatre sur treize), suivi de St-Saphorin (trois fois). Ainsi, plus de la moitié des époux étrangers viennent de moins de cinq kilomètres, les autres habitants entre quinze et 40 kilomètres de distance. Les deux hommes venant des lieux les plus éloignés sont Pierre Waelti, de la Lenk, et Joseph Nüssle de Morges. Le premier se marie en 1777 à Corsier avec

---

793 BURGUIERE André, « Endogamie et communauté villageoises : pratique matrimoniale à Romainville », *Annales de démographie historique*, 1979, pp. 317–318.

794 Chiffres cités par ibid., p. 320.

795 WRIGHTSON et LEVINE, *Poverty and piety in an English village*, *op. cit.*, 1979, pp. 79–80.

796 HUBLER, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle*, *op. cit.*, 1984, pp. 158–159.

Marianne Herminjard, fille de Rose Susanne, dont l'identité du père est incertaine, de même que la naissance. Pierre Waelti meurt d'ailleurs rapidement la même année à Corsier. Le second, Joseph Nüssle, réside à Morges, mais est originaire d'Allemagne. Il épouse en 1773 Marguerite Judith Aguillon, habitant probablement à Corsier. Aucune trace n'est conservée de ce couple après le mariage ; l'épouse suit probablement son conjoint à Morges. Ces hommes étrangers sont en moyenne assez peu éloignés de Corsier, puisque la distance moyenne est de seize kilomètres sans Vevey, onze avec Vevey.

Parmi les seize épouses étrangères à la paroisse, trois résident probablement à Vevey, soit très proche, tout comme celles résidant à Blonay (3,5 km), St-Légier (2 km) et La Tour-de-Peilz (4 km), formant un total de six épouses à moins de cinq kilomètres (tableau 5.42). Vient ensuite Montreux (environ 7 km) et un groupe dans la région d'Oron avec Écoteaux (environ 8,5 km), Maracon (9 km), Oron-la-Ville et Châtillens (environ 11 km). Enfin un groupe de cinq épouses vient de lieux plus éloignés, entre 20 et 50 kilomètres de distance à vol d'oiseau : Couvet (53 km), Curtilles (environ 25 km), Essertines-sur-Rolle (environ 40 km), la Lenk (40 km), Sottens (22 km). Il faut cependant noter que pour trois d'entre elles le lieu est incertain. La majorité des femmes reste dans un rayon de quinze kilomètres (onze sur seize). En moyenne, elles habitent à une distance de 18 kilomètres de Corsier sans prendre en compte Vevey, quinze en considérant également les femmes qui résident à Vevey. Elles viennent donc d'un peu plus loin que les hommes, ce qui diffère du siècle suivant, quand ce sont les hommes qui habitent à une plus grande distance.

Tableau 5.42 Distance des femmes et des hommes de l'extérieur épousant une personne habitant à Corsier entre 1773 et 1782

Distance en kilomètres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
1–5	6	6
6–10	3	0
11–15	2	2
16–20	0	3
21–30	2	1
31 et plus	3	1
Total	**16**	**13**

Les deux femmes habitant le plus loin au moment du mariage sont Susanne Madeleine Favre, à Couvet, et Louise Bourgeois à Essertines-sur-Rolle. La première épouse Jean Antoine Monnard en 1776, qui habite probablement à Corseaux. Il n'y pas d'informations autres que les bans et le mariage pour ce couple, de sorte que ces deux lieux de résidence sont supposés par l'origine des deux époux. En revanche le lieu de domicile de Louise Bourgeois est indiqué dans les annonces de mariage. Elle épouse en 1773 François Louis Chaubert, qui habite à Corsier, en Grenivaz, d'après le domicile de son père. Le premier couple ne semble pas rester à Corsier puisqu'aucun des deux n'est mentionné par la suite. Par contre, Louise Bourgeois demeure à Corsier, où elle aura des enfants. Finalement, Susanne Eggen est originaire de la paroisse de la Lenk et épouse en 1778 César Cuénod, baptisé à Corsier. Son époux est divorcé de sa première épouse Jeanne Marie Françoise Baud. Ils n'auront pas d'enfant, mais elle reste dans la paroisse où elle meurt en 1792. Le caractère virilocal est ainsi démontré par ces mariages, les femmes venant le plus souvent s'installer dans la paroisse ou allant s'installer dans celle de leur époux à l'extérieur.

Les mariages entre deux personnes étrangères sont relativement courants à Corsier puisque près d'un mariage sur cinq est conclu entre personnes ne résidant pas dans la paroisse (annexe 5.8). La ville de Vevey est le lieu de résidence le plus commun pour ces unions puisque onze femmes sur 23 et seize hommes sur 23 y habitent au moment de leur mariage (tableau 5.43). Pour les hommes, les autres lieux de résidence sont très proches, comme Blonay, Écoteaux ou La Tour-de-Peilz. Seuls Morges (28 km) et Echallens (environ 25 km) sont plus éloignés. La même constatation vaut pour les femmes qui, outre Vevey, résident dans la proximité (Blonay, Châtillens, Puidoux et Rivaz), à l'exception de Fey (26 km), Morges et Moudon (22 km). Il est ainsi possible de déduire que la proximité de Vevey incite les époux à choisir un lieu un peu exotique pour leur mariage, un pittoresque village vigneron.

Tableau 5.43 Distance des femmes et des hommes de l'extérieur épousant une personne extérieure à Corsier 1773–1782

Distance en kilomètres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
1–5	16	19
6–10	1	1
11–15	1	0
16–20	0	0
21–30	3	2
?	2	1
Total	**23**	**23**

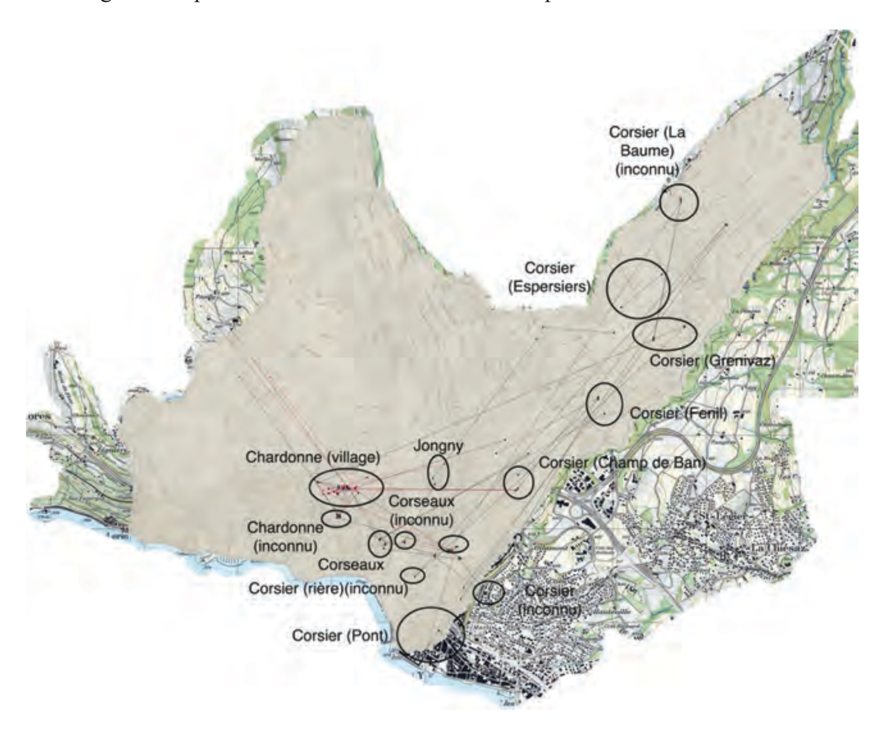
Tableau 5.44 Lieu de résidence des époux et épouses de la paroisse de Corsier 1773–1782 habitant dans la paroisse

		Lieu de résidence de l'épouse					
		Chardonne	**Corseaux**	**Corsier**	**Jongny**	**Inconnu**	**Total**
Lieu de résidence de l'époux	Chardonne	24	2	3	2		31
	Corseaux		1				1
	Corsier	6	4	18		1	29
	Jongny		1	1	1		3
	Total	**30**	**8**	**22**	**3**	**1**	**64**

Un peu plus de la moitié des mariages se réalise entre deux personnes habitant dans la paroisse. En observant la situation village par village, on remarque une différence fondamentale entre les deux plus grands, dans lesquels la majorité des hommes et des femmes épousent une personne du même village, et les deux les moins peuplés où les marié-e-s vont plus facilement épouser une personne à l'extérieur (tableau 5.44). En tout, 44 mariages sur 64 unissent des personnes du même village, soit 68,8 %. Cependant, à Chardonne, ce taux monte à 80 % pour les femmes (77,4 pour les hommes) et à 81,8 % pour celles de Corsier (62 % seulement pour les hommes). En revanche, à Jongny, seule une femme sur trois épouse un homme du même village (aussi un sur trois pour les hommes) et 12,5 % pour les femmes de Corseaux. Bien que le nombre de mariage soit relativement peu important, on constate clairement qu'au moins Chardonne a une plus forte tendance à l'endogamie géographique. Compte tenu de la taille importante de la paroisse, courant du bord du lac Léman à Châtel-St-Denis, la notion de hameau peut également être essentielle afin de

comprendre les dynamiques de proximité spatiale. Comme précisé dans les actes, mais aussi dans le recensement, il existe à Corsier une partie appelée les Monts, située sur les hauts du village. À Chardonne également se trouve le hameau de Paully, situé à l'ouest du territoire communal. Grâce aux plans cadastraux de 1776, il a été possible de retrouver le lieu d'habitation probable des époux et des épouses au mariage, principalement en remontant à la maison possédée par le père. Cette méthode outrepasse les questions de domesticité qui peuvent exister pour les jeunes au service dans un autre village. Néanmoins, la résidence des parents peut être considérée comme un indicateur fiable, car les enfants ont grandi dans cette maison et ont été socialisés dans l'aire géographique attenante. On obtient ainsi une carte comprenant les liens de mariage entre les personnes habitant dans la paroisse (figure 5.15).

Figure 5.15 Réseau des mariages entre résident-e-s de la paroisse 1773–1782. En rouge, les mariages entre parents. La taille des nœuds est unique



Sur cette image, plusieurs groupes ou noyaux sont observables. Le plus évident, que nous avons déjà délimité auparavant, est la forte endogamie géographique de Chardonne et celle moindre de Corseaux et Jongny. En outre, il apparaît assez clairement que les mariages des personnes habitant aux Monts de Corsier (Grenivaz, Espersiers) se font surtout avec d'autres personnes habitant dans la même partie. Semblablement, au quartier du Pont, deux mariages sur trois se font dans le cadre du quartier. Certains doutes subsistent, notamment à propos d'un groupe qui n'a pas pu être identifié et dont le lieu de résidence est « rière » Corsier. Les habitant-e-s du hameau de Paully, de Perriaz et de Flederaules sur la commune de Chardonne (en haut à gauche) sont moins endogames que les Monts de Corsier, avec des alliances vers Corseaux. Pour résumer, en plus de l'endogamie villageoise évidente, le hameau ou le quartier est également un facteur d'endogamie.

La visualisation sous forme de réseau permet de repérer des personnes habitant proches, puis d'observer dans le détail leurs caractéristiques et la distance les séparant. En effet, une fois ces proximités repérées, leurs coordonnées géographiques sont entrées sur une carte disponible en ligne, permettant ainsi de mieux observer leurs lieux de résidence. Ainsi, certains mariages se font au très proche. Dans le village de Corsier, Ursule Chollet, qui vit probablement chez son fils Jean François Nicolas Cupelin dans l'actuelle Rue Centrale 19, épouse en 1777 et en troisièmes noces Abraham Isaac Jacob Baud qui vit dans une maison située au lieu-dit En Montet, soit probablement l'actuelle Rue du Château 9. Ces deux maisons sont éloignées de 135 mètres à vol d'oiseau. Susanne Marie Élisabeth Boulenaz, vivant probablement chez son frère au village de Corsier (actuel numéro 2 du Chemin de Meruz) épouse en secondes noces Jacob Neyroud, qui vit dans le même village (Rue Centrale 37 actuellement) soit une distance d'environ 280 mètres.

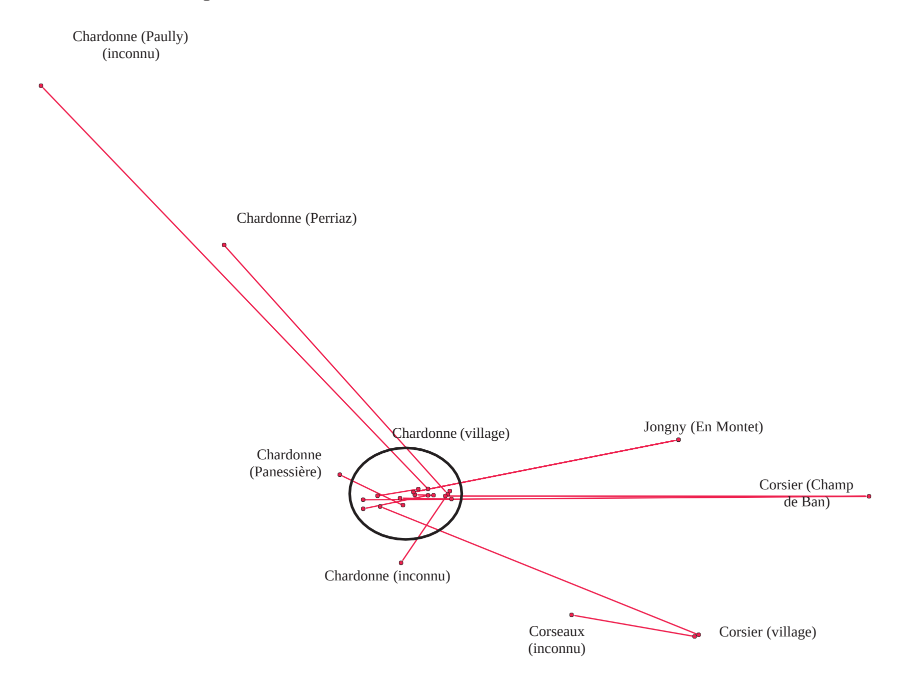
Dans le village de Chardonne, des mariages encore plus proches se réalisent parfois. Par exemple, les enfants de Pierre David Neyroud se marient au très proche, non seulement géographiquement, mais aussi dans la parenté. Ses trois enfants mariés, tous durant ces dix années, se lient à des personnes résidant à proximité. La famille habite à Chardonne, actuelle Ruelle de l'Ancienne Forge 5. La fille aînée, prénommée Jeanne Françoise, épouse Jean François Morel en 1774, domicilié probablement dans sa propre propriété (son père étant décédé) située à moins de 175 mètres (au sud de la Rue du village 39). Samuel Louis Neyroud quant à lui s'unit en 1778 avec Françoise Jeanne Madeleine Dénéréaz, qui réside probablement

chez son père, propriétaire du logis de Chardonne (Rue du village 16). Ici la proximité est double puisqu'ils sont d'une part éloignés de 50 mètres environ, et d'autre part de seulement 2/3e degrés de consanguinité (HF() FFF). Enfin, Françoise Marie Madeleine Neyroud épouse en 1780 Jean François Chaudet dont le père possède une maison et une grange dans le village de Chardonne (Côte au Bedze 4) à 150 mètres de là. Ces trois enfants de Pierre David Neyroud, conseiller de la paroisse de Corsier et conseiller du village de Chardonne, épousent ainsi au très proche dans le village de Chardonne mais aussi dans un cas sur trois dans la proximité de parenté. Ce n'est pas le seul exemple puisque les frères Jean Samuel et Jean Philippe Mouron, habitant une maison (Rue du Village 1) indiquée comme appartenant « aux hoirs de Pierre Mouron », leur père (qui possède également une propriété plus loin, au lieu-dit En Popraz), épousent eux aussi une très proche. Le premier est l'aîné de sept enfants, parmi lesquels quatre se marient (deux sont morts jeunes, le dernier à 40 ans) et épouse Jeanne Françoise Demierre en 1776 dont le père possède une maison à côté de l'église, le long de la même rue, à environ 210 mètres. De plus, Jean Michel Mouron, son frère, épouse plus tard (en 1787) Jeanne Marie Demierre, sœur de l'épouse. Ici aussi, la proximité spatiale se double d'une proximité de parenté forte. Le second frère, Jean Philippe, se marie en 1773 avec Aréthuse Louise Chaudet qui habite à l'actuelle Rue Jacques Chardonne 12, soit à environ 160 mètres. Son frère, Pierre Abraham Aimé, épouse quant à lui en 1778 Jeanne Louise Ducret, qui demeure à l'actuel Chemin de la Baume 51, soit à environ 400 mètres par les chemins villageois, 260 mètres à vol d'oiseau. De plus, Jeanne Louise Ducret est sa cousine au 2e/3e degré (HF()FHF). Il y a cependant encore plus proche avec Marie Barbey qui s'unit avec Aimé Sébastien Genton en 1780. L'épouse loge Rue du Village 35 et l'époux Rue du Village 43, séparés uniquement par des records et un jardin, soit environ 50 mètres. Cependant, certains mariages sont plus compliqués à identifier, car les lieux sont inconnus ou approximatifs. Les remariages posent problème en particulier, par exemple celui d'Anne Barbille Dentan, dont seule la résidence au premier mariage est perceptible sur la visualisation, alors que son lieu d'habitation lors de son second mariage en 1781 ne l'est pas. Son premier époux, décédé en 1780, est d'ailleurs le cousin germain de son second époux (HF()HH.F). En effet, il faudrait ajouter artificiellement un nouveau nœud afin de pouvoir visualiser ce second mariage. Toutefois, il est assez rare qu'une personne se marie deux fois dans la décennie étudiée. Il semble évident que pour certaines familles ou

certains individus, la proximité géographique joue un rôle essentiel, parfois doublé d'une proximité de parenté.

Pour cette raison, les mariages entre parents ont été isolés afin de détecter s'ils se doublent d'une endogamie géographique. Les liens de parenté entre personnes mariées entre 1773 et 1782 ont été recherchés comme auparavant pour le quatrième degré de consanguinité et le deuxième d'affinité et ce seulement pour les personnes comprises dans l'échantillon, excluant les mariages entre parents réalisés conséquemment. Des mariages doubles ont cependant été ajoutés. Au total, 27 personnes pour quatorze unions sont concernées, soit 21,8 % de l'ensemble. En dehors du village de Chardonne, qui reste fermé en ce qui concerne les mariages entre parents, ceux de Jongny, Corsier et Corseaux sortent de leur village pour réaliser ce type de mariage (figure 5.16). Ainsi, à part le village de Chardonne, les mariages entre parents ne se font pas dans le même village. Cela renforce la conclusion d'une forte endogamie à Chardonne. Les mariages entre parents dont un des époux vient de Jongny se produisent tous vers l'extérieur, de même que celui de Corsier.

Figure 5.16 Mariages entre parents 1773–1782 et leur position géographique. La taille des nœuds est unique.



Ainsi, selon les familles, il peut exister lors du mariage une double proximité, à la fois spatiale et familiale. La géographie a donc une influence sur le marché matrimonial, moins marquée pour les mariages entre parents, à l'exception du village de Chardonne. La taille du village a ainsi une influence à Chardonne ainsi qu'à Jongny et Corseaux. Toutefois, Corsier, qui est également fortement peuplé, présente des mariages entre parents comprenant une personne d'un autre village. Chardonne semble être le centre de la paroisse, quand les mariages entre parents sont observés, attirant de la parenté de toute la paroisse. Qu'en est-il au XIX[e] siècle, après la fin de l'Ancien Régime et durant une période de changements politiques et sociaux importants ?

5.3.2 Deuxième période : 1831–1840

Au XIX[e] siècle, 144 couples pour 286 individus se marient entre 1831 et 1840. Sur ces 144 mariages, qui font un total de 288 mentions uniques d'individus, les lieux de résidence au mariage sont systématiquement entrés dans le registre. Découlant de cela, les lieux de résidence sont bien plus variés qu'au XVIII[e] siècle et une première estimation fait déjà ressortir des localités plus éloignées comme Zurich, Genève ou La Neuveville (tableau 5.45).

Le lieu de résidence le plus souvent mentionné est Chardonne (76), auquel il faut ajouter les autres mentions de ce village (total 93), suivi par Corsier (59), Vevey (43), Jongny (17), Corseaux (8), puis des lieux proches de la paroisse. Vevey reste ainsi un lieu important de recrutement des époux et des épouses. La majorité des mariés habite donc dans la paroisse (61,8 %) puis dans un rayon entre un à cinq kilomètres (21,5 %) (tableau 5.46). Presque la totalité des conjoints reste dans un rayon de moins de dix kilomètres (89,9 %).

Cette plus grande variété des lieux de résidence au mariage se reflète également dans le nombre de conjoint-e-s habitant les deux la paroisse de Corsier (tableau 5.47) ; en effet, ce taux baisse, passant de 53,8 % entre 1773 et 1782 à 47,9 % au XIX[e] siècle. Les mariages entre une personne habitant la paroisse et une non-résidente augmentent (de 26,9 à 29,2 %), de même que ceux entre deux étranger-ère-s (de 19,3 à 22,9 %). Ces taux sont plus bas que ceux trouvés pour 86 villages de Bourgogne en l'an IV (1795–1796), où, en prenant en considération les lieux de naissance (et pas

les lieux d'habitation), Jeremy Hayhoe trouve 2 175 mariages sur 5 000 comprenant un des conjoints nés à l'extérieur du village, soit 43,5 %. Ils sont cependant plus semblables aux taux de Corsier au XVIIIe siècle. Toutefois, de grandes disparités existent en Bourgogne (entre 18 et 72 %), et la corrélation la plus significative se situe entre la taille du village et l'exogamie, comme constaté dans notre cas[797].

Tableau 5.45 Lieu de résidence au mariage des personnes mariées 1831–1840

Lieu de résidence au mariage	**Nombre**	**Lieu de résidence au mariage**	**Nombre**	**Lieu de résidence au mariage**	**Nombre**
Chardonne	76	St-Saphorin	2	Péry	1
Vevey	43	St-Légier-La Chiésaz	2	Champvent	1
Corsier (rière)	29	St-Saphorin (rière)	2	Puidoux (Cremières)	1
Corsier	23	St-Saphorin (Ogoz)	2	Corsier (Chaux)	1
Chardonne (rière)	12	Nyon	1	Puidoux (Publoz)	1
Jongny	11	Bussy-sur-Moudon	1	Bussy-Chardonney	1
Corseaux	8	Corsier (Longpraz)	1	Chesalles-sur-Oron	1
Lausanne	7	Corsier (Salauroz)	1	Yvoire	1
Jongny (rière)	6	Mont-sur-Rolle	1	Blonay (Cojonnex)	1
La Tour-de-Peilz	4	Cully	1	Clarens	1
Rivaz	4	Paudex	1	La Neuveville	1
Chexbres	4	Ecoteaux	1	Vernex	1
Chardonne (Monts)	3	Puidoux (ou Chardonnne) (Primapraz)	1	Chardonne (Paully)	1
Montreux (Châtelard)	3	Bex (rière)	1	Yverdon-les-Bains	1
Genève	3	Corsier (Pont)	1	Blonay (Tercier)	1
Puidoux (rière)	2	Chardonne (Cremières)	1	Zürich	1
Oron-la-Ville	2	Corsier (Espersiers)	1	Les Thioleyres	1
Châtel-St-Denis	2	Blonay (rière)	1	Lignerolle	1
Corsier (Monts)	2	Corsier (Grenivaz)	1	**Total**	**288**
Puidoux	2	Köniz	1		

797 HAYHOE Jeremy, « L'exogamie comme indicateur de la mobilité géographique en Bourgogne rurale au XVIIIe siècle », *Annales de démographie historique* (121), 2011, pp. 192–200.

Tableau 5.46 Distance du lieu de résidence des personnes mariées 1831–1840

Distance en kilomètres	Nombre	%
paroisse	178	61,8 %
1–5	62	21,5 %
6–10	19	6,6 %
11–15	6	2,1 %
16–20	7	2,4 %
26–30	1	0,3 %
31 et plus	15	5,2 %
Total	**288**	**100 %**

Tableau 5.47 Mariages à Corsier 1831–1840. Oui : les deux conjoint-e-s de la paroisse. Non (1) : un des deux conjoint-e-s extérieur. Non (2) : Les deux conjoint-e-s extérieurs

Même paroisse	Nombre	%
oui	69	47,9 %
non (1)	42	29,2 %
non (2)	33	22,9 %
Total	**144**	**100 %**

Tableau 5.48 Distance moyenne des hommes et femmes extérieurs épousant une personne de Corsier

	1773–1782	1831–1840
Moyenne des hommes extérieurs (sans Vevey)	16 kilomètres	21,8 kilomètres
Moyenne des hommes extérieurs (avec Vevey)	11 kilomètres	16,2 kilomètres
Moyenne des femmes extérieures (sans Vevey)	18 kilomètres	12 kilomètres
Moyenne des femmes extérieures (avec Vevey)	15 kilomètres	9,4 kilomètres

Sur les 43 mariages entre un-e résident-e et un-e étranger-ère (annexe 5.9), la situation s'inverse par rapport au XVIIIe siècle. Les femmes habitent plus souvent dans un des villages de la paroisse (25) que les hommes (17 sur 42). La distance moyenne avec Corsier est de 12 kilomètres, alors qu'elle était de 18 au XVIIIe siècle. En intégrant aussi Vevey, cette moyenne descend à 9,4 kilomètres (15 entre 1773 et 1782) (tableau 5.48).

Parmi les 25 hommes étrangers, la majorité vient de la ville proche de Vevey (6), puis de Saint-Saphorin (4). Ces deux lieux sont très proches, voisins de la paroisse de Corsier, tout comme St-Légier (une mention). Un peu plus éloignés se trouvent Rivaz (environ 5 km) et Puidoux (environ 6,5 km), aussi dans le Lavaux. Vers l'est, Montreux et Vernex (sur la commune actuelle de Montreux) sont situés à environ sept kilomètres. Le dernier lieu proche est Chesalles-sur-Oron, à environ douze kilomètres de Corsier. Ces lieux, dans un rayon d'environ dix kilomètres, sont le domicile de seize hommes sur 25. Plus éloignés sont Paudex (14 km), Lausanne (17 km), Bex (près de 30 km), Bussy-Chardonney (un peu plus de 30 km), Yverdon-les-Bains (38 km), Mont-sur-Rolle (40 km) et Genève (75 km). Genève, avec deux hommes y habitant, est le lieu le plus éloigné. Le lieu le plus lointain au XIXe siècle (Genève), est plus éloigné de Corsier que celui du XVIIIe (la Lenk). La distance moyenne éloignant ces hommes de Corsier est de 21,8 kilomètres (16 au XVIIIe siècle) sans Vevey. Avec Vevey, cette distance tombe à 16,2 kilomètres (11 entre 1773 et 1783). Si les distances sont plus grandes, c'est surtout car les femmes épousent des hommes plus éloignés, alors que les épouses extérieures à la paroisse viennent de plus près.

Tableau 5.49 Distance des femmes et des hommes de l'extérieur épousant une personne habitant à Corsier entre 1831 et 1840

Distance en kilomètres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
1–5	8	11
6–10	5	5
11–15	0	1
16–20	2	3
21–25	1	0
26–30	0	1
31 et plus	1	4
Total	**17**	**25**

Les deux hommes habitant à Genève présentent des profils différents. Le premier, Jean Louis André Chambaz, est né et baptisé à Corsier. Il semble avoir suivi une formation ou avoir été domestique à Genève où il réside en mars 1832 lors de la publication des bans de mariage et en avril 1832 lors de son mariage. Après son union avec Jeanne Marie Louise Volet, il revient dans la paroisse. Il est mentionné comme habitant

à Corseaux en 1833, puis au quartier du Pont de 1838 à 1840 où il exerce la profession de tailleur de pierres. Il est possible que son séjour à Genève ait été motivé par une formation au métier. Les enfants du couple sont baptisés dans la paroisse. Le second, Alexandre Paiche, est un Genevois dont seuls les publications des bans et le mariage sont connus à Corsier. Il épouse en 1840 Jeanne Françoise Henriette Boulenaz, de Corsier. Ainsi les résidents hors de la paroisse ne sont pas forcément dénués de lien avec Corsier, partis pour formation ou domesticité.

Parmi les femmes, les lieux de résidence sont généralement plus proches, avec Vevey (quatre) en tête de liste, suivi de Chexbres (trois), puis Blonay (deux), St-Légier (un) et La Tour-de-Peilz, tous éloignés de moins de dix kilomètres de Corsier. Écoteaux et Les Thioleyres sont tous les deux également situé à moins de dix kilomètres, dans la région de Palézieux. Bussy-sur-Moudon (25 km) et Champvent (40 km) sont les lieux les plus lointains, alors que Lausanne est à mi-chemin (17 km). On peut constater une concentration plus forte autour de la paroisse dans le cas des femmes, qui se recrutent essentiellement au bord du lac Léman, autour de Vevey et en Lavaux. Treize femmes sur dix-sept viennent d'un rayon de dix kilomètres. Les deux femmes venant de loin présentent un profil similaire. Marie Louise Chevailler habite à Champvent au moment de son mariage et en est originaire. Elle épouse en 1839 François Mouron, de Chardonne et habitant dans le même village. Quant à Susette Marguerite Jossevel, de Bussy-sur-Moudon et y logeant, elle épouse également un local, François Samuel Volet, baptisé dans la paroisse de Corsier et habitant à Chardonne. Le dernier couple a son premier enfant en 1839, baptisé à Chardonne. Il semble ainsi que la femme suive plus souvent l'homme dans son lieu d'habitation, témoignant d'une implantation virilocale, comme au siècle précédent. Les données à disposition permettraient d'étudier plus en profondeur le caractère virilocal de la société, en suivant les mentions des époux après le mariage jusqu'à leur mort. Toutefois, cela demanderait un travail long qui n'est pas possible dans le cadre de cette étude.

Quant aux mariages entre deux personnes étrangères (annexe 5.10), on constate également un éloignement plus prononcé, notamment par la présence des deux grandes villes suisses que sont Genève et Zurich. La femme résidant le plus loin, Louise Marguerite Fischer, épouse en 1831 Jacques Louis Isaac Neyroud, habitant à Vevey, dont l'arrière-grand-père Béat Louis résidait à Chardonne. Le grand-père de Jacques Louis Isaac, Adam Louis, semble s'être déjà déplacé à Vevey, puisqu'il y habite en 1772

au moment de la publication des bans. Jacques Louis Isaac est décédé le 5 août 1836 à Vevey[798]. L'autre époux résidant le plus loin est Jean Pierre Michelin, de Genève et y habitant, qui épouse en 1833 Françoise Henriette Ducimetière alias Monod. L'épouse est originaire de Corsier et y a été baptisée, mais habite à Vevey au moment du mariage. Bien que demeurant à l'extérieur, les personnes originaires de Corsier sont attachées à leur origine et viennent y célébrer leur mariage, peut-être dans le but de faciliter la présence familiale. Dans la majorité des cas, pour les hommes comme pour les femmes, ils habitent cependant à proximité de Corsier, le plus souvent à Vevey (17 hommes et 17 femmes), ou alors à Puidoux, St-Saphorin ou encore La Tour-de-Peilz. Parmi les hommes, après Genève, le lieu de résidence le plus distant est La Neuveville. Il s'agit ici d'un cas de deux personnes totalement étrangères à Corsier puisque Charles Victor Ballif épouse Françoise Étiennette Paschoud, habitant à Vevey, qui n'a elle-même aucun lien avec la paroisse de Corsier. En plus des personnes liées à Corsier, il semble y avoir également un attrait pour se marier en dehors de son lieu de domicile. Un cas similaire est celui de la deuxième épouse vivant le plus loin, Marie Madeleine Schaffner, qui épouse à Corsier en 1834 Jean Samuel Schopfer, originaire de Saanen et habitant à Blonay, qui n'ont aucun lien avec Corsier, si ce n'est la proximité de Blonay.

En dehors de la baisse du nombre de mariages unissant deux personnes de la paroisse (maintenant cercle) de Corsier, on peut y déceler un changement au niveau des mariages au sein du même village. Sur les 69 mariages alliant deux personnes habitant la paroisse, le village de Chardonne reste fortement endogame, de même que celui de Corsier (tableau 5.50). À Corseaux, un homme sur trois épouse une femme du village et une femme sur deux. À Jongny, trois hommes sur six et trois femmes sur six se marient avec une personne du même village. Bien que les effectifs pour les deux villages les plus petits soient faibles, la part de mariages endogames augmente par rapport au XVIIIe siècle quand sur huit femmes habitant à Corseaux, une seule épousait un homme de Corseaux ou sur les trois hommes et les trois femmes habitant à Jongny, le mariage se faisait une seule fois avec une personne du même village. Même à Chardonne, alors que 24 hommes sur 31 et 24 femmes sur 30 convolaient

798 « Inventaires et appositions de scellés de la justice de paix de Vevey. 11 janvier 1828–2 mai 1832 », ACV, Cote : S 102/172, pp. 500–501.

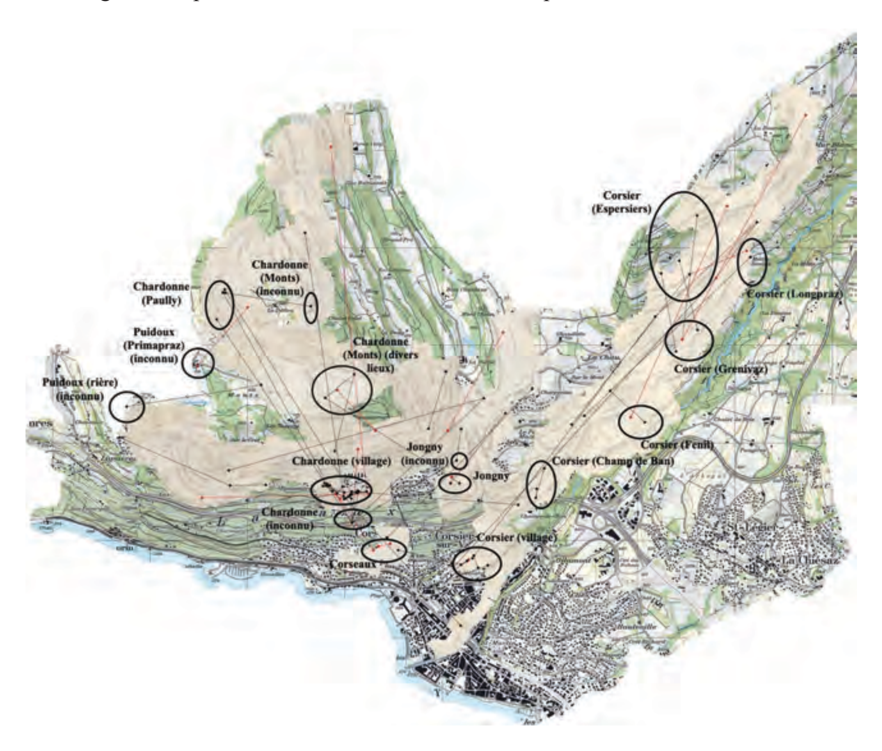
dans le même village, ce sont maintenant 33 hommes sur 36 et 33 femmes sur 38. À Corsier aussi, où 18 hommes sur 29 restaient dans le village, ce sont maintenant 22 hommes sur 24 et 22 femmes sur 23. Il ressort ainsi que le XIX[e] siècle voit les distances augmenter un peu pour les mariages avec un-e étranger-ère, alors que ceux à l'intérieur de la paroisse se font de plus en plus proches.

Tableau 5.50 Lieu de résidence des époux et épouses de la paroisse de Corsier 1831–1840 habitant dans la paroisse

		Lieu de résidence de l'épouse				
		Chardonne	**Corseaux**	**Corsier**	**Jongny**	**Total**
Lieu de résidence de l'époux	Chardonne	33		1	2	**36**
	Corseaux	1	1		1	**3**
	Corsier	1	1	22		**24**
	Jongny	3			3	**6**
	Total	**38**	**2**	**23**	**6**	**69**

Afin de déterminer plus en détail les lieux d'habitation, les résidences probables ont été recherchées sur les plans des années 1830 (figure 5.17). Les lieux de domicile sont mieux connus, il y a moins de « grappes », bien qu'une partie des personnes notées comme habitant à Chardonne (neuf inconnues, une aux Monts de Chardonne, une à Cremières), Corsier (sept dans un lieu inconnu, une mentionnée rière Corsier, une au Burgoz et une à la Chaux), Corseaux (une personne) et Jongny (une personne rière Jongny, deux à Jongny) ont un lieu de résidence non ou mal identifié, soit au total 25 sur 138 personnes. De plus, deux individus habitant probablement près de Corsier ont été intégrés : l'un à Primapraz sur la commune de Puidoux, l'autre rière Puidoux. Il faut cependant noter que les plans ont été relevés pendant plusieurs années, et que parfois la maison mentionnée est celle d'après le mariage. Comme pour la période du XVIII[e] siècle, les lieux d'habitation sont souvent propriété soit de frères et sœurs, soit du père des marié-e-s.

Figure 5.17 Réseau des mariages entre résident-e-s de la paroisse 1831–1840. En rouge, les mariages entre parents. La taille des nœuds est unique



Il est possible d’y déceler des logiques. Par exemple, les personnes habitant aux Monts de Chardonne (sur les hauts de la commune), ne sont pas totalement isolées du village, puisqu’environ la moitié des mariages se font avec une personne du village. Les marié-e-s habitant vers le hameau de Paully, deux hommes et trois femmes, épousent à deux reprises une personne du village et une fois une personne résidant dans un lieu inconnu. Un homme habitant à Paully épouse une personne des Monts de Chardonne, et une femme habitant proche de Paully s’unit avec un homme de Primapraz, hameau situé à Puidoux, à la frontière avec Chardonne. Plus isolées sont les personnes domiciliées aux Monts de Corsier. Jeanne Susanne Chaubert et son frère Jean Pierre Abraham logent à Grenivaz, probablement tous les deux chez leur père, à l’actuel Chemin du Gros Chêne 14. Jean Pierre Abraham épouse en 1836 Jeanne Françoise Dufey, qui habite à La Cergne, aussi sur les Monts de Corsier. Bien que son père

possède aussi une maison dans le village de Corsier, il est mentionné à plusieurs reprises et dans différentes sources comme habitant aux Monts de Corsier, soit à l'adresse actuelle de La Cergne 4. La distance entre les époux est tout de même assez conséquente, soit 2,6 kilomètres. De plus, ils ont un lien de parenté, l'homme épousant la sœur de l'époux de sa cousine germaine[799]. Jeanne Susanne de son côté épouse Jean François Ferdinand Barbey qui a une propriété située aux Espersiers, également sur les Monts à environ 1,3 kilomètres, au chemin de la Céramone 14.

Plusieurs changements ont lieu par rapport à la période 1773–1782. Si le village de Chardonne reste largement fermé, on constate sur les hauts de Chardonne, notamment dans la partie située juste au-dessus de Chardonne, des mariages dans le même secteur, qui n'existent pas au XVIIIe siècle (divers lieux aux Monts de Chardonne). Enfin, les villages de Jongny et Corseaux présentent plus d'endogamie géographique qu'au siècle précédent. De même, les nœuds situés sur les Monts de Corsier sont plus souvent liés à des nœuds situés dans la même région.

De manière générale, comme constaté auparavant, le peu d'échange entre les villages se confirme, comme à Corseaux. Des frères et sœurs ayant un comportement particulier ressortent de cette analyse, par exemple les enfants de Jean François Ducret (1773–1824), qui possèdent ensemble une maison dans le village de Chardonne, probablement suite à la mort de leur père qui a eu onze enfants entre 1800 et 1821. Sur le plan de Chardonne, huit d'entre eux possèdent un bâtiment et deux places. Parmi ces huit enfants, cinq se marient entre 1831 et 1840 et quatre d'entre eux avec un parent. Quant à la proximité géographique, Pierre François Louis épouse Susanne Aréthuse Ducret, qui habite probablement chez sa sœur à Panessière, soit à 140 mètres à vol d'oiseau, Marie Esther épouse Jean Samuel Dénéréaz qui habite également à Panessière (environ 90 mètre à vol d'oiseau), Jeanne Marie Sophie s'allie à Jean Pierre Ducret qui réside, d'après les bans, au Burignon, situé à environ deux kilomètres, Susanne Françoise Judith s'unit avec Pierre Louis Ducret, frère de Susanne Aréthuse, donc demeurant aussi à Panessière. Il y a ainsi un frère et une sœur qui épousent un frère et une sœur, habitant à moins de 150 mètres. On peut dans ce cas faire état d'une proximité de parenté et de proximité spatiale.

D'autres exemples de ce type existent. Prenons Jacques Louis Mayor, qui réside au lieu-dit Champ-de-Ban sur la commune de Corsier, dans la

799 HF()FF.H()F

maison de son père. Il épouse en 1833 Marie Anne Boulenaz, dont le père possède également une propriété au même lieu. L'époux réside à l'actuelle route de Nant 10, son épouse elle habite à moins de 100 mètres et sont voisins directs (la maison n'existe plus) puisqu'aucun bâtiment ne se trouve entre les deux.

À Rouvenaz (Chemin du Signal 15), également sur la commune de Corsier, les deux enfants vivants de Samson Philippe Herminjard se marient entre 1831 et 1840. L'aîné, Jean Pierre François, épouse Françoise Marie Burky, qui habite en Salauroz (Chemin de Salauroz 7). Bien que résidant tous deux aux Monts de Corsier, ils sont éloignés de 1,4 kilomètres à vol d'oiseau. Le second fils, Marc François Philippe, s'unit avec Jeanne Henriette Baud, qui habite à Longpraz (Route de Moille-Saulaz 6–8), aussi sur la commune de Corsier, éloignée cette fois de 700 mètres. Bien que relativement éloignés, ils restent dans le cadre des Monts de Corsier.

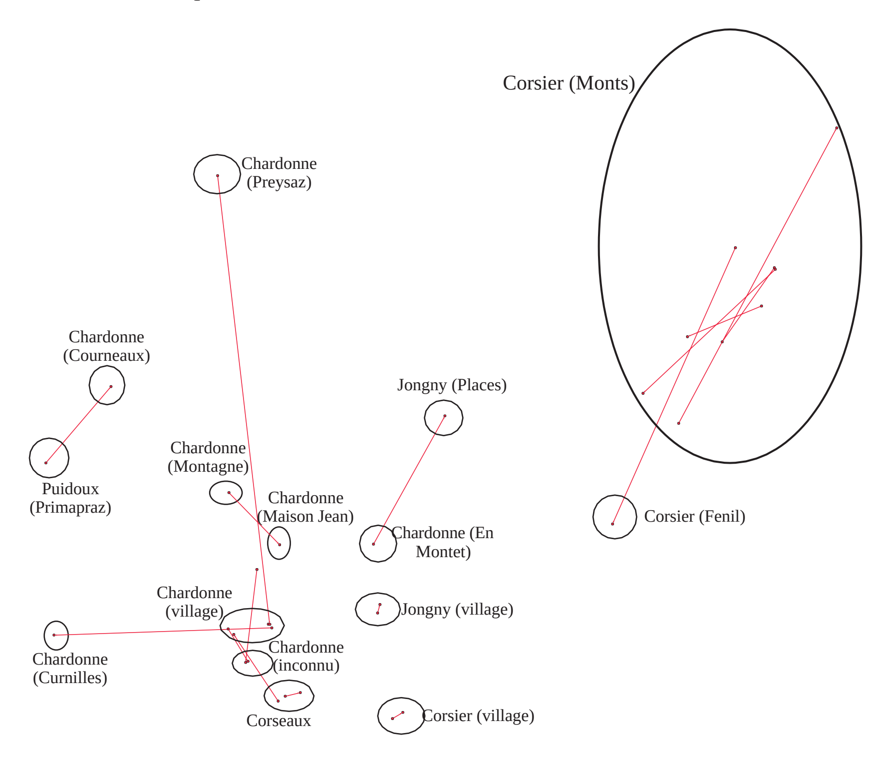
Une union très proche entre parents se réalise au village de Corsier : Jeanne Louise Chardon, qui habite probablement chez sa sœur à la Rue Centrale 25, épouse en 1831 Frédéric Jules Dubuis, qui réside à 80 mètres de là, dans la même rue, au numéro 5, où il possède une maison avec ses frères et sœurs. Ils sont de plus parents, puisque la cousine de l'épouse a convolé vers 1825 (seuls les bans sont connus) avec le frère de l'époux.

L'union la plus proche en termes de distance se trouve dans le village de Chardonne, entre Jeanne Susanne Neyroud et Henri Forestier. L'époux habite au Passage du Temple 3 et sa fiancée juste en face de la rue, chez son père (Rue du Village 41), à 10 mètres.

Même au village de Corseaux, où seuls quatre mariages sont répertoriés, l'un d'eux se fait à la fois dans la proximité spatiale et la proximité de parenté : Marianne Henriette Françoise Binggeli, qui réside probablement chez son frère au village, chemin de Pierre-à-Fleur 1, épouse en 1835 Jean Gabriel Schneeberger, habitant Rue du Village 38. Ces deux familles sont originaires du canton de Berne, la première de Guggisberg, la seconde d'Ursenbach. Les deux maisons sont éloignées d'un peu plus de 100 mètres, longer la rue suffit pour se rendre de l'une à l'autre. Même dans le village de Jongny, sur les cinq mariages, un a lieu à la fois entre des parents et des voisins. En effet, Jean Élie Ferdinand Butticaz et Catherine Esther Delafontaine, cousins (HH()HFF), se marient en 1836. L'époux demeure vraisemblablement avec son père dans une maison à

l'actuel Sentier du Molard 3, alors que son épouse réside possiblement à 50 mètres de là, Chemin de la Poste 7, où se trouve un champ avec une maison appartenant aux hoirs de Jean Louis Delafontaine, qui possèdent aussi une maison plus loin, au lieu-dit Friboges. Il s'agit ici assez probablement à nouveau d'une double proximité. Ces différents mariages combinant proximité géographique et familiale sont visibles en isolant les mariages entre parents ayant eu lieu entre 1831 et 1840 (figure 5.18).

Figure 5.18 Mariages entre parents 1831–1840 et leur position géographique. La taille des nœuds est unique



De manière globale, les mariages entre parents, qui concernent 23,2 % des mariés entre 1831 et 1840 au sein de la paroisse (21,8 % au XVIIIe siècle), démontrent clairement que ces unions se doublent d'une proximité géographique forte, dont nous avons développé certains exemples. Seuls deux de ces mariages impliquent un échange entre villages : l'un entre Corseaux et

Chardonne, l'autre entre Chardonne et Jongny. Ces résultats doivent bien sûr être considérés comme des indicateurs, et non pas comme définitifs et exhaustifs. Il apparaît cependant que les mariages entre parents ont une tendance à se réaliser dans la proximité spatiale, renforçant d'autant plus la proximité de sang ou d'affinité. Ainsi, parenté et géographie doivent être considérées ensemble, comme deux aspects d'un même phénomène de renforcement de rapports sociaux au sein d'un groupe.

Il reste parfois difficile, même au XIXe siècle, de retrouver les lieux de résidence, en particulier pour les familles au sein desquelles personne n'est propriétaire ou pour les personnes fraîchement arrivées n'ayant pas de terre ou de bâtiment. À Chardonne par exemple, neuf lieux de résidence n'ont pas pu être identifiés. Ainsi même dans les plus petits villages de la paroisse existent des mariages entre parents, alors que dans le nord de la Suède, sur 351 villages et hameaux étudiés, les plus petits présentent une absence de mariages entre parents (toutefois l'étude ne prend en compte que les mariages consanguins). Dans cette région, les villages les plus éloignés des routes et des fleuves sont les plus touchés par les unions consanguines[800]. Corsier n'est pas éloigné de routes principales. La paroisse se situe proche du lac et de la ville de Vevey, lieu de commerce. La présence forte de mariages entre parents peut ainsi dénoter d'une culture particulière au lieu ou à la région.

Une analyse globale des distances entre conjoints épousant un parent ne permet pas de distinguer ce découpage en villages et région. En effet, la distance moyenne augmente fortement entre les deux périodes, avec 983,7 mètres entre 1773 et 1782 pour 1 175,6 entre 1831 et 1840. La visualisation des mariages sous forme de réseau permet ainsi de mieux distinguer ces dynamiques.

Si l'on ne trouve quasiment pas de mariages entre voisin-e-s très proches au XVIIIe siècle, soit à moins 100 mètres, certains apparaissent au siècle suivant. Il semble ainsi que deux limites tombent entre ces deux périodes : d'un côté, celle du mariage avec un-e parent-e proche, de l'autre, celle avec un-e voisin-e. Cela n'est pas seulement visible en mettant en avant certains exemples, mais aussi de manière générale, par les moindres échanges entre villages au XIXe siècle.

---

800 EGERBLADH et BITTLES, « Socioeconomic, demographic and legal influences on consanguinity and kinship in northern coastal Sweden 1780–1899 », *art. cit.*, 2011, p. 428.

5.3.3 *Professions, ancrage généalogique et fortune*

Afin de mieux déterminer les logiques des alliances dans et hors de la paroisse puis du cercle de Corsier d'autres variables sont analysées : les charges exercées par les hommes et les pères des femmes, leurs professions et l'ancrage généalogique des patronymes. Enfin, les fortunes des hommes, de leurs pères et des pères des femmes sont prises en compte pour la période 1831–1840, quand un registre des contribuables est disponible[801].

La première de ces variables est l'appartenance ou non aux municipalités, conseils, cours de justice ou organes décisionnels de la paroisse. Les mariages entre deux étrangers entre 1773 et 1782 sont logiquement mal connus. Seuls deux d'entre eux sur 23 (8,7 %) impliquent un homme ou le père d'une femme occupant une charge (annexe 5.11). Cela ne peut que difficilement être interprété. Entre 1831 et 1840 parmi les mariages impliquant deux personnes extérieures au cercle de Corsier, aucun mariage ne comprend des personnes ayant une charge ou un office, probablement par manque d'informations (annexe 5.12).

Les mariages impliquant un partenaire de la paroisse et un extérieur entre 1773 et 1782 ne comptent aussi que peu de personnes ayant une charge, puisque seuls cinq sur 32 (15,6 %) sont dans cette situation et un seul de ces mariages concerne deux personnes ayant une charge, soit Ferdinand Louis de Montet et Marie Anne Henriette Aréthuse Delafontaine (annexe 5.13). En étendant à d'autres fonctions moins importantes, ce nombre passe à dix mariages, soit environ un tiers, mais là aussi seul le mariage de Montet-Delafontaine implique deux conjoints ayant des charges. Toutefois, il est difficile là aussi d'en tirer des conclusions car il y a de nombreuses inconnues.

Pour les unions se réalisant entre 1831 et 1840 entre une personne du cercle et une personne extérieure (annexe 5.14), six mariages sur 42 (14,3 %) impliquent un homme ou le père d'une femme appartenant à un organe politique ou judiciaire (à l'exclusion des conseils communaux, plus larges). En étendant à d'autres responsabilités (huissier de la justice de paix, sergent de municipalité), ce chiffre se monte à huit mariages (19 %). Ces taux sont relativement semblables à ceux du XVIIIe siècle pour les charges (5 sur 32, soit 15,6 %), mais plus bas qu'avec une prise en compte plus large (10 sur 32, soit 31,3 %). Cette différence est probablement plutôt

801 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », *art. cit.*

due au fait que les postes sont plus nombreux sous l'Ancien Régime que dans les années 1830, notamment au niveau paroissial.

Parmi les couples au sein desquels les deux partenaires vivent dans la paroisse entre 1773 et 1782, le nombre impliquant un homme ou le père d'une femme ayant une charge est plus élevé, 17 sur 64 (26,6 %) ou, en prenant en compte des charges moins importantes, plus de la moitié des mariages (33 sur 64, soit 51,6 %) (annexe 5.15). En revanche, seuls quatre mariages concernent des couples avec les deux partenaires ayant des charges importantes dans la paroisse, c'est-à-dire quatre mariages sur 17, soit un quart des mariages avec charge, ou 6,25 % de l'ensemble des mariages. Toutefois, compte tenu du peu de charges existantes (conseil de paroisse, conseils des villages, justice, consistoire, soit environ 55 sur 440 foyers, soit 1,25 %), ce nombre reste assez élevé.

Plus significativement, les mariages entre deux personnes habitant dans le cercle de Corsier impliquant une personne ayant une charge représentent quinze unions sur 69 (21,7 %) entre 1831 et 1840, soit un taux légèrement inférieur à celui du siècle précédent (17 sur 64, 26,5 %). La différence entre les deux périodes est plus marquée en prenant en compte de manière plus large les charges et les offices politiques et judiciaires, puisqu'entre 1831 et 1840 ce sont 22 mariages sur 69 qui sont concernés (31,9 %) contre 33 sur 64 entre 1773 et 1782 (51,6 %). Là aussi, le nombre de charges existant dans la paroisse explique cette différence. Toutefois, comme au XVIIIe siècle, le nombre d'hommes ou de père de femmes exerçant une fonction politique ou judiciaire semble surreprésenté dans les mariages se réalisant entre deux personnes habitant dans le cercle de Corsier. En effet, il semble peu probable qu'un tiers des hommes soit municipal, membre de la justice ou ancien membre d'un organe paroissial. Très peu de mariages ont lieu entre deux personnes ayant des charges, seulement deux ou trois selon les charges prises en compte (soit 3 ou 4,5 %). Au XVIIIe siècle, ce nombre est de cinq ou douze sur 64 (7,8 ou 18,8 %). Au XIXe siècle, les mariages entre personnes issues des organes politiques ou judiciaires épousant une personne issue du même milieu semblent donc moins fréquents, bien que cela doive être mis en lien avec le nombre personnes occupant des charges dans l'ensemble des villages ; ainsi ces chiffres correspondent à deux mariages sur quinze soit 13,3 % et trois sur 22 soit 13,6 % au XIXe siècle contre cinq sur 17 soit 29,4 % et douze sur 33 soit 36,4 % au XVIIIe. L'homogamie « politique » semble donc plus forte au XVIIIe siècle qu'au XIXe siècle, correspondant probablement à l'arrivée de nouvelles personnes dans les

municipalités, peut-être encore peu intégrées dans la paroisse. Toutefois, une analyse plus détaillée des membres des municipalités au XIXe siècle serait nécessaire. Cependant, on constate que les membres des municipalités au XIXe siècle ont souvent des liens de parenté entre eux et épousent des parentes (voir chapitre 4.4, 4.5 et 5.2.8). Il serait ainsi possible que la parenté supplante l'appartenance politique dans les années 1830 lorsqu'il s'agit de choisir un conjoint dans le cercle de Corsier.

Cette probable baisse de l'homogamie « politique » correspond-elle à un changement au sein de l'homogamie professionnelle ?

Les incertitudes quant aux charges occupées se reflètent dans les professions du partenaire ou du père de la partenaire. Des catégories professionnelles ont été construites dans le but d'observer cette homogamie. Les agriculteurs correspondent aux mentions d'agriculteur, cultivateur ou laboureur. La profession de vigneron en a été distinguée afin de déterminer si elle présente des caractéristiques particulières. Les artisans regroupent plusieurs métiers artisanaux (cordonnier, maçon, meunier, etc.) et les marchands comprennent à la fois les négociants et les vendeurs et vendeuses de toute sorte (en particulier de vin). Les magistrats et les professions libérales comprennent les notaires et les personnes ayant fait carrière en politique ou dans la justice à un niveau élevé.

Pour les mariages entre deux personnes extérieures à la paroisse, quasiment aucune profession n'est connue (trois pour les hommes, une pour les pères des femmes sur 23), ce qui rend toute analyse impossible pour le XVIIIe siècle (annexe 5.11).

Entre 1831 et 1840, les professions des personnes habitant hors du cercle et épousant une personne habitant elle aussi hors du cercle restent largement inconnues (31 sur 33 hommes et 27 sur 33 pères des femmes), ce qui rend également toute analyse impossible (annexe 5.12).

Les professions des époux et pères des épouses des couples impliquant une personne de la paroisse et une extérieure sont mieux connues déjà au XVIIIe siècle, surtout pour les hommes (18 sur 32 connues, dix pour les pères des femmes). Les hommes sont avant tout vignerons (cinq) et agriculteurs (quatre), puis artisans (quatre), alors que les pères des femmes sont d'abord agriculteurs (trois), puis occupant des professions libérales (deux juges). L'homogamie professionnelle (tableau 5.51), d'après ces quelques données, semble peu présente pour ces mariages. Même les vignerons épousent peu les agriculteurs. On trouve uniquement un artisan qui épouse un artisan et un magistrat qui épouse un magistrat (toujours le mariage de Montet-Delafontaine).

Tableau 5.51 Catégories professionnelles des hommes et des pères des femmes, soit l'homogamie professionnelle pour les mariages entre un-e étranger-ère et un-e de la paroisse 1773–1782

		Catégorie professionnelle des femmes									
		agriculteur	**artisan**	**directeur des postes (?)**	**inconnue**	**magistrat/ profession libérale**	**marchand**	**ouvrier/ journalier**	**régent**	**vigneron**	**Total**
Catégorie professsionnelle de l'homme	**agriculteur**				3			1			**4**
	artisan		1		2					1	**4**
	inconnue	2			10		1		1		**14**
	magistrat/ profession libérale					1					**1**
	marchand				1						**1**
	militaire					1					**1**
	ouvrier/ journalier				1						**1**
	pasteur			1							**1**
	vigneron	1			4						**5**
	Total	**3**	**1**	**1**	**21**	**2**	**1**	**1**	**1**	**1**	**32**

Au XIXe siècle, les hommes ont un métier inconnu 27 fois sur 42 et les pères des femmes 24 fois. Plus de la moitié des professions restent donc inconnues. Les agriculteurs et les vignerons sont les catégories professionnelles les plus représentées chez les hommes comme chez les pères des femmes, les autres professions étant variées (artisan, militaire, pasteur, etc.). Malheureusement, il est difficile de tirer des conclusions de ces données, qui restent trop peu nombreuses (tableau 5.52). Tout au plus peut-on constater que les agriculteurs épousent plutôt des agriculteurs, à la différence du siècle précédent. Peut-être s'agit-il d'un signe d'une homogamie professionnelle en hausse ?

Tableau 5.52 Catégories professionnelles des hommes et des pères des femmes, soit l'homogamie professionnelle pour les mariages entre un-e étranger-ère et un-e de la paroisse 1831–1840

		Catégorie professionnelle des femmes						
		agriculteur	**artisan**	**inconnue**	**magistrat/ profession libérale**	**pasteur**	**vigneron**	**Total**
Catégorie professsionnelle des hommes	**agriculteur**	2	1	3			1	**7**
	artisan	1						**1**
	inconnue	7		16	1		3	**27**
	magistrat/ profession libérale					2		**2**
	militaire			1				**1**
	propriétaire			1				**1**
	régent			1				**1**
	vigneron			2				**2**
	Total	**10**	**1**	**24**	**1**	**2**	**4**	**42**

Pour les couples vivant dans la paroisse, les professions sont encore relativement mal connues au XVIII[e] siècle (15 inconnues pour les hommes, 30 pour les femmes sur 64), ce qui rend cette analyse encore peu significative (tableau 5.53). Les personnes actives dans l'agriculture et la vigne sont les plus nombreuses (42 chez les hommes, 21 chez les femmes), suivies par les journalier-ère-s, ouvrier-ère-s et domestiques (deux hommes, quatre femmes). Quelques marchands sont également présents. L'homogamie professionnelle est plus évidente ici. Les personnes actives dans l'agriculture ou la viticulture s'unissent essentiellement avec celles du même métier. Ce fait est particulièrement vrai pour les vignerons et vigneronnes qui choisissent des partenaires travaillant aussi la vigne. Les hommes agriculteurs présentent un profil plus varié, alors que les agricultrices s'unissent avec des agriculteurs ou des vignerons principalement. Les autres professions ne présentent pas de caractéristiques d'homogamie professionnelle. Les hommes agriculteurs attirent toute sorte d'autres professions exercées par les pères des femmes. Ce fait reflète peut-être le manque d'informations quant à la réalité de ces larges catégories, un agriculteur pouvant posséder de nombreuses terres ou très peu. De plus, comme remarqué dans le recensement de 1798, il est très probable qu'une partie des agriculteurs soient des vignerons, la mention de cette profession manquant à Chardonne et Jongny. Finalement, les métiers de la terre constituent un milieu endogame quand ils se marient au sein de la paroisse puis du cercle de Corsier.

Tableau 5.53 Catégories professionnelles des hommes et des pères des femmes, soit l'homogamie professionnelle pour les mariages entre résident-e-s de la paroisse 1773–1782

	Catégorie professionnelle femme									
	agriculteur	**artisan**	**inconnue**	**lessiveuse ?**	**marchand**	**militaire**	**nourrice**	**ouvrier/ journalier /domestique**	**vigneron**	**Total**
agriculteur	6	1	12		1	1	1	2	2	**26**
artisan						1			1	**2**
inconnue	3	1	8	1	1			1		**15**
marchand			1							**1**
militaire			1							**1**
ouvrier/ journalier/ domestique			1					1		**2**
propriétaire	1									**1**
vigneron	5		7		1				3	**16**
Total	**15**	**2**	**30**	**1**	**3**	**2**	**1**	**4**	**6**	**64**

Les professions sont mieux connues entre 1831 et 1840 pour les mariages impliquant deux personnes habitant dans le cercle de Corsier, bien que les inconnues restent nombreuses (33 sur 69 pour les hommes, 22 sur 69 pour les pères des femmes) (annexe 5.16). La catégorie professionnelle qui domine à la fois chez les pères des femmes et chez les hommes est celle des agriculteurs (33 chez les pères des femmes soit 47,8 %, 28 chez les hommes soit 40,6 %). Les vignerons suivent avec quatre hommes (5,8 %) et neuf pères de femmes (13 %). Le nombre de vignerons et de filles de vignerons semble largement sous-représenté par rapport à leur présence dans le recensement de 1798.

Tableau 5.54 Catégories professionnelles des hommes et des pères des femmes, soit l'homogamie professionnelle pour les mariages entre résident-e-s de la paroisse 1831–1840

		Catégorie professionnelle des femmes								
		agriculteur	**artisan**	**charron ?**	**concierge ?**	**inconnue**	**marchand**	**militaire**	**vigneron**	**Total**
Catégorie professsionnelle des hommes	**agriculteur**	14	1			9			4	**28**
	agriculteur/ artisan					1				**1**
	inconnue	16		1	1	10	1		4	**33**
	inspecteur de péage ?								1	**1**
	pasteur							1		**1**
	régent	1								**1**
	vigneron	2				2				**4**
	Total	**33**	**1**	**1**	**1**	**22**	**1**	**1**	**9**	**69**

Le nombre de professions inconnues reste encore une difficulté. Toutefois, comme au xviii[e] siècle, les professions de la terre (agriculteurs et vignerons) se marient surtout entre elles (tableau 5.54). L'absence de magistrat et de professions libérales est aussi à remarquer dans ces mariages, alors que cette catégorie professionnelle est présente pour les mariages entre une personne résidant dans le cercle et une extérieure.

La différence des professions entre les mariages intérieurs à la paroisse ou avec un des partenaires extérieurs démontre que les artisans ainsi que les magistrats épousent plutôt des personnes extérieures qu'à l'intérieur de la paroisse au xviii[e] siècle. Les filles de vigneron semblent en particulier se marier plus souvent à l'intérieur de la paroisse que vers l'extérieur.

Ainsi il est probable que les professions impliquent des stratégies différenciées, les vignerons restant plus souvent dans les limites paroissiales que les artisans ou les magistrats.

En outre, une nouvelle variable est disponible pour le xix[e] siècle, soit la fortune des hommes et des pères des femmes telle qu'inscrite dans le cotet des contribuables[802]. Cette information n'est pas disponible pour les personnes habitant hors du cercle de Corsier. Seuls les mariages impliquant une ou deux personnes demeurant dans le cercle sont donc pris en compte. La dot, encore pratiquée au xix[e] siècle[803], peut être un facteur d'homogamie sociale. En effet, une dot d'une femme doit en principe correspondre dans une certaine mesure avec celle de l'homme. Toutefois, l'obligation de doter est supprimée dans le code civil vaudois de 1819.

Pour les mariages impliquant une personne du cercle et une extérieure, 25 hommes habitent à l'extérieur, ce qui laisse 17 hommes habitant dans le cercle. La fortune de ces hommes se répartit entre 0 et 4 995 francs, soit une moyenne de 606,5 francs. Sept hommes n'ont pas de fortune, cinq entre un et 500 francs (tableau 5.55). Les hommes n'ont ainsi que peu de fortune, toutefois, ils sont souvent jeunes, puisque se marient durant cette période ; c'est pourquoi, la fortune des pères des hommes permet une meilleure vision (tableau 5.56). En plus des 25 hommes habitant à l'extérieur, l'un des pères est probablement décédé. La moyenne des seize pères s'élève à 2 240,9 francs, seuls deux ne possédant rien (absents du registre). La prise en considération de la fortune des pères semble donner une meilleure idée de l'impact de la fortune sur les mariages.

802 Ibid.

803 Sur la dot au XIX[e] siècle voir : ROCHAT, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, *op. cit.*, 1987, pp. 171–175.

Tableau 5.55 Fortune des hommes épousant une étrangère 1831–1840

Tranche	Nombre
0	7
1–500	5
500–1000	2
1000–3000	2
3000–5000	1
Total	**17**

Tableau 5.56 Fortune des pères des hommes épousant une étrangère 1831–1840

Tranche	Nombre
0	2
1–500	2
500–1000	3
1000–3000	3
3000–5000	5
7000–10000	1
Total	**16**

Ce fait se reflète dans les tranches de fortune, reprise de la classification faite pour Payerne[804]. Quand les hommes sont majoritairement situés dans les tranches 0 et 1 à 500, leurs pères se situent plutôt dans les tranches 500 à 1 000, 1 000 à 3 000 et surtout 3 000 à 5 000. Les pères des hommes, sans être très fortunés, appartiennent plutôt à des tranches relativement aisées.

Quant aux femmes épousant un étranger, puisqu'elles sont largement absentes du cotet, la fortune de leurs pères est prise comme variable (tableau 5.57), soit les pères des 25 femmes résidant dans le cercle. Les pères des femmes sont moins riches que ceux des hommes, avec une moyenne de 847,2 francs, qui se rapprocherait plus de la moyenne des hommes, et pas de leur père. La répartition par tranches démontre la même chose, avec de nombreux pères ne disposant d'aucune fortune et un grand nombre situé entre 1 et 3 000 francs.

---

804 JOHNER, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, *op. cit.*, 2020, p. 224.

Tableau 5.57 Fortune des pères des femmes épousant un étranger 1831–1840

Tranche	Nombre
0	8
1–500	4
500–1000	6
1000–3000	6
3000–5000	1
Total	**25**

Ainsi les pères des femmes sont moins fortunés que les pères des hommes. Il s'agit peut-être d'une différenciation importante sur le marché matrimonial. Les femmes issues de familles pauvres iraient plus facilement se marier à l'extérieur, alors que les hommes allant trouver une femme à l'extérieur seraient un peu plus fortunés que la moyenne. Existerait-il un destin différent selon le sexe des marié-e-s ? Ce point semble soulever une question intéressante, les filles de familles pauvres auraient peut-être plus de difficulté à trouver un époux dans le territoire du cercle de Corsier, alors que pour les hommes, il serait plus difficile de trouver une épouse de son niveau économique. Les raisons de cette différenciation sont encore obscures et demanderaient une étude plus poussée.

Parmi les 67 hommes épousant une femme qui habite dans la paroisse de Corsier, 30 n'ont aucune fortune et un nous échappe (tableau 5.58). La moyenne de leur fortune est de 565,6 francs, soit à peu près l'équivalent de ceux qui épousent une étrangère. Un grand nombre de ces hommes ne possède aucun bien, du moins pas sur le territoire du cercle de Corsier (30 sur 67 soit 44,8 %), ce qui équivaut aux hommes épousant une femme extérieure (7 sur 17 soit 41,2 %). Le nombre d'hommes situés dans les tranches de 1 000 à 3 000 francs est plus élevé pour les mariages entre deux personnes du cercle (13 sur 69 soit 18,8 % contre 2 sur 17 soit 11,8 %). La fortune des pères est probablement un meilleur indicateur (tableau 5.59). Sur les 69 hommes, onze ont un père décédé pour lequel la fortune n'a pas été retrouvée. Sur les 58 pères restants, la moyenne de leur fortune est de 2 462,7 francs, soit un peu plus que pour les pères des hommes épousant une femme de l'extérieur, sans que cela soit significatif.

Tableau 5.58 Fortune des hommes épousant une résidante du cercle 1831–1840

Tranche	Nombre	%
0	7	12,1 %
1–500	6	10,3 %
500–1000	8	13,8 %
1000–3000	20	34,5 %
3000–5000	10	17,2 %
5000–7000	3	5,2 %
7000–10000	3	5,2 %
10000–15000	1	1,7 %
Total	**58**	**100 %**

Tableau 5.59 Fortune des pères des hommes épousant une résidante du cercle 1831–1840

Tranche	Nombre	%
0	30	44,8 %
1–500	14	20,9 %
500–1000	8	11,9 %
1000–3000	13	19,4 %
3000–5000	1	1,5 %
?	1	1,5 %
Total	**67**	100 %

Les tranches de fortune des pères permettent de constater que la part de ceux ayant entre 3 000 et 5 000 francs de fortune est bien plus basse que pour les pères des hommes épousant vers l'extérieur (17,2 % contre 31,25 %). Il est donc probable que les fils d'hommes relativement riches, mais pas parmi les plus fortunés, aillent plutôt chercher une épouse vers l'extérieur, alors que les plus pauvres ont des parts égales dans les deux configurations. En revanche, les plus riches, soit les pères ayant plus de 5 000 francs de fortune, restent dans la paroisse. De même, les pères ayant entre 1 et 3 000 francs de fortune sont plus nombreux pour les mariages au sein du cercle que vers l'extérieur. Ce sont par conséquent les pères situés dans la tranche intermédiaire qui ont un fils qui se marie vers l'extérieur.

Quant aux pères des femmes, la moyenne de leur fortune se rapproche de celle des hommes avec 2 180,5 francs. Leur répartition par tranche est également semblable à celle des hommes, si ce n'est le plus grand nombre ayant moins de 500 francs et la moindre part de ceux ayant

plus de 5 000 francs (tableau 5.60). Une plus grande part de femmes que les hommes ont donc des pères pauvres ou peu riches, qu'elles se marient dans le cercle de Corsier ou vers l'extérieur. Toutefois, la différence est marquée entre les femmes épousant un homme du cercle ou un homme extérieur. En effet, les pères des femmes n'ayant aucune fortune indiquée dans le registre sont plus nombreux lorsque la femme épouse un homme habitant hors du cercle, alors que la majorité des femmes épousant dans le cercle ont un père ayant entre 1 000 et 5 000 francs de fortune. De plus, certains pères ont plus de 5 000 francs lorsque leur fille épouse un homme au sein de la paroisse, alors que cette tranche est absente vers l'extérieur.

Tableau 5.60 Fortune des pères des femmes épousant un résident du cercle 1831–1840

Tranche	**Nombre**	**%**
0	13	18,8 %
1–500	7	10,1 %
500–1000	4	5,8 %
1000–3000	26	37,7 %
3000–5000	13	18,8 %
5000–7000	3	4,3 %
7000–10000	2	2,9 %
10000–15000	1	1,4 %
Total	**69**	**100 %**

Il est donc clair que les femmes pauvres se marient à l'extérieur, alors que celles ayant un père plus riche restent dans la paroisse, alors que les hommes situés au milieu du tableau vont plutôt épouser une femme de l'extérieur.

Globalement, la répartition de la fortune des pères des hommes et des femmes diffère selon que l'enfant épouse dans ou hors du cercle. Les pères sont plus riches en moyenne (2 309,4 francs) quand leur enfant épouse une personne au sein du cercle que s'il épouse vers l'extérieur (1 391,1 francs). Il est possible que les moins riches, au moment où les communs sont supprimés cherchent à aller vers l'extérieur dans le but d'améliorer leur fortune ou leur position sociale.

Tableau 5.61 Fortune des pères des marié-e-s épousant une personne du cercle de Corsier 1831–1840

Tranche	Nombre	%
0	20	15,7 %
1–500	13	10,2 %
500–1000	12	9,4 %
1000–3000	46	36,2 %
3000–5000	23	18,1 %
5000–7000	6	4,7 %
7000–10000	5	3,9 %
10000–15000	2	1,6 %
Total	**127**	**100 %**

Tableau 5.62 Fortune des pères des marié-e-s épousant une personne extérieure au cercle de Corsier 1831–1840

Tranche	Nombre	%
0	10	24,4 %
1–500	6	14,6 %
500–1000	9	22,0 %
1000–3000	9	22,0 %
3000–5000	6	14,6 %
7000–10000	1	2,4 %
Total	**41**	**100 %**

Les tranches de fortune des pères le reflètent également, avec près d'un quart des pères d'un enfant épousant une personne extérieure qui n'a aucune fortune contre 15,7 % pour les pères des enfants épousant une personne du cercle (tableaux 5.61 et 5.62). Les pourcentages s'inversent à partir de la tranche 1 000–3 000 francs qui est plus fortement représentée chez les pères des enfants se mariant dans la paroisse. Au XIXe siècle, ce sont donc surtout les enfants des pères peu fortunés qui épousent des personnes habitant à l'extérieur, avec une différence marquée selon le genre.

Tableau 5.63 Correspondance entre les fortunes des pères des hommes et des pères des femmes mariés entre 1831 et 1840

		Tranche de fortune du père de la femme								
		0	**1–500**	**500–1000**	**1000–3000**	**3000–5000**	**5000–7000**	**7000–10000**	**10000–15000**	**Total**
Tranche de fortune du père de l'homme	**0**	**4**	1		2					**7**
	1–500	1			3	2				**6**
	500–1000	2	1		1	3			1	**8**
	1000–3000	3	3	1	**9**	4				**20**
	3000–5000	1	1	1	4	**1**	1	1		**10**
	5000–7000	1			1	1				**3**
	7000–10000				1		2			**3**
	10000–15000				1					**1**
	décédé	1	1	2	4	2		1		**11**
	Total	**13**	**7**	**4**	**26**	**13**	**3**	**2**	**1**	**69**

La correspondance entre les fortunes des pères des hommes et des femmes (tableau 5.63) ne donne pas de résultat clair. Les femmes les plus pauvres épousent plutôt des hommes plus riches, et ce jusqu'à une fortune de 1 000 à 3 000 francs quand elles épousent plutôt des hommes de fortune semblable. Celles dont le père possède entre 3 000 et 5 000 francs se marient plutôt avec des plus pauvres. Les hommes pauvres quant à eux se marient surtout avec des femmes pauvres (4 sur 7). Pour les autres tranches de fortune, les possessions des pères de leurs épouses sont variées. Seuls les pères des hommes ayant entre 1 000 et 3 000 francs restent dans leur tranche de fortune. Il semble difficile de tirer des conclusions de ce tableau, sinon que les classes du milieu de tableau, qui sont les plus nombreuses, épousent surtout des personnes de leur milieu, soit entre 1 000 et 5 000 francs de fortune. Il n'est pas impossible pour une femme pauvre d'épouser le fils d'un homme issu des tranches du milieu de tableau. Il ne faut cependant pas oublier que les femmes pauvres se marient beaucoup à l'extérieur.

Enfin, un dernier indicateur, l'ancrage généalogique des patronymes, peut montrer des différences en fonction des relations géographiques. Comme pour les mariages entre parents, l'ancienneté du nom correspond à sa première mention dans la base de données. Il faut rester prudent car certains patronymes peuvent apparaître une première fois, sans qu'ils ne s'installent définitivement dans la paroisse. Ainsi un mariage impliquant un certain nom à la fin du XVIII[e] siècle peut constituer la première mention de ce nom, sans qu'un autre mariage ait lieu avec ce nom pendant 40 ou 50 ans. De plus, un nom ancien peut en fait correspondre à une personne habitant hors des quatre villages. Il nous semble toutefois qu'il s'agit d'un bon indicateur pour distinguer des régularités et des variations dans les mariages. Un nom ancien est attesté avant 1680 dans la paroisse, un nom « moyen » est mentionné entre 1680 et 1720, les autres étant des noms nouveaux.

De manière attendue, entre 1773 et 1782, les mariages entre deux personnes habitant hors de la paroisse impliquent surtout des individus dont le patronyme est nouveau (13 hommes et 14 femmes sur 23) (tableau 5.64). De plus, les hommes comme les femmes portant un patronyme nouveau épousent essentiellement des personnes ayant le même ancrage patronymique (10 hommes sur 13 et 10 femmes sur 14). Les personnes portant un patronyme d'ancienneté moyenne sont liées aussi avant tout avec des individus de même ancrage (4 hommes sur 6 et 4 femmes sur 7). Ce sont

les personnes ayant un patronyme ancien qui se lient le plus avec des nouveaux venus, en particulier les hommes (3 sur 4). Des hommes ayant quitté la paroisse, ou au moins portant un nom de la paroisse, viennent se marier dans leur lieu d'origine avec une épouse rencontrée à l'extérieur.

Tableau 5.64 Ancrage généalogique des mariages impliquant deux étranger-ère-s 1773–1782

		Ancrage généalogique de la femme			
		ancien	**moyen**	**nouveau**	**Total**
Ancrage généalogique de l'homme	**ancien**	0	1	3	**4**
	moyen	1	4	1	**6**
	nouveau	1	2	10	**13**
	Total	**2**	**7**	**14**	**23**

Tableau 5.65 Ancrage généalogique des mariages impliquant deux étrange-ère-s 1831–1840

		Ancrage généalogique de la femme			
		ancien	**moyen**	**nouveau**	**Total**
Ancrage généalogique de l'homme	**ancien**	0	0	6	**6**
	moyen	1	5	5	**11**
	nouveau	3	2	11	**16**
	Total	**4**	**7**	**22**	**33**

Au XIX[e] siècle (tableau 5.65), les patronymes anciens sont également peu représentés à la fois chez les hommes (6 sur 33) et chez les femmes (4 sur 33), alors que les patronymes nouveaux sont majoritaires, soit seize chez les hommes (48,5 %) et 22 chez les femmes (66,7 %). Les mariages entre deux personnes habitant hors du cercle de Corsier démontrent une relative ouverture par rapport au XVIII[e] siècle, avec une possibilité pour des personnes portant un patronyme récent de s'allier avec des patronymes anciens. Cette possibilité existe aussi au XVIII[e] siècle mais de manière moins marquée, surtout pour les hommes portant un patronyme nouveau. Toutefois, la moitié des femmes et la majorité des hommes portant un patronyme nouveau s'unissent avec une personne ayant aussi un nom récemment attesté dans le cercle.

Les patronymes des mariages entre une personne habitant la paroisse et une personne extérieure sont répartis assez également entre 1773 et 1782, avec treize noms anciens, dix moyens et neuf nouveaux chez les hommes, douze anciens, neuf moyens et onze nouveaux chez les femmes (tableau 5.66). S'allier avec une personne extérieure de la paroisse permet avant tout de s'ancrer dans la paroisse de l'un ou l'autre des conjoints, puisque les hommes portant un nom ancien s'allient sept fois sur treize avec une femme portant un nom nouveau, quatre fois avec une femme portant un nom d'ancienneté moyenne et seulement deux fois avec un nom ancien. De même, les femmes portant un nom récent s'allient sept fois sur onze avec un homme portant un nom ancien, trois fois avec un patronyme d'ancienneté moyenne et seulement une fois avec un nom nouveau. Ces mariages entre une personne habitant la paroisse et l'autre extérieure permettent donc une mixité.

Tableau 5.66 Ancrage généalogique des mariages impliquant un-e étranger-ère et un-e résident-e de la paroisse 1773–1782

		Ancrage généalogique de la femme			
		ancien	**moyen**	**nouveau**	**Total**
Ancrage généalogique de l'homme	**ancien**	2	4	7	**13**
	moyen	5	2	3	**10**
	nouveau	5	3	1	**9**
	Total	**12**	**9**	**11**	**32**

Tableau 5.67 Ancrage généalogique des mariages impliquant un-e étranger-ère et un-e résident-e de la paroisse 1831–1840

		Ancrage généalogique de la femme			
		ancien	**moyen**	**nouveau**	**Total**
Ancrage généalogique de l'homme	**ancien**	7	6	5	**18**
	moyen	7	3	2	**12**
	nouveau	7	3	2	**12**
	Total	**21**	**12**	**9**	**42**

Au XIX[e] siècle (tableau 5.67), les patronymes sont répartis de manière moins égale, les noms anciens étant plus fortement présents, 18 sur 42 chez les hommes et 21 sur 42 chez les femmes, douze patronymes d'ancienneté « moyenne » chez les hommes comme chez les femmes, et enfin douze

« nouveaux » chez les hommes et neuf chez les femmes. La variété reste toutefois grande, mais les patronymes anciens sont plus nombreux (39 sur 84, 46,4 %, au XIX[e] siècle contre 25 sur 64, 39 %, au XVIII[e] siècle). Ce sont donc plutôt les femmes que les hommes issus d'anciens patronymes qui se marient vers l'extérieur. Les possibilités d'ouverture qu'offrent ces mariages sont encore visibles, mais moins qu'au XVIII[e] siècle. En effet, les mariages entre anciens patronymes sont plus nombreux (7 sur 21 pour les femmes, 7 sur 18 pour les hommes). Il reste toutefois possible pour les hommes comme pour les femmes portant un nom récent de s'allier avec un nom ancien dans les mêmes proportions qu'au siècle précédent. Ce sont surtout les mariages entre personnes portant des noms anciens qui sont plus fortement représentés, le reste restant à peu près semblable. Ces mariages permettent donc toujours à une personne nouvelle de se lier avec une personne ancienne pour plus de la moitié de celles portant un nouveau patronyme, mais dans des proportions moindres. Ainsi les mariages entre nouveau-ancien sont au nombre de douze durant les deux périodes, soit 37,5 % entre 1773 et 1782 et 28,6 % entre 1831 et 1840.

La possibilité d'ouverture en passant par un mariage avec une personne extérieure est confirmée par le peu de personnes nouvelles habitant dans un des quatre villages qui se marient dans la paroisse (quatre hommes et neuf femmes) au XVIII[e] siècle (tableau 5.68). Cependant, pour les personnes nouvelles habitant dans la paroisse, les mariages se réalisent en majorité avec des personnes portant un nom ancien (5 femmes sur 9 et 2 hommes sur 4) ou d'ancienneté moyenne (3 femmes sur 9 et un homme sur 4). Les habitants et habitantes anciens de la paroisse qui épousent une personne également résidente le font aussi avec une personne issue d'un patronyme ancien, mais laissent de la place aux nouveaux-venus pour se marier avec eux.

Ainsi, bien que la majorité des mariages se réalisent entre personnes portant un patronyme ancien, celles parvenant à s'installer se marient majoritairement avec des patronymes anciens, démontrant une possible intégration.

Tableau 5.68 Ancrage généalogique des mariages impliquant deux résident-e-s de la paroisse 1773–1782

		Ancrage généalogique de la femme			
		ancien	**moyen**	**nouveau**	**Total**
Ancrage généalogique de l'homme	**ancien**	39	7	5	**51**
	moyen	5	1	3	**9**
	nouveau	2	1	1	**4**
	Total	**46**	**9**	**9**	**64**

Tableau 5.69 Ancrage généalogique des mariages impliquant deux résident-e-s de la paroisse 1831–1840

		Ancrage généalogique de la femme			
		ancien	**moyen**	**nouveau**	**Total**
Ancrage généalogique de l'homme	**ancien**	30	9	5	**44**
	moyen	9	5	2	**16**
	nouveau	6	1	2	**9**
	Total	**45**	**15**	**9**	**69**

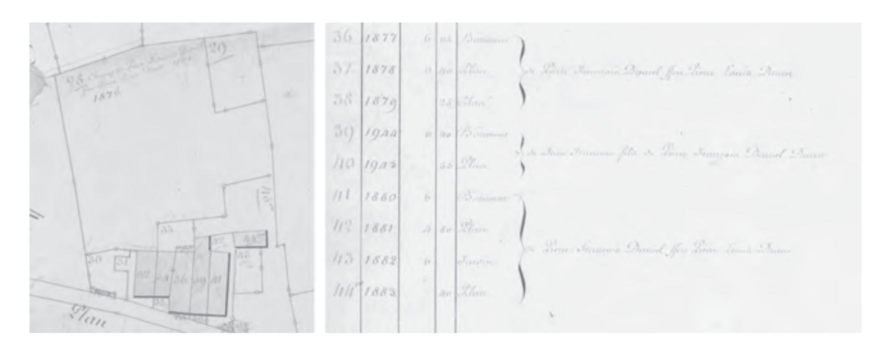
Entre 1831 et 1840 (tableau 5.69), les nouveaux patronymes s'unissent encore majoritairement avec des noms anciens, même dans une plus grande proportion puisque onze mariages sur 69 sont dans ce cas (15,9 %) contre sept sur 64 au XVIII[e] siècle (10,9 %). Toutefois, le nombre de personnes portant un patronyme récent, soit 18 sur 69 (26,1 %) au XIX[e] siècle contre 13 sur 64 (20,3 %) entre 1773 et 1782 reste faible. Cette hausse de personnes portant un patronyme récent peut aussi être la conséquence de notre découpage, puisqu'un nom attesté dès 1720 est considéré comme nouveau, alors qu'il est mentionné depuis près de 100 ans déjà. Quoi qu'il en soit, si un patronyme nouveau parvient à s'installer dans le cercle de Corsier, il a la possibilité de s'allier avec des noms présents de longue date, ce au XVIII[e] comme au XIX[e] siècle. Il est par conséquent difficile dans ce cas de parler d'une intégration compliquée, du moins une fois installés dans la paroisse. En revanche, les anciens patronymes sont moins enclins à épouser un patronyme récent de l'extérieur. Il serait donc plus compliqué d'accéder à l'installation dans le cercle, mais une fois sur place, l'intégration reste possible.

Il est donc possible de s'intégrer dans la paroisse, puis le cercle de Corsier un fois installé. Toutefois, le XIX[e] siècle voit les moins favorisés

aller chercher des partenaires de mariage à l'extérieur, sans qu'une comparaison avec le XVIIIe siècle soit possible. Les professions indiquent que les agriculteurs et vignerons restent plutôt dans le cadre des quatre villages, alors que les plus élevés socialement (magistrats et professions libérales) vont chercher hors des villages, probablement car il existe peu de possibilités pour se marier dans sa classe au sein de la paroisse puis du cercle. Ce sont donc surtout les personnes issues de tranches moyennement fortunées qui se marient dans le cadre paroissial.

5.3.4 Des quartiers familiaux ?

Figure 5.19 Détail du plan de Chardonne, possessions Ducret, ACV Gb 340/a 1, plan 5



En parcourant les plans du XIXe siècle, on remarque également des lieux que l'on pourrait qualifier de quartiers familiaux. Par exemple à La Néréaz, proche du village de Chardonne, où un père et ses deux fils encore en vie possèdent chacun des bâtiments (figure 5.19). En 1776, le grand-père des deux enfants et son frère possédaient au même emplacement deux maisons[805]. Au début du XVIIIe siècle, Élie Ducret est propriétaire d'une maison à cet endroit, ainsi que Noé Genton[806]. Élie Ducret n'a pas pu être identifié, en revanche Noé Genton est un ancêtre des propriétaires du XIXe siècle. Il est le beau-père de Pierre Christian Ducret, lui-même

805 « Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1776 », ACV, Cote : Gb 343 d/1, plan 26, no. 46 et 48.

806 « Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1705 », ACV, Cote : Gb 343 a plan 53–54, no. I, D.

grand-père de Pierre François Daniel, propriétaire d'une des maisons au XIXe siècle.

Un autre lieu sur la commune de Chardonne présente à peu près les mêmes caractéristiques (figure 5.20). Au lieu-dit les Curnilles, trois fils de Pierre Samuel Dénéréaz possèdent des maisons et des terres. Sur le plan de 1776, deux maisons sont présentes sur cet emplacement, l'une appartenant à Jean Pierre Dénéréaz et l'autre aux hoirs de Jacob Rossier. Jean Pierre, dont le frère François Louis possède aussi une écurie à cet endroit, n'a pas d'enfants[807]. Le fils de François Louis n'est autre que Pierre Samuel, le père des propriétaires des années 1830. Quant aux hoirs de Jacob Rossier, aucune information n'est disponible à leur sujet. Il est probable que François Louis Dénéréaz acquiert ses biens avant de les transmettre à son fils. Aux Curnilles aussi, il y a transmission des possessions au sein d'une même famille. D'ailleurs, François Louis, puis son fils, puis son petit-fils, sont régulièrement appelés « des Curnilles » dans divers documents. En outre, en 1705 déjà, un certain Jean Daniel Dénéréaz est propriétaire de ce lieu[808]. Il s'agit probablement de Jean Daniel, né en 1675, ce qui porte à quatre générations les propriétaires des Curnilles.

Figure 5.20 Détail du plan de Chardonne, possessions Dénéréaz, ACV Gb 340/a 1, plan 50



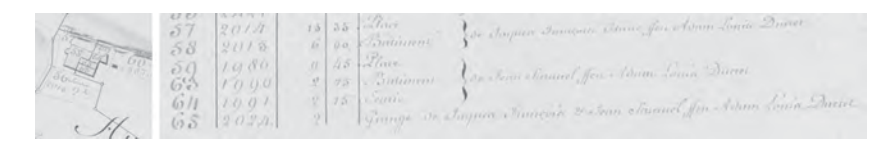
807 « Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1776 », *art. cit.* plan 46, no. A-E.
808 « Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1705 », *art. cit.* plan 59–60, no. 81.

Au lieu-dit Popraz, le patronyme Mouron est bien représenté (figure 5.21). Sur le plan de 1776, les hoirs de Pierre sont propriétaires d'une maison, d'une grange et de terres. Au XIXe siècle, ce sont deux fils de Jean Samuel Mouron, Jean Philippe et Jean Pierre, ainsi que Jean Michel François, fils de feu Pierre Abraham Mouron. Jean Samuel n'est autre que le fils de Pierre mentionné en 1776. On peut également remarquer la division des possessions, notamment des bâtiments entre les deux plans. D'ailleurs, déjà en 1705, Pierre Mouron est propriétaire des terres en Popraz[809], probablement le grand-père de Jean Samuel. Ainsi, sur quatre générations, Popraz reste propriété de cette famille.

Figure 5.21 Possessions Mouron à Popraz, en-haut en 1776 (ACV Gb 340/d 1, plan 41), en-bas en 1834 (ACV Gb 340/a 1, plan 57)



Figure 5.22 Possessions des frères Jacques François Isaac et Jean Samuel Ducret (ACV Gb 340 a/1, plan 6)



809 « Plan du territoire et district de la paroisse de Corsier 1705 », ACV, Cote : Gb 343 c plan 41, no. 26, 28.

Un dernier exemple parlant est celui de Gros Champ, où deux frères, Jacques François Isaac et Jean Samuel Ducret habitent côte à côte dans la même maison (figure 5.22). Les deux épousent d'ailleurs une parente. Le premier s'unit en secondes noces avec sa cousine au 2e/3e degré Jeanne Françoise Samson[810], le second avec Jeanne Marie Dénéréaz, qui est sa cousine au quatrième degré[811].

En 1776, près de soixante ans auparavant, il n'y a pas d'habitation à cet endroit, alors possession du conseiller Jean François Genton[812]. Il n'y a visiblement pas de lien de famille entre ce conseiller et les propriétaires au XIXe siècle. Il s'agit probablement d'un achat.

Ainsi, dans la paroisse de Corsier, il est possible de retracer de manière diachronique les évolutions de la propriété sur la base de ces plans. Cependant, une telle étude demanderait un travail plus approfondi, qu'il n'est malheureusement pas possible de réaliser ici. L'existence de nom de lieu démontre que certaines familles sont identifiées à une propriété, dans un souci à la fois de distinction avec les homonymes, mais aussi peut-être de perpétuation de la terre. Ces cas restent toutefois rares, et il semble peu probable qu'il existe des « quartiers lignagers » à Corsier, à la différence de ce que Gérard Delille a trouvé pour des régions du sud de l'Italie[813].

5.4 Bilan : propriété, héritage, économie et mariages entre parents

Ce chapitre s'est attaché à analyser de manière détaillée les mariages, à la fois du point de vue de la proximité de parenté que de la proximité spatiale. Les résultats démontrent non seulement une forte hausse des mariages entre parents, mais aussi un resserrement spatial. Une telle constatation demande une interprétation, pour laquelle quelques pistes sont explorées ci-après.

810 HFH()FF

811 HHHH()FFFF

812 « Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1776 », *art. cit.* plan 31, no. 3.

813 DELILLE, *Famille et propriété dans le royaume de Naples (XVe–XIXe siècles)*, *op. cit.*, 1985, pp. 96–107.

George Augustins, dans un article de 1982, bien que traitant des groupes domestiques, s'intéresse aux liens non seulement entre formes d'héritage et de corésidence, mais aussi aux alliances. Les mariages entre proches parents consanguins sont ainsi présents dans les sociétés à système égalitaire, alors que dans les régions à succession préciputaire, les renchaînements d'alliance sont plus répandus. En effet, le but de ces mariages consanguins est de rassembler les patrimoines divisés[814]. Cependant, on peut mettre en doute cette conclusion car d'autres arrangements sont possibles et bien des stratégies peuvent être mises en œuvre afin de rassembler un patrimoine éparpillé en cas de système égalitaire. Par exemple, le rôle de l'héritage au sein du marché a probablement longtemps été surestimé, comme a pu le démontrer Fabrice Boudjaaba en Normandie, région de partage égalitaire également. Les biens transmis par héritage ont d'ailleurs perdu de l'importance au début du XIXe siècle, ainsi « la transmission du patrimoine foncier au sens strict est un cadre bien trop étroit pour comprendre les mécanismes de reproduction sociale »[815]. En outre, le rôle de la parenté a été relativisé au sein du marché foncier, au profit d'une logique de proximité spatiale : avoir des terres proches ou résider dans la proximité est plus important que la parenté. De fait, les processus de l'héritage font souvent, dans cette région française, de deux frères aussi des voisins directs[816]. Toutefois, le fait d'être fortement ancré dans le village au travers des alliances et des lignages permet, au XVIIIe siècle, d'être mieux intégré dans le réseau des échanges fonciers. Cela change au siècle suivant où la résidence semble être plus importante que la parenté[817]. De plus, dans le cas de Corsier, la législation – qu'Augustins n'aborde pas du tout – empêche les mariages entre parents consanguins proches et les unions dans l'affinité et les renchaînements sont majoritaires au XVIIIe siècle. Le changement de la loi est essentiel car il permet l'émergence et la diffusion des mariages entre cousin-e-s germain-e-s en particulier, comme cela a

814 AUGUSTINS Georges, « Esquisse d'une comparaison des systèmes de perpétuation des groupes domestiques dans les sociétés paysannes européennes », *European Journal of Sociology/Archives Européennes de Sociologie* 23 (1), 1982, p. 56.

815 BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ?*, *op. cit.*, 2008, pp. 281–282.

816 Ibid., pp. 390–391.

817 BOUDJAABA Fabrice, « Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie) 1760–1824 », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, pp. 40–46.

également existé en Suède[818]. Les acteurs et actrices des mariages saisissent ainsi l'opportunité qui leur est donnée par la modification de la loi pour réaliser des mariages au deuxième degré de consanguinité.

Il faut donc aller chercher ailleurs une explication pour les mariages entre proches parents, et en particulier leur hausse au XIXe siècle. Merzario propose une interprétation des hausses des unions entre parents consanguins au XIXe siècle, en insistant sur la disparition des communs, qui s'accomplit dans la première moitié de ce siècle en Europe. Suite à ce démembrement, les familles auraient ainsi souhaité recomposer les parcelles divisées par la vente de ces terres. Il insiste aussi sur le fait que les différents liens sociaux de parenté, d'amitié et de voisinage se situent au niveau de la famille[819]. Dans notre paroisse vaudoise, les biens communs sont également démembrés dès le début du XIXe siècle. Si au XVIIIe siècle l'amodiation des communs de la paroisse occupe de nombreuses pages dans les registres[820] – donnant parfois lieu à des conflits avec les bourgeois[821] – la paroisse commence à les vendre en 1800. En effet, des projets de vente de parcelles de communs, mises aux enchères, se retrouvent dans les registres de la Chambre de régie de la paroisse[822]. Ces terrains sont vendus peu à peu jusqu'à la dissolution de la paroisse politique en 1816[823]. Dans les villages également, les communs occupent une place importante au XVIIIe siècle, dont certains sont déjà partagés, par exemple à Chardonne

818 EGERBLADH et BITTLES, « Socioeconomic, demographic and legal influences on consanguinity and kinship in northern coastal Sweden 1780–1899 », *art. cit.*, 2011, p. 431.

819 MERZARIO Raul, « Land, kinship, and consanguineous marriage in Italy from the seventeenth to the nineteenth centuries », *Journal of Family History* 15 (4), 1990, pp. 541–542.

820 Par exemple : « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1709–1723 », AC Corsier, Cote : A 30, pp. 127, 174, 385 ; « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1723–1744 », AC Corsier, Cote : A 31, pp. 103–105, 392–396 ; « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1744–1760 », *art. cit.*, pp. 83–84, 520–521 etc.

821 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1760–1770 », *art. cit.*, pp. 33–34, 38–43, 54–58, 60–61, etc. ; « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1770–1781 », AC Corsier, Cote : A 34, pp. 283, 307–308, 318–320, 374–375, 380, 386–387.

822 « Manual du conseil de la paroisse puis du conseil de régie, 1796–1800 », AC Corsier, Cote : A 37, pp. 83–84, 167–171.

823 « Manual du conseil ou délégation paroissiale 1805–1816 », AC Corsier, Cote : A 39, pp. 76–80, 94–96, 207, 210–212, 216–219, 287, 316, 370.

en 1765 pour une partie des pâquiers[824]. Au début du XIXe siècle, de véritables projets de liquidation des communs se mettent en place aussi dans les communes[825]. La vente des propriétés partagées diminue ainsi les ressources à disposition pour les membres de la communauté possédant le minimum, ce qui demande des stratégies pour trouver des terres suffisantes, possiblement rassemblées par des mariages entre parents. Toutefois, le destin des individus ne semble pas égal et les plus démunis – ceux ne possédant pas de terres au XIXe siècle – cherchent plus souvent à se marier avec une personne extérieure à la paroisse. Les femmes sont particulièrement concernées par cela puisque le nombre de pères de femmes n'ayant pas de propriété est important parmi les mariages entre une femme habitant dans le cercle de Corsier et un homme habitant à l'extérieur. Le développement de nouvelles opportunités pour acquérir des richesses, en dehors de la propriété foncière, a peut-être poussé ces femmes à trouver des hommes actifs dans les nouveaux secteurs de l'économie, par exemple dans le travail salarié.

Ainsi, l'hypothèse avancée par Merzario ne semble pas dénuée de sens. Toutefois, le phénomène de vente des communs et l'augmentation des mariages entre consanguin-e-s proches étant répandu en Europe, le lien entre les deux demanderait à être approfondi afin de déceler si acheter un commun a véritablement pour but de rapprocher les possessions, complété par un mariage entre parents. Le lien entre mariages dans la parenté et propriété est souvent avancé comme explication, dans le but par exemple d'exclure des familles sans terre de l'accès à la propriété à l'aide des mariages consanguins et des mariages entre paires de germains, comme c'est le cas à Blekinge dans le sud de la Suède[826]. L'évolution vers des mariages consanguins plus fréquents serait ainsi liée à la

---

824 « Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1756–1770 », AC Chardonne, Cote : A 104, pp. 337–338.

825 Par exemple à Chardonne et à Jongny : « Procès-verbaux de la régie et de la municipalité de Chardonne 1799–1815 », AC Chardonne, Cote : A 200, pp. 226, 231–232, 239–240 ; « Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1815–1825 », AC Chardonne, Cote : A 300, pp. 46–48, 56, 90–94, 128–132, 152, 525–527 ; « Régie puis municipalité de Jongny, 1799–1825 », AC Jongny, Cote : A 1799–1825, pp. 5, 138–139.

826 EGERBLADH et BITTLES, « Socioeconomic, demographic and legal influences on consanguinity and kinship in northern coastal Sweden 1780–1899 », *art. cit.*, 2011, p. 415.

fin de la propriété commune, signe du passage vers une société capitaliste et un régime de propriété dépossédant les plus pauvres de leurs seules ressources – même si elles sont restreintes aux bourgeois des lieux – et amorçant le règne de la propriété individuelle telle que décrite par Proudhon en 1840[827]. Cette notion de bien communs, ou de *commons*, a d'ailleurs resurgi au sein de discussions récentes en géographie critique[828]. La clôture des communs, ou leur vente à des particuliers, fait ainsi partie d'un processus de normalisation non seulement de l'espace, mais aussi des comportements, qui se poursuit d'ailleurs aujourd'hui[829]. De plus, la pression démographique consécutive à la hausse de la population incline aussi à des mariages entre parents, du moins au XIXe siècle. En effet, la population étant plus nombreuse, l'accès à la terre devient plus difficile et réaliser des mariages entre parents conduit ainsi à des indivisions de fait et permet, sinon de rassembler des terres, au moins de les conserver. L'évolution économique permet en partie de compenser en offrant par exemple la possibilité du travail salarié. Bien que l'économie soit plus dynamique, elle est aussi plus fragile au XIXe siècle[830]. De plus, le développement de milieux, avec des cultures, des mentalités spécifiques, réduit les options de mariage et limite ainsi l'étendue des possibles. Si l'on souhaite épouser dans un certain milieu, dans le but d'accéder à une certaine sécurité, à des liens forts, alors l'espace géographique et social se réduit. Les mariages entre parents peuvent ainsi fournir une certaine sécurité. L'analyse de l'ancrage généalogique des patronymes démontre par ailleurs qu'au XIXe siècle il est plus difficile pour une famille nouvelle de parvenir à épouser une personne issue d'une famille ancienne par un mariage comprenant une personne habitant hors des quatre villages. Toutefois, une fois installés, les patronymes récents parviennent à s'unir avec des noms anciens. D'ailleurs, les mariages consanguins se réalisent avant tout entre personnes portant un patronyme ancien, indiquant par-là

827 PROUDHON Pierre-Joseph, *Qu'est-ce que la propriété ? ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement*, Paris, Chez J.-F. Brocard, 1840.

828 SPRINGER Simon, *Pour une géographie anarchiste*, Montréal, Lux, 2018, pp. 20–27.

829 SEVILLA-BUITRAGO Alvaro, « Capitalist formations of enclosure: space and the extinction of the commons », *Antipode* 47 (4), 2015, pp. 999–1005.

830 GUZZI Sandro, *Donne, uomini, parentela: casati alpini nell'Europa preindustriale (1650–1850)*, Torino, Rosenberg & Sellier, 2007, pp. 303–310.

peut-être la volonté de conserver les terres au sein d'un groupe de familles implantées depuis longtemps. Comme le remarque Martine Segalen pour Nanterre au XIXe siècle, les mariages consanguins peuvent renforcer la propriété. Ce sont par ailleurs surtout les personnes issues des groupes de moyenne richesse qui concluent des unions consanguines, dans le but probable de conserver les vignes[831]. À Corsier, les hommes ayant entre 1 000 et 3 000 francs de fortune sont aussi ceux réalisant le plus souvent des mariages consanguins, ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse formulée pour Nanterre.

Quoi qu'il en soit, cette hausse des mariages entre parents a bien lieu à Corsier. Phénomène d'abord réservé probablement à l'élite, il se répand surtout au XIXe siècle. Le rôle de la loi n'est toutefois pas étranger à ce processus. On constate également un lien entre mariage entre cousin-e-s germain-e-s et présence de relations illégitimes dans la famille. Plusieurs éléments peuvent ainsi entrer en jeu. Si au XVIIIe siècle les mariages entre parents sont avant tout l'apanage de l'élite, on peut penser qu'ils se diffusent peu à peu dans l'ensemble de la population. En mettant cela en relation avec le marché de la terre, qui comme à St-Marcel devient moins fondé sur les réseaux de parenté au XIXe siècle, alors un retour aux relations familiales pourrait être l'expression là aussi d'une volonté d'obtenir une certaine sécurité relationnelle. Le renforcement de la parenté permet par ailleurs de mobiliser des liens de solidarité en cas difficulté, comme le démontre le cas de l'incendie de la papeterie du village valaisan de Vouvry en 1818[832]. De plus, certaines familles ou lignées semblent plus enclines à réaliser ce type d'unions. Toutefois, la hausse est réelle au XIXe siècle, non seulement en termes de liens plus proches, mais aussi de pourcentages des mariages concernés, bien que la majorité des mariages restent hors de la parenté.

Les mariages sont ainsi réalisés de plus en plus proches dans la parenté, établissant un parallèle étonnant avec l'endogamie géographique. Il est évident que les personnes mariées se rapprochent en termes spatiaux également, quand elles habitent au sein de la paroisse, allant parfois jusqu'à

831 SEGALEN Martine et BEKUS Françoise, *Nanterriens : les familles dans la ville : une ethnologie de l'identité*, Toulouse, Presses univ. du Mirail, 1990, pp. 510–514.

832 GUZZI, *Donne, uomini, parentela: casati alpini nell'Europa preindustriale (1650–1850)*, *op. cit.*, 2007, pp. 309–310.

une distance de seulement dix mètres entre les conjoints. On assiste autant à une exogamie plus forte et plus lointaine. Ces deux éléments peuvent paraître contradictoires, mais en fait si l'exogamie est plus grande, l'endogamie, bien que plus rare, se fait de son côté plus proche, comme le propose Delille[833]. On trouve ainsi un mouvement semblable à la fois au sein de la parenté et de la proximité spatiale, à savoir une exogamie plus lointaine et une endogamie plus rapprochée. Des groupes sociaux, des familles, épousent des personnes venant de plus loin, comme les notaires. Toutefois, l'endogamie se développe et une hypothèse pourrait être que, face aux changements politiques, économiques et sociaux, une partie de la population trouve une stabilité et une sécurité au sein de la famille et de la communauté, alors qu'une autre partie profite de ces nouvelles conditions pour atteindre des conjoint-e-s plus lointain-e-s. Les plus pauvres semblent en partie exclus du marché matrimonial local, en particulier les femmes, alors que les hommes des classes moyennes à moyennes supérieures réalisent plus souvent des mariages consanguins. Il nous semble d'ailleurs significatif qu'un certain nombre de familles dominantes sous l'Ancien Régime, à l'instar des Cuénod et des de Montet, quittent les petits villages pour rejoindre la ville de Vevey et y devenir actifs en politique ou dans le commerce. D'ailleurs, les hommes les plus aisés sont presque absents des mariages consanguins et affins. Afin de poursuivre cette hypothèse d'un rapprochement des relations sur la famille proche, il est nécessaire d'observer un autre lien formel, le parrainage.

833 DELILLE, « Réflexions sur le “système” européen de la parenté et de l'alliance (note critique) », *art. cit.*, 2001.

6 Le parrainage à Corsier aux XVIIIe et XIXe siècles

6.1 Introduction

L’attention des historiennes et historiens pour le parrainage[834] connaît depuis quelques années un fort développement avec des études portant à la fois sur le cadre législatif et sur le choix des parrains et des marraines. Dans ce chapitre, ces deux aspects sont abordés, tout d’abord en précisant le cadre législatif en vigueur, puis en analysant le choix des parrains et marraines pour les deux périodes concernées par notre étude, soit les décennies 1773–1782 et 1831–1840. Ce chapitre se veut essentiellement quantitatif et son but est de déceler une évolution dans le choix des parrains et marraines entre ces deux périodes, reprenant le cadre posé par les études développées récemment, en particulier la thèse de la familialisation du parrainage entre la deuxième moitié du XVIIIe siècle et le XIXe siècle. Les résultats présentés ci-après inscrivent Corsier dans la même tendance en direction d’une présence plus forte de la parenté parmi les parrains et les marraines, ainsi qu’une baisse des liens verticaux. En effet, les individus participant aux organes politiques perdent de leur popularité au XIXe siècle au profit de la parenté. De même, ce fait se reflète dans les positions géographiques des parrains et marraines et de leurs filleul-e-s, correspondant finalement au XIXe siècle au nombre d’enfants nés dans la parenté. Certaines spécificités sont également observées, comme la hausse des enfants sans baptême, attestant de pratiques associées à certains milieux religieux.

Ce chapitre s’inscrit dans le développement des études sur le parrainage entamé depuis une quinzaine d’années. Sous l’impulsion du réseau *patrinus*[835], fondé en 2006 regroupant des chercheuses et chercheurs de nombreux pays couvrant la période allant de la fin du Moyen-Âge à

834 Par souci de simplicité, et par manque d’équivalent au mot anglais de « godparenthood », comprenant les deux sexes, le terme parrainage sera utilisé. Il faut le comprendre comme incluant également les marraines.

835 <http://www.dondena.unibocconi.it/patrinus>.

l'époque contemporaine[836], et des recherches importantes menées par Guido Alfani et Vincent Gourdon, des avancées essentielles ont été réalisées. Ces études ont déterminé un cadre général pour la fin du Moyen-Âge jusqu'au XIXe siècle.

Mais avant le développement des années 2000 et 2010, deux chercheuses françaises ont également traité du parrainage. Agnès Fine a publié un important livre sur le sujet en 1994 traitant à la fois de son histoire, notamment des interdits de mariage qu'entraîne la parenté spirituelle chez les catholiques[837], des aspects plus théologiques du parrainage ou encore du rôle des parrains et marraines au cours de la vie ou à la mort de leur filleul-e, ou encore des filleul-e-s, par exemple lors du décès du parrain ou de la marraine[838]. La perspective adoptée par Agnès Fine est anthropologique et se base aussi largement sur les traditions. Une autre historienne, Christiane Klapisch-Zuber, a abordé à de nombreuses reprises la place des parrains et des marraines dans la société florentine de la fin du Moyen-Âge, par exemple dans deux chapitres du recueil d'articles paru en 1990[839]. Ainsi les parrains et marraines sont choisis surtout hors de la parenté et le nom est très peu transmis par les parents spirituels, à l'inverse de l'Angleterre ou de la France, et les liens entre les parrains et marraines et leurs filleul-e-s sont plutôt faibles[840]. En revanche, le compérage institue des liens d'amitié et de proximité affective entre les personnes et permet d'étendre la parenté « au-delà des liens du sang et de l'alliance matrimoniale »[841]. De plus, elle constate dans la seconde moitié du XVe siècle et surtout au début du XVIe siècle la fin du choix des compères et commères dans d'autres classes sociales[842]. L'historienne avait ainsi identifié, dans

836 Voir par exemple : GUZZI-HEEB Sandro, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *The History of the Family* 14 (1), 2009, pp. 107–123.

837 FINE Agnès, *Parrains, marraines : la parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994, pp. 17–36.

838 Ibid., pp. 225–244.

839 KLAPISCH-ZUBER Christiane, *La maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1990, pp. 109–133.

840 Ibid., pp. 109–120.

841 Ibid., p. 129.

842 Ibid., p. 132.

ces deux contributions de 1985, les questions essentielles relatives au parrainage.

À Florence, à la fin du Moyen-Âge, les enfants ont en général trois parrains, souvent tous masculins[843]. La possibilité d'avoir de nombreux parrains et marraines va être limitée avec les réformes religieuses du XVIe siècle, qui vont marquer un tournant important dans la législation et la pratique du parrainage. Avant les réformes, les parents spirituels sont en général nombreux et, de par ce nombre, permettent de déployer des stratégies d'élections variées[844]. Guido Alfani a, en 2009, proposé une typologie qui distingue des modèles selon le nombre de parrains et marraines admis lors du baptême. Il peut y avoir soit de nombreux parrains et marraines sans limite (*pure multigodfather*) ou limité (*limited multigodfather*), sans distinction de genre. Les deux mêmes catégories existent, mais excluant les marraines, qui doivent représenter moins d'un tiers des parents spirituels (*asymmetric multigodfather* et *limited asymmetric multigodfather*). Enfin, certaines pratiques et coutumes n'admettent qu'un seul parent spirituel, homme ou femme (*pure single godfather*) ou seulement un homme (*asymmetric single godfather*)[845]. Ce point sera approfondi plus loin dans ce chapitre, le Pays de Vaud faisant partie plutôt du modèle acceptant théoriquement un nombre limité de parrains et de marraines.

Avant la Réforme et le Concile de Trente, les modèles sont donc variés en Europe, incluant de nombreux parrains et marraines en Italie du Nord, le modèle ternaire en Île-de-France, Angleterre et Scandinavie (deux parrains et une marraine pour un garçon, deux marraines et un parrain pour une fille). Le choix des parrains et marraines est varié, ce qui est rendu possible par le nombre souvent important de ces derniers. Ils peuvent être des pairs (voisin-e-s, collègues, partenaires économiques) ou venir d'autres couches sociales (clientélisme en prenant un parrain d'un rang supérieur, parfois aussi de rang inférieur, expression de l'idéal de charité chrétienne). Les relations sociales ainsi fondées permettent de

843 Ibid., p. 113.

844 GOURDON Vincent, « Godparenthood in Western Europe from the sixteenth to the twentieth century. Plurality of models and dynamics of convergence », in: ALBERA Dionigi, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Reframing the history of family and kinship: from the Alps towards Europe*, Bern; Berlin [etc.], Peter Lang, 2016, pp. 233–234.

845 ALFANI Guido, *Fathers and godfathers: spiritual kinship in early-modern Italy*, Farnham, Ashgate, 2009, p. 42.

créer des solidarités entre toutes les couches de la société. Selon les lieux, les clercs ou curés peuvent également apparaître fréquemment parmi les parrains, ainsi que les sages-femmes parmi les marraines. Une différence existe selon les strates de la population, les pauvres ayant plus fortement tendance à prendre un parrain ou une marraine chez les plus aisés, alors que les élites font des choix plus horizontaux. Enfin, la parenté semble peu présente parmi les parrains et les marraines. Cependant, le plus souvent, le critère utilisé est celui de l'homonymie patronymique, ce qui rend ces estimations plutôt basses. Néanmoins, la fourchette se situe quelque part entre 10 et 20 % de parents parmi les parrains et marraines[846].

Les anthropologues ont développé les premiers des études sur le parrainage et un article a en particulier eu une forte influence. Je ne vais pas revenir ici sur le rôle de l'anthropologie dans l'étude sur le parrainage, très bien documenté par Guido Alfani, Philippe Castagnetti et Vincent Gourdon[847], mais uniquement insister sur des aspects essentiels apportés par une contribution précise. Dans un article publié en 1950[848], Sidney W. Mintz et Eric R. Wolf étudient le *compadrazgo* d'Amérique du Sud, c'est-à-dire le compérage, lien unissant le parrain ou la marraine avec les parents de l'enfant. Ils distinguent les relations horizontales, liant des personnes du même rang, des relations verticales, mettant en relation des personnes de différentes couches sociales[849]. De plus, les deux auteurs insistent sur l'adaptabilité ou la flexibilité du lien créé par le baptême, permettant de conclure des liens différents en fonction des besoins et du contexte. Les deux objectifs principaux sont de créer des relations verticales, dans le contexte féodal médiéval, et des relations horizontales, en particulier avec le voisinage rural[850]. Ils affirment qu'après le Moyen-Âge,

846 GOURDON, « Godparenthood in Western Europe from the sixteenth to the twentieth century. Plurality of models and dynamics of convergence », *art. cit.*, 2016, pp. 235–238.

847 Pour plus de détails sur la place de l'anthropologie dans l'étude du parrainage voir : ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent, « Introduction », in : ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent (éds.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, pp. 21–25.

848 MINTZ Sidney W. et WOLF Eric R., « An analysis of ritual co-parenthood (compadrazgo) », *Southwestern Journal of Anthropology* 6 (4), 1950, pp. 341–368.

849 Ibid., p. 342.

850 Ibid., pp. 347–348.

dans le cadre du développement du capitalisme industriel et d'une forte classe moyenne, le *compadrazgo* a presque complètement perdu sa fonction[851]. Cette contribution reprend également une thèse non publiée de B. D. Paul qui a posé des bases fondamentales pour les études suivantes. Dans son travail, Paul distingue un usage intensif et extensif du parrainage. D'une part, en choisissant des apparentés, les parents font le choix de créer des liens intensifs, qui redoublent des liens déjà existants. D'autre part, si le choix se porte sur des personnes sans lien préexistant, alors les relations étendent le réseau[852].

Cette disparition de la fonction du compérage et du commérage n'est pas étrangère au discours insistant sur la perte de sens de la parenté et du voisinage. Mais ici aussi, les études ont démontré que le baptême n'a pas perdu de sa force, puisqu'il reste largement pratiqué jusqu'au XXe siècle. Plutôt qu'une perte de signification, on assiste à une reconfiguration de ces liens sociaux. C'est d'ailleurs tout le propos des ouvrages et articles de Guido Alfani qui met l'accent sur les transformations du parrainage aux XVIe et XVIIe siècles, marqués par la division confessionnelle en Europe[853].

Le Concile de Trente, pour l'espace catholique européen, est particulièrement important en ce sens qu'il modifie de manière profonde le parrainage et la parenté spirituelle. Les décrets conciliaires s'opposent très clairement aux pratiques médiévales en limitant le nombre de parrains et marraines, soit un seul parrain, tout au plus un parrain et une marraine. La notion de parenté spirituelle, donnant lieu à des empêchements de mariage, est conservée, mais restreint le nombre de personnes concernées[854]. Les pratiques locales s'adaptent à ce changement, de manière plus

851 Ibid., pp. 351–352.

852 Ibid., p. 355.

853 Voir par exemple : ALFANI Guido, « La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le Concile de Trente : caractéristiques et transformations d'un instrument d'intégration sociale », *Annales de démographie historique* 107 (1), 2004, pp. 137–161 ; ALFANI Guido, « Spiritual kinship and the others. Ivrea, XVIth–XVIIth Centuries », *Popolazione e storia* 7 (1), 2006, pp. 57–81; ALFANI Guido, « Immigrants and formalisation of social ties in Early Modern Italy: Ivrea in the sixteenth and seventeenth centuries », in: ALFANI Guido et GOURDON, VINCENT (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 47–73.

854 GOURDON, « Godparenthood in Western Europe from the sixteenth to the twentieth century. Plurality of models and dynamics of convergence », *art. cit.*, 2016, p. 241.

ou moins rapide. En Italie du Nord, le passage au modèle du couple se fait relativement rapidement, entre la fin du XVIe et le tout début du XVIIe siècle, soit en réduisant le nombre de parrains et de marraines ou en y intégrant les marraines où elles étaient exclues[855]. La France suivra également entre 1600 et 1630 et dans certaines localités, où les décrets conciliaires sont appliqués plus strictement, un seul parrain devient la norme[856].

Dans l'Europe protestante, la notion de parenté spirituelle est rejetée, car elle ne possède pas de fondement biblique. Le parrainage reste néanmoins populaire, bien que Calvin et les Puritains aient tenté de le supprimer, ce à quoi ils ont renoncé suite à des résistances populaires. Luther, de son côté, conserve le parrainage, jugeant qu'il s'agit d'une bonne coutume. Le parrainage a par conséquent perdu une partie de sa valeur théologique, les parrains et marraines n'étant théoriquement plus que des témoins, bien que les termes parrains et marraines revinssent rapidement. Les parrains et marraines multiples se sont maintenus dans l'espace protestant après la Réforme. La persistance de la pratique de nommer des parrains et des marraines démontre le caractère essentiel de cette coutume et l'attachement de la population à la création de liens à travers les parrainages.

Outre les conséquences sur le nombre de parrains et marraines, le Concile de Trente a eu des effets inattendus du point de vue des pères conciliaires. En effet, dans le nord de l'Italie, la réduction du nombre de parrains et de marraines a entraîné un changement dans le choix des parents spirituels. Parmi les classes moyennes et inférieures, le nombre de parrains issus de l'élite ou des couches supérieures augmente, donnant lieu à une verticalisation du parrainage. Dans le même temps, les élites choisissent de plus en plus leurs compères et commères au sein de leur propre niveau socio-économique[857], par exemple à Ivrée en Italie du Nord[858].

Puis, peu à peu, dès le XVIIIe siècle et surtout au XIXe siècle, on assiste à une réorientation des choix des parrains et des marraines, passant de la verticalité à l'horizontalité. Parallèlement aux mariages entre consanguins, la place de la famille augmente parmi les parrains et les marraines.

855 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, pp. 93–97.

856 ALFANI, CASTAGNETTI et GOURDON, « Introduction », *art. cit.*, 2009, p. 242.

857 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, pp. 126–130.

858 ALFANI, « Spiritual kinship and the others. Ivrea, XVIth–XVIIth Centuries », *art. cit.*, 2006, p. 68.

Cette tendance est générale, précoce en France, plus tardive dans d'autres régions comme la Vénétie. L'élite instaure le mouvement, qui se répand peu à peu au sein de la bourgeoisie, mais tardivement chez les ouvriers, qui ont tendance à faire des choix extensifs, soit en dehors du cercle de la parenté, orientés vers l'intégration sociale dans leur milieu. La place de la famille est d'ailleurs valorisée, notamment au sein des manuels de savoir-vivre français, dans lesquels les parrains sont définis en fonction du rang de naissance de l'enfant (grands-parents pour l'aîné, puis oncles et tantes pour les suivants et enfin les cousins et les cousines). Finalement, on assiste à une familialisation du parrainage en même temps qu'à une valorisation de ce lien au détriment du compérage[859]. L'Église catholique, avant le Concile de Trente, n'empêche pas le parrainage au sein de la parentèle, mais ne le favorise pas non plus. Elle souhaite au contraire maintenir la paix notamment en étendant les liens sociaux. Les parents restent ainsi peu choisis avant le XVIIIe siècle, même si cette pratique, minoritaire, existe dans la partie du nord-ouest de l'Europe[860].

Cette trame est celle que nous allons essayer de suivre dans ce chapitre, en particulier la place de la parenté parmi les parrains et marraines. Si ces transformations sont essentielles, le contenu même du lien du parrainage ou de compérage reste flou. Dans la législation vaudoise, la loi veut que le parrain ou la marraine ait à sa charge l'éducation religieuse de l'enfant, ce qui est également le cas chez les catholiques. Sur ce point, l'intervention des parrains et marraines à différents moments de la vie de leur filleul-e ne permet pas de voir se dégager un lien fort. Les parents spirituels sont même plutôt caractérisés par leur absence dans les tutelles d'orphelins, par exemple au début du XIXe siècle en Bohême[861]. Chez les élites bordelaises du XVIIIe siècle, ils sont peu présents dans les contrats de mariage de leurs filleul-e-s, mais peuvent prendre en charge l'éducation ou apporter du capital à une dot[862]. Même la fonction d'éducation religieuse ne

---

859 ALFANI, CASTAGNETTI et GOURDON, « Introduction », *art. cit.*, 2009, pp. 244–253.

860 ALFANI Guido et GOURDON Vincent, « Spiritual kinship and godparenthood: an introduction », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 22–23.

861 SKOREPOVA Markéta, « Le parrainage en Bohême dans le milieu rural, du XVIe au XIXe siècle », *Histoire, économie & société* 37 (4), 2018, p. 119.

862 MINVIELLE Stéphane, *Dans l'intimité des familles bordelaises : les élites et leurs comportements au XVIIIe siècle*, Bordeaux, Sud-Ouest, 2009, pp. 256–258.

semble, en général, pas avoir été suivie, du moins au XVIIIe siècle, comme en témoignent les fréquents rappels de la part des autorités ecclésiastiques[863]. La coutume veut que le parrain ou la marraine offre un cadeau à l'enfant lors de son baptême, mais son rôle dans l'accompagnement de la vie de l'enfant reste difficile à appréhender. Il est cependant possible, à travers différentes sources familiales, d'affirmer qu'avant le XVIIIe siècle, la relation de compérage est plus importante que celle de parrainage. C'est-à-dire que le lien horizontal entre parents et parrains et marraines donne lieu à des solidarités[864]. La relation peut être indirecte, c'est-à-dire que le parrainage construit des liens entre groupes familiaux, et pas entre individus, instaurant ainsi des relations de solidarité entre familles[865]. À Neckarhausen, les parrains et marraines peuvent intervenir dans les transferts de propriétés immobilières au début du XVIIIe siècle, ce qui ne sera plus le cas au XIXe siècle[866]. Le lien le plus évident reste la transmission du prénom, bien attestée en France[867], qui se pratique également à Corsier. D'autres fonctions ont été supposées, qui sont toutefois difficiles à retrouver, comme celle de parents de substitution en cas de maladie ou de pauvreté des parents[868]. Au XXe siècle, à Minot, les parrains et marraines sont présents lors des cérémonies importantes de la vie de leur filleul-e, et l'inverse est vrai aussi[869].

---

863 QUEMENER Pierre-Yves, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XVe et XVIe siècles », *Annales de démographie historique* (133), 2017, p. 151 ; QUEMENER Pierre-Yves, « Parrainage et solidarités en basse Auvergne au XVIe siècle », *Histoire, économie & société* 37 (4), 2018, pp. 21–22.

864 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, pp. 56–60.

865 GUZZI-HEEB, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *art. cit.*, 2009, pp. 113–114.

866 SABEAN David Warren, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, Cambridge; New York [etc.], Cambridge University Press, 1998, pp. 147, 265–266.

867 Voir par exemple : DUPAQUIER Jacques, « Naming-practices, godparenthood, and kinship in the Vexin, 1540–1900 », *Journal of Family History* 6 (2), 1981, pp. 135–155; QUEMENER, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XVe et XVIe siècles », *art. cit.*, 2017 ; QUEMENER, « Parrainage et solidarités en basse Auvergne au XVIe siècle », *art. cit.*, 2018.

868 ALFANI et GOURDON, « Spiritual kinship and godparenthood: an introduction », *art. cit.*, 2012, pp. 18–20.

869 ZONABEND Françoise, « La parenté baptismale à Minot (Côte-d'Or) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 33 (3), 1978, pp. 662–664.

Il est toutefois possible, à travers diverses contributions et archives, de déceler en partie ce lien. Son importance est par exemple attestée par les mentions dans les écrits du for privé. Franz Karl Zurmatten, membre du patriciat soleurois, a scrupuleusement listé ses filleul-e-s dans un petit volume. Ce dernier, entre 1655 et 1711, a été parrain de 31 enfants. Quelques mentions sont faites de cadeaux en pièces de monnaie à certains de ses filleul-e-s, qui sont de sa famille. La plupart des filleul-e-s proviennent de familles soleuroises importantes. Au passage entre le XVIIe et le XVIIIe siècle, un autre patricien, cette fois valaisan, a tenu une liste des parrains et marraines de ses enfants[870]. Dans la famille de Courten, appartenant aux élites, où les choix de parrains et marraines apparentés augmentent aux XVIIIe et XIXe siècle, on peut déceler l'expression d'une affection fraternelle qui oriente le choix du parrain. Par ailleurs, on exprime son contentement d'avoir été choisi comme parrain ou marraine. Être apparenté, au début du XIXe siècle, ne suffit pas pour devenir compère ou commère, un lien d'affection préexistant devenant une condition. Cela d'autant plus que les membres de la famille de Courten choisissent déjà au XVIIe siècle de nombreux parents comme parrains et marraines de leurs enfants[871]. Dans cette famille valaisanne, l'enfant peut également parfois bénéficier d'un rôle éducatif de la part de son parrain ou de sa marraine ainsi que d'une aide dans sa carrière professionnelle. En plus du cadeau de baptême, le parrainage peut impliquer des visites régulières et des correspondances soutenues, qui sont parfois sources de plaintes[872]. Néanmoins, les scripteurs de livres de raisons démontrent plutôt une fierté d'être choisis comme parrains et ont conscience d'une certaine obligation morale envers leurs filleul-e-s[873]. Les critères de choix peuvent par ailleurs entrer en conflit avec la religion, comme le démontre un couple de Granges en Suisse, désirant que, en 1844, parmi les « témoins de l'introduction de notre enfant dans l'Eglise du Christ » se trouve une femme, catholique,

870 CORNUT Jasmina, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », *Vallesia* 68, 2013, p. 252.

871 Ibid., pp. 266–269.

872 Ibid., pp. 276–282.

873 VALLET Gérard, « Pratiques du baptême en Forez d'après les livres de raison (XVIe–XVIIIe siècles) », in : ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent (éds.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, pp. 190–195.

de Soleure. Le couple souhaite qu'elle soit marraine de leur fille, elle est une « amie intime » de la mère. Afin de convaincre de la justesse de leur choix, ils précisent que « sa piété, sa charité chrétienne, étoient d'ailleurs pour nous une assurance qu'elle remplissoit bien les conditions » et qu'elle « accompliroit dignement les obligations qu'elle alloit contracter à la face de l'assemblée des fidèles ». Le pasteur de la paroisse s'oppose à ce que cette femme soit marraine, pour diverses raisons. Parmi ces dernières, il doute de sa qualité et craint et que si on accepte cette catholique, alors la possibilité s'ouvre de désigner comme parrain ou marraines « des Juifs, des Mahométans, voire même des Payens ». Cette affaire est d'autant plus intéressante que le pasteur déplore que « les obligations des parrains et marraines se réduisent à peu de chose, si ce n'est à rien ; qu'il suffit pour être bon parrain, bonne marraine, d'être inscrit sur les registres, d'assister au baptême et au repas qui le suit, de faire un cadeau à l'enfant, ou telle chose pareille ! »[874]. Ainsi, selon ce pasteur, la pratique aurait largement délaissé les responsabilités d'éducation religieuse, et la confession de la marraine empêche l'accomplissement de cette tâche. Parmi les critères de choix pour les parents, l'amitié semble entrer en considération.

Si le baptême permet de créer des liens sociaux, il revêt aussi une fonction religieuse, celle d'introduire l'enfant dans la communauté des croyants et de laver le péché originel, raison pour laquelle les pères sont exclus en tant que parrains chez les catholiques, alors que les mères sont le plus souvent absentes, car impures dans la période suivant la naissance[875]. La volonté de protéger l'enfant d'un destin funeste en cas de mort prématurée est très présente chez les catholiques, qui exigent le plus souvent un baptême dans les 24 ou 48 heures. Pour les protestants, le problème est moins prégnant.

Les nombreuses études menées ces dernières années ont permis de mieux comprendre les usages du parrainage, en particulier en France et en Italie, mais aussi dans d'autres régions européennes. En Suisse, les enquêtes restent assez peu nombreuses. La plus ancienne porte sur Porrentruy et la

874 « Baptêmes, affaires diverses (1808–1880) ; baptêmes des protestants disséminés (1879) ; mariages, questions touchant à leur célébration (1813–1841, 1873–1885) ; tenues des registres paroissiaux (1820–1863, 1873–1885) ; organisation de l'état civil (1876) », ACV, Cote : K XIV 287.

875 SKOREPOVA, « Le parrainage en Bohême dans le milieu rural, du XVIe au XIXe siècle », *art. cit.*, 2018, pp. 111–112.

parenté baptismale à la fin du XVe siècle[876]. Simon Teuscher a également abordé la question pour la ville de Berne vers 1500[877]. Lucienne Hubler a aussi travaillé sur les parrains et marraines dans la commune vaudoise de Vallorbe, en se concentrant sur les élites des XVIIe et XVIIIe siècles[878]. Jasmina Cornut, dans son étude déjà mentionnée de la famille de Courten, aborde également le parrainage au sein de l'élite[879]. Le Valais a été par ailleurs bien étudié par Sandro Guzzi-Heeb à travers différentes publications démontrant l'importance du parrainage dans la construction de réseaux politiques[880]. Une partie des rituels et coutumes en Suisse romande sont par ailleurs connus par l'ethnologie. Au début du XXe siècle, les catholiques baptisent encore largement leur enfant dans les trois jours, alors que les protestants attendent plus longtemps. Les réformés tiennent en effet à ce que la mère soit présente, ce qui repousse la date de la cérémonie. La marraine offre en général un trousseau à l'enfant, qui reçoit par ailleurs assez souvent de l'argenterie. La cérémonie est suivie d'un copieux repas, bien que cette tradition ait été combattue depuis longtemps[881].

Cependant, une étude plus approfondie du parrainage n'existe pas en Suisse dans l'état de ma connaissance, qui comprendrait à la fois un état des lieux de la législation et de l'évolution des pratiques. Par ailleurs, il serait désirable de remonter avant la période couverte dans cette enquête

876 PEGEOT Pierre, « Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen-Âge. Porrentruy 1482–1500 », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public* 12 (1), 1981, pp. 53–70.

877 TEUSCHER Simon, *Bekannte, Klienten, Verwandte: Soziabilität und Politik in der Stadt Bern um 1500*, Köln [etc.], Böhlau, 1998, pp. 121–134.

878 HUBLER Lucienne, « Parrainage et réseaux sociaux : l'exemple des élites vallorbières (XVIIe–XVIIIe siècles) », in : PELET Paul-Louis et POUDRET Jean-François (éds.), *La monnaie de sa pièce. Hommages à Colin Martin*, Lausanne, 1992, pp. 225–234.

879 CORNUT, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », *art. cit.*, 2013.

880 GUZZI-HEEB, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *art. cit.*, 2009; GUZZI-HEEB Sandro, « Spiritual kinship, political mobilisation and social cooperation: a swiss alpine valley in the eighteenth and nineteenth centuries », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 183–213.

881 GCH. Tp., « Baptême », in : *Glossaire des patois de la Suisse romande*, vol. 2, Genève, Droz, 1924, p. 2. En ligne : <https://gaspar.unine.ch>.

afin de déceler si la Réforme a eu un impact sur le parrainage dans le Pays de Vaud. Le parrainage peut fournir de nombreuses indications sur la dynamique sociale des sociétés du passé, allant d'un désintérêt pour la religion et pour la pratique du baptême, à la construction de liens de solidarité professionnels ou familiaux, en passant par la transformation de la structure sociale ou le rôle du genre dans le choix des parrains et marraines. Un pas important a également pu être réalisé par l'introduction de l'analyse de réseaux, permettant de démontrer de manière visuelle les liens ainsi créés et de pondérer ces résultats en fonction de diverses variables. L'appartenance politique peut ainsi être un facteur de décision[882], ou le prestige d'une personne. Les appartenances à des niveaux sociaux différents et les échanges entre personnes de statuts hétérogènes peuvent également faire l'objet d'une analyse formelle, comme à Löhne et Borgeln en Allemagne. Ces deux villages démontrent des pratiques relativement distinctes en termes de choix de parrains et de marraines, en fonction de la structure économique locale[883]. Un exemple abouti de l'usage de l'analyse formelle de réseaux est l'étude de Cristina Munno sur le village de Follina en Vénétie au XIXe siècle, dans laquelle elle utilise de nombreux outils et peut ainsi explorer un réseau en fonction de la popularité des parrains et marraines, la présence de groupes plus fortement liés ou les variables de choix[884]. Le parrainage contient en fait des fonctions multiples, parfois le renforcement de liens d'amitié, d'autres fois l'établissement de liens de patronage. Les liens ainsi créés forment un canal ouvert de communication, qui peut être activé, ou non[885]. L'analyse de réseaux

882 GUZZI-HEEB, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *art. cit.*, 2009; GUZZI-HEEB, « Spiritual kinship, political mobilisation and social cooperation: a swiss alpine valley in the eighteenth and nineteenth centuries », *art. cit.*, 2012.

883 FERTIG Christine, « Parrainage et classe sociale. Les réseaux personnels dans la société rurale en Westphalie (fin XVIIIe siècle–vers 1860) », in : ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 101–121 ; Voir aussi : FERTIG Christine, « Rural society and social networks in nineteenth-century Westphalia: the role of godparenting in social mobility », *The Journal of Interdisciplinary History* 39 (4), 2009, pp. 497–522.

884 MUNNO Cristina, « Prestige, intégration, parentèle : les réseaux de parrainage dans une communauté de Vénétie (1834–1854) », *Annales de démographie historique* 1, 2005, pp. 95–130.

885 SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998, p. 238.

ouvre des perspectives[886] et permet de visualiser un ensemble de liens et d'en tirer des résultats intéressants. Comme dans le chapitre précédent, différentes analyses seront menées dans ce chapitre en utilisant PUCK et l'analyse de réseaux sociaux. Des méthodes plus conventionnelles seront d'abord employées afin de répondre à différentes questions relatives au parrainage, comme le nombre de parrains et marraines et la présence ou non de parents. Un certain nombre de ces questions dépend cependant du cadre législatif vaudois, qui n'a pas fait l'objet jusqu'ici d'un panorama complet pour l'Ancien Régime et le XIX[e] siècle.

6.2 La législation vaudoise sur le baptême

Dans les pays réformés, le point de vue théologique est très différent de celui des catholiques. La critique envers l'usage du parrainage est présente chez les catholiques comme chez les protestants, considérant qu'il ne correspond plus à ses fonctions religieuses et pédagogiques. Pour Luther, le baptême est, avec l'Eucharistie, l'un des deux sacrements reconnus[887]. Une différence fondamentale touche à la nécessité du baptême. Chez les catholiques, ce dernier est nécessaire au salut de l'enfant, d'où l'empressement à faire la cérémonie, alors que le rite n'est pas une condition pour le salut chez les protestants[888]. Luther réfute la notion de la parenté spirituelle et avec elle tous les empêchements de mariage en vigueur chez les catholiques. Même si la Réforme refuse cette notion, elle conserve la présence des parrains et des marraines, notamment dans leur rôle de témoins de la cérémonie et surtout en tant que responsables pour l'éducation religieuse des enfants. De son côté, Calvin tente de supprimer les parrains et marraines, mais se heurte à l'opposition de gens de Genève et doit concéder

886 Voir par exemple la méthode originale pour une paroisse portugaise : RIBEIRO Ana et RAMOS DE CARVALHO Joaquim, « Using network analysis on parish registers: how spiritual kinship uncovers social structure », in: RAMOS DE CARVALHO Joaquim (éd.), *Bridging the gaps: sources, methodology and approaches to religion in History*, Edizioni Plus – Pisa University Press, 2008, pp. 171–186.

887 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, p. 67.

888 GOURDON Vincent, « What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, p. 168.

leur maintien. En général, la parenté spirituelle a disparu dans le monde protestant, tout en conservant la présence des parrains et des marraines comme témoins du baptême. Cette perte de signification théologique ne semble pas avoir affecté la pratique sociale[889].

Les mentions du baptême et des parents spirituels demeurent ténues dans les différentes lois vaudoises. À la suite de l'introduction de la Réforme dans le Pays de Vaud, l'édit de réformation autorise à baptiser les enfants tous les jours, avec cependant une préférence pour le dimanche. De plus, il doit être administré au sein de l'église, et pas à domicile. D'ailleurs, sur ce point, la Réforme s'oppose au catholicisme et interdit explicitement aux sages-femmes de baptiser les enfants. L'autre différence fondamentale avec le catholicisme est que les parrains et marraines ne sont pas considérés comme des parents de sang suite au baptême. Les pasteurs craignent d'ailleurs, au XVI[e] siècle, que l'appellation « pères spirituels » ne porte à confusion et que le peuple considère les parrains et marraines comme des consanguins[890]. Cette crainte toutefois semble contraire au droit matrimonial de 1537 qui interdit à l'homme d'épouser sa « marestre », la fille et la petite-fille de sa « marestre » et à la femme d'épouser son « parestre », le fils et le petit-fils de son « parestre »[891]. Ce point a peut-être évolué puisqu'au XVIII[e] siècle, dans les lois consistoriales, cette mention a disparu.

Au début de la Réforme, le caractère sacramentel du baptême est confirmé en 1536[892]. En 1598, dans les mandements et ordonnances chrétiennes (version française des lois consistoriales), le baptême doit être administré par le pasteur dans les huit jours suivant la naissance, occasion à laquelle il doit inscrire les noms du père et de la mère ainsi que des parrains et marraines qui doivent être au nombre de deux ou trois. Enfin, et c'est la seule fois que cette condition est mentionnée, il est interdit que « les jeunes, soit filz ou filles de par trop bas eage, qui n'ont encore suffisante

---

889 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, pp. 68–70; ALFANI et GOURDON, « Spiritual kinship and godparenthood: an introduction », *art. cit.*, 2012, pp. 10–11.

890 VUILLEUMIER Henri, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois T. 1, L'âge de la Réforme*, Lausanne, La Concorde, 1927, pp. 340–343.

891 MATZINGER-PFISTER Regula, *Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud, 1536–1798*, Basel, Schwabe, 2003, pp. 36–37.

892 Ibid., p. 12.

intelligence des fondemens de la religion chrestienne et n'ont participé en la saincte cene du seigneur, soyent admis à presenter les enfans au baptesme avant que d'estre mieulx instruits [. . .] »[893]. De plus, les parrains et marraines doivent être de même religion et doivent pouvoir assurer leurs promesses. Le nom de l'enfant baptisé doit être chrétien et les pasteurs ne peuvent refuser le baptême aux enfants illégitimes. Enfin, les fêtes suivant le baptême sont prohibées et ne peuvent y assister que les parrains et marraines[894]. Ainsi, pour être parrain ou marraine, il faut avoir été admis à la Sainte-Cène, c'est-à-dire avoir suivi le catéchisme. Des registres de catéchumènes existent d'ailleurs à Corsier et l'âge des inscrit-e-s oscille entre 14 et 17 ans[895]. Les parrains et marraines ne peuvent par conséquent être des enfants de moins de 15 ans environ. La confirmation, faite vers 15 ou 16 ans à l'issue du catéchisme, est également une condition au Danemark pour être parrain ou marraine, du moins dès 1828[896]. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ce sont les lois consistoriales qui légifèrent en la matière. Dans les *Loix et Ordonnances du Consistoire* de 1640, un titre est consacré au baptême dans les décrets de Réformation[897]. Ce décret stipule que les enfants, légitimes ou illégitimes, doivent être baptisés en ville dans les huit jours suivant la naissance, quinze jours à la campagne. La limite du nombre de parents spirituels est également définie, soit pas plus de trois personnes. Les parrains et marraines doivent être « instruicts de leur foy, & du Baptesme qu'ils en scachent deuement rendre raison ». Sont également présents au baptême des témoins dont la tâche est de présenter l'enfant. Ces personnes sont obligées d'être présentes, sauf indisposition ou autre raison importante ; de même, les pères doivent assister en personne au sacrement. Le point suivant interdit les fêtes à l'issue du

893 Ibid., p. 206.

894 Ibid., p. 207.

895 « Registre des décès (1728–1770) et des catéchumènes (1728–1770) de la paroisse de Corsier », ACV, Cote : Eb 34/3 ; « Registre des décès (1770–1796) et catéchumènes (1771–1795) de la paroisse de Corsier », ACV, Cote : Eb 34/7 ; « Registre des décès (1796–1821) et des catéchumènes (1796–1846) de la paroisse de Corsier », ACV, Cote : Eb 34/8.

896 THOMSEN Asbjorn Romvig, « Le parrainage dans la société rurale danoise entre 1750 et 1830 », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 240.

897 Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne, Berne, 1640, ACV, Cote : Bd 39, pp. 47–48.

baptême, car trop fastes, mais il reste néanmoins permis d'offrir un repas aux parrains, marraines et aux parents venus de l'extérieur. En 1728, les banquets trop luxueux sont à nouveau prohibés dans une loi interdisant le luxe vestimentaire, rappel d'une loi de 1675. De même, le nombre de parrains et marraines et les autres prescriptions doivent être respectées[898]. Cette prohibition des banquets se retrouve par ailleurs dans de nombreux mandats souverains, répétés aux XVIIe et XVIIIe siècles.

En 1746, le chapitre III de la quatrième partie des lois consistoriales concernant le maintien des bonnes mœurs donne aussi des directives en matière de baptêmes. Les mêmes délais qu'en 1640 sont prescrits (huit jours en ville, quinze à la campagne). Les parrains et marraines ne peuvent être plus de trois et doivent être de religion réformée et être instruits « des Articles de cette Religion, & dans les Mistères du Saint Sacrement du Batême en particulier »[899]. Ils ont l'obligation de se présenter personnellement, sauf maladie ou autre raison légitime, de même que les pères. Les banquets subséquents au baptême sont à nouveau prohibés, mais offrir de la nourriture aux parrains et marraines et aux parents venus de loin est autorisé.

Le baptême est également traité en 1787, au sein de l'ordonnance sur l'instruction religieuse, la fréquentation des messes et le respect des jours de fête[900]. Les directives ne sont pas aussi précises mais renvoient à une ordonnance ecclésiastique et demandent simplement de respecter le délai déterminé pour baptiser un enfant et de ne pas organiser de fêtes pour ce sacrement.

Dans les registres de la paroisse de Corsier, il peut également arriver qu'un mandat traitant du baptême soit discuté, comme le 22 mai 1740 : le conseil de paroisse prend connaissance d'un mandat bernois exigeant que les baptêmes soient réalisés dans des fonts baptismaux – obligation d'installer un « bassin de pierre dans chaque Église ». Le conseil s'y oppose par crainte que les fidèles croient que leurs baptêmes ne sont plus valables. De plus, étant donné que la paroisse est proche du canton de Fribourg,

---

898 MATZINGER-PFISTER, *Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud, 1536–1798*, *op. cit.*, 2003, p. 426.

899 Loix consistoriales de la ville et république de Berne, Berne, 1746, ACV, Cote : Bd 43, p. 76.

900 Loix consistoriales de la ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787, Berne, 1787, ACV, Cote : Bd 46, pp. 98–100.

catholique, il est possible que les « ressortissants se trouveroient tous les jours exposés a des railleries de la part des catholiques romains, qui en prendroient occasion de les mepriser »[901].

Le Pays de Vaud n'est donc pas resté inactif au sujet du baptême et a légiféré essentiellement sur quatre points : le temps entre la naissance et le baptême, le nombre de parrains et de marraines, la connaissance de la religion par ces derniers et l'interdiction des fêtes faisant suite au baptême.

Les régions protestantes, ici le canton de Berne *via* les consistoires, ont également voulu limiter le nombre de parrains et de marraines. Les autres pays légifèrent également sur le baptême, chacun avec sa propre loi. En Suède, les parrains, marraines et témoins doivent être des adultes, luthériens et connaître le catéchisme. La cérémonie doit se faire dans les huit jours[902]. Une certaine confusion règne également dans la législation suédoise entre témoins et parrains et marraines. En effet, ces derniers sont également des témoins, mais rien n'est précisé sur leur fonction spécifique[903]. En Finlande, qui appartient à la Suède jusqu'en 1809, les parrains et marraines doivent être luthériens et pieux et le délai du baptême y est de huit jours, et ce encore au début du XIXe siècle. Ce n'est qu'en 1860 que ce délai est supprimé[904]. En France, le statut du baptême change en 1792. Il n'est plus obligatoire et devient alors libre. Il peut prendre plusieurs significations (religieuse, familiale, identitaire)[905]. Qu'en est-il dans le canton de Vaud après la fin de l'Ancien Régime ?

---

901 AC Corsier A 31, Manual du Conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey 1723–1744, f. 384.

902 ERICSSON Tom, « Godparents, witnesses, and social class in mid-nineteenth century Sweden », *The History of the Family* 5 (3), 2000, pp. 276–277.

903 ERICSSON Tom, « Who wants to be a godparent? Baptisms in a Lutheran Church in Paris, 1755–1804 », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 229–230.

904 MARTTILA Juuso et UOTILA Merja, « Le choix des parrains et marraines dans les campagnes finlandaises entre 1810 et 1914 », in : *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 126 ; PIILAHTI Kari-Matti, « Kin, neighbours or prominent persons? Godparenthood in a Finnish rural community in the first half of the eighteenth century », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, p. 210.

905 GOURDON Vincent, « Le baptême à Paris dans les premières décennies du XIXe siècle. Entre prescriptions religieuses et objectifs familiaux »,

Au XIXe siècle, les consistoires ayant disparu, aucune prescription n'a pu être retrouvée dans les différentes lois consultées promulguées entre 1799 et 1840. Dans la *Loi sur la tenue des registres de l'état civil*, le baptême est abordé du point de vue des personnes ayant le droit de l'administrer et de l'inscrire dans les registres, mais rien ne concerne les parrains et marraines. Cependant, les naissances doivent être annoncées dans les quinze jours suivant l'accouchement. Dès la mise en place de l'état civil, les registres de naissance comportent deux colonnes : l'une pour les naissances, l'autre pour les baptêmes[906]. La loi ecclésiastique de 1839 ne traite absolument pas de ce point, organisant uniquement la structure de l'Église vaudoise[907], et le projet, datant de 1837[908], n'en dit mot non plus. Avant cela, le code civil non plus ne légifère pas à ce sujet. Le thème reste pour l'instant irrésolu, mais peut-être est-ce une instance ecclésiastique, comme le synode, qui a pu légiférer à ce sujet. En l'absence d'informations supplémentaires, le principe est pris que les conditions pour être parrain ou marraine sont restées les mêmes, c'est-à-dire avoir été admis à la Sainte-Cène. Plus tard, en 1863, dans les *Instructions pour la tenue des registres des actes d'état civil*, le chapitre II traite des actes de naissance. L'usage de donner le prénom des parrains ou marraines aux enfants est évoqué : en effet, les parents demandent parfois de laisser en blanc l'espace prévu pour les prénoms, ce que les pasteurs doivent refuser. Les registres de naissance sont en deux colonnes, l'une pour les naissances, l'autre pour les baptêmes, ce dernier étant facultatif. Il n'est ainsi plus obligatoire de faire baptiser ses enfants, contrairement à l'Ancien Régime et à une décision de la commune de Lausanne de 1808, demandant aux sages-femmes de tenir une liste des naissances afin de pouvoir vérifier le baptême des enfants. L'adoption de cette décision reste incertaine, l'affaire devant être examinée une nouvelle fois[909].

---

in : CASTAGNETTI Philippe (éd.), *Images et pratiques de la ville (vers 1500– vers 1840)*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2003, p. 61.

906 *Loi sur la tenue des registres des actes de l'État-civil : 8 décembre 1820*, s. l., s. n., 1820, pp. 9–13.

907 *Loi ecclésiastique, du 14 décembre 1839*, [Lausanne], Impr. Em. Vincent fils, 1840.

908 *Projet de loi ecclésiastique suivi de l'exposé des motifs présenté au Conseil d'État du Canton de Vaud*, Lausanne, Marc Ducloux, 1837.

909 « Baptêmes, affaires diverses (1808–1880) ; baptêmes des protestants disséminés (1879) ; mariages, questions touchant à leur célébration (1813–1841, 1873–1885) ; tenues des registres paroissiaux (1820–1863, 1873–1885) ; organisation de l'état civil (1876) », *art. cit.*

Le caractère optionnel des baptêmes ressort d'ailleurs d'une série de cas particuliers réunis dans un dossier aux Archives Cantonales Vaudoises. Les pasteurs dénoncent des paroissiens ne faisant pas baptiser leurs enfants. En 1817, le ministre de Morrens et Montheron écrit au juge de paix du cercle de Bottens afin de signaler qu'un homme refuse de présenter son enfant au baptême et qu'il agit « par principe d'impiété malicieuse, et qu'il est coutumier du fait »[910]. À Lausanne également, en 1824, des personnes ne font pas baptiser leurs enfants. Cette fois, la réponse des autorités est claire : « la loi ne fixe aucun tems pour le baptême, il n'y a rien à inscrire sur le Registre dans la colonne des baptêmes [. . .] »[911]. Baptiser son enfant n'est donc pas obligatoire. Parfois on trouve des raisons plus précises à ne pas faire baptiser son enfant, c'est le cas par exemple à Vevey en 1831 quand Marc Étienne Louis Delafontaine refuse de faire inscrire les prénoms de son enfant sur le registre[912]. Dans ce cas, la raison est que ce dernier fréquente un groupe dissident de l'Église, désigné comme mômier, qui va par la suite donner naissance à l'Église Libre vaudoise. Ici, cet acte est réfléchi. À Corsier aussi, à quelques encablures de Vevey, des enfants ne se font pas baptiser dans les années 1830. Est-ce également pour une raison politique ou religieuse ? La présence de mômiers est attestée à Chardonne et le lien existe effectivement entre appartenance à ce mouvement et absence de baptême. Mais avant de revenir sur des cas ou des familles spécifiques, il convient de donner quelques données générales sur les baptêmes à Corsier.

6.3 Le nombre de parrains et de marraines

Entre 1773 et 1782, 560 enfants sont baptisés à Corsier, alors qu'au XIXe siècle ils sont 570 à être présentés sur les fonts baptismaux. La hausse des baptêmes est faible entre les deux périodes, malgré l'augmentation démographique. Il faut aussi noter que le baptême n'est plus obligatoire et que certains enfants ne sont pas baptisés, pour différentes raisons dont

910 Ibid.
911 Ibid.
912 Ibid.

il sera question ci-après. De plus, il faut garder en tête que le nombre de parrains et de marraines est limité à trois.

Tableau 6.1 Nombre de parrains et de marraines pour les enfants baptisés en 1773–1782

Nombre de parrains et marraines	Occurences	%
3	272	48,6 %
2	206	36,8 %
1	59	10,7 %
0	17	2,9 %
4	5	0,9 %
5	1	0,2 %
Total	**560**	**100 %**

Entre 1773 et 1782, la moyenne du nombre de parrains et de marraines par enfant est de 2,34 (tableau 6.1). Le plus souvent, les enfants ont trois parrains et marraines (272 fois sur 560, soit près de la moitié), suivi par deux parrains et marraines (206, soit 36,8 % des cas). Les habitants de Corsier respectent plutôt la limite légale, à quelques exceptions près. Seuls cinq baptisé-e-s ont quatre parrains et marraines, et une fois cinq. Le modèle ternaire ou du couple est le plus répandu au XVIIIe siècle. Le nombre d'enfants n'ayant ni parrain ni marraine est assez élevé, environ 3 %. Des prospections au début du XVIIIe siècle démontrent que des pratiques différentes existaient, tout en restant plutôt exceptionnelles. Le 10 mars 1741, un garçon, Jean Samuel Genton, est baptisé à Chardonne et reçoit 17 parrains et marraines, pratiquement tous membres de l'élite de la paroisse. Son père, Pierre François, est lui-même membre de la justice et du conseil de paroisse[913]. De même, le 11 décembre 1761, un autre garçon a comme parrain l'ensemble du conseil du village de Jongny, soit cinq personnes. Son père fait lui-même partie de ce conseil[914]. Si ce sont des exemples isolés, ils pourraient représenter une tendance à un plus grand nombre de parrains et marraines avant la période étudiée, et aussi l'existence de parents spirituels « institutionnels ». Cette pratique n'est pas

913 « Registre des baptêmes (1739–1784) et des mariages (1653–1784) de la paroisse de Corsier », ACV, Cote : Eb 34/4, p. 20.
914 Ibid., p. 129.

inconnue à la fin du Moyen-Âge, en France, en Suisse ou en Italie, où des parrains collectifs sont attestés, comme une guilde ou un village entier[915].

Au XIXe siècle, le nombre moyen de parrains et marraines par enfant n'est pas très différent, puisqu'il s'élève à 2,58. La moyenne est plus élevée avant tout car les cas avec de nombreux parrains et marraines sont plus fréquents. Par exemple, 27 baptêmes comprennent six parrains et marraines, et il existe même un enfant en ayant dix. La distribution est plus égale et le modèle du couple est le plus fréquent avec 169 occurrences (près de 30 % des baptêmes), suivi du parrain ou de la marraine unique, presque à égalité avec quatre parrains et marraines (tableau 6.2).

Tableau 6.2 Nombre de parrains et de marraines pour les enfants baptisés en 1831–1840

Nombre de parrains et de marraines	**Occurrences**	**%**
2	169	29,6 %
1	115	20,2 %
4	109	19,1 %
3	81	14,2 %
0	37	6,5 %
6	27	4,7 %
5	25	4,4 %
7	4	0,7 %
9	1	0,2 %
10	1	0,2 %
8	1	0,2 %
Total	**570**	**100 %**

Le nombre moyen de parrains et marraines est plutôt bas en comparaison avec d'autres lieux protestants. La limitation du nombre de parrains et de marraines semble ainsi respectée à Corsier. D'autres régions protestantes en Europe ne présentent pas de telles limites, comme à Leyde au XVIIe siècle[916], voire dans le monde réformé en général, où il est possible de

915 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, p. 24.

916 DIJCK Maarten F. van, « Pour une étude comparée des usages sociaux du parrainage dans deux villes des anciens Pays-Bas : Leyde et Malines au XVIIe siècle », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 191–192.

créer de nombreux liens[917]. Le parrainage réformé pourrait ainsi permettre une plus grande variété de choix de parrains et marraines et autoriser des relations à la fois verticales, avec des personnes de l'élite, et horizontales, avec des parents ou des personnes de même statut social. La règlementation est peut-être une anomalie dans le monde réformé, car à Helsingborg, en Suède, la moyenne des parrains et marraines par enfant se situe entre cinq et huit[918], à environ cinq en Westphalie[919], tout comme au Danemark (5,17) entre 1750 et 1830, où le nombre est théoriquement limité à cinq[920]. Le nombre moyen à Corsier se rapproche des trois parrains et marraines présents à Löhne en Allemagne au XIXe siècle[921]. En Finlande, le nombre de parrains et de marraines varie selon les époques et les niveaux socio-économiques, la loi le limitant à « quelques » parrains. Au début du XVIIIe siècle, le nombre est en général de trois dans la paroisse de Valkaela, les enfants de l'élite en ayant souvent six[922]. Pour la Suisse, il n'existe pas de données agrégées sur le nombre de parrains par enfant, si ce n'est pour Porrentruy à la fin du Moyen-Âge où leur nombre est limité à deux[923].

Il est difficile d'interpréter cette différence du nombre de parrains et de marraines par enfant, en particulier ceux ayant un nombre élevé de parents spirituels. L'absence de loi le régulant au XIXe siècle constitue une piste.

Une autre différence fondamentale entre le XVIIIe et le XIXe siècle est le nombre d'enfants sans parrain ni marraine qui s'élève à 37, soit 6,5 %, le double du siècle précédent. Une possibilité est que les enfants ne sont

---

917 ALFANI et GOURDON, « Spiritual kinship and godparenthood: an introduction », *art. cit.*, 2012, pp. 16–17.

918 FAGERLUND Solveig, « Women and men as godparents in an early modern Swedish town », *The History of the Family* 5 (3), 2000, p. 348.

919 FERTIG, « Rural society and social networks in nineteenth-century Westphalia: the role of godparenting in social mobility », *art. cit.*, 2009, p. 509.

920 THOMSEN, « Le parrainage dans la société rurale danoise entre 1750 et 1830 », *art. cit.*, 2015, p. 231.

921 FERTIG, « Parrainage et classe sociale. Les réseaux personnels dans la société rurale en Westphalie (fin XVIIIe siècle–vers 1860) », *art. cit.*, 2015, p. 109.

922 PIILAHTI, « Kin, neighbours or prominent persons? Godparenthood in a Finnish rural community in the first half of the eighteenth century », *art. cit.*, 2012, pp. 213–214.

923 PEGEOT, « Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen-Âge. Porrentruy 1482–1500 », *art. cit.*, 1981, p. 56.

baptisés qu'en présence d'une personne présentant l'enfant, mais qui n'est pas un parrain ou une marraine, ou alors que ces enfants sont marginaux et moins intégrés dans la communauté locale, rendant difficile de trouver un parrain ou une marraine, par exemple suite à une arrivée récente. Pour mieux comprendre qui sont ces enfants sans parrain, je les ai isolés.

L'explication pour le premier échantillon est assez simple : en effet, tous les enfants, s'ils ne reçoivent ni parrain ni marraine, sont au moins présentés sur les fonts baptismaux, le plus souvent par une personne mentionnée en tant que personne qui « présente » l'enfant. Dix sur seize sont des filles, la plupart des enfants légitimes, à une exception près. La crainte de voir l'enfant mourir est une explication possible pour ces enfants, puisque cinq d'entre eux sont morts jeunes. On a ainsi cherché à les baptiser avant leur mort, bien que la conception protestante du baptême ne voue pas les enfants non baptisés aux limbes. Quelques cas particuliers sont également présents, mais en nombre réduit. L'un d'eux est ainsi peut-être né par hasard à Corsier, puisque ses parents nous sont presque inconnus. Il a été présenté par la sage-femme au baptême et décède à l'âge d'un peu plus d'une année.

Une fille présente également des traits de marginalité. Cette dernière est baptisée le 14 juillet 1776 suite aux ordres du bailli, transmis par le châtelain de Corsier. Cette enfant avait été abandonnée dans une maison. Après son baptême, elle a été placée dans la « maison des enfants trouvés à Berne ». Cette fille n'étant pas du lieu, abandonnée, une femme de l'élite locale se porte comme marraine[924].

Enfin, le seul enfant à avoir deux personnes qui le présentent au baptême (non parrains) montre également des traits particuliers puisqu'il était en nourrice à Jongny. À son baptême, c'est l'homme chez lequel il est en nourrice qui le présente, ainsi qu'une femme, mentionnée comme étant la tante de la mère[925]. Les enfants n'ayant pas de parrain ou de marraine sont ainsi souvent morts jeunes. On peut penser qu'on les a baptisés sans attendre d'avoir trouvé de parrain ou de marraine, ou que l'on n'a pas jugé nécessaire de leur en donner, la mort de l'enfant étant anticipée. L'autre configuration possible est le statut marginal de certains enfants. Toutefois,

924 « Registre des baptêmes (1739–1784) et des mariages (1653–1784) de la paroisse de Corsier », *art. cit.*, pp. 231–232.

925 Ibid., p. 246.

la majorité d'entre eux (9) ne peuvent être intégrés dans l'une de ces catégories et la raison reste inconnue.

Au XIXe siècle, la part d'enfants baptisés mais dépourvus de parrains et de marraines augmente (6,5 %). Il est évident que la situation change car la plupart des enfants n'ont pas de personne mentionnée qui les présente sur les fonts baptismaux, bien qu'ils aient probablement été amenés par quelqu'un. Le document indique seulement à trois reprises que l'enfant a été présenté par le père. Quatre sont des enfants illégitimes, indiquant comme au XVIIIe siècle qu'ils ne sont pas exclus du baptême. À première vue, il est difficile de dégager des caractéristiques : seuls trois enfants sont morts jeunes et deux un peu plus tard (à trois et six ans). Un nombre assez important d'enfants a des origines hors de la paroisse (10 sur 37, et 2 avec un parent de l'extérieur, l'autre ancré localement, dont 3 enfants illégitimes), confirmant peut-être par-là la difficulté à faire venir dans le temps imparti des parrains et marraines. Toutefois, un trait particulier ressort : neuf enfants ont un père qui a signé une pétition libérale en 1839 demandant le rétablissement de la confession de foi. Parmi les enfants, au moins cinq ont un père apparaissant plusieurs fois. Pierre François Genton a trois de ses enfants parmi les baptisé-e-s sans parrain ni marraine et François Louis Forestier deux. En tout, six pères sur 32 des enfants sans parrain ni marraine ont signé la pétition (près de 19 %). Serait-ce une indication que les libéraux sont plus présents parmi les pères d'enfants sans parrain ni marraine ? Cependant, la pétition de 1839 comprend 161 signatures, soit un nombre élevé de personnes. Les raisons pour ne pas donner de parrains ou de marraines au XIXe siècle restent donc floues, bien que certaines tendances se dégagent, sans pouvoir parler de modèle précis.

À l'autre extrémité se trouvent donc les enfants ayant entre 1773 et 1782 plus de trois parrains et marraines, soit six enfants en tout, tous issus d'un couple différent. Ici aucune particularité ne se dégage, sinon que trois pères sur six ont occupé une charge dans la paroisse, sans être cependant très élevée (gouverneur, grand gouverneur, hospitalier) et sont pour la plupart vignerons, à l'exception d'un chirurgien. Sans faire partie de l'élite supérieure, ils appartiennent à l'élite politique intermédiaire de la paroisse. L'écart du nombre de parrains et de marraines avec les autres enfants reste faible, ces baptêmes formant de légères déviations de la norme.

Il en est autrement entre 1831 et 1840 quand des enfants peuvent avoir de très nombreux parrains et marraines. Sept enfants ont entre sept et dix parrains et marraines à leur baptême. Une simple observation des noms de

famille permet déjà de remarquer que trois d'entre eux ne sont pas originaires de la paroisse (2 enfants Berney, un Schneeberger). En investiguant un peu plus profondément, on ne constate pas de lien avec l'occupation d'une charge, ni avec une orientation politique particulière. Cependant, les mères des baptisé-e-s sont souvent originaires de l'extérieur (5 fois sur 7). C'est peut-être alors la volonté d'intégrer l'épouse dans la communauté locale qui pousse à créer de nombreux liens. Cette hypothèse semble en partie confirmée par la présence systématique de parrains ou de marraines de Corsier. De plus, des liens de parenté du côté du père de la mère sont quasiment systématiques. Les nombreux parrains et marraines permettraient ainsi à la fois de s'intégrer localement et de conserver des liens avec la famille extérieure. En outre, il est intéressant de constater que parmi ces sept enfants, deux sont issus du même couple, dont le père, Siméon Benjamin Berney, est originaire de la vallée de Joux et la mère, Jeanne Louise Rohrbach, vient d'Erlenbach, dans le canton de Berne (mais est née à Corsier, son père est un immigré). Il s'agirait peut-être ici d'une préférence familiale, importée de la Vallée de Joux. Un article de 2016 portant sur la parenté spirituelle et les mariages dans cette vallée ne donne malheureusement pas de chiffres concernant le nombre de parrains et de marraines[926]. Lucienne Hubler, ayant étudié le parrainage dans les élites de Vallorbe, bourg proche de la Vallée de Joux, ne donne pas non plus de chiffres quant au nombre de parrains et marraines[927]. Il est donc difficile d'affirmer que cette pratique est importée, reste toutefois que les deux enfants du couple nés dans les années 1830 font partie des enfants ayant reçu le plus grand nombre de parrains et de marraines.

Une question revenant souvent sur le parrainage est la discrimination de genre, soit la préférence à donner des parrains ou des marraines en fonction du sexe de l'enfant. Si dans l'espace catholique, comme le suggère Guido Alfani, la rapidité de la célébration du baptême rend l'adaptation au sexe de l'enfant presque impossible, puisque le sexe n'est pas connu[928], le délai plus éloigné dans l'espace réformé laisse peut-être la

926 ATHANASOULI Anna, « Innovation politique, stratégies matrimoniales et parenté spirituelle : le cas des révolutionnaires de la commune du Chenit (1780–1815) », *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles* 29, 2016, pp. 129–143.

927 HUBLER, « Parrainage et réseaux sociaux : l'exemple des élites vallorbières (XVIIe–XVIIIe siècles) », *art. cit.*, 1992.

928 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, pp. 133–140.

possibilité de choisir. Si à Nantes les marraines sont peu présentes aux XVIe et XVIIe siècles, ce n'est pas le cas à Helsingborg entre 1688 et 1709. Dans cette ville de Suède, ce sont cependant les épouses de magistrats qui sont favorisées[929]. La présence de marraines peut grandement varier avant l'imposition des décrets tridentins dans l'espace catholique. Après l'imposition du modèle du couple, là où les marraines étaient absentes, elles deviennent plus nombreuses[930]. La législation peut ainsi avoir un impact considérable, en particulier suite à l'application des décrets tridentins dans l'Europe catholique.

Tableau 6.3 Nombre de parrain et de marraines selon le sexe de l'enfant 1773–1782

Sexe de l'enfant	Parrain par enfant	Marraine par enfant
F	1,06	1,25
H	1,59	0,79

Tableau 6.4 Nombre de parrain et de marraines selon le sexe de l'enfant 1831–1840

Sexe de l'enfant	Parrain par enfant	Marraine par enfant
F	1,04	1,46
H	1,4	1,26

Dans le cas de Corsier, le sexe de l'enfant détermine en partie s'il reçoit plutôt des parrains ou des marraines, surtout dans la première période considérée. En effet, au XVIIIe siècle, la préférence est marquée pour les 275 garçons qui reçoivent en moyenne 1,59 parrains pour seulement 0,79 marraine au baptême (tableau 6.3). Quant aux 285 filles, la situation est plus égalitaire avec 1,25 marraines par fille baptisée pour 1,06 parrains. Il y a donc une tendance à donner plutôt des marraines aux filles, mais surtout plutôt des parrains aux garçons.

Entre 1831 et 1840 la distribution selon le sexe s'équilibre, surtout pour les 294 garçons, qui ont en moyenne 1,4 parrains et 1,26 marraines à leur baptême (tableau 6.4). En revanche, l'écart se creuse pour les 276 filles avec 1,04 parrains et 1,46 marraines. La préférence pour une personne de

929 FAGERLUND, « Women and men as godparents in an early modern Swedish town », *art. cit.*, 2000, pp. 348–349.
930 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, p. 97.

même sexe se déplace donc vers les filles, et la part de marraines s'élève probablement.

Ainsi, entre les deux périodes prises ici en considération, le nombre moyen de parrains et de marraines évolue peu. Toutefois, il y a au XIXe siècle une plus grande part à la fois d'enfants baptisés sans parrain ni marraine et d'enfants en ayant un grand nombre.

La pratique du baptême se maintient donc au XIXe siècle. Le baptême a aussi pour objectif de présenter l'enfant à sa communauté de croyants. Du point de vue social, cette intégration à la communauté passe par le choix de parrains et de marraines effectué par les parents. Cet aspect est le plus important pour ce travail. Il permet de déceler des évolutions à la fois dans la présence de parents parmi les parrains et les marraines, mais aussi l'existence ou non d'une certaine stratification sociale.

6.4 La présence de la parenté parmi les parrains et les marraines

Afin de déterminer la part de la famille et les modèles de parrainage, le choix des parrains et des marraines va être observé en trois étapes. Les premières indications sont celles données par l'officier d'état civil – le pasteur ou le suffragant – dans les registres. Puis l'homonymie patronymique directe va être mobilisée, soit la présence du même nom de famille que le père ou la mère parmi les parrains et les marraines. Il s'agit du procédé le plus souvent utilisé dans les autres études sur le parrainage, permettant ainsi la comparaison. Enfin, le logiciel PUCK servira à déterminer de manière plus précise la présence de parents parmi les parrains et les marraines, et en particulier des parents favorisés. L'hypothèse générale, déjà mentionnée, est que la présence de parents parmi les parrains et marraines augmente en Europe entre la seconde moitié du XVIIIe et la fin du XIXe siècle. Le cas de Corsier démontre cela également, avec une relative précocité semblable à la situation française, mais éloignée de l'Italie où le processus s'achève au XXe siècle[931]. Toutefois, les modalités du choix des

931 ALFANI Guido et GOURDON Vincent, « Entrepreneurs, formalization of social ties, and trustbuilding in Europe (fourteenth to twentieth centuries) », *The Economic History Review* 65 (3), 2012, p. 1019.

parrains et marraines varient en Europe et certains résultats de Corsier démontrent des spécificités, comme la forte présence de couples mariés parmi les parrains et marraines.

6.4.1 Les indications de l'officier d'état civil

Durant la première période, entre 1773 et 1782, le pasteur ou le suffragant est particulièrement impliqué dans l'enregistrement le plus précis possible des parrains et des marraines et n'hésite pas à donner des informations sur les liens de parenté, ce qui aide grandement à l'identification. Un changement s'opère toutefois aux alentours de la fin de l'année 1777, quand les indications baissent suite à l'entrée en fonction d'un nouveau pasteur, Albert Corboz.

Pour le XVIIIe siècle, les mentions d'un lien de parenté avec l'enfant ont été comptées et en partie normalisées. Par exemple, s'il est mentionné « épouse du parrain », l'indication a été normalisée en « femme du parrain », qui est la mention la plus fréquente de ce lien. En revanche, les mentions telles que « oncle » ou « tante » ne l'ont pas été, car elles peuvent prêter à confusion, notamment s'il s'agit d'un lien découlant d'un mariage. En effet, le terme s'applique à la fois à la consanguinité et à l'affinité. Or, comme le souligne Marion Trévisi, « derrière les termes "oncle" et "tante", ce sont aussi bien les frères et sœurs du père et de la mère qui sont évoqués, que leurs beaux-frères et leurs belles-sœurs »[932]. D'autres indications n'ont pas été comptabilisées, comme les charges éventuelles, les titres (sieur, égrège, etc.) pour se focaliser sur les liens de parenté. Les liens entre parrains et marraines – à l'exception du lien d'alliance – n'ont pas non plus été comptabilisés. En outre, il faut préciser que toutes ces indications ont dû être réintroduites à la main car l'export depuis Heredis en GEDCOM n'inclue malheureusement pas toutes les notes relatives à un parrain ou une marraine, mais une seule, qui de surcroît ne correspond pas forcément à la personne liée. Certaines fonctions ne sont pas prises en compte ici, comme la présentation sur les fonts baptismaux et la représentation de personnes absentes.

Au total, sur les 1 312 parrains et marraines, un lien est mentionné 481 fois, soit pour plus d'un tiers des liens. Ces mentions seules peuvent

932 TREVISI Marion, « Oncles et tantes au XVIIIe siècle : au cœur de la parenté, quelle présence quels rôles ? », *Histoire, économie & société* 23 (2), 2004, p. 285.

déjà donner un ordre d'idée quant aux choix fait par les parents ainsi que les variables les influençant. La mention la plus fréquente est celle de « femme du parrain » qui apparaît 152 fois, ce à quoi il faut ajouter des équivalents, avec précisions (femme du parrain et sœur de la mère, femme du parrain et grand-mère, etc.), qui souvent précisent de quel parrain la marraine est l'épouse ; le total s'élève ainsi à 181, soit 37,6 % des mentions et plus de 13 % de l'ensemble des parrains et marraines. Ainsi, il y a un minimum de 26 % des parrains/marraines qui sont un couple. La présence de conjoints parmi les parrains et marraines n'est pas attestée qu'à Corsier. En effet, en Bohême, le couple marié s'impose peu à peu au cours des XVIIIe et XIXe siècles et représente 80 % des parrains et marraines des baptisés[933]. En revanche, peu de couples mariés sont mentionnés à Lyon puisque seulement 2,7 % des baptêmes en 1740 sont dans cette configuration[934]. Une forte proportion de couples mariés se retrouve aussi à Charleville où entre 1696 et 1711, plus de la moitié des parents spirituels forment un couple légitime. La raison de ce choix reste floue. Cécile Alexandre avance la mise en valeur de la conjugalité depuis le XVIe siècle ou encore le rôle prescrit, par exemple par le Rituel de Reims de 1677, de parents de remplacement en cas de décès[935]. La présence de couples pourrait également indiquer un lien plus fort avec cette famille. En outre, ce choix peut être une solution pragmatique et facile afin de trouver un parrain et une marraine.

Les parents choisissent l'un des deux en pleine conscience puis lui joignent l'époux ou l'épouse[936]. Le choix d'un couple peut aussi réduire les empêchements de mariage pour parenté spirituelle dans les espaces catholiques. Dans le cas protestant, cette explication n'est pas envisageable.

933 SKOREPOVA, « Le parrainage en Bohême dans le milieu rural, du XVIe au XIXe siècle », *art. cit.*, 2018, pp. 113–116.

934 COURIOL Étienne, « Godparenthood and social relationships in France under the Ancien Régime: Lyon as a case study », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, p. 133.

935 ALEXANDRE Cécile, « Parrainer à Charleville au XVIIIe siècle », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 323–327.

936 COURIOL, « Godparenthood and social relationships in France under the Ancien Régime: Lyon as a case study », *art. cit.*, 2012, pp. 134–135.

Une certaine forme de tradition populaire pourrait expliquer cette pratique, si elle était attestée depuis longtemps. Toutefois, le manque d'études comparables ne permet pas de résoudre cette question et la présence ou non de couples mariés varie selon les localités et les époques.

La mention suivante la plus fréquente est celle de « frère du père », avec 37 occurrences (tableau 6.5). En y ajoutant la mention d'« oncle paternel », le total est de 54. Le « père » vient ensuite, indiqué dans 27 cas, comme le « frère de la mère » (27), puis la « sœur du père » (18). Les oncles et tantes divers sont donc privilégiés quand il s'agit de choisir un parrain ou une marraine parmi la famille. En cumulant toutes les mentions d'oncles et de tantes, sans distinguer entre lignée paternelle et maternelle, le total est de 188. Il faut garder en tête qu'une femme de parrain peut être aussi une tante par alliance. Ainsi, près de 40 % des parrains/marraines ayant un lien mentionné par l'officier sont des oncles ou des tantes, probablement le plus souvent par le sang, mais aussi en partie par l'alliance. Les grands-parents sont également assez régulièrement présents, mais de manière moins prégnante, avec 36 mentions de grands-pères et 29 de grands-mères. Les grands-parents sont probablement souvent choisis en couple, puisque huit fois la grand-mère est aussi femme du parrain. Au total, les grands-parents sont mentionnés 65 fois, soit 13,5 % des parents.

Les autres liens de famille n'apparaissent que très peu, qu'il s'agisse des frères et sœurs, de cousin-e-s ou de parents plus éloignés. De ces indications, un modèle de couple ressort, qui peut être complété par un autre parrain ou marraine. Puis, lorsqu'il s'agit de choisir parmi la parenté, les oncles et tantes sont clairement privilégiés, avec une préférence pour le frère du père et la sœur de la mère. Enfin, en supprimant les 152 mentions d'épouse du parrain, qui n'indiquent pas forcément un lien de parenté, au minimum 329 parrains ou marraines sont apparentés avec leur filleul-e, soit environ 25 % des 1 312 parrains et marraines. Ainsi, déjà dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la parenté est essentielle dans le choix des parrains. Ce chiffre constitue cependant un minimum.

Tableau 6.5 Mentions des liens de parenté dans les registres de baptême 1773–1782

Mention dans le registre	**Occurrences**	**%**	**Mention dans le registre**	**Occurrences**	**%**
femme du parrain	152	31,60 %	cousin du père	3	0,62 %
frère du père	37	7,69 %	femme du parrain/tante maternelle	3	0,62 %
père	27	5,61 %	cousine du père	2	0,42 %
frère de la mère	27	5,61 %	parent	2	0,42 %
sœur de la mère	23	4,78 %	cousin germain du père	2	0,42 %
sœur du père	18	3,74 %	femme du frère du père	1	0,21 %
oncle paternel	17	3,53 %	grand-oncle	1	0,21 %
tante maternelle	14	2,91 %	belle-sœur du père	1	0,21 %
grand-père	13	2,70 %	arrière-grand-père	1	0,21 %
grand-père maternel	12	2,49 %	grand-oncle paternel	1	0,21 %
tante paternelle	12	2,49 %	beau-frère du père	1	0,21 %
oncle maternel	12	2,49 %	frère de l'épouse du père	1	0,21 %
grand-père paternel	11	2,29 %	tante de la mère	1	0,21 %
grand-mère	9	1,87 %	fille du père	1	0,21 %
oncle	8	1,66 %	arrière-grand-père maternel	1	0,21 %
femme du parrain/ grand-mère	8	1,66 %	cousine germaine	1	0,21 %
grand-mère maternelle	8	1,66 %	fils du père	1	0,21 %
femme du parrain/ sœur du père	7	1,46 %	cousine germaine de la mère	1	0,21 %
femme du parrain/ sœur de la mère	6	1,25 %	oncle du père	1	0,21 %
parente	5	1,04 %	frère de mère	1	0,21 %
cousin germain	5	1,04 %	cousine de la mère	1	0,21 %
tante	4	0,83 %	tante du père	1	0,21 %
grand-mère paternelle	4	0,83 %	nièce de la mère	1	0,21 %
femme du parrain/ tante	3	0,62 %	femme du parrain/ arrière-grand-mère	1	0,21 %
sœur	3	0,62 %	nièce du père	1	0,21 %
parente du père	3	0,62 %	femme du parrain/tante paternelle	1	0,21 %
			Total	**481**	**100 %**

Au XIXe siècle, les indications sont beaucoup plus rares quant à un éventuel lien de parenté avec l'enfant (tableau 6.6). En plus de la volonté du pasteur, qui tient l'état civil, un aspect important est probablement la mise en place de l'état civil, qui ne demande pas spécifiquement d'indiquer un tel lien. Par conséquent, les pasteurs se sentent probablement tenus de suivre les indications de la loi. La mise en place de formulaires pré-imprimés pour l'état civil a pu avoir pour conséquence cette baisse de précision, que l'on retrouve à Aubervilliers au XIXe siècle[937]. Un changement important a également lieu, les épouses étant bien plus souvent mentionnées par le nom de leur époux que leur nom de jeune fille. Des mentions de lien de parenté ou de femme du parrain sont présentes pour 192 parrains et marraines sur 1 473, soit seulement pour 13 % d'entre eux, alors que pour l'échantillon précédent les mentions concernaient plus d'un tiers des parrains et marraines. La mention de femme du parrain est encore la plus présente, avec 56 mentions, soit 29 % des mentions, mais seulement 3,8 % des parrains et marraines. Les oncles et tantes suivent, comme pour l'échantillon précédent, avec 91 occurrences, soit près de la moitié des mentions (47,4 %) ce qui correspond à une augmentation par rapport à la période précédente, également visible si on retire les mentions de femme du parrain (66,4 %). Les grands-parents sont indiqués 31 fois (16 % des mentions), soit une très légère hausse. La sœur apparaît à sept reprises, alors qu'elle n'était indiquée que trois fois au XVIIIe siècle. Le fait marquant est donc la part grandissante des oncles et tantes parmi les parrains et les marraines. La parenté représente donc 136 mentions, soit un minimum de 9,2 % des parrains et marraines. Ce chiffre est toutefois peu fiable compte tenu du manque de précisions apportées dans les registres. Parfois l'officier d'état civil signale plus régulièrement les liens, par exemple dans le registre de la paroisse de Chardonne et Jongny débutant en 1834[938]. Sur la base des mentions inscrites par l'officier d'état civil, il y a peu d'évolution entre les deux échantillons, un couple étant souvent indiqué et la parenté présente, en particulier les oncles et tantes

937 BERTEAU Camille, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 50.

938 « Registre des naissances de Chardonne et Jongny 1834–1868 », ACV, Cote : Ed 22bis/1.

de toute sorte. Ces résultats seront précisés plus bas dans ce chapitre en utilisant la base de données, mais d'abord en procédant avec l'homonymie patronymique.

Tableau 6.6 Mentions des liens de parenté dans les registres de baptême 1831–1840

Mention dans le registre	Occurrences	%
femme du parrain	55	28,65 %
oncle	41	21,35 %
tante	39	20,31 %
grand-mère	14	7,29 %
grand-père	11	5,73 %
sœur	7	3,65 %
grand-père maternel	3	1,56 %
sœur du père	2	1,04 %
oncle maternel	2	1,04 %
frère du père	2	1,04 %
grand-père paternel	2	1,04 %
frère	2	1,04 %
frère de la mère	1	0,52 %
tante paternelle	1	0,52 %
beau-frère du père	1	0,52 %
grande-tante	1	0,52 %
parent	1	0,52 %
mère	1	0,52 %
femme du parrain/tante	1	0,52 %
cousin de la mère	1	0,52 %
tante maternelle	1	0,52 %
grand-oncle	1	0,52 %
grand-mère paternelle	1	0,52 %
oncle paternel	1	0,52 %
Total	**192**	**100 %**

6.4.2 L'homonymie patronymique

La méthode de l'homonymie patronymique est assez simple et consiste à comparer les noms de famille des parrains et des marraines avec ceux des parents de l'enfant. Cette méthode est souvent utilisée dans les études sur le parrainage, car elle est possible en ayant uniquement les registres d'état civil à disposition et permet une approximation de la présence de la

parenté. Elle comporte néanmoins des limites : la parenté ne portant pas le même patronyme est de fait exclue de ce calcul et les cas de parents portant les deux le même nom de famille peut rendre la distinction entre lignée paternelle et maternelle difficile. Si dans le cas présent la base de données généalogiques permet d'obtenir des résultats plus précis, l'homonymie patronymique est cependant mise en application afin de procéder à des comparaisons avec d'autres études, mais aussi dans le but de définir la différence entre celle-ci et une analyse se fondant sur une base de données.

Les noms de famille permettent dans un premier temps de déceler des évolutions dans la population de la paroisse puis du cercle de Corsier. La présence de patronymes dépend évidemment de la démographie et si un couple a des enfants durant cette période. On peut par exemple s'étonner de l'absence de baptêmes d'enfants de la famille de Montet au XVIIIe siècle. De plus, ces noms reflètent également le régime politique. En effet, au XVIIIe siècle, on trouve la présence de baptêmes d'enfants de la famille de Watteville (von Wattenwyl), patriciens bernois propriétaires du château de Chardonne.

Les patronymes ont été séparés en trois catégories : 1) oui, le nom de famille est attesté depuis longtemps dans la paroisse 2) non, le nom de famille est étranger 3) oui/non, le nom de famille a une origine hors de la paroisse, mais attesté au moins depuis le grand-père de l'enfant (tableaux 6.7 à 6.10). Il est bien sûr possible que le père ait épousé une femme originaire de la paroisse depuis de nombreuses générations. La comparaison des deux périodes démontre une forte évolution. La première constatation est la diversification des noms de famille, au nombre de 99 au XVIIIe siècle et 146 au XIXe siècle. Il faut toutefois fusionner Burky, Buerki et Burki qui constituent en fait le même patronyme. Le total est ainsi de 144 noms différents. De plus, la part de patronymes extérieurs à la paroisse devient majoritaire au XIXe siècle, avec 51,37 %, contre 35,35 % au XVIIIe siècle (tableaux 6.7 et 6.9). Les noms de famille extérieurs au lieu mais installés durablement progressent également, passant de 10,1 à 23,29 %. L'évolution est encore plus frappante quant à l'origine des enfants (tableaux 6.8 et 6.10). Au XVIIIe siècle, plus de 80 % des enfants ont un père originaire de la paroisse, alors qu'au XIXe siècle ils sont à peine 60 %. Le nombre d'enfants issus d'une famille récemment installée passe de 12,9 % à 23,16 %. L'évolution économique se décèle également dans les noms de famille ; en 1832 et en 1838, François-Louis Cailler fait baptiser ses enfants à Corsier. Cet homme n'est autre que le fondateur des

chocolats Cailler, dont la fabrique est installée En Copet, sur le territoire de Corsier[939]. Le nombre d'enfants issus de familles présentes depuis deux générations augmente également, passant de 4,29 % à 17,54 %. La population est donc plus hétérogène dans la seconde période, alors qu'elle restait largement autochtone auparavant.

Tableau 6.7 Noms de familles des enfants baptisés entre 1773 et 1782 et leur origine

De la paroisse	Noms de famille	Noms de famille (%)
oui	53	53,54 %
non	35	35,35 %
oui/non	10	10,10 %
?	1	1,01 %
Total	**99**	**100 %**

Tableau 6.8 Enfants baptisés entre 1773 et 1782 et l'origine de leur nom de famille

De la paroisse	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants (%)
oui	463	82,68 %
non	72	12,86 %
oui/non	24	4,29 %
?	1	0,18 %
Total	**560**	**100 %**

Tableau 6.9 Noms de familles des enfants baptisés entre 1831 et 1840 et leur origine

De la paroisse	Noms de famille	Noms de famille (%)
non	75	51,37 %
oui	37	25,34 %
oui/non	34	23,29 %
Total	**146**	**100 %**

Tableau 6.10 Enfants baptisés entre 1831 et 1840 et l'origine de leur nom de famille

De la paroisse	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants (%)
oui	338	59,30 %
non	132	23,16 %
oui/non	100	17,54 %
Total	**570**	**100 %**

939 MARION Gilbert, « Cailler, François-Louis », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 20.03.2003. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

Une fois ces informations en tête, il convient de passer à l'homonymie patronymique elle-même. Cette variation de population va-t-elle entraîner une diversification des parrains et marraines ou au contraire va-t-on constater un retour à la proximité du nom, à l'instar des mariages ? Cette pratique peut d'ailleurs avoir des conséquences sur l'homonymie patronymique, puisque si deux conjoints portent le même nom de famille, alors l'homonymie patronymique peut se réaliser soit dans la famille du père, soit dans celle de la mère.

Tableau 6.11 Enfants baptisés entre 1773 et 1782 dont les parrains et marraines portent le nom du père ou de la mère

Parrains/marraines avec le nom du père ou de la mère	**Occurrences**	**%**
oui	296	52,86 %
non	249	44,46 %
ni parrain ni marraine	15	2,68 %
Total	**560**	**100 %**

Déjà durant la seconde moitié du XVIIIe siècle (tableau 6.11), les enfants baptisés ont le plus souvent au moins un parrain ou une marraine portant le même nom qu'un de leurs parents (52,86 %). Cette part augmente fortement à la période suivante atteignant presque 68 % (tableau 6.12). Il y a donc une hausse globale d'enfants ayant potentiellement un parrain ou une marraine de la même famille, passant de la moitié aux deux-tiers. En comparaison européenne, Corsier se situe plutôt dans la tranche haute. Les études portant sur les régions protestantes n'usent finalement que peu de cette méthode et ont à leur disposition également des bases de données (voir point 6.4.3). En revanche, il est possible de comparer avec d'autres régions catholiques, essentiellement françaises, dont la précocité en la matière est avérée. À Lyon, en 1780, la part de parrains et marraines appartenant à la parenté est de 41 %, chiffre obtenu en combinant l'homonymie patronymique directe et indirecte ainsi que les mentions dans les registres. Dans ce cas, la hausse véritable se réalise au XVIIIe siècle[940]. Parmi les enfants de la communauté protestante parisienne au XIXe siècle,

940 COURIOL Étienne, « La place de la parenté dans les baptêmes d'une paroisse lyonnaise d'Ancien Régime », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 268–269.

51 % ont un parent parmi leurs parrains et marraines en 1821, ce qui est inférieur à Corsier. Les réformés de la capitale choisissent ainsi plus souvent des parents que les catholiques. La variable confessionnelle reste incertaine car les protestants parisiens sont souvent des Suisses ou des Allemands appartenant aux artisans qualifiés, or le choix parmi la parenté est plus fréquent parmi les classes supérieures[941].

Tableau 6.12 Enfants baptisés entre 1831 et 1840 dont les parrains et marraines portent le nom du père ou de la mère

Parrain/marraine portant le nom du père ou de la mère	**Occurrences**	**%**
oui	387	67,89 %
non	145	25,44 %
ni parrain ni marraine	38	6,67 %
Total	**570**	**100 %**

Une des questions pouvant également être abordée par ce biais est celle d'une préférence agnatique ou utérine pour le choix des parrains et des marraines en distinguant entre les enfants ayant un témoin portant le nom du père ou de la mère. La hausse a lieu dans les deux cas, les enfants ayant un parrain portant le nom du père passant d'environ 36 % à presque 45 %, alors que ceux ayant un parrain ou une marraine portant le nom de la mère passent de 27,5 à 46 % (tableau 6.13). Au XIXe siècle, il y a un peu plus de liens avec la famille de la mère qu'avec la famille du père, démontrant un vrai basculement vers les lignées matrilinéaires, puisque les garçons (294) sont plus nombreux à être baptisés que les filles (276).

941 ERICSSON, « Who wants to be a godparent? Baptisms in a Lutheran Church in Paris, 1755–1804 », *art. cit.*, 2012, pp. 167–170.

Tableau 6.13 Enfants baptisés dont les parrains et marraines portent le même nom que le père ou la mère

	Même patronyme que le père 1773–1782	**Même patronyme que le père 1773–1782**	**Même patronyme que la mère 1773–1782**	**Même patronyme que la mère 1773–1782**
non	344	61,43 %	391	69,82 %
oui	201	35,89 %	154	27,50 %
ni parrain ni marraine	15	2,68 %	15	2,68 %
Total	**560**	100 %	**560**	100 %
	Même patronyme que le père 1831–1840	**Même patronyme que le père 1831–1840**	**Même patronyme que la mère 1831–1840**	**Même patronyme que la mère 1831–1840**
non	276	48,42 %	270	47,37 %
oui	256	44,91 %	262	45,96 %
ni parrain ni marraine	38	6,67 %	38	6,67 %
Total	**570**	**100 %**	**570**	**100 %**

De la perspective de l'enfant, passons à celle du parrain ou de la marraine ; il s'agit de déterminer si ces derniers portent le même nom de famille que le père ou la mère de l'enfant. Dans ce cas également, la hausse est forte : 30,6 % des parrains et marraines sont dans cette configuration pour le premier échantillon, contre 43,6 % au XIXe siècle (tableau 6.14). Dans la banlieue parisienne, à Aubervilliers, l'homonymie directe est de 33 % vers 1789 et de 40 % dans les années 1840, soit des taux semblables à ceux de Corsier. Il faut cependant noter que dans ce cas, en ajoutant les mentions de parenté contenues dans les registres, on passe à 37,7 % de liens de parenté entre parents spirituels et enfants entre 1785 et 1789 et 48,9 % entre 1841 et 1844[942]. À Charleville, dans le nord de la France, les

942 GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle, « Parrains et voisins ? Espace et parrainage en banlieue parisienne au XIXe siècle », *Dubrovnik annals* (21), 2017, pp. 55–56 ; BERTEAU, GOURDON et ROBIN, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », *art. cit.*, 2015, pp. 49–52 ; voir aussi : BERTEAU Camille, GOURDON Vincent et ROBIN-ROMERO Isabelle, « Godparenthood: driving local solidarity in Northern France in the Early Modern Era. The example of Aubervilliers families in the sixteenth–eighteenth centuries », *The History of the Family* 17 (4), 2012, pp. 461–462.

taux sont semblables pour le XVIIIe siècle avec 34,88 % de parrains et de marraines portant le nom du père ou de la mère entre 1782 et 1791[943].

Comme constaté auparavant, la variété des noms de famille (au moins pour les pères) s'élève dans le second échantillon. Il est ainsi difficile de penser que la cause de cette hausse soit une diminution du nombre de noms de famille dans la communauté.

Tableau 6.14 Parrains et marraines portant le même patronyme que le père ou la mère

Même patronyme que le père ou la mère	**Occurrences (1773–1782)**	**% (1773–1782)**	**Occurrences (1831–1840)**	**% (1831–1840)**
non	910	69,36 %	831	56,42 %
oui	402	30,64 %	642	43,58 %
Total	**1312**	**100 %**	**1473**	**100 %**

Tableau 6.15 Parrains et marraines portant le même patronyme que le père

Même patronyme que le père	**Occurrences (1773–1782)**	**% (1773–1782)**	**Occurrences (1831–1840)**	**% (1831–1840)**
non	1066	81,25 %	1117	75,83 %
oui	246	18,75 %	356	24,17 %
Total	**1312**	**100 %**	**1473**	**100 %**

Tableau 6.16 Parrains et marraines portant le même patronyme que la mère

Même patronyme que la mère	**Occurrences (1773–1782)**	**% (1773–1782)**	**Occurrences (1831–1840)**	**% (1831–1840)**
non	1138	86,74 %	1149	78,00 %
oui	174	13,26 %	324	22,00 %
Total	**1312**	**100 %**	**1473**	100 %

943 ALEXANDRE, « Parrainer à Charleville au XVIIIe siècle », *art. cit.*, 2015, p. 321.

La différence entre la présence des noms du père et de la mère s'amenuise entre les deux périodes et au XIXe siècle, la part de parrains et de marraines portant le nom de la mère est presque égale avec celle de ceux portant celui du père (tableaux 6.15 et 6.16). On assiste ainsi à un rééquilibrage vers la lignée maternelle au XIXe siècle, la part de parrains et marraines portant le nom de cette dernière passant de 13,26 % à 22 %, alors que la lignée du père n'augmente que de 18,75 % à 24,17 %.

Y a-t-il, comme nous avons pu le constater à partir des baptisé-e-s, une tendance à choisir les parrains et marraines en fonction du sexe de l'enfant ?

Les filles ont plus souvent au moins un parrain ou une marraine portant le nom d'un de ses parents, à la fois au XVIIIe et au XIXe siècle. Durant la première période, 157 filles sur 285 (55,1 %) sont dans ce cas pour 139 garçons sur 275 (50,5 %). Durant la seconde, ce sont 69,2 % des filles et 66,6 % des garçons (191 filles sur 276 et 196 garçons sur 294). À Bordeaux, il n'y pas de différence entre garçons et filles[944], alors qu'à Aubervilliers au XVIIIe siècle, les filles ont également plus souvent que les garçons un homonyme parmi la parenté spirituelle, tendance à la baisse au siècle suivant, comme dans le cas de Corsier. Ce fait pourrait indiquer qu'une fille est plus attachée à l'espace domestique et familial, alors que les garçons seraient plutôt orientés vers le futur professionnel[945]. Si les solidarités familiales dans l'entreprise se resserrent au XIXe siècle, alors cette hypothèse pourrait s'avérer exacte.

Parmi les parrains et marraines portant le nom du père, les hommes sont majoritaires au XVIIIe siècle, alors que la parité est presque atteinte dans la période suivante (tableau 6.17). Du côté maternel, on assiste à un renversement total avec une majorité d'hommes durant la première période, alors que les femmes sont plus de 57 % entre 1831 et 1840 (tableau 6.18).

---

944 MINVIELLE Stéphane, « Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 272.

945 BERTEAU, GOURDON et ROBIN-ROMERO, « Godparenthood: driving local solidarity in Northern France in the Early Modern Era. The example of Aubervilliers families in the sixteenth–eighteenth centuries », *art. cit.*, 2012, p. 462; BERTEAU, GOURDON et ROBIN, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », *art. cit.*, 2015, pp. 66–67.

Tableau 6.17 Répartition des sexes des parrains et marraines portant le même nom que le père

Sexe du parrain/ marraine	Nombre (1773–1782)	% (1773–1782)	Nombre (1831–1840)	% (1831–1840)
H	160	65,04 %	196	55,06 %
F	86	34,96 %	160	44,94 %
Total	**246**	**100 %**	**356**	**100 %**

Tableau 6.18 Répartition des sexes des parrains et marraines portant le même nom que la mère

Sexe du parrain/ marraine	Nombre (1773–1782)	% (1773–1782)	Nombre (1831–1840)	% (1831–1840)
F	79	45,40 %	185	57,10 %
H	95	54,60 %	139	42,90 %
Total	**174**	**100 %**	**324**	**100 %**

Les choix des parrains et des marraines sont donc sous l'Ancien Régime orientés vers les hommes et plutôt dans les lignées masculines, alors que le XIXe siècle voit un rééquilibrage global des sexes et des marraines de plus en plus présentes, surtout quand elles portent le même nom que la mère. Ainsi, en cumulant les informations rassemblées par les mentions dans les registres et l'homonymie patronymique, les parrains et marraines sont souvent choisis parmi la parenté durant les deux périodes, avec une hausse marquée au XIXe siècle. Les couples sont très présents parmi les parrains et les marraines et ces dernières deviennent plus nombreuses dans la seconde période étudiée. Ces conclusions peuvent-elles être confirmées par l'analyse de la base de données et les liens de famille existant entre témoins de baptême et baptisé-e, en particulier la préférence qui se dégage pour les oncles et tantes et ce dès le XVIIIe siècle ?

6.4.3 La présence de la parenté en utilisant la base de données

Dans la plupart des études consacrées au baptême et à la présence de la famille parmi les parrains et les marraines, les chercheur-euse-s ne disposent pas d'une base de données telle que celle construite pour Corsier. Souvent, les résultats sont donnés en fonction de l'homonymie

patronymique, qui présente un certain nombre de biais. Il existe cependant quelques exemples d'études menées avec des bases de données, avec lesquelles je vais comparer les résultats de Corsier. Certaines d'entre elles n'incluent pas la parenté et se concentrent sur le statut économique et social des parrains et marraines, à l'exemple de celle sur Hollola et Strömfors en Finlande[946]. Ayant patiemment complété et développé une base de données généalogiques, les résultats présentés ci-dessus peuvent être affinés en recherchant les liens de parenté entre les baptisé-e-s et leurs parents spirituels. Cette opération est possible grâce au logiciel PUCK qui a déjà été présenté dans ce travail. Dans le cas présent, des relations de parenté jusqu'au quatrième degré de consanguinité et jusqu'à un mariage ont été recherchées. Afin de réaliser cela, la même méthode que pour l'analyse des mariages est utilisée. La différence consiste en ce que le lien entre les personnes, à la place de celui du mariage, est remplacé par le baptême. Ego est l'enfant baptisé et l'alter est le parrain ou la marraine. Les deux périodes vont être abordées l'une après l'autre ci-après.

6.4.3.1 Première période : 1773–1782

Le nombre total d'individus concernés par un lien de parenté avec un parrain ou une marraine est de 305 sur 560, soit 54,46 %, 298 avec un parrain et une marraine consanguin-e et 15 avec un-e allié-e. 120 circuits différents sont trouvés, la majorité avec des consanguins (110) (tableau 6.19).

Tableau 6.19 Parrains et marraines apparentés à l'enfant, par génération (1773–1782)

Génération	**Nombre de circuits**	**%**
parents	267	59,87 %
grands-parents	94	21,08 %
enfant	39	8,74 %
père/mère	29	6,50 %
allié	13	2,91 %
arrière-grands-parents	3	0,67 %
plus jeune	1	0,22 %
Total	**446**	**100 %**

946 MARTTILA et UOTILA, « Le choix des parrains et marraines dans les campagnes finlandaises entre 1810 et 1914 », *art. cit.*, 2015.

Les circuits les plus fréquents sont ceux se situant au niveau de la génération des parents (sans les pères, ni les mères) et représentent près de 60 % du total. Viennent ensuite la génération des grands-parents puis de l'enfant (tableau 6.20).

Au sein de la génération des parents, les plus nombreux sont l'oncle paternel pour un garçon et la tante maternelle pour une fille, confirmant ainsi un certain biais de genre au XVIII[e] siècle. Ce sont même les deux circuits les plus représentés avec 34 et 33 circuits. Parmi les dix circuits les plus fréquents, huit d'entre eux sont d'ailleurs des oncles et tantes. Il y a donc une préférence pour ce type de relations quand on choisit un parent comme parrain ou marraine. Compte tenu des mentions laissées par le pasteur, ces relations ont pu être plus facilement identifiées qu'au XIX[e] siècle. Souvent, le père est également choisi comme parrain (21 fois). Peut-être s'agit-il d'une confusion avec la présentation sur les fonts baptismaux, bien que rien n'indique que cette pratique soit prohibée. Une fois les oncles et tantes passés, ce sont les grands-parents qui sont les plus nombreux, sans préférence pour une lignée selon que l'enfant soit un garçon ou une fille. Quelques frères et sœurs des grands-parents sont également présents, alors que la génération d'avant est peu présente, pour des raisons démographiques évidentes.

Parmi la génération de l'enfant, les cousin-e-s germain-e-s sont plus souvent présents que les frères et sœurs et l'amplitude s'étend assez loin avec la présence de cousin-e-s au quatrième degré.

Parmi les allié-e-s, toujours au premier degré d'après nos paramètres, les futurs beaux-parents sont les plus fréquents. Est-ce à dire que pour ces sept enfants, leur futur mariage était décidé dès leur naissance ? Deux filles baptisées ont même deux futurs beaux-parents désignés comme leurs parrains et marraines, comme si ce lien prédestinait leur futur mariage.

Tableau 6.20 Circuits entre baptisé-e-s et leurs parrains et marraines 1773–1782

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération	*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération
1	♂FB	HH()H	34	7.85	parents	61	♂FMZ	HHF()F	1	0.23	grands-parents
2	♀MZ	FF()F	33	7.62	parents	62	♀MFZ	FFH()F	1	0.23	grands-parents
3	♀FZ	FH()F	31	7.16	parents	63	♂FFB	HHH()H	1	0.23	grands-parents
4	♂MB	HF()H	26	6.0	parents	64	♂MMB	HFF()H	1	0.23	grands-parents
5	♀FB	FH()H	25	5.77	parents	65	♂MMFS	HFF(H)H	1	0.23	grands-parents
6	♀F	F(H)	21	4.85	père/mère	66	♀FFZS	FHH()FH	1	0.23	parents
7	♀MB	FF()H	20	4.62	parents	67	♀MFBS	FFH()HH	1	0.23	parents
8	♂FZ	HH()F	18	4.16	parents	68	♀MFZS	FFH()FH	1	0.23	parents
9	♂MZ	HF()F	18	4.16	parents	69	♀FMBS	FHF()HH	1	0.23	parents
10	♀MM	FF(F)	15	3.46	grands-parents	70	♀MMBS	FFF()HH	1	0.23	parents
11	♂FF	HH(H)	11	2.54	grands-parents	71	♀MMZS	FFF()FH	1	0.23	parents
12	♂MF	HF(H)	11	2.54	grands-parents	72	♂FFBD	HHH()HF	1	0.23	parents
13	♀FM	FH(F)	10	2.31	grands-parents	73	♀FFZD	FHH()FF	1	0.23	parents
14	♂MM	HF(F)	9	2.08	grands-parents	74	♀MFBD	FFH()HF	1	0.23	parents
15	♀FF	FH(H)	8	1.85	grands-parents	75	♀FMBD	FHF()HF	1	0.23	parents
16	♂F	H(H)	7	1.62	père/mère	76	♀FMZD	FHF()FF	1	0.23	parents
17	♀MF	FF(H)	7	1.62	grands-parents	77	♀MMBD	FFF()HF	1	0.23	parents
18	♂FFBS	HHH()HH	7	1.62	parents	78	♂FFMSS	HHH(F)HH	1	0.23	parents
19	♂FZS	HH()FH	5	1.15	enfant	79	♂MFBS	HFH()HH	1	0.23	parents
20	♀FBD	FH()HF	4	0.92	enfant	80	♂MFZS	HFH()FH	1	0.23	parents
21	♂FBS	HH()HH	4	0.92	enfant	81	♂FMBS	HHF()HH	1	0.23	parents
22	♀Z	F()F	3	0.69	enfant	82	♂FMZS	HHF()FH	1	0.23	parents

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération	*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération
23	♂FM	HH(F)	3	0.69	grands-parents	83	♂MMBS	HFF()HH	1	0.23	parents
24	♀FFBS	FHH()HH	3	0.69	parents	84	♀FMZDS	FHF()FFH	1	0.23	enfant
25	♀MFMBSD	FFHF()HHF	3	0.69	parents	85	♀MMBDS	FFF()HFH	1	0.23	enfant
26	♂MZS	HF()FH	2	0.46	enfant	86	♂MFBDD	HFH()HFF	1	0.23	enfant
27	♀FFZ	FHH()F	2	0.46	grands-parents	87	♀FFBSD	FHH()HHF	1	0.23	enfant
28	♀MMZ	FFF()F	2	0.46	grands-parents	88	♀MFZDD	FFH()FFF	1	0.23	enfant
29	♂FMB	HHF()H	2	0.46	grands-parents	89	♀MMZDD	FFF()FFF	1	0.23	enfant
30	♂MMBD	HFF()HF	2	0.46	parents	90	♂FMZDS	HHF()FFH	1	0.23	enfant
31	♀FFBD	FHH()HF	2	0.46	parents	91	♀MFMBS	FFHF()HH	1	0.23	grands-parents
32	♀MMZD	FFF()FF	2	0.46	parents	92	♀MMMBS	FFFF()HH	1	0.23	grands-parents
33	♂FFZS	HHH()FH	2	0.46	parents	93	♂MMFBD	HFFH()HF	1	0.23	grands-parents
34	♂MMZS	HFF()FH	2	0.46	parents	94	♂MFMZS	HFHF()FH	1	0.23	grands-parents
35	♂FFBDD	HHH()HFF	2	0.46	enfant	95	♂FMMBS	HHFF()HH	1	0.23	grands-parents
36	♀MMMBSS	FFFF()HHH	2	0.46	parents	96	♂FMMFSS	HHFF(H)HH	1	0.23	grands-parents
37	♂MFMBSS	HFHF()HHH	2	0.46	parents	97	♀FFBDDS	FHH()HFFH	1	0.23	plus jeune
38	♀HF	F.H(H)	2	15.38	allié	98	♀FMFBSS	FHFH()HHH	1	0.23	parents
39	♀HM	F.H(F)	2	15.38	allié	99	♀MMMZDS	FFFF()FFH	1	0.23	parents
40	♂WF	H.F(H)	2	15.38	allié	100	♂MMMZSD	HFFF()FHF	1	0.23	parents
41	♀M	F(F)	1	0.23	père/mère	101	♀FFFBDD	FHHH()HFF	1	0.23	parents
42	♂Z	H()F	1	0.23	enfant	102	♀MMMBSD	FFFF()HHF	1	0.23	parents

(*suite*)

Tableau 6.20 Suite

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération	*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération
43	♀MD	F(F)F	1	0.23	enfant	103	♂FFFBDS	HHHH()HFH	1	0.23	parents
44	♂B	H()H	1	0.23	enfant	104	♂MMFBDS	HFFH()HFH	1	0.23	parents
45	♀MFS	FF(H)H	1	0.23	parents	105	♂FFMMSDS	HHHF(F) HFH	1	0.23	parents
46	♀MMS	FF(F)H	1	0.23	parents	106	♂MMMBSS	HFFF()HHH	1	0.23	parents
47	♂FFD	HH(H)F	1	0.23	parents	107	♂MMMMSDS	HFFF(F)HFH	1	0.23	parents
48	♀MMD	FF(F)F	1	0.23	parents	108	♂MMMZDS	HFFF()FFH	1	0.23	parents
49	♂FFS	HH(H)H	1	0.23	parents	109	♀MMMZDDS	FFFF()FFFH	1	0.23	enfant
50	♂FMS	HH(F)H	1	0.23	parents	110	♂FFFZSDD	HHHH() FHFF	1	0.23	enfant
51	♀FMF	FHF(H)	1	0.23	arrière-grands-parents	111	♂MMMZDSD	HFFF()FFHF	1	0.23	enfant
52	♀FMM	FHF(F)	1	0.23	arrière-grands-parents	112	♀MMFBSDD	FFFH()HHFF	1	0.23	enfant
53	♂MMF	HFF(H)	1	0.23	arrière-grands-parents	113	♂FFMZSDS	HHHF() FHFH	1	0.23	enfant
54	♂MBD	HF()HF	1	0.23	enfant	114	♀MH	F(F).H	1	7.69	allié
55	♂MZD	HF()FF	1	0.23	enfant	115	♀SWF	(F)H.F(H)	1	7.69	allié
56	♀FZD	FH()FF	1	0.23	enfant	116	♀BWF	F()H.F(H)	1	7.69	allié
57	♂FFDS	HH(H)FH	1	0.23	enfant	117	♀BWM	F()H.F(F)	1	7.69	allié
58	♀FFB	FHH()H	1	0.23	grands-parents	118	♀ZHM	F()F.H(F)	1	7.69	allié
59	♂FFZ	HHH()F	1	0.23	grands-parents	119	♀ZHB	F()F.H()H	1	7.69	allié
60	♂MFZ	HFH()F	1	0.23	grands-parents	120	♀ZHZ	F()F.H()F	1	7.69	allié

Le logiciel permet également de calculer les circuits en fonction des lignées agnatiques ou utérines, c'est-à-dire un lien passant par le père (agnatique) ou par la mère (utérin). Au total, 30 circuits différents et 196 relations sont agnatiques, alors que les utérins représentent 31 circuits différents et 180 relations. Un équilibre relatif existe donc, peut-être à cause du nombre relativement égal de filles et de garçons baptisés durant cette décennie. Cette hypothèse est confirmée par la répartition du sexe des enfants : pour les parrains et marraines en lignée agnatique, les filles sont 107 et les garçons 89 (tableau 6.21). En lignée utérine, les filles sont aussi plus nombreuses (111) que les garçons (69). La différence est plus grande dans les lignées utérines, toutefois la répartition semble assez égalitaire. En revanche, les garçons ont bien plus souvent un parrain (presque 70 %) qu'une marraine, quand il fait partie de la parenté (tableau 6.22). Pour les filles, la différence entre les sexes est moins marquée (une marraine pour 53,97 % des filles).

Tableau 6.21 Sexe des enfants baptisés en fonction des lignées agnatiques ou utérines (1773–1782)

Sexe enfant	Lignée agnatique	Lignée utérine
F	107	111
H	89	69
Total	**196**	**180**

Tableau 6.22 Répartition des sexes par enfants et parrains/marraines apparentés 1773–1782

		Marraine	Marraine %	Parrain	Parrain %	Total
Sexe de l'enfant	F	129	53,97 %	110	46,03 %	239 (100 %)
	H	65	31,40 %	142	68,60 %	207 (100 %)
Total		**194**	**43,50 %**	**252**	**56,50 %**	**446**

Déjà dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, plus de la moitié des enfants ont un parrain ou une marraine issu-e de la parenté. Ces derniers représentent 442 parrains et marraines, soit 33,7 % des 1 312 parrains et marraines. Les mentions du pasteur représentaient 481 liens, y compris les 152 mentions de femme du parrain. L'identification de liens de famille jusqu'au quatrième degré de consanguinité et premier degré d'affinité a

donc permis de trouver 113 relations supplémentaires, bien que certaines soient postérieures, en particulier avec les allié-e-s. L'homonymie patronymique quant à elle donnait 30,6 % de parrains et marraines et 52 % des enfants partageant le même nom de famille, soit des pourcentages proches des résultats obtenus en analysant la base de données. L'homonymie patronymique semble ainsi être une méthode relativement fiable afin de déterminer la part de la parenté parmi les parrains et marraines. Dans le Danemark rural, les parrains et marraines sont apparentés jusqu'au quatrième degré de consanguinité dans 42 % des cas dans les années 1750[947]. Jean-Pierre Bardet a également étudié les liens de famille avec les parents spirituels dans une commune de Normandie, Bouafles, présentant des similarités économiques avec Corsier, en particulier son caractère vigneron. La part de liens de parenté dans cette commune entre 1740 et 1792 en remontant jusqu'à trois générations est bien plus élevée, puisque près de 70 % des parrains et marraines sont concernés, alors que l'homonymie patronymique ne donnait un résultat que de 55 %. La différence entre les mentions dans les registres et les résultats de la base de données y est de 33 %[948]. Les chiffres trouvés pour Corsier sont donc inférieurs à ceux de ce village normand et des paroisses rurales du Danemark, mais restent cependant relativement élevés en comparaison avec le sud de l'Europe. À Corsier, on retrouve aussi une variation entre les mentions de l'officier et la base de données. La base de données reste néanmoins indispensable afin de définir les liens en détail. Par exemple, alors que les oncles et tantes représentaient environ 40 % des mentions du pasteur (sans les épouses des parrains), cette relation atteint 46 % des résultats de la base de données.

6.4.3.2 Deuxième période : 1831–1840

La décennie du XIXe siècle est plus difficile à appréhender et l'identification des parrains et marraines est rendue plus difficile à la fois par le manque

947 THOMSEN, « Le parrainage dans la société rurale danoise entre 1750 et 1830 », *art. cit.*, 2015, pp. 251–254.

948 BARDET Jean-Pierre, « Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIIIe siècle », in : ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent (éds.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, pp. 174–179.

d'informations fournies par l'officier d'état civil et par la présence de très nombreux homonymes dans la paroisse. Il a fallu parfois jouer de déduction afin de parvenir à une identification, rendue d'autant plus compliquée par l'usage de surnoms. Qui est cette Jeannette Neyroud apparaissant plusieurs fois comme marraine ou encore Susette Rinsoz, marraine à deux reprises en 1835 ? Difficile de le savoir à moins qu'un lien de parenté ne soit indiqué dans le registre. En cas de fort doute sur l'identité du parrain ou de la marraine, une mention « lien incertain » a été ajoutée. Ces liens incertains sont au nombre de 54, ce qui peut sembler peu sur l'ensemble des 1 473 relations (3,7 %), mais peut être significatif s'ils sont présents parmi les liens de parenté.

L'officier en charge des registres durant cette période a tendance à n'inscrire qu'un prénom et un nom pour les parrains et marraines. De plus, pour les femmes, le nom de mariage est souvent enregistré, et pas le nom de jeune fille, ce qui complique encore le travail, à moins que son époux ne se trouve aussi parmi les parrains. Louis Chaubert par exemple n'a pas pu être identifié à trois reprises et il existe cinq hommes pouvant correspondre. Le prénom Jeanne étant courant, la marraine appelée Jeanne Demierre pose également des difficultés, six femmes pouvant convenir. Ce ne sont que deux exemples parmi de nombreux autres. Globalement, il est possible que le nombre de parrains et marraines issus de la parenté soit plus élevé.

On constate néanmoins une légère hausse de la parenté parmi les parrains et marraines, passant de 54,46 % entre 1773 et 1782 à 62,46 % entre 1831 et 1840 (356 enfants sur 570). Au total, 561 relations enfants-parrain ou marraine, soit 38 % des 1 473 liens parrains-enfants, correspondent au critère de recherche. Ceci représente une légère hausse par rapport aux 33,7 % de la période précédente. Les parrains et marraines sont ainsi à peu près autant de fois liés par la parenté avec l'enfant, alors que les enfants ont plus souvent un parrain ou une marraine de leur famille. Ces résultats sont inférieurs à ceux trouvés dans les paroisses rurales danoises dans les années 1830 où 65 % des parrains et marraines appartiennent à la famille de l'enfant, et ce jusqu'au quatrième degré.

Les circuits consanguins représentent la majorité des circuits (116 sur 119) et des liens (573 sur 576). Vu que les liens d'affinité concernaient à la période précédente souvent les futurs beaux-parents, cette baisse n'est pas surprenante car les mariages des enfants baptisés durant cette décennie n'ont pas été systématiquement saisis. Les relations d'alliance concernent

la femme du père (qui n'est pas la mère, H(H).F), la femme du frère (F() H.F) et la sœur de l'épouse du frère (F(H)H.F()F) (tableau 6.24).

Tableau 6.23 Parrains et marraines apparentés à l'enfant, par génération (1831–1840)

Génération	Nombre de circuits	%
parents	358	62,15 %
grands-parents	119	20,66 %
père/mère	53	9,20 %
enfant	43	7,47 %
allié	3	0,52 %
Total	**576**	**100 %**

La répartition des générations auxquelles appartiennent les parrains et marraines reste la même dans les grandes lignes, de légères évolutions étant toutefois décelables (tableau 6.23). Les personnes appartenant à trois générations au-dessus de l'enfant disparaissent, ainsi que l'appartenance à une génération plus jeune. La génération des parents augmente un peu (de 59,87 à 62,15 %), alors que celle des grands-parents reste stable et celle de l'enfant baisse un peu (de 8,74 à 7,47 %) au profit des pères et mères qui passent de 6,5 à 9,2 %. Les parents représentent ainsi près d'une relation sur dix, peut-être car la présentation au baptême n'est plus inscrite dans les registres et se confond alors avec le parrainage. Toutefois, cela doit être nuancé car c'est surtout la présence de la mère comme marraine qui augmente, puisqu'elle agit comme marraine de sa fille à vingt reprises, alors qu'elle n'apparaissait qu'une fois dans la période précédente. La répartition pour le père change : présent 21 fois comme parrain de sa fille et sept fois de son fils entre 1773 et 1782, il l'est treize fois pour sa fille et douze fois de son fils à cette période, témoignant peut-être d'un rééquilibrage des genres. L'explication est à chercher du côté du délai entre la naissance et le baptême qui s'allonge[949], la femme étant souvent encore alitée quand un baptême est célébré peu après la naissance.

949 Le temps entre la naissance et le baptême passe de 12,8 jours entre 1773 et 1782 à 42,1 entre 1831 et 1840.

Tableau 6.24 Circuits entre baptisé-e-s et leurs parrains et marraines 1831–1840

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération	*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération
1	♂MB	HF()H	41	7.16	parents	61	♂MZD	HF()FF	1	0.17	enfant
2	♀MZ	FF()F	39	6.81	parents	62	♀FZD	FH()FF	1	0.17	enfant
3	♀FZ	FH()F	37	6.46	parents	63	♂MBS	HF()HH	1	0.17	enfant
4	♂FZ	HH()F	36	6.28	parents	64	♂MZS	HF()FH	1	0.17	enfant
5	♂FB	HH()H	34	5.93	parents	65	♀MFB	FFH()H	1	0.17	grands-parents
6	♂MZ	HF()F	32	5.58	parents	66	♀MMB	FFF()H	1	0.17	grands-parents
7	♀FB	FH()H	27	4.71	parents	67	♂FMZ	HHF()F	1	0.17	grands-parents
8	♀MB	FF()H	24	4.19	parents	68	♂MMZ	HFF()F	1	0.17	grands-parents
9	♀M	F(F)	20	3.49	père/mère	69	♀MMZ	FFF()F	1	0.17	grands-parents
10	♂MF	HF(H)	18	3.14	grands-parents	70	♂FFB	HHH()H	1	0.17	grands-parents
11	♀MM	FF(F)	16	2.79	grands-parents	71	♂MFB	HFH()H	1	0.17	grands-parents
12	♂FF	HH(H)	15	2.62	grands-parents	72	♂MMB	HFF()H	1	0.17	grands-parents
13	♀F	F(H)	13	2.27	père/mère	73	♀FFZS	FHH()FH	1	0.17	parents
14	♂F	H(H)	12	2.09	père/mère	74	♀MMBS	FFF()HH	1	0.17	parents
15	♂FM	HH(F)	11	1.92	grands-parents	75	♀MMZS	FFF()FH	1	0.17	parents
16	♀MF	FF(H)	10	1.75	grands-parents	76	♂FFBD	HHH()HF	1	0.17	parents
17	♂MM	HF(F)	10	1.75	grands-parents	77	♂FFZD	HHH()FF	1	0.17	parents
18	♀FM	FH(F)	9	1.57	grands-parents	78	♂MFBD	HFH()HF	1	0.17	parents
19	♂M	H(F)	8	1.4	père/mère	79	♀FFMSD	FHH(F)HF	1	0.17	parents
20	♀FF	FH(H)	8	1.4	grands-parents	80	♀FFZD	FHH()FF	1	0.17	parents

(*suite*)

Tableau 6.24 Suite

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération	*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération
21	♂FMZS	HHF()FH	7	1.22	parents	81	♀FMMSD	FHF(F)HF	1	0.17	parents
22	♂FFBS	HHH()HH	6	1.05	parents	82	♂FMBS	HHF()HH	1	0.17	parents
23	♂FMZD	HHF()FF	5	0.87	parents	83	♀FFBSS	FHH()HHH	1	0.17	enfant
24	♂MMBS	HFF()HH	5	0.87	parents	84	♀FFBDS	FHH()HFH	1	0.17	enfant
25	♂Z	H()F	4	0.7	enfant	85	♀FMBDS	FHF()HFH	1	0.17	enfant
26	♀Z	F()F	4	0.7	enfant	86	♂FFBDD	HHH()HFF	1	0.17	enfant
27	♂FBS	HH()HH	4	0.7	enfant	87	♀FFBSD	FHH()HHF	1	0.17	enfant
28	♀MMBD	FFF()HF	4	0.7	parents	88	♀FFZSD	FHH()FHF	1	0.17	enfant
29	♂MFZD	HFH()FF	3	0.52	parents	89	♀FMBDD	FHF()HFF	1	0.17	enfant
30	♀MMZD	FFF()FF	3	0.52	parents	90	♀MMZDD	FFF()FFF	1	0.17	enfant
31	♂MFBS	HFH()HH	3	0.52	parents	91	♂FFZDS	HHH()FFH	1	0.17	enfant
32	♀MFD	FF(H)F	2	0.35	parents	92	♀FFMZS	FHHF()FH	1	0.17	grands-parents
33	♀MZS	FF()FH	2	0.35	parents	93	♂MMFBD	HFFH()HF	1	0.17	grands-parents
34	♀MZD	FF()FF	2	0.35	enfant	94	♀MMMFDD	FFFF(H)FF	1	0.17	grands-parents
35	♂FZS	HH()FH	2	0.35	enfant	95	♂MFFBS	HFHH()HH	1	0.17	grands-parents
36	♂FFZ	HHH()F	2	0.35	grands-parents	96	♀MFFZSS	FFHH()FHH	1	0.17	parents
37	♀MFZ	FFH()F	2	0.35	grands-parents	97	♀MFMZDS	FFHF()FFH	1	0.17	parents
38	♂FMB	HHF()H	2	0.35	grands-parents	98	♀FMMBDS	FHFF()HFH	1	0.17	parents
39	♀FMBS	FHF()HH	2	0.35	parents	99	♂FMFBDD	HHFH()HFF	1	0.17	parents
40	♂FMBD	HHF()HF	2	0.35	parents	100	♂MMFBSD	HFFH()HHF	1	0.17	parents

*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération	*	Circuit	Circuit (positionnel)	Nombre de circuits	% circuits	Génération
41	♂MMZD	HFF()FF	2	0.35	parents	101	♂MMFBDD	HFFH()HFF	1	0.17	parents
42	♀FFBD	FHH()HF	2	0.35	parents	102	♂MMFZSD	HFFH()FHF	1	0.17	parents
43	♀MFBD	FFH()HF	2	0.35	parents	103	♂FFMZDD	HHHF()FFF	1	0.17	parents
44	♀FMZD	FHF()FF	2	0.35	parents	104	♀FFMBDD	FHHF()HFF	1	0.17	parents
45	♂FFZS	HHH()FH	2	0.35	parents	105	♀FMMZDD	FHFF()FFF	1	0.17	parents
46	♂MFZS	HFH()FH	2	0.35	parents	106	♀MMMZDD	FFFF()FFF	1	0.17	parents
47	♀FFBDD	FHH()HFF	2	0.35	enfant	107	♂FFFBDS	HHHH()HFH	1	0.17	parents
48	♂FFBSS	HHH()HHH	2	0.35	enfant	108	♂FMFBSS	HHFH()HHH	1	0.17	parents
49	♂MFMZS	HFHF()FH	2	0.35	grands-parents	109	♂MMFBDS	HFFH()HFH	1	0.17	parents
50	♂FMMZS	HHFF()FH	2	0.35	grands-parents	110	♂FFMBSS	HHHF()HHH	1	0.17	parents
51	♂MMFBSS	HFFH()HHH	2	0.35	parents	111	♀FFMZSSS	FHHF() FHHH	1	0.17	parents
52	♀B	F()H	1	0.17	enfant	112	♂FMFBSSD	HHFH() HHHF	1	0.17	enfant
53	♂B	H()H	1	0.17	enfant	113	♂FMFZDSD	HHFH()FFHF	1	0.17	enfant
54	♀FFS	FH(H)H	1	0.17	parents	114	♂FMMBSDD	HHFF()HHFF	1	0.17	enfant
55	♀MFS	FF(H)H	1	0.17	parents	115	♀FFFBSDD	FHHH() HHFF	1	0.17	enfant
56	♂MMD	HF(F)F	1	0.17	parents	116	♂MFFBSSS	HFHH() HHHH	1	0.17	enfant
57	♂FMS	HH(F)H	1	0.17	parents	117	♂FW	H(H).F	1	33.33	allié
58	♀FZS	FH()FH	1	0.17	enfant	118	♀BW	F()H.F	1	33.33	allié
59	♂FBD	HH()HF	1	0.17	enfant	119	♀FSWZ	F(H)H.F()F	1	33.33	allié
60	♂FZD	HH()FF	1	0.17	enfant						

La répartition des circuits présente à peu près la même configuration qu'entre 1773 et 1782 puisque parmi les dix premiers, huit concernent des oncles et tantes (tableau 6.24). Le frère du père d'un garçon compte le même nombre de circuits (34), alors que le frère de la mère d'un garçon passe de 26 à 41 circuits (et de 6 % à 7,15 % des circuits de consanguinité). Parmi les grands-parents, les différences entre les deux périodes sont négligeables. À la génération de l'enfant, en revanche, tout change. Alors que les cousins et cousines germain-e-s étaient les plus courants, ce sont maintenant les sœurs, à la fois d'une fille et d'un garçon, qui sont les plus représentées. À la période précédente, la sœur d'une fille apparaissait trois fois et celle d'un garçon une fois, contre quatre fois pour les deux au XIXe siècle. Les frères en revanche restent peu choisis.

Globalement, l'impression d'un rééquilibrage de la place des marraines ressort de ces résultats, qui ne peuvent être la conséquence de plus de filles baptisées entre 1831 et 1840, puisqu'elles sont moins nombreuses que les garçons (276 filles et 294 garçons). Ce résultat irait dans le sens d'une horizontalisation des liens, la lignée paternelle perdant peu à peu de sa domination avec une présence plus forte des femmes comme marraines au XIXe siècle.

Durant cette seconde période, un peu plus d'enfants baptisés ont un lien de parenté agnatique avec un de leur parrain ou marraine, soit 33,86 % contre 30,18 %. En lignée utérine, 36,14 % des 570 enfants baptisés ont un lien avec leur parrain ou leur marraine, alors qu'au XVIIIe siècle, ils étaient 29,29 %. La thèse du rééquilibrage du poids des sexes semble ainsi se confirmer, comme le démontre également la répartition plus égalitaire pour les garçons entre lignée agnatique et utérine, alors que la différence était très marquée 60 ans auparavant (tableau 6.25).

Tableau 6.25 Répartition par sexe des enfants baptisés en fonction des lignées agnatiques ou utérines (1831–1840)

Sexe enfant	**Lignée agnatique**	**Lignée utérine**
F	116	130
H	127	115
Total	**243**	**245**

Tableau 6.26 Répartition des sexes par enfants et parrains/marraines apparentés 1831–1840

		Marraine	Marraine %	Parrain	Parrain %	Total
Sexe de l'enfant	F	162	61,13 %	103	38,87 %	265 (100 %)
	H	135	43,41 %	176	56,59 %	311 (100 %)
Total		**297**	**51,56 %**	**279**	**48,44 %**	**576**

Enfin, la répartition des parrains et marraines en fonction du sexe de l'enfant, si un lien de parenté existe, démontre que les marraines sont plus présentes, pour les garçons et pour les filles, bien que le sexe identique à celui de l'enfant reste le plus courant, ce lien baisse pour les garçons alors qu'il augmente chez les filles (tableau 6.26). Il y a donc un peu plus de marraines que de parrains parmi les parents, toutefois cette différence est négligeable pour le XIXe siècle, alors qu'elle était plus forte dans la période précédente. Reste que les garçons ont plutôt des parrains et les filles des marraines, ce qui se retrouve par exemple en Allemagne du nord[950]. La part des femmes s'égalise donc et n'est pas comparable à un milieu de migration où l'homme est le plus souvent immigré et par conséquent, la famille de la femme plus présente[951].

Ainsi, entre les deux périodes étudiées ici, on assiste à une légère hausse des parents parmi les parrains et les marraines, mais surtout à une hausse de la part des marraines. Les résultats trouvés en utilisant la base de données sont inférieurs de ceux découlant de l'homonymie patronymique. En effet, alors que 38 % des parrains et marraines et 62,5 % des enfants ont un lien de parenté en usant la base de données, l'homonymie donne 43,58 % pour les premiers et 67,9 % pour les deuxièmes. Il peut y avoir deux explications à cela : soit les personnes portant le même nom de famille, mais non apparentés, se multiplient, soit l'identification difficile des parrains et marraines au XIXe siècle démontre ici ses conséquences, d'où l'importance d'un officier d'état civil consciencieux. De plus, la présence plus forte de familles nouvellement arrivées ou installées depuis deux générations rend plus compliquée la reconstitution des liens de

950 FERTIG, « Rural society and social networks in nineteenth-century Westphalia: the role of godparenting in social mobility », *art. cit.*, 2009, p. 509.

951 ERICSSON, « Who wants to be a godparent? Baptisms in a Lutheran Church in Paris, 1755–1804 », *art. cit.*, 2012, pp. 235–236.

parenté entre personnes, démontrant encore une fois une des limites principales d'une approche centrée sur le lieu, soit la difficulté à intégrer les migrations.

La deuxième possibilité semble la plus probable à mes yeux. Ainsi, il ne suffit pas de construire des généalogies pour déceler la présence de parents parmi les parrains et les marraines et la multiplication des méthodes permet d'approcher un peu plus d'une estimation tendant vers la réalité.

De manière globale (tableau 6.27), une légère hausse est constatée dans la présence de parents parmi les parrains et marraines entre les années 1770 et 1830. Les oncles et tantes dominent les relations de parenté. La forte représentation des liens avunculaires avec les parrains et marraines n'est pas une spécificité corsiérane puisqu'elle se retrouve un peu partout en Europe occidentale, comme par exemple à la Roche-Guyon en France[952]. Les raisons de ce choix sont multiples et complexes. Le lien dans la fratrie peut être fort, comme l'a démontré Jasmina Cornut pour une famille de l'élite valaisanne[953].

Tableau 6.27 Nombre et taux de liens de parenté avec le parrain ou la marraine 1773–1782 et 1831–1840

1773–1782		**1831–1840**	
Liens avec un parrain ou une marraine apparenté	**%**	**Liens avec un parrain ou une marraine apparenté**	**%**
442 liens sur 1312	33,69 %	561 liens sur 1472	38,11 %
305 individus sur 560	54,46 %	356 individus sur 579	62,46 %

La tradition voudrait que les grands-parents soient choisis pour les aînés de la fratrie, puis les oncles et tantes et enfin les cousins et cousines, une fois le stock de la parenté proche écoulé. Le choix des grands-parents pour le premier né aurait ainsi pour fonction de payer une dette aux lignées anciennes, et aussi de transmettre le prénom dans la lignée[954].

952 TREVISI, « Oncles et tantes au XVIIIe siècle : au cœur de la parenté, quelle présence quels rôles ? », *art. cit.*, 2004, pp. 291–292.

953 CORNUT, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », *art. cit.*, 2013, p. 252.

954 BOSSY John, « Godparenthood: the fortune of a social institution in Early Modern Christianity », in: GREYERZ Kaspar von (éd.), *Religion and society in Early*

Tableau 6.28 Grands-pères paternels comme parrains 1773–1782

		enfant H/F	**aîné-e**	**remarques**
	FH(H)			
1	Jeanne Françoise Marie/BUTTICAZ/ = Jean David/ BUTTICAZ/	F	non	
2	Marie Anne Françoise Louise/DUBUIS/ = Joseph/ DUBUIS/	F	oui	
3	Jeanne Susanne Élisabeth/PILET/ = Abraham Samuel/ PILET/	F	non	
4	Susanne Esther/DUPONT/ = Pierre Louis/DUPONT/	F	oui	
5	Françoise Élisabeth/CUPELIN/ = Jacob/CUPELIN/	F	oui	
6	Jeanne Marie/VOLET/ = Jean Michel/VOLET/	F	oui	
7	Marie Esther/DUCIMETIERE ALIAS MONOD/ = Jacques Samuel/DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	F	oui	
8	Françoise Louise/DEMIERRE/ = Paul François/ DEMIERRE/	F	oui	
	HH(H)			
1	Jean Louis/DELAFONTAINE/ = Jean Benoit/ DELAFONTAINE/	H	non	frère aîné décédé
2	André Isaac/DUCRET/ = André Isaac/DUCRET/	H	oui	
3	Henri Samuel/BRUN/ = Henri/BRUN/	H	oui	
4	Jean Daniel/GILLIERON/ = Jean Daniel/GILLIERON/	H	non	
5	Jean Pierre Samuel/NEYROUD/ = Pierre David/ NEYROUD/	H	oui	
6	Jean/VOLET/ = Jean Michel/VOLET/	H	oui	
7	Marc Henri/BRUN/ = Henri/BRUN/	H	non	frères aînés décédés
8	Jean François David/TAVERNEY/ = Jean François (Louis)/ TAVERNEY/	H	oui	
9	François Louis Fréderic/GENTON/ = Pierre François/ GENTON/	H	oui	
10	Jean Michel/VOLET/ = Jean Michel/VOLET/	H	oui	
11	Pierre Antoine/BOULENAZ/ = Pierre Adam/BOULENAZ/	H	oui	

Modern Europe 1500–1800, London, 1984, p. 184; DUPÂQUIER, « Naming-practices, godparenthood, and kinship in the Vexin, 1540–1900 », *art. cit.*, 1981, p. 149; GOURDON, « What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris », *art. cit.*, 2012, pp. 160–161; VALLET, « Pratiques du baptême en Forez d'après les livres de raison (XVIe–XVIIIe siècles) », *art. cit.*, 2009, p. 191 ; ZONABEND, « La parenté baptismale à Minot (Côte-d'Or) », *art. cit.*, 1978, pp. 665–666.

Tableau 6.29 Grands-pères paternels comme parrains 1831–1840

		enfant H/F	**aîné-e**	**remarques**
	FH(H)			
1	Jeanne Louise/FORESTIER/ = Jean Samuel/FORESTIER/	F	non	aîné décédé
2	Françoise Céline/DELAFONTAINE/ = Jean Louis/ DELAFONTAINE/	F	oui	
3	Louise Jeannette/COIGNY/ = Gabriel/COIGNY/	F	oui	
4	Louise Henriette Jeanne/TAVERNEY/ = Jean François David/TAVERNEY/	F	non	
5	Jeanne Henriette Louise Frédérique/VISINAND/ = Jean Louis/VISINAND/	F	oui	
6	Louise Marie Sophie/TREBOUX/ = Jean Jacques Marc Philippe/TREBOUX/	F	non	aînée décédée
7	Louise Jeanne Rose/BUERKI/ = Christian Henry/BURKY/	F	oui	
8	Marie Annette/BAISCH/ = Joseph/BAISCH/	F	non	aînés décédés
	HH(H)			
1	Henri Frédéric/MOLLES/ = Frédéric/MOLLES/	H	oui	
2	Henri Gabriel Louis/SCHNEEBERGER/ = Jean Gabriel/ SCHNEEBERGER/	H	non	
3	Jean François/DUCRET/ = Jean François/DUCRET/	H	non	
4	Jean Pierre Samuel/FORESTIER/ = Jean Pierre Samuel/ FORESTIER/	H	non	
5	Jean Louis/NEYROUD/ = Jean Louis/NEYROUD/	H	oui	
6	Philippe David/GILLIERON/ = Pierre François/ GILLIERON/	H	oui	
7	Jules Christ Samson/HERMINJARD/ = Samson Philippe/ HERMINJARD/	H	non	aînée décédée
8	Marc Antoine Louis/BETTENS/ = Jean Louis/BETTENS/	H	non	
9	Louis Pierre David/GAUDARD/ = Pierre Louis David/ GAUDARD/	H	non	
10	Philippe Henri/FORESTIER/ = Philippe Henri/ FORESTIER/	H	non	
11	Pierre Daniel/DUCRET/ = Pierre François Daniel/DUCRET/	H	non	
12	Louis François Samuel/FORESTIER/ = Jean Samuel/ FORESTIER/	H	non	
13	Jean Louis/DUCRET/ = Pierre Louis/DUCRET/	H	oui	
14	Jean Samuel/CHAPPUIS/ = Jean Samuel/CHAPPUIS/	H	non	
15	Jean Emmanuel/EMERY/ = Jean David Emmanuel/EMERY/	H	non	

À Corsier, le grand-père paternel apparaît onze fois pour un garçon et huit fois pour une fille entre 1773 et 1782 (tableau 6.28). L'aînesse semble effectivement constituer un facteur important puisque six filles sur huit sont les premières nées. Parmi les garçons, huit sur onze sont les aînés, auxquels il faut en ajouter deux dont les frères et sœurs sont décédés avant leur naissance. Au XIX[e] siècle, huit filles et quinze garçons ont parmi leurs parrains le grand-père paternel (tableau 6.29). Chez les filles, quatre sur huit sont les aînées, auxquelles il faut en ajouter trois dont les frères et sœurs n'ont pas survécu, ce qui fait la majorité (sept sur huit). Parmi les garçons, la situation est différente car seuls cinq sur quinze – en comptant celui dont la sœur aînée est décédée – sont des premiers-nés. Dès lors, peut-on faire état d'une évolution vers une certaine perte de l'habitude de nommer le grand-père paternel comme parrain pour les garçons ? Possiblement. Pour mieux définir cela, il faudrait prendre en considération tous les aînés nés durant cette période. Toutefois, comme démontré auparavant, le baptême évolue et devient probablement moins essentiel, fait attesté par les enfants non-baptisés en augmentation. C'est peut-être le signe d'un détachement face aux modèles de baptême d'Ancien Régime, les choix des parrains et marraines se faisant peut-être plutôt en fonction de l'affinité envers une personne.

Quoi qu'il en soit, Corsier présente une évolution générale allant vers des parrains et marraines plus souvent issus de la parenté, bien que la présence de parents soit déjà bien attestée dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Cela correspond avec la tendance générale européenne, en particulier en France, mais aussi dans d'autres régions protestantes comme le Danemark ou la Suède, bien que les taux de Corsier soient inférieurs à Neckarhausen par exemple, où les parents représentent près de 60 % des parrains et marraines entre 1780 et 1789 et 73 % entre 1820 et 1829. Cependant, les parrains et marraines y sont peu variés, car les mêmes personnes sont choisies pour tous les enfants d'un couple, ce qui force probablement à un choix drastique[955]. Ainsi les taux fournis par Sabean sont difficilement comparables avec d'autres lieux, la pratique étant particulière. En revanche, les chiffres de Corsier sont comparables à la Westphalie où plus de la moitié des parrains et marraines sont liés par la parenté au XIX[e] siècle. Les oncles et tantes y sont toutefois peu nombreux,

955 Les chiffres sont présentés dans l'appendice : SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998, pp. 514–515.

venant après les frères et sœurs. Mais ces résultats couvrent une période plus longue[956]. Or, à Corsier, les frères et sœurs gagnent aussi du terrain au XIXe siècle. Il est possible que les parrains et marraines opèrent un revirement vers la parenté plus proche, tout comme les mariages. De plus, un équilibrage des sexes semble se réaliser durant la seconde période, démontrant à la fois que la parenté devient essentielle dans les deux lignées et que la forme traditionnelle différenciant les lignées est sur la pente descendante. Cela correspond aussi avec Paris à la fin du XIXe siècle, où les branches sont équilibrées, avec une légère tendance vers la lignée maternelle[957].

Une question demeure : celle des enfants non baptisés, abordée au début de ce chapitre. En effet, une partie des enfants nés au XIXe siècle ne reçoit pas ce sacrement et les raisons restent supposées, en particulier l'appartenance éventuelle au mouvement religieux des mômiers.

6.5 Les enfants non baptisés au XIXe siècle

Dans l'espoir de trouver des informations sur la législation concernant le baptême, un dossier conservé aux Archives Cantonales Vaudoises a été consulté. Les feuilles y étant conservées touchent à une grande variété de sujets, dont des cas de personnes n'ayant pas baptisé leur enfant, présentant parfois un lien avec l'appartenance à un mouvement religieux particulier. Le choix de baptiser des enfants ou non peut être influencé par une orientation politique, ou le statut social. L'ondoiement, consistant à réaliser un baptême chez soi sans cérémonie, progresse à Paris au XIXe siècle, surtout dans les paroisses bourgeoises. Le but est de repousser la cérémonie pour différentes raisons, comme attendre le rétablissement de la mère ou l'arrivée des parrains et marraines. Cette pratique peut aussi relever de l'urgence face au danger de mort de l'enfant[958]. Ne pas baptiser

956 FERTIG, « Rural society and social networks in nineteenth-century Westphalia: the role of godparenting in social mobility », *art. cit.*, 2009, p. 513.

957 GOURDON, « What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris », *art. cit.*, 2012, p. 176.

958 GOURDON, « Le baptême à Paris dans les premières décennies du XIXe siècle. Entre prescriptions religieuses et objectifs familiaux », *art. cit.*, 2003, pp. 76–79.

son enfant à l'église peut également être le signe d'une appartenance politique, comme à la fin du XIXe siècle à Paris, où les socialistes réalisent des baptêmes séculiers, hors de l'Église[959].

Dans le cas des enfants nés dans le cercle de Corsier entre 1831 et 1840, 106 enfants n'ont pas été baptisés. La raison est-elle également politique ou religieuse ?

Une première raison conduisant à l'absence de baptême est la mort prématurée de l'enfant (tableau 6.30). En effet, parmi les 106 enfants, 23 sont mort-nés, ne laissant pas le temps de réaliser le baptême. En outre, les protestants ne craignant pas la damnation de l'enfant non baptisé, il n'y a pas de nécessité à leur donner le sacrement. La majorité des enfants non baptisés sont légitimes, mais dix d'entre eux sont des enfants naturels, soit 9,43 %, un taux plutôt élevé en comparaison avec le taux d'illégitimité général. Parmi les enfants baptisés à Corsier entre 1831 et 1840, 24 sont illégitimes et un est légitimé, soit 4,4 % sur les 570. La part est donc deux fois plus importante chez les enfants non baptisés. Le taux d'enfants illégitimes en Suisse se situe autour de 2–2,5 % vers 1800. Montreux, situé proche de Vevey, se trouve dans cette moyenne[960]. À Payerne, ce taux est de 4,76 % entre 1790 et 1855, ce qui se rapproche de l'estimation pour Corsier[961]. Avant le Concile de Trente, dans l'espace catholique, les enfants illégitimes ont en général moins de parrains et de marraines que les autres. Dès le XVIe siècle, ils en ont à peu près autant[962]. À Lyon, les enfants illégitimes ont moins de liens de parenté avec leurs parrains et marraines que les autres et certains parrains reviennent régulièrement, comme les chirurgiens au XVIIIe siècle[963]. Chez les protestants parisiens du XIXe siècle également les enfants illégitimes ont moins de liens de parenté avec leurs parrains et marraines et certains d'entre eux n'ont que la mère

959 GOURDON, « What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris », *art. cit.*, 2012, pp. 155–156.

960 JOHNER Aline, *Entre société et famille, la sexualité avant et hors mariage dans la paroisse de Montreux de 1700 à 1803*, Université de Lausanne, 2012, pp. 26–27.

961 JOHNER Aline, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, Lausanne, Université de Lausanne, 2020, pp. 112–113.

962 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, pp. 146–151.

963 COURIOL, « La place de la parenté dans les baptêmes d'une paroisse lyonnaise d'Ancien Régime », *art. cit.*, 2015, pp. 307–308.

comme marraine[964]. À Corsier, si les enfants illégitimes ont également des parrains et marraines, ils sont néanmoins plus nombreux parmi ceux non baptisés.

Tableau 6.30 Filiation des enfants non baptisés entre 1831 et 1840

Filiation	Nombre	%
Légitime	68	64,15 %
Mort-né	23	21,70 %
Naturel	10	9,43 %
Inconnu	5	4,72 %
Total	**106**	**100 %**

Parmi les enfants légitimes et de filiation inconnue (73), cinq ont le même père : Jean Philippe Morel. Avec sa femme, Jeanne Susanne Dénéréaz, ils ont eu huit enfants, dont cinq nés durant cette décennie, par conséquent tous non baptisés. Malheureusement, il est difficile de déceler une caractéristique pouvant expliquer ce comportement particulier.

Philippe Alexandre Neyroud apparaît comme père à quatre reprises. Il a eu sept enfants avec son épouse Jeanne Louise Aréthuse Genton, dont quatre nés durant la décennie étudiée, tous sans baptême. Cet homme est nommé dans un dossier conservé aux Archives Cantonales Vaudoises concernant les sectaires d'Oron, du Pays-d'Enhaut, de Rolle, Vevey et Yverdon. Parmi ces documents, un certain nombre d'entre eux traitent de la présence de ces dissidents de l'Église présents à Chardonne. Il n'est pas le seul sectaire à ne pas faire baptiser ses enfants. Jean Louis Genton et François Philippe Rodolphe Neyroud ont également un enfant non baptisé. Ce dernier n'a eu qu'un enfant enregistré dans la base de données et le précédent a eu quatre autres enfants, tous baptisés. De plus, le fils de Jean Louis Genton est mort 12 jours après sa naissance, ne laissant peut-être pas le temps d'organiser la cérémonie.

À Chardonne, en 1825, on découvre que Jean Pierre Ritschard (appelé Richard dans les documents) est l'hôte de réunions de sectaires dans sa maison. Le 23 novembre, le syndic se rend chez cet homme et y découvre un rassemblement de 27 personnes des deux sexes. Il semble y avoir à sa tête un certain Étienne Durand de Vevey lisant le Nouveau Testament. La

964 GOURDON, « What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris », *art. cit.*, 2012, pp. 173–175.

municipalité s'inquiète d'autant plus de ces réunions que « plusieurs individus qui ont jusqu'ici joui d'un certain degré de considération y prennent part »[965]. De plus, la maison Mayor (Jean Louis Mayor) à Jongny est désignée comme le lieu principal de réunions et un pasteur séparé de l'Église, nommé Henriquet, y officie régulièrement. La découverte par le syndic de cette assemblée donne suite à une enquête demandée par le Conseil d'État, en application de la loi du 20 mai 1824 interdisant de telles réunions. Jean Pierre Ritschard, son fils Jean Louis et Étienne Durand affirmeront qu'il s'agissait d'une rencontre entre amis et parents s'étant retrouvés par hasard à cet endroit[966]. La suite de cette enquête n'est pas connue d'après les documents disponibles dans ce dossier. En revanche, une autre affaire datant de la même année est plus détaillée, et c'est à cette occasion que Philippe Alexandre, François Philippe Rodolphe Neyroud et Jean Louis Genton sont mentionnés. L'affaire débute par un charivari qui a lieu le 25 septembre 1825 à l'encontre de la famille Mayor domiciliée à Jongny. Ce charivari révèle différents partis dans les villages de Chardonne et de Jongny : ceux opposés aux mômiers et ceux en faveur de ceux-ci. Le récit de l'affaire est complexe et elle consiste à savoir qui était présent et avait participé à ce charivari, ce qui donne lieu ensuite à des accusations diverses, notamment envers le régent Dufour qui serait un adepte de la boisson. Ce dernier « dont l'opinion contre les sectaires est prononcée, a pu s'attirer la disgrâce de personnes qui favorisent assez ouvertement cette secte ». À travers cet épisode, différents noms sont mentionnés, dont celui de Philippe Alexandre Neyroud, garde-champêtre, qui affirme que le régent Dufour dirigeait le charivari. Si toute la trame n'est pas simple à démêler, le régent Dufour semble être finalement innocenté. Il est par ailleurs accusé par le suffragant de Corsier, Jean Charles Vulliémoz, qui, d'après le juge de paix, « n'est pas loin d'approuver les réunions de sectaires » et est parvenu à réunir des personnes témoignant contre Dufour.

Une dernière affaire démontre cette opposition aux sacrements délivrés par l'Église Nationale. Jean Louis Genton, fils de François et petit-fils d'Aimé Sébastien, a refusé de faire sa confirmation. Il est par ailleurs le neveu de Jean Pierre Ritschard, qui accueillait chez lui des sectaires. Jean Louis déclare « qu'il n'appartient plus à l'église nationale ». Il a de

965 « Sectaires d'Oron, Pays-d'Enhaut, Rolle, Vevey et Yverdon », ACV, Cote : K XIV 303.

966 Ibid.

plus fréquenté le catéchisme du suffragant Vulliémoz. Il appartient donc à une nébuleuse de personnes rejetant l'église officielle et par conséquent, refusant de recevoir des sacrements de celle-ci. En 1826, un homme originaire de Bottens, nommé Jean Louis Tzaud, vient s'installer à Chardonne. Il réside d'abord chez son beau-père Jean Samuel Morel, puis chez un certain Jean Pierre Daniel Forestier et de plus « il se place à la tête d'une faction de mômiers »[967]. Il parcourt la paroisse afin de convaincre les habitants et habitantes de signer un document demandant que le suffragant reste dans la paroisse au lieu de se rendre à Yverdon. Le village de Chardonne a été agité entre 1825 et 1826 de différentes affaires en lien avec la présence de mômiers. Il n'est pas question ici d'entrer en détail dans la théologie propre à cette dissidence de l'Église. Les adeptes de cette secte, selon les mots de l'époque, s'inscrivent dans le sillage du piétisme et sont influencés par le méthodisme, donnant finalement lieu au mouvement du Réveil, insistant sur la foi individuelle. Dans le canton de Vaud, en 1845, près de la moitié des pasteurs vaudois démissionnent, car opposés à la politique du radical Henri Druey. Ces pasteurs dissidents fondent alors l'Église Évangélique Libre du canton de Vaud[968].

Ainsi, ne pas baptiser son enfant, du moins au temple officiel, peut incontestablement être le signe d'appartenance aux mômiers, soit à la future Église Libre. Toutefois, tous les membres de cette secte n'agissent pas de même. Jean Louis Ritschard, par exemple, qui participe aux réunions chez son père, fait baptiser tous ses enfants. Étant donné qu'un suffragant, Vulliémoz, les soutient, il est probable que les enfants de mômiers se fassent aussi baptiser par ce dernier. De plus, des baptêmes à domicile peuvent exister, comme dans le cas évoqué en début de chapitre à Vevey. En revanche, aucun lien n'a pu être trouvé entre la signature d'une pétition politique et l'absence de baptême pour les enfants. Aline Johner, qui a étudié en détail les comportements des membres de l'Église Libre à Payerne au XIXe siècle, relève qu'aucune difficulté majeure n'avait été posée par les mômiers avant les années 1820 et l'existence de réunions privées, qui conduira en 1824 à l'arrêté contre les « sectes de mômiers »[969]. La mise en

967 Ibid.

968 WIJNKOOP LÜTHI Marc van, « Églises libres », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 09.11.2004. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

969 JOHNER, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, *op. cit.*, 2020, p. 296.

place de cette loi justifie le charivari de 1825 à Chardonne et la poursuite des interrogatoires liés à cette affaire. La loi a ainsi incité les opposants aux mômiers à se manifester. Durant la décennie 1820, les partisans et opposants à la liberté de culte des mômiers se battent à la fois sur le plan politique et médiatique, les uns et les autres multipliant les brochures, les pétitions et articles de presse[970]. La nouvelle constitution de 1831 n'entérine pas la liberté religieuse, mais le souhait d'abroger la loi de 1824 est exprimé. Si le mouvement des dissidents semble s'affaiblir au début des années 1830, l'année 1833 marque un retour en force avec des pasteurs s'opposant fortement à la fête des vignerons de Vevey, considérée comme païenne. En automne 1833, la loi de 1824 est finalement abolie et les cultes des mômiers sont tolérés, pour autant qu'ils se fassent sans publicité. De plus, les ministres y appartenant ont maintenant le droit d'administrer baptême et mariage[971]. Cette autorisation confirme ainsi la possibilité de réaliser des baptêmes hors de l'Église officielle, ce qui apparaît à Corsier avec les enfants non baptisés.

Un autre facteur essentiel pour l'absence de baptême est le décès précoce de l'enfant. Les enfants mort-nés sont assez nombreux, et le total de ceux décédés dans le premier mois est de 36, soit un tiers d'entre eux. La moyenne étant de 42 jours entre la naissance et le baptême pour cette période, il est ainsi probable que la cérémonie n'ait simplement pas pu être organisée à temps.

Pour résumer, trois facteurs incitent à ne pas baptiser son enfant au XIXe siècle : la mort de l'enfant, l'illégitimité et l'appartenance à la secte religieuse des mômiers.

6.6 Professions, ancrage généalogique et fortune

Ce point a pour objectif de déterminer si la profession des parents et des parrains ou des marraines détermine le choix des liens de parrainage, et en particulier si des différences existent entre professions. De même,

970 Ibid., pp. 297–298.

971 ARLETTAZ Gérald, *Libéralisme et société dans le canton de Vaud : 1814–1845*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1980, pp. 398–400.

l'analyse de la première mention des patronymes des enfants baptisés et des parrains et marraines permet de déterminer s'il est possible pour les familles nouvellement arrivées de s'intégrer dans la communauté au travers des liens de parrainages. Enfin, pour la seconde période, la fortune des pères des enfants baptisés ainsi que celle des parrains et marraines permet d'ajouter une autre variable concernant l'appartenance aux couches supérieures de la population. Cette indication de la fortune, contenue dans le cotet des contribuables des années 1830[972], permet de dépasser les appartenances aux conseils et aux municipalités, autre indicateur de l'appartenance à l'élite locale.

6.6.1 Appartenance à l'élite politique locale

La première indication de choix de parrains et marraines au sein de l'élite est l'appartenance aux conseils sous l'Ancien Régime et aux autres organes de justice. Les appartenances aux conseils de paroisse, de village, à la cour de justice et au consistoire sous l'Ancien Régime sont analysées dans un premier temps.

Parmi les 1 345 liens de parrainage, 96 se font avec un parrain ou une marraine mal identifié, 33 ne constituent pas un lien de parrainage (absence de parrain ou de marraine). Sur les 1 216 liens de parrainages restant, 291 impliquent un parrain ou une marraine appartenant à l'élite politique et 925 non (en sachant que certain-e-s parrains et/ou marraines sont extérieurs à la paroisse et pour lesquels il est difficile de connaître l'appartenance ou non à une élite politique). Parmi ces 291 liens avec un parrain ou une marraine issue de l'élite, seuls 65 se font entre personnes issues de l'élite (soit 22,3 %). Les liens des enfants dont le père appartient à l'élite (153) se réalisent en revanche dans près de la moitié des cas (65 sur 153, soit 42,5 %) avec un parrain ou une marraine appartenant à l'élite locale. Ainsi il est possible pour les enfants non issus de l'élite de se lier avec un parrain ou une marraine en faisant partie. La majorité des liens de parrainage d'un parrain ou une marraine de l'élite se fait donc avec des enfants non-issus de l'élite. Il est ainsi possible entre 1773 et 1782 de se lier avec des personnes d'un rang plus élevé.

972 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », ACV, Cote : Gf 343/13.

En étendant aux appartenances à d'autres fonctions moins importantes (rière-conseiller de paroisse, gouverneur de village ou de la paroisse), ce sont 324 liens de pères d'enfants baptisés qui sont concernés et 383 liens de parrains ou époux/père de marraines. Parmi ces 383 parrains et marraines issus de l'élite politique locale, 144 (soit 37,6 %) se font au sein de l'élite politique, bien que la majorité des parrains et marraines issue de l'élite aient des filleul-e-s n'en faisant pas partie (le reste, soit 62,4 %). Quant aux enfants dont le père appartient à l'élite locale étendue (324), ils sont donc 44,4 % à avoir un parrain ou une marraine venant aussi de l'élite locale.

Les enfants dont le père n'appartient pas aux conseils ont donc la possibilité, au XVIIIe siècle, d'avoir un parrain ou une marraine appartenant aux organes décisionnels.

Au XIXe siècle, la même démarche a été adoptée en intégrant en plus l'appartenance aux municipalités (pas aux conseils communaux). Les pères des enfants ne sont que 74 à faire partie d'une municipalité (sur 1 511 liens). Parmi les parrains et pères/époux des marraines, 102 liens sur 1 511 impliquent une personne appartenant à une municipalité (281 mal identifiés et 38 sans parrain ni marraine). Les liens entre enfants et parrains et marraines issus d'une municipalité sont seulement 12; donc 11,76 % des parrains et marraines issus des municipalités ont comme filleul-e un enfant dont le père appartient à une municipalité. Les enfants dont le père est un élu local sont donc 12 sur 74 (16,21 %) à avoir un parrain ou une marraine également élue.

En étendant à d'autres charges (secrétaire ou boursier de la municipalité), la différence est quasiment inexistante avec l'analyse précédente (21 sur 127 enfants, 21 sur 133 parrains/marraines), soit 16,5 % et 15,8 %.

Au XIXe siècle, l'appartenance à l'élite politique ne semble plus constituer un critère de choix pour le parrain ou la marraine et les personnes choisies comme parrains ou marraines le sont assez peu souvent pour un-e filleul-e dont le père appartient aussi à un corps administratif.

6.6.2 Appartenance socioprofessionnelle

Un mécanisme mieux documenté est celui des liens entre professions et parrainage. En effet, les professions peuvent constituer un facteur de choix des parrains et marraines, comme à Strömfors en Finlande où, au cours

du XIXe siècle, les parrains et marraines se choisissent de plus en plus dans la même classe sociale. De plus, les plus fortunés, des maîtres de forge, choisissent plus souvent des parrains et marraines hors du village[973].

Dans le cas de Corsier, les professions locales sont majoritairement liées à l'agriculture ou à la vigne au XVIIIe et comme au XIXe siècle. Afin de rendre l'ensemble plus lisible, les professions ont été rassemblées en catégories socioprofessionnelles. Les agriculteurs regroupent les mentions d'agriculteur, laboureur, cultivateur et granger. Les artisans comportent différents métiers comme boucher, cordonnier, fondeur, etc., les marchands incluent des personnes identifiées comme telles mais aussi celles vendant du vin (vendeur et vendeuse de vin, tenancier de pinte, aubergiste). La catégorie magistrat et profession libérale rassemble les médecins, notaires, avocats, banquiers ainsi que les juges, baillis et autres magistrats. Les ouvriers, domestiques et journaliers forment la catégorie la plus pauvre et réunissent ces mentions. Enfin, un certain nombre de métiers ont été laissés tels quels, comme les pasteurs ou les régents.

Entre 1773 et 1782, sur les 1 345 liens de parrainage, la majorité concernent des enfants dont le père est agriculteur (395, soit 29,4 %), suivi de professions inconnues (347, soit 25,8 %) et des vignerons (339, soit 25,2 %) (tableau 6.31). Pour les parrains (tableau 6.32), la profession a aussi été recherchée, alors que pour les marraines, dont la profession est le plus souvent inconnue, celle du père ou de l'époux a été prise en considération. La plus grande part des professions des parrains et des marraines est inconnue (307, soit 22,8 %), ce à quoi il faut ajouter les parrains et marraines extérieurs dont la profession est aussi inconnue (254, soit 18,9 %) et les 7,2 % des parrains et marraines mal identifiés, soit un total de 48,9 %. Près de la moitié des professions des parrains et marraines est ainsi inconnue. Les agriculteurs et les vignerons restent les plus nombreux quand la profession est connue (18,2 % et 11,7 %). Les marchands ainsi que les professions libérales et les magistrats sont plus fréquents parmi les parrains et marraines que parmi les pères des enfants baptisés. Des pasteurs et des rentiers sont aussi présents parmi les parrains et marraines, alors qu'ils sont absents des pères des enfants. Il est ainsi possible que lorsqu'un parrain ou une marraine est choisi-e, les parents se tournent aussi vers des personnes ayant une forme de pouvoir dans la communauté.

973 MARTTILA et UOTILA, « Le choix des parrains et marraines dans les campagnes finlandaises entre 1810 et 1914 », *art. cit.*, 2015, pp. 139–145.

Tableau 6.31 Catégorie professionnelle des pères des enfants baptisés entre 1773–1782

Catégorie professionnelle du père	Nombre	%
agriculteur	395	29,4 %
inconnue	347	25,8 %
vigneron	339	25,2 %
artisan	117	8,7 %
ouvrier/domestique/journalier	54	4,0 %
magistrat/profession libérale	37	2,8 %
régent	29	2,2 %
marchand	22	1,6 %
prosélyte	5	0,4 %
Total	**1345**	**100 %**

Tableau 6.32 Catégorie professionnelle des parrains et marraines des enfants baptisés entre 1773–1782

Catégorie professionnelle du parrain ou du père/époux de la marraine	Nombre	%
inconnue	307	22,8 %
extérieur	254	18,9 %
agriculteur	245	18,2 %
vigneron	158	11,7 %
mal identifié	97	7,2 %
magistrat/profession libérale	71	5,3 %
artisan	54	4,0 %
marchand	39	2,9 %
ouvrier/journalier/domestique	35	2,6 %
#N/A	33	2,5 %
militaire	18	1,3 %
régent	16	1,2 %
pasteur	11	0,8 %
rentier	5	0,4 %
rentier ?	2	0,1 %
Total	**1345**	**100 %**

La question se pose ensuite de savoir si le choix des parrains et des marraines, en tant que lien faible, permet de dépasser les limites socio-professionnelles et de sortir de sa catégorie (tableau 6.33). Au XVIIIe siècle, les agriculteurs choisissent surtout les parrains de leurs enfants parmi les agriculteurs et les vignerons (113 et 43 sur 395). Les vignerons quant à

eux choisissent les parrains et marraines de leurs enfants de manière plus diverse, avec toutefois une préférence pour les vignerons (65) et les agriculteurs (40). Les enfants d'artisans ont des parrains et marraines plutôt variés, avec une préférence pour les artisans et vignerons (11 sur 117 pour les deux). Les enfants de magistrats et de personnes exerçant une profession libérale restent là aussi le plus souvent entre eux (9 sur 37). Les enfants de marchands ont des parrains et marraines assez variés (surtout des agriculteurs), probablement car ces marchands sont souvent des aubergistes ou des pintiers, professions en lien avec l'écoulement du vin. Les pères exerçant une profession dépendante d'un supérieur (ouvrier, domestique et journalier) choisissent les parrains et marraines de leurs enfants parmi les agriculteurs et les vignerons, peut-être avec lesquels ils ont des liens de subordination. Enfin, les enfants de régent ont surtout des parrains et marraines agriculteurs, mais aussi des personnes exerçant d'autres professions.

De la perspective des parrains et marraines, celles et ceux ayant une profession liée à l'exploitation de la terre sont avant tout liés à des filleul-e-s dont les pères travaillent aussi la terre. Ainsi sur les 245 liens des parrains et marraines agriculteurs, 113 (46,1 %) de leurs filleul-e-s ont un père agriculteur et 40 (16,3 %) un père vigneron. Les parrains et marraines vignerons ont aussi surtout des liens avec des enfants de vigneron (65 sur 158, soit 41,1 %) et d'agriculteurs (43, soit 27,2 %). Les parrains et marraines ayant un métier d'artisanat sont liés à des enfants de vignerons (13 sur 54, soit 24 %) ou d'artisans (11, soit 20,4 %), mais aussi d'agriculteurs ou d'autres professions. Les artisans présentent ainsi un profil assez hétérogène. Les personnes ayant une profession libérale ou de magistrature parrainent d'abord des enfants de vignerons (20 sur 71, soit 28,2 %) et d'agriculteurs (15, soit 21,1 %), puis d'artisans (10, soit 14,1 %) et de magistrats (9, soit 12,7 %). En l'absence de documents recensant les propriétés des personnes, il reste difficile de savoir si ces enfants de vignerons et d'agriculteurs sont issus de familles fortunées ou non. Toutefois, les magistrats ont des filleul-e-s issu-e-s de différents métiers.

Les marchands parrainent surtout des enfants d'agriculteurs et de vignerons (16 et 10, soit 41 % et 25,6 %). Les autres parrains et marraines présentent des profils plutôt variés, à noter que ceux étant ouvrier, domestique ou journalier ne parrainent que trois fois un enfant de la même catégorie professionnelle (8,6 %), mais une observation plus détaillée démontre une forme de proximité professionnelle (voir point 6.8.5).

Tableau 6.33 Catégories professionnelles des pères des enfants et des parrains et marraines, 1773–1782

		Catégorie professionnelle du parrain ou du père/époux de la marraine															
		agriculteur		*artisan*		*extérieur*		*inconnue*		*magistrat/ profession libérale*		*mal identifié*		*marchand*		*militaire*	
Catégorie professionnelle du père	agriculteur	113	8,4 %	9	0,7 %	45	3,3 %	92	6,8 %	15	1,1 %	37	2,8 %	16	1,2 %	4	0,3 %
	artisan	8	0,6 %	11	0,8 %	25	1,9 %	30	2,2 %	10	0,7 %	10	0,7 %	5	0,4 %	1	0,1 %
	inconnue	53	3,9 %	15	1,1 %	92	6,8 %	86	6,4 %	14	1,0 %	20	1,5 %	7	0,5 %	3	0,2 %
	magistrat/ profession libérale	1	0,1 %	2	0,1 %	9	0,7 %	3	0,2 %	9	0,7 %	2	0,1 %	1	0,1 %		
	marchand	7	0,5 %			6	0,4 %	4	0,3 %	1	0,1 %	2	0,1 %				
	ouvrier/ domestique/ journalier	10	0,7 %	2	0,1 %	17	1,3 %	13	1,0 %			2	0,1 %			1	0,1 %
	prosélyte	1	0,1 %					1	0,1 %								
	régent	12	0,9 %	2	0,1 %	2	0,1 %	7	0,5 %	2	0,1 %						
	vigneron	40	3,0 %	13	1,0 %	58	4,3 %	71	5,3 %	20	1,5 %	24	1,8 %	10	0,7 %	9	0,7 %
	Total	**245**	**18,2 %**	**54**	**4,0 %**	**254**	**18,9 %**	**307**	**22,8 %**	**71**	**5,3 %**	**97**	**7,2 %**	**39**	**2,9 %**	**18**	**1,3 %**

(*suite*)

Tableau 6.33 Suite

		Catégorie professionnelle du parrain ou du père/époux de la marraine															
		Catégorie professionnelle du parrain ou du père/époux de la marraine															
		ouvrier/ journalier/ domestique		pasteur		régent		rentier		rentier ?		vigneron		sans parrain ni marraine		**Total**	
Catégorie professionnelle du père	agriculteur	5	0,4 %	4	0,3 %	5	0,4 %	1	0,1 %			43	3,2 %	6	0,4 %	**395**	**29,4 %**
	artisan	1	0,1 %	2	0,1 %							11	0,8 %	3	0,2 %	**117**	**8,7 %**
	inconnue	16	1,2 %	2	0,1 %	4	0,3 %	2	0,1 %			23	1,7 %	10	0,7 %	**347**	**25,8 %**
	magistrat/ profession libérale	1	0,1 %									6	0,4 %	3	0,2 %	**37**	**2,8 %**
	marchand							1	0,1 %					1	0,1 %	**22**	**1,6 %**
	ouvrier/ domestique/ journalier	3	0,2 %									6	0,4 %			**54**	**4,0 %**
	prosélyte	2	0,1 %									1	0,1 %			**5**	**0,4 %**
	régent					1	0,1 %					3	0,2 %			**29**	**2,2 %**
	vigneron	7	0,5 %	3	0,2 %	6	0,4 %	1	0,1 %	2	0,1 %	65	4,8 %	10	0,7 %	**339**	**25,2 %**
	Total	**35**	**2,6 %**	**11**	**0,8 %**	**16**	**1,2 %**	**5**	**0,4 %**	**2**	**0,1 %**	**158**	**11,7 %**	**33**	**2,5 %**	**1345**	**100 %**

Entre 1831 et 1840 (tableau 6.34), la situation change peu sur le plan des professions. En effet, les enfants d'agriculteurs ont avant tout des parrains et marraines de la même profession. On remarque toutefois une moindre présence de vignerons parmi les parrains et marraines. Cependant, le nombre de personnes ayant des professions inconnues ou étant mal identifiées est élevé et rend les interprétations difficiles. Les enfants de vignerons, de leur côté, ont des parrains et marraines soit vigneron-ne-s, soit agriculteur-rice-s, soit artisan-e-s. Les enfants d'artisans ont quant à eux surtout des parrains et marraines issus du même milieu professionnel. Les enfants de magistrats ont presque tous un parrain ou une marraine de l'extérieur, ce qui constitue une différence avec le siècle précédent (9 sur 37 entre 1773 et 1782, soit 24,3 %). De même, les parents des enfants de propriétaire et de rentier choisissent des parrains et marraines hors de la paroisse. Ainsi il semblerait que les plus fortunés, ou au moins ceux ayant des fonctions élevées, se tournent plutôt vers l'extérieur, soit car des parents s'y trouvent ou pour ouvrir des perspectives professionnelles. Les artisans également choisissent souvent pour leurs enfants des personnes de l'extérieur (40 sur 148, soit 27 %). Les enfants des ouvriers, journaliers et domestiques ont aussi souvent des parrains et marraines de l'extérieur (6 sur 21, soit 28,6 %). Dans les autres cas, ils semblent se lier avec des propriétaires, bien que leur nombre soit faible. On constate ainsi une forte tendance pour les agriculteurs à choisir des parrains et marraines du même milieu, de même que pour les artisans. La situation des artisans est par ailleurs particulière puisqu'ils démontrent une forte hausse de parrainage dans le même milieu professionnel. Les plus fortunés ou les mieux placés socialement vont quant à eux plutôt trouver des parrains et marraines hors de la paroisse.

Tableau 6.34 Catégories professionnelles des pères des enfants et des parrains et marraines, 1831–1840

		Catégorie professionnelle du parrain ou du père/époux de la marraine																			
		agriculteur		*artisan*		*concierge*		*extérieur*		*fabricant*		*inconnue*		*inspecteur de péage*		*magistrat/ profession libérale*		*mal identifié*		*marchand*	
Catégorie professionnelle du père	agriculteur	141	9,3 %	14	0,9 %	1	0,1 %	90	6,0 %			100	6,6 %			6	0,4 %	101	6,7 %	5	0,3 %
	artisan	11	0,7 %	29	1,9 %			40	2,6 %			24	1,6 %					16	1,1 %	1	0,1 %
	fabricant							11	0,7 %												
	inconnue	104	6,9 %	15	1,0 %	1	0,1 %	193	12,8 %	1	0,1 %	139	9,2 %	1	0,1 %	6	0,4 %	135	8,9 %	2	0,1 %
	inspecteur de péage						0,0 %	1	0,1 %												
	magistrat/ profession libérale							3	0,2 %												
	marchand	1	0,1 %					6	0,4 %			4	0,3 %					4	0,3 %		
	militaire															2	0,1 %				
	ouvrier/ journalier/ domestique			1	0,1 %			6	0,4 %			4	0,3 %					3	0,2 %		
	policier							2	0,1 %									2	0,1 %		
	propriétaire							2	0,1 %												
	régent	2	0,1 %	1	0,1 %			2	0,1 %			5	0,3 %			1	0,1 %	2	0,1 %		
	rentier				0,0 %			3	0,2 %												
	vigneron	7	0,5 %	1	0,1 %			18	1,2 %			36	2,4 %	1	0,1 %	3	0,2 %	19	1,3 %		
	Total	**266**	**17,6 %**	**61**	**4,0 %**	**2**	**0,1 %**	**377**	**25,0 %**	**1**	**0,1 %**	**312**	**20,6 %**	**2**	**0,1 %**	**18**	**1,2 %**	**282**	**18,7 %**	**8**	**0,5 %**

		Catégorie professionnelle du parrain ou du père/époux de la marraine																	
		militaire		ouvrier/ journalier/ domestique		pasteur		policier		propriétaire		régent		vigneron		Sans parrain ni marraine		**Total**	
Catégorie professionnelle du père	agriculteur	4	0,3 %	2	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %	2	0,1 %	6	0,4 %	19	1,3 %	26	1,7 %	**519**	**34,3 %**
	artisan	3	0,2 %	3	0,2 %									12	0,8 %	9	0,6 %	**148**	**9,8 %**
	fabricant															2	0,1 %	**13**	**0,9 %**
	inconnue	4	0,3 %	1	0,1 %					2	0,1 %	2	0,1 %	15	1,0 %	31	2,1 %	**652**	**43,2 %**
	inspecteur de péage	1	0,1 %															**2**	**0,1 %**
	magistrat/ profession libérale					1	0,1 %											**4**	**0,3 %**
	marchand															2	0,1 %	**17**	**1,1 %**
	militaire	1	0,1 %											1	0,1 %			**4**	**0,3 %**
	ouvrier/ journalier/ domestique									2	0,1 %			3	0,2 %	2	0,1 %	**21**	**1,4 %**
	policier																	**4**	**0,3 %**
	propriétaire																	**2**	**0,1 %**
	régent											1	0,1 %	2	0,1 %			**16**	**1,1 %**
	rentier																	**3**	**0,2 %**
	vigneron	1	0,1 %							1	0,1 %	1	0,1 %	18	1,2 %			**106**	**7,0 %**
	Total	**14**	**0,9 %**	**6**	**0,4 %**	**2**	**0,1 %**	**1**	**0,1 %**	**7**	**0,5 %**	**10**	**####**	**70**	**4,6 %**	**72**	**4,8 %**	**1511**	**100 %**

Du point de vue des parrains et des marraines, il est clair que les agriculteurs et agricultrices ont avant tout des liens avec des enfants d'agriculteurs (141 sur 266, soit 53 %), de même que les artisan-e-s parrainent avant tout des enfants d'artisan-e-s (29 sur 61, soit 47,5 %). Les parrains et marraines exerçant une profession libérale ont des filleul-e-s dont les parents sont soit agriculteurs (6 sur 18, soit 33,3 %), vignerons (3 sur 18, soit 16,6 %) ou militaires (2, soit 11,1 %). Il est difficile ici d'interpréter ce rôle, qui peut soit être une ouverture si les vignerons et agriculteurs ont peu de moyens, ou alors une pratique d'entre soi s'ils ont une certaine fortune. Les parrains et marraines qui sont ouvriers ou domestiques ont comme filleul-e-s des enfants d'agriculteurs ou d'artisans, peut-être car ils sont employés par ces derniers. Toutefois, le détail de ces relations ne permet pas de confirmer cette hypothèse, une logique spatiale semblant plutôt être à l'œuvre ici. Les parrains qui sont propriétaires sont quant à eux deux fois sur sept liés avec des enfants d'ouvriers. Dans ce cas, il s'agit du frère du père de l'enfant et de son épouse, sans que l'on sache si le père de l'enfant travaille pour son frère. Deux autres fois l'enfant d'un agriculteur a comme parrain un propriétaire et sa femme, qui habitent à Vevey probablement. Le père de l'enfant est agriculteur et on ne sait pas s'il a des liens professionnels avec le parrain de son fils.

Enfin, les parrains et marraines vigneron-ne-s occupent une place intermédiaire puisqu'ils ont comme filleul-e-s à la fois des enfants d'agriculteurs (19 sur 70, soit 27,1 %) et de vigneron-ne-s (18 sur 70, soit 25,7 %), mais aussi d'artisans (12, soit 17,14 %).

L'analyse des professions démontre ainsi que les agriculteurs restent majoritairement au sein du même milieu, ce au XVIIIe comme au XIXe siècle, alors que les vignerons ont moins de parrains et marraines issus du milieu agricole au XIXe siècle (25 sur 100 contre 105 sur 339 au XVIIIe siècle). En outre, les artisans choisissent plus souvent des parrains et marraines du même milieu au XIXe siècle (29 sur 148, soit 19,6 %, contre 11 sur 117, soit 9,4 % au XVIIIe siècle). Quant aux personnes occupant les professions les plus prestigieuses ou ayant des possessions, ils semblent plus souvent choisir des parrains et marraines à l'extérieur.

Tableau 6.35 Fortune des pères des enfants et des parrains et marraines, 1831–1840

						Fortune du		**parrain ou du père/ époux**		**de la marraine**					
		0		*1–500*		*500–1000*		*1000–3000*		*3000–5000*		*5000–7000*		*7000–10000*	
Fortune du père	0	56	3,7 %	27	1,8 %	21	1,4 %	40	2,6 %	7	0,5 %	4	0,3 %	4	0,3 %
	1–500	9	0,6 %	24	1,6 %	13	0,9 %	21	1,4 %	3	0,2 %	7	0,5 %	2	0,1 %
	500–1000	14	0,9 %	24	1,6 %	23	1,5 %	33	2,2 %	13	0,9 %	7	0,5 %	7	0,5 %
	1000–3000	23	1,5 %	32	2,1 %	23	1,5 %	155	10,3 %	34	2,3 %	19	1,3 %	8	0,5 %
	3000–5000	5	0,3 %	10	0,7 %	5	0,3 %	25	1,7 %	14	0,9 %	5	0,3 %	3	0,2 %
	5000–7000	1	0,1 %	1	0,1 %			8	0,5 %	3	0,2 %	12	0,8 %	3	0,2 %
	7000–10000	6	0,4 %					4	0,3 %	5	0,3 %	2	0,1 %	5	0,3 %
	10000–15000							5	0,3 %	2	0,1 %	2	0,1 %	1	0,1 %
	15000–20000														
	Total	**114**	**7,5 %**	**118**	**7,8 %**	**85**	**5,6 %**	**291**	**19,3 %**	**81**	**5,4 %**	**58**	**3,8 %**	**33**	**2,2 %**

						Fortune du parr		**ain ou du père/époux**		**de la marraine**							
		10000–15000		15000–20000		plus de 20000		décédé		extérieur		mal identifié		sans parrain ni marraine		**Total**	
Fortune du père	0	1	0,1 %							185	12,2 %	63	4,2 %	13	0,9 %	**421**	**27,9 %**
	1–500	1	0,1 %			1	0,1 %	1	0,1 %	47	3,1 %	32	2,1 %	2	0,1 %	**163**	**10,8 %**
	500–1000	1	0,1 %							35	2,3 %	51	3,4 %	3	0,2 %	**211**	**14,0 %**
	1000–3000	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %	1	0,1 %	77	5,1 %	93	6,2 %	18	1,2 %	**486**	**32,2 %**
	3000–5000					1	0,1 %			25	1,7 %	26	1,7 %	1	0,1 %	**120**	**7,9 %**
	5000–7000	1	0,1 %							10	0,7 %	9	0,6 %			**48**	**3,2 %**
	7000–10000	1	0,1 %							14	0,9 %	11	0,7 %	1	0,1 %	**49**	**3,2 %**
	10000–15000															**10**	**0,7 %**
	15000–20000									3	0,2 %					**3**	**0,2 %**
	Total	**6**	**0,4 %**	**1**	**0,1 %**	**3**	**0,2 %**	**2**	**0,1 %**	**396**	**26,2 %**	**285**	**18,9 %**	**38**	**2,5 %**	**1511**	**100 %**

Ce fait est par ailleurs confirmé par l'analyse des fortunes des parents des enfants baptisés et des parrains et marraines au XIXe siècle (tableau 6.35). En effet, les parents ayant le plus de fortune (dès 7 000 francs) sont plus nombreux à choisir des parrains et marraines habitant hors de la paroisse (28,6 % pour la tranche 7 000–10 000 et 100 % pour la tranche 15 000–20 000, mais aucun pour la tranche 10 000–15 000). Les deux tranches basses de fortune (0 et 1–500) démontrent elles aussi des choix de parrains et marraines plus souvent à l'extérieur du cercle du Corsier (185 sur 421, soit 43,9 % pour 0, 47 sur 163, soit 28,8 % pour 1–500), alors que les tranches intermédiaires (de 1 000 à 7 000 francs de propriété) restent plutôt dans le cadre des quatre villages (entre 16,6 % et 20,8 % de parrains et marraines extérieurs). Comme pour les mariages, les tranches inférieures et supérieures vont plus souvent chercher des parrains et marraines en dehors du cercle. Il est par conséquent possible que les plus pauvres ont plus de difficultés à trouver des parrains et marraines au sein des quatre villages, alors que les plus riches font face au même problème, les personnes fortunées étant rares dans le cadre du cercle de Corsier.

Quand ils choisissent un parrain ou une marraine dans les villages, les plus pauvres peinent à dépasser la tranche des 1 000–3 000 pour trouver un parrain ou une marraine. Les tranches intermédiaires sont aussi celles restant le plus souvent dans leur catégorie de fortune (155 sur 485 pour 1 000–3 000, soit 31,9 %). Ainsi, les classes « moyennes » sont celles qui à la fois restent le plus au sein du cercle de Corsier, mais aussi celles qui choisissent le plus de parrains et marraines du même niveau de fortune. Cette conclusion constitue un parallèle étonnant avec les mariages, où les classes intermédiaires sont aussi les plus homogames socialement.

La même observation peut se faire du point de vue des parrains et marraines. En effet, celles et ceux n'ayant aucune fortune ont avant tout des filleul-e-s situés dans la même tranche (56 sur 114, soit 49,1 %). Les parrains et marraines ayant entre 1 et 500 francs et entre 500 et 1 000 francs ont des filleul-e-s issus de tranches plus variées, mais rarement au-dessus de 3 000 francs. De même, les parrains et marraines ayant de 1 000 à 3 000 francs ont essentiellement des liens avec des personnes de la même tranche (155 sur 291, soit 53,3 %), et très peu au-dessus ou en-dessous. En revanche, les plus fortunés ont des filleul-e-s dont les parents ont des propriétés plus variées, surtout quand ils dépassent 7 000 francs de fortune. Il est ainsi encore possible au XIXe siècle, mais rarement, pour des enfants de parents peu fortunés d'avoir des parrains ayant de nombreuses propriétés.

Ainsi, entre 1831 et 1840, on constate une forte tendance des classes moyennes (surtout celle située entre 1 000 et 3 000 francs de fortune, qui est aussi la plus nombreuse) à rester au sein de la même classe sociale, alors que les plus pauvres et les plus riches doivent aller chercher des parrains et marraines à l'extérieur, peut-être aussi des parents. Cette classe intermédiaire correspond possiblement aux paysans et agriculteurs implantés localement depuis assez longtemps.

Quelle est, d'un autre côté, l'influence des professions sur le choix de parrains et marraines dans la parenté ? Les mêmes catégories professionnelles sont utilisées et pour chaque lien avec un parrain ou une marraine il est précisé s'il constitue une relation avec une personne apparentée. Ces relations avec des parents sont tirées à la fois des mentions dans les registres et des résultats obtenus par l'analyse PUCK. En ont cependant été exclues les liens indiqués comme l'épouse du parrain dans les registres ; en effet, dans ce cas, le parrain concerné n'est pas forcément apparenté. De ces liens ont aussi été retirés les baptêmes sans parrain ni marraine.

Entre 1773 et 1782, ce sont les liens des enfants de magistrats ou de professions libérales qui se réalisent le plus souvent avec un parent, soit dans la moitié des cas (tableau 6.36), suivis par les liens des enfants d'agriculteurs, régents, vignerons, etc. La plupart des professions présentent entre 30 et 40 % de liens avec des personnes apparentées.

Tableau 6.36 Liens avec un parrain ou une marraine apparenté-e d'après la profession 1773–1782

Catégorie professionnelle du père	**Nombre de liens de parenté avec le parrain ou la marraine**	**% des liens de parenté**	**Nombre de liens**
magistrat/profession libérale	17	50 %	34
agriculteur	154	39,6 %	389
régent	11	37,9 %	29
vigneron	117	35,6 %	329
ouvrier/domestique/journalier	19	35,2 %	54
marchand	7	33,3 %	21
inconnue	111	32,9 %	337
artisan	28	24,6 %	114
prosélyte	1	20 %	5
Total	**465**		**1312**

Tableau 6.37 Liens avec un parrain ou une marraine apparenté-e d'après la profession 1831–1840

Catégorie professionnelle du père	Nombre de liens de parenté avec le parrain ou la marraine	% des liens de parenté	Nombre de liens
régent	8	50 %	16
inspecteur de péage	1	50 %	2
militaire	2	50 %	4
agriculteur	244	48,8 %	500
vigneron	49	46,2 %	106
artisan	64	44,1 %	145
ouvrier/journalier/domestique	8	42,1 %	19
inconnue	269	42,1 %	639
marchand	6	37,5 %	16
magistrat/profession libérale		0 %	4
policier		0 %	4
propriétaire		0 %	2
fabricant		0 %	13
rentier		0 %	3
Total	**651**		**1473**

Entre 1831 et 1840, la plupart des professions présentent des taux plus élevés de liens de parrainage avec une personne apparentée, situés cette fois entre 40 et 50 % (tableau 6.37). La première remarque concerne les magistrats et les professions libérales, qui, bien que présentant peu de liens, passent de 50 % à aucun lien de parrainage avec une personne apparentée. Cela est probablement dû au choix de parrains et marraines hors du cercle de Corsier. Les taux les plus élevés au XIXe siècle concernent les régents, agriculteurs et vignerons. Ces trois catégories professionnelles gagnent plus de 10 %. Ancrés localement, et possédant probablement des propriétés, les membres de ces trois catégories professionnelles restent possiblement dans le cadre du cercle et prennent donc souvent des parents comme parrains et marraines. La progression la plus forte concerne les artisans, passant de 26,4 % à 44,1 % de liens avec de la parenté, alors que l'effectif des liens reste stable. Peut-être les familles d'artisans sont-elles arrivées au XVIIIe siècle, puis se sont installées définitivement et ont acquis de la parenté dans le cercle. Il s'agit d'une hypothèse à approfondir. En outre, les artisans voient le nombre de parrains et de marraines issus de la

même profession augmenter au XIXe siècle. Ils semblent former de plus en plus une catégorie particulière et se constituer en tant que telle. Quoiqu'il en soit, ce sont les enfants des membres des professions liées à la terre qui ont souvent des liens de parenté avec les parrains et marraines, ainsi que les régents.

Tableau 6.38 Liens avec un parrain ou une marraine apparenté-e d'après la fortune 1831–1840

Fortune du père	**Nombre de liens de parenté avec le parrain ou la marraine**	**% des liens de parenté**	**Nombre de liens**
0	136	33,3 %	408
1–500	83	51,6 %	161
500–1000	104	50 %	208
1000–3000	227	48,5 %	468
3000–5000	46	38,7 %	119
5000–7000	26	54,2 %	48
7000–10000	22	45,8 %	48
10000–15000	7	70 %	10
15000–20000		0 %	3
Total	**651**		**1473**

Enfin, la fortune telle que contenue dans le cotet des contribuables[974] est considérée comme une autre variable pour les années 1830 (tableau 6.38). La répartition des taux démontre clairement que les enfants des plus pauvres sont ceux avec le moins de liens de parenté avec leurs parrains et marraines, probablement là aussi car ils prennent leurs parrains et marraines en dehors du cercle de Corsier. Les plus riches (entre 15 000 et 20 000) présentent la même situation, mais le nombre de liens est très faible. Il est assez difficile d'interpréter ces chiffres, peut-être que ceux possédant peu, mais pas rien (1 à 500 et 500 à 1 000) sont ceux ayant le plus souvent des liens de parrainage avec des parents (51,6 % et 50 %), ainsi que ceux ayant entre 5 000 et 7 000 francs de propriété. Ce sont donc peut-être les petits paysans qui choisissent le plus souvent des parrains parmi leur parenté.

Globalement, les plus riches et ceux ne possédant rien présentent des comportements différents du reste de la population. Les premiers devant

974 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », *art. cit.*

ou choisissant d'aller vers l'extérieur pour trouver un parrain ou une marraine, peut-être dans le cadre de la parenté restée dans le lieu d'origine, alors que les plus fortunés vont eux aussi vers l'extérieur, probablement car trop peu de personnes correspondent à leur niveau de richesse.

6.6.3 Ancrage généalogique des patronymes

Comme pour les mariages, l'ancienneté de la présence des patronymes est analysée ici. Les noms de famille ont été divisés en quatre catégories. Les noms anciens sont attestés dès avant 1680 dans les villages étudiés, les noms d'ancienneté moyenne apparaissent pour la première fois entre 1680 et 1730. Les noms mentionnés dans la paroisse entre 1730 et 1780 sont indiqués comme récents et ceux entre 1780 et 1830 comme très récents. De plus, un certain nombre de noms de famille n'apparaissent que parmi les parrains et marraines habitant à l'extérieur de la paroisse puis du cercle de Corsier. Il est important de noter qu'une personne ayant un nom ancien peut résider hors des quatre villages, mais est indiqué selon l'ancienneté de sa présence sur le territoire. Le but est ici aussi d'observer s'il est possible pour des nouveaux arrivés de s'intégrer au sein de la paroisse par les liens de parrainage.

Entre 1773 et 1782 (tableau 6.39), si les patronymes anciens choisissent avant tout des parrains et marraines portant aussi un nom attesté dès avant 1680 (558 sur 897, soit 62,2 %), les enfants portant un patronyme moyen ou récent ont la possibilité de se lier avec des parrains et marraines dont le nom est présent dès avant 1680 dans la paroisse (90 sur 280, soit 32,1 % pour les patronymes moyens ; 52 sur 167, soit 31,1 % pour les patronymes récents). Toutefois, les enfants récemment arrivés dans la paroisse ont plus souvent des parrains dont le patronyme est extérieur à la paroisse (63 sur 167, soit 37,7 %), alors que les noms anciens n'ont que 18,4 % de liens avec un parrain ou une marraine portant un patronyme extérieur. Les patronymes moyens ont quant à eux 23,6 % de liens avec un parrain ou une marraine portant un patronyme extérieur. Il y a donc une progression selon l'ancrage des patronymes dans la paroisse.

Tableau 6.39 Ancrage généalogique des patronymes des baptisé-e-s et des parrains et marraines 1773–1782

		Ancrage généalogique du parrain ou de la marraine													
		ancien		*moyen*		*récent*		*extérieur*		*sans parrain ni marraine*		*?*		**Total**	
Ancrage généalogique de l'enfant	ancien	558	41,5 %	69	5,1 %	84	6,2 %	165	12,3 %	19	1,4 %	2	0,1 %	**897**	**66,7 %**
	moyen	90	6,7 %	81	6,0 %	35	2,6 %	66	4,9 %	8	0,6 %			**280**	**20,8 %**
	récent	52	3,9 %	10	0,7 %	36	2,7 %	63	4,7 %	5	0,4 %	1	0,1 %	**167**	**12,4 %**
	?									1	0,1 %			**1**	**0,1 %**
	Total	**700**	**52,0 %**	**160**	**11,9 %**	**155**	**11,5 %**	**294**	**21,9 %**	**33**	**2,5 %**	**3**	**0,2 %**	**1345**	**100 %**

La situation du point de vue des parrains et des marraines est un peu différente. En effet, les parrains et marraines portant un nom ancien ont des filleul-e-s essentiellement de même ancienneté (558 sur 700, soit 79,7 %). De même, les parrains et marraines dont le patronyme est attesté entre 1680 et 1730 ont surtout des liens avec des enfants ayant un nom de famille mentionné dans la même période (81 sur 160, soit 50,6 %) ou plus ancien (43,1 %), mais presque jamais des enfants portant un nom récent (dix fois seulement). En revanche, les parrains et marraines ayant un nom récent sont souvent liés à des enfants portant un nom ancien (84 sur 155, soit 54,2 %). Il est donc souvent possible pour des personnes récemment arrivées de parrainer un enfant d'une famille installée depuis longtemps, de même qu'un enfant portant un patronyme récent peut avoir un parrain ayant un nom ancien.

Entre 1831 et 1840, les perspectives changent (tableau 6.40). Si la répartition des parrains et marraines extérieurs reste progressive, leurs taux évoluent. En effet, les enfants portant un nom ancien ne sont plus que 15,4 % (contre 18,4 % au XVIIIe siècle) à avoir un parrain ou une marraine portant un nom extérieur. Les enfants portant un nom attesté depuis moins de 50 ans sont en revanche 50,6 % (158 sur 308) à avoir un lien avec un parrain ou une marraine de l'extérieur (contre 37,7 % des patronymes récents entre 1773 et 1782).

Les enfants portant un patronyme ancien ont un peu plus souvent que dans la période précédente un parrain ou une marraine ancien également (499 sur 760, soit 65,6 % contre 62,2 %), de même que ceux portant un nom attesté entre 1680 et 1730 (95 sur 250, soit 38 % contre 81 sur 280, soit 28,9 % au XVIIIe siècle). En revanche, les noms récemment attestés au XIXe siècle ont moins de liens avec des noms de même ancrage (44 sur 308, soit 14,3 %) qu'entre 1773 et 1782 (36 sur 167, soit 21,5 %).

Les noms récemment attestés ont toutefois moins de chances de trouver un parrain ou une marraine portant un nom ancien au XIXe siècle qu'au XVIIIe siècle. Seuls 62 liens sur 308 se font dans ce sens (20,1 %) contre 52 sur 167 (31,1 %). En y ajoutant les patronymes moyens, attestés depuis plus de 100 ans dans les villages, le taux reste le même (29,2 % au XIXe siècle).

Il reste donc possible pour les personnes nouvellement arrivées, qui sont par ailleurs plus nombreuses au XIXe siècle (20,4 % des liens des baptisé-e-s ont un nom très récent, contre 12,4 % entre 1773 et 1782), de se lier avec des parrains et marraines portant un nom ancien. La différence se faisant essentiellement sur la part des parrains et marraines portant un nom inconnu dans les quatre villages, donc extérieur.

Tableau 6.40 Ancrage généalogique des patronymes des baptisé-e-s et des parrains et marraines 1831–1840

		Ancrage généalogique du parrain ou de la marraine														**Total**	
		??		ancien		moyen		récent		très récent		extérieur		*sans parrain ni marraine*			
Ancrage généalogique de l'enfant	ancien	1	0,1 %	499	33,0 %	51	3,4 %	40	2,6 %	25	1,7 %	117	7,7 %	27	1,8 %	**760**	**50,3 %**
	moyen			63	4,2 %	95	6,3 %	16	1,1 %	15	1,0 %	60	4,0 %	1	0,1 %	**250**	**16,5 %**
	récent			59	3,9 %	12	0,8 %	35	2,3 %	23	1,5 %	59	3,9 %	5	0,3 %	**193**	**12,8 %**
	très récent	2	0,1 %	62	4,1 %	28	1,9 %	11	0,7 %	44	2,9 %	156	10,3 %	5	0,3 %	**308**	**20,4 %**
	Total	**3**	**0,2 %**	**683**	**45,2 %**	**186**	**12,3 %**	**102**	**6,8 %**	**107**	**7,1 %**	**392**	**25,9 %**	**38**	**2,5 %**	**1511**	**100,0 %**

Du point de vue des parrains et marraines, les taux sont assez semblables pour les deux périodes. Les parrains et marraines portant un nom ancien ont des filleul-e-s de même ancienneté dans 79,7 % des cas entre 1773 et 1782 et dans 73,8 % au XIXe siècle ; celles et ceux portant un nom moyen ont 51,1 % de filleul-e-s de même ancrage durant la première période contre 50,6 % entre 1831 et 1840. La différence se fait au niveau des noms attestés depuis moins de 50 ans dans les villages, puisque seuls 23,2 % (36 sur 155) des liens des parrains et marraines avec leurs filleul-e-s se situent dans la même catégorie entre 1773 et 1782 contre 41,1 % (44 sur 107) au XIXe siècle. Les parrains et marraines portant un patronyme récemment attesté ont plus souvent des liens avec des enfants dont le nom est également mentionné depuis moins de 50 ans.

Durant les deux périodes, il est donc possible pour de nouveaux arrivés de choisir des parrains et marraines parmi les familles anciennes, mais au XIXe siècle, il semble plus fréquent pour les nouveaux arrivés de choisir des parrains et marraines extérieurs, donc possiblement de la famille restée dans le lieu d'origine. De plus, les parrains et marraines portant un nom nouveau ont plus souvent des liens avec des enfants portant aussi un patronyme attesté depuis moins de 50 ans. Il semble donc qu'il soit non pas plus difficile de s'intégrer, mais que les nouveaux arrivés ont plus tendance à conserver des liens avec leur famille au XIXe qu'au XVIIIe siècle, voire à former une partie de la communauté à part, conservant des liens entre personnes nouvellement arrivées.

6.7 Les parrains et marraines au prisme de la visualisation de réseaux

Plusieurs points sont abordés dans cette partie, notamment la présence ou non de parrains et de marraines populaires, la place des élites parmi les parrains et les marraines, l'existence ou non de milieux spécifiques en fonction des professions ou des appartenances politiques. L'analyse formelle de réseaux a été appliquée dans plusieurs études sur la parenté spirituelle. Un bon exemple est l'analyse de différents liens à Nonantola par Guido Alfani et Cristina Munno, permettant de déceler des changements dans la structure des mariages et des parrainages dans une localité

marquée par une forte différence d'accès aux terres communes[975]. Une autre exploitation formelle poussée est celle réalisée par Maarten F. van Dijck, comparant deux villes des Pays-Bas au travers des liens de parrainage en fonction des statuts économiques et sociaux des acteurs[976]. Un dernier exemple est le travail sur la ville d'Obidos au Portugal, permettant de déterminer la popularité de parrains et marraines via l'analyse de réseaux[977].

La relation de parrainage ou de marrainage peut être qualifiée de lien faible, tel que défini par Granovetter. Guido Alfani en déduit que l'importance du lien de parrainage et de marrainage, ainsi que de compérage et de commérage, réside dans leur nombre, et pas dans l'intensité du lien lui-même[978] ; la densité du réseau est ainsi essentielle, soit le nombre de liens, du moins avant le Concile de Trente pour l'espace catholique. Dans le cas réformé, il est probable que le nombre de liens ne se modifie que peu. Par conséquent, la densité reste essentielle. Selon Granovetter, ces liens faibles permettent de lier des communautés *a priori* séparées, ne pouvant pas s'atteindre les unes aux autres par d'autres relations qualifiées de fortes, comme le mariage par exemple[979]. Choisir un parrain et une marraine permet donc, théoriquement, de relier des personnes de statut social et de milieux différents. Les liens faibles sont plus flexibles et laissent une plus grande liberté de choix[980].

Toutefois, une des difficultés principales est l'identification des parrains et marraines et le manque d'informations en découlant. Le réseau ainsi obtenu ne permet que peu d'exploitation formelle dans notre étude, qui demanderait à être complétée et enrichie par d'autres données. Un

---

975 ALFANI Guido et MUNNO Cristina, « Godparenthood and social networks in an Italian rural community: Nonantola in the sixteenth and seventeenth centuries », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 96–123.

976 DIJCK, « Pour une étude comparée des usages sociaux du parrainage dans deux villes des anciens Pays-Bas : Leyde et Malines au XVIIe siècle », *art. cit.*, 2015.

977 RIBEIRO et RAMOS DE CARVALHO, « Using network analysis on parish registers: how spiritual kinship uncovers social structure », *art. cit.*, 2008.

978 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, p. 116.

979 GRANOVETTER Mark S., « The strength of weak ties; a network theory revisited », in: MARSDEN Peter V. et LIN Nan (éds.), *Social Structure and Network Analysis*, Beverly Hills, 1982, pp. 1377–1378.

980 ALFANI, « Immigrants and formalisation of social ties in Early Modern Italy: Ivrea in the sixteenth and seventeenth centuries », *art. cit.*, 2012, p. 47.

usage simple de la visualisation de réseau a cependant des valeurs heuristiques, permettant d'avoir une vision d'ensemble et de détecter les faiblesses et les forces des données récoltées. L'exploitation des données réunies sous forme de réseau sera donc limitée ici à des calculs simples et des illustrations, permettant d'observer certaines caractéristiques du parrainage et son évolution.

Dans le cas de Corsier, comme déjà précisé, il y a des différences entre les deux décennies concernées. Les baptisé-e-s entre 1773 et 1782 sont 61 sur 560 (un peu plus de 10 %) à ne pas avoir tous leurs parrains et marraines identifiés avec précision, alors que celles et ceux baptisés au XIXe siècle sont 154 sur 569, soit 27 %. Cette différence se retrouve également dans le nombre de parrains et marraines pouvant être un doublon. Pour les parrains et marraines ayant officiés entre 1831 et 1840, 280 sont dans ce cas, soit près d'un quart, alors que pour le XVIIIe siècle, ils ne sont que 121 sur 889, soit 13,5 %. Cette disparité aura des conséquences sur les deux réseaux. Les visualisations présentées sont réalisées avec GEPHI, les nœuds représentent toujours un individu et l'arête un lien de parrainage ou de marrainage. Les réseaux sont dirigés, c'est-à-dire que les liens ont un sens, allant de l'enfant baptisé vers ses parrains et marraines.

6.7.1 La présence de parrains et marraines populaires et le rôle de l'élite locale

6.7.1.1 Première période : 1773–1782

Selon les recherches effectuées sur le parrainage jusqu'ici, la transition vers une plus forte présence de la parenté est accompagnée d'une baisse des liens verticaux, soit ceux entre enfants de statut socio-économique moyen avec des membres de l'élite. Dans le nord de l'Italie, le Concile de Trente marque une baisse dans le nombre de parrains et marraines occasionnels et augmente les parrains et marraines réguliers, qui sont le plus souvent des personnes portant un titre. Plus un parrain ou une marraine est choisi, plus il est élevé dans la hiérarchie sociale[981]. Dans le Val de Bagnes, le passage du XVIIIe au XIXe siècle induit une baisse du nombre de

981 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, pp. 159–168.

parrains et de marraines populaires ou habituels. En effet, ils peuvent avoir jusqu'à vingt filleul-e-s au XVIIIe siècle, alors qu'au XIXe siècle, ils n'en ont pas plus de dix[982]. Les données à disposition ne sont pas aussi nombreuses que pour le Val de Bagnes, néanmoins il s'agit d'une question centrale afin de déterminer des changements dans la structure du parrainage.

Un premier calcul simple peut être effectué en décelant les individus choisis le plus fréquemment comme parrains et marraines, soit plus de quatre fois. Au total, 46 individus sont concernés, dont 32 hommes et quatorze femmes. Sur les 32 hommes, treize font partie de l'élite locale. Le parrain le plus populaire appartient à la famille de Montet, qui domine la politique de la paroisse au XVIIIe siècle. Suivent avec huit filleul-e-s Jean Morel, membre du rière-conseil de Chardonne, mais sans autre fonction particulière (tableau 6.41).

Parmi les professions, l'agriculture est la plus représentée, ce qui n'est pas une surprise étant donné la nature agricole de la paroisse. Les artisans et marchands aussi sont fortement représentés, avec sept personnes sur les 27 ayant une profession connue. L'apothicaire Christ Gamaliel Leubert, bien qu'étranger à la paroisse puisque son père est d'origine française, a en effet six filleul-e-s. Deux tenanciers de débits de boisson sont également présents, l'un à Corseaux et l'autre à Chardonne. Enfin, David Wasserfallen, boulanger à Vevey, est également un parrain habituel avec quatre filleul-e-s. Il est aussi originaire de l'extérieur, de Wileroltigen dans le canton de Berne. Il est cependant marié à une femme corsiérane, Jeanne Marie Judith Agathe Neyroud. Cette dernière fait par ailleurs partie aussi des marraines le plus souvent choisie avec huit filleul-e-s.

Ainsi les artisans et commerçants semblent avoir un rôle important en tant que parrain et marraine, de même qu'une certaine élite. Il faut également y ajouter le régent Jean François Vallon, qui enseigne à Corsier depuis 1765 et vient de la paroisse voisine de Villette. La majorité des parrains et marraines habituel-le-s reste cependant originaire de la paroisse.

982 GUZZI-HEEB, « Spiritual kinship, political mobilisation and social cooperation: a swiss alpine valley in the eighteenth and nineteenth centuries », *art. cit.*, 2012, p. 196.

Tableau 6.41 Liste des parrains et marraines populaires 1773–1782

*	Nom	Sexe	Remarques	Profession	Charges	Elite	Nombre de filleul-e-s
1	Jean David VI/MONTET de/	H		agriculteur, horloger, militaire	justicier de la paroisse de Corsier entre autres	oui	9
2	Jean/MOREL/	H		agriculteur	riere-conseiller du village de Chardonne		8
3	Françoise Jeanne Madeleine (ou Marie)/ DENEREAZ/	F	Epouse de Samuel Louis Neyroud (6)				8
4	Jeanne Marie Judith Agathe/NEYROUD/	F	Épouse de David Wasserfallen (25)				8
5	Jean Élie/MOREL/	H		agriculteur	conseiller de la paroisse de Corsier entre autres	oui	7
6	Samuel Louis/ NEYROUD/	H		agriculteur	conseiller de la paroisse de Corsier entre autres	oui	7
7	Christ Gamaliel/ LEUBERT ?/	H		apothicaire			6
8	Samuel Aaron/DUBUIS/	H		vigneron	justicier de la paroisse de Corsier	oui	6
9	Jean Philippe Georges/ GENTON/	H			grand gouverneur de la paroisse de Corsier	oui	6
10	Jean François Samuel David Philippe/ GENTON/	H		agriculteur, horloger			6
11	Jean François/ CHAPPUIS/	H		militaire, notaire	justicier de Corsier, curial de St-Saphorin entre autre	oui	6
12	Louise Esther (Jeanne)/ GENTON/	F					6
13	Jean André Gamaliel/ MOURON/	H			riere-conseiller du village de Chardonne		6
14	Jean Philippe/ROCHE/	H		conseiller	conseiller de la paroisse de Corsier entre autres	oui	6

*	Nom	Sexe	Remarques	Profession	Charges	Elite	Nombre de filleul-e-s
15	Jeanne Marie/ MOURON/	F	Epouse de Jean Philippe Georges Genton (9)	laboureur			5
16	Jeanne Louise Marie/ BUTTICAZ/	F	Epouse de Jean François Louis Taverney (26)	cultivateur			5
17	François André/ DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	H		agriculteur, vigneron	justicier de la paroisse de Corsier entre autres		5
18	Jeanne Louise/DUBUIS/	F	Epouse de Jean François Delafontaine (36)	agriculteur			5
19	Louise Jeanne Jacqueline/FORESTIER/	F		agriculteur			5
20	Jean Samuel François/ DENEREAZ/	H		cabaretier	conseiller du village de Chardonne entre autres	oui	5
21	Jean Daniel/ GILLIERON/	H		meunier			5
22	Louise Marie Marguerite/SCANAVIN/	F	Epouse de Christ Gamaliel Leubert (7)				4
23	Françoise Madeleine/ DUCRET/	F	Épouse de Jean Morel (2)				4
24	Jean François/VOLET/	H		agriculteur			4
25	David/ WASSERFALLEN/	H		boulanger			4
26	Jean François Louis/ TAVERNEY/	H		agriculteur, cultivateur, proprietaire	conseiller de la paroisse de Corsier entre autres	oui	4
27	Jean François/GENTON/	H		marchand	conseiller de la paroisse de Corsier entre autres	oui	4
28	Jean François/ BETTENS/	H		agriculteur, laboureur	conseiller du village de Corsier entre autres	oui	4

(*suite*)

Tableau 6.41 Suite

*	Nom	Sexe	Remarques	Profession	Charges	Elite	Nombre de filleul-e-s
29	Pierre Abraham Aimé/ CHAUDET/	H					4
30	Jean Louis/DUCRET/	H			municipal de Chardonne	oui	4
31	Jean Baptiste/GERBEX/	H		vigneron			4
32	Isaac Louis/VOLET/	H		pintier, vendeur de vin, vigneron			4
33	Jean François/VALLON/	H		régent			4
34	Jeanne Marie/ NEYROUD/	F	Epouse de Jean François Vallon (33)				4
35	Pierre François/ DENEREAZ/	H			trompette des dragons		4
36	Jean François/ DELAFONTAINE/	H		agriculteur, laboureur	conseiller du village de Corsier entre autres	oui	4
37	Jeanne Françoise Marie/ DENEREAZ/	F					4
38	Gabriel Emmanuel/ DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	H					4
39	Jean Daniel/ROCHE/	H		agriculteur			4
40	Françoise Marguerite/ DESAILLAUX/	F	Epouse de Jean François Genton (27)				4
41	Jean Abraham/ CHARDON/	H		vigneron			4
42	François/BARBEY/	H			conseiller communal de Chardonne au XIX[e] siècle		4
43	Jeanne Marie/BLANC/	F	Épouse de Jean Philippe Roche (14)				4
44	Jeanne Françoise Louise/ GENTON/	F	Épouse de Jean Samuel François Dénéréaz (20)	agriculteur			4
45	François Louis/ ARRAGON/	H		macon, laveur			4
46	Charles Louis/ MASSARD/	H		militaire			4

Jean Morel n'est élu rière-conseiller de Chardonne qu'en 1787, soit après notre période d'étude. Il est par ailleurs difficile de comprendre pourquoi il est aussi populaire. Souvent, la famille entre en action pour cet homme. Il est parrain quatre fois de neveux ou de nièces, qu'ils soient consanguins, à deux reprises, ou affins. Ses quatre autres filleul-e-s sont soit des parents relativement proches (fils de son cousin germain, HH()HHH, d'un cousin plus éloigné, HHF()FFFH) ou plus lointains (H()HH.FH()FF et ()HHH.FH()HH). L'autre variable explicative est la profession des pères de ses filleul-e-s. En effet, lui-même agriculteur, il parraine quatre enfants d'agriculteurs et quatre de pères dont la profession est inconnue. La parenté est donc ici un facteur important, avec la profession, et une forte présence de la parentèle dans la paroisse pourrait expliquer sa place parmi les parrains habituels.

Quant au plus populaire des parrains, Jean David de Montet, il est le fils d'un des personnages les plus puissants du XVIIIe siècle. Son père, Emmanuel David Nicolas est entre autres banneret de la paroisse, notaire, assesseur consistorial et curial. Jean David est né en 1752 et se trouve par conséquent dans sa vingtaine et encore célibataire au moment des parrainages traités ici. Il devient justicier et rière-conseiller de la paroisse en 1772. Il occupe d'autres fonctions, encore au XIXe siècle, et ce jusqu'à sa mort en 1817. Une première observation concerne les prénoms de ses filleuls (tous des garçons) : quatre ont reçu les prénoms Jean et David, et tous au moins Jean, confirmant ainsi la tendance à transmettre le prénom. Qui sont ces filleul-e-s ? Sont-ils tous issus de l'élite également, sont-ils des parents ou des enfants dont les parents exercent la même profession ? Pour commencer, aucun d'entre eux ne porte le même nom de famille. Comme pour Jean Morel, des liens de famille ont été recherchés jusqu'au quatrième degré de consanguinité et premier degré d'affinité. Si tous les filleuls font partie de la parenté, la plupart sont éloignés. Les trois avec un lien de parenté le plus proche sont les enfants d'un cousin au troisième degré (deux fois HHH()FHFH et une fois HHH()FFFH). Les autres sont liés par un mariage, presque toujours au quatrième degré[983]. En plus de sa position parmi l'élite politique de la paroisse, Jean David de Montet a fait un apprentissage d'horloger hors de la paroisse, à Pomy (mention en 1769), puis est juge au tribunal de district en 1798. Il est aussi indiqué comme

983 Les liens sont : HHH()FHHH.FH()H, H()F.HH()HFHH, HHHH()H.(F)HFFH, HHH()FFHF.H()H, HHH()FHF.(H)H, HHH()F.H(F)FHHH.

agriculteur dans le recensement, puis comme horloger en 1801. Bref, il n'est pas simple de déterminer sa profession. Parmi ses neuf filleul-e-s, les professions sont plutôt variées avec les pères de ses filleul-e-s qui sont régent, agriculteurs (trois fois), cabaretier ou agriculteur et pintier. Il n'existe par conséquent dans ce cas pas de proximité professionnelle.

C'est donc probablement sa position sociale qui lui vaut d'être un parrain populaire, la plupart des liens de famille étant éloignés. On peut ainsi penser que cette configuration représente soit une solidarité de classe, indépendante de la famille, soit une relation de clientélisme. Pour cela, les six filleuls sans lien de parenté peuvent être soit de l'élite, soit d'un milieu différent. Mais seulement deux d'entre eux ont un père véritablement de l'élite, l'un rière-conseiller de paroisse, comme Jean David de Montet, l'autre justicier, comme Jean David également. Deux autres ont un père ayant une charge, mais relativement peu importante ; une fois rière-conseiller de Chardonne et une fois gouverneur de Jongny. Dans le cas de Jean David de Montet, sa place de parrain découle de différents facteurs, démontrant ainsi la flexibilité du parrainage et du compérage, pouvant opérer dans le but de renforcer des liens au sein de l'élite, entre parents ou alors de possibles liens de clientélisme.

Une relation de clientélisme, ou entre un employé et son patron, peut d'ailleurs exister dans des cas spécifiques. Les exemples sont peu nombreux, mais peuvent présenter ainsi des reliquats de relations telles qu'existantes au début du XVIIIe siècle. Ainsi Daniel Emmanuel Dubuis, baptisé en 1775, a comme parrain Daniel Emmanuel et comme marraine Marie Anne Olympe Couvreu de Deckersberg. Ces derniers sont les employeurs probables du père. Membres d'une famille importante de Vevey, ils possèdent le domaine du Châtelard où leur père est vigneron. Toutefois, les frères et sœurs de Daniel Emmanuel ne sont pas concernés par un lien de patronage semblable lors de leurs baptêmes. Un autre exemple est celui de Marie Esther Forney, qui reçoit pour marraine en 1782 Esther Monod. Cette dernière est la cousine de Henri Monod, célèbre participant à la révolution vaudoise de 1798 et député à vie au Grand Conseil vaudois[984], dont le père, Béat Emmanuel, possède le domaine des Gonelles à Corseaux. Or, le père de Marie Esther Forney est mentionné à de nombreuses reprises comme habitant aux Gonelles et y exerce la profession de vigneron. De

---

984 TARIC ZUMSTEG Fabienne, « Monod, Henri », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 27.11.2008. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

plus, la sœur de Marie Esther, Françoise Henriette, baptisée en 1779, a comme parrain Henri Monod. C'est d'ailleurs la seule fois que ce dernier est mentionné comme parrain. Il est encore jeune – 26 ans – mais déjà avocat à la Chambre des appellations romandes à Berne et facteur des sels. En outre, il est probable que la famille ne réside pas de manière permanente à Corseaux, étant plutôt ancrée à Morges, son lieu d'origine. Des traces de relations de clientèle existent ainsi encore dans les années 1770, bien qu'elles semblent peu développées.

Quant aux quatorze femmes, onze sont les épouses de parrains apparaissant également dans la liste des parrains et marraines populaires. Elles apparaissent souvent en compagnie de leur époux, par exemple Jeanne Marie Neyroud et Jean François Vallon sont toujours ensemble dans les actes de baptême. Les femmes les plus populaires sont connues essentiellement par leur mention en tant qu'épouse, ce qui les rend plus facilement identifiables. Ce d'autant plus que les hommes exerçant une charge ou une profession particulière sont souvent accompagnés de cette information. Par conséquent, les épouses d'hommes ayant des charges et les hommes occupant un office sont plus clairement identifiés, en particulier lorsqu'ils sont membres de l'élite ou qu'ils exercent une profession particulière comme apothicaire ou cabaretier.

6.7.1.2 Deuxième période : 1831–1840

Au XIXe siècle, une première différence apparaît dans le nombre de parrains et marraines habituels, puisqu'ils ne sont que quinze, contre 46 au XVIIIe siècle (tableau 6.42). Cette différence peut être interprétée de deux manières. La première découlerait d'un changement dans la structure même du parrainage et du marrainage. Puisque les choix se font encore plus fortement dans la famille, alors la popularité n'est plus en fonction d'une place particulière au sein de la société, et les choix de parrains et de marraines sont alors plus vastes et moins dictés par le statut. Ce fait est par ailleurs corroboré par le petit nombre de parrains et marraines populaires occupant une fonction. En effet, seuls deux d'entre eux sont municipaux, et un est régent. Le régent est déjà présent parmi les parrains habituels au siècle précédent et semble ainsi avoir une place importante dans la société, ou au moins agir en tant que parrain facilement atteignable, de par son contact avec les parents et les enfants (voir ci-après). La

seconde possibilité est que ce nombre moindre de parrains et marraines habituels reflète la difficulté à identifier les individus.

Cependant, une telle diminution semble significative. Le parrain le plus populaire est Louis Frédéric Curchod, installé probablement dans les années 1820 avec son père, ses frères et ses sœurs. Il est originaire de Dommartin et Lutry. Aucune information particulière n'est connue à son sujet, néanmoins ses frères et sœurs ont épousé des personnes du cercle de Corsier. Dans les années 1830, il n'est pas encore marié et épousera en 1840 Jeanne Jacqueline Ritschard. Louis Frédéric Curchod n'est pas mentionné dans le cotet des contribuables des années 1830[985] et sa profession est inconnue. Les pères de ses filleul-e-s sont tous actifs dans l'agriculture et ne possèdent soit aucune propriété (trois fois, dont deux sont son neveu et sa nièce), soit entre 1 500 et 4 500 francs. Il est par conséquent difficile de comprendre quelle est la raison de sa popularité. Il s'agit peut-être de sa parenté, puisqu'il est parrain de sept enfants entre 1831 et 1840, dont cinq présentent un lien de parenté allant jusqu'au quatrième degré de consanguinité et premier d'affinité. Ces liens vont de deux neveux (H()HH) à des parents plus éloignés passant par son épouse, dont le fils du frère de sa future épouse (H.F()HH)[986]. La parenté domine donc parmi ses filleul-e-s, d'autres préparant le mariage ou indiquant une fréquentation déjà existante avec sa future épouse.

---

985 « Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier 1830–1840 », *art. cit.*

986 Les deux autres liens sont H.FHH()HFHF, fille de la cousine au troisième degré de sa femme et H()H.FH()FH, fils de la tante de l'épouse du frère.

Tableau 6.42 Liste des parrains et marraines populaires 1831–1840

*	Nom	Sexe	Remarques	Politique	Profession	Charges	Elite	Nombre de filleul-e-s
1	Louis Frédéric/CURCHOD/	H						7
2	Jean Samuel/VOLET/	H		libéral				6
3	Jeanne Françoise Julie/ DENEREAZ/	F						5
4	Ferdinand Louis/ TAVERNEY/	H		pétition 1830	agriculteur, cultivateur, vigneron	municipal de Jongny, conseiller general de Jongny, boursier de la municipalite de Jongny	oui	5
5	Jeanne Louise/DAVID/	F						5
6	Jean Abraham Louis/ DUCRET/	H		libéral				4
7	Jacqueline/MOURON/	F	épouse de Ferdinand Louis Taverney					4
8	Jeanne Marie Sophie/ DUCRET/	F						4
9	Jean Pierre/BINGGELI (PINGUELY)/	H			vigneron			4
10	Jeanne Louise Marianne/ BUTTICAZ/	F						4
11	François Louis/CHAUBERT/	H						4
12	Charles Élie/BUTTICAZ/	H			régent, visiteur des morts	visiteur des morts de Corsier-sur-Vevey		4
13	Pierre François/TAVEL/	H						4
14	Jean François/BRUNET/	H		libéral				4
15	Pierre Samuel/DENEREAZ/	H		libéral	agriculteur	municipal de Chardonne, conseiller communal de Chardonne	oui	4

Le deuxième parrain le plus populaire est Jean Samuel Volet, né en 1800. Ni son père ni son grand-père n'ont occupé de charges dans la paroisse de Corsier, et lui non plus. En revanche, il a été identifié comme ayant signé la pétition libérale de 1839, comme trois autres parrains habituels. Parrain à six reprises et célibataire, il est au moins une fois parrain d'un fils de libéral, ce à quoi il faut ajouter trois autres possibles. En effet, un peu moins de la moitié des 160 signataires de la pétition n'a pas pu être identifiée. Quant à la parenté, elle est ici aussi fortement présente puisque tous ses filleul-e-s en sont issus, restant souvent relativement éloignés. Le lien le plus proche est le fils de sa nièce (H()FFH), suivi par trois fils d'un-e cousin-e germain-e (HF()FFHH, deux fois HF()FHFH). Les deux derniers liens de famille passent par un mariage, mais sont lointains[987]. Il fait partie des personnes de la catégorie de fortune la plus nombreuse, avec 1 780 francs de propriété indiqué dans le cotet des contribuables. Ses filleul-e-s ont un père ayant deux fois une fortune similaire (1 950 et 2 640), deux fois une fortune de la catégorie inférieure (770 et 860 francs) et sont deux fois sans fortune. Il reste ainsi majoritairement parmi les petits propriétaires. La profession de cet homme est inconnue, mais son père est indiqué comme agriculteur. Parmi ses filleul-e-s, la plupart ont un père dont la profession est inconnue (quatre) et deux sont les enfants d'hommes agriculteurs. Il y a ainsi peut-être une correspondance de milieu socioprofessionnel et de fortune.

Il est difficile sur cette base de pouvoir déterminer si une appartenance politique peut conduire à des liens de parrainage qui renforceraient une solidarité de milieu, comme Sandro Guzzi-Heeb a pu le montrer pour le Valais[988]. Une vision d'ensemble permet de mieux appréhender cette question.

Pour ce faire, un réseau a été généré, dans lequel les nœuds sont des individus, les arêtes des liens de parrainage et de marrainage allant de l'enfant vers ses parrains et marraines. Dans la présente image (figure 6.1), les appartenances politiques diverses sont marquées par des couleurs différentes et la taille des nœuds est fonction du nombre de fois que l'individu est parrain ou marraine. Les nœuds les plus petits sont les baptisé-e-s durant cette période.

---

987 HH()FH.FH()HFFH et HH()H.FH()FFFF

988 GUZZI-HEEB, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *art. cit.*, 2009; GUZZI-HEEB, « Spiritual kinship, political mobilisation and social cooperation: a swiss alpine valley in the eighteenth and nineteenth centuries », *art. cit.*, 2012.

La forme du réseau est déterminée par les données, en partie lacunaires. Elle permet cependant de dégager quelques éléments. Dans l'ensemble principal, situé au centre, les libéraux sont nombreux et on n'y trouve aucun radical. Les radicaux sont soit esseulés, liés à un seul enfant, soit intégrés à de plus petits groupes.

Il est toutefois relativement clair que les libéraux forment un groupe assez soudé, situé au centre du réseau et formant un ensemble uni.

Parmi les radicaux les plus populaires se trouve Jules Jean Pierre Delapraz, trois fois parrain entre 1837 et 1839, fils de Jean Aimé, agriculteur, aussi radical et municipal de Corseaux (figure 6.2). Il est d'abord parrain de son frère, Jean Paul, puis de Théophile Étienne François Jules Gatabin, dont la mère est plutôt issue d'une famille libérale et le père est vigneron. Enfin, il est parrain de Julie Françoise Delapraz, qui est aussi la fille de son cousin germain (HH()FHF), et dont le père, Marc Aimé Delapraz, est aussi identifié comme radical et vigneron. Dans ce cas, il s'agirait à la fois de choix politiques et professionnels. Les catégories de fortune ne démontrent que peu de similarité, si ce n'est avec son frère (absents du registre, leur père a une fortune de 6 540 francs), les deux autres ayant 110 et 2 715 francs enregistrés.

Charles Étienne Dubuis, dont le père est médecin, est également identifié comme radical et fait partie d'un petit ensemble composé essentiellement de personnes portant les noms de famille Dubuis et Delafontaine (figure 6.3). Il est lui-même parrain de Jeanne Marie Louise, fille de vigneron, et de Marie Louise Dubuis, dont la profession du père est inconnue. La première est à la fois la fille de son cousin germain (HF()HHF) et la fille du frère de son épouse (H.F()HF), puisqu'il a lui-même épousé sa cousine germaine. La seconde est quant à elle aussi la fille d'un cousin germain et donc la fille du frère de son épouse. Il s'agit ici plutôt d'une question de parenté que d'appartenance politique. Mais le groupe rassemble des patronymes essentiellement vignerons, indiquant peut-être également un lien professionnel.

Les éléments présentés ici ne permettent ainsi pas d'affirmer que l'appartenance politique présente véritablement un critère de choix pour les parrains et marraines. Toutefois, il faut préciser que la pétition date de 1839, soit la fin de notre période, et que les radicaux ne sont que 32. Des critères de parenté et de professions semblent entrer ici aussi en considération, alors que les libéraux forment un groupe plus soudé.

Figure 6.1 Réseau de parrainage 1831–1840 avec les appartenances politiques en couleur. Les nœuds isolés sont des enfants sans baptême. Les couleurs représentent une appartenance politique, la taille des nœuds la popularité en tant que parrain (degré entrant)



Figure 6.2 Réseau de parrains et marraines comprenant le radical Jules Jean Pierre Delapraz

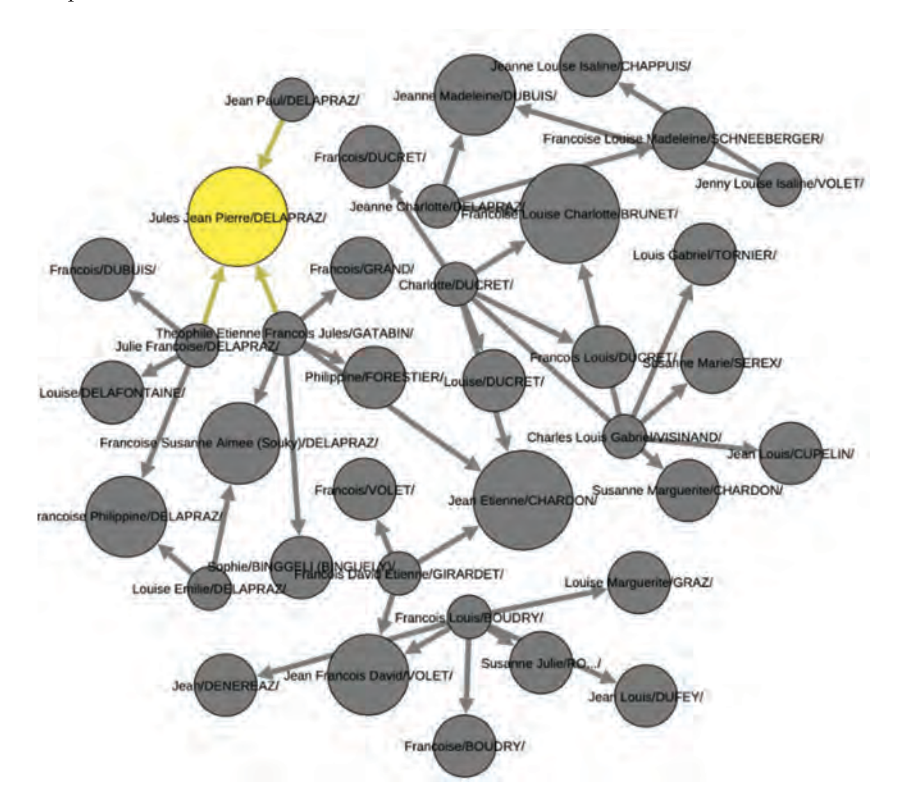
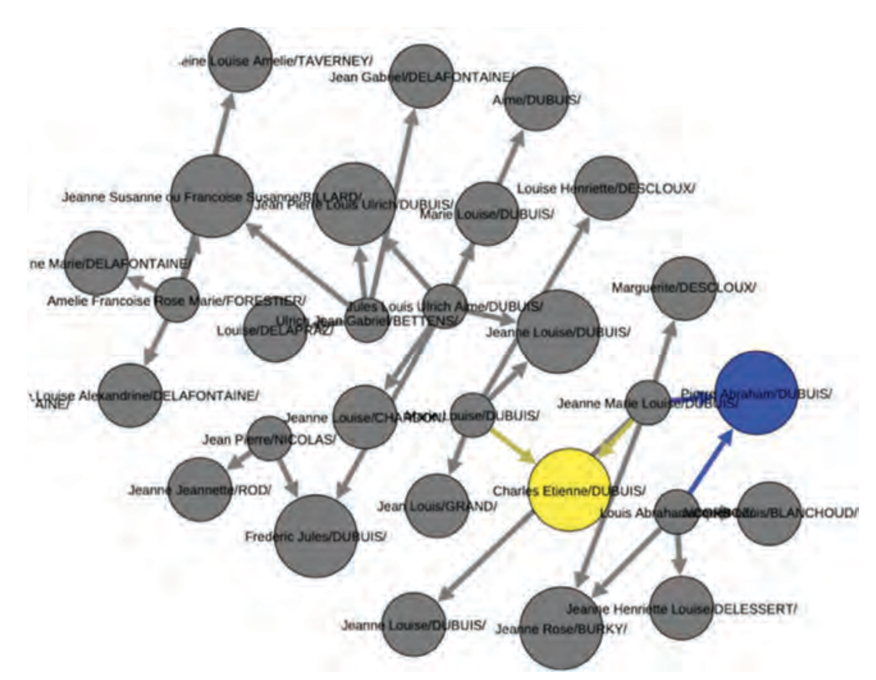


Figure 6.3 Réseau de parrains et marraines comprenant le radical Charles Étienne Dubuis



Certains radicaux se retrouvent dans des groupes où sont également présents des hommes ayant signé la pétition de 1829 adressée au Grand Conseil demandant la révision de la constitution[989], préfigurant peut-être une orientation radicale par la suite, les libéraux ne partageant pour leur part jamais des liens avec des signataires de cette pétition.

Une autre raison possible à explorer pour le choix des parrains et marraines au XIX[e] siècle est l'appartenance ou non aux mômiers. Malheureusement, leur nombre est bien trop réduit pour pouvoir en tirer des conclusions, puisque seuls deux parrains sont mômiers, et un anti-mômier. Il reste toutefois d'autres pistes à explorer, comme la forte présence de certaines professions parmi les parrains et marraines.

989 « Pétitions, motions, rapports 1821–1829 », ACV, Cote : K II 35/2.

6.7.1.3 Les pasteurs

La place du prêtre ou du curé chez les catholiques a pu être plus ou moins forte, en fonction des époques et des régions. Ce point est souvent abordé dans les publications sur le parrainage. Avant le Concile de Trente, en Italie, lorsqu'un grand nombre de parrains et marraines est la norme, les ecclésiastiques constituent un choix fréquent. En revanche, après le Concile, leur présence diminue fortement[990]. L'existence de parrains ecclésiastiques dépend également des coutumes locales et peuvent être populaires dans certains endroits, comme dans le village d'Azeglio, en Italie ou encore à Teramo dans les Abbruzes au XVIIe siècle[991]. En France, la situation est différente puisque de nombreux diocèses interdisent aux clercs d'être parrains aux XVIe et XVIIe siècles. À Lyon, les chanoines sont souvent choisis et les clercs viennent régulièrement de l'extérieur, alors que dans la banlieue parisienne, les prêtres sont déjà peu nombreux au XVIe siècle[992]. Dans la Finlande protestante du XVIIIe siècle, il n'est pas rare non plus de trouver des religieux et leur famille parmi les parrains, l'épouse du chapelain étant la marraine la plus populaire entre 1736 et 1738[993]. En Westphalie, au XIXe siècle, les deux localités étudiées par Christine Fertig démontrent des différences, le pasteur étant souvent choisi, avec sa femme, dans l'une, alors qu'il est absent dans l'autre[994]. Plus près de Corsier, à Vallorbe, les pasteurs et leurs épouses sont sollicités par les élites pour parrainer leurs enfants[995].

---

990 ALFANI, « La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le Concile de Trente », *art. cit.*, 2004, pp. 139–140.

991 Ibid., p. 153 ; BASILICO Alessio, « La parenté spirituelle à Teramo (Italie) durant l'époque moderne », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 28–33.

992 BERTEAU, GOURDON et ROBIN-ROMERO, « Godparenthood: driving local solidarity in Northern France in the Early Modern Era. The example of Aubervilliers families in the sixteenth–eighteenth centuries », *art. cit.*, 2012, pp. 458–459; COURIOL, « Godparenthood and social relationships in France under the Ancien Régime: Lyon as a case study », *art. cit.*, 2012, pp. 127–133.

993 PIILAHTI, « Kin, neighbours or prominent persons? Godparenthood in a Finnish rural community in the first half of the eighteenth century », *art. cit.*, 2012, pp. 214–215.

994 FERTIG, « Parrainage et classe sociale. Les réseaux personnels dans la société rurale en Westphalie (fin XVIIIe siècle–vers 1860) », *art. cit.*, 2015, p. 111.

995 HUBLER, « Parrainage et réseaux sociaux : l'exemple des élites vallorbières (XVIIe–XVIIIe siècles) », *art. cit.*, 1992, p. 231.

Le fait de célébrer la cérémonie empêche d'être parrain, au moins chez les catholiques[996]. Dans le cas du Pays de Vaud sous l'Ancien Régime, aucune loi allant dans ce sens n'a pu être trouvée. Cette règle semble néanmoins s'appliquer à Corsier, puisque les pasteurs sollicités sont extérieurs. En effet, quatre pasteurs apparaissent parmi les parrains au XVIIIe siècle, soit peu sur l'ensemble des parrains et marraines. L'un d'eux, David Joseph Marindin, possède une propriété à Corseaux, mais est pasteur à Grandson puis à Vevey. François Chavannes est lui aussi pasteur à Vevey, Jean Daniel Cornabé à St-Saphorin et Isaac Louis Mercier à Chexbres. Ce dernier s'installe à Chardonne en 1776 avant de décéder en 1778. Les épouses des pasteurs sont souvent marraines avec leur époux (trois fois sur cinq).

Ainsi le pasteur de Corsier n'est pas un parrain privilégié, ce qui se confirme au XIXe siècle avec un seul pasteur, actif à Orbe, parrainant une seule fois.

Quant à l'identité de leurs filleul-e-s, ils n'ont le plus souvent pas de liens de parenté avérés avec le pasteur au XVIIIe siècle, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de leur provenance extérieure. Au XIXe siècle, le pasteur n'a pas de lien de parenté non plus avec sa filleule et est présent au baptême avec son épouse.

Les pasteurs ne sont en général que peu sollicités pour agir en tant que parrains, mais quand ils le sont, ils sont systématiquement extérieurs à la paroisse et agissent très souvent avec leurs épouses.

6.7.1.4 Les régents

Les régents font partie des personnes souvent sollicitées durant les deux périodes étudiées. L'importance des régents et des enseignants en tant que parrains a été très peu abordée dans la littérature consacrée au parrainage, puisque la seule mention à notre connaissance concerne leur place dans la commune allemande de Borgeln, où les professeurs peuvent être très demandés[997]. À Corsier, le statut des régents peut varier selon leurs

996 ALFANI, « La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le Concile de Trente », *art. cit.*, 2004, p. 152.

997 FERTIG, « Parrainage et classe sociale. Les réseaux personnels dans la société rurale en Westphalie (fin XVIIIe siècle–vers 1860) », *art. cit.*, 2015, p. 111.

charges et les lieux de leurs enseignements. En effet, plusieurs régents sont actifs dans la paroisse puis le cercle de Corsier. Durant la décennie 1773–1782, deux d'entre eux font partie des parrains : Jean François Vallon, que nous avons déjà rencontré parmi les parrains populaires (voir au-dessus) et Jean Pierre Rinsoz. Le premier est régent de Corsier de 1765 à 1784, le second exerce à Chardonne de 1755 à 1804 et sa famille occupe fréquemment un poste de régent. Jean François Vallon est donc quatre fois parrain entre 1773 et 1782. Un lien de parenté n'a été trouvé qu'une seule fois, avec sa filleule Jeanne Françoise Delafontaine, qui est la nièce de son épouse (H.F()FF). Il s'agit donc peut-être d'une conséquence de son statut, sans lien particulier avec la parenté, bien que les noms de famille de ses filleul-e-s se répètent (deux fois Delafontaine, deux fois Delapraz). Les professions des pères de ses filleul-e-s sont liées trois fois à la terre (un vigneron, un agriculteur et un laboureur) et deux conseillers de paroisse, un rière-conseiller de paroisse et un gouverneur de Corsier. Il semble ainsi populaire surtout auprès des personnes de l'élite politique locale.

Jean Pierre Rinsoz est parrain à trois reprises. Dans ce cas, la parenté est fortement présente : il est témoin au baptême de sa fille, du fils de son cousin germain (HF()FHH) et d'un parent plus éloigné[998]. Les parents de ses filleuls sont tous les deux vignerons, mais n'ont pas de charge dans la paroisse.

Au XIX[e] siècle, quatre régents et une régente sont présents parmi les parrains et marraines. Le statut reste incertain pour deux des enseignants. Samuel François Louis Dénéréaz se présente en 1836 pour être régent des Monts de Chardonne, mais sa nomination reste inconnue. Antoine Daniel Mellet, régent des Monts de Corsier en 1815, marié en 1825, n'est plus mentionné par après. Ces deux personnes ne seront par conséquent pas prises en compte. Il reste donc le populaire Charles Élie Butticaz, régent des Monts de Corsier dès environ 1834. Il est parrain à quatre reprises et au premier regard, au moins deux noms de famille de ses filleul-e-s sont extérieurs à Corsier : Gilliard et Aegerter. Ces deux enfants ont un père arrivé dans les années 1830 pour travailler aux Monts de Corsier, dont un comme agriculteur (Gilliard, l'autre profession reste inconnue). Les deux autres enfants sont Jeanne Rosalie Chaudet et Daniel Frédéric Élie Dufey nés aux Monts de Corsier et parents éloignés du régent[999]. Si lui-même

---

998 HHF()HHHF.H()H, frère de l'époux de la fille de son cousin au troisième degré.
999 HHFH()FF.H()FHHF et HHFH()HFH.F()HHH.

n'est pas fortuné, les parents de ses filleul-e-s sont plutôt riches (4 340, 7 405 et 7 545 francs), à l'exception du père Aegerter qui ne possède rien. Il est ainsi possible que le régent joue un rôle important d'intégration pour les familles arrivées récemment et qu'il puisse être utile pour trouver un parrain dans la proximité, dans ce cas pour les fermes isolées des Monts de Corsier. Mais il semble aussi jouir d'un certain prestige puisque les pères de ses filleul-e-s sont plutôt riches.

Le régent Jean Louis Prenleloup est moins populaire. Régent de Jongny entre 1832 et 1833, puis de Corsier au cours de 1833, il est parrain de son neveu Charles Jean Louis Gilliéron. Le père de Charles Jean Louis a épousé une Prenleloup, mais est extérieur au cercle de Corsier. Parmi ses trois filleul-e-s, l'un est aussi fils de régent et leurs parents possèdent peu de terres (entre 0 et 945 francs).

Enfin, une première femme apparaît comme régente, ou plutôt « sous-maîtresse de Chardonne » pour utiliser le terme des procès-verbaux de la municipalité[1000]. Elle sera définitivement nommée à ce poste en 1842[1001]. Elle est marraine de son neveu, fils de petit cultivateur (2 185 de fortune).

Les régents ont donc une place importante parmi les parrains et marraines et peuvent être des parrains commodes pour s'intégrer à la communauté, en particulier au XIXe siècle quand des familles étrangères viennent s'installer dans le cercle. Quant au rôle des régents au XVIIIe siècle, celui-ci est moins clair. La famille semble demeurer l'élément déterminant pour les choisir. Les régents parrainent ainsi des personnes issues de professions et de classes de fortune variées, certains attirant des personnes des classes supérieures, d'autres non. Il reste difficile de déterminer si cette place peut se retrouver chez les catholiques, néanmoins le fait que seule Christine Fertig, étudiant des localités luthériennes, ait remarqué leur forte présence parmi les parrains suggère une particularité protestante.

1000 « Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1825–1841 », AC Chardonne, Cote : A 301, p. 415.

1001 VERDAN Jean-Paul, *Chardonne en effeuillant l'histoire*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1997, p. 454.

6.7.1.5 Les domestiques

Si l'élite politique domine parmi les parrains et marraines au XVIIIe siècle, on trouve également des personnes issues de classes inférieures. Une forte différence apparaît entre les deux périodes étudiées puisque 19 personnes sont domestiques durant la première décennie et seulement deux durant la seconde. Il faut toutefois noter que les professions sont moins souvent indiquées dans les registres pour les années 1831–1840. Au XVIIIe siècle, il s'agit même d'une des professions les plus courantes lorsqu'elle est connue, puisque 1,45 % de l'ensemble des individus du réseau sont mentionnés comme tels (après agriculteur et vigneron qui dominent largement)[1002]. La plupart de ces domestiques sont des femmes (16 sur 19) et originaires de l'extérieur de la paroisse (tableau 6.43). Ce fait peut étonner car la domesticité semble *a priori* peu adaptée à l'exercice des fonctions de parrain et marraine comme le remarque Étienne Couriol pour Lyon[1003]. Dans le cas de Corsier, le statut exact de ces domestiques est difficile à appréhender et recouvre probablement une variété de positions, de femme de chambre à employé sur une exploitation agricole ou vigneronne. Néanmoins, leur présence régulière demande à être analysée de plus près.

Un lien de parenté n'a pas pu être trouvé pour la majorité des cas, probablement car les parents des domestiques restent souvent inconnus. Quand ce lien est connu, l'enfant est un neveu ou une nièce, ou un petit-neveu ou une petite-nièce. De plus, la plupart des enfants sont issus de parents appartenant plutôt au bas de l'échelle sociale comme un manœuvre, des grangers (employés travaillant sur une exploitation agricole) ou des agriculteurs et vignerons (ce qui peut recouvrir une grande variété de positions sociales). En outre, huit domestiques sont impliqués avec un-e autre domestique dans les baptêmes. En plus de cette similarité sociale, une proximité de lieu semble exister, les domestiques à Vevey étant parrains et marraines d'enfants du quartier du Pont ou de Corseaux, proches de cette ville. Le seul domestique à Chardonne est parrain d'un enfant de Chardonne.

1002 Cette statistique ne compte que des mentions exactes de profession. D'autres catégories professionnelles, comme les artisans, sont plus nombreuses.

1003 COURIOL, « Godparenthood and social relationships in France under the Ancien Régime: Lyon as a case study », *art. cit.*, 2012, pp. 137–139.

Durant la décennie 1831–1840, la situation appelle à peu de commentaire compte tenu du nombre réduit de domestiques. L'orientation précoce à Corsier vers la famille pourrait expliquer le fait que les domestiques parrainent essentiellement des personnes de leurs propres rangs. C'est ce que remarque Christine Fertig en Westphalie où les *Heuerlinge*, employés sur des exploitations où ils habitent, ne choisissent que peu de propriétaires comme parrains de leurs enfants au XIXe siècle, privilégiant la famille. Ces choix conduisent à isoler les cercles sociaux et reproduire des groupes similaires[1004].

Cette attention portée à des métiers et statuts particuliers, en plus de la physionomie générale, permet de dégager quelques éléments fondamentaux. D'abord, la parenté et la famille sont essentielles dans le choix des parrains et marraines à Corsier. La popularité des parrains et marraines passe de personnes appartenant à l'élite à une organisation moins verticale au XIXe siècle. Certaines professions semblent en outre prisées, comme les régents, alors que les pasteurs sont peu présents. Le rôle des régents peut être celui, du moins au XIXe siècle, d'intégrer des familles récemment arrivées dans la paroisse. De plus, on constate que le bas de l'échelle sociale, les domestiques, sont avant tout parrains et marraines d'enfants de même statut, du moins au XVIIIe siècle. Cette vision d'ensemble démontre que le parrainage est finalement très souple. C'est pourquoi, différentes familles sont explorées ci-après, des familles de l'élite aux familles immigrées.

1004 FERTIG, « Parrainage et classe sociale. Les réseaux personnels dans la société rurale en Westphalie (fin XVIIIe siècle–vers 1860) », *art. cit.*, 2015, pp. 112–121.

Tableau 6.43 Domestiques parmi les parrains et marraines 1773–1782

*	Nom	Sexe	Naissance ou baptême	Résidence	Lieu d'origine	Profession	Nombre de filleul-e-s	Liens de parenté avec les filleul-e-s	Profession/ statut parents des filleul-e-s	Résidence filleul-e	Remarques
1	Jeanne Jacqueline / RICHENET ?/	F		Vevey	Vevey	domestique	3	non / non / non	inconnu / vigneron / inconnu	Corsier (Pont) / Corsier (Pont) / inconnu	
2	Susanne Louise/ BAUD/	F	1714	Vevey	Corsier	domestique	3	F()FHH / F()HHH / F()HFH	chapelier / inconnu / agriculteur	Corsier (paroisse) / Corsier (Pont) / Corsier (Pont)	
3	Marianne ou Anne Marie/ ROSSIER/	F		Corsier	Aucret (Cully ?), Chatillens, Essertes, Les Tavernes	domestique	3	non / non / non	inconnu / manœuvre / laboureur, vigneron	Corsier / Corsier / Corsier	
4	Jean Daniel/ GILLIERON/	H	1754	Corsier (1798)	Corsier, Corsier (paroisse), Chatillens, Servion	domestique	2	H()FH / H()HF	inconnu / laboureur, vigneron	Corsier / Corsier (Pont)	

(*suite*)

Tableau 6.43 Suite

*	Nom	Sexe	Naissance ou baptême	Résidence	Lieu d'origine	Profession	Nombre de filleul-e-s	Liens de parenté avec les filleul-e-s	Profession/ statut parents des filleul-e-s	Résidence filleul-e	Remarques
5	Marie Madeleine/ MEILLARD/	F		Vevey	Vulliens	domestique	1	non	agriculteur, vigneron	Corsier	même filleule que ci-dessous
6	Françoise/ RINGUISEN/	F		Vevey	Villette	domestique	1	non	agriculteur, vigneron	Corsier	même filleule que ci-dessus
7	Jeanne/ BEDOZ ?/	F		Corseaux	Villette (paroisse)	domestique	1	non	inconnu	Corseaux	
8	Françoise Marie/ ROUGE/	F		Vevey		domestique	1	F(H)FH	prosélyte	Corsier (Monts)	même filleule que ci-dessous
9	Rose Marie/ PILET/	F		Corsier (rière)		domestique	1	non	prosélyte	Corsier (Monts)	même filleule que ci-dessus
10	Jacqueline/ BEDAUD/	F		Vevey	Cully	domestique	1	non	granger, vigneron	Corseaux	même filleule que ci-dessous
11	Françoise/ WULLIAMY ?/	F		Vevey		domestique	1	non	granger, vigneron	Corseaux	même filleule que ci-dessus
12	Jacques Samuel/ MAGE/	H		Vevey	Bex	domestique	1	non	inconnu	Corsier (paroisse)	
13	Madeleine/ FAVRE/	F		Corsier		domestique	1	non	vigneron	Corsier	

14	Jean Pierre/ CONNE/	H		Chardonne	Chexbres, St-Saphorin (paroisse)	domestique	1	non	inconnu	Chardonne	
15	Jeanne Marie/ FAVRE/	F		La Tour-de-Peilz	Thierrens	domestique	1	non	inconnu	Corsier (Pont)	même filleule que ci-dessous
16	Susanne Marie/ GATABIN/	F	1744	Vevey	Sottens	domestique	1	non	inconnu	Corsier (Pont)	même filleule que ci-dessus
17	Susanne/ PAVEZ ?/	F		Corseaux		domestique	1	non	agriculteur	Jongny	
18	Jeanne Marie/ SAVIOZ/	F		Vevey	Ollon	domestique	1	non	inconnu	Corsier	
19	Madeleine/ SIGRIST/	F	calculé 1768	Corseaux (1798)	Sigriswil, Thoune	domestique	1	F()HH	agriculteur, granger	Corsier	

6.8 Quelques exemples de familles

Compte tenu des difficultés d’identification patentes au XIXe siècle[1005], certaines familles pour lesquelles les parrains et marraines sont précisément identifiés vont être observées en détail ici. Mais avant cela, observons des stratégies particulières au XVIIIe siècle, en commençant par une famille bernoise présente sur le territoire, celle de Watteville. Puis, des familles de l’élite locale et des familles immigrées feront l’objet d’une attention particulière.

6.8.1 Une famille patricienne bernoise : de Watteville

Le château de Chardonne appartient à la famille patricienne bernoise de Watteville (von Wattenwyl)[1006]. En 1778, Charlotte de Watteville (1760–1827) hérite de sa marraine ce domaine et son époux, Charles Emmanuel (1750–1803), se charge de sa gestion[1007]. Le couple était-il atteignable en tant que parrain ou marraine ? La réponse est oui, mais peu. Le couple parraine un seul enfant en 1778, Charles Emmanuel Morel, qui reçoit donc le prénom de son parrain et mourra peu après. Les raisons de ce choix sont difficiles à déterminer car la profession du père est inconnue, on sait seulement qu’il est élu rière-conseiller de Chardonne en 1755, puis gouverneur du même village en 1756. Comme à Vallorbe, les patriciens bernois sont peu sollicités comme parrains ou marraines[1008], ou plutôt ils sont probablement peu accessibles et préfèrent créer des liens avec des personnes de leurs rangs, comme le démontre les baptêmes des enfants de Watteville.

1005 Dans le premier échantillon, les parrains et marraines n’ont pas été tous identifiés dans 61 baptêmes sur 560 (10,9 %), alors que pour la période 1831–1840, dans 154 baptêmes sur 570, soit 27 %, au moins un parrain ou une marraine n’a pas pu être identifié.

1006 Voir à ce sujet le point 3.1.1.

1007 VERDAN, *Chardonne*, *op. cit.*, 1997, p. 481.

1008 HUBLER, « Parrainage et réseaux sociaux : l’exemple des élites vallorbières (XVIIe–XVIIIe siècles) », *art. cit.*, 1992, p. 232.

Deux enfants du couple de Watteville sont baptisés à Corsier : Marguerite Marie Charlotte en 1780 et Albert Bernard en 1782. La première a comme parrain Sigismond de Watteville et comme marraines sa tante Marie Salomé de Watteville et Julie Margareth de Graffenried. Le deuxième a comme parrains Charles de Bonstetten et Bernard de Graffenried, et comme marraine Rosine Otth, l'épouse de Sigismond de Watteville. Ces parrains et marraines étant absents, ils sont représentés par Vincent Louis Marindin et Judith Susanne Chatelanat. Le premier est enseigne dans la milice de Leurs Excellences de Berne, la seconde est l'épouse d'Emmanuel David Nicolas de Montet, personne très puissante dans la paroisse à ce moment. Les parrains et marraines des enfants appartiennent ainsi tous au patriciat bernois, la seule concession locale étant faite à l'élite de la paroisse. Il est donc presque impossible pour les locaux de parrainer un enfant de cette famille. Au XIXe siècle, les familles patriciennes bernoises ne sont plus présentes sur le territoire de Corsier. Les élites locales restent en revanche présentes.

6.8.2 Une famille de l'élite locale au XVIIIe siècle : Delafontaine

Entre 1773 et 1782, les familles dominant la politique de la paroisse ne baptisent aucun enfant dans la paroisse. Les enfants portant le nom de Montet sont nés hors de la paroisse, de même que ceux de la famille Cuénod. Enfin, les enfants portant le patronyme Roche ne sont pas issus de la branche occupant des charges dans la paroisse.

Faire le choix d'un autre couple qui appartient à l'élite locale et baptisant ses enfants au cours de cette décennie pose quelques difficultés, car bien souvent les conseillers restent en place longtemps et les nouveaux élus sont déjà âgés[1009]. Le choix s'est ainsi porté sur la famille Delafontaine (tableau 6.44), déjà abordée au chapitre précédent, en particulier les enfants de Jean François Delafontaine (1756–1832). Ce dernier est le fils de Jean (1709–1773) et de Louise Marie Chaubert (–1768). Jean a été rière-conseiller de la paroisse et conseiller du village de Corsier. Jean François épouse en 1774 Jeanne Louise Dubuis, fille de Samson Philippe. Le couple a en tout treize enfants entre 1774 et 1795, dont six nés durant la décennie 1773–1782. L'un d'eux est décédé deux heures après sa naissance et n'a

1009 Voir points 4.1 et 4.2.

pas été baptisé. Parmi ces cinq enfants, les parrains et marraines sont avant tout issus de la parenté (sept fois sur dix). Le grand-père et la grand-mère maternelle apparaissent deux fois, d'abord ensemble pour l'aîné, puis séparément. Une tante maternelle est présente pour le deuxième enfant, avec un frère du grand-père paternel (FHH()H), enfin une cousine au troisième degré est marraine de la dernière fille de cet échantillon. En dehors de la parenté, les autres parrains et marraines sont probablement de Vevey et y appartiennent à des familles importantes : l'épouse du sieur Jean Philippe Doge, et surtout le couple Jean Louis Grenier et Louise Marie Nicod. Le grand-père de Jean Louis Grenier était en effet assesseur baillival de Vevey et la famille Grenier occupait de nombreuses charges dans cette ville. Cette stratégie a peut-être pour but de se rapprocher du pouvoir à Vevey et du centre politique du bailliage. Jean François Delafontaine semble ainsi privilégier d'un côté la parenté, et de l'autre des liens visant une possible ascension sociale.

Tableau 6.44 Enfants de Jean François Delafontaine et Jeanne Louise Dubuis baptisés entre 1773 et 1782

*	Nom	Sexe	Résidence	Date baptême	Parrain/marraine	Sexe	Lieu d'origine	Résidence	Lien parenté	Charges/ profession	Remarques
1	François Philippe/ DELAFONTAINE/	H	Corsier (Fenil)	5 janvier 1775	Françoise Marie/ MONTET/	F	Corseaux	Corseaux	HF(F)		"Jeanne Françoise Montet", grand-mère de l'enfant
					Samson Philippe/ DUBUIS/	H	Corseaux	Corseaux	HF(H)	vigneron	père de la mère
2	Jeanne Marie/ DELAFONTAINE/	F	Corsier (Fenil)	30 janvier 1777	Michel Nicolas/ DELAFONTAINE/	H	Corsier	Corsier (Fenil)	FHH()H	conseiller du village de Corsier	sieur Michel Delafontaine, conseiller de Corsier
					Françoise Marie/ DUBUIS/	F	Corsier (paroisse)	Corseaux	FF()F		fille de Samson Philippe et sœur de la mère
					Jeanne/PACHE/	F	inconnu	Vevey ?	non		Jeanne Marie, femme du sieur Jean Philippe Doge de Vevey
3	Jeanne Louise Marie/ DELAFONTAINE/	F	Corsier (Fenil)	8 octobre 1778	Louise Marie/ NICOD/	F	inconnu	Vevey ?	non		femme du parrain, absente
					Jean Louis/ GRENIER	F	Vevey	Vevey ?	non		absent
4	Françoise Marie/ DELAFONTAINE/	F	Corsier (Fenil)	3 août 1780 (morte en 1783)	Françoise Marie/ MONTET/	F	Corseaux	Corseaux	HF(F)		Françoise Marie Dubuis née Montet, grand-mère maternelle
5	Marie Esther/ DELAFONTAINE/	F	Corsier (Fenil)	5 mai 1782	Samson Philippe/ DUBUIS/	H	Corseaux	Corseaux	FF(H)	vigneron	
					Marie Esther/ DELAFONTAINE/	F	Corsier	Corsier (Baumette)	FHH() HHF	père conseiller de paroisse	parente

6.8.3 *Deux familles de l'élite locale au* XIX*e siècle : Dénéréaz et Barbey*

Au XIXe siècle, l'élite politique locale est moins nombreuse (voir chapitre 3) et en partie nouvelle depuis les années 1820. À nouveau, il n'est pas simple de trouver un couple réunissant les conditions nécessaires, soit une bonne identification des parrains et marraines et des enfants nés durant ces dix années. Le choix s'est porté sur Jean François Emmanuel Dénéréaz (1804–1850), fils de François Siméon, municipal de Chardonne et de Jeanne Susanne Élisabeth Légert (tableau 6.45). Cette famille est intéressante car, en plus d'être ancrée depuis longtemps à Chardonne, elle y tient l'auberge villageoise. Le père est toutefois également mentionné comme agriculteur en 1834. Jean François Emmanuel n'est élu municipal de Chardonne qu'en 1839, à la fin de notre période. Il a épousé vers 1822 – seuls les bans sont connus – Jeanne Françoise Dénéréaz, sa cousine germaine. Ce mariage entre parents entraîne-t-il également des choix dans la parenté proche pour les parrains et marraines des enfants ? Le premier enfant naît en 1823 et sera suivi par onze autres, dont cinq baptisés entre 1831 et 1840. Quatre d'entre eux sont décédés dans leur première année, ce qui n'empêche pas qu'ils aient tous reçus au moins un parrain ou une marraine. Tous les parrains sont du cercle de Corsier, et probablement de Chardonne. La famille semble là aussi essentielle puisqu'à une exception près ils portent le nom de Dénéréaz. Le dernier nom de famille est Neyroud, dont le représentant n'a pu être identifié, mais qui est aussi un patronyme originaire de Chardonne. Tous les parrains identifiés sont de la parenté proche : deux oncles sont présents, l'un à deux reprises. Puisque les oncles sont favorisés, le milieu social reste également à peu près le même. On ne connaît pas les professions des parrains et marraines des enfants, en revanche, comme ce sont souvent les frères du père, ils se trouvent dans la même catégorie de fortune.

Cependant, ces baptêmes sont tributaires de difficultés d'identification des parrains et certains enfants n'ont par conséquent aucun parrain ou marraine identifié. C'est pourquoi, il est nécessaire d'observer une autre famille, celle de François Sébastien Barbey (1806–1865) (tableau 6.46). Municipal de Chardonne en 1829 à la place de son père décédé, il participe peut-être aux assemblées de mômiers en 1825 et signe la pétition libérale de 1839. Agriculteur, il fait partie de la classe moyenne avec 2 400 francs de fortune inscrits au cotet. Il épouse vers 1825 Jeanne Philippine Dubuis (1802–1869), fille de Samson Philippe. Le hasard fait que

cette famille est liée avec celle de Jean François Delafontaine traitée ci-dessus puisque Jeanne Louise Dubuis, l'épouse de ce dernier, est la tante de Jeanne Philippine. Le couple a neuf enfants entre 1826 et 1839, dont cinq sont baptisés entre 1831 et 1839 (un sixième enfant né durant cette période est mort jeune). Ici aussi la famille domine clairement le choix des parrains et marraines, en commençant par les grands-parents (trois sur neuf), les parents et un oncle. L'accent est là aussi mis sur la parenté, et peut-être aussi sur les liens politiques. En effet, François Forestier, un des parrains, pourrait être libéral. Les parrains et marraines de ses enfants sont agriculteurs ou vignerons. Les parrains et marraines apparentés sont soit plutôt riches (entre 3 835 et 9 030 francs) ou ne possèdent rien. La parenté est ici la raison principale du choix des parrains et marraines.

Ces exemples du XIXe siècle démontrent l'importance de la parenté pour le choix des parrains et marraines, qui est plus prononcée qu'au XVIIIe siècle. Cette approche, basée sur des individus, semble toutefois limitée et une vision plus globale, fondée sur des groupes parentaux, des lignées, pourrait apporter plus d'informations et une meilleure vision, à l'image que de ce qu'a pu faire Sandro Guzzi-Heeb dans ses différentes études[1010]. Cette méthode demanderait toutefois une refonte des analyses.

1010 Voir par exemple : GUZZI-HEEB, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *art. cit.*, 2009.

Tableau 6.45 Enfants de Jean François Emmanuel Dénéréaz et Jeanne Françoise Dénéréaz baptisés entre 1831 et 1840

*	Nom	Sexe	Résidence	Date baptême	Parrain/ marraine	Sexe	Lieu d'origine	Résidence	Lien parenté	Doublon	Charges/ profession	Remarques
1	Jeanne Françoise Susanne/ DENEREAZ/	F	Chardonne	17 novembre 1831	Jean François Simeon/ DENEREAZ/	H	Chardonne	Chardonne ?	FH()H	non	père municipal de Chardonne	
2	François Louis Jean/ DENEREAZ/	H	Chardonne	5 mai 1833	Jean Louis/ NEYROUD/	H	inconnu	inconnu	non	oui		
3	Jean Frédéric Simeon/ DENEREAZ/	H	Chardonne	20 août 1834	Jean François Simeon/ DENEREAZ/	H	Chardonne	Chardonne ?	HH()H	non	père municipal de Chardonne	oncle de l'enfant
4	Jeanne Louise Françoise/ DENEREAZ/	F	Chardonne	2 septembre 1836	Louis/ DENEREAZ/	H	inconnu	inconnu	non	oui		
					Jean Pierre/ DENEREAZ/	H	Chardonne	Chardonne	FH(H)H	non	père municipal de Chardonne	
5	Jean Frédéric/ DENEREAZ/	H	Chardonne	29 septembre 1837	/		/	/	/	/	/	ni parrain ni marraine
6	Jeanne Louise/ DENEREAZ	F	Chardonne	/	/		/	/	/	/	/	pas de baptême

Tableau 6.46 Enfants de François Sébastien Barbey et Jeanne Philippine Dubuis baptisés entre 1831 et 1840

*	Nom	Sexe	Résidence	Date baptême	Parrain/ marraine	Sexe	Lieu d'origine	Résidence	Lien parenté	Doublon	Politique	Charges/ profession	Remarques
1	Françoise Philippine/ BARBEY/	F	Chardonne (village	12 avril 1832	Jeanne Philippine/ DUBUIS/	F	Corseaux	Chardonne	F(F)	non			
					François Sébastien/ BARBEY/	H	Chardonne	Chardonne	F(H)	non	libéral		
2	Françoise Marie Susanne/ BARBEY/	F	Chardonne (village	8 septembre 1833	Louis/MOREL/	H	Chardonne ?	inconnu	inconnu	oui	inconnu		
					Samuel Benjamin/ FELIX/	H	Maracon	inconnu	non	non			
					François/ FORESTIER/	H	Jongny ?	inconnu	inconnu	oui			Il y a de nombreux Forestier libéraux
3	Jeanne Madeleine/ BARBEY/	F	Chardonne (village	27 mai 1835	Jeanne Madeleine/ FORESTIER/	F	Jongny	Chardonne	FH(F)	non			Jeanne Madeleine Barbey grand-mère
					Jeanne Judith/ DELAPRAZ/	F	Corseaux	Corseaux	FF(F)	non			Jeanne Judith Dubuis grand-mère
4	Sophie Philippine/ BARBEY/	F	Chardonne (village)	8 septembre 1837	Samson Philippe/ DUBUIS/	H	Corseaux	Corseaux	FF(H)	non		conseiller général de Corseaux	grand-père
5	Jean Pierre Louis/ BARBEY/	H	Chardonne (village)	26 avril 1839	Jean Pierre Philippe/ BARBEY/	H	Chardonne	Chardonne	HH()H	non		cultivateur	

Tableau 6.47 Enfants d'Emmanuel Binggeli et Françoise Maeder baptisés entre 1773 et 1782

*	Nom	Sexe	Résidence	Date baptême	Parrain/marraine	Sexe	Lieu d'origine	Résidence	Lien parenté	Doublon	Charges/ profession	Remarques
1	Jeanne Madeleine/ BINGGELI/	F	Corseaux	19 mai 1774	Jeanne Madeleine/ SCHWARZENTRUBER/	F	hors paroisse	Corsier ou Chardonne	FH()H	non		femme du parrain
					Jean/BINGGELI (PINGUELY)/	H	Guggisberg	Corsier ou Chardonne	FH()H.F	non		frère du père
2	François Emmanuel/ BINGGELI /	H	Corseaux	13 octobre 1776	François Emmanuel/ DUPLAN/	H	Boussens, Rougemont	Vevey	non	non		bourgeois de Rougemont, habitant à Vevey
					Jacqueline Esther/ PRENLELOUP/	F	Corseaux	Vevey	HHF(H) FHF.H HHH() HHF	non		femme du parrain
3	Jeanne Marie/ BINGGELI/	F	Corseaux	26 novembre 1778	(Susanne Jeanne ou Anne) Marie/GOUMAZ/	F	hors paroisse	Corseaux	FH() HF.H(F)	non		Jeanne Marie Goumaz, femme du parrain
					Jean Daniel/CHAUDET/	H	Corseaux	Corseaux	F()F.HH() H	non	vigneron	
4	Jean Philippe/ BINGGELI/	H	Corseaux	20 juillet 1780	Jeanne Marie/MOURON/	F	Chardonne	Corseaux	HH() HH.F(F)	non	laboureur	femme du parrain
					Jean Philippe Georges/ GENTON/	H	Chardonne	Corseaux	HH() HH.F(H)	non		
5	François Ferdinand/ BINGGELI/	H	Corseaux	26 avril 1782	François Samuel/ BINGGELI/	H	Guggisberg	Corsier	HH()HH	non	père vigneron	cousin germain de l'enfant, frère de l'autre parrain
					Ferdinand/BINGGELI/	H	Guggisberg	Corsier	HH()HH	non	père vigneron	cousin germain de l'enfant, frère de l'autre parrain

Tableau 6.48 Enfants de Frédéric Wiesendanger et Catherine Eyer et baptisés entre 1831 et 1840

*	Nom	Sexe	Résidence	Date baptême	Parrain/marraine	Sexe	Lieu d'origine	Résidence	Lien parenté	Doublon	Remarque
1	Susanne Louise/ WIESENDANGER/	F	Jongny (Tuilière)	20 mai 1832	Jacques/EYER/	H	inconnu	hors cercle	non	non	
					Susanne/??/	F	inconnu	hors cercle	non	non	Susanne Eyer, femme du parrain
					Jeanne Louise/ MONNARD ?/	F	inconnu	hors cercle	non	non	
2	Anne Marguerite/ WIESENDANGER/	F	Jongny (Tuilière)	9 juin 1833	Jacob/EYER/	H	Steffisburg	Corsier (Monts)	FF()H	non	
					Anne Marguerite/ WEBER/	F	Berne	hors paroisse	non	non	
3	Frédéric/ WIESENDANGER/	H	Jongny (Tuilière)	5 octobre 1834	Anne Marguerite/ WEBER/	F	Berne	hors cercle	non	non	
					Samuel Benjamin/ FELIX/	H	Maracon	hors cercle	non	non	
					Marguerite/HETLY ?/	F	Schwarzenburg	hors cercle	non	non	

(*suite*)

Tableau 6.48 Suite

*	Nom	Sexe	Résidence	Date baptême	Parrain/marraine	Sexe	Lieu d'origine	Résidence	Lien parenté	Doublon	Remarque
4	Marguerite/ WIESENDANGER/	F	Jongny (Tuilière)	6 décembre 1835	Jacob/ZELLER/	H	inconnu	Lausanne	FF()F.H	non	
					Marguerite/EYER/	F	inconnu	Lausanne	FF()F	non	Marguertie Zeller née Eyer femme du parrain et tante de l'enfant
5	Marianne Marguerite/ WIESENDANGER/	F	Jongny (Tuilière)	1 janvier 1837	Jacob/WIRTH/	H	Ursenbach	Corsier (Burgoz)	non	non	
					Marianne/SEREX/	F	inconnu	Corsier (Monts)	non	non	
6	Anna Marie/ WIESENDANGER/	F	Jongny (Tuilière)	15 juillet 1838	Jacob/WAEHLER/	H	inconnu	hors cercle	non	non	
					Anna/WENGER/	F	inconnu	hors cercle	non	non	
7	François Louis Frédéric/ WIESENDANGER/	H	Jongny (Tuilière)	1 décembre 1839	Rose Philippine/ ROHRBACH/	F	Erlenbach im Simmental	Jongny (Cherpenoz)	non	non	
					Louis/CHAUBERT/	H	Corsier ou Jongny	cercle	non	oui	
					François Louis/ TAVERNEY/	H	Jongny	cercle	non	oui	
					Marie/TAVERNEY/	F	Jongny	cercle	non	oui	

6.8.4 *Une famille immigrée au* XVIII*e siècle : Binggeli*

Des couples locaux et leurs enfants ont été observés ci-dessus, laissant de côté la question du rôle du parrainage pour l'intégration des familles étrangères. Or, comme déterminé auparavant avec les patronymes, si avoir des parrains et marraines locaux est possible durant les deux périodes, ceux extérieurs au cercle sont plus fréquents au XIXe siècle pour les noms attestés depuis moins de 50 ans. Différentes stratégies s'offrent aux arrivants : s'intégrer en choisissant des parrains et marraines locaux bien ancrés, si cela est possible, s'intégrer dans la communauté locale des étrangers de même origine, ou garder des liens avec la parenté restée dans le lieu d'origine. À Ivrée, dans le nord de l'Italie aux XVIe et XVIIe siècle, les familles immigrées font preuve d'une stratégie mixte, se liant par le compérage à la fois avec des individus locaux et étrangers[1011]. Dans la ville espagnole d'Albacete, le parrainage a été un élément important pour l'intégration des migrant-e-s dans la ville au XVIIIe siècle[1012].

La paroisse de Corsier accueille également des immigré-e-s au XVIIIe siècle, par exemple la famille Binggeli, originaire de Guggisberg, dans le canton de Berne (tableau 6.47). Emmanuel Binggeli (1738–1800) est le fils de Jean, arrivé vers 1729 à Corsier, et de Barbille Stuby. Il est baptisé dans la paroisse de Corsier et exerce la profession de vigneron à Corseaux. Il a huit frères et sœurs et il épouse, hors de la paroisse, d'abord Marie Ursule Henneberger (vers 1746–1772), aussi originaire de Guggisberg, puis Françoise Maeder (vers 1743–1820) de Schwarzenburg, non loin de Guggisberg. Il semble bien intégré localement et ses descendants resteront pour la plupart dans la paroisse. Ses enfants font ainsi partie de la troisième génération présente dans la paroisse. Emmanuel a treize enfants, dont quatre avec sa première épouse et neuf avec la seconde. Parmi eux, six sont nés ou baptisés entre 1773 et 1782, dont un décédé huit jours après sa naissance, sans avoir reçu le baptême. Les parrains et marraines de ces cinq enfants sont le plus souvent des parents, proches

1011 ALFANI, « Immigrants and formalisation of socialties in Early Modern Italy: Ivrea in the sixteenth and seventeenth centuries », *art. cit.*, 2012, p. 59.

1012 GOMEZ CARRASCO Cosme Jesus et GARCIA GONZALEZ Francisco, « Parents, amis et parrains. Parenté spirituelle et clientèles sociales à Albacete (Castille-La Mancha), 1750–1830 », in : *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2009, p. 406.

comme des oncles et leurs épouses, ou plus éloignés. Tous les parrains et marraines forment des couples, à l'exception des deux oncles François Samuel et Ferdinand Binggeli, frères jumeaux. En outre, un lien particulièrement lointain existe avec Jacqueline Esther Prenleloup, passant par le mariage d'une cousine au troisième degré, avant de remonter quatre générations. Le lieu de résidence semble avoir peu d'impact sur le choix, en revanche la profession de vigneron pourrait avoir une influence, bien qu'un seul couple de parrain et marraine le soit. Le lien de compérage et de parrainage peut préfigurer un futur lien, comme avec Jean Daniel Chaudet, qui sera plus tard l'oncle de l'époux de Jeanne Madeleine Binggeli. Le parrainage pourrait ainsi préparer une future union ou encore permettre une intégration locale, comme avec le couple Genton/Mouron qui deviendront les parents de l'épouse d'un cousin germain. Ainsi, Emmanuel Binggeli choisit pour ses enfants soit de la famille proche, ses frères, ou alors des locaux qui préparent peut-être une future alliance. Cette démarche fait état d'une probable volonté de s'intégrer localement tout en conservant des liens avec sa famille, mais uniquement celle sur place. La création de liens locaux a ainsi permis à la famille de rester à Corsier sur le long terme. D'autres exemples sont possibles, comme la famille de Daniel Simon Schneeberger, né à Oron-la-Ville, originaire d'Ursenbach. Bien que ses frères et sœurs ne l'accompagnent pas dans la paroisse, il parvient pour deux parrains sur quatre (lui-même parrainant deux de ses enfants sur trois) à s'intégrer localement. La même volonté ou possibilité d'intégration se détecte-t-elle également au XIXe siècle ?

6.8.5 Une famille immigrée au XIXe siècle : Wiesendanger

Entre 1831 et 1840, un couple est particulièrement digne d'intérêt, celui composé de Frédéric Wiesendanger et de Catherine Eyer (tableau 6.48). En effet, ils arrivent au début des années 1830 et se marient vers 1831 hors de la paroisse. L'homme est originaire de Dinhard, dans le canton de Zurich, et son épouse de Steffisburg, dans le canton de Berne. Le couple s'installe à Jongny, à la Tuilière, où l'homme exerce sa profession de potier. Ils ont sept enfants entre 1832 et 1839, ce qui en fait un bon exemple pour déterminer une stratégie possible de choix des parrains et marraines. Frédéric n'a pas la possibilité, comme Emmanuel Binggeli, de puiser des parrains et marraines parmi sa parenté présente localement

puisqu'il n'en a pas sur place. Son épouse a en revanche un frère qui se marie à Corsier. Parmi tous les parrains et marraines de leurs enfants, seuls trois sont apparentés et un grand nombre d'entre eux réside hors du cercle de Corsier. Parmi ces derniers, certains sont peut-être issus de la parentèle. Frédéric n'a lui-même aucune fortune et parmi les parrains et marraines de ses enfants, ceux qui pourraient être mentionnés dans le registre des contribuables n'ont soit aucune fortune (trois sur quatre), soit une petite propriété (555 francs). La profession n'est connue que pour deux parrains, l'un étant agriculteur et cultivateur, l'autre fermier.

La famille semble rechercher des parrains et marraines avant tout dans le cercle des immigrés, que ce soit dans ou hors de la paroisse. On constate ainsi une moindre ouverture, qu'elle soit de la société locale ou de la famille en elle-même. La situation isolée sur les hauteurs de Jongny semble ici influencer le choix des parrains et marraines, qui viennent souvent des Monts de Corsier si leur lieu de résidence est connu. Comme pour les mariages, la société a des airs de fermeture lorsqu'il faut choisir des parrains et marraines et l'appartenance identitaire semble devenir une variable importante, ce qui est par ailleurs en partie aussi visible à travers l'étude des noms de familles faite auparavant (voir point 6.6.3).

Ces différentes analyses démontrent l'existence d'une stratification de la société. Les parrains et marraines habituels tendent à avoir moins de filleul-e-s au XIXe siècle qu'au XVIIIe siècle. La proximité de statut socio-économique comme facteur essentiel de choix a été démontré à de nombreuses reprises et il semble que dans le cas de Corsier, en particulier au travers des exemples des familles immigrées, la société se referme. Différentes études de cas menées sur des groupes socio-économiques particuliers ont démontré l'importance des liens de parrainage/marrainage et de compérage/commérage. Les différentes professions, malgré les changements intervenus au cours du temps, continuent à créer des liens au sein de leur milieu, tout en se liant de plus en plus avec leur parenté[1013]. Les luthériens parisiens, à la fin du XVIIIe siècle, démontrent ainsi un lien clair entre profession et parrainage, les artisans choisissant des artisans comme

1013 Sur les marchands voir : ALFANI et GOURDON, « Entrepreneurs, formalization of social ties, and trustbuilding in Europe (fourteenth to twentieth centuries) », *art. cit.*, 2012.

parrains et marraines de leurs enfants. En revanche, ces derniers sont choisis par tous les milieux sociaux pour parrainer des enfants[1014]. Cette homogénéité sociale se retrouve dans de nombreux endroits. Des différences peuvent néanmoins exister ; au Danemark à la fin du XVIII[e] siècle, par exemple, les petits cultivateurs sans terres choisissent des parrains et marraines dans des couches plus élevées alors que les laboureurs sont conscients de leur place dans la société[1015]. À Neckarhausen, le début du XVIII[e] siècle indique que les catégories les plus aisées prennent les parrains et marraines de leurs enfants parmi leur propre classe sociale, alors que les plus pauvres les prennent parmi celles plus élevées socialement et économiquement. Puis, au cours du siècle, l'homogamie sociale et professionnelle se renforce et est presque totale au début du XIX[e] siècle[1016]. À Belm, en Allemagne, les plus pauvres tissent des liens vers le haut, alors que les plus riches se concentrent dans leur propre milieu[1017]. Il nous semble que l'évolution corsiérane présente la même tendance, avec des différences selon les professions et la fortune.

Le parrainage est ainsi souple, flexible, et peut varier selon les lieux et le type d'économie[1018]. Cristina Munno a pu isoler des facteurs essentiels pour le choix des parrains et marraines dans le village de Follina au XIX[e] siècle : l'élite est populaire, l'enracinement local est important et la classe moyenne locale démontre des choix de parrains et marraines effectués essentiellement dans la même catégorie sociale[1019]. À Corsier aussi, les classes moyennes semblent faire preuve d'une plus grande tendance à tisser des liens essentiellement au sein du même groupe, ce encore plus au XIX[e] qu'au XVIII[e] siècle.

En Suisse, la famille valaisanne de Courten fait preuve d'une forte homogénéité sociale dans le choix des parrains et marraines dès la fin du

---

1014 ERICSSON, « Who wants to be a godparent? Baptisms in a Lutheran Church in Paris, 1755–1804 », *art. cit.*, 2012, pp. 239–240.

1015 THOMSEN, « Le parrainage dans la société rurale danoise entre 1750 et 1830 », *art. cit.*, 2015, pp. 248–250.

1016 SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998, pp. 142–150, 185–190, 241–253, 266–268.

1017 SCHLUMBOHM, « Quelques problèmes de micro-histoire d'une société locale. Construction de liens sociaux dans la paroisse de Belm (XVIIe–XIXe siècles) », *art. cit.*, 1995, pp. 791–793.

1018 DIJCK, « Pour une étude comparée des usages sociaux du parrainage dans deux villes des anciens Pays-Bas : Leyde et Malines au XVIIe siècle », *art. cit.*, 2015.

1019 MUNNO, « Prestige, integration, parentèle », *art. cit.*, 2005, pp. 122–123.

XVIIe et le début du XVIIIe siècle. Les parrains et marraines sont membres de l'élite, aucun ne vient de couches inférieures et une inflexion vers la famille se fait ressentir dès le milieu du XVIIIe siècle[1020]. L'élite maintient ainsi des liens en son sein, comme nous avons pu le voir à Corsier avec la famille de Watteville.

Des variations existent cependant suivant les lieux et deux localités finlandaises du XIXe siècle présentent des modalités différentes : l'une privilégie le statut socio-économique, alors que l'autre favorise la proximité géographique. C'est pourquoi, il est essentiel d'aborder le voisinage[1021].

6.9 Parrainage et proximité spatiale

Dans les pages précédentes, la proximité spatiale a été effleurée, en particulier pour le régent Butticaz au XIXe siècle ou encore pour la famille de Frédéric Wiesendanger. La question de la proximité spatiale, ou du voisinage, a également été régulièrement abordée dans les études sur le parrainage. En général, la forte propension à choisir un parrain et une marraine dans la proximité a été soulignée, par exemple au Danemark entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle[1022] ou à Bouafles au XVIIIe siècle[1023]. Dans la paroisse de Valkaela en Finlande, regroupant de nombreux villages et hameaux, distants jusqu'à 40 kilomètres, le village reste l'aire de recrutement principale avec plus de 70 % des marraines et environ 55–60 % des parrains. Les parrains et marraines de l'extérieur sont quant à eux souvent de statut élevé[1024].

1020 CORNUT, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », *art. cit.*, 2013, pp. 253–255, 257–258, 261–262.

1021 MARTTILA et UOTILA, « Le choix des parrains et marraines dans les campagnes finlandaises entre 1810 et 1914 », *art. cit.*, 2015, pp. 147–148.

1022 THOMSEN, « Le parrainage dans la société rurale danoise entre 1750 et 1830 », *art. cit.*, 2015, pp. 245–247.

1023 BARDET, « Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIIIe siècle », *art. cit.*, 2009, pp. 176–177.

1024 PIILAHTI, « Kin, neighbours or prominent persons? Godparenthood in a Finnish rural community in the first half of the eighteenth century », *art. cit.*, 2012, pp. 215–218.

L'étude la plus poussée concernant le lien entre voisinage et parrainage a été réalisée par Vincent Gourdon et Isabelle Robin et porte sur Aubervilliers au XIXe siècle. Le lieu de domicile est un critère en baisse au XIXe siècle au profit de la parenté, c'est-à-dire que la communauté locale perd de son importance au profit de la parenté et de la famille. Toutefois, la majorité des parrains et marraines est encore recrutée dans la paroisse. Les auteurs mettent en évidence qu'en 1881 parmi les parrains et marraines recrutés dans la paroisse, environ un tiers habite dans la même rue, et un cinquième à la même adresse. Ce phénomène est particulièrement fort dans les quartiers ouvriers, ce qui peut être expliqué par la forme du bâti ou par le fait que les ouvriers ont peu de lien avec les locaux[1025]. Cette constatation est également valable pour les classes inférieures parisiennes au XIXe siècle pour lesquelles la proximité est plus forte[1026].

En Suisse, à Zurich au XVe siècle, les parrains et marraines viennent du même milieu ou d'un milieu plus élevé et ont souvent un lien professionnel ou de proximité spatiale avec les parents du nouveau-né, ils sont en particulier souvent du même quartier[1027]. À Vallorbe, chez les élites locales, avoir des parrains et marraines extérieurs appartenant aux élites bernoises est un grand prestige[1028].

Corsier présente une géographie permettant de différencier entre divers villages et hameaux ou lieux-dits. La démarche est ici similaire à celle réalisée pour les mariages (voir point 5.3). Le but est aussi de déterminer si un changement a lieu entre les deux périodes, en nous référant aux plans de 1776 et des années 1830. Avant de passer aux résultats, il faut détailler la démarche adoptée ici.

En effet, il est plus compliqué de localiser les parrains et marraines que les époux et épouses pour plusieurs raisons. La première est la plus grande variété de domicile ou d'origine des parrains et marraines, qui par conséquent les exclut des plans. Même pour les personnes présentes sur les plans, il faut remonter souvent au père, voir au grand-père, pour trouver un lieu de domicile. La mention des lieux de domicile n'est pas

---

1025 GOURDON et ROBIN, « Parrains et voisins ? Espace et parrainage en banlieue parisienne au XIXe siècle », *art. cit.*, 2017, pp. 57–58, 63–70.

1026 GOURDON, « What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris », *art. cit.*, 2012, p. 180.

1027 SUTTER, *Von guten und bösen Nachbarn*, *op. cit.*, 2002, pp. 284–288.

1028 HUBLER, « Parrainage et réseaux sociaux : l'exemple des élites vallorbières (XVIIe–XVIIIe siècles) », *art. cit.*, 1992, p. 232.

systématique, que ce soit au XVIIIe ou au XIXe siècle. C'est pourquoi, les lieux d'origine ont été parfois considérés comme les lieux d'habitation. La seconde raison est la mobilité. Les personnes peuvent de fait déménager au cours de la décennie étudiée et le lieu le plus souvent mentionné a été considéré comme le domicile. Cette mobilité est particulièrement forte pour les femmes qui se marient et vont résider dans le village de leur époux. Les lieux d'habitation des couples ont en général été privilégiés, car les couples apparaissent souvent ensemble. Le choix a été fait de considérer que les parrains et marraines portant un nom de famille attesté dans la paroisse résident dans cette dernière.

Tableau 6.49 Lieu de résidence (paroisse ou non) des parrains et marraines 1773–1782

Paroisse	**Occurrences**	**%**
Oui	535	60,18 %
Non	225	25,31 %
Inconnu	129	14,51 %
Total	**889**	**100 %**

Tableau 6.50 Lieu de résidence (paroisse ou non) des parrains et marraines 1831–1840

Paroisse	**Occurrences**	**%**
Oui	766	63,10 %
Non	140	11,53 %
Inconnu	308	25,37 %
Total	**1214**	**100 %**

Entre 1773 et 1782, sur les 889 parrains et marraines, la majorité vient de la paroisse (plus de 60 %) (tableau 6.49). Au XIXe siècle, la part de parrains et marraines de la paroisse est presque similaire, toutefois les inconnus sont bien plus nombreux, reflétant ainsi la difficulté à identifier les personnes (tableau 6.50). La part des individus venant d'en dehors de la paroisse baisse fortement, à cause de la difficulté à les déterminer. Malgré ces difficultés d'identification, les parrains et marraines habitant la paroisse sont un peu plus nombreux au XIXe siècle. Certains font le voyage depuis l'extérieur, à l'exemple d'Élie Butticaz, habitant à Vouvry, qui fait le déplacement afin de participer au baptême d'Élise Louise Aimée

Butticaz. Ce voyage est connu car il meurt le 4 octobre à l'auberge du Cerf à Vevey, où il se trouvait depuis huit jours, soit la date du baptême de sa filleule[1029].

6.9.1 Les parrains et marraines extérieurs à la paroisse

Les parrains et marraines extérieurs à la paroisse, quand le lieu est connu, se recrutent principalement à Vevey, la ville la plus proche et le centre économique et politique de la région. Les lieux inconnus sont plus nombreux au XVIIIe qu'au XIXe siècle. Par conséquent, la variété des lieux est plus forte pour la seconde période analysée. Les parrains et marraines du XIXe siècle ont des lieux d'origine ou d'habitation plus éloignés également (Vouvry en Valais, Fribourg, Coppet près de Genève). Toutefois, c'est en 1778 que le parrain le plus éloigné est mentionné. Il s'agit d'Aimé André Cuénod, alors à Halifax pour ses affaires, parrain d'Aimé André Roche, et représenté par son frère au baptême.

Tableau 6.51 Parrains et marraines hors paroisse 1773–1782

Lieu	Occurrences	Vaud	Distance	0–10 km
Inconnu	110	inconnu	Inconnu	Inconnu
Halifax	1	non	5300	non
Genève	1	non	75	non
Morges	1	oui	28	non
Lausanne	2	oui	24	non
Aigle	1	oui	21	non
Villeneuve	1	oui	11	non
Epesses	1	oui	10	oui
Puidoux	1	oui	10	oui
Chexbres	1	oui	5,5	oui
Blonay	2	oui	5	oui
St-Saphorin	8	oui	4	oui
La Tour-de-Peilz	4	oui	4	oui
St-Saphorin ?	2	oui	4	oui
La Chiésaz	1	oui	3	oui
Vevey	88	oui	1	oui
Total	**225**			

1029 « Registre des délibérations de la municipalité de Jongny, 1825–1837 », *art. cit.*, p. 198.

Tableau 6.52 Parrains et marraines hors paroisse 1831–1840

Lieu	Occurences	Vaud	Distance	0–10 km
Inconnu	37	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Vevey	34	oui	1	oui
Puidoux	10	oui	10	oui
St-Légier	6	oui	2,5	oui
Lausanne	5	oui	24	non
Chexbres	4	oui	5,5	oui
Blonay	4	oui	5	oui
Montreux	4	oui	7	oui
Vernex (Montreux)	3	oui	6	oui
Vevey ?	3	oui	1	oui
La Tour-de-Peilz	3	oui	4	oui
Renens	2	oui	21	non
Bière	2	oui	40	non
Genève	2	non	75	non
Châtel-St-Denis	2	oui	8	oui
St-Saphorin	2	oui	4	oui
Rivaz	1	oui	5,5	oui
Bex	1	oui	30	non
Coppet	1	oui	62	non
Fribourg	1	non	44	non
Riex	1	oui	9	oui
Château-d'Oex	1	oui	25	non
Saanen	1	non	32	non
Vouvry	1	non	19	non
Mont-sur-Rolle	1	oui	40	non
Aubonne	1	oui	36	non
Echichens	1	oui	28	non
Orbe	1	oui	37	non
Villette	1	oui	9	oui
Oron-la-Ville	1	oui	14,5	non
Essertes	1	oui	11	non
Provence	1	oui	53	non
Moudon	1	oui	22	non
Total	**140**			

La majorité des parrains et marraines vient toutefois du Pays puis canton de Vaud, et en particulier d'un rayon de moins de dix kilomètres (tableaux 6.51 et 6.52). La moitié des parrains et marraines du XVIIIe siècle (110 sur 225) sont dans ce cas, avec une légère hausse au XIXe siècle (78 sur 140). La moyenne de l'éloignement augmente entre les deux périodes, sans tenir compte d'Aimé André Cuénod au XVIIIe siècle. Comme pour les mariages, les distances sont donc plus grandes au XIXe qu'au XVIIIe siècle. En effet, entre 1773 et 1782, la distance moyenne sans Vevey est de 11,7 kilomètres, alors qu'au siècle suivant elle est de 17,32 kilomètres (tableau 6.53). En revanche, compte tenu du grand nombre de personnes habitant à Vevey au XVIIIe siècle, la moyenne tombe à 3,14 kilomètres contre 11,6 au XIXe siècle. Dans les deux cas, la distance est plus grande entre 1831 et 1840.

Tableau 6.53 Distance moyenne des parrains et marraines extérieurs à Corsier (sans Halifax pour 1773–1782)

	1773–1782	**1831–1840**
Distance moyenne avec Vevey	3,14 km	11,6 km
Distance moyenne sans Vevey	11,7 km	17,32 km

Outre Aimé André Cuénod, le parrain le plus éloigné entre 1773 et 1782, Jean Rodolphe Jaquillard, habite Genève et est l'oncle de deux enfants baptisés. Morges est ensuite le lieu le plus éloigné, représenté par un aide-major du nom de Perret, sans lien de parenté et sans plus d'information. Enfin, les sœurs Rose et Susanne Hurtault habitent à Lausanne, pour lesquelles aucun lien de parenté n'est connu avec leur filleule. Elles sont en revanche appelées « demoiselle » dans les registres, signifiant l'appartenance à une importante famille. Les personnes habitant le plus loin font ainsi souvent partie des classes élevées.

Au XIXe siècle, les parrains et marraines les plus éloignés habitent à Genève. Le premier est parrain d'un enfant dont les parents sont extérieurs à la paroisse. La seconde est marraine de sa propre fille, illégitime, baptisée à Chardonne, née à Coppet. Habitant probablement aussi à Coppet, Charles Samuel Emery est parrain en 1840 de Charles Louis Blanchoud. Le lien est ici de parenté, les deux étant cousins au quatrième degré. Louise Henriette Favre, habitant à Provence, est marraine en 1836 de François Louis Welten, dont la mère est Marianne Favre, originaire de Provence. Ici aussi, un lien de parenté est à l'origine de cette décision.

Élise Chollet, originaire de Fribourg, est marraine d'Élise Binggeli en 1839, sans lien de parenté. Enfin, pour donner un dernier exemple, le couple Jean Marc Gabriel Morel et Jeanne Susanne Cupelin, habitant à Bière, est présent au baptême de leur nièce en 1839. La parenté explique ainsi l'éloignement des parrains et marraines, alors que le statut social y préside lors de la première période. La centralité de la parenté pour les choix de parrains et marraines au XIXe siècle est donc confirmée à travers la distance géographique.

6.9.2 Les parrains et marraines de la paroisse

La majorité des parrains et marraines, au XVIIIe comme au XIXe siècle, est donc domiciliée dans la paroisse. Les enfants baptisés dans la paroisse de Corsier, mais n'y résidant pas ont été supprimés ici.

Au total, pour la période 1773–1782, 913 liens de filleul-e à parrain ou marraine, tous résidents de la paroisse, sont recensés. Les liens avec un parrain ou une marraine du même village sont les plus nombreux, que les villages soient grands (257 sur 342 pour Chardonne) ou petits (27 sur 55 à Jongny) (tableau 6.54).

Tableau 6.54 Lieux de résidence des baptisé-e-s et des parrains/marraines de la paroisse 1773–1782

		Lieu de résidence parrain/marraine					
		Chardonne	**Corseaux**	**Corsier**	**Inconnu**	**Jongny**	**Total**
Lieu de résidence baptisé-e	**Chardonne**	257	14	25	38	8	342
	Corseaux	13	84	31	6	2	136
	Corsier	17	32	287	28	8	372
	Inconnu		2	6			8
	Jongny	7	5	7	9	27	55
	Total	**294**	**137**	**356**	**81**	**45**	**913**

Tableau 6.55 Lieux de résidence des baptisé-e-s et des parrains/marraines de la paroisse 1831–1840

		Lieu de résidence parrain/marraine					
		Chardonne	**Corseaux**	**Corsier**	**Inconnu**	**Jongny**	**Total**
Lieu de résidence baptisé-e	**Chardonne**	298	11	11	84	19	423
	Corseaux	6	56	13	25		100
	Corsier	15	21	178	59	5	278
	Inconnu	1			1		2
	Jongny	54	2	12	20	83	171
	Total	**374**	**90**	**214**	**189**	**107**	**974**

Entre 1831 et 1840, 974 liens entre filleul-e-s et parrains/marraines habitant les quatre villages sont comptabilisés (tableau 6.55). Au total, 615 se font entre personnes du même village (63 %), alors qu'au XVIIIe siècle, ils sont 655 sur 913 (72 %). Il y a donc une baisse générale de parrains et marraines habitant dans le même village, mais le nombre de lieux inconnus dans la paroisse est bien plus élevé durant la seconde période (189 sur 974, soit plus de 19 %). Il est ainsi probable que les taux de parrains et marraines du même village soient plus élevés au XIXe siècle. Les taux passent ainsi par exemple de 75 à 70,5 % pour un enfant de Chardonne ou de 77 à 64 % pour Corsier. Il est difficile de tirer des conclusions, mais il semble clair que le même village est préféré que ce soit entre 1773 et 1782 ou entre 1831 et 1840. Toutefois, la plus grande difficulté à retrouver les lieux de résidence au XIXe siècle péjore l'analyse, le village restant cependant un élément important. Ces résultats sont grandement tributaires de la qualité des sources et la moindre précision du XIXe siècle se fait ressentir ici. Des informations quant aux lieux exacts de résidence sont disponibles et permettent d'affiner l'analyse, en les projetant sur un réseau géographique.

6.9.3 Les lieux de résidence mis en réseau

De la même manière que pour les mariages[1030], les coordonnées géographiques des baptisé-e-s et de leurs parrains et marraines ont été recherchées en fonction des plans de 1776 et des années 1830. Chaque nœud

1030 Voir point 5.3

(individu) s’est ainsi vu assigné des coordonnées géographiques correspondant à son domicile probable au moment de son baptême ou de son intervention en tant que parrain ou marraine. Seuls les individus habitant dans la paroisse de Corsier ont été reportés sur ces visualisations par souci de clarté. De même, étant donné le nombre élevé de liens et de nœuds, il a fallu procéder à un déchevauchement des nœuds afin de mieux les distinguer, ce qui a rendu la superposition sur les cartes obsolète. En effet, il est très difficile de différencier la maison ou le bâtiment concerné une fois cette opération réalisée. Les individus baptisés dans la paroisse mais nés en dehors ont en revanche été maintenus sur les figures suivantes.

Dans ces deux visualisations (figures 6.4 et 6.5), en comparant la première période étudiée à la deuxième, les nœuds sont soit des enfants baptisés dans la paroisse, soit des parrains et marraines résidant dans la paroisse. Afin de les distinguer, les baptisé-e-s sont en noir, les parrains et marraines en gris clair.

Compte-tenu de la densité du réseau et du grand nombre de liens représentés (915 pour 1773–1782, 1003 pour 1831–1840), il est assez difficile de distinguer précisément des lieux où les liens de parrainage se font de manière particulièrement proche. Comme pour les mariages, les proximités spatiales sont étudiées à partir du réseau. En passant en revue les nœuds dans GEPHI, les nœuds voisins apparaissent, c’est-dire ceux auxquels le nœud est relié. Ainsi, il est possible repérer quelles relations se font dans la proximité. Les coordonnées géographiques sont ensuite recherchées sur une carte en ligne afin d’observer la distance entre les nœuds. Durant les deux périodes, les lieux les plus éloignés, comme les Monts de Corsier ou encore Paully, sont liés avec les autres parties de la paroisse. Il est possible, en passant en revue les différents lieux, de trouver des endroits où les baptisé-e-s restent proches de leurs parrains et marraines. C’est par exemple le cas à Grenivaz, où trois sœurs, Françoise Élisabeth, Anne Élisabeth et Françoise Louise Cupelin n’ont que des parrains et marraines résidant au même endroit durant la décennie 1773–1782. Elles sont filles d’un journalier et les parrains et marraines du même lieu ont soit des professions inconnues soit sont des agriculteurs. Les parrains et marraines extérieurs font en revanche probablement partie d’une certaine élite, l’une d’elles étant mentionnée comme « demoiselle ». Mais l’ensemble de celles et ceux de la paroisse habite le même lieu, et ceci car la famille partage une possession à Grenivaz, appartenant au grand-père des enfants. Ce sont donc les oncles, tantes et grands-parents

qui sont parrains et marraines. En revanche, au lieu-dit Hautigny, tous les enfants, à une exception, ont des liens vers un autre lieu. La résidence est incertaine pour les enfants, le père des quatre baptisé-e-s y étant situé car son père y habite. Le seul lien local est avec un oncle, localisé avec son frère et son père. Aux Friboges, sur le territoire de Jongny, habite la famille d'Abraham Page, agriculteur, dont quatre enfants sont baptisés durant ces dix ans. Les parrains et marraines de ces enfants, quand le lieu est connu, sont surtout de Jongny, deux fois du village situé à plus d'un kilomètre, un couple à la Chaudettaz, située à 400 mètres et un parrain au lieu-dit en Montet, à plus d'un kilomètre également. Dans ce cas, aucun lien de famille n'existe, sinon plus tard, car le couple de parrain et marraine deviendra parent de l'époux de la nièce de la baptisée. La stratégie de cette famille est variée, avec deux parrains étant membres de conseils et agriculteurs, les autres agriculteurs ou domestiques. La proximité a peut-être joué un rôle, d'abord dans le baptême, puis pour le futur mariage, mais aussi la profession.

À Perriaz, sur le territoire de Chardonne, un des trois enfants du couple Jean François Ducret, agriculteur, et Jeanne Marie Genton a des parrains dans la proximité, à Praz Paturaz, dans une ferme qui est en fait voisine. Le parrain est Pierre Ducret, son grand-oncle avec son épouse Esther Mouron, dont la profession est inconnue.

Lorsque la proximité spatiale entre en jeu, du moins dans les endroits isolés de la paroisse, la parenté semble dicter ces choix, possiblement en lien avec des similarités professionnelles, bien qu'une étude plus détaillée puisse peut-être atténuer cette constatation.


Figure 6.4 Réseau géographique des parrainages de la paroisse de Corsier 1773–1782

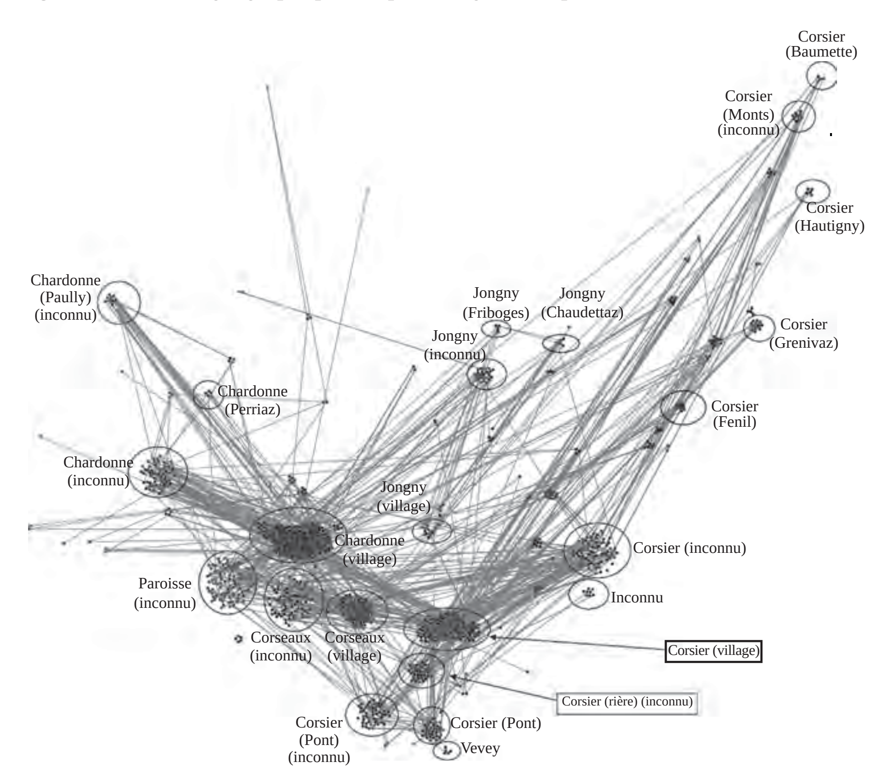
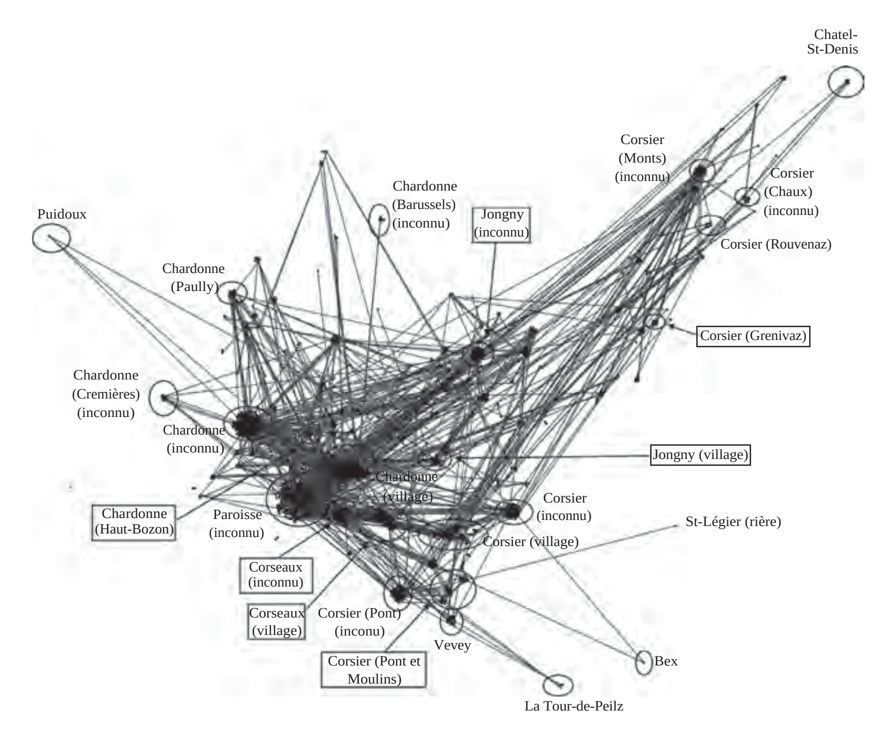




Figure 6.5 Réseau géographique des parrainages de la paroisse de Corsier 1831–1840



Dans les villages, la parenté est-elle aussi la raison principale de la proximité des parrains et marraines ? À Chardonne, Jeanne Susanne Esther Forestier, fille de Philippe Henri et Jeanne Esther Dubuis, habitant à l'actuelle Rue du Village 24, a deux marraines et un parrain, qui habitent eux aussi tous à Chardonne. Il s'agit d'un couple à environ 90 mètres et d'une marraine, qui habite la maison immédiatement à côté, portant le même nom de famille, mais uniquement apparentée par des liens d'affinité. Le lien d'affinité le plus court est celui de tante de l'époux de la sœur de la baptisée, soit un lien qui se réalisera plus tard. Le père est agriculteur, de même qu'un des deux parrains de sa fille. Mais surtout les deux parrains sont conseillers de paroisse. Les frères et sœurs de Jeanne Susanne Esther Forestier ont aussi de nombreux parrains et marraines à proximité.

À Corseaux, Anne Louise Volet reçoit des parrains et marraines proches. Son père et sa mère habitent à la Rue du Village 9, propriété du

grand-père du baptisé. La difficulté à identifier les lieux se ressent puisque sa tante et marraine, Anne Louise Catherine Volet, est également notée comme habitant à cette adresse, ainsi que son oncle et parrain, Gabriel François. La parenté, et également l'incertitude du lieu, conduit ici à la proximité spatiale. Aussi à Corseaux, Jeanne Aréthuse Delapraz a des parrains et une marraine dans le voisinage. Son père est un des parrains, par conséquent résidant au même lieu. Sa grand-mère et sa dernière marraine et tante Jeanne Françoise Delapraz habitent également à la même adresse, Rue du Village 19. Ils sont tous vignerons. Jean Pierre Gerbex, baptisé en 1773, dont le père Jean Baptiste, vigneron originaire de la paroisse voisine de St-Saphorin, et la mère Jeanne Esther Mouron, habitent à Corseaux dans un bâtiment qui n'existe plus, a deux parrains et une marraine. L'un est le régent de Chardonne, Jean Pierre Rinsoz. L'autre parrain est Jean André Gamaliel Mouron, habitant non loin de là, à moins de 70 mètres, actuel Chemin du Basset 5. L'épouse de ce dernier est la marraine. Par ailleurs, leur profession est inconnue. Un lien d'affinité existe avec le dernier parrain mais éloigné[1031]. Enfin, prenons un dernier exemple à Corseaux avec la fille de Jean Pierre Genaud, vigneron, et de Marianne Delapraz, domiciliés à l'actuelle Rue du Village 34. Leur fille est baptisée le 17 septembre 1775 et a comme parrain et marraine son oncle maternel et son épouse, presque voisins directs car habitant à moins de 70 mètres, rue du Village 20. Cet oncle sera aussi assesseur consistorial en 1782. Pour le village de Corseaux, on remarque que les vignerons sont souvent présents dans ces exemples, démontrant peut-être une tendance à prendre des parrains et marraines dans la proximité.

Plusieurs éléments intéressants ressortent de ces quelques exemples. La parenté est importante quand la proximité spatiale entre en ligne de compte. Plus intéressant peut-être, cette proximité peut mener à des liens de compérage et de commérage qui seront par la suite confirmés par un mariage. Parfois, la profession peut aussi entrer en considération.

Entre 1831 et 1840 (figure 6.5), les lieux plus distants ne sont pas coupés du reste du cercle, à l'exemple de Paully sur le territoire de Chardonne, hameau dans lequel naissent sept enfants, mais où ne se trouvent que deux parrains, dont un seul est relié à un enfant de Paully. Aussi à Chardonne, au lieu-dit Afferraz, les trois enfants de Jean Pierre Philippe Genton ont des liens vers le village de Chardonne, quand le lieu d'habitation des parrains

1031 Frère de l'époux de la cousine germaine du père du baptisé (HFFH()HF.H()H).

et marraines a pu être identifié. La profession du père est inconnue, mais le père du père est cultivateur. Le métier des parrains et marraines de ses enfants est le plus souvent inconnu (un vigneron). Les fortunes sont aussi variables, puisqu'elles s'échelonnent entre aucune et 3 450 pour Aréthuse de Montet, membre d'une famille influente. Les choix semblent ici variés, entre lien avec une personne d'un statut élevé et de parenté.

Aussi à Chardonne, au Haut Bozon, où sont nés trois enfants du couple Jacob Gehret et Anne Eyer, les parrains se situent hors du lieu-dit. Mais il s'agit surtout d'un manque d'informations puisqu'un seul parrain a pu être placé à Corsier, avec un lieu inconnu. En revanche, tous les parrains et marraines sont soit probablement de la parenté, soit des personnes également extérieures à la paroisse, portant des noms à consonance germanique (Buchs, Brandt), démontrant encore une fois la volonté de maintenir un lien avec sa communauté d'origine. De plus, les parrains et marraines locaux ne possèdent pas de fortune, comme le père des enfants. Dans ce cas, la communauté d'origine, la parenté et la catégorie de fortune se recoupent.

Au lieu-dit Rouvenaz (ou Rouvenant), sur les hauts de Corsier, deux enfants de Jean Pierre François Herminjard et Françoise Marie Burky sont mentionnés. Le premier, Jules Christ Samson, a comme parrains et marraines ses quatre grands-parents, deux d'entre eux habitant probablement au même endroit, deux autres en Salauroz, aussi sur les hauts de Corsier, mais à plus d'un kilomètre. Son frère, Marc Henri Michel, reçoit également quatre parrains et marraines lors de son baptême. Il s'agit de deux couples, le premier comprenant son oncle paternel et son épouse, résidant probablement aussi sur la propriété de Rouvenaz, où se trouvent deux maisons. L'autre couple comprend Jean Michel Schlegel et Jeanne Françoise Boulenaz. Ils résident à la Fenettaz, à environ 550 mètres de là, aussi sur les Monts de Corsier. De plus, Jean Michel Schlegel a été marié auparavant avec Marianne Élisabeth Burky, tante de la mère des baptisés. Un lien de parenté est présent dans tous les liens de parrainage, qui influence ainsi la proximité de choix des parrains et marraines. Le père du père des enfants est relativement riche, avec une fortune déclarée de 6 765 francs. Les parrains et marraines hors de la parenté ont quant à eux entre 1 000 et 3 000 francs de fortune. Le père est agriculteur, de même que tous les parrains et marraines pour lesquels la profession est connue. Dans ce cas, les critères de choix sont la profession, la parenté et une certaine fortune.

Trois enfants Gaudard voient le jour à Grenivaz sur les Monts de Corsier : Françoise Antoinette, Louis Pierre David et Jean François. Leur père est mentionné plusieurs fois comme habitant à Grenivaz, mais c'est son père qui y possède deux terrains, avec une maison sur chacun des deux. Françoise Antoinette reçoit comme parrain et marraine un couple dont le lieu de résidence se trouve à Corsier, sans plus de précision, couple au sein duquel l'épouse est la tante de la mère de l'enfant. Louis Pierre David a comme parrain son grand-père, qui réside donc au même endroit. Enfin, Jean François a comme parrain et marraine ses parents. Ainsi, si proximité spatiale il y a, la raison principale est la parenté. Puisque ce sont des parents, leur fortune est semblable et la profession la même.

Au village de Chardonne, d'autres exemples existent, comme Jean François Louis Neyroud, qui en 1838 reçoit six parrains et marraines, dont quatre habitent au village de Chardonne. Parmi ces quatre, Pierre François Tavel et Jeanne Legert sont domiciliés à la Rue de la Demi-Lune 5, alors que le père du baptisé habite Rue Jacques Chardonne 5, à environ 50 mètres de là. Le parrain présente un lien d'affinité[1032]. Les deux autres forment le couple Jean Louis et Aréthuse Ducret habitant à environ 150 mètres de là en Panessière. Ils sont également apparentés puisqu'Aréthuse Ducret est la tante du père de l'enfant. Le père est un petit vigneron, avec 775 francs de fortune et les parrains et marraines possèdent entre 980 et 1 395 francs de terres, mais leurs professions sont inconnues. Les parrains et marraines restent aussi dans la même catégorie de fortune.

Quelques exemples du village de Corseaux complètent le tableau, démontrant là aussi le rôle essentiel de la parenté. Jeanne Charlotte Delapraz, baptisée en 1837, dont le père habite en face de la Rue du Village 37, a trois marraines. La première, Jeanne Madeleine Dubuis, est sa cousine germaine et habite à 200 mètres de là, à l'autre bout du village. Sa deuxième marraine, Françoise Louise Charlotte Brunet, réside dans la maison adjacente. Elle est, en outre, une cousine éloignée[1033]. La dernière est Françoise Louise Madeleine Schneeberger qui loge deux maisons plus loin, à l'actuelle rue du Village 32 et est la cousine de la mère de la baptisée. Les parrains et marraines sont vignerons, comme le père. La fortune du père s'élève à 3 390 francs. Deux des marraines ont entre 1 000 et 3 000 francs et la dernière, dont le père est aussi conseiller municipal de

---

1032 Frère de l'époux de la sœur de la mère du baptisé (HF()F.H()H).
1033 FHHH()HHFF.

Corseaux, possède 9 555 francs de terres, soit une fortune considérable. La parenté semble être le critère déterminant pour le choix ici, doublée d'une proximité géographique.

Dans le même village, Henri Louis Joseph Binggeli est baptisé en 1836. Son père possède le deuxième étage d'une maison située à l'actuel Chemin de Pierre-à-Fleur 1, est vigneron et déclare une fortune de 205 francs. Il reçoit trois parrains et deux marraines à son baptême. Parmi eux, trois habitent le même village. Le premier, Joseph Chollet, réside à environ 100 mètres et n'a *a priori* pas de lien de parenté avec le baptisé. Il est mentionné comme préfet de Romont en 1833 sur le plan, et possède cette maison avec son frère. Peut-être est-il catholique. La deuxième, Marianne Henriette Françoise Binggeli, est la tante de l'enfant et est mariée avec le dernier parrain, Jean Gabriel Schneeberger. Tous deux habitent à environ 120 mètres, à la Rue du Village 38, leur profession est inconnue mais le père de l'homme possède une fortune importante, 6 990 francs, alors que lui a 1 465 francs. Il s'agit dans ce cas de choix oscillants entre parenté et prestige, mais aussi proximité spatiale pour le préfet de Romont, qui semble disponible car habitant proche.

Ces différents cas démontrent l'importance de la parenté pour la proximité spatiale. Des possessions familiales suffisamment grandes pour accueillir la famille inclinent à choisir comme parrains et marraines des frères et sœurs ou des grands-parents habitant au même endroit. Les liens sont également souvent plus proches au XIXe qu'au XVIIIe siècle, quand choisir un parrain ou une marraine habitant à proximité pouvait conduire à une alliance dans le futur. Les professions peuvent constituer un critère de choix, mais souvent en lien avec la parenté. De plus, des liens avec des personnes plus élevées socialement existent, qui peuvent aussi se lier à de la proximité spatiale. Il est possible que la proximité générale baisse et la parenté augmente au XIXe siècle car les familles immigrées, plus nombreuses durant les années 1830, gardent plus souvent des liens avec leur lieu d'origine. La visualisation des réseaux géographiques permet, comme pour les mariages, de détailler certains mécanismes. Malheureusement, la densité du réseau et les nombreux liens rendent la lecture des relations de parrainage difficile.

Quoiqu'il en soit, la proximité spatiale reste essentielle au moment de choisir un parrain ou une marraine, puisque plus de 60 % des parrains et marraines habitent dans la paroisse pour les deux périodes étudiées. Comparativement à Aubervilliers, les résultats de Corsier sont dans la tranche basse de personnes internes à la paroisse, puisque seulement 1/7 viennent d'en dehors

d'Aubervilliers entre 1785 et 1790, taux montant à environ 20 % entre 1841 et 1844. L'étendue de l'aire de recrutement y augmente également, notamment grâce à l'extension de la durée entre la naissance et le baptême, ce qui permet d'attendre l'arrivée de parrains et de marraines plus lointains[1034]. En Bohême également, l'horizon de provenance des parrains et marraines s'étend dans la seconde moitié du XIXe siècle[1035]. Le même phénomène se produit à Corsier, les parrains et marraines venant de plus loin au XIXe qu'au XVIIIe siècle. La question se pose cependant de savoir si ce phénomène se ressent pour toutes et tous. Ainsi, afin de mieux déterminer les proximités spatiales, le groupe des parrains et marraines les plus populaires est exploré en détail.

6.9.4 Popularité et position géographique

Les parrains et marraines les plus populaires pour les deux périodes ont été identifiés par la mesure des degrés entrants. Le même calcul est appliqué dans les deux visualisations suivantes (figures 6.6 et 6.7). Instinctivement, un positionnement central, dans les villages principaux semble un critère pertinent pour choisir un parrain ou une marraine car il est plus facile d'accès. Ce n'est pourtant pas forcément vrai, du moins pas pour tous.

Ainsi entre 1773 et 1782, la majorité des parrains et marraines habituels habitent dans les villages, comme Jean David de Montet ou Samuel Louis Neyroud, conseiller de paroisse, à Chardonne, Jean Philippe Roche, aussi conseiller de paroisse, ou Jean François Chappuis, notaire, à Corsier, ou encore Jean André Gamaliel Mouron, rière-conseiller de Chardonne, à Corseaux (figure 6.6). En revanche, entre 1831 et 1840, seuls deux parrains sont domiciliés au centre d'un village : Pierre François Tavel à Chardonne, qui a une fortune moyenne (1 395 francs) et dont la profession est inconnue (père agriculteur), et Jean Pierre Binggeli à Corseaux, vigneron et aussi de fortune moyenne avec 1 655 francs déclarés par son père (figure 6.7). La centralité est ainsi un critère plus important au XVIIIe siècle, reflétant par là le passage de liens verticaux vers des liens plus horizontaux, tout comme le démontre la fortune moyenne de ces parrains.

1034 BERTEAU, GOURDON et ROBIN-ROMERO, « Godparenthood: driving local solidarity in Northern France in the Early Modern Era. The example of Aubervilliers families in the sixteenth–eighteenth centuries », *art. cit.*, 2012, pp. 57–63.

1035 SKOREPOVA, « Le parrainage en Bohême dans le milieu rural, du XVIe au XIXe siècle », *art. cit.*, 2018, p. 113.

Figure 6.6 Réseau géographique des parrains et marraines 1773–1782. La taille des nœuds correspond au degré entrant (nombre de filleul-e-s)

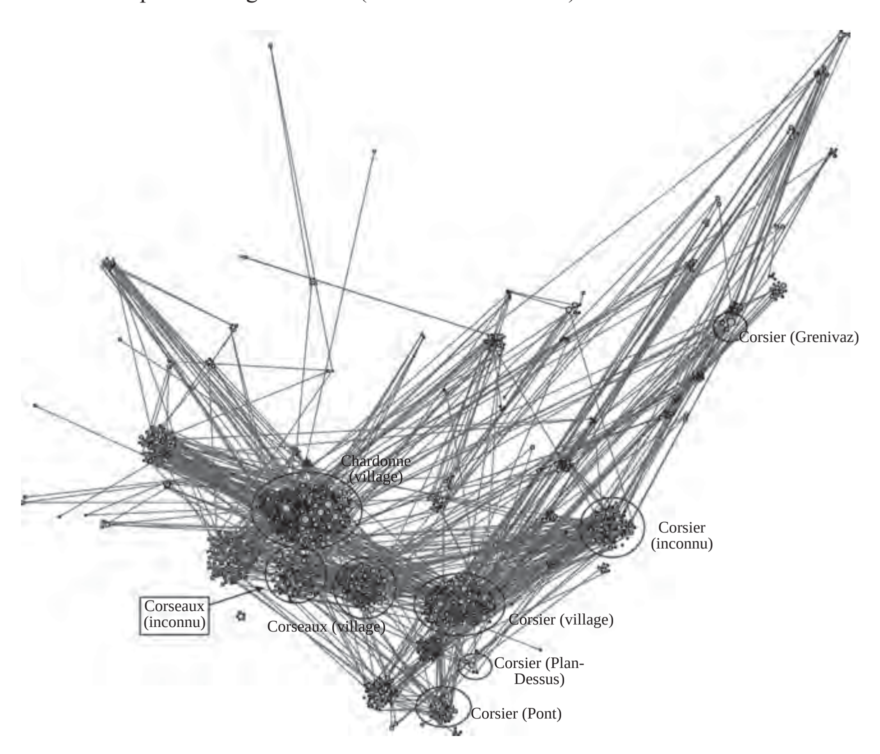
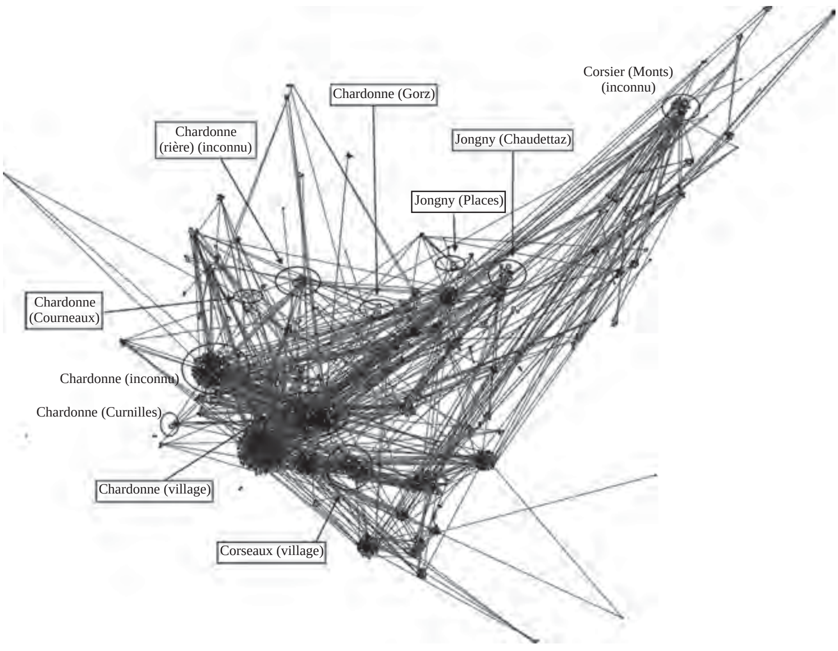




Figure 6.7 Réseau géographique des parrains et marraines 1831–1840.



Cependant, il existe des parrains et marraines populaires excentrés durant les deux périodes. Au XVIIIe siècle, Jeanne Marie Judith Agathe Neyroud habite à Grenivaz sur les Monts de Corsier, de même que Jeanne Françoise Marie Dénéréaz. La première épouse un boulanger et la seconde est fille de laboureur.

En Fenil, Jean François Delafontaine fait également partie des parrains les plus sollicités et son père est conseiller de Corsier et rière-conseiller de paroisse, propriétaire d'un grand domaine. Sa propriété se reflète dans la fortune de son fils Jean Gabriel qui déclare près de 7 000 francs entre 1831 et 1840. Dans le quartier du Pont au bord du lac Léman, le couple Jean François Genton et Françoise Marguerite Desaillaux est également parmi les plus populaires. Jean François Genton est entre autres conseiller de paroisse et justicier. Enfin, Jean François Louis Taverney et son épouse Jeanne Louise Marie Butticaz demeurent à la Chaudettaz, propriété de la famille Taverney de génération en génération. Cet homme sera aussi conseiller de paroisse puis municipal de Jongny et possède de nombreuses terres puisque ses fils se partagent ses possessions valant 11 030 francs dans les années 1830. Ces parrains et marraines habituels sont donc essentiellement prisés à cause de leur statut et leur fortune.

Un membre de la famille Taverney, Ferdinand Louis, fils de Jean François Louis ci-dessus, est également présent à la Chaudettaz entre 1831 et 1840, avec son épouse Jacqueline Mouron. Au même lieu réside la marraine populaire Jeanne Louise Marianne Butticaz, épouse d'un autre Taverney, Marc Louis François, aussi fils de Jean François Louis. La famille Taverney traverse ainsi les années et reste influente et populaire à Jongny ainsi que dans la paroisse de Corsier. Elle possède un grand domaine à la Chaudettaz. Pour avoir de nombreu-ses-x filleul-e-s au XIXe siècle, il n'est plus nécessaire de résider dans un des villages centraux. Corsier disparaît même complètement de la carte, alors que des lieux plus éloignés comme Les Curnilles à Chardonne ou Paully apparaissent. Ce fait peut cependant être simplement une conséquence de la place grandissante de la parenté, se mêlant au voisinage. Ainsi, les parrains et marraines les plus populaires sont ceux, au XIXe siècle, qui appartiennent à des familles dans lesquelles sont nés de nombreux enfants. Afin de mieux comprendre cela, les parrains et marraines habituels et leurs liens ont été isolés dans un nouveau réseau géographique (figures 6.8 et 6.9).

Figure 6.8 Réseau géographique des parrains et marraines populaires 1773–1782. La taille des noeuds correspond au degré entrant (nombre de filleul-e-s)

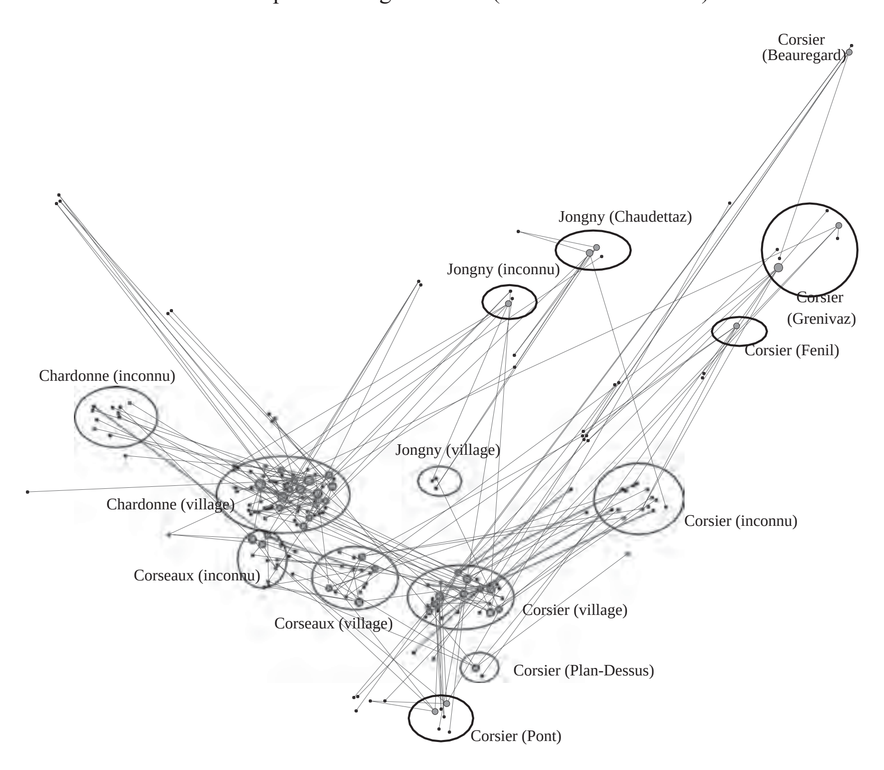
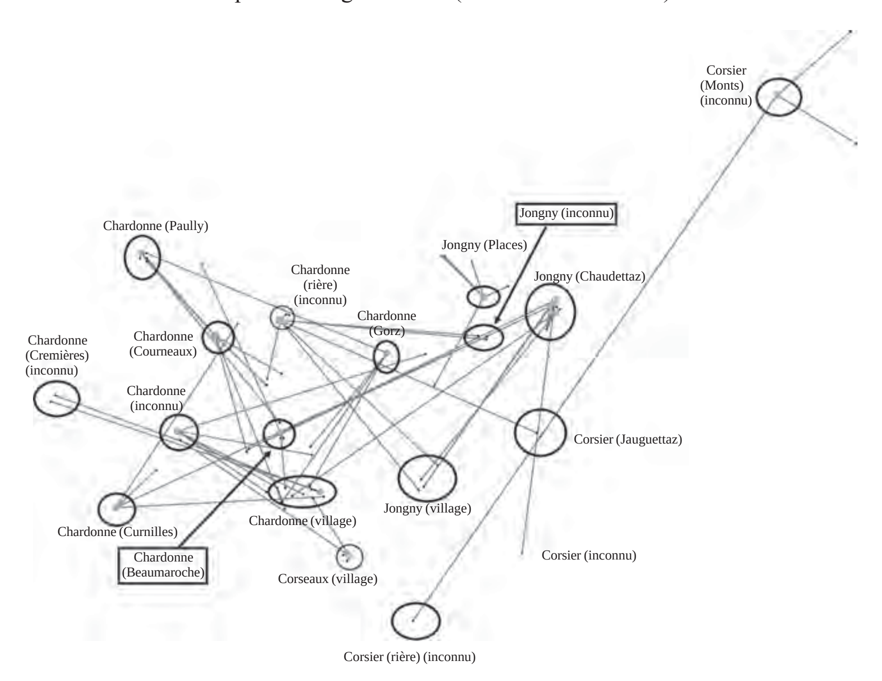


Figure 6.9 Réseau géographique des parrains et marraines populaires 1831–1840. La taille des nœuds correspond au degré entrant (nombre de filleul-e-s)



En comparant ces deux illustrations, l'échange entre villages et lieux ne semble pas disparaître. Toutefois, les parrains et marraines populaires habitant à Jongny ont moins de liens avec l'extérieur. Ainsi, le parrain situé dans un lieu inconnu à Jongny au XVIIIe siècle a trois relations sur quatre avec Chardonne. Celles et ceux habitant à la Chaudettaz ont moins de liens avec Chardonne (un seul). Mais au XIXe siècle, Jeanne Louise David, qui habite aux Places à Jongny, n'a que des liens avec Jongny. Les parrains et marraines de la Chaudettaz ont toujours des liens vers Chardonne et Corsier, mais aussi des relations très proches, en particulier avec les oncles et tantes. À Corseaux, qui forme un nœud assez dense au XVIIIe siècle, la situation ne semble pas vraiment évoluer, puisque la moitié des filleul-e-s de Jean Pierre Binggeli au XIXe siècle y habite. À Paully, le parrain populaire Jean Abraham Louis Ducret a trois de ses filleul-e-s dans le même lieu et sont également apparentés et se situent dans la même catégorie de fortune ; en effet, il a 342 francs et les parents de ses filleul-e-s entre 740 et 2 910

francs[1036]. Entre 1773 et 1782, Jean François Genton, qui réside au Pont, est parrain de quatre enfants, dont un seul habite aussi au Pont, un autre à Corsier, un à Corseaux et un à Chardonne. Jeanne Marie Judith Agathe Neyroud, qui demeure à Grenivaz, est marraine de sept enfants, dont un au Pont à Corsier, un aux Moulins à Corsier, deux à Corsier (inconnu), un à la Jauguettaz non loin et un à Grenivaz, démontrant ainsi une plus grande variété de lieux. Des exemples contraires existent bien entendu, par exemple Jean Élie Morel, rière-conseiller de paroisse et futur conseiller de Chardonne, dont les sept filleul-e-s habitent dans le même village de Chardonne.

Si au XVIIIe siècle habiter dans un des villages et faire partie de l'élite locale est un facteur important pour la popularité en tant que parrain ou marraine, la situation est différente au XIXe siècle avec des parrains et marraines habituels plus souvent situés aux marges de la paroisse. De plus, la parenté semble un critère essentiel pour la proximité spatiale mais aussi pour le nombre de filleul-e-s possibles. Le nombre d'enfants nés dans la parenté devient ainsi la raison principale de la popularité d'un parrain ou d'une marraine. Passer par une projection sous forme de réseau permet de déceler des changements essentiels dans la structure du parrainage entre le XVIIIe et le XIXe siècle.

6.10 Bilan

Ce chapitre a examiné différents aspects du parrainage à Corsier entre le XVIIIe et le XIXe siècle. La législation définit des règles pour le parrainage sous l'Ancien Régime. Les limites ainsi imposées se reflètent dans la pratique : le nombre de parrains et de marraines demandé par la loi est respecté. Les parrains et marraines sont un peu plus de deux en moyenne sous l'Ancien Régime, alors que leur nombre augmente un peu dans les années 1830. Si peu d'enfants restent sans baptême sous l'Ancien Régime, car ne pas baptiser un enfant reste illégal, ils sont bien plus nombreux au XIXe siècle. Les raisons de ce phénomène sont à rechercher du côté du décès prématuré de l'enfant, mais aussi dans des logiques d'appartenance à la « secte des mômiers », présente au moins à Chardonne dans les années 1820 et 1830.

1036 Deux cousins au troisième degré (HHH()HHH), et un neveu (H()HH).

Si la présence de la parenté est, en comparaison européenne, déjà forte entre 1773 et 1782, elle est encore plus prononcée dans les années 1830. Ainsi, tout comme pour les mariages, la parenté se renforce. Les oncles et tantes sont particulièrement fréquents parmi les parrains et marraines. Le modèle du couple est également populaire, à la fois au XVIIIe et au XIXe siècle. La parenté prend ainsi de plus en plus de poids, en même temps que les liens de parrainage avec l'élite se réduisent. De plus, s'il est possible durant les deux périodes pour des étrangers de se lier avec des personnes locales à travers le parrainage, les nouveaux arrivés au XIXe siècle conservent plus souvent des liens avec leur lieu d'origine. La classe moyenne renforce également ses liens internes au XIXe siècle, alors que les plus pauvres ont plus souvent des liens avec l'extérieur, tout comme les plus riches. En outre, les artisans semblent de plus en plus s'affirmer comme un milieu particulier, réalisant davantage de liens à l'intérieur de cette catégorie professionnelle. Cette transition vers des liens plus horizontaux se décèle aussi parmi les parrains et marraines populaires qui sont moins présents dans les conseils au XIXe siècle.

Ainsi, la hausse de la distance géographique moyenne entre les filleul-e-s et leurs parrains et marraines ne peut pas être considérée comme un signe d'ouverture de la société, mais plutôt une volonté de conserver des liens avec la communauté d'origine. Ce fait est confirmé par la proximité spatiale, qui est finalement une conséquence, quand les parrains et marraines résident à une courte distance, de la préférence pour la parenté. En définitive, pour reprendre les mots de l'introduction de *Parrainage en Europe et en Amérique*, cette prégnance du lieu « atteste surtout du poids concret de la communauté [. . .] ou même de la force de l'esprit communautaire/paroissial local »[1037]. Cette affirmation reste pertinente, toutefois cet esprit communautaire peut évoluer et se transformer, comme démontré dans ce chapitre.

Enfin, un phénomène intéressant se dégage pour le XVIIIe siècle : si un lien de parenté dans l'affinité existe, il s'agit parfois de futurs mariages. Dans certains cas, un lien de compérage préfigure alors une alliance avec la famille du parrain ou de la marraine. Le parrainage serait alors le premier pas en vue d'un rapprochement de long terme entre deux familles. Il s'agirait là d'un des usages de ce lien, bien éloigné de l'idée de la

1037 COURIOL, « La place de la parenté dans les baptêmes d'une paroisse lyonnaise d'Ancien Régime », *art. cit.*, 2015, p. 13.

fonction de parents de substitution. Le prochain chapitre cherche ainsi à comprendre l'usage de la parenté et du parrainage dans le cadre de relations économiques consignées dans les actes notariés à la fin de l'Ancien Régime, afin de déterminer quand et si ces liens sont mobilisés.

7 La place de la parenté et des voisin-e-s dans les transactions économiques

7.1 Actes notariés, voisinage et parenté

Ce chapitre se veut comme une expérimentation dans le but de déterminer quelles relations sont mobilisées lors d'actes quotidiens – relations déterminées auparavant à travers les liens de parenté et les parrainages – et cela à travers les actes notariés. En effet, la pratique notariale est courante, qu'elle concerne des ventes de terrains ou de maisons, la contraction de dettes, les partages d'héritages ou encore les contrats de mariage. Ces actes sont fréquents et concernent une partie non négligeable de la population.

Il y a encore une quinzaine d'années, malgré le potentiel reconnu des actes notariés comme sources essentielles pour l'étude des relations sociales, les historiennes et historiens constataient que l'histoire sociale des années 50 et 60 avait largement ignoré les actes notariés[1038]. Par la suite, ces documents ont été utilisés essentiellement de manière sérielle, par exemple les testaments ou les inventaires après décès. Effectivement, des avancées essentielles ont été réalisées sur la base de ces documents afin de mieux comprendre certaines réalités sociales, comme les mécanismes de la dot ou de l'héritage, ou encore la culture matérielle[1039]. Les échanges économiques, dont une partie est visible dans les registres de notaires, sont dépendants de liens divers comme le clientélisme, l'amitié, l'inimitié, le voisinage ou encore la parenté. Bien que le ménage reste

1038 BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, GOURDON Vincent et RUGGIU François-Joseph, « L'acte notarié d'Ancien Régime au service d'une histoire sociale des individus », in : BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, GOURDON, VINCENT et RUGGIU François-Joseph (éds.), *Liens sociaux et acte notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Presses de l'Univ. Paris-Sorbonne, 2004, p. 8.

1039 ROCHE Daniel, *Le peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981.

l'unité économique principale, les individus sont mis au centre dans ce chapitre, tout en conservant à l'esprit leur intégration dans un ménage, mais aussi dans la parenté. Si la dimension spatiale est importante pour les échanges, les diverses relations préexistantes (parenté, parrainage, tutelle, etc.) ont des moments spécifiques, des activations ponctuelles pour certaines pratiques[1040]. En effet, dans une économie préindustrielle, les personnes doivent composer avec des ressources limitées ; peu ont la possibilité de constituer une épargne ou une réserve. Pour se prémunir des menaces sur les ressources (crises de subsistance, épidémies, etc.), des systèmes collectifs de sécurité existent, comme, parmi d'autres, la famille, la parenté, les corporations, le voisinage, l'accès aux biens communs[1041].

La proximité spatiale est également une variable importante pour les protagonistes impliqués, bien que la notion de voisinage ait été peu abordée au prisme des actes notariés. Pourtant, ils sont une source tout indiquée pour déterminer son influence. Le voisinage et les relations qu'il implique ont été le plus souvent approchés sous trois angles différents et complémentaires.

Le premier angle est plutôt ethnologique, mettant au centre les solidarités du voisinage, influencé par la définition de Max Weber qui identifie le voisinage – ou plutôt la communauté de voisinage – comme un type de communalisation au même titre que la communauté domestique et dont le socle est l'aide mutuelle[1042]. Cette aide mutuelle se retrouve jusqu'à récemment encore dans les Carpates, en particulier pour l'aide à la construction des maisons[1043]. Dans les Grisons se manifeste également au XVIIIe siècle une forme d'aide mutuelle pour différents travaux (les voisins et voisines

1040 JANCKE Gabriele et SCHLÄPPI Daniel, « Einleitung: Ressourcen und eine Ökonomie sozialer Beziehungen », in: JANCKE Gabriele et SCHLÄPPI Daniel (éds.), *Die Ökonomie sozialer Beziehungen: Ressourcenbewirtschaftung als Geben, Nehmen, Investieren, Verschwenden, Haushalten, Horten, Vererben, Schulden*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2015, pp. 7–10, 21–23.

1041 SCHLÄPPI Daniel, « Ökonomie als Dimension des Relationalen. Nachdenken über menschliches Wirtschaften jenseits disziplinärer Raster und Paradigmen », in: JANCKE Gabriele et SCHLÄPPI Daniel (éds.), *Die Ökonomie sozialer Beziehungen: Ressourcenbewirtschaftung als Geben, Nehmen, Investieren, Verschwenden, Haushalten, Horten, Vererben, Schulden*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2015, pp. 56–57.

1042 WEBER, *Économie et société*, *op. cit.*, 1995, pp. 85–90.

1043 DOBROWOLSKA Teresa, « Nachbarschaft und Zusammenarbeit in den Karpathen-Dörfern », *Ethnologia Europaea* XV, 1985, pp. 165–178.

amènent ensemble le lait pour en faire de gros fromages). Cependant, la famille et les voisin-e-s sont tout autant mentionnés et le recours à l'un ou à l'autre semble dépendre de la nature du travail à effectuer : la parenté ayant un rôle plus symbolique et politique alors que le voisinage aurait un caractère plus neutre et pragmatique[1044].

Cette solidarité exprime des normes intégrées par les habitant-e-s, qui imposent des comportements, comme la présence aux enterrements et aux mariages. L'existence de ces normes en fait une véritable institution sociale[1045]. Cette approche est ainsi normative et institutionnelle, en ce sens qu'elle insiste sur les normes impliquant un certain comportement. La part institutionnelle se manifeste par des associations plus formelles, partant souvent de l'aide mutuelle et concernant la gestion du bâti et des terres. Ces associations ou voisinages possèdent leurs propres règles[1046], parfois avec des buts spécifiques (entretien de fontaines, de chemins, exploitation d'alpages)[1047]. Ces associations de voisinage peuvent parfois se concrétiser en communes ou proto-communes (parfois nommées « Nachbarschaft »)[1048], dans lesquelles l'aspect économique a une place centrale, complétée par d'autres valeurs, en particulier celles du « bon » et du « mauvais » voisin[1049], dont la finalité est le maintien de la paix et de la bonne entente[1050].

La seconde approche se concentre sur les conflits tels que l'on peut les trouver dans les cours de justice, lors desquels les qualités de « bon » et

1044 MATHIEU Jon, « "Ein Cousin an jeder Zaunlücke". Überlegungen zum Wandel von Verwandtschaft und ländlicher Gemeinde, 1700–1900 », in: LANZINGER Margareth et SAURER Edith (éds.), *Politiken der Verwandtschaft. Beziehungsnetze, Geschlecht und Recht*, Göttingen, 2007, pp. 64–67.

1045 HEBERLE Rudolf, « Das normative Element in der Nachbarschaft », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 11, 1959, p. 182.

1046 SCHEDENSACK, *Nachbarn im Konflikt*, *op. cit.*, 2007, p. 208.

1047 NIEDERER Arnold, *Gemeinwerk im Wallis: bäuerliche Gemeinschaftsarbeit in Vergangenheit und Gegenwart*, Basel, Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde, 1956, p. 17.

1048 KRAMER, « Die Nachbarschaft. Beitrag zur Kenntnis des Dorflebens vergangener Jahrhunderte auf Grund archivalischer Quellen », *art. cit.*, 1952.

1049 Ibid., pp. 129–131.

1050 SCHMIDT Heinrich Richard, « Pazifizierung des Dorfes. Struktur und Wandel von Nachbarschaftskonflikten vor Berner Sittengerichten 1570–1800 », in: SCHILLING Heinz (éd.), *Kirchenzucht und Sozialdisziplinierung im frühneuzeitlichen Europa*, Berlin, 1994, pp. 105–110.

de « mauvais » voisin s’expriment. Les règlements concernant des droits de propriété et d’usage expriment la centralité de cette norme, du moins sous l’Ancien Régime[1051]. Les *Loix et Statuts* de 1616, texte de loi principal de l’Ancien Régime pour le Pays de Vaud, publié par Regula Matzinger-Pfister en 2010, contiennent des références au voisinage[1052]. Il est par exemple interdit de clôturer les possessions voisines des « charrières et chemins publics ou pasquiers communs » avant que cela ne soit permis[1053]. De même, personne ne peut mener paître son bétail sur son pré si la récolte n’a pas été faite sur les « pièces circonvoysines »[1054]. Particulièrement intéressante et démontrant bien les conflits potentiels, la question des bornes de terres est réglée : « Celuy qui transportera et remuera les boynes plantées pour séparation des possessions, à l’insceu de son voisin et pour aggrandir la sienne, au préiudice et en diminution de celle de sondict voysin, tel sera chastié exemplairement, selon l’exigence du fait »[1055]. Il est aussi prohibé de construire un toit trop grand qui pourrait nuire ou faire s’écouler l’eau de pluie sur le toit du voisin. Personne ne peut non plus planter des arbres trop proches de la possession de son voisin[1056]. La construction d’arcs ou d’armoires dans un mur mitoyen est soumise à l’approbation du voisin, et la réfection d’un mur de séparation se négocie également[1057]. Ces quelques exemples explicitent l’existence de conflits au sujet des limites de propriété.

Dans la paroisse de Corsier, de tels textes sont aussi promulgués ; par exemple les règlements de police concernant les grands chemins et les collisses (écoulements) et le gros et petit bétail[1058]. Ce texte traite de la circulation et de la canalisation des eaux, dont l’entretien doit être effectué par la paroisse et par les particuliers. Ce type de règlement porte en lui une

1051 SCHEDENSACK, *Nachbarn im Konflikt*, *op. cit.*, 2007, p. 204.
1052 MATZINGER-PFISTER (éd.), *Les Coutumiers du Pays de Vaud à l’époque bernoise, 1536–1798*, *op. cit.*, 2010, pp. 104–266.
1053 Ibid., p. 144.
1054 Ibid., p. 167.
1055 Ibid., p. 168.
1056 Ibid., p. 176.
1057 Ibid., p. 180.
1058 CH AC Corsier, enveloppe C XXXVI, cote C 192, « Copie vidimée des Règlements de Police concernant les grands chemins et Collisses, & le gros & menu Bestail de rière la Paroisse de Corsier faits en l’année 1765 ».

potentialité de conflits entre voisins[1059]. Une prospection dans les affaires portées devant la cour de justice de Corsier dans les années 1770 permet de constater que ces conflits sont bien présents. Le 3 janvier 1778, Jean Gurtner, tuilier de la paroisse de Corsier, expose que le fils du conseiller Jean Samuel Taverney est venu couper des branches du cerisier situé sur ses terres[1060]. Il s'agit ici d'une question de limite entre la possession de Jean Gurtner et une terre commune du village de Jongny. Ces conflits s'inscrivent, selon Heinrich Richard Schmidt, dans une volonté de protection du foyer et de son statut[1061], ce à quoi se lie également une part d'honneur. L'honneur du foyer transparaît également, soit pour préserver celui-ci en cas d'insultes ou pour discréditer un voisin[1062]. La justice permet de dégager des comportements, de dessiner des normes communes et d'entrer dans les relations entre voisins[1063].

Cette approche par la justice est la plus souvent pratiquée par les historien-ne-s, à l'image de l'étude pionnière d'Arlette Farge sur Paris, parue pour la première fois en 1986, dans laquelle elle démontre que les voisin-e-s interviennent dans les conflits pour les arrêter lorsqu'ils dégénèrent, qu'il existe un sentiment d'appartenance au quartier, une solidarité entre les habitant-e-s, mais aussi une méfiance[1064]. Ce livre est paru la même année que celui de David Garrioch sur Paris[1065], démontrant les mêmes sentiments de communauté, d'appartenance, le partage de normes comportementales et l'importance du quartier. Marc Vacher a également écrit sur le sujet dans le contexte lyonnais peu avant la Révolution française et reprend l'idée d'Arlette Farge mettant en lumière l'existence d'une

1059 Le pasteur en parle au début du registre de paroisse CH ACV Eb 34/4, Registre des baptêmes et des mariages 1653–1718, f. 3.

1060 CH ACV Bis 179, Cour de justice de Corsier (1764–1778), f. numéroté 518 (suite à différentes erreurs de foliotation).

1061 SCHMIDT, « Pazifizierung des Dorfes. Struktur und Wandel von Nachbarschaftskonflikten vor Berner Sittengerichten 1570–1800 », *art. cit.*, 1994, p. 115.

1062 SCHEDENSACK, *Nachbarn im Konflikt*, *op. cit.*, 2007, pp. 206–207; SCHMIDT-VOGES, « Das Haus und seine Nachbarschaft: Integration und Konflikt », *art. cit.*, 2015, p. 428.

1063 SCHMIDT-VOGES, « Das Haus und seine Nachbarschaft: Integration und Konflikt », *art. cit.*, 2015, pp. 427–428.

1064 FARGE, *La vie fragile*, *op. cit.*, 2016.

1065 GARRIOCH, *Neighbourhood and community in Paris, 1740–1790*, *op. cit.*, 1986.

forme de solidarité entre voisin-e-s et l'importance du quartier comme unité sociale[1066].

Les exemples d'approches du voisinage par la justice sont nombreux et couvrent différents pays dont l'Angleterre[1067] et l'Allemagne[1068], mais aussi la Suisse, comme la ville de Zurich à la fin du Moyen-Âge[1069] et des villages du canton de Berne aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'étude de la violence à Vechigen et Stettlen par Heinrich Richard Schmidt s'attarde sur le problème du voisinage[1070]. Après avoir lui aussi défini les normes du voisinage, il détaille l'évolution de ces conflits au sein du consistoire local. En fin de compte, le propos est souvent identique : les querelles de voisinage sont créées par des atteintes à la propriété (droits de passage, droits d'usage) ou à l'honneur des protagonistes (d'ordre sexuel pour les femmes, d'ordre économique et juridique pour les hommes).

Les conflits ne nous montrent souvent que des moments particuliers de désaccord, de rupture de la relation sociale. L'aide mutuelle n'y est que peu apparente. Il existe toutefois d'autres moyens de trouver des traces de relations entre voisines et voisins. Cette dernière approche que je qualifierais de relationnelle porte son regard sur l'implication des voisin-e-s au sein des liens sociaux. La dimension spatiale est ainsi primordiale pour les mariages à Corsier, comme détaillé au chapitre 5 mais moins essentielle pour les parrains et marraines. Il reste toutefois d'autres relations à observer et l'angle choisi dans ce chapitre en fait partie. Plusieurs études se sont ainsi intéressées aux témoins de mariage et l'implication de la famille et des voisin-e-s[1071].

1066 VACHER Marc, « Au bonheur de voisiner. Sociabilités et solidarités dans les immeubles lyonnais au XVIIIe siècle », in : RAINHORN Judith et TERRIER Didier (éds.), *Étranges voisins : altérité et relations de proximité dans la ville depuis le XVIIIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 67–93.

1067 CAPP Bernard Stuart, *When gossips meet: women, family, and neighbourhood in early modern England*, Oxford [etc.], Oxford University Press, 2003; COCKAYNE, *Cheek by jowl*, *op. cit.*, 2012.

1068 SCHEDENSACK, *Nachbarn im Konflikt*, *op. cit.*, 2007.

1069 SUTTER, *Von guten und bösen Nachbarn*, *op. cit.*, 2002.

1070 SCHMIDT Heinrich Richard, *Dorf und Religion: reformierte Sittenzucht in Berner Landgemeinden der Frühen Neuzeit*, Stuttgart; Jena [etc.], G. Fischer, 1995, pp. 291–349.

1071 ACCAMPO Elinor, « Entre la classe sociale et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond, 1815–1880 », *Le Mouvement social* (118), 1982, pp. 39–59 ; GOURDON Vincent, « Réseaux des femmes, réseaux de femmes. Le

La place des voisin-e-s peut également être considérée au prisme d'autres fonctions : témoins de crime, tuteurs, garants, etc.[1072]. À Zurich à la fin du Moyen-Âge, les garants, témoins et tuteurs ont été analysés dans la perspective du voisinage[1073]. Les voisins, par exemple, ont un rôle complémentaire à la parenté lors de la désignation d'un tuteur[1074]. On constate à Terling, en Angleterre, une différenciation des rôles des personnes mentionnées dans les testaments selon qu'elles soient de la famille proche ou des voisin-e-s[1075].

Une méthode intéressante est celle de Richard M. Smith concernant les documents de la cour de Redgrave dans le Suffolk entre 1260 et 1293. Les garants ont été étudiés précisément, après avoir divisé les personnes en cinq groupes allant du plus proche au plus éloigné géographiquement, dont une catégorie regroupant les personnes étant des voisin-e-s direct-e-s et possédant une terre dans la même tenure. Cette répartition a permis de montrer que la tenure jouait un rôle central pour les couches sociales intermédiaires dans le choix des garant-e-s. Cependant, les membres des

---

cas du témoignage au mariage civil au XIXe siècle dans les pays héritiers du Code Napoléon (France, Pays-Bas, Belgique) », *Annales de démographie historique* 112 (2), 2006, pp. 33–55 ; GOURDON Vincent, « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIXe siècle : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux ? », *Histoire, économie & société* 27 (2), 2008, pp. 61–87 ; GOURDON Vincent et JOZ Émile, « Les témoins de mariage civil dans une commune de la banlieue lyonnaise au XIXe siècle. Tassin-la-Demi-Lune (1793–1895) », *Cahiers de l'I.E.R.P.* (2), 2005, pp. 161–187 ; JAHAN Sébastien, « Parenté et stratification sociale. Les témoins aux contrats de mariage dans la France du centre-ouest (XVIIe–XVIIIe siècles) », in : BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, GOURDON Vincent et RUGGIU François-Joseph (éds.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe (XVIe–XVIIIe siècles)*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, pp. 187–204.

1072 SCHMIDT-VOGES, « Das Haus und seine Nachbarschaft: Integration und Konflikt », *art. cit.*, 2015, p. 429; MARESQUIER-KESTELOOT Yvonne-Hélène Le, « Le voisinage dans l'espace parisien à la fin du Moyen-Âge : bilan d'une enquête », *Revue historique* 122 (1), 1998, p. 66 ; SUTTER, *Von guten und bösen Nachbarn*, *op. cit.*, 2002, pp. 268–284.

1073 SUTTER, *Von guten und bösen Nachbarn*, *op. cit.*, 2002, pp. 268–291.

1074 Ibid., pp. 281–282.

1075 WRIGHTSON et LEVINE, *Poverty and piety in an English village*, *op. cit.*, 1979, pp. 100–101.

couches intermédiaires avaient plus de relations à la fois avec les voisins de tenure, mais aussi avec leur parenté[1076].

Toutefois, l'approche de ces relations est souvent limitée par la mention explicite de la personne en tant que voisin-e. Les actes notariés étudiés ci-après permettent de mieux comprendre la place de la parenté et des voisin-e-s lors des relations consignées dans ces documents, en particulier les relations de vente et de crédit.

Une base de données prosopographiques, comme celle utilisée par Stefan Kroll pour les villes de Stade et Stralsund, permet de prendre en compte la parenté plus étendue et de la recouper avec des plans et des registres, par exemple d'impôts, afin d'obtenir une meilleure vision des relations entre voisin-e-s. Ainsi démontre-t-il que, au début du XVIIIe siècle, les tuteurs peuvent également être de proches voisins, c'est-à-dire habitant dans un rayon de 100 mètres[1077]. Au sein des assemblées de tutelles françaises, la différence entre la ville et la campagne est marquée. Alors qu'à Paris, un grand nombre d'ami-e-s, voisin-e-s, parrains et marraines (non apparentés) sont présents, la famille et la parenté sont dominantes à Vernon en Normandie. En effet, il est probable que les habitant-e-s de la capitale française, qui comprennent de nombreux immigrés, n'aient pas accès à leur famille, alors qu'à Vernon, la parenté est plus immédiatement accessible[1078].

À Corsier, la présence de voisin-e-s est attestée dans des contrats de mariage de l'année 1776 rédigés par le notaire Ferdinand Louis de Montet. Le premier entre Jean Samuel Mouron et Jeanne Françoise Demierre mentionne que l'épouse, en plus de membres de sa famille, est assistée « d'honnête Jaques François Genton, son voisin »[1079]. Le second, entre Samuel Neyroud et Jacqueline Louise Foretay (Forestier), signale que l'épouse est « assistée et authorisée » de sa mère et ses frères « et de plusieurs autres bons parents, voisins et amis »[1080].

1076 SMITH Richard M., « Kin and neighbors in a thirteenth-century Suffolk community », *Journal of Family History* 4 (3), 1979, pp. 228–244.

1077 KROLL, « Nachbarschaft und soziale Vernetzung in norddeutschen Städten des 17. und 18. Jahrhunderts », *art. cit.*, 2010, pp. 404–405.

1078 GOURDON, « Approcher les "réseaux familiaux" urbains : réflexions à partir des actes de tutelle de l'Ancien Régime », *art. cit.*, 2003, pp. 22–24.

1079 « Registre du notaire Ferdinand Louis de Montet dit Taverney, 1771–1778 », ACV, Cote : Ds 69/1, p. 295.

1080 Ibid., p. 296.

La place des parrains et des marraines dans les actes est une question encore largement irrésolue et les conclusions restent le plus souvent floues. Guido Alfani a par exemple étudié des registres de notaires afin d'y trouver des interventions de parrains et de marraines en 1535–1536 et 1585–1586. Les filleul-e-s sont rarement légataires dans les testaments et les parrains et marraines peu présents lors des échanges, alors qu'à Neckarhausen leur présence est attestée lors de relations de ventes et d'achats de terre, du moins jusqu'au début du XIX[e] siècle et servent d'intermédiaires dans les ventes foncières entre personnes non apparentées[1081]. En revanche, à Ivrée au XVI[e] siècle, les témoins dans les actes notariés sont assez régulièrement des parents spirituels des contractant-e-s, qu'ils soient des parrains, des marraines ou des compères et commères[1082]. Les exécuteurs testamentaires à Albacete peuvent également être des parrains, en plus de la parenté, mais aussi des personnes de la même profession ou des voisins[1083].

La place de la parenté, des parrains et marraines ainsi que des voisines et voisins dans la vie quotidienne est ainsi au centre de ce chapitre. Elle permet de mieux déceler quelle est la « parenté usuelle »[1084] pour employer les mots de Pierre Bourdieu, soit celle qui est activée et utilisée. Ce chapitre comparera en partie les résultats obtenus ici avec l'étude complète et détaillée effectuée par Fabrice Boudjaaba sur le marché de la terre et de la pierre dans la région de Vernon en Normandie. Ce chapitre ne doit pas être considéré comme une exploration exhaustive des liens passés devant notaires. Il constitue un essai afin de démontrer quand la parenté, le parrainage et le voisinage peuvent être mobilisés.

1081 SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998, pp. 99, 210.

1082 ALFANI, *Fathers and godfathers*, *op. cit.*, 2009, pp. 186–191.

1083 GOMEZ CARRASCO et GARCIA GONZALEZ, « Parents, amis et parrains. Parenté spirituelle et clientèles sociales à Albacete (Castille-La Mancha), 1750–1830 », *art. cit.*, 2009, pp. 409–410.

1084 BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, *op. cit.*, 2000, p. 117.

7.2 Les actes notariés de Ferdinand Louis de Montet dit Taverney, 1797–1799

7.2.1 Le notaire Ferdinand Louis de Montet dit Taverney

Les actes notariés utilisés sont rédigés par Ferdinand Louis de Montet dit Taverney déjà rencontré dans les pages précédentes (voir point 5.2.10). Il est baptisé le 8 mai 1746 dans le village de Chardonne, fils d'Emmanuel David Nicolas et de Judith Susanne Chatelanat. Il obtient son diplôme de notaire le 10 septembre 1771[1085] et débute immédiatement son activité notariale[1086]. Après la fin de l'Ancien Régime, il poursuit son activité jusqu'à sa mort le 21 novembre 1802. Le registre qui nous intéresse ici est celui couvrant les années 1796 à 1801[1087]. Le but est de pouvoir recouper les informations contenues dans les transactions avec le recensement de 1798[1088] (voir point 3.1.4). En effet, ce dernier document a compté et listé les personnes habitant dans les quatre villages de la paroisse et présente l'avantage de contenir non seulement les propriétaires des bâtiments, mais aussi les locataires et les pensionnaires. Ainsi, la limite des plans cadastraux, à savoir la seule mention des propriétaires, peut être dépassée. Il peut y avoir des différences entre le plan de 1776 et le recensement de 1798 sur le plan du bâti, rendant parfois nécessaire un complément avec les plans des années 1830.

Comme supposé, les officiers chargés du recensement ont suivi un ordre logique dans leur tâche, longeant le plus souvent une rue, comme on peut le voir pour le village de Corseaux sur la figure 7.1. La seule exception est le village de Chardonne, où ils ont probablement fonctionné par groupes de maisons, rendant parfois difficile l'identification des bâtiments et des personnes y étant liées. Cependant, les maisons d'habitation ont le plus souvent pu être retrouvées permettant ainsi de déterminer avec

1085 « Registre d'actes de capacité pour les notaires et réception de notaires, suivi des notaires du bailliage de Lausanne entre 1798 et 1825 », *art. cit.*

1086 « Registre du notaire Ferdinand Louis de Montet dit Taverney, 1771–1778 », *art. cit.*

1087 « Registre du notaire Ferdinand Louis de Montet dit Taverney, 1796–1801 », ACV, Cote : Ds 69/6.

1088 « Tabelles de la population vaudoise par paroisse 1798–1802 », ACV, Cote : Ea 18/1–5.

précision si la proximité spatiale – ou le voisinage – est un facteur essentiel lors de la conclusion des transactions.

Figure 7.1 Plan du village de Corseaux 1776. Les chiffres ajoutés correspondent à l'ordre des inscriptions dans le recensement de 1798. ACV Gb 343 d/1, f. 13–14



7.2.2 Données générales

Le corpus utilisé ici comprend 231 actes notariés contractés entre janvier 1797 et juin 1799 (tableaux 7.1 et 7.2). Les actes sont assez divers, les plus courants étant les acquis, soit les ventes de biens immobiliers (66), suivis de différentes formes de crédit, la plus courante étant la lettre de rente (46), suivie de l'obligation (28) et de l'acte de revers (18). Les actes de crédit constituent ainsi 92 actes sur 231, démontrant l'importance du crédit en milieu rural. Les contrats de mariage, nommés soit contrats, soit traités, sont également fortement présents avec 25 occurrences. Viennent ensuite d'autres actes comme les cessions, les partages ou les *retractions*. Les cessions consistent à transférer un bien sans paiement, et touchent ainsi aussi au marché des biens immobiliers. Les partages consistent en la répartition des biens d'un héritage. Enfin les *retractions* sont une forme de retrait lignager, un parent proche pouvant, par « droit de proximité » annuler une vente précédente.

Tableau 7.1 Types d’actes notariés tels que mentionnés dans le registre

Type d’acte	Nombre
Acquis	66
Lettre de rente	46
Obligation	28
Acte de revers	18
Traité de mariage	16
Cession	14
Contrat de mariage	9
Partage	8
Retraction	7
Échange	5
Procure	2
Concessions	2
Cautionnement	2
Convenant	1
Retrait	1
Obligation et cession	1
Partage soit cession	1
Rétrocession	1
Concession de source d’eau	1
Quittance	1
Amodiation	1
Total	**231**

Tableau 7.2 Types d’actes notariés regroupés par genre

Type d’acte	Nombre
Crédit	92
Acquis	66
Contrat de mariage	25
Cession	14
Partage	8
Retraction	8
Échange	5
Accord	4
Procuration	2
Cautionnement	2
Quittance	1
Amodiation	1
Obligation et cession	1
Rétrocession	1
Partage soit cession	1
Total	**231**

Dans le cadre des *retractions*, ce sont d'abord les enfants qui peuvent reprendre un bien aliéné par leurs parents à une personne située hors de la parenté, ainsi que les parents pour un bien vendu par leurs enfants. Puis, les frères et sœurs exercent ce droit et ainsi de suite jusqu'au troisième degré de consanguinité (ou jusqu'au troisième degré d'affinité)[1089]. Cette limite permet également de mieux définir les personnes considérées comme faisant partie de la parenté, soit le troisième degré. Selon Bernard Derouet, le retrait lignager est un « révélateur » de la place donnée à la parenté dans une société donnée. Cette possibilité est généralement présente dans les sociétés donnant un rôle important aux liens de parenté[1090].

Corsier est un exemple d'une telle société, comme le démontre la place importante des parents parmi les parrains et marraines. Les taux de retraits lignagers présents en France sont inférieurs à ceux découverts à Corsier. En effet, ils représentent 1 à 3 % des actes de transferts de biens à titre onéreux[1091]. Dans le cas présenté ici, on en dénombre huit, ce qui représente 10,8 % des acquis et des retraits cumulés, et même 3,45 % de tous les actes passés durant ces deux ans et demi. Si la supposition de Bernard Derouet est juste, alors la société corsiérane et *a fortiori* vaudoise, donnerait une part véritablement essentielle à la parenté. On pourrait cependant avancer une hypothèse quant au recours à la *retraction*. La période étudiée est marquée de profonds bouleversements politiques, poussant éventuellement à vendre rapidement des terres, sans prendre le temps d'étudier les individus potentiellement intéressés dans la parenté. Or, le retrait lignager n'est qu'un correctif accompli lorsqu'une vente échappe à la parenté pour différentes raisons. Cette hypothèse demanderait cependant à être approfondie en étudiant l'évolution des ventes immobilières avant, pendant, et après la fin de l'Ancien Régime. Une autre possibilité est qu'au contraire, son usage intensif serait plutôt le signe d'un changement du marché, en ce sens que les vendeuses et vendeurs ne considèrent plus la parenté comme un partenaire privilégié, mais tendent à proposer leur bien plutôt sur le marché et le vendre à une personne extérieure au cercle parentélaire. Alors cette surreprésentation serait le signe d'un

---

1089 MATZINGER-PFISTER (éd.), *Les Coutumiers du Pays de Vaud à l'époque bernoise, 1536–1798*, *op. cit.*, 2010, p. 126.

1090 DEROUET Bernard, « Parenté et marché foncier à l'époque moderne : une réinterprétation », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 56 (2), 2001, pp. 338–340.

1091 Ibid., p. 340.

moment de tension entre parents et le moment d'une reconfiguration de la place des parents parmi les partenaires économiques. Toutefois, comme démontré dans les chapitres précédents, la parenté semble plutôt prendre de plus en plus de place dans la société, notamment parmi les mariages et les parrainages. Reste à étudier de manière plus étendue le recours à la *retraction* en lien avec la situation du marché et en particulier les ventes à des personnes apparentées, qui par ailleurs, ne sont pas nécessairement signe d'une préférence allant à ces derniers, mais aussi une expression de proximité géographique découlant, dans les sociétés de partage égalitaire, de la proximité des terres. Il semble cependant essentiel de mettre en avant ce taux élevé de l'usage du retrait lignager.

Les actes contenus dans le registre suivent le même schéma d'écriture, débutant par les protagonistes, puis les différent-e-s garant-e-s, cautions ou personnes dont l'accord est nécessaire pour contracter, en particulier pour les femmes et les personnes mineures. À la fin de l'acte, les témoins sont inscrits, au nombre de deux en général. La présence des garant-e-s, des cautions, etc. varie selon la nature des actes, les contrats de mariage nécessitant le plus souvent l'accord du père ou de la mère de la mariée. Si la mère donne son accord, elle-même doit être autorisée par un homme. Je ne vais pas m'attarder sur les questions juridiques liées à la dimension de genre, il est toutefois nécessaire de rappeler que sous l'Ancien Régime dans le Pays de Vaud, la femme n'a pas droit, une fois mariée, aux biens du ménage. Ainsi, elle ne peut participer aux acquêts, ni aux dettes contractées durant le mariage. De plus, l'époux est considéré comme le représentant naturel de son épouse, et peut par conséquent se présenter en justice au nom de sa femme, sans qu'une procuration ne soit nécessaire[1092]. La femme est considérée mineure durant toute sa vie, passant de l'autorité paternelle à celle de son époux. Si elles n'ont ni père ni époux, un tuteur, en général issu de la parenté jusqu'au XIXe siècle, l'autorise à agir. Une veuve peut être tutrice de ses enfants, mais doit recevoir l'autorisation de parents ou de conseillers tutélaires masculins pour gérer les biens de sa progéniture. Ainsi, un homme doit toujours représenter ou autoriser une femme à réaliser une donation entre vifs, plaider en justice ou agir dans une transaction financière – vente, achat ou prêt. Elles sont également largement exclues de la gestion des biens de leurs époux

1092 ROCHAT, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, *op. cit.*, 1987, pp. 47–48.

lorsqu'ils sont absents. Jasmina Cornut le démontre dans sa thèse, quand les officiers militaires absents confient leurs biens presque uniquement à d'autres hommes[1093].

Enfin, les témoins sont en général deux par acte. Une seule transaction ne comporte qu'un témoin, deux en comportent trois et trois actes sont réalisés en présence de quatre témoins. Le notaire est essentiellement actif à Corsier, où 175 actes sont passés, puis à Vevey (52) et marginalement à Chardonne (3) et St-Saphorin (1). Le notaire habite lui-même dans le village de Corsier, ce qui explique la prépondérance de Corsier comme lieu de transaction.

7.2.2.1 Les protagonistes des actes

Au total, 638 protagonistes uniques apparaissent dans les actes, chacun pouvant apparaître à plusieurs reprises et pour différents rôles. Cinq « institutions » en font aussi partie : la paroisse de St-Saphorin, la Caisse de la famille de Tavel, la bourgeoisie du village de Corsier, l'Hôpital de la paroisse de Corsier et la paroisse de Corsier.

Les protagonistes peuvent être divisés entre les contractant-e-s, les témoins de l'acte, et les autres regroupés sous le terme de garant-e-s.

Les contractant-e-s sont en moyenne 2,67 par acte. La plupart des actes sont donc le fait de deux à trois acteurs. Au total, 345 contractant-e-s uniques sont recensé-e-s, dont le plus fréquent est Pierre Isaac Brun, qui apparaît onze fois (tableau 7.3). Cet homme n'a pas de charges au sein de la paroisse, et il habite au quartier du Pont. Ce n'est donc pas son statut politique qui le place comme la personne la plus active dans les actes notariés. En revanche, sa profession, mentionnée à plusieurs reprises dans les actes, lui confère probablement une richesse importante. En effet, il est marchand tanneur et sa demeure semble assez vaste sur le plan de 1776, comprenant une maison, une loge et du terrain. Si lui-même n'est pas membre des organes politiques, son père était assesseur consistorial et son fils sera syndic de Corsier dès 1825, réélu en 1832 et en 1839.

1093 Merci à Jasmina Cornut pour m'avoir transmis un chapitre de sa thèse. CORNUT Jasmina, *Femmes d'officiers militaires en Suisse romande : implications, enjeux et stratégies de l'absence, XVIIe–XIXe siècles*, Lausanne, La thèse n'est pas encore terminée.

Tableau 7.3 Protagonistes les plus actifs dans les actes notariés 1797–1799, cinq à onze occurrences

*	Nom	Occurrences
1	Pierre Isaac BRUN	11
2	Daniel Louis Frédéric GUILLAUME	9
3	Gabriel BURNAT	7
4	Jean François Siméon DENEREAZ	7
5	Ferdinand Louis EMERY	6
6	Jean François Gabriel CAILLET	6
7	Jean François Louis GENTON	6
8	Aimé Sébastien GENTON	6
9	Jean Antoine MERLIN	5
10	Jean Louis CHARDON	5
11	Jean Pierre DENEREAZ	5
12	Pierre François GENTON	5
13	Jean Pierre EMERY	5
14	Henry Philippe BUTTICAZ	5
15	Jean Louis BARBEY	5
16	Abraham Samuel CAILLET	5
17	Jean André DUCIMETIERE ALIAS MONOD	5
18	Jean Benoît DELAFONTAINE	5
19	Jeanne Marie/CAILLET/	5

La seconde personne la plus active est Daniel Louis Frédéric Guillaume, encore relativement jeune puisque né en 1761, habitant lui aussi au quartier du Pont. Là aussi, il n'a pas d'office politique avant le 10 avril 1799 quand il sera élu municipal du village de Corsier. Dans les années 1820, il deviendra assesseur de la justice de paix du cercle de Corsier. Enfin, sa profession reste peu claire. Il est mentionné comme maître horloger en 1788 au moment de sa réception comme habitant de la paroisse. En 1794, dans les procès-verbaux du conseil de paroisse, il est qualifié de marchand en détail[1094]. Il est également possible que son statut de marchand le place en tête des protagonistes les plus actifs, là aussi sur le marché du crédit, tout comme Pierre Isaac Brun.

La troisième personne la plus souvent présente en tant qu'acteur dans les actes notariés est Gabriel Burnat, conseiller et lieutenant civil à Vevey,

1094 « Manual du conseil de paroisse de Corsier-sur-Vevey, 1790–1796 », *art. cit.*, p. 342.

par conséquent membre de l'élite de la ville la plus proche. Son rôle sera détaillé en fonction des actes.

Les suivants sont des hommes portant des noms de famille plus familiers pour la paroisse : Dénéréaz, Emery, Genton. Parmi eux se trouve un conseiller de paroisse, Jean François Louis Genton, le seul à exercer une charge. Le point commun entre Jean François Siméon Dénéréaz, Ferdinand Louis Emery et Aimé Sébastien Genton est le décès récent de leur mère, influant peut-être sur des transactions immobilières et leur volonté de réorganiser les possessions héritées. Enfin, Jean François Gabriel Caillet est quasiment inconnu, la seule information à disposition concerne son père, officier de la justice de Corsier.

Quant aux femmes, elles sont peu présentes dans la liste des acteurs récurrents, la première étant Jeanne Marie Caillet, protagoniste dans cinq actes, et ce toujours avec ses frères dans des acquis et des actes de revers consécutifs à ces acquis. Les femmes sont d'ailleurs largement sous-représentées, puisque sur les 345 protagonistes uniques, elles sont 87, soit 25 %. Les hommes sont 253 (73,3 %), le reste étant constitué d'acteurs institutionnels (5).

Les 345 acteurs et actrices uniques sont avant tout des agriculteur-rice-s (104 sur 345), puis des personnes dont la profession est inconnue car ils sont extérieurs à la paroisse (tableau 7.4). Viennent ensuite les vignerons. Les professions correspondent soit à la profession du protagoniste lui-même, soit à celle de l'époux ou du père pour les femmes ou encore à celle du père pour les hommes jeunes de moins de 40 ans. Les professions liées à la terre sont donc les plus fréquentes. Viennent ensuite les artisan-e-s (cordonnier, meunier, etc.), les magistrats et professions libérales (notaires, médecins, baillis, juges, etc.), puis les ouvriers et domestiques. Les vigneron-ne-s sont moins présents que dans le recensement de 1798, de même que les artisans. En revanche, les professions libérales sont plus présentes (7 % contre 2,5 % dans le recensement), de même que les pasteurs (1,7 % contre 0,7 %). Les marchands restent relativement peu nombreux (2,3 % contre 2,5 % dans le recensement). Ce sont donc des personnes possiblement assez fortunées qui sont proportionnellement plus actives.

Tableau 7.4 Catégories professionnelles des protagonistes des actes notariés

Catégorie professionnelle	Nombre	%
agriculteur	104	30,1 %
extérieur	68	19,7 %
vigneron	50	14,5 %
artisan	31	9,0 %
inconnue	25	7,2 %
magistrat/profession libérale	24	7,0 %
ouvrier/domestique/journalier	11	3,2 %
marchand	8	2,3 %
régent	7	2,0 %
pasteur	6	1,7 %
institution	5	1,4 %
militaire	3	0,9 %
propriétaire	1	0,3 %
pauvre	1	0,3 %
nourrice	1	0,3 %
Total	**345**	**100 %**

Ainsi le nombre d'occurrences d'une personne dans les actes notariés dépend de plusieurs facteurs : la richesse, probablement pour le crédit, l'appartenance à l'élite politique, peut-être là aussi pour le crédit, et enfin le parcours de vie, plutôt dans ce cas pour le marché immobilier. Cela se reflète dans les catégories professionnelles, avec une forte proportion de magistrats et de professions libérales. De plus, le genre détermine également l'accès aux actes notariés, les femmes étant largement exclues, pour des raisons juridiques, de la signature des actes.

7.2.2.2 Les témoins des actes notariés

Le témoignage dans un acte notarié constitue un lien plutôt faible, puisque les personnes ne sont présentes que pour assurer un contrôle face à la réalisation de l'acte. Toutefois, on peut penser que la confiance a également un rôle à jouer. La question est donc de savoir qui sont ces témoins, s'ils présentent des particularités socioprofessionnelles et s'ils sont présents car l'occasion le permet (ils sont déjà sur place ayant contracté un autre acte le même jour) ou si certaines personnes se dégagent comme étant des témoins habituels.

Les témoins récurrents des actes notariés ne sont en général pas les mêmes que les contractant-e-s. La présence sur place peut être un facteur important pour le témoignage. Ainsi, plusieurs exemples démontrent que des personnes venues devant le notaire pour contracter un acte agissent comme témoins dans un autre acte conclu le même jour. Le 6 mars 1797, Jean Philippe Chollet fait valoir son droit de retrait lignager pour une acquisition faite par Jean Benoît Delafontaine. Le même Jean Philippe Chollet passe une lettre de rente dont le créancier est le pasteur David Joseph Marindin. Dans le premier acte, le pasteur Marindin est témoin, et Jean Benoît Delafontaine est quant à lui témoin dans le second acte. Une quinzaine d'actes présente une configuration de ce type, démontrant que le témoignage peut être fonction de la disponibilité des personnes déjà présentes sur place. Néanmoins, des témoins récurrents existent également.

Tableau 7.5 Témoins récurrents dans les actes notariés 1797–1799

*	Nom	Occurrences	Elite	Lieu
1	François André DUCIMETIERE ALIAS MONOD	19	oui	Corsier
2	Isaac Alexandre CALAME	18	non	La Tour-de-Peilz
3	Jean Emmanuel BINGGELI	15	non	Corsier
4	Pierre Antoine BOULENAZ	14	non	Corsier
5	Jean Emmanuel HERMINJARD	13	non	Corsier
6	Paul François GENTON	11	oui	Chardonne
7	Jean Louis CHARDON	10	non	Corsier
8	Abraham Isaac Jacob BAUD	9	non	Corsier
9	Jean Philippe ROCHE	9	oui	Corsier
10	Paul François Philippe GENTON	8	oui	Vevey
11	Jean Jacques CHARDON	7	non	Corsier
12	Jean François CHARDON	7	non	Corsier
13	Jean François Nicolas CUPELIN	7	non	Corsier
14	Jean Benoît CHAUBERT	6	non	Corsier
15	Jean François DUCIMETIERE ALIAS MONOD	6	non	Corsier
16	Pierre Adam RIGOUD	5	non	Corsier
17	Jean Pierre Charles TAVERNEY	5	oui	Jongny
18	François Aimé TAVEL	5	oui	Chardonne
19	Emmanuel Aimé BOULENAZ	5	non	Corsier

Comme attendu, la moyenne des témoins est proche de deux par acte (2,03). Les personnes servant de témoins (tous des hommes, là aussi pour des raisons juridiques) sont 222 au total, dont la majorité ne témoigne qu'une seule fois (141, soit 63,5 %). Le témoin le plus récurrent est François André Ducimetière alias Monod, né en 1759, justicier de la paroisse de Corsier dès 1788 et sous agent national de Corsier (tableau 7.5). Il fait ainsi partie de l'élite de Corsier et est témoin pour les actes contractés à Corsier essentiellement. Le second est Isaac Alexandre Calame, de la Tour-de-Peilz, duquel on ne connaît rien et n'est actif que dans les actes passés à Corsier entre décembre 1797 et décembre 1798. Assez peu de témoins font partie de l'élite locale, seuls six sur 19 sont en effet membre d'un conseil, de la justice ou du consistoire. Le troisième témoin le plus récurrent, par exemple, Jean Emmanuel Binggeli, n'a pas de charge spécifique, sinon celle de fifre major dans la milice. La grande majorité des témoins habite à Corsier, lieu où la plupart des actes sont passés. Le lieu d'habitation est un critère important pour les témoins.

Le notaire Ferdinand Louis de Montet habite au village de Corsier, une maison portant le numéro 113 sur le plan de 1776 (figure 7.2). Or, les témoins les plus récurrents (hors Calame), soit François André Ducimetière alias Monod et Jean Emmanuel Binggeli sont des voisins presque immédiats du notaire. De plus, Jean Emmanuel Herminjard, le cinquième témoin le plus actif, réside possiblement en face du notaire. Le lieu de réalisation de l'acte est ainsi une variable essentielle : en effet, les voisins sont immédiatement disponibles et parmi les cinq témoins les plus récurrents, au moins trois sont des voisins du notaire.

Figure 7.2 Détail du plan de 1776. Les noms sont ceux des occupants d'après le recensement de 1798.



Le notaire peut cependant également se déplacer pour signer des actes. Ainsi, les trois actes conclus à Chardonne, tous le 23 janvier 1797, ne mentionnent comme témoins que des personnes de ce village. L'hypothèse d'une forte corrélation entre voisinage et témoignage dans les actes est ainsi confirmée.

Parmi les 222 témoins des actes, les agriculteurs sont deux fois moins présents que parmi les contractant-e-s, alors que les vignerons sont plus souvent témoins, de même que les artisans (tableau 7.6). En revanche, les magistrats et professions libérales contractent plus souvent les actes qu'ils ne sont témoins. Mais ce sont surtout des personnes de l'extérieur qui sont souvent témoins, 67 sur 222. Ils sont 68 à contracter des actes. Ces deux chiffres sont très proches, il est par conséquent possible que les personnes venant de l'extérieur restent pour servir de témoin à un autre acte.

Tableau 7.6 Catégories professionnelles des témoins des actes notariés

Catégorie professionnelle	Nombre	%
extérieur	67	30,2 %
vigneron	46	20,7 %
agriculteur	37	16,7 %
artisan	29	13,1 %
inconnue	15	6,8 %
magistrat/profession libérale	9	4,1 %
ouvrier/domestique/journalier	7	3,2 %
marchand	5	2,3 %
pasteur	2	0,9 %
militaire	2	0,9 %
régent	2	0,9 %
sous-commis aux péages	1	0,5 %
Total	**222**	**100 %**

La présence des témoins dans les actes notariés dépend donc d'une part de la présence sur place de personnes, venues pour contracter un autre acte, mais surtout du lieu de rédaction de l'acte en lui-même. Il est ainsi probable que les actes dans lesquels Jean Emmanuel Binggeli, François André Ducimetière alias Monod et Jean Emmanuel Herminjard sont témoins soient rédigés au domicile du notaire.

7.2.2.3 Les garant-e-s dans les actes notariés

Les garant-e-s constituent la dernière partie en présence dans les actes notariés. J'ai regroupé sous ce terme différents rôles, qui ne peuvent pas être détaillés dans l'espace imparti ici. Leur présence dépend à la fois des contractant-e-s de l'acte et du type de transaction en lui-même. Les contrats de mariage sont les documents comprenant le plus souvent des garant-e-s. Ces derniers autorisent les époux à se marier. La présence d'une femme ou de mineur-e-s parmi les contractant-e-s implique là aussi une autorisation. Des personnes peuvent également se porter caution si une dette est contractée. Enfin, un-e représentant-e peut aussi être présent-e afin d'agir au nom d'un-e contractant-e absent-e. Dans certains cas plus complexes, une autorisation doit être délivrée par un homme à une femme qui est elle-même tutrice.

Tableau 7.7 Garants récurrents dans les actes notariés 1797–1799

*	Nom	Occurrences	Justice ou consistoire
1	Pierre Louis MOURON	7	oui
2	Jean Philippe ROCHE	6	oui
3	Pierre Louis DUPONT	5	oui
4	Samson Louis Daniel DENEREAZ	5	non
5	Jacques Samuel DUCIMETIERE ALIAS MONOD	5	non
6	Philippe Henri DELAPRAZ	5	oui
7	Jean Pierre DELAPRAZ	4	non
8	Jean François Ferdinand NEYROUD	4	non
9	Jean David VI de MONTET	4	oui
10	Jean Pierre BUTTICAZ	4	oui
11	Jean Paul LAVANCHY	4	non
12	Josue GENTON	4	non
13	Jean Abraham MERCIER	4	non
14	Jean André DUCIMETIERE ALIAS MONOD	4	non
15	Jean François Emmanuel de MONTET	4	oui
16	Marie Charlotte SANCHY	4	non

Le nombre maximum de garant-e-s rencontrés dans un acte est de quatorze dans un contrat de mariage, puis de dix également lors d'un mariage et huit aussi dans un tel acte. En moyenne, un-e garant-e apparaît 1,47 fois. La plupart n'apparaît qu'une seule fois (165 sur 212, soit 77,8 %). Le garant le plus souvent mentionné est Pierre Louis Mouron à sept reprises (tableau 7.7). Il est le plus souvent conseiller ou tuteur de femmes ou d'enfants mineurs, par ailleurs souvent apparentés. Sa forte présence s'explique probablement par ses charges. En effet, il est justicier de la paroisse de Corsier dès 1787, rière-conseiller de la paroisse dès 1795, juge au tribunal de district de Vevey en 1798, et président de la Chambre de régie de la paroisse en 1799. C'est probablement son rôle de justicier et de juge qui le place en bonne position pour être désigné tuteur.

Le second garant le plus actif est Jean Philippe Roche, apparaissant à six reprises. Aussi présent parmi les témoins récurrents, il est souvent conseiller de femmes. Il est justicier de 1757 à 1787, puis lieutenant de la justice, conseiller du village de Corsier dès 1757, secrétaire du conseil de paroisse de Corsier dès 1787, et enfin secrétaire de la Chambre de régie de la paroisse le 2 septembre 1799. Pierre Louis Mouron partage ainsi

des traits avec lui, en particulier un rôle dans la justice, qui semble déterminant pour être nommé conseiller de femmes, de veuves et d'enfants mineurs.

Les garants apparaissant cinq fois sont Pierre Louis Dupont, Samson Louis Daniel Dénéréaz, Jacques Samuel Ducimetière alias Monod et Philippe Henri Delapraz. Pierre Louis Dupont est aussi justicier, Philippe Henri Delapraz est quant à lui assesseur consistorial. Les cas de Samson Louis Daniel Dénéréaz et de Jacques Samuel Ducimetière alias Monod sont plus difficilement interprétables car ils n'occupent pas de charges. Le premier est systématiquement apparenté avec le contractant, qu'il autorise le plus souvent. Il se porte également une fois caution pour son gendre. Dans ce cas, c'est probablement le nombre important de parents actifs dans des actes qui explique sa fréquence. Quant à Jacques Samuel Ducimetière alias Monod, c'est son rôle de conseiller d'une seule personne qui explique sa forte présence. Dans quatre actes sur cinq, il autorise sa parente Lavanchy (deux acquis et deux actes de revers) et autorise et assiste une fois la grand-mère d'une mariée dans un contrat de mariage.

La seule femme dans la liste des garant-e-s récurrent-e-s est Marie Charlotte Sanchy, veuve de Jacques François Cuénod, justicier de Corsier. Elle est intéressante car, en tant que femme, elle ne peut être très active, mais trouve néanmoins sa place d'une manière originale. Elle est en effet en contact avec les élites bernoises, qu'elle représente dans les actes. Sa fonction est désignée par le terme d'« agente », une fois pour Jean Rodolphe de Steiguer (von Steiger), membre du conseil de la ville de Berne, une autre pour Béat Rodolphe Tscharner, bailli de Nidau, et encore pour François Louis de Tavel (von Tavel), bailli de Vevey. Enfin elle représente la Caisse de la famille de Tavel. Elle a par conséquent une place essentielle puisqu'elle permet le lien avec les dirigeants bernois. Malheureusement, les parents de cette dernière nous sont inconnus. Les fonctions de son époux sont en revanche connues ; il est mentionné comme capitaine au régiment de Vevey et receveur de Leurs Excellences dans un acte de baptême en 1763, puis justicier de Corsier en 1766. Le receveur est un collecteur d'impôts, ici au service des patriciens bernois, ce qui le met en contact avec les familles dirigeantes. Il reste toutefois possible que l'origine de Marie Charlotte Sanchy soit également un facteur d'explication. Une recherche plus approfondie sur son parcours permettrait de connaître comment et par quels canaux elle est parvenue à représenter ces personnages importants.

Tableau 7.8 Catégories professionnelles des garant-e-s dans les actes notariés

Catégorie professionnelle	**Nombre**	**%**
agriculteur	61	28,8 %
extérieur	52	24,5 %
vigneron	39	18,4 %
inconnue	21	9,9 %
artisan	12	5,7 %
magistrat/profession libérale	11	5,2 %
marchand	4	1,9 %
pasteur	3	1,4 %
régent	3	1,4 %
agriculteur/magistrat	2	0,9 %
agriculteur/marchand	1	0,5 %
rentier	1	0,5 %
ouvrier/domestique/journalier	1	0,5 %
intendant des péages	1	0,5 %
Total	**212**	**100 %**

La progression des catégories professionnelles (tableau 7.8) ressemble beaucoup à celle des contractant-e-s, ce qui n'est pas étonnant puisque souvent la parenté intervient, que ce soit l'époux, le père ou les frères pour les femmes, ou encore un père pour les hommes.

Les garant-e-s fréquent-e-s sont donc souvent membres de la justice ou du consistoire (sept parmi les quinze hommes), leur conférant probablement un rôle de tuteur par défaut ou des personnes apparentées, en particulier pour les femmes. Ainsi, des variables différentes ressortent de l'analyse des contractant-e-s, témoins et garant-e-s dans les actes. La fréquence des contractant-e-s semble dépendre de leur capacité à prêter de l'argent, celle des témoins de leur présence sur place et les garant-e-s de leur statut de tuteur-rice ou de représentant-e des protagonistes. Une analyse plus détaillée en fonction des actes les plus courants permet d'affiner ces observations préliminaires. Il serait possible de pousser plus avant les études sur les garants et garantes afin de déterminer s'ils sont issus de la parenté et du voisinage. De plus, une analyse plus globale, utilisant la méthode de l'analyse de réseaux, pourrait nous en apprendre plus sur la position des personnes dans un réseau regroupant l'ensemble des actes et

des personnes contenues dans ces actes[1095]. Je me limiterai cependant ici aux acquis et aux dettes qui fournissent déjà de bonnes indications sur l'importance de la proximité spatiale et de la parenté, qui dépend là aussi de la nature des transactions.

7.2.3 Les ventes immobilières

Dans une région de partage égalitaire, comme le Pays de Vaud, le marché de la terre est essentiel afin de fournir des revenus et de la nourriture aux paysan-ne-s et vigneron-ne-s. En effet, l'héritage n'est pas suffisant pour posséder suffisamment de terres et en tirer sa subsistance. L'égalité du partage entre enfants conduit à la multiplication des petites parcelles, parfois inexploitables. C'est pourquoi, le marché foncier est central afin de contrôler les terres possédées, leur emplacement et leur productivité[1096]. En revanche, les bourgeois des villages et de la paroisse ont accès aux communs, qui peuvent ainsi fournir une base pour les plus pauvres et constituer un soutien essentiel en cas de difficulté. Toutefois, ces biens communs commencent à être vendus dès la fin de l'Ancien Régime, mais surtout dès les années 1810[1097].

Les acquis, ou ventes de biens immobiliers, représentent 66 actes sur 231. Il s'agit de l'acte le plus courant après les différentes formes de crédit. Les ventes immobilières sont d'ailleurs fortement liées au crédit puisqu'elles sont souvent suivies d'un acte de revers ou d'une autre forme de crédit, confirmant une dette de l'acheteur envers le vendeur (20 actes sur 66). La question du lien entre crédit et marché foncier est par ailleurs importante. La vision classique affirme que la dette sert à financer les achats fonciers. D'autres hypothèses sont toutefois possibles, comme le fait que les achats de terre ne sont pas systématiquement réalisés contre argent comptant, mais impliquent une dette consécutive. Les ventes

---

1095 Je remercie Martin Grandjean d'avoir pris un peu de temps afin de me montrer comment il serait possible d'aller plus loin dans cette direction.

1096 BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ?*, *op. cit.*, 2008, p. 87 ; Pour un bilan historiographique des recherches sur les différentes formes d'héritage voir : BOUDJAABA et ARRIZABALAGA, « Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *art. cit.*, 2016.

1097 Voir chapitre 5.4.

engendrent ainsi du crédit. Toutefois, en France, la majorité des ventes concernent de petits montants payés immédiatement. De plus, les actes de vente et de crédit peuvent être déconnectés, comme le démontre le non-paiement de certaines dettes, sans expropriation[1098]. Le crédit et le foncier sont donc liés de nombreuses manières.

Différentes questions peuvent être traitées au prisme des transactions immobilières, dans le prolongement des observations précédentes : à qui vend-on un bien immobilier ? À un membre de la parenté ? À un-e voisin-e ? Aux deux ? Les parrains et marraines ont-ils un rôle à jouer ? Assiste-t-on à des ventes entre voisin-e-s de terre ou entre voisin-e-s de résidence ?

Comme vu auparavant, les femmes ont une capacité juridique très limitée par les différentes lois, mais elles peuvent néanmoins agir avec l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur. Des femmes sont bien présentes dans les transactions immobilières. Elles sont 22 sur 128 (17,2 %) protagonistes de ces actes, les hommes restant majoritaires (105). Une institution (la bourgeoisie du village de Corsier) se trouve également parmi les acheteurs.

Une question essentielle est le rassemblement des terres suite à des partages et des héritages. Cette question est digne du plus grand intérêt et a occupé la recherche. Cependant tracer les héritages, les partages, les successions et la vente de ces biens est une entreprise trop ambitieuse pour ce chapitre. C'est pourquoi les ventes sont analysées de manière relativement descriptive.

Les ventes de biens immobiliers peuvent se réaliser entre deux personnes, ce qui est le plus fréquent, ou entre plusieurs vendeurs et plusieurs acheteurs. L'acquis comprenant le plus de protagonistes (sept) concerne une vente faite par six sœurs, filles de Jean Boulenaz, qui vendent leur maison du village de Corsier à la bourgeoisie qui souhaite y installer une école. Deux actes comprennent six acteurs, l'un concernant également des frères et sœurs (les enfants de François Isaac Caillet) qui vendent à Pierre François Genton et Aimé Sébastien Genton une maison à Chardonne. Les mêmes enfants Caillet vendent par ailleurs des fonds situés rière Chardonne à Pierre Élie Barbey. Ces deux actes concernent des biens venant

1098 BEAUR Gérard, « Foncier et crédit dans les sociétés préindustrielles. Des liens solides ou des chaînes fragiles ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 49 (6), 1994, pp. 1411–1428.

de la succession d'Anne Benoîte Caillet, née Morel, leur mère, dont la date de décès est inconnue.

Quatre actes de vente comptent quatre acteurs, deux concernant les frères Butticaz, fils d'Élie qui, au moins dans un cas, vendent des biens provenant de la succession de leur père et de la cession de leur mère. Un autre acte concerne un acteur vendant des biens à trois frères et enfin une sœur et ses deux frères acquièrent des biens vendus par un homme et son beau-frère.

Souvent donc, l'acte de vente, quand il y de nombreux acteurs, concerne des frères et sœurs, et fait fréquemment suite à une succession.

Cette activité sur le marché immobilier, du moins pour les actes comprenant le plus de protagonistes, est donc tributaire de cycles de vie, le décès d'un parent entraînant la vente de ces biens. L'âge est ainsi un facteur déterminant sur le marché de la terre et de la pierre. En effet, à Vernon, les individus les plus actifs sur le marché ont entre 35 et 55 ans, moment où le ménage a des enfants suffisamment grands pour augmenter sa capacité productive en achetant des terres. Quant aux ventes, elles sont probablement en lien avec les recompositions découlant des successions[1099], comme cela semble être le cas à Corsier.

Tableau 7.9 Nombres de personnes et leur fréquence d'apparition dans les acquis

Occurrences	**Personnes**
1	100
2	19
3	6
4	1
5	1
Total	**127**

Le total des vendeurs et des acheteurs est de 127 personnes, la majorité d'entre elles n'agissant qu'une seule fois (100) (tableau 7.9). Les personnes apparaissant deux fois sont au nombre de 19. Assez peu de personnes sont très actives sur le marché immobilier, une seule agissant cinq fois, une quatre fois et six trois fois (tableau 7.10). L'acteur le plus fréquent est Jean Louis Barbey, apparaissant dans cinq actes. Il réside dans le village de Chardonne, est agriculteur et membre de la Chambre de régie

1099 BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ?*, *op. cit.*, 2008, pp. 151–153.

de la paroisse dès le 2 mai 1799. Son père ne semble pas avoir occupé de charges particulières et sa mère ne vient pas d'une famille au statut élevé, sinon un frère conseiller de paroisse et justicier. Jean Louis Barbey est trois fois acheteur d'un bien et deux fois vendeur. Les biens acquis sont d'abord une grange et une écurie à Chardonne, puis deux terrains situés au même lieu-dit, soit « La Trollie » rière Chardonne. Ainsi cherche-t-il peut-être à se constituer un domaine par un jeu de ventes et d'achats, les ventes finançant les achats.

Un autre acteur semble se constituer un domaine ou une vaste propriété : Jean François Desgraz achète les 11 et 12 septembre 1797 des terres situées en Copet, proche du village de Corsier, desquelles il est par ailleurs déjà voisin.

Tableau 7.10 Vendeur-euse-s et acheteur-euse-s les plus fréquent-e-s

*	Nom	Occurrences
1	Jean Louis BARBEY	5
2	Jean Antoine MERLIN	4
3	Jean François Gabriel CAILLET	3
4	Jean Benoît DELAFONTAINE	3
5	Abraham Samuel CAILLET	3
6	Jeanne Marie CAILLET	3
7	Jean François Frédéric CAILLET	3
8	Pierre Louis DUPONT	3

Le deuxième acteur le plus actif est Jean Antoine Merlin, habitant à Chexbres, dont le père et la mère ont vécu à Chardonne. Il est exclusivement vendeur (quatre fois), et cherche probablement à se débarrasser de terres héritées dont il n'a plus usage, puisque habitant désormais à Chexbres. Parmi les personnes agissant trois fois, les frères et sœurs Caillet réapparaissent. Jean Benoît Delafontaine vend à deux reprises et achète une fois et Pierre Louis Dupont achète une fois et vend deux fois. Bien que n'apparaissant que trois fois, ce dernier est responsable des deux transactions les plus coûteuses. Il commence par acheter un domaine pour 8 300 francs, dont il revend la partie orientale plus tard pour 8 084 francs. Cet homme possède probablement des moyens importants et est également un des garants fréquents. Dans son cas, il s'agit peut-être d'une spéculation, puisque la partie de son domaine qu'il revend semble onéreuse par rapport au prix d'achat de l'ensemble.

Tableau 7.11 Catégories professionnelles des vendeur-euse-s et acheteur-euse-s dans les actes notariés

Catégorie professsionnelle	**Nombre**	**%**
agriculteur	39	30,7 %
extérieur	24	18,9 %
vigneron	22	17,3 %
artisan	15	11,8 %
magistrat/profession libérale	8	6,3 %
inconnue	6	4,7 %
régent	3	2,4 %
marchand	3	2,4 %
ouvrier/domestique/journalier	3	2,4 %
pasteur	2	1,6 %
institution	1	0,8 %
militaire	1	0,8 %
Total	**127**	**100 %**

Les professions quant à elles reflètent la structure économique locale, avec une prédominance des agriculteur-rice-s et des vigneron-ne-s (tableau 7.11). Environ un acte sur cinq comprend une personne de l'extérieur dont la profession n'est pas connue, soit un peu moins que pour l'ensemble des actes (18,9 % contre 19,7 % sur l'ensemble des actes). Les artisan-e-s sont plus souvent actifs dans les ventes que sur l'ensemble des actes (11,8 % contre 9 %), peut-être car disposant de plus de moyens pour agir sur le marché immobilier. Les magistrats sont un peu moins présents dans les ventes que sur l'ensemble des actes, probablement car ils se retrouvent surtout sur le marché du crédit (voir point 7.2.4). Les individus actifs dans le travail de la terre ont de leur côté plus besoin du marché pour former des parcelles suffisamment grandes.

Les facteurs influençant la présence des acteurs sont donc souvent liés à la biographie, que ce soit un héritage dont il faut se débarrasser, possiblement pour rembourser des dettes, ou une impossibilité de s'occuper des terrains. De plus, les frères et sœurs vendent souvent ensemble et la parenté joue un rôle important lors des ventes. Dans trois paroisses de Westphalie, les parents sont ainsi favorisés sur le marché foncier, en particulier la parenté proche et celle collatérale (échanges entre groupes de

frères et sœurs), bénéficiant parfois de prix avantageux[1100]. La question se pose également pour Corsier, à savoir si les biens immobiliers sont vendus à des parents.

7.2.3.1 Les liens de parenté et de parrainage entre vendeur-euse-s et acheteur-euse-s

Les liens de parenté entre vendeur et acheteur ont donc été recherchés pour tous les acquis. La limite a été posée au quatrième degré de consanguinité, en passant par un mariage au maximum. Ce critère est assez large et permet de déceler des liens relativement éloignés. La majorité des acquis concerne des ventes entre personnes apparentées (45 sur 65, soit 69,2 %), l'un des actes étant exclu car l'acheteur est une institution. Cependant, un certain nombre de ces actes concerne de la parenté éloignée. En réduisant aux liens de consanguinité jusqu'au quatrième degré et aux liens d'affinité jusqu'au deuxième, ce taux tombe à 19 actes sur 65 (soit 29,25 %). Comme pour la fréquence des retraits lignagers, ce taux est plutôt élevé comparé à la région de Vernon, où la moyenne aux XVIIIe et XIXe siècles se situe autour de 11–12 %[1101]. La différence est très significative et cela peut s'expliquer par l'exclusion des autres actes que les acquis (bien qu'ils soient peu nombreux), ou alors la parenté joue un rôle véritablement plus important à Corsier que dans d'autres parties de l'Europe.

Quand aucun lien de parenté n'a été trouvé, il s'agit souvent de transactions impliquant au moins une personne extérieure à la paroisse de Corsier, rendant par définition impossible de trouver une potentielle relation de parenté.

Les liens de parenté entre vendeur et acheteur ont été regroupés, que la transaction concerne plusieurs vendeurs et acheteurs ou un seul des deux. Il est alors question ici de la totalité des liens trouvés, ainsi certains circuits se répètent dans un même acte, du fait que des frères et sœurs vendent à un même parent. Plusieurs chaînes peuvent également relier deux personnes, mais seules les plus courtes ont été conservées. Sur les

---

1100 FERTIG Georg, « Zwischen Xenophobie und Freundschaftspreis: Landmarkt und familiäre Beziehungen in Westfalen, 1830–1866 », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte/Economic History Yearbook* 46 (1), 2005, pp. 64–73.

1101 BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ?*, *op. cit.*, 2008, pp. 349–350.

64 liens de parenté détectés (annexe 7.1), seuls onze ne passent pas par un mariage (tableau 7.12). Un des liens est spécifié dans l'acte en lui-même, alors que cette information est indisponible dans la base de données. La plupart des liens de consanguinité concernent le premier degré, et le plus souvent une vente à un frère ou une sœur (4), puis à un enfant (2). Les différent-e-s cousin-e-s sont peu représenté-e-s par rapport à leur nombre, et souvent à des degrés relativement éloignés. Les ventes entre consanguins se font donc avant tout entre frères et sœurs.

Tableau 7.12 Liens de consanguinité entre vendeur-euse-s et acheteur-euse-s

*	**Lien de parenté (positionnel)**	**Degré**	**Lien**
1	(H)H	1	enfant
2	(H)H	1	enfant
3	F()H	1	frère/sœur
4	H()H	1	frère/sœur
5	H()H	1	frère/sœur
6	H()H	1	frère/sœur
7	neveu	1–2	neveu/nièce
8	FH(H)H	1–2	oncle/tante
9	HHH()FH	2–3	cousin-e
10	FHH()FHHH	3–4	cousin-e
11	HF()HFFH	2–4	cousin-e

Tableau 7.13 Liens d'affinité entre vendeur-euse-s et acheteur-euse-s

*	**Lien de parenté (positionnel)**	**Degré**	**Lien**
1	H()F.H	1	époux de la sœur
2	H.F()H	1	frère de l'épouse
3	H()H.F()H	1	frère de l'épouse du frère
4	H.F()H	1	époux de la sœur
5	HF()FH.F()FH	2	neveu de l'épouse du cousin germain
6	HH()HF.H()FH	2	neveu de l'époux de la cousine germaine
7	H.F()HH	2	neveu de l'épouse
8	HF()HF.H	2	époux de la cousine germaine

Les liens passant par un mariage sont plus nombreux, cependant le critère choisi couvre un large spectre de liens, parfois très éloignés, demandant à remettre en cause la pertinence de la conscience de ces liens de parenté. La majorité sont des liens passant par un troisième ou un quatrième degré (44 sur 52), exclus ici afin de faciliter la compréhension (tableau 7.13). Les liens restants (8) semblent plus clairement relever d'une volonté de vendre à une personne apparentée, alors qu'un lien comme HFF()FFFF.H(H), soit une vente au père de l'époux d'une cousine éloignée semble moins évident à considérer comme conscient, et encore moins un lien comme HHFF(H)HHHH.FFHF()HHFH, soit une vente à un cousin éloigné de l'épouse d'un cousin éloigné.

La vente entre beaux-frères est la plus courante, en particulier à l'époux de la sœur (deux fois). Les circuits de parenté peuvent ainsi être considérés comme une vente à de la parenté proche dans 19 circuits sur 52, ce qui semble marquer une forte tendance à vendre à un parent proche quand un lien de parenté existe.

Les trois ventes entre frères ne concernent de fait qu'un couple de frères et deux autres actes dans lesquels un même vendeur est actif. Le premier ne fait pas suite au décès du père ou de la mère, puisque Benjamin Chardon vend à son frère Jean Louis un morcel de vigne le 13 décembre 1797, alors que leur père est décédé en 1776 et leur mère en 1771. La situation est un peu différente pour Jean Pierre Emery. En effet, ce dernier vend d'abord à son frère Jean François le 22 janvier 1799 la portion de biens acquise par partage d'hoirie. Cette hoirie fait suite au décès de leur mère en 1795. Le même jour, Jean Pierre vend à son autre frère Ferdinand Louis une terre rière Chardonne. Dans les trois cas en revanche on assiste à une réorganisation des terres héritées puisque les vendeurs et les acheteurs sont systématiquement voisins de terres. Il est fort probable, qu'au moins dans deux cas sur trois, il s'agisse d'une reconfiguration des terres héritées, qui, divisées lors de la succession, sont trop petites pour être exploitées. Le partage égalitaire peut conduire à une division de parcelles en petits morcels difficiles à exploiter. La valeur des ventes – entre 66 et 408 francs – confirme par ailleurs que ces terres sont relativement petites.

Une femme vend aussi un bien à son frère, cette fois suite au décès de son époux. Jeanne Marie Ducret vend le 20 mai 1797 à son frère Pierre David une pièce de terre à paquerage et bois, avec les deux tiers d'un chalet, pour un montant de 753 écus petits, soit 1 506 francs, une somme non négligeable. La veuve a peut-être dans ce cas besoin d'argent pour

continuer à vivre, ou alors elle ne peut plus assurer l'exploitation de cette terre, qui sert à faire paître des bêtes. Dans ce cas, c'est aussi un décès qui donne lieu à la vente.

La vente à la parentèle ne peut cependant être considérée dans tous les cas comme un choix. Comme l'a constaté Fabrice Boudjaaba pour Vernon, la variable la plus importante pour la vente à un parent est en fait le nombre de parents et alliés présents dans le lieu. Plus une personne aura de parentèle, plus elle aura tendance à vendre à une personne en faisant partie. Ainsi, la vente à une personne apparentée ne serait qu'un effet mécanique de la présence de parents et d'alliés sur place, et pas un choix délibéré[1102]. Ce résultat est intéressant car il met au centre le lien de proximité spatiale, qui serait alors plus déterminant. C'est le lieu qui influe sur la vente, et pas la parenté. Alors, la situation géographique d'un bien pourrait expliquer ces ventes, c'est ce qui sera développé ci-après.

Quant à la place des parrains et marraines dans les ventes de biens fonciers, elle est dépendante de l'âge des vendeurs et des acheteurs, puisque souvent les parrains et marraines sont choisis parmi la génération des parents. Si les acteurs de la transaction sont âgés, il est peu probable que leurs parrains ou marraines soient encore vivants, rendant impossible une transaction entre eux. De plus, de nombreux vendeurs ou acheteurs sont extérieurs à la paroisse et par conséquent, il est impossible de connaître leurs parrains et marraines (19 fois sur 66). Malgré ces limitations, trois ventes sur 45 impliquent une relation de parrainage, ce qui reste un taux relativement bas, mais démontre tout de même la potentielle importance du parrain ou de la marraine lors de transactions immobilières.

Par deux fois le parrain vend une terre à son filleul. Jean Abraham Dupont vend à son filleul Jean Abraham Demierre, qui est par ailleurs aussi son neveu, une vigne. La seconde transaction concerne Jean Denys Alexandre Perdonnet, qui vend à Alexandre François Ducimetière alias Monod une vigne. Enfin, la dernière transaction concerne une vigne vendue par Jean Michel Volet à Pierre François Genton et à Aimé Sébastien Genton. L'un des deux acheteurs est le fils du parrain du vendeur. Ainsi, les parrains ou les filleuls ne sont pas forcément des partenaires privilégiés mais peuvent néanmoins être présents dans les actes de vente. Toutefois, une fois sur trois, le lien entre oncle et neveu est probablement plus important que celui de parrainage. Compte tenu du peu de liens de

1102 Ibid., pp. 367–376.

parrainages trouvés, il n'est pas certain que cette relation soit une variable déterminante pour la vente d'un bien.

Les parents sont donc les partenaires fréquents lors d'une vente, qui peut également être le résultat d'une émigration ou d'un héritage ou alors de la forte présence de la parentèle dans la paroisse.

7.2.3.2 Les liens professionnels entre vendeur-eus-es et acheteur-euse-s

Un tiers de vente se fait donc entre personnes apparentées proches. Les ventes se font-elles également au sein de la même profession ? Il ne fait aucun doute qu'une vente de vigne se fait principalement à un vigneron ou un agriculteur. Les actes n'impliquant que deux protagonistes ont été isolés, soit 50 actes sur 66. Sans surprise, les agriculteur-rice-s vendent surtout aux agriculteurs et aux vignerons (tableau 7.14). Ces derniers vendent leurs terres quasi exclusivement à d'autres vignerons. À Corsier, les artisans vendent aux agriculteurs et aux vignerons, peut-être car ils souhaitent se débarrasser de terres dont ils n'ont plus l'usage. Ce sont toutefois aussi les troisièmes acheteur-euse-s les plus nombreux-ses, après les agriculteur-rice-s et les vigneron-ne-s. Les artisan-e-s achètent plus de terres ou de biens qu'ils n'en vendent, peut-être pour développer leur activité, car cinq fois sur huit une proximité de terrain existe entre les deux.

Tableau 7.14 Catégories professionnelles des vendeur-euse-s et acheteur-euse-s

		Catégorie professionnelle de l'acheteur							
		agriculteur		artisan		extérieur		inconnue	marchand
Catégorie professionnelle du vendeur	agriculteur	4	8 %	1	2 %			3	6 %
	artisan	2	4 %						
	extérieur	5	10 %	4	8 %	1	2 %		
	inconnue	3	6 %						
	magistrat/profession libérale	3	6 %	1	2 %				
	ouvrier/domestique/ journalier			1	2 %				
	régent	1	2 %	1	2 %	1	2 %		
	vigneron								
	Total	**18**	**36 %**	**8**	**16 %**	**2**	**4 %**	**3**	**6 %**
		militaire		ouvrier/ domestique/ journalier		vigneron		**Total**	**Total**
Catégorie professionnelle du vendeur	agriculteur	2	4 %			4	8 %	**16**	**32 %**
	artisan					1	2 %	**3**	**6 %**
	extérieur					4	8 %	**15**	**30 %**
	inconnue							**3**	**6 %**
	magistrat/profession libérale							**4**	**8 %**
	ouvrier/domestique/ journalier							**1**	**2 %**
	régent							**3**	**6 %**
	vigneron			1	2 %	4	8 %	**5**	**10 %**
	Total	**2**	**4 %**	**1**	**2 %**	**13**	**26 %**	**50**	**100 %**

Enfin, les personnes appartenant à la catégorie des magistrats et des professions libérales vendent des biens, mais n'en achètent jamais. Il est possible que cette catégorie abandonne peu à peu ses propriétés sur le territoire de la paroisse et se concentre sur sa profession, délaissant son ancrage local au profit d'une accentuation de son appartenance professionnelle. Mais aussi, la fin de l'Ancien Régime pousse peut-être des familles influentes à vendre leurs biens. D'ailleurs, trois ventes sur quatre de cette catégorie sont faites par des personnes extérieures, une seule par une personne portant un nom de famille local. Ce dernier, Paul François Philippe Genton, est notaire et développera dès 1800 son activité à Vevey. Il sera ensuite député au Grand Conseil en 1813.

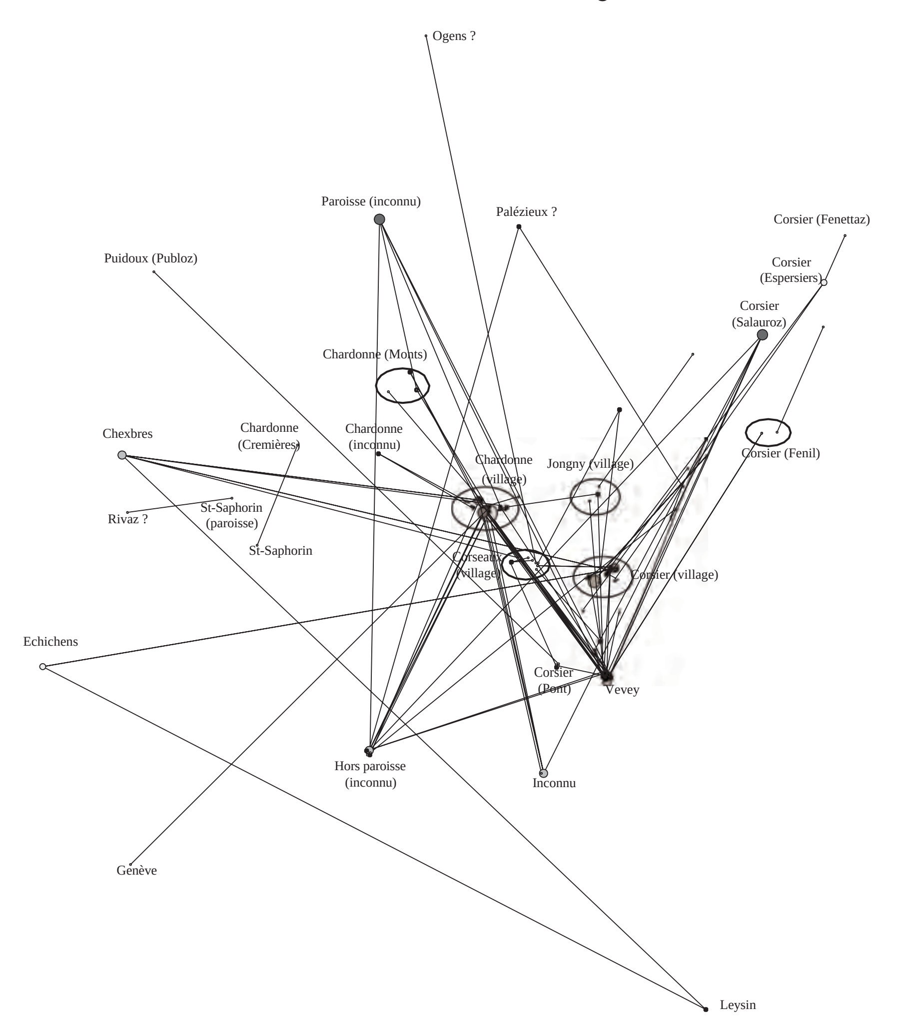
Le marché foncier est donc dominé par les personnes travaillant la terre, les agriculteur-rice-s vendant autant qu'achetant, alors que les vigneron-ne-s achètent plus qu'ils ne vendent, profitant peut-être que les personnes extérieures à la paroisse, qui vendent bien plus qu'elles n'achètent, abandonnent leurs possessions en dehors de leur lieu de résidence. Ainsi, il est possible que les professions liées à la terre profitent de la vente de leurs propriétés par les magistrats et les professions libérales ainsi que par les étrangers pour acquérir de nouveaux terrains.

7.2.3.3 La proximité géographique entre vendeur-eus-es et acheteur-euse-s

Le voisinage est ici envisagé sous deux aspects : le premier concerne la proximité des terres ou des biens vendus avec celles de l'acheteur, la seconde la proximité de résidence. La situation géographique des biens est décrite en détail dans les actes notariés, qui mentionnent systématiquement les limites des terres, donc les propriétés attenantes. Grâce à ces précisions, il est possible de détecter si ces terres sont voisines de celles de l'acheteur. Plus d'un quart des transactions (19 sur 66) implique un voisinage de terres avec l'acquéreur. Les acheteurs cherchent ainsi probablement à étendre leur possession. Lorsqu'une proximité de terre existe, les acteurs sont également souvent apparentés puisque 15 actes sur 19 présentent un lien jusqu'au quatrième degré de consanguinité et passent par un mariage au maximum. Cela confirme ainsi l'hypothèse d'une prévalence de la localisation sur la parenté. Toutefois, seuls sept de ces liens sont considérés comme proches. Ainsi, un peu plus d'un tiers des actes présentant un voisinage de terre concernent de proches parents, soit plus que pour l'ensemble des actes (19 sur 65). La différence entre les deux n'est pas énorme, mais semble néanmoins significative. En cas de terres voisines, la parenté proche est plus souvent impliquée.

Quant à la proximité de résidence, elle est représentée par la visualisation ci-dessous (figure 7.3). Chaque nœud est une personne, placé selon la longitude et la latitude du domicile. La taille du nœud est fonction du degré (le nombre de relations). Les liens sont dirigés du vendeur vers l'acheteur. Pour une meilleure lecture, les nœuds les plus éloignés géographiquement ont été rapprochés artificiellement de l'ensemble du réseau et des couleurs, aussi fonction du degré, ont été ajoutées.

Figure 7.3 Réseau géographique des acheteur-euse-s et vendeur-euse-s de biens immobiliers. La taille et la couleur des nœuds sont fonction du degré



Le désavantage est que si plusieurs personnes vendent à une autre dans un même acte, alors le nœud représentant cette dernière est plus gros. C'est par exemple le cas au village de Corsier du nœud le plus épais. Il s'agit de la bourgeoisie de Corsier, présente une seule fois, mais à laquelle six filles Boulenaz vendent une maison. Au village de Chardonne, le plus connecté est Jean Louis Barbey, présent cette fois dans cinq transactions.

Une mesure plus parlante est le degré sortant, soit le nombre de fois qu'une personne vend (figure 7.4). La taille des nœuds est très différente et représente mieux le poids des vendeurs. Les plus gros vendeurs (avec quatre degrés sortants) sont les enfants Caillet, déjà rencontrés auparavant. Aussi avec quatre degrés sortants, Jean Antoine Merlin, également déjà mentionné et Daniel Frédéric Gilliéron. Ce dernier est vendeur dans deux actes, vendant une fois une vigne à trois frères, ce qui explique son fort degré sortant. L'usage des degrés ne fait que confirmer les personnes les plus actives déjà détectées auparavant.

Les degrés sortants démontrent que les personnes extérieures à la paroisse (Vevey, Échichens, Palézieux, Genève, Chexbres), sont plutôt des vendeurs que des acheteurs. Ainsi, il est probable que l'émigration tende à avoir pour conséquence une vente des terres possédées par la famille dans la paroisse d'origine, comme le cas de Jean Antoine Merlin le démontre. Le seul nœud extérieur à la paroisse qui n'est pas vendeur se situe à Leysin. Il s'agit de Jean Jacques Samuel Cuénod, pasteur dans ce lieu, qui acquiert avec son frère, pasteur à Vevey, et sa sœur, habitant à Corsier, une vigne vendue par Ulrich Étienne Brandoin et Béat Ferdinand Testuz. Testuz est par ailleurs probablement apparenté avec Jean Jacques Samuel Cuénod. En effet, Cuénod se marie en 1795 avec une certaine Anne Susanne Testuz. Serait-ce un mécanisme relevant de la dot ? La question reste ici ouverte.

Il serait possible de pousser plus avant une analyse de réseau structurale appliquée au marché foncier, à l'exemple du village de St-Marcel. En isolant les nœuds appartenant à la composante principale du marché, soit la partie du réseau présentant le plus de connexions entre acteurs, Fabrice Boudjaaba a pu démontrer que le XVIIIe siècle se caractérise par une forte implantation locale de la parenté, alors que cette variable change au XIXe siècle. La variable déterminante devient alors la résidence, soit le fait que plus un acteur est éloigné du village, moins il a de chances d'appartenir à la composante principale. Là aussi, le rôle de la parenté au XIXe siècle découle plutôt du fait que le marché porte essentiellement sur des petites propriétés qui intéressent surtout des locaux ayant de la parenté dans le lieu[1103].

1103 Ibid., pp. 321–337 ; Voir aussi : BOUDJAABA, « Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie) 1760–1824 », *art. cit.*, 2005.

Figure 7.4 Réseau géographique des acheteur-euse-s et vendeur-euse-s de biens immobiliers. La taille et la couleur des nœuds est fonction du degré sortant (vente)

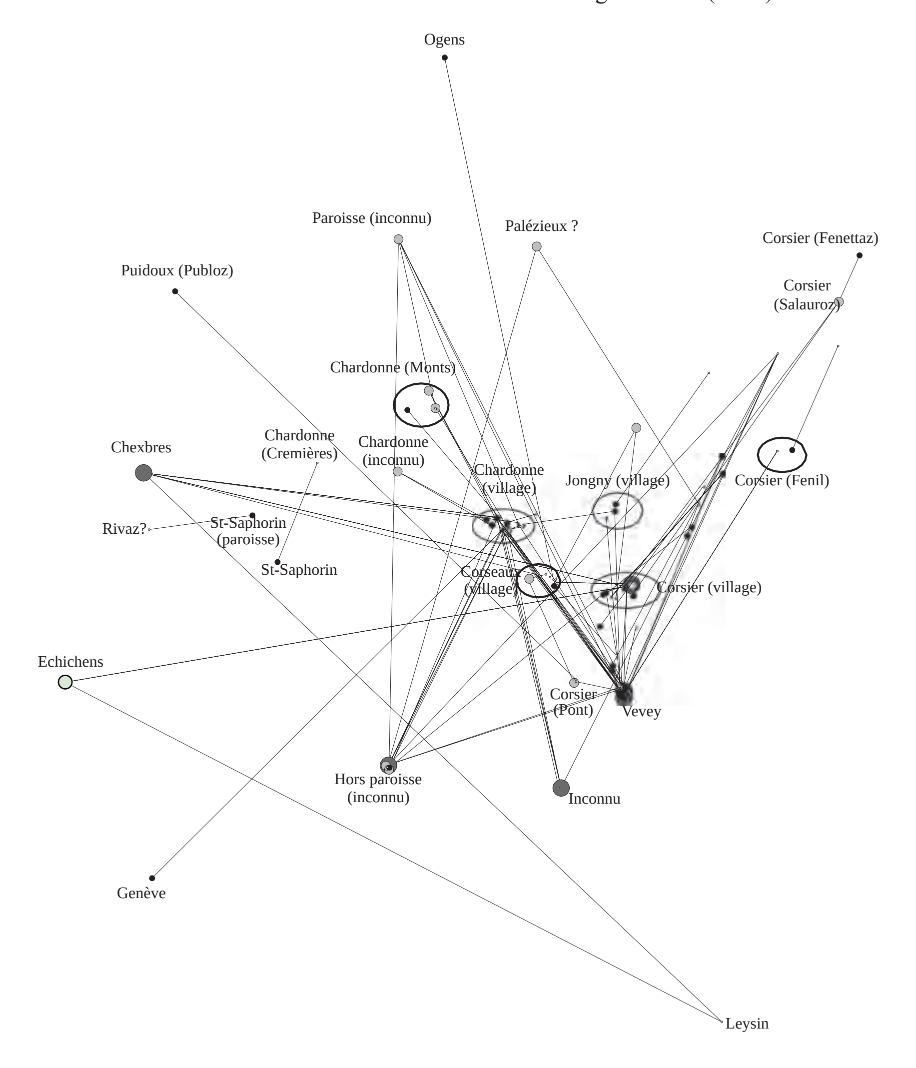
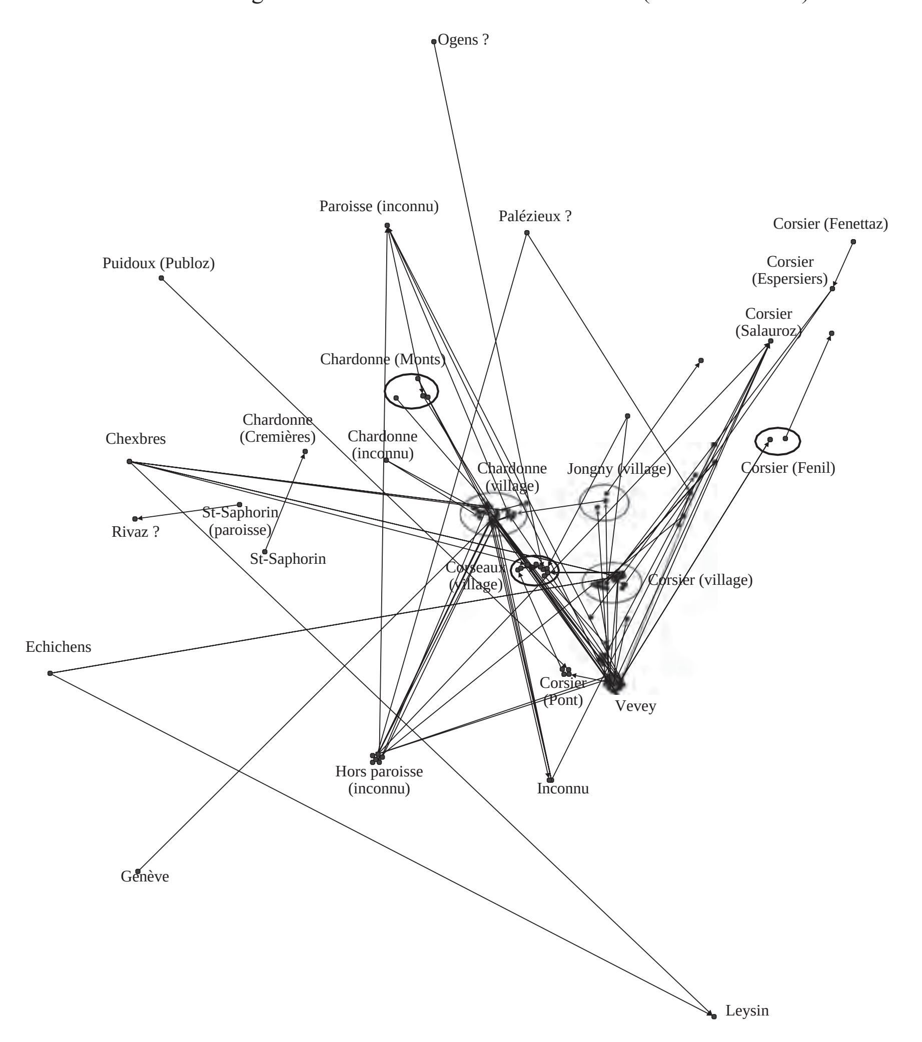


Figure 7.5 Réseau géographique des acheteur-euse-s et des vendeur-euse-s de biens immobiliers. Liens dirigés de vendeur-euse vers acheteur-euse (sens des flèches)



La dernière figure ne représente aucune mesure particulière, simplement l'emplacement de la résidence des acteurs et actrices du marché de la terre et de la pierre. Les liens vont du vendeur vers l'acheteur, indiqués par des flèches (figure 7.5). La représentation est brute, mais permet tout de même quelques observations. Les échanges ne sont pas limités

à l'intérieur des différents villages, et les nœuds situés à Vevey sont liés avec de nombreux autres endroits, démontrant sa fonction de centre économique régional.

Une vente se détache à droite du graphe, impliquant un vendeur au Fenil à Corsier. Il s'agit de François David Chollet qui vend à François Louis Chaudet, un affin éloigné[1104], une partie de son domaine en Rouvenant. La distance séparant les deux acteurs reste assez conséquente (plus d'un kilomètre).

Sur les Monts de Corsier – le nœud le plus haut sur le graphe au lieu-dit La Fenettaz – Jean François Ferdinand Barbey vend un bien à Jean Benoît Delafontaine, son beau-frère (H.F()H). Les deux habitent dans la même partie de la commune et sont éloignés de 500 mètres environ. Toutefois, dans cette partie à l'habitat dispersé, cette distance est synonyme de voisinage direct, puisque leurs deux propriétés, sur lesquelles se trouve leur habitation, sont accolées.

La distance pour considérer une personne comme étant voisine dépend ainsi fortement de la forme de l'habitat. Dans un village, la rue peut être vue comme une limite acceptable, voire une bonne partie du village s'il est petit. En revanche, dans les lieux où l'habitat est dispersé, une plus grande distance peut être synonyme de voisinage, peut-être un certain temps de marche pourrait le définir. Quoi qu'il en soit, il reste difficile de déterminer une distance, je crois toutefois qu'autour de 100 mètres, une personne peut être considérée en tant que proche voisin-e dans un village, comme l'a suggéré Stefan Kroll pour des villes[1105].

Le village de Corsier présente également quelques relations géographiquement proches. Jean Louis Chardon est par exemple acheteur à deux reprises. Son frère lui vend un morcel de vigne, par ailleurs attenant à une vigne de l'acquéreur. Les deux habitations sont à environ 120 mètres à vol d'oiseau. De plus, la seconde fois que Jean Louis Chardon achète un bien, la vendeuse est Élisabeth Viande, habitant aussi à environ 120 mètres. Cet acte comprend un second acheteur, résidant lui aussi à proximité, qui est le voisin direct du premier. Les deux acquéreurs auraient-ils uni leurs forces afin d'acheter ce bien mis aux enchères, dans le but de disposer de

1104 (H)F.HHH()HH ou HFH(H)FHFH.FHFH()HH

1105 KROLL, « Nachbarschaft und soziale Vernetzung in norddeutschen Städten des 17. und 18. Jahrhunderts », *art. cit.*, 2010, pp. 404–405.

suffisamment de capital pour en faire l'achat, démontrant ainsi une collaboration entre voisins ?

Une autre vente concerne des acteurs proches, soit celle entre Daniel Frédéric Gilliéron et Jacob Cupelin. Le premier vend une vigne au second, qui réside à environ 315 mètres de là, soit à l'autre bout du village. Ainsi sur les quatorze nœuds présents au village de Corsier, au moins quatre sont relativement proches.

Au quartier du Pont, les liens sont plutôt externes, à une exception, qui concerne en fait un père et son fils, soit le marbrier Jean François Matthey-Doret qui vend à son fils Philippe Benjamin et à Jean Pierre Chaudet sa maison. Cette vente est particulièrement intéressante car elle démontre l'importance de la profession pour les transactions immobilières. Le vendeur est qualifié dans l'acte de « maître marbrier », son fils « maître potier d'étain » et le dernier acheteur est « maître tailleur ». Ainsi un artisan vend à un autre artisan, exerçant possiblement le même type d'activité. La proximité géographique est ici fonction de la famille, puisque le fils, fraîchement marié, habite probablement chez son père.

Une vente de maison présente également une proximité forte. En effet, Isaac Valot vend à Jacob Grandchamp « sa maison de demeure » au Pont St-Antoine. Cette vente a lieu le 17 novembre 1798, soit après le recensement. Au passage des officiers, les deux habitent déjà au Pont. La maison d'Isaac Valot est mentionnée comme telle sur le plan de 1776, alors que Jacob Grandchamp habite dans la maison appartenant à Abraham Isaac Hürsch dit Cerf. Ce dernier peut ainsi devenir propriétaire d'une maison située juste en face, de l'autre côté de la rue. Ici aussi, sur les dix nœuds situés dans cette partie de Corsier, au moins quatre effectuent une transaction avec leur voisin. Il est possible qu'il y en ait plus, car trois nœuds ont également des liens avec Vevey, ville située de l'autre côté de la rivière.

Un tiers des nœuds situés à Corseaux ont une relation avec d'autres du même village. Le vendeur est Jean Isaac Gerbex, qui vend une fois à Jean Samuel Chambaz, le mari de sa sœur (H()H.F()H), une vigne, et une autre fois à Aréthuse Claudine Mouron, aussi une vigne. Cette dernière est par ailleurs une lointaine parente[1106]. Jean Isaac Gerbex vend les deux fois à des personnes proches, habitant à environ 175 et 215 mètres, soit, pour la plus éloignée, à l'autre bout du village en suivant la rue principale.

1106 HFF()HF.H(F) ou HFFH()HH.F.

Il est dans ce cas difficile de parler de voisinage direct, puisque le lien de parenté entre aussi en compte et peut être le facteur important.

Enfin, le village de Chardonne est très dense en échanges, à la fois à l'intérieur du village et vers l'extérieur. Toutefois, les lieux de résidence à Chardonne restent incertains, car il est plus difficile de recouper les maisons avec le recensement. Jeanne Marie Ducret vend ainsi un terrain à son frère Pierre David, aussi son voisin direct. De même Jeanne Mouron vend un champ à Jean François Demierre, son cousin au troisième/quatrième degré[1107]. La vendeuse et l'acheteur ne sont éloignés que de 120 mètres, suivre la rue suffit pour se rendre d'une maison à l'autre. Un autre Jean François Demierre achète à Jean Louis Barbey un jardin à Chardonne, situé à la Fin de Cret. Ils habitent à environ 200 mètres, il faut donc traverser une bonne partie du village pour aller d'une maison à l'autre. Le lien de parenté – Jean François Demierre est l'époux d'une cousine germaine du vendeur – est probablement plus important ici. Le même Jean Louis Barbey vend à André Barbey, un parent éloigné[1108], une terre à pré et à champ. Les deux acteurs n'habitent qu'à 200 mètres. Ce deuxième acheteur est voisin quasi direct du premier acheteur. En revanche, la résidence du vendeur est incertaine dans ces deux transactions.

Au lieu-dit en Perriaz, sur les Monts de Chardonne, Jeanne Françoise Ducret vend un bien à son oncle Jean François et à Jean Pierre Mouron. Jean François est le voisin direct de sa nièce. Ici aussi, le lien de parenté se mêle à la proximité. Jean Pierre Mouron, quant à lui, habite au village de Chardonne.

Enfin, le dernier village, Jongny, ne présente pas de lien de proximité spatiale fort. La seule relation restant dans les frontières de la commune est entre Jean Antoine Conrad Dénéréaz, domicilié au village de Jongny, et Jean François Louis Taverney, habitant à la Chaudettaz. Bien que situés tous les deux sur le territoire de Jongny, la distance entre les acteurs est de plus de 1,7 kilomètre.

Dans le cas des ventes de biens immobiliers, la parenté et le voisinage sont imbriqués de manière complexe, rendant parfois difficile de démêler quel facteur est le plus déterminant. Toutefois, certains lieux – le village de Corsier et celui de Corseaux – présentent des signes importants d'échanges entre voisins.

1107 FHH()FHHH
1108 HF()HHH.FF(H)

Il serait possible de pousser plus avant l'étude du marché foncier, en analysant par exemple les types de biens vendus, l'âge des acteurs, le volume des biens échangés[1109], etc. Cependant une étude aussi approfondie demanderait une analyse plus longue qui dépasse le cadre du travail présenté ici.

7.2.4 Les dettes

Le crédit englobe des actes variés, ayant chacun leur spécificité. Les différences juridiques ne sont pas le cœur du propos ici, mais les relations qu'elles engagent : qui prête à qui. La proximité spatiale joue-t-elle un rôle dans ce type de relations, la richesse est-elle un facteur déterminant ou la parenté ?

En Suisse, trois instruments principaux sont utilisés dans le cadre du crédit. Le premier est le crédit hypothécaire[1110], soit une « vente d'une rente sur la terre (ou, plus généralement, sur des immeubles) par le débiteur »[1111]. Les lettres de rente, présentes dans les actes notariés étudiés ici, sont une forme de crédit hypothécaire.

La deuxième forme est la dette d'achat, qui permet de payer par acomptes sur plusieurs années. Dans ce cas, le débiteur est responsable. Les obligations font partie de ce type.

Enfin, la dette à la main (Handschulden) concerne de petites sommes, promises oralement, en général de courte durée[1112]. Cette forme de dette, qui est très courante, échappe à cette enquête, puisqu'elle ne se retrouve pas dans les actes notariés. De plus, des particularités locales peuvent avoir pour conséquence l'absence de dettes élevées, par exemple à Lucerne où les prêts de grandes sommes doivent être contractés en ville[1113].

1109 Pour le marché du bâti voir par exemple : VIGNERON Sylvain, « L'immobilier dans les petites villes au XVIIIe siècle. Étude des mécanismes du marché de la pierre dans la France du Nord », *Histoire, économie & société* 23 (1), 2004, pp. 121–140.

1110 PFISTER Ulrich, « Le petit crédit rural en Suisse aux XVIe–XVIIIe siècles », *Annales* 49 (6), 1994, p. 1341.

1111 Ibid.

1112 Ibid., pp. 1341–1342.

1113 Ibid., p. 1342.

Les habitant-e-s de la campagne ont massivement recours au crédit, que ce soit en Allemagne[1114] ou en Suisse, avec des différences selon les lieux et les régions, allant de 60 % des terres endettées au XVIIIe siècle à Jussy dans la campagne genevoise jusqu'à 90 % à Ebikon dans le canton de Lucerne à la fin du XVIIe siècle[1115]. Dans le cas de Jussy, ce taux est relativement bas et la dette reste « dans des limites raisonnables »[1116]. Ainsi, la campagne genevoise n'est pas gravement endettée. En général, les créancier-ère-s ont des profils divers et les réseaux peuvent être différents, les petits propriétaires ayant des créanciers plutôt locaux, envers des femmes (suite à un héritage), des institutions communales ou l'élite locale. En revanche, l'élite locale contracte plutôt des dettes envers les couches supérieures régionales ou urbaines[1117]. Les dettes peuvent aussi être contractées, comme dans la campagne zurichoise, envers des commerçant-e-s et ce pour des biens courants. Les paysan-ne-s manquant de liquidités, ils remboursent une fois que les récoltes ont été vendues[1118]. Un élément important est l'absence d'organismes financiers de type bancaire. Ces relations sont donc plutôt verticales, entre différents niveaux de

1114 BOELCKE Willi A., « Der Agrarkredit in deutschen Territorialstaaten vom Mittelalter bis Anfang des 18. Jahrhunderts », in: NORTH Michael (éd.), *Kredit im spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Europa*, Köln; Wien, Böhlau, 1991, pp. 193–213.

1115 INEICHEN Andreas, « Bäuerliche Verschuldung im Ancien Régime: das Beispiel Ebikon (bei Luzern) um 1690 », *Revue suisse d'histoire* 42 (1), 1992, pp. 75–77 ; pour différents exemples de la fin du Moyen-Âge et du début de l'époque moderne, voir : SIGNORI Gabriela (éd.), *Prekäre Ökonomien: Schulden in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Konstanz, UVK Verlagsgesellschaft, 2014; et pour un exemple suisse : TEUSCHER Simon, « Schulden, Abhängigkeiten und politische Kultur. Das Beispiel des Kleinstadt Thun im Spätmittelalter », in: SIGNORI Gabriela (éd.), *Prekäre Ökonomien: Schulden in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Konstanz, UVK Verlagsgesellschaft, 2014, pp. 243–262.

1116 ZUMKELLER Dominique, « Les relations ville-campagne », in : PIUZ Anne-Marie et MOTTU-WEBER Liliane (éds.), *L'économie genevoise de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime. XVIe–XVIIIe siècles*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1990, p. 227.

1117 PFISTER, « Le petit crédit rural en Suisse aux XVIe–XVIIIe siècles », *art. cit.*, 1994, pp. 1343–1351.

1118 MEIER Thomas, *Handwerk, Hauswerk, Heimarbeit: nicht-agrarische Tätigkeiten und Erwerbsformen in einem traditionellen Ackerbaugebiet des 18. Jahrhunderts (Zürcher Unterland)*, Zürich, Chronos, 1986, pp. 229–232.

fortune. Mais des relations horizontales existent également, principalement suite à des partages de succession[1119].

Une étude de Thomas Brennan[1120] aborde la question de la dette en Champagne au XVIII[e] siècle, où les villages vignerons sont plus riches et, comme à Corsier, de nombreuses personnes extérieures possèdent des terres. Dans cette région, la proximité d'un centre urbain, Reims, influe grandement sur le crédit, les personnes de la ville prêtant souvent de l'argent. La présence de propriétaires extérieurs et de vignes induit une dette plus élevée. Dans ces villages, ce sont les paysans moyens qui sont les plus endettés. Corsier est aussi proche d'une ville et des propriétaires extérieurs sont présents, qui sont aussi des créanciers importants.

Dans le cas des actes notariés passés entre 1797 et 1799 auprès de Ferdinand de Montet dit Taverney, 92 concernent du crédit. Les types d'actes sont répartis entre lettres de rente (46), obligations (28) et actes de revers (18). Les transactions de crédit ayant plus de deux protagonistes sont plutôt rares (17 sur 92) et concernent dix lettres de rente, quatre actes de revers et trois obligations. Comme pour les acquis, il s'agit souvent de frères et sœurs, de pères et fils ou d'un couple.

Les protagonistes des actes sont au nombre de 167 (tableau 7.15), apparaissant entre une et huit fois, et n'agissant en général qu'une seule fois (145 sur 167). Seuls deux individus apparaissent huit fois, un cinq fois, quatre trois fois et quinze deux fois. Les femmes sont là aussi largement sous-représentées, à cause des limitations juridiques qui leur sont imposées, et ne sont que 29 sur 167 (17,4 %), soit un taux très proche de celui observé pours les acquis. Les femmes sont ainsi peu présentes si l'on compare à Ebikon où 60 % du capital prêté l'est par des femmes.

1119 PFISTER, « Le petit crédit rural en Suisse aux XVIe–XVIIIe siècles », *art. cit.*, 1994, pp. 1343–1351.

1120 BRENNAN Thomas « Peasants and Debt in Eighteenth-Century Champagne », *The Journal of interdisciplinary history* 37 (2), 2006, pp. 175–200.

Tableau 7.15 Nombres de personnes et leur fréquence d'apparition dans les dettes

Occurrences	**Personnes**
1	145
2	15
3	4
5	1
8	2
Total	**167**

Trois acteurs institutionnels sont également créanciers, soit la Caisse de la famille de Tavel, l'Hôpital de la paroisse de Corsier et la paroisse de Corsier. Les acteurs institutionnels sont une constante, mais perdent probablement du terrain au cours de l'époque moderne, peu à peu remplacés par des acteurs privés[1121].

La répartition par profession démontre que si les agriculteurs restent très présents, les artisans ont une place particulière dans le réseau du crédit, puisqu'ils sont 12,6 % (contre 9 % sur l'ensemble). Les vigneron-ne-s sont en revanche moins présents (tableau 7.16).

Tableau 7.16 Catégories professionnelles des personnes actives sur le marché du crédit

Catégorie professionnelle	**Nombre**	**%**
agriculteur	48	28,7 %
extérieur	32	19,2 %
artisan	21	12,6 %
vigneron	18	10,8 %
magistrat/profession libérale	12	7,2 %
inconnue	12	7,2 %
marchand	6	3,6 %
ouvrier/domestique/journalier	5	3,0 %
pasteur	4	2,4 %
institution	3	1,8 %
régent	3	1,8 %
militaire	2	1,2 %
propriétaire	1	0,6 %
Total	**167**	**100 %**

1121 BOELCKE, « Der Agrarkredit in deutschen Territorialstaaten vom Mittelalter bis Anfang des 18. Jahrhunderts », *art. cit.*, 1991, pp. 198–200.

La catégorie des magistrats et des professions libérales a une part semblable à celle de l'ensemble (7,2 % contre 7 % sur l'ensemble), mais plus que pour les ventes (6,3 %). Le marché du crédit est donc particulièrement marqué par la forte présence des artisans.

Afin d'éviter le cheminement présenté pour les acquis, les degrés sont intégrés dans les visualisations suivantes. Les liens vont du débiteur vers le créancier, le degré entrant le plus élevé correspond ainsi au créancier le plus souvent présent. Cette mesure ne correspond cependant pas à la somme engagée, mais uniquement au nombre de fois que la personne prête de l'argent.

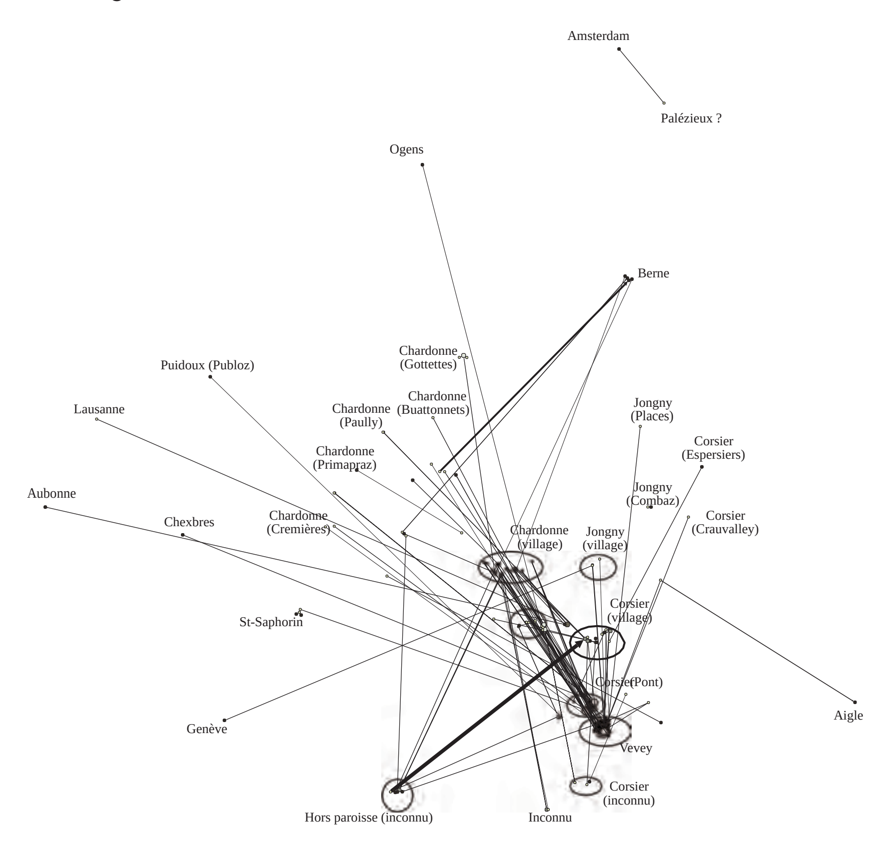
Pour pouvoir visualiser les montants, un poids a été attribué à chaque lien en fonction de la somme. La dette est exprimée en francs ou en écus petits. Un écu petit correspond à deux francs, ainsi une somme de 100 écus petits vaut 200 francs. Les florins sont aussi parfois utilisés comme unité et il s'agit probablement du florin bernois (Gulden). Un florin correspond à 1,5 francs[1122]. Le franc est la monnaie la plus souvent indiquée, c'est pourquoi cette unité est choisie. En outre, si plusieurs débiteurs et créanciers sont engagés dans la transaction, la somme est divisée en fonction de leur nombre.

Les nœuds sont placés sur le réseau selon leurs coordonnées géographiques, en rapprochant, pour une meilleure visibilité, les nœuds les plus éloignés (Aigle, Amsterdam, Genève, Ogens, Palézieux). La visualisation ainsi obtenue (figure 7.6), démontre d'abord des lieux bien plus éclatés que pour les ventes immobilières. Les débiteur-rices-s s'adressent par exemple à des membres de l'élite bernoise, comme Nicolas Frédéric de Mülinen (von Mülinen), Jean Rodolphe de Steiguer ou François Louis de Tavel (von Tavel). Ils sont peu souvent sollicités, ayant tous un seul degré entrant, mais l'un d'entre eux l'est pour une somme importante (6 000 francs). Ils ont souvent un lien avec Corsier, que ce soit par le mariage avec une femme de la famille de Watteville, propriétaire à Chardonne, ou par leurs charges politiques. François Louis de Tavel a par exemple été bailli de Vevey. Cela n'est pas surprenant car le même phénomène a été constaté dans le bailliage de Werdenberg, dans la région de St-Gall, où les baillis

1122 Pour les correspondances entre les différentes monnaies voir : FURRER Norbert, *Vade-mecum monétaire vaudois, XVIe–XVIIIe siècles : systèmes et parités monétaires, cours d'espèces, prix, revenus et dépenses dans le pays de Vaud sous le régime bernois*, Lausanne, Antipodes, 2010, p. 26.

en place prêtent également de l'argent[1123]. Le nœud situé à Amsterdam est en fait un ressortissant de Chardonne, Jean François Ducret (né en 1751), alors en service militaire en Hollande. Il n'agit pas lui-même lors de la transaction, mais se fait représenter par son tuteur.

Figure 7.6 Réseau géographique des débiteur-rice-s et des créancier-ère-s. Les liens vont de débiteur-rice vers créancier-ère, l'épaisseur du lien étant fonction de la somme engagée et la taille des nœuds du degré entrant. Les couleurs des nœuds sont aussi fonction du degré entrant.



1123 PFISTER, « Le petit crédit rural en Suisse aux XVIe–XVIIIe siècles », *art. cit.*, 1994, p. 1348.

La visualisation met en lumière le fait que les personnes prêtant le plus souvent habitent au quartier du Pont à Corsier et à Vevey, ce qui est confirmé par la liste des nœuds présentant le plus de degrés entrants (tableau 7.17).

Tableau 7.17 Nœuds (personnes) avec le plus haut degré entrant, soit les créancier-ère-s les plus sollicité-e-s

*	Nom	Degré entrant	Degré sortant	Degré entrant pondéré	Lieu de résidence
1	Pierre Isaac BRUN	11	0	2700	Corsier (Pont)
2	Daniel Louis Frédéric GUILLAUME	9	0	2850	Corsier (Pont)
3	Gabriel BURNAT	7	0	1099	Vevey
4	Hôpital de la paroisse de Corsier	4	0	1635	/
5	Jean François Frédéric GRENIER	3	0	2560	Vevey ?
6	David Joseph MARINDIN	3	0	1519	Corseaux (village)
7	Abraham Sébastien DUBUIS	3	0	1400	Corseaux (village)
8	Jeanne Françoise DENEREAZ	3	0	801	Chardonne (Gottettes)
9	Jean Gabriel CAILLET	3	0	600	Corsier (Pont)

De manière intéressante, ils ne sont que créancier, jamais débiteur (degré sortant à 0). Trois personnes se détachent clairement avec onze, neuf et sept prêts d’argent. Le premier, Pierre Isaac Brun, est créancier dans huit actes et est marchand tanneur au quartier du Pont. Daniel Louis Frédéric Guillaume est quant à lui marchand au même lieu, et est créancier dans huit actes également. Les deux ont des profils très proches et le total prêté est également similaire (degré entrant pondéré). Ils prêtent donc plutôt des petits montants (entre 250 et 350 francs en moyenne) à de nombreuses reprises. Gabriel Burnat prête à sept personnes dans cinq actes différents, aussi des petits montants. Il occupe la charge de conseiller dans la ville de Vevey, et est aussi notaire. Ainsi, les marchands sont les plus sollicités, probablement car ils disposent régulièrement de liquidités.

La présence de l’Hôpital de la paroisse de Corsier illustre l’importance des institutions locales pour le crédit. Trois transactions l’impliquent pour des sommes un peu plus conséquentes.

Jean François Frédéric Grenier est issu d'une famille importante de Vevey qui compte dans ses rangs des militaires et des conseillers. Il prête à trois personnes dans trois actes différents, des sommes un peu plus élevées également. Enfin, David Joseph Marindin est pasteur à Vevey et créancier dans deux actes, là aussi pour des sommes plus élevées. Une femme fait également partie des créanciers les plus actifs. Sa présence s'explique par un prêt à ses trois frères dans un seul acte de revers.

Les marchands et les élites sont ainsi les plus souvent sollicités afin de prêter de l'argent, mais plutôt pour de petites sommes. La figure 7.6 illustre cette différence, les liens les plus épais ne se dirigeant pas vers les nœuds les plus gros. C'est pourquoi, le degré entrant pondéré (le total des sommes prêtées) est détaillé dans le tableau ci-après (tableau 7.18).

Tableau 7.18 Créanciers prêtant les plus grosses sommes

*	Nom	Degré entrant	Degré sortant	Degré entrant pondéré	Degré sortant pondéré	Lieu de résidence
1	Jean François Louis GENTON	2	0	13093	0	Corsier (village)
2	François Louis (Franz Ludwig) de TAVEL	1	0	6000	0	Berne ?
3	Isaac VALOT	1	0	4800	0	Corsier (Pont)
4	Jean François MATTHEY-DORET	2	1	4000	1600	Corsier (Pont)
5	Daniel Louis Frédéric GUILLAUME	9	0	2850	0	Corsier (Pont)
6	Ulrich Isaac SANCHY	1	0	2800	0	Vevey
7	Pierre Isaac BRUN	11	0	2700	0	Corsier (Pont)
8	Jean François Frédéric GRENIER	3	0	2560	0	Vevey ?
9	Jean Claude DEMIERRE	1	0	2000	0	Chardonne (Perriaz)
10	Jean Rodolphe (Johann Rudolf) STEIGER	1	0	2000	0	Berne
11	Beat Emanuel TSCHARNER	1	0	2000	0	Aigle
12	Hercule PALEZIEUX de DIT FALCONNET	1	0	2000	0	Vevey

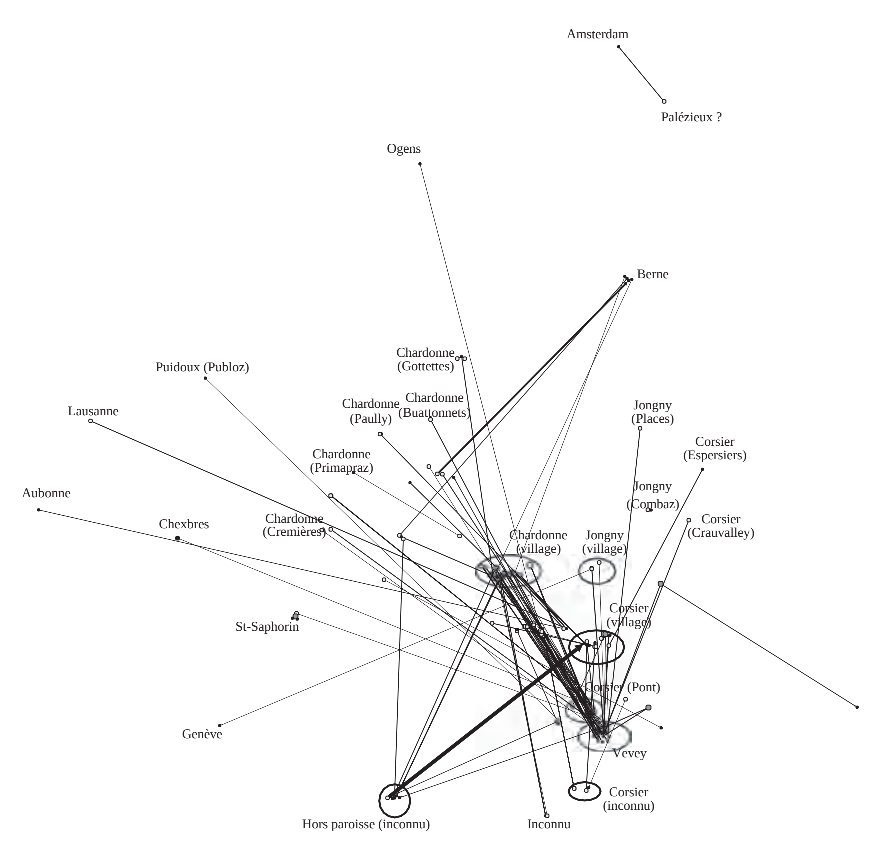
Les créanciers pour les plus gros montants ne recoupent que partiellement les plus actifs (Guillaume, Brun, Grenier). Les membres de familles de l'élite régionale (Grenier, de Palézieux) et bernoise (de Tavel, Steiger, Tscharner) sont plus nombreux, car ils possèdent des liquidités en plus grande quantité. On se tourne donc vers eux en cas de besoins élevés. Le créancier le plus important est Jean François Louis Genton, conseiller de la paroisse de Corsier, justicier, puis plus tard municipal de Corsier. Ce montant très élevé est dû à une transaction en particulier, un acte de revers suite à la vente du logis de la Couronne au quartier du Pont à Jean Félix. À la suite de cette vente, l'acheteur reconnaît devoir d'abord 10 800 francs, puis le même jour, il contracte une obligation de 2 000 francs envers le même créancier. Le dernier acte est une lettre de rente d'un montant de 293 francs entre le créancier et le débiteur François Frédéric Genton, son demi-frère. Isaac Valot quant à lui, est créancier suite à la vente de sa maison au quartier du Pont. Ainsi les montants les plus importants sont dus à une vente d'immeuble et se présentent sous forme d'actes de revers.

Les créanciers les plus fréquents sont donc des marchands, disposant d'un flux important de liquidité, alors que ceux engageant des grosses sommes sont plutôt des membres de l'élite extérieure à la paroisse. Il faut également mentionner le rôle des institutions locales comme créancier. Ces dernières ne sont par ailleurs quasiment jamais débitrices, à une exception près.

Quant aux débiteurs, dont le nombre de transactions est calculé par le degré sortant, leur profil est très différent, comme attendu.

La visualisation sous forme de réseau géographique démontre d'abord que les nœuds les plus gros (les débiteurs les plus fréquents) se concentrent à l'intérieur de la paroisse, et en particulier dans le village de Chardonne, dans celui de Corsier et aussi en partie au quartier du Pont (figure 7.7). Toutefois, la taille des nœuds n'est pas aussi importante que celle des créanciers, anticipant ainsi une moindre récurrence des débiteurs que des créanciers.

Figure 7.7 Réseau géographique des débiteur-rice-s et des créancier-ère-s. Les liens vont de débiteur-rice vers créancier-ère, l'épaisseur du lien étant fonction de la somme engagée et la taille des nœuds du degré sortant (nombre de fois que le nœud est débiteur). Les couleurs des nœuds sont également fonction du degré sortant.



En effet, le débiteur ayant le plus de liens est Pierre François Genton, suivi de son oncle éloigné Aimé Sébastien[1124], par ailleurs également l'époux de sa cousine germaine[1125] (tableau 7.19). Cependant, le premier n'apparaît en fait que dans deux actes, dont un en compagnie du second, devant ensemble à quatre frères et sœurs Caillet 600 écus petits (soit 1 200 francs) suite à un achat. Le premier est également débiteur dans une

1124 (HFFH()FHH)
1125 (HH()FF.H)

lettre de rente, devant 700 francs à un certain François Antoine Samuel Guyaz, docteur en droit à Vevey. Un seul acte de revers suffit ainsi à les placer en tête.

Tableau 7.19 Débiteurs les plus fréquents

*	Nom	Profession	Elite	Degré sortant	Degré sortant pondéré	Degré entrant	Degré entrant pondéré	Lieu de résidence
1	Pierre François GENTON	agriculteur	non	5	1300	0	0	Chardonne (village)
2	Aimé Sébastien GENTON	agriculteur	non	4	600	0	0	Chardonne (Panessière)
3	François Philippe DUCRET	agriculteur	non	3	1149	1	516	Chardonne (Néréaz)
4	Jean Samuel NEYROUD		non	3	2400	0	0	Chardonne (Perroset)
5	Jean François Emmanuel DENEREAZ	aubergiste	oui	2	2200	0	0	Chardonne (village)
6	Jean François DENTAN	laboureur, vigneron	non	2	2140	0	0	Corsier (Champ de Ban)
7	Jean André DUCIMETIERE ALIAS MONOD	vigneron	non	2	1800	0	0	Corsier (village)
8	Abraham RUCHONNET	charpentier de bateaux	non	2	264	0	0	St-Saphorin ?
9	Michel Nicolas CUPELIN	laboureur, agriculteur	non	2	580	0	0	Corsier (Rosé)

François Philippe Ducret est le seul à être également créancier. Ses trois liens sont aussi contenus dans un seul acte de revers, par lequel il confesse devoir 1 149 francs à trois frères. Enfin, Jean Samuel Neyroud n’est aussi présent que dans deux actes. Les débiteurs ne le sont donc que dans deux actes au maximum.

Contrairement aux créanciers, la grande majorité des débiteur-rices-s ne fait pas partie du monde de l’artisanat ou du commerce, à l’exception d’Abraham Ruchonnet, charpentier, et de Jean François Emmanuel Dénéréaz, aubergiste. Ce dernier est d’ailleurs le seul à occuper une charge significative dans la paroisse, en tant que rière-conseiller de la paroisse et conseiller du village de Chardonne. Les autres sont surtout

des agriculteurs. Ainsi la dette se fait principalement par les agriculteurs auprès de marchands et des élites politiques (voir ci-après).

Quant au degré sortant pondéré, il présente de grandes différences avec le degré sortant (tableau 7.20). De manière évidente, le plus haut degré sortant pondéré correspond au plus haut degré entrant pondéré (la vente de l'auberge de la Couronne au quartier du Pont). La vente de la maison d'Isaac Valot à Jacob Grandchamp au quartier du Pont se retrouve également dans cette liste.

Tableau 7.20 Débiteur-rice-s demandant les plus grosses somme (degré sortant pondéré)

*	Nom	Profession	Elite	Degré sortant	Degré sortant pondéré	Degré entrant	Degré sortant pondéré	Lieu de résidence
1	Jean FELIX		non	1	12800	0	0	hors paroisse
2	Jeanne Françoise DUCRET		non	1	6000	0	0	Chardonne (Perriaz)
3	Jacob GRANDCHAMP	boulanger	non	1	4800	0	0	Corsier (Pont)
4	Marie Madeleine CORBOZ	agriculteur	non	1	2800	0	0	Jongny (village)
5	Jean Samuel NEYROUD		non	3	2400	0	0	Chardonne (Perroset)
6	Jean François Emmanuel DENEREAZ	aubergiste	oui	2	2200	0	0	Chardonne (village)
7	Jean François DENTAN	laboureur, vigneron	non	2	2140	0	0	Corsier (Champ de Ban)
8	Jean François BRUNET		non	1	2000	0	0	Chardonne (inconnu)
9	Philippe Benjamin MATTHEY-DORET		non	1	2000	0	0	Corsier (Pont)
10	Jean Pierre CHAUDET	tailleur	non	1	2000	0	0	Corseaux (village)

Une différence importante est la présence de deux femmes au sein des plus gros débiteur-rices-s. La première est Jeanne Françoise Ducret, débitrice de 6 000 francs envers François Louis de Tavel. Alitée des suites d'un accouchement, son mari la représente par procuration. Elle est également autorisée par son oncle maternel et son cousin germain. De plus,

le créancier est représenté par une femme, Marie Charlotte Sanchy, veuve Cuénod. L'autre femme est Marie Madeleine Corboz, veuve de Paul Esaïe Cupelin, qui reconnaît devoir à Ulrich Isaac Sanchy, négociant à Vevey, la somme de 2 800 francs. Un lien de parenté existe probablement entre l'agente de Tavel et le créancier de Corboz, cependant il nous échappe dans le cas actuel. Pourrait-on alors parler d'une plus grande facilité pour une femme de se faire prêter de l'argent par une autre femme ? Des études plus approfondies pourraient confirmer ou infirmer cela. Néanmoins, l'agente de Tavel apparaît régulièrement comme intermédiaire pour des prêts, aussi dans le cas de Jean François Brunet – également pour une somme importante – où elle représente Jean Rodolphe Steiger, ou pour Béat Rodolphe Tscharner.

Les résultats ainsi trouvés sont attendus, le profil des débiteur-rice-s et des créancier-ère-s étant relativement différents, la structure sociale se reflétant dans les relations de crédit. Si les femmes sont largement absentes du réseau du crédit, elles peuvent cependant faire partie des personnes contractant les dettes les plus importantes. Marie Charlotte Sanchy démontre également qu'elles peuvent avoir une place essentielle en tant qu'intermédiaire pour les prêts d'argent. Si les créanciers principaux proviennent avant tout des couches supérieures, la question reste ouverte de savoir si les prêts se réalisent entre parents, soit la dimension horizontale qui viendrait compléter celle verticale.

7.2.4.1 Les liens de parenté et de parrainage entre débiteur-rice-s et créancier-ère-s

Les dettes sont globalement moins souvent conclues avec un parent que les acquis. En effet, seuls 27 actes sur 92 (environ 30 %) sont contractés avec un parent. Un lien de parenté est impossible dans six actes, puisque la transaction est faite avec une institution. Ces relations moins fréquentes avec des parents ne sont pas surprenantes compte tenu du profil des créanciers, plutôt extérieurs à la paroisse et venant de couches supérieures. Ce taux reste toutefois plus élevé que celui trouvé par Laurent Herment dans des inventaires après décès entre 1852 et 1857 dans le Gâtinais en France, où 18 % des prêts d'argent (mais sans les prêts impliquant des terres) se font entre parents jusqu'au troisième degré, surtout entre les

générations[1126]. Il est de plus probable que de nombreux prêts entre parents, de petites sommes, se fassent sans passer devant notaire et échappent ainsi à l'analyse menée ici. Toutefois, une différence existe selon les types d'actes (tableau 7.21).

Tableau 7.21 Liens de parenté présents selon le type d'acte de crédit

	Lien de parenté	
Actes de revers	**total**	18
	oui	11
	non	7
Lettres de rente	**total**	46
	non	38
	oui	6
	impossible	2
Obligations	**total**	28
	non	14
	oui	10
	impossible	4

Tableau 7.22 Moyenne et médiane des montants selon le type d'acte de crédit

	Moyenne	Médiane
Actes de revers	1663	750
Lettres de rente	885	600
Obligations	593	383,5

Ainsi, les actes de revers sont les plus susceptibles de lier des parents (11 sur 18), suivis par les obligations (10 sur 28), alors que les lettres de rente sont peu contractées entre parents (6 sur 46). Cela tient à la nature de ces actes. En effet, les actes de revers sont conclus suite à une vente immobilière, elle-même souvent réalisée entre parents.

1126 HERMENT Laurent, « Si loin, si proches : germains, cousins et voisins. L'entraide et la collaboration au sein des fratries dans le Gâtinais français au milieu du XIXe siècle, d'après les inventaires après décès », in : BOUDJAABA Fabrice (éd.), *Le travail et la famille en milieu rural : (XVIe–XXIe siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 104–107.

Les lettres de rente sont une forme de crédit portant sur un bien immobilier, une forme d'hypothèque donc. Il s'agit d'un gage immobilier, qui engage le bien-fonds et pas le propriétaire[1127]. Ces différences sont peut-être fonction du montant moyen de l'acte. Les actes de revers présentent une moyenne de 1 663 francs et une médiane de 750 francs. Les lettres de rente ont une moyenne et une médiane inférieure, mais les plus basses concernent les obligations (tableau 7.22). Les ventes de maisons de forte valeur tirent ainsi vers le haut les actes de revers. Il semble plus significatif que les obligations, qui concernent de plus petites sommes, soient également souvent contractées avec des personnes apparentées.

Cependant, les liens entre débiteur-rices-s et créancier-ère-s sont souvent éloignés, en particularité dans l'affinité. Les liens consanguins trouvés sont onze sur 37, ceux passant par un mariage 26. Les liens consanguins sont en revanche toujours très proches, entre le premier et le deuxième degré et presque uniquement avec un frère ou une sœur (tableau 7.23). Ce résultat est la conséquence d'un acte dans lequel trois frères reconnaissent devoir, par acte de revers, 400 écus petits à leur sœur. La consanguinité est ainsi peu présente quand il s'agit de prêter de l'argent, au contraire de l'affinité.

Tableau 7.23 Liens de consanguinité entre débiteur-rice-s et créancier-ère-s

*	**Lien de parenté (positionnel)**	**Degré**	**Lien de parenté**
1	H(H)H	1	frère/sœur
2	H(H)	1	frère/sœur
3	H()H	1	frère/sœur
4	H()F	1	frère/sœur
5	H()F	1	frère/sœur
6	H()F	1	frère/sœur
7	H()F	1	père/mère
8	H()F	1	frère/sœur
9	H(H)FH	1–2	neveu
10	HH()HH	2	cousin germain
11	HH()HH	2	cousin germain

1127 DUBLER Anne-Marie, « Lettre de rente », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 13.03.2007. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

Tableau 7.24 Liens d'affinité entre débiteur-rice-s et créancier-ère-s

*	Lien de parenté (positionnel)	Degré	Lien de parenté	*	Lien de parenté (positionnel)	Degré
1	H()F.H()H	1	frère de l'époux de la sœur (beau-frère)	14	HF()FFF.HFF() H	3
2	F.H(H)F	1	sœur de l'époux (beau-frère)	15	HH()HHH.F(H)	3
3	H()F.HH()FH	2	cousine germaine de l'époux de la sœur	16	H()FHF.H(H)	3
4	H()FH.F()H	2	frère de l'épouse du cousin germain	17	HFF()F.H()FFH	3
5	HH()FH.FF(H)	2	grand-père de l'épouse du cousin germain	18	HF()HHF.H(H)	3
6	H.FF()HH	2	cousin germain de l'épouse	19	H()FH.FHH() HF H	3
7	HH()F.H	2	époux de la tante (oncle par alliance)	20	HHH()FFFH.FH ()H	4
8	HF()HH.FH()H H	2	cousin germain de l'épouse du cousin germain	21	HHH()FFFH.FH ()H	4
9	HHH()HHF.HF( )FH	3		22	HHH()FFFH.FH ()H	4
10	HFF()HFH.FH() H	3		23	HHH()FFFH. FH ()F	4
11	HFF()HFH.FH() H	3		24	H()HF.HHHF() HHF	4
12	HFF()HFH.FH() H	3		25	HHHF()HFHH. FH()FH	4
13	HFF()HFH. FH() F	3		26	H()F.HFFF() HH H	4

Comme pour les ventes immobilières, les affins sont souvent éloignés (tableau 7.24), et seuls huit circuits remontent jusqu'à un grand-père au plus (degré 2). Le circuit le plus représenté dans l'affinité, à trois reprises, est avec l'oncle de l'épouse du cousin au troisième degré (HFF()HFH.FH()H), et découle d'un seul acte, par lequel un débiteur est lié à trois frères. On trouve également dans le même document le deuxième lien le plus fréquent (deux occurrences), soit avec le grand-père de l'épouse du fils d'une cousine au troisième degré (HHH()FFFH.FH()H). Finalement, les liens de parenté sont plutôt rares entre débiteur-rice-s et créancier-ère-s, et moins fréquents que pour les ventes de biens immobiliers, découlant du profil des créancier-ère-s. La famille et la parenté sont également peu mobilisés à Thoune au xve siècle lorsqu'il s'agit de trouver une personne prêtant de l'argent[1128].

Le parrainage est également moins présent pour le crédit que pour les ventes immobilières. De nombreux individus étant nés hors de la paroisse de Corsier, 24 actes sont de fait exclus, comprenant également ceux où le créancier est une institution. Il reste ainsi 68 actes dans lesquels au moins un des deux protagonistes a été baptisé dans la paroisse de Corsier. Un seul cas présente un lien évident où le créancier est le fils du parrain du débiteur. Cependant, les deux acteurs sont aussi cousins, rendant difficile de savoir si le lien de parenté ou de parrainage est déterminant. Trois autres actes présentent un lien de parrainage possible, mais incertain. L'un d'eux est un acte de revers entre Pierre François et Aimé Sébastien Genton et les enfants de François Isaac Caillet. Si aucun lien direct n'a été trouvé, les frères et sœurs Caillet ont comme parrains et marraines des personnes portant le nom de famille Genton. Un autre Caillet, Jean Gabriel, boulanger au Pont, né à Maracon, est le créancier du couple François Emmanuel Dénéréaz et Susanne Marie Genton. Comme auparavant, un lien est possible sans certitude. La dernière transaction est un acte de revers entre Jean François Genton, qui reconnaît devoir une somme à François Philippe Ducret. Le créancier a comme parrain Jean Philippe Georges Genton, un cousin du père du débiteur[1129]. Les parrains sont donc peu fréquents, un lien direct entre filleul et parrain n'étant jamais présent, au contraire des ventes immobilières.

1128 TEUSCHER, « Schulden, Abhängigkeiten und politische Kultur. Das Beispiel der Kleinstadt Thun im Spätmittelalter », *art. cit.*, 2014, pp. 249–251.

1129 (HHH()HH)

7.2.4.2 Les liens professionnels entre débiteur-rice-s et créancier-ère-s

L'hypothèse que les personnes actives dans l'agriculture sont celles empruntant le plus est confirmée par une analyse plus générale des professions. Comme pour les ventes, les transactions n'impliquant que deux acteur-rice-s ont été isolées. Ces transactions sont au nombre de 75 sur 92, soit une majorité d'entre elles (81,5 %). Les chiffres ainsi obtenus (tableau 7.25) démontrent que les agriculteur-rice-s sont les personnes qui empruntent le plus souvent de l'argent (42,7 %), suivis par les vigneron-ne-s (14,7 %) et les personnes de l'extérieur dont la profession n'est pas connue (12 %). Les personnes qui prêtent de l'argent sont en revanche des personnes de l'extérieur dont la profession est inconnue (21,3 %), puis des personnes exerçant une profession libérale ou actives dans l'appareil politique et judiciaire (18,7 %). Ces dernières sont par ailleurs quasiment absentes parmi les personnes empruntant de l'argent. Les personnes actives dans l'artisanat prêtent également souvent de l'argent, mais en empruntent aussi (14,7 % des créancier-ères-s et 10,7 % des débiteur-rice-s). Quant aux individus actifs dans le travail de la terre (agriculteurs et vignerons), ils sont bien moins présents parmi les créanciers (9,3 et 2,7 %) que parmi les débiteurs. Les marchands également (négociants, vendeurs de vin) prêtent quant à eux plus souvent de l'argent qu'ils n'en empruntent. Les pasteurs sont de leur côté uniquement créancier, jamais débiteur.

Ainsi, une hiérarchie sociale se détache, avec des personnes disposant de fonds (professions libérales, pasteurs) qui prêtent de l'argent à la plus grande partie de la population locale constituée de personnes travaillant la terre. Les artisan-e-s sont de leur côté plutôt actifs sur le marché du crédit, prêtant et empruntant de l'argent.

Tableau 7.25 Catégories professionnelles des créancier-ère-s et débiteur-rice-s

		Catégorie professionnelle du créancier													
		agriculteur		**artisan**		**extérieur**		**inconnue**		**institution**		**magistrat/ profession libérale**		**marchand**	
Catégorie professionnelle du débiteur	**agriculteur**	1	1,3 %	4	5,3 %	7	9,3 %			3	4,0 %	10	13,3 %	4	5,3 %
	artisan	1	1,3 %			2	2,7 %					1	1,3 %	3	4,0 %
	extérieur			2	2,7 %	1	1,3 %			1	1,3 %			1	1,3 %
	inconnue	2	2,7 %			2	2,7 %	1	1,3 %			1	1,3 %		
	institution														
	magistrat/ profession libérale					1	1,3 %								
	marchand	2	2,7 %			1	1,3 %								
	militaire	1	1,3 %												
	ouvrier/ domestique/ journalier			2	2,7 %										
	vigneron			3	4,0 %	2	2,7 %					2	2,7 %		
	Total	**7**	**9,3 %**	**11**	**14,7 %**	**16**	**21,3 %**	**1**	**1,3 %**	**4**	**5,3 %**	**14**	**18,7 %**	**8**	**10,7 %**

(*suite*)

Tableau 7.25 Suite

		Catégorie professionnelle du créancier											
		militaire		**pasteur**		**propriétaire**		**régent**		**vigneron**		**Total**	
Catégorie professionnelle du débiteur	**agriculteur**					1	1,3 %	2	2,7 %			32	**42,7 %**
	artisan							1	1,3 %			8	**10,7 %**
	extérieur	1	1,3 %	1	1,3 %			2	2,7 %			9	**12,0 %**
	inconnue											6	**8,0 %**
	institution			1	1,3 %							1	**1,3 %**
	magistrat/ profession libérale											1	**1,3 %**
	marchand											3	**4,0 %**
	militaire											1	**1,3 %**
	ouvrier/ domestique/ journalier			1	1,3 %							3	**4,0 %**
	vigneron					2	2,7 %			2	2,7 %	11	**14,7 %**
	Total	**1**	**1,3 %**	**3**	**4,0 %**	**3**	**4,0 %**	**5**	**6,7 %**	**2**	**2,7 %**	**75**	**100 %**

Les agriculteurs ont surtout recours aux personnes de la catégorie magistrats/professions libérales et à des personnes extérieures. Viennent ensuite les marchands et les artisans.

Les vignerons, peu nombreux, empruntent sans véritable préférence pour une catégorie professionnelle ou une autre. Les autres effectifs sont relativement faibles et aucune préférence ne se dégage. Les créanciers de leur côté n'ont pour la plupart pas de préférence quand ils prêtent de l'argent, sauf peut-être les professions libérales et les magistrats qui ont tendance à accorder des prêts plutôt aux agriculteur-rice-s et aux vigneron-ne-s. De même, les institutions sont plus souvent sollicitées par les agriculteur-rice-s. Enfin, les personnes résidant hors de la paroisse dont la profession n'est pas connue prêtent aussi plutôt à celles travaillant la terre (sept agriculteurs et deux vignerons, soit 56,3 %). En revanche, on évite la même profession pour obtenir de l'argent. Une certaine similarité sociale et professionnelle ne semble ainsi pas constituer un critère lorsqu'il s'agit d'emprunter de l'argent ; on s'adresse plutôt à des personnes disposant de liquidités et socialement plus élevées.

7.2.4.3 La proximité géographique entre débiteur-rice-s et créancier-ère-s

Puisque les parents et les parrains sont peut présents parmi les créancier-ère-s, et compte tenu du profil de ces dernier-ère-s, la logique voudrait que les voisin-e-s soient également relativement absent-e-s. Il est toutefois possible de trouver des liens de voisinage proche, recoupant parfois les liens de parenté. On peut aussi imaginer que prêter de l'argent à un-e voisin-e de terre est une option en cas de faillite, permettant ainsi au créancier de récupérer le bien hypothéqué. Ce cas est très marginal, puisqu'il n'apparaît que dans trois lettres de rente, donc plutôt une conséquence de la vente à un voisin-e.

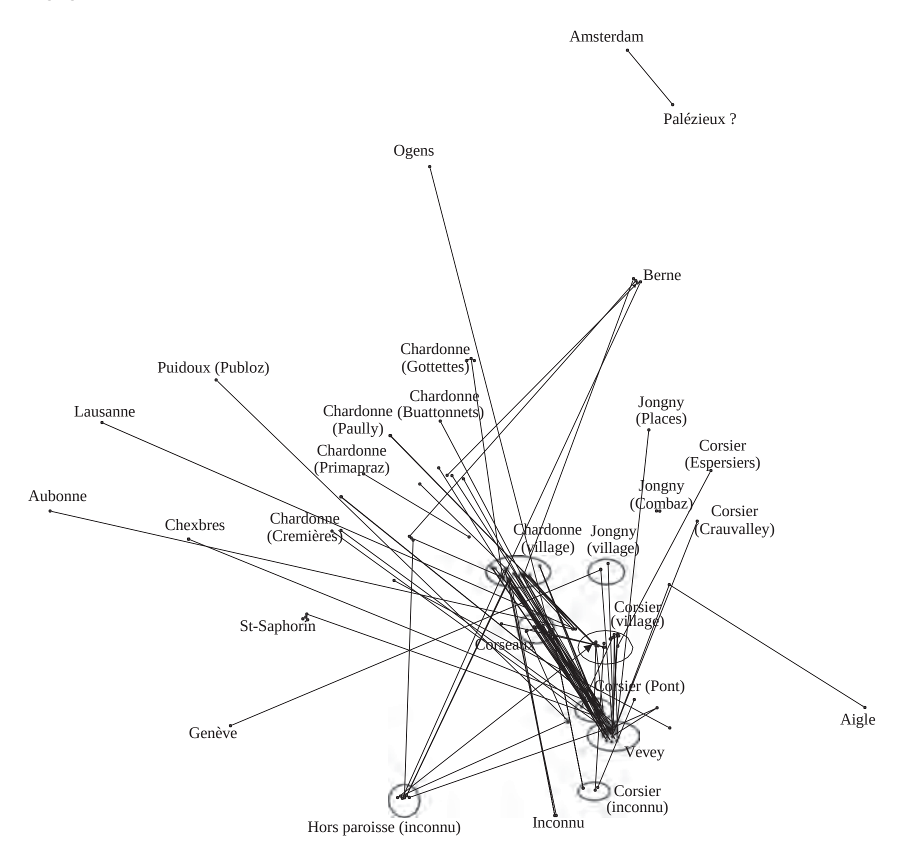
En revanche, les liens de proximité de résidence entre débiteur-rice-s et créancier-ère-s existent et sont représentés sur un réseau où les nœuds sont placés géographiquement, sans aucun calcul supplémentaire (figure 7.8). La proximité la plus évidente se trouve à Jongny, au lieu-dit Combaz, entre Françoise et Samuel Ducret, frère et sœur. Un autre lien de proximité se trouve à Chardonne, au lieu-dit Gottettes, où une sœur est créancière de trois de ses frères, dont deux résidant au même endroit. Dans le village même de Chardonne, aucune proximité n'a été trouvée,

au contraire du village de Corseaux. En effet, Jean Samuel Chambaz doit une somme à Jean Isaac Gerbex, le frère de l'époux de sa sœur[1130], habitant à environ 180 mètres de là. Jean Louis Chaudet est débiteur envers Abraham Sébastien Dubuis, les deux logeant à environ 200 mètres l'un de l'autre. Ils sont de plus de lointains parents[1131]. Ces quatre personnes forment ainsi un peu plus d'un quart des quatorze individus habitant au village de Corseaux.

Au village de Corsier, cinq personnes sur quinze ont un lien de proximité. La première transaction concerne Albert Corboz, pasteur, qui prête de l'argent à David Abraham Chambaz. Le premier habite la cure, le deuxième est domestique chez Jean Aimé Chambaz, son frère, lui-même vigneron du domaine de Daniel Emmanuel Couvreu. Ils ne sont séparés que par l'église du village. La proximité joue ici un rôle évident, en lien avec le statut du pasteur. Les trois autres personnes présentant une forte proximité agissent dans le même document. Élisabeth Viande, veuve du conseiller Abraham Louis Cuénod, prête de l'argent à Jean Louis Chardon et François André Ducimetière alias Monod. Les débiteurs sont voisins directs et habitent à environ 100 mètres de la créancière. Ces protagonistes ont déjà été rencontrés dans les acquis.

1130 (H()F.H()H)
1131 (H)H.FHFF()HFH ou H()F.HFFF()HHH.

Figure 7.8 Réseau géographique simple des débiteur-rice-s et créancier-ère-s. Les liens vont de débiteur-rice vers créancier-ère. L'épaisseur des liens correspond au montant engagé.



Le lieu où les relations de proximité sont les plus évidentes est le quartier du Pont, notamment à cause de la présence de créanciers fréquents, notamment Pierre Isaac Brun. Ce dernier prête de l'argent aux quatre frères et sœurs Cupelin, habitant probablement tous chez un des frères à environ 30 mètres de là. Cet acte comprend ainsi cinq protagonistes sur les onze identifiés comme voisins. Le quartier présente une forte densité d'échanges entre voisin-e-s puisque le total des personnes y habitant et prenant part au crédit est de 18. Ainsi, Marie Madeleine Leubaz reconnaît devoir 150 francs à Frédéric Guillaume, qui réside dans la maison voisine. La vente par Isaac Valot de sa maison à Jacob Grandchamp est suivie d'un

acte de revers entre ces deux voisins. Enfin, le seul acte présentant un lien de parenté est l'acte de revers entre Philippe Benjamin Matthey-Doret et son père Jean François, qui habitent au même endroit.

Dans le cas des dettes, qui recoupent en partie les acquis, le voisinage peut aussi avoir un rôle important, en particulier aux villages de Corsier et au quartier du Pont, où les liens de crédit ne comprennent que peu de liens de parenté. En revanche, le village de Chardonne ne présente aucune proximité spatiale. Cette situation est peut-être la conséquence de la localisation des plus gros créanciers au quartier du Pont et à la situation du village de Corsier comme centre administratif de la paroisse. Le quartier du Pont semble par ailleurs un lieu d'intenses échanges entre les habitant-e-s, présentant une physionomie particulière, notamment par une forte activité artisanale. Puisque les marchands et artisans sont très actifs en tant que créanciers, il est probable que le marché du crédit y soit plus dense.

Dans le cas du crédit, une étude plus approfondie peut également être envisagée afin de mieux comprendre sa dynamique, en examinant par exemple la durée des prêts, le but de ces prêts, dans quelle mesure ils sont remboursés, etc. Cependant une telle étude demanderait de considérer de plus longues périodes, de comparer différentes époques, à la manière de ce qui a été fait pour les mariages et les parrainages aux chapitres précédents. Cette comparaison permettrait aussi de prendre en considération l'impact de la fin de l'Ancien Régime sur le marché du crédit[1132].

7.3 Bilan

Il serait encore possible d'examiner les tuteur-rice-s et les personnes se portant caution, ou encore les ressorts des contrats de mariage. Le choix des témoins de mariage a par exemple fait l'objet de plusieurs études[1133].

1132 Sur les impacts de la Révolution français sur le crédit voir : HOFFMAN Philip T., POSTEL-VINAY Gilles et ROSENTHAL Jean-Laurent, « Révolution et évolution. Les marchés du crédit notarié en France 1780–1840 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 59 (2), 2004, pp. 387–424.

1133 Sur ce sujet voir : GOURDON Vincent et BEAUVALET Scarlett, « Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670 », *Histoire, économie & société* 17 (4), 1998, pp. 583–612 ; BEAUR Gérard, « Le contrat de mariage dans les sociétés européennes. Enjeux familiaux

Toutefois, les témoins dans les contrats de mariage à Corsier ne semblent pas avoir une signification particulière, n'étant pas différents des témoins des autres contrats. Il serait en revanche possible de poursuivre l'analyse en détaillant les tuteur-rice-s, garant-e-s et conseillers tutélaires[1134].

Néanmoins, cette première approche des actes notariés nous fournit des éléments quant à l'importance de la parenté, du parrainage et du voisinage dans les relations économiques.

Le voisinage peut avoir une fonction pragmatique en premier lieu. C'est le cas des témoins récurrents des actes notariés, voisins de l'étude du notaire. La proximité géographique semble aussi jouer dans le cas du marché foncier et immobilier. Habiter proche peut ainsi donner l'occasion d'acheter une maison voisine, l'information circulant probablement entre voisin-e-s, mais aussi entre parents. Des voisins peuvent aussi s'allier pour acquérir un bien, afin de rassembler la somme nécessaire. Une autre possibilité est de se constituer une propriété plus vaste, en acquérant la terre attenante. Quant à la parenté, elle est aussi un canal de communication pour le marché foncier et immobilier. Cependant, l'imbrication de la parenté et de la proximité spatiale rend difficile une conclusion à ce propos. En effet, les parents sur place sont nombreux et il est assez aisé de trouver un lien de parenté entre vendeur et acheteur, dans une société où les personnes restent probablement souvent sur place. Toutefois, des décès ou des partages d'hoirie peuvent conduire à une reconfiguration des propriétés. Une émigration peut aussi provoquer la vente de terres. Ainsi, vendre à un parent peut être une conséquence de la forte présence de liens de parenté dans la population générale. Il y a cependant quelques indices quant à l'importance de la parenté, au moins dans les mentalités, par exemple par l'existence du retrait lignager. Son usage relativement fréquent reste cependant à étudier, pouvant peut-être indiquer une baisse des ventes à des parents. Les liens de parrainage, bien que parfois présents, ne semblent au contraire pas faire partie des types de relations mobilisés

et pratiques des acteurs », *Annales de démographie historique* 121 (1), 2011, pp. 5–21 ; ALFANI et MUNNO, « Godparenthood and social networks in an Italian rural community: Nonantola in the sixteenth and seventeenth centuries », *art. cit.*, 2012, pp. 113–115.

1134 Sur les tutelles voir par exemple : GOURDON, « Approcher les "réseaux familiaux" urbains : réflexions à partir des actes de tutelle de l'Ancien Régime », *art. cit.*, 2003 ; il est également question des tutelles dans : SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998.

fréquemment sur le marché de la terre et de la pierre. La profession est aussi un critère de vente, probablement à cause de la nature des terres vendues. Donc, les personnes actives dans l'exploitation de la terre – viticulture et agriculture – vendent et achètent souvent des propriétés à d'autres agriculteur-rice-s. Les professions libérales et les magistrats de leur côté vendent essentiellement des terres, peut-être car ils se séparent de leurs propriétés pour se concentrer sur leur profession. En outre, les artisan-e-s semblent très actifs sur le marché foncier, possiblement ont-ils des capacités ou des volontés de faire du profit en vendant et en achetant.

Les relations de crédit et de prêts présentent un visage différent, puisque trouver un créancier dépend du capital à disposition de ce dernier. Par conséquent, les relations sont plus verticales, notamment avec la présence de dirigeants bernois ou de riches veveysans, mais aussi de marchands et d'artisans, ainsi que d'institutions locales. Les patriciens bernois sont plus souvent prêteurs de grosses sommes, alors que la parentèle et le voisinage semblent plus souvent actifs pour de petits montants. De plus, la profession peut marquer une différence, les prêts étant plus denses dans le quartier artisanal et commerçant de la paroisse. Toutefois, la même profession est évitée et ce sont les agriculteur-rice-s qui empruntent le plus, alors que les membres des professions libérales et les magistrats sont presque exclusivement des créanciers. De manière générale, la parenté et le parrainage sont moins mobilisés, cela aussi car des personnes plus éloignées géographiquement sont actives. Les relations prises ici en considération ont donc des fonctions définies, mobilisées à différents moments et pour différents besoins.

De plus, la période étudiée dans ce chapitre, autour de la fin de l'Ancien Régime, peut indiquer un moment de transition, les étrangers les plus fortunés vendant leurs terres situées hors de leur lieu de résidence, alors que les paysans moyens locaux achètent et contractent des dettes afin de pouvoir acheter des terres.

8 Conclusion

Cette recherche a pour objet la paroisse puis le cercle de Corsier, composé de quatre villages et son évolution entre l'Ancien Régime et 1840. Toutefois, plutôt que de réaliser une étude classique d'histoire locale, retraçant les événements qui ont jalonné l'histoire de ces villages, deux thématiques principales sont au centre de cette analyse. La première est la parenté, prise dans un sens large, comprenant à la fois la consanguinité, l'affinité et la parenté dite spirituelle (bien que ce terme ne s'applique pas à l'aire protestante). La seconde thématique est celle de l'espace, ou de la proximité spatiale.

Ces deux éléments, considérés comme constitutifs de l'« ancienne société » ou de la « société traditionnelle » ont été décrits comme en perte de substance et de signification sous les coups de boutoir de l'État, du marché et du développement de l'individualisme. Dès la fin du XIXe siècle et tout au long du XXe siècle, l'opinion publique et les chercheurs et chercheuses ont asséné ce fait évident : les solidarités se sont perdues, chacun est enfermé dans la famille nucléaire et les liens avec la communauté se réduisent à presque rien. En effet, depuis le XVIIIe siècle, les relations à l'intérieur du ménage sont de plus en plus sujettes aux émotions et le foyer devient le cœur de la vie sociale de tout un chacun[1135]. Toutefois, des études parues depuis une trentaine, mais surtout depuis une quinzaine d'années, ont bien démontré la part grandissante prise par la parenté dans les mariages, en particulier par les mariages entre cousin-e-s germain-e-s[1136], et dans le parrainage, notamment par une hausse de parents choisis comme parrains et marraines[1137].

1135 FLANDRIN, *Familles*, *op. cit.*, 1976 ; SHORTER, *Naissance de la famille moderne : XVIIIe–XXe siècles*, *op. cit.*, 1977 ; STONE Lawrence, *The family, sex and marriage in England 1500–1800*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1977.

1136 SABEAN, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, *op. cit.*, 1998; SABEAN David Warren, TEUSCHER Simon et MATHIEU Jon (éds.), *Kinship in Europe. Approaches to long-term development (1300–1900)*, New York, Berghahn Books, 2007.

1137 ALFANI et GOURDON, VINCENT (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, *op. cit.*, 2012; ALFANI, GOURDON et ROBIN (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, *op. cit.*, 2015.

Afin de démontrer cette évolution, une approche micro-historique a été choisie, notamment en constituant une base de données généalogiques qui fournit le matériau de base pour réaliser des analyses sur ces questions. Pour réaliser cela, les registres de paroisse et d'état civil des villages de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny ont été dépouillés, ainsi que d'autres documents fournissant des informations sur les individus rencontrés dans ces lieux. Afin d'intégrer la thématique de l'espace, des plans cadastraux sont intégrés dans cette étude afin de récolter et repérer les lieux de résidence des individus.

Au travers d'une étude dense et contextualisée, cette approche micro-historique met en lumière l'évolution des pratiques et les insère dans une perspective globale, liée aux modifications sociales prenant place entre le XVIIIe et le XIXe siècle. En étudiant une paroisse ordinaire, bien qu'ayant ses propres spécificités, des dynamiques et des changements apparaissent. La base de données permet de réaliser des analyses variées sur des sujets différents. Afin de comprendre dans quelle mesure la paroisse de Corsier change au cours de ces presque 150 ans, le personnel politique et l'implication de ce dernier dans la Révolution vaudoise sont des indices essentiels. Les membres du conseil de paroisse, qui sont largement issus des mêmes familles tout au long du XVIIIe siècle, ont un rôle actif en 1798. Le changement de régime politique n'a pas pour conséquence un bouleversement radical dans les membres des différents conseils. Il faut attendre une génération et les années 1820 pour voir arriver des personnes nouvelles dans les municipalités villageoises. Cette chronologie décalée justifie ainsi la prise en compte de la période 1831–1840 comme exemple d'un XIXe siècle en pleine évolution.

Beaucoup de choses changent dès 1798, en particulier dans la législation sur le mariage et les interdits pour cause de parenté, notamment avec l'autorisation des unions avec le ou la cousin-e germain-e. Si dans les pays catholiques il est possible d'obtenir une dispense pour un mariage avec un parent proche (soit en-dessous du quatrième degré), il est impossible dans le Pays de Vaud d'épouser son ou sa cousin-e germain-e. Ce panorama de la législation vaudoise en matière de mariages entre parents n'avait pas été réalisé jusqu'ici. Un des buts de ce travail est ainsi de déterminer comment s'insère la paroisse de Corsier dans l'évolution européenne générale. En effet, malgré des recherches démographiques sur le Pays de Vaud, cette région de Suisse n'a pas fait l'objet d'une enquête poussée à ce propos. De plus, les études traitant des mariages entre parents sont plutôt

rares pour les espaces réformés, notamment à cause de l'absence de dispenses de mariage. Il est donc nécessaire de développer une connaissance généalogique concernant les conjointes et conjoints afin de repérer ces unions particulières.

Les habitant-e-s de Corsier épousent ainsi de plus en plus des parents au XIX[e] siècle, en particulier au deuxième degré de consanguinité. Avant cela, les mariages se réalisent dans les limites légales, avec un fort taux de mariages doubles ou des mariages à la lisière des prohibitions. Si le constat est clair, la question du choix se pose : dans une communauté donnée, si en plus elle est peu sujette aux mouvements de population (ce qui reste à déterminer), ne serions-nous pas toutes et tous apparentés ? Les instruments informatiques à disposition permettent de répondre à cette interrogation essentielle. Les personnes choisissent bien d'épouser leurs parents sans que cela ne soit une conséquence de la structure du réseau de parenté. Cette préférence est particulièrement vraie pour les mariages au deuxième degré de consanguinité au XIX[e] siècle, mais aussi pour des mariages dans l'affinité aux XVIII[e] et XIX[e] siècles. Il existe en revanche quelques cas qui découlent probablement de la structure même de la population, par exemple les mariages doubles entre 1741 et 1790.

En parallèle à cette hausse des mariages entre parents, la provenance et l'origine des épouses et époux change aussi entre les années 1770 et 1840. Si les conjointes et les conjoints proviennent en majorité de la paroisse puis du cercle de Corsier, un resserrement sur les villages et même sur le voisinage voit le jour entre les deux périodes. En revanche, un plus grand nombre de personnes vient de lieux plus lointains au XIX[e] siècle. Il y a ainsi un double mouvement, allant à la fois vers une plus forte exogamie et vers des mariages plus proches au sein des villages eux-mêmes. Mais toutes les couches de la population ne sont pas touchées de la même manière. Ainsi au XIX[e] siècle, ce sont les femmes les plus pauvres qui vont trouver un conjoint à l'extérieur. Pour d'autres raisons, les plus fortunés se marient également plus souvent avec des personnes de l'extérieur du cercle.

Les élites réalisent plus souvent des mariages entre parents que la population en général, que ce soit au XVIII[e] ou au XIX[e] siècle. Ainsi l'hypothèse régulièrement mise en avant d'une fermeture prenant ses racines d'abord dans les élites puis se répandant dans le reste de la population est confirmée par les résultats présentés dans ce travail.

Les analyses faites sur le parrainage démontrent un parallèle avec les mariages. Tout d'abord, la parenté, bien que déjà fortement choisie au XVIIIe siècle, l'est encore plus au XIXe siècle. Les oncles et tantes prennent ainsi une place de plus en plus forte, alors que les grands-parents disparaissent peu à peu. Les frères et sœurs, bien que peu choisis, le sont plus entre 1831 et 1840. Comme les mariages, les choix des parrains et marraines se font donc de plus en plus dans la parenté et dans la collatéralité.

Le choix des parrains et marraines indique également qu'une classe moyenne de petits agriculteurs et vignerons locaux entretient de nombreux liens et forme un groupe assez uni, alors que les plus pauvres et les plus fortunés ont des liens plus fréquemment avec l'extérieur au XIXe siècle. De même, les personnes étrangères arrivant dans le cercle de Corsier ont plus souvent des liens avec leur lieu d'origine qu'au XVIIIe siècle.

De plus, les membres des conseils sont moins choisis au XIXe siècle et les parrains et marraines populaires ont moins de filleul-e-s, ce qui se vérifie dans la répartition géographique des parrains et marraines populaires, moins situés au centre des villages. Être populaire entre 1831 et 1840 dépend probablement plus de la démographie de sa famille que de sa place dans la société. Quant à la répartition géographique globale des parrains et des marraines, il est plus difficile de démêler son évolution. La distance moyenne entre un parrain ou une marraine et l'enfant baptisé augmente au XIXe siècle. Souvent, quand proximité spatiale il y a, un lien de parenté est présent. Un résultat inattendu est la présence au XVIIIe siècle de liens de parenté dans l'affinité se concluant par un futur mariage entre un enfant et un membre de la famille du parrain ou de la marraine. On pourrait ainsi proposer que certains mariages se décident dès le baptême d'un enfant et que cette union vient renouveler un lien existant entre deux familles. Le déroulé de ce processus reste pour l'instant inconnu, soit si le baptême prévoit le mariage ou si le mariage vient confirmer une relation établie. Quoiqu'il en soit, même au travers des baptêmes, on retrouve un lien avec le mariage.

Enfin, des pratiques particulières de baptême ont été constatées au XIXe siècle, notamment en ce qui concerne les enfants sans baptême. Une part non négligeable de ces derniers fait partie d'une communauté religieuse définie qui fait probablement baptiser ses enfants en dehors de l'Église officielle. Le nombre de parrains et de marraines n'est par ailleurs pas très élevé dans le Pays puis le canton de Vaud. Leur nombre est limité à trois et les habitant-e-s se tiennent à cette injonction.

Un certain nombre de faits indique donc une évolution dans la société entre le XVIIIe et le XIXe siècle, en commençant par une place de plus en plus prépondérante de la parenté à la fois pour les mariages et pour le choix des parrains et des marraines, à l'image de ce qui a été proposé par David Sabean et Simon Teuscher dans *Kinship in Europe*[1138]. Corsier se situe ainsi aussi dans la tendance européenne.

L'étude présentée ici ajoute cependant un élément à cette évolution, soit l'aspect de la proximité spatiale. En même temps que les relations se concentrent de plus en plus dans la famille, elles vont aussi dans la direction d'un repli sur la proximité spatiale. Finalement, l'intégration dans la société est de plus en plus difficile, ou alors les individus montrent moins d'intérêt à se lier et à s'intégrer localement. Les raisons de cette modification sont difficiles à appréhender. Une piste possible est celle du changement économique menant à une société en pleine évolution, marquée par des modifications à la fois politiques et industrielles. Ce changement est visible à travers l'installation d'industries dans la région, par exemple la fabrique de chocolat de François Louis Cailler en 1819[1139]. Il est dès lors possible d'y voir un double mouvement, consistant à la fois en une ouverture pour certains, et en une recherche de sécurité et de réseau de soutien pour les autres, essentiellement les personnes actives dans l'agriculture et la viticulture et situées au milieu de l'échelle sociale. En effet, les structures d'aide de l'Ancien Régime, à l'image des biens communs, disparaissent peu à peu, sans qu'elles soient encore remplacées par de nouvelles institutions, comme les assurances. Il est ainsi probable que les individus recherchent d'avantage des formes de soutien auprès de la parenté et de la communauté en créant des relations interpersonnelles.

Dans le but de déterminer si ces liens de parenté et de proximité spatiale constituent un tel soutien, les relations de vente immobilière et de crédit ont été analysées. On fait appel à des personnes différentes selon le type de transactions. Ainsi, la parenté et le voisinage sont bien plus présents sur le marché immobilier que dans les relations de crédit. Ce fait semble logique compte tenu du besoin de liquidités lors de contraction de relations de crédit. Ces liens sont plus forts en fonction de la situation socio-économique du quartier, les ménages commerçants et artisans du

1138 SABEAN et TEUSCHER, « Kinship in Europe: a new approach to long-term development », *art. cit.*, 2007.

1139 MARION, « Cailler, François-Louis », *art. cit.*, 2003.

quartier du Pont étant plus fortement liés par ce type de relations que les autres. Sur le marché immobilier, la proximité spatiale et la parenté sont des éléments importants, que ce soit pour rassembler des terres contiguës ou pour trouver un-e acheteur-euse. La proximité spatiale a aussi un rôle important pour la disponibilité des personnes ; c'est pourquoi, les voisins du notaire sont les témoins les plus fréquents des actes notariés. Quant aux parrains et aux marraines, ils n'ont que peu d'importance dans les liens économiques et la question de leur implication dans la vie de leurs compères et commères et de leurs filleul-e-s reste à explorer.

Cette étude a bien sûr ses limites et les actes notariés mériteraient d'être observés de manière diachronique, en comparant différentes périodes afin d'y déceler des continuités et des changements. D'autres liens sociaux pourraient également être pris en compte, comme les contrats de mariage avec leurs témoins ou les tutelles.

L'analyse du choix des parrains et des marraines devrait également être étendue et le début du XVIII[e] siècle analysé, en y intégrant le plan cadastral de 1705[1140]. Certains éléments font en effet penser à une évolution se situant dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. On constate par exemple la présence de parrains collectifs (conseil, justice) avant 1750.

L'approche employée dans ce travail n'a que peu pris en compte les écrits du for privé, bien que quelques-uns aient été mobilisés. Le fondement de cette étude est la base de données, qui par définition exclue une approche plus qualitative. Des éléments plus qualitatifs pourraient éclairer les mentalités qui conduisent à ce changement. Les individus ont-ils conscience de cela ? Pourquoi choisir une personne de la parenté comme partenaire de mariage, de vente ou comme parrain ou marraine ?

J'ai cependant tenté, par des allers-retours entre résultats globaux et attention aux individus, de ne pas rester à un niveau abstrait et d'approcher les personnes elles-mêmes. Certaines familles ou lignées en particulier ont ainsi été intégrées dans l'analyse, que ce soit pour les mariages ou les parrainages et la place particulière de certains individus a aussi été abordée. Reste que la majorité de ce travail prend un point de vue statistique. Cela comprend des avantages, comme pouvoir approcher les couches moyennes, mais comporte aussi la limite de ne pouvoir appréhender que difficilement les motivations et les raisons d'un comportement. De plus, les populations en mouvement sont également exclues de l'analyse.

1140 « Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1705 », *art. cit.*

La base de données est une source importante d'informations et il me semble intéressant d'envisager son extension à la fois dans le temps et géographiquement. Certains travaux ont aussi constitué de telles ressources en Suisse romande[1141] et des collaborations seraient bienvenues. Développer et construire une base de données généalogiques couvrant le canton de Vaud actuel permettrait en effet d'étendre les recherches sur la population et l'extension géographique des relations économiques et sociales. Des données globales existent par exemple à Québec[1142] et permettent de vastes enquêtes sur la population.

En outre, il pourrait être intéressant de poursuivre le travail sur la même base de données en posant d'autres questions, notamment en usant de manière plus systématique l'analyse de réseaux, soit en réalisant de véritables analyses structurales. Cependant, la visualisation telle qu'utilisée dans ce travail a démontré une capacité heuristique forte, en particulier en y intégrant les données géolocalisées des habitant-e-s de la paroisse puis du cercle de Corsier.

Cette étude a en partie pour but de tenter de répondre à la proposition de Bernard Derouet : celle de replacer « la parenté au milieu de l'ensemble des modalités possibles de la construction des identités sociales, et en particulier [donner] une véritable importance à son interaction avec le rapport au territoire [. . .] »[1143]. Tous les aspects du rapport au territoire n'ont pas pu être observés, par exemple la gestion des biens communaux, la migration ou encore le rapport entre héritage et territoire. Ce travail a voulu analyser l'évolution de ce rapport entre le XVIII[e] et le XIX[e] siècle à l'aune des relations de parenté, de parrainage et de certains liens économiques. Ces différentes analyses ont démontré que le lien avec la spatialité est essentiel afin de comprendre les évolutions et modifications des sociétés. Il est primordial de ne pas négliger ce rapport avec le territoire et la distance, qui

1141 Je pense notamment à la thèse d'Aline Johner : JOHNER, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, *op. cit.*, 2020 et aussi au projet de Lausanne Time Machine en cours de développement à l'EPFL : « Projet Lausanne Time Machine UNIL-EPFL », <https://agenda.unil.ch/display?id=1557317926399>, consulté le 22.09.2020.

1142 « BALSAC. Fichier de population », *BALSAC*, < https://balsac.uqac.ca/>, consulté le 22.09.2020.

1143 DEROUET, « Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale », *art. cit.*, 1995, p. 686.

est fondamental et mérite plus d'attention de la part des historien-ne-s. La proximité spatiale et le lien avec la communauté ne doivent ainsi pas être observés uniquement de la perspective d'un simple déclin, de la perte de leur valeur, mais doivent être intégrés dans un ensemble de relations afin de déceler les dynamiques complexes et multiples qui marquent le passage de l'Ancien Régime à la Suisse moderne, de la société préindustrielle à celle industrielle.

Annexes

Chapitre 4

Annexe 4.1 Conseillers du village de Chardonne 1781, AC Chardonne A 105

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Date élection	Charge du père	Profes-sion	Ancrage généalo-gique	Remarques
1	Genton	Pierre François	1706–1788	06.04.1756	/	agricul-teur	ancien	secrétaire
2	Neyroud	Ferdinand	1729–1811	06.04.1756	rière-conseiller de paroisse	agricul-teur	ancien	
3	Dénéréaz	François Louis	1720–1799	1756	conseiller de paroisse	agricul-teur	ancien	
4	Neyroud	Pierre	1721–1781	1765	conseiller de Jongny	incon-nue	ancien	
5	Ducret	Jean François	1729–1786	1766	/	incon-nue	ancien	
6	Mouron	Aimé	1726–1801	1775	conseiller de paroisse	agricul-teur	ancien	
7	Dénéréaz	Jean Samuel	1737–1785	1775	conseiller de paroisse	cabare-tier	ancien	

Annexe 4.2 Conseillers du village de Chardonne 1781 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**Total**
	Nom		**Pierre François Genton**	**Ferdinand Neyroud**	**François Louis Dénéréaz**	**Pierre Neyroud**	**Jean François Ducret**	**Aimé Mouron**	**Jean Samuel Dénéréaz**	
		Dates	1706–1788	1729–1811	1720–1799	1721–1781	1729–1786	1726–1801	1737–1785	
1	Pierre François Genton	1706–1788		WFMDSS / H.FH(F) FHH	non	DDHF / (H) FF.H(H)	BDSWF / H() HFH.F(H)	SSWFMB / (H) HH.FHF() H	DH / (H) F.H ou BDDHF / H() HFF.H(H)	5
2	Ferdinand Neyroud	1729–1811	SSWFFF / (H) HH.FHH(H)		ZH / H()F.H	FMMSDH / HHF(F)HF.H	BSDHMF / H()HHF. HF(H)	WMBS / H.FF()HH	DHFS / (H)F.H(H)H	6
3	François Louis Dénéréaz	1720–1799	non	WB / H.F() H		ZSWMFBSS / H() FH.FFH()H HH	ZSDHF / H() FHF.H(H)	ZHB / H() F.H()H	ZSWFB / H()FH.FH() H	5
4	Pierre Neyroud	1721–1781	SWMF / (H) H.FF(H)	WFMDSS / H.FH(F) FHH	FFBDDHMB / HHH()HFF.H F()H		DSWFMS / (H) FH.FH(F) H	SWMFBS / (H) H.FFH() HH	SWF / (H) H.F(H)	6

*			1	2	3	4	5	6	7	Total
5	Jean François Ducret	1729–1786	DHMFB / (H)F.HFH()H	DHFMBS / (H)F.HHF()HH	SWFMB / (H)H.FHF()H	MSDHMF / H(F)HF.HF(H)		SWFFB / (H)H.FHH()H	WB / H.F()H	6
6	Aimé Mouron	1726–1801	DHMFBS / (H)F.HFH()HH	FZDH / HH()FF.H	BWB / H()H.F()H	FBDDHF / HH()HFF.H(H)	BSDHF / H()HHF.H(H)		BSWFB / H()HH.FH()H	6
7	Jean Samuel Dénéréaz	1737–1785	WF / H.F(H)	FSWF / H(H)H.F(H)	BDHMB / H()HF.HF()H	DHF / (H)F.H(H)	ZH / H()F.H	DHMFBS / (H)F.HFH()HH		6

Annexe 4.3 Conseillers du village de Jongny en 1782, AC Jongny 1733–1798

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Date élection	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Taverney	Jean Samuel	1704–1783	1737	conseiller de paroisse, conseiller de Jongny	inconnue	ancien	
2	de Montet	Jean David	1711–1796	1747	rière-conseiller de paroisse, hospitalier de la paroisse	militaire	ancien	secrétaire en 1737
3	Taverney	François Aimé	1731–1791	1765	conseiller de paroisse, conseiller de Jongny	inconnue	ancien	
4	de Montet	Ferdinand Louis	1746–1802	1776	banneret de la paroisse	notaire	ancien	
5	Taverney	Jean Louis	1726–1790	1776	/	inconnue	ancien	
6	Butticaz	Pierre François	1739–1790	1782	assesseur consistorial, conseiller de Jongny	inconnue	ancien	

Annexe 4.4 Conseillers du village de Jongny en 1782 et leurs liens de parenté

*			1	2	3	4	5	6	Total
	Nom		Jean Samuel Taverney	Jean David de Montet	François Aimé Taverney	Ferdinand Louis de Montet	Jean Louis Taverney	Pierre François Butticaz	
		Dates	1704–1783	1711–1796	1731–1791	1746–1802	1726–1790	1739–1790	
1	Jean Samuel Taverney	1704–1783		FBSDHMMFSSS / HH()HHF. HFF(H) HHH	FBSS / HH() HHH	FZSSWMMBSS / HH()FHH. FFF()H HH	SSWFF / (H) HH.FH(H)	SWF / (H) H.F(H)	5
2	Jean David de Montet	1711–1796	FFFDDSWFFBS / HHH(H)FFH. FHH ()HH		FFFDDSWB / HHH(H) FFH.F()H	FFBWSSS / HHH()H.(F) HHH	non	ZHMBDS / H() F.HF() HFH	4
3	François Aimé Taverney	1731–1791	FFBS / HHH() HH	ZHMMFSSS / H()F.HFF(H) HHH		ZSWFMBSS / H()FH.FHF() HHH	ZH / H() F.H	SSWMB / (H) HH.FF()H	5
4	Ferdinand Louis de Montet	1746–1802	FFZDDHFMBS / HHH()FFF. HHF() HH	MHFFBSS / H(F).HHH()HHH	FFZSDHMB / HHH()FHF. HF()H		FFZSDHF / HHH() FHF.H(H)	FFZSS / HHH() FHH	5
5	Jean Louis Taverney	1726–1790	SDHFF / (H) HF.HH(H)	non	WB / H.F()H	SWFMBSS / (H) H.FHF()HHH		SWB / (H) H.F()H	4
6	Pierre François Butticaz	1739–1790	DHF / (H)F.H(H)	MHMFBSS / H(F).HFH()HHH	ZHMB / H()F.HF()H	FMBSS / HHF()HHH	ZHF / H() F.H(H)		5

Annexe 4.5 Municipaux de Corsier élus en 1799, AC Corsier A 60

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Année élection	Charge précédente	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Monod	Pierre Abraham	1749–1827	10.04.1799	/	/	agriculteur, vigneron	ancien	
2	Nicod	Jean Gabriel Richard	1756–1824	10.04.1799	/	conseil des 60 de Vevey	magistrat	nouveau	époux de Henriette Cuénod, fille de Jean François
3	Delafontaine	Jean	?	10.04.1799	?	?	inconnue	ancien	
4	Guillaume	Frédéric	1761–1826	10.04.1799	/	/	horloger, marchand	nouveau	
5	Leubaz	Jacques François	1752–1813	10.04.1799	/	hospitalier de la paroisse	horloger, marchand, pintier	ancien	

Annexe 4.6 Municipaux de Corsier élus en 1799 et leurs liens de parenté

*			1	2	3	4	5	Total
	Nom		Pierre Abraham Monod	Jean Gabriel Richard Nicod	Jean Delafontaine	Frédéric Guillaume	Jacques François Leubaz	
		†Table_Body	1749–1827	1756–1824	?	1761–1826	1752–1813	
1	Pierre Abraham Monod	1749–1827		non	/	non	BWFMZDS / H() H.FHF()FFH	1
2	Jean Gabriel Richard Nicod	1756–1824	non		/	non	non	0
3	Jean Delafontaine	?	/	/		/	/	0
4	Frédéric Guillaume	1761–1826	non	non	/		non	0
5	Jacques François Leubaz	1752–1813	MMZSDHB / HFF()FHF.H()H	non	/	non		1

Annexe 4.7 Municipaux de Chardonne élus en 1799, AC Chardonne A 201

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Date élection	Charge précédente	Charge du père	Profession	Ancrage généalogique
1	Demierre	Jean Abraham	1769–1846	04.04.1799	rière-conseiller de Chardonne (1799)	hospitalier de la paroisse	agriculteur, pintier, vendeur de vin	ancien
2	Ducret	Jean Louis	1772–1830	04.04.1799	/	/	agriculteur, vigneron	ancien
3	Dénéréaz	Pierre Samuel	1757–1829	04.04.1799	rière-conseiller de paroisse	justicier, conseiller de Chardonne	agriculteur	ancien
4	Volet	Jacques David	1766–1800	04.04.1799	/	/	agriculteur	ancien
5	Ducret	Jean Louis	1755–1828	04.04.1799	rière-conseiller de Chardonne	conseiller de Chardonne	inconnue	ancien

Annexe 4.8 Municipaux de Chardonne élus en 1799 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Total**
	Nom		Jean Abraham Demierre	Jean Louis Ducret	Pierre Samuel Dénéréaz	Jacques David Volet	Jean Louis Ducret	
		Dates	1769–1846	1772–1830	1757–1829	1766–1800	1755–1828	
1	Jean Abraham Demierre	1769–1846		FFBSDHB / HHH()HHF.H()H	DHFFZS / (H) F.HHH()FH	MFZSDHB / HFH()FHF.H()H	DHFFB / (H) F.HHH()H	4
2	Jean Louis Ducret	1772–1830	BWFFBSS / H()H.FHH()HHH		ZDDHF / H()FFF.H(H)	FBDSWMB / HH()HFH.FF()H	BSWF / H()HH.F(H)	4
3	Pierre Samuel Dénéréaz	1757–1829	MBSSWF / HF()HHH.F(H)	SWMMB / (H) H.FFF()H		FZDHB / HH() FF.H()H	MBWZS / HF()H.F()FH	4
4	Jacques David Volet	1766–1800	BWFMBDS / H()H.FHF()HFH	ZDHMFBS / H()FF.HFH()HH	BWMBS / H() H.FF()HH		WFMBSS / H.FHF()HHH	4
5	Jean Louis Ducret	1755–1828	BSSWF / H()HHH.F(H)	SWFB / (H)H.FH()H	MZHZS / HF()F.H()FH	ZSWFB / H()FH.FH()H		4

Annexe 4.9 Municipaux de Corseaux élus en 1799, AC Corseaux A 4 (1)

*	Nom	Prénom	Dates	Année élection	Charge précédente	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique
1	Delapraz	Philippe Henry	1765–1802	04.04.1799	rière-conseiller de paroisse, assesseur consistorial	assesseur consistorial	agriculteur, laboureur, vigneron	ancien
2	Delapraz	Louis Armand	1770–1832	04.04.1799	/	rière-conseiller de paroisse, conseiller de Corseaux	agriculteur, vigneron	ancien
3	Dubuis	Pierre Étienne	1765–1849	04.04.1799	/	grand gouverneur de la paroisse	vigneron	ancien

Annexe 4.10 Municipaux de Corseaux élus en 1799 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**Total**
	Nom		Philippe Henry Delapraz	Louis Armand Delapraz	Pierre Étienne Dubuis	
		Dates	1765–1802	1770–1832	1765–1849	
1	Philippe Henry Delapraz	1765–1802		SWFBS / (H) H.FH()HH	DHFFBS / (H) F.HHH()HH	2
2	Louis Armand Delapraz	1770–1832	FBDHF / HH() HF.H(H)		WMZS / H.FF()FH	2
3	Pierre Étienne Dubuis	1765–1849	ZHFBS / H()F.HH() HH	MZDH / HF()FF.H		2

Annexe 4.11 Membres de la délégation paroissiale 1804 et leurs liens de parenté

*			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
	Nom		Jean François Delafon-taine	Pierre Abraham Monod	François André Monod	Marc Cuénod	Jean Pierre Dénéréaz	Jean Abraham Demierre	Louis Ducret	Jean François Demierre	Jean Pierre Delapraz	David Marindin	Jean François Louis Taver-ney	David Louis Butticaz	
		Dates	1756–1832	1749–1827	1759–1836	1764–1842	1762–1834	1769–1846	1772–1830	1759–1808	1762–1831	c 1772–1830	1767–1848	1768–1836	
1	Jean François Delafon-taine	1756–1832		FBWBS / HH() H.F()HH	FBWBS / HH() H.F()HH	non	BSWMFS / H()HH.F-F(H)H	non	FBWZS / HH() H.F()FH	DHMZS / (H)F.HF() FH	DSWFB / (H)FH.FH() H	non	FBSSWFMBS / HH()HHH. FHF() HH	FBSDH / HH()HHF.H	8
2	Pierre Abraham Monod	1749–1827	FZHBS / HH()F.H() HH		FBS / HH()HH	FBWMMZSS / HH()H.FFF() FHH	FBDDHM-MFS / HH() HFF.HFF(H) H	FBDSWF / HH() HFH.F(H)	non	WMFBDS / H.FFH() HFH	WB / H.F()H	non	FBSDHFMBS / HH()HHF. HHF() HH	FZSDH / HH()FHF.H	9
3	François André Monod	1759–1836	ZDHMF / H() FF.HF(H)	FBS / HH()HH		FWMMZSS / H(H).FFF() FHH	ZDHMMFS / H()FF.HF-F(H)H	ZSWF / H() FH.F(H)	MMBDD-HMFZSS / HFF()HFF. HFH()FHH	MZDH / HF()FF.H	BWFB / H() H.FH()H	non	DHFMBS / (H)F.HHF() HH	MMZDS / HFF()FFH	10
4	Marc Cuénod	1764–1842	non	FMZDDHBS / HHF()FFF.H() HH	FMZHDDS / HHF()F.(H) FFH		FMZDDHFS / HHF() FFF.H(H)H	FMBSD-HFMBD S / HHF() HHF.HHF( )HFH	non	FMZSD-HZS / HHF() FHF.H()FH	FZDH / HH()FF.H	FBWMSS / HH()H.F(F) HH	FMZDHZDS / HHF()FF.H() FFH	FMZHSSS / HHF()F.(H) HH H	9
5	Jean Pierre Dénéréaz	1762–1834	FDDHFB / H(H) FF.HH()H	FDDSWMFBS / H(H)FFH.FFH( )HH	FSWMZDS / H(H)H.FF() FFH	FSWMMZSS / H(H)H.FFF() FHH		FDSSWF / H(H) FHH.F(H)	FSDHB / H(H) HF.H()H	FSDHB / H(H) HF.H()H	WMFZSS / H.FFH() FHH	non	FSDDHFMBS / H(H)HFF. HHF() HH	FSWZS / H(H)H.F() FH	10
6	Jean Abraham Demierre	1769–1846	non	DHMFBS / (H) F.HFH()HH	DHMB / (H) F.HF()H	MFZSSWF-FZSS / HFH() FHH.FHH() FHH	DHFMFS / (H)F.HHF(H) H		FFBSDHB / HHH()HHF.H() H	FFBSS / HHH() HHH	MFZD-HFZS / HFH() FF.HH() FH	non	MFZHMZDS / HFH()F.HF() FFH	WMMBSS / H.FFF() HHH	9

*			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
	Nom		Jean François Delafontaine	Pierre Abraham Monod	François André Monod	Marc Cuénod	Jean Pierre Dénéréaz	Jean Abraham Demierre	Louis Ducret	Jean François Demierre	Jean Pierre Delapraz	David Marindin	Jean François Louis Taverney	David Louis Butticaz	
		Dates	1756–1832	1749–1827	1759–1836	1764–1842	1762–1834	1769–1846	1772–1830	1759–1808	1762–1831	c 1772–1830	1767–1848	1768–1836	
7	Louis Ducret	1772–1830	ZDSWFF / H()FFH.FH(H)	non	FMBDSWMFZDS / HHF()HFH.FFH ()FFH	non	BWFFS / H()H.FH(H)H	BWFFBSS / H()H.FHH()HHH		BWB / H()H.F()H	BDHMFB / H()HF.HFH()H	non	ZSWFFZS / H()FH.FHH()FH	ZSWFBS / H()FH.FH()HH	8
8	Jean François Demierre	1759–1808	MZSWF / HF()FH.F(H)	FBDHB / HH()HF.H()H	WMZS / H.FF()FH	MBWFMZSS / HF()H.FHF()FHH	DHFMFS / (H)F.HHF(H)H	FFBSS / HHH()HHH	ZHB / H()F.H()H		MFBDS / HFH()HFH	non	MBSDHMB / HF()HHF.HF()H	WMMZDS / H.FFF()FFH	10
9	Jean Pierre Delapraz	1762–1831	BDHMF / H()HF.HF(H)	ZH / H()F.H	BDHB / H()HF.H()H	WMBS / H.FF()HH	MFZDDH / HFH()FFF.H	MBSWMBDS / HF()HH.FF()HFH	BDSWFB / H()HFH.FH()H	MFBDS / HFH()HFH		non	MBSWB / HF()HH.F()H	BDHFZS / H()HF.HH()FH	10
10	David Marindin	c 1772–1830	non	non	non	FMDHBS / HH(F)F.H()HH	non	non	non	non	non		non	non	1
11	Jean François Louis Taverney	1767–1848	FZSD-HFFBS / HH()FHF.HHH()HH	FZSSWFFBS / HH()FHH.FHH()HH	ZDDHMF / H()FFF.HF(H)	MMBWMZSS / HFF()H.FF()FHH	FZSSWMFFS / HH()FHH.FFH(H)H	MMZSWBDS / HFF()FH.F()HFH	MBWFZDS / HF()H.FH()FFH	ZHFFBDS / H()F.HHH()HFH	ZHFZS / H()F.HH()FH	non		SWMBS / (H)H.FF()HH	10
12	David Louis Butticaz	1768–1836	WFFBS / H.FHH()HH	WFMBS / H.FHF()HH	MMZDS / HFF()FFH	MHFMZSS / H(F).HHF()FHH	MZHFS / HF()F.H(H)H	FFZDDH / HHH()FFF.H	FBSWMB / HH()HH.FF()H	MZDHB / HF()FF.H()H	FZHFZS / HH()F.HH()FH	non	FZDHF / HH()FF.H(H)		10

Annexe 4.12 Municipaux de Corsier élus en 1803 et leurs liens de parenté

*			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total
	Nom		Jean de Crousaz	Pierre Abraham Monod	Jean François Chardon	François André Monod	Marc Cuénod	Jean Samuel Veyrassat	Samuel Dubuis	Jean François	Jean André Delafontaine	Jean François Bettens	Jacques Desgraz	
		Dates	1761–1811	1749–1827	1763–1823	1759–1836	1764–1842	1763–1842	1759–1837	1756–1832	1759–1845	1748–1816	?	
1	Jean de Crousaz	1761–1811		MFZDDHBS / HFH()FFF.H() HH	non	MFZHDDS / HFH()F.(H) FFH	MFZSS / HFH() FHH	non	MFZDSWMFZSS / HFH()FFH.FFH() F HH	non	MFZDDHZS / HFH()FFF.H() FH	non	?	5
2	Pierre Abraham Monod	1749–1827	FBWMMBDS / HH()H.FFF()HFH		SSWF / (H) HH.F(H)	FBS / HH()HH	FBWMMZSS / HH()H.FFF() FHH	non	WFMBSS / H.FHF()HHH	FZHBS / HH()F.H() HH	FZS / HH()FH	FZDH / HH() FF.H	?	8
3	Jean François Chardon	1763–1823	non	DHFF / (H)F.HH(H)		WB / H.F()H	non	non	MBSWF / HF()HH.F(H)	DHMF / (H) F.HF(H)	WFZS / H.FH()FH	MBWBS / HF()H.F()HH	?	6
4	François André Monod	1759–1836	FWMMBDS/ H(H).FFF()HFH	FBS / HH() HH	SWF / (H)H.F(H)		FWMMZSS / H(H).FFF()FHH	non	FWFBSS / H(H).FH()HHH	ZDHMF / H() FF.HF(H)	FZS / HH()FH	FZDH / HH() FF.H	?	8
5	Marc Cuénod	1764–1842	FMBDS / HHF() HFH	FMZDDHBS / HHF()FFF.H() HH	non	FMZHDDS / HHF()F.(H) FFH		non	FZDHFMBSS / HH()FF.HHF() HHH	non	FMZDDHZS / HHF()FFF.H() FH	non	?	5
6	Jean Samuel Veyrassat	1763–1842	non	non	non	non	non		non	non	non	non	?	0
7	Samuel Dubuis	1759–1837	FFZSSWMMBDS / HHH()FHH.FFF() HFH	FBWBS / HH()H.F()HH	DHFZS / (H)F.HH() FH	FBWBS / HH() H.F()HH	FFZSSWMBS / HHH()FHH. FF()H H	non		FFBSDH / HHH() HHF.H	FBWZS / HH() H.F()FH	FMZDSWMBS / HHF()FFH. FF()HH	?	8
8	Jean François Delafontaine	1756–1832	non	DHMMBS / (H)F.HFF() HH	DSWF / (H) FH.F(H)	DSWMB / (H)FH.FF()H	non	non	WFFBSS / H.FHH()HHH		FBS / HH()HH	DHF / (H)F.H(H)	?	6

9	Jean André Delafontaine	1759–1845	MBWMMBDS / HF()H.FFF()HFH	MBS / HF() HH	MBDH / HF()HF.H	MBS / HF()HH	MBWMMZSS / HF()H.FFF() FHH	non	MZHBS / HF()F.H()HH	FBS / HH()HH		ZH / H()F.H	?	8
10	Jean François Bettens	1748–1816	non	WMBS / H.FF()HH	FZHZS / HH()F.H() FH	WMBS / H.FF()HH	non	non	FZDHMMZSS / HH()FF.HFF()FHH	SWF / (H)H.F(H)	WB / H.F()H		?	6
11	Jacques Desgraz	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?		?

Annexe 4.13 Municipaux de Chardonne élus en 1803, AC Chardonne A 200

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Date élection	Charge précédente	Charge du père	Profession	Ancrage généalogique
1	Mouron	Jean Pierre	1758–1827	15.08.1803	rière-conseiller de Chardonne, agent national	assesseur consistorial, conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne	juge, propriétaire	ancien
2	Dénéréaz	Jean Pierre	1762–1834	15.08.1803	rière-conseiller de paroisse	conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne	agriculteur, pintier	ancien
3	Ducret	Louis	1772–1830	15.08.1803	municipal de Chardonne	/	agriculteur, vigneron	ancien
4	Demierre	Jean Abraham	1769–1846	15.08.1803	municipal de Chardonne	hospitalier de paroisse	agriculteur, pintier	ancien
5	Demierre	Jean François	1759–1808	15.08.1803	chambre de régie de la paroisse	rière-conseiller de paroisse, rière-conseiller de Chardonne	agriculteur, vigneron	ancien
6	Montet de	Jean David	1752–1817	15.08.1803	juge	banneret de paroisse, curial	agriculteur, horloger, juge	ancien
7	Neyroud	Ferdinand	1729–1811	15.08.1803	conseiller de Chardonne, conseiller de paroisse, chambre de régie de Chardonne	rière-conseiller de paroisse, rière-conseiller de Chardonne	agriculteur	ancien

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Date élection	Charge précédente	Charge du père	Profession	Ancrage généalogique
8	Dénéréaz	Jean Étienne	1770–1847	15.08.1803	chambre de régie de Chardonne	/	agriculteur	ancien
9	Morel	Jean Philippe	1768–1849	15.08.1803	/	/	agriculteur, vigneron	ancien
10	Barbey	Jean David	1761–1835	15.08.1803	/	rière-conseiller de Chardonne	agriculteur, marchand de vin	ancien
11	Neyroud	Samuel Louis	1750–1829	15.08.1803	conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne, chambre de régie de paroisse	conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne	agriculteur	ancien

Annexe 4.14 Municipaux de Chardonne élus en 1803 et leurs liens de parenté

*			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total
	Nom		Jean Pierre Mouron	Jean Pierre Dénéréaz	Louis Ducret (7332629)	Jean Abraham Demierre	Jean François Demierre	Jean David de Montet	Ferdinand Neyroud	Jean Étienne Dénéréaz	Jean Philippe Morel	Jean David Barbey	Samuel Louis Neyroud	
		Dates	1758–1827	1762–1834	1772–1830	1769–1846	1759–1808	1752–1817	1729–1811	1770–1847	1768–1849	1761–1835	1750–1829	
1	Jean Pierre Mouron	1758–1827		FFZDDH / HHH()FFF.H	ZDSWMMB / H() FFH.FFF()H	FBSWMBDS / HH()HH.FF() HFH	FFBDS / HHH()HFH	BWB / H() H.F()H	MZSWF / HF()FH.F(H)	FBSSWF / HH()HHH.F(H)	MZDDHF / HF() FFF.H(H)	MZDDHB / HF() FFF.H()H	FFBDDH / HHH()HFF.H	10
2	Jean Pierre Dénéréaz	1762–1834	WMMBSS / H.FFF() HHH		FSDHB / H(H) HF.H()H	FDSSWF / H(H) FHH.F(H)	FSDHB / H(H) HF.H()H	MFBSWB / HFH()HH.F()H	WF / H.F(H)	FDDSWFB / H(H)FFH. FH()H	FSDH / H(H) HF.H	FDDH / H(H)FF.H	FSDH / H(H) HF.H	10
3	Louis Ducret	1772–1830	BWMFBSS / H()H.FFH() HHH	BWFFS / H() H.FH(H)		BWFFBSS / H()H.FHH() HHH	BWB / H() H.F()H	non	ZHFB / H() F.HH()H	non	BWMMBSS / H()H.FFF() HHH	ZDHFB / H()FF.HH() H	FMBDSWMFZS / HHF()HFH. FFH() FH	8
4	Jean Abraham Demierre	1769–1846	MFZDHFBS / HFH() FF.HH()HH	DHFMFS / (H)F.HHF(H) H	FFBSDHB / HHH()HHF.H()H		FFBSS / HHH()HHH	MFZSSWB / HFH()FHH.F()H	DHFFB / (H) F.HHH()H	non	MFBSSWB / HFH() HHH.F()H	WB / H.F()H	MFBSDHMB / HFH()HHF. HF()H	9
5	Jean François Demierre	1759–1808	MFBSS / HFH()HHH	DHFMFS / (H)F.HHF(H) H	ZHB / H()F.H()H	FFBSS / HHH()HHH		MFBSSWB / HFH()HHH.F() H	FBDHF / HH()HF.H(H)	MZSDHFFBS / HF()FHF. HHH()HH	MMBSS / HFF()HHH	DSWMB / (H)FH.FF() H	MZDH / HF() FF.H	10
6	Jean David de Montet	1752–1817	ZHB / H() F.H()H	ZHFBDS / H() F.HH()HFH	non	ZHFMBDS / H()F.HHF() HFH	ZHFFBDS / H()F.HHH() HFH		FFZHMDSS / HHH()F.H(F) FHH	non	FFZDDHZS / HHH() FFF.H()FH	FFZHDDS / HHH()F.(H) FFH	FFZDS / HHH() FFH	8
7	Ferdinand Neyroud	1729–1811	WMBSS / H.FF()HHH	WS / H.(F)H	BSWB / H() HH.F()H	BSSWF / H() HHH.F(H)	WMBDS / H.FF()HFH	FMMSWBSS / HHF(F)H.F() HHH		non	DHBS / (H) F.H()HH	BDH / H() HF.H	FMMSDS / HHF(F)HFH	9
8	Jean Étienne Dénéréaz	1770–1847	DHFFBS / (H)F.HHH() HH	BDHMMFS / H() HF.HFF(H)H	non	non	FBSSWFMZS / HH()HHH. FH F()FH	non	non		non	DHMFZDS / (H)F.HFH() FFH	BWMFZS / H() H.FFH()FH	5
9	Jean Philippe Morel	1768–1849	SWMMZS / (H)H.FFF() FH	WFFS / H.FH(H)H	FBDSWMB / HH()HFH.FF()H	ZHFFBDS / H()F.HHH() HFH	FFZDS / HHH()FFH	MBWMMBSS / HF()H.FFF() HHH	FBWF / HH() H.F(H)	non		FBDDHFB / HH()HFF. HH()H	MBWB / HF() H.F()H	9
10	Jean David Barbey	1761–1835	BWMMZS / H()H.FFF() FH	WMFS / H.FF(H)H	BSWMB / H() HH.FF()H	ZH / H()F.H	ZDHMF / H() FF.HF(H)	FWMMBSS / H(H).FFF()HHH	WFB / H.FH() H	MMBDSWF / HFF() HFH.F(H)	BSWMFBS / H()HH.FFH() HH		FWMMZDS / H(H).FFF()FFH	10
11	Samuel Louis Neyroud	1750–1829	WMFBSS / H.FFH() HHH	WFFS / H.FH(H)H	MBDDHMFZSS / HF()HFF.HFH() F HH	ZSWFFBDS / H()FH.FHH() HFH	WMZS / H.FF()FH	MMBSS / HFF() HHH	MFMDSS / HFH(F)FHH	MBDDHB / HF()HFF.H()H	ZHZS / H() F.H()FH	MMZHDDS / HFF()F.(H) FFH		10

Annexe 4.15 Municipaux de Jongny élus en 1803, AC Jongny 1799–1825

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Charge précédente	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique
1	Butticaz	David Louis	1768–1836	/	conseiller de Jongny	agriculteur	ancien
2	Taverney	Jean François Louis	1757–1840	conseiller de paroisse	conseiller de Jongny	agriculteur, cultivateur, propriétaire	ancien
3	Taverney	Jean François Louis	1767–1848	conseiller de Jongny	conseiller de paroisse, conseiller de Jongny	agriculteur, vigneron	ancien
4	Cupelin	Jean Louis	?	/	?	inconnue	ancien
5	Forney	Jean Louis	1744–avant 1825	conseiller de Corseaux, conseiller de paroisse	conseiller de Corseaux, conseiller de paroisse	chirurgien, docteur	ancien

Annexe 4.16 Municipaux de Jongny élus en 1803 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Total**
	Nom		David Louis Butticaz	Jean François Louis Taverney	Jean François Louis Taverney	Jean Louis Cupelin	Jean Louis Forney	
		Dates	1768–1836	1757–1840	1767–1848	?	1744–avant 1825	
1	David Louis Butticaz	1768–1836		FZH / HH()F.H	FZDHF / HH()FF.H(H)	?	MZHMBS / HF()F.HF()HH	3
2	Jean François Louis Taverney	1757–1840	WBS / H.F()HH		MBS / HF()HH	?	non	2
3	Jean François Louis Taverney	1767–1848	SWMBS / (H) H.FF()HH	FZS / HH() FH		?	MBSSWFFZS / HF()HHH.FHH() FH	3
4	Jean Louis Cupelin	?	?	?	?		?	
5	Jean Louis Forney	avant 1825	FZSWZS / HH() FH.F()FH	non	MBSDHFFZS / HF() HHF.HHH() FH	?		2

Annexe 4.17 Municipaux de Chardonne élus en 1815 et leurs liens de parenté

*			1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
	Nom		Jean Pierre Mouron	Jean Louis Ducret	Jean Abraham Demierre	Pierre Louis Rinsoz	François Louis Genton	Jean Samuel Neyroud	François Siméon Dénéréaz	Jean Philippe Morel	Jean Etienne Dénéréaz	
		Dates	1758–1827	1772–1830	1769–1846	1766–1855	1774–1856	1759–1840	vers 1767–1823	1768–1849	1770–1847	
1	Jean Pierre Mouron	1758–1827		ZDSWMMB / H()FFH.FFF()H	non	BWMZS / H() H.FF()FH	FZSDHB / HH() FHF.H()H	FFZDS / HHH()FFH	FBSDHFBS / HH()HHF.HH() HH	MZDDHF / HF() FFF.H(H)	FBSSWF / HH() HHH.F(H)	7
2	Jean Louis Ducret	1772–1830	BWMFBSS / H()H.FFH() HHH		BWFFBSS / H() H.FHH()HHH	FMBWZDS / HHF()H.F()FFH	BSWFFBSS / H()HH.FHH() HHH	ZHFBS / H() F.HH()HH	FMBDSWFBS / HHF()HFH.FH() HH	BWMMBSS / H()H.FFF() HHH	non	7
3	Jean Abraham Demierre	1769–1846	non	FFBSDHB / HHH()HHF.H()H		MFZDHMZSS / HFH()FF.HF()F HH	MFZHBSS / HFH()F.H() HHH	DHFFBS / (H)F.HHH() HH	non	MFBSSWB / HFH() HHH.F()H	non	6
4	Pierre Louis Rinsoz	1766–1855	BWMZS / H() H.FF()FH	MMZHZSS/ HFF()F.H()FHH	FMZSWMBDS / HHF()FH.FF() HFH		MFZSS / HFH() FHH	BDHMB / H() HF.HF()H	MZHBS / HF() F.H()HH	BDHF / H() HF.H(H)	ZHB / H() F.H()H	8
5	François Louis Genton	1774–1856	BWFMBS / H()H.FHF()HH	FFBSDHFB / HHH()HHF. HH()H	FFBWBDS / HHH()H.F()HFH	FMBDS / HHF()HFH		DHF / (H)F.H(H)	ZSWMB / H()FH.FF()H	WB / H.F()H	FMBDDHB / HHF()HFF.H() H	8
6	Jean Samuel Neyroud	1759–1840	MMBSS / HFF()HHH	FBSWB / HH()HH.F()H	WFFBSS / H.FHH()HHH	ZSWFB / H()FH.FH()H	SWF / (H) H.F(H)		FBDHBS / HH()HF.H()HH	SWMB / (H)H.FF()H	non	7
7	François Siméon Dénéréaz	vers 1767–1823	FBSWFFBS / HH() HH.FHH()HH	FBDHMFZSS / HH()HF.HFH() FHH	non	BWMZS / H()H.FF()FH	BWMBS / H()H.FF()HH	BWMMBS / H()H.FFF() HH		ZDHFB / H()FF.HH()H	FBDDHFB / HH()HFF. HH()H	7
8	Jean Philippe Morel	1768–1849	SWMMZS / (H)H.FFF()FH	FBDSWMB / HH()HFH.FF()H	ZHFFBDS / H() F.HHH()HFH	SWFB / (H) H.FH()H	ZH / H()F.H	ZDHF / H() FF.H(H)	BSWMB / H() HH.FF()H		non	7
9	Jean Étienne Dénéréaz	1770–1847	DHFFBS / (H) F.HHH()HH	non	non	BWB / H() H.F()H	BWMFZSS / H()H.FFH() FHH	non	BSWMFBS / H() HH.FFH()HH	non		4

Annexe 4.18 Municipaux de Corsier élus en 1815 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**Total**
	Nom		Aimé Jean Marc Cuénod	Jean François Delafontaine	Henry Louis Roche	Pierre Abraham Monod	Jean André Delafontaine	Jacques Siméon Brun	Jean François Bettens	François André Monod	Charles Henry Boulenaz	
		Dates	1764–1842	1756–1832	1743–1828	1749–1827	1759–1845	1784–1849	1748–1816	1759–1836	1782–1853	
1	Aimé Jean Marc Cuénod	1764–1842		non	FMBSWBS / HHF()HH.F() HH	FMZDDHBS / HHF()FFF.H() HH	FMZDDHZS / HHF()FFF.H() FH	non	non	FMZHDDS / HHF()F.(H)FFH	FMZDSWMBSS / HHF()FFH.FF() HHH	5
2	Jean François Delafontaine	1756–1832	non		non	DHMMBS / (H)F.HFF() HH	FBS / HH() HH	non	DHF / (H) F.H(H)	DSWMB / (H)FH.FF()H	SWFFZSS / (H)H.FHH()FHH	5
3	Henry Louis Roche	1743–1828	FZHFZSS / HH() F.HH()FHH	non		FFBWSDS / HHH()H.(F) HFH	FFBSDHZS / HHH() HHF.H()FH	non	non	FFBSDHBS / HHH()HHF.H() HH	non	4
4	Pierre Abraham Monod	1749–1827	FBWMMZSS / HH()H.FFF() FHH	FZHBS / HH()F.H() HH	FWFFBSS / H(H).FHH() HHH		FZS / HH()FH	non	FZDH / HH() FF.H	FBS / HH()HH	SWFFZSS / (H) H.FHH()FHH	7
5	Jean André Delafontaine	1759–1845	MBWMMZSS / HF()H.FFF() FHH	FBS / HH() HH	MBWFFBSS / HF()H.FHH() H HH	MBS / HF() HH		non	ZH / H() F.H	MBS / HF()HH	MBWZSS / HF() H.F()FHH	7
6	Jacques Siméon Brun	1784–1849	non	non	non	non	non		non	non	non	0
7	Jean François Bettens	1748–1816	non	SWF / (H) H.F(H	non	WMBS / H.FF()HH	WB / H.F()H	non		WMBS / H.FF() HH	non	4
8	François André Monod	1759–1836	FWMMZSS / H(H).FFF()FHH	ZDHMF / H() FF.HF(H)	FBWFFBSS / HH()H.FHH() HHH	FBS / HH() HH	FZS / HH()FH	non	FZDH / HH() FF.H		FWZSS / H(H).F() FHH	7
9	Charles Henry Boulenaz	1782–1853	FFZDHMMZSS / HHH()FF.HFF() F HH	FMBSSWF / HHF() HHH.F(H)	non	FMZHBS / HHF()F.H() HH	FMZHZS / HHF()F.H() FH	non	non	FMZHS / HHF() F.(H)H		5

Annexe 4.19 Municipaux de Corseaux élus en 1815, AC Corseaux A 4 (5)

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Charge précédente	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Delapraz	Jean Pierre	1762–1831	syndic de Corseaux	conseiller de paroisse, conseiller de Corseaux	vigneron	ancien	syndic
2	Genaud	Jean François	1762–1846	municipal	/	vigneron	ancien	
3	Montet	Jean Étienne	1754–1819	conseiller de Corseaux	conseiller de paroisse, conseiller de Corseaux	laboureur	ancien	
4	Prenleloup	Jean Louis	1752–1826	municipal	petit gouverneur de Corseaux	vigneron	ancien	
5	Delapraz	Jean François	1766–1823	municipal (adjoint au syndic)	conseiller de paroisse, conseiller de Corseaux	vigneron	ancien	
6	Marindin	David	c 1772–1830	municipal	pasteur	propriétaire	nouveau	
7	Cupelin	Michel	1759–1837	municipal	petit gouverneur de Corsier	vigneron	ancien	

Annexe 4.20 Municipaux de Corseaux élus en 1815 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**Total**
	Nom		Jean Pierre Delapraz	Jean François Genaud	Jean Étienne Montet	Jean Louis Prenleloup	Jean François Delapraz	David Marindin	Michel Cupelin	
		Date	1762–1831	1762–1846	1754–1819	1752.1826	1766–1823	c 1772–1830	1759–1837	
1	Jean Pierre Delapraz	1762–1831		FFBDS / HHH() HFH	BSWMB / H() HH.FF()H	non	FFBSS / HHH() HHH	non	ZH / H() F.H	4
2	Jean François Genaud	1762–1846	MFBSS / HFH()HHH		MBSWMB / HF() HH.FF()H	non	MBS / HF()HH	non	MFBSDH / HFH() HHF.H	4
3	Jean Étienne Montet	1754–1819	FDSWFB / H(H) FH.FH()H	ZDHFZS / H() FF.HH() FH		non	ZDH / H() FF.H	non	non	3
4	Jean Louis Prenleloup	1752–1826	non	non	non		non	non	non	0
5	Jean François Delapraz	1766–1823	FFBSS / HHH() HHH	FZS / HH() FH	WMB / H.FF()H	non		non	MBDSWF / HF() HFH.F(H)	4
6	David Marindin	c 1772–1830	non	non	non	non	non		non	0
7	Michel Cupelin	1759–1837	WB / H.F() H	WFFBDS / H.FHH() HFH	non	non	WFFBSS / H.FHH() HHH	non		3

Annexe 4.21 Municipaux de Jongny élus en 1815, AC Jongny A 1799–1825

*	Nom	Prénom	Dates	Charge précédente	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Butticaz	David Louis	1768–1836	municipal	conseiller de Jongny	agriculteur	ancien	
2	Cupelin	François Daniel	1782–1851	/	/	inconnue	ancien	
3	Taverney	Jean François	?	?	?	inconnue	ancien	
4	Butticaz	Jean Pierre	1764–1838	conseiller de Jongny, assesseur	conseiller de Jongny, assesseur	agriculteur, vigneron	ancien	
5	Pache	Jean Daniel	c 1769–	/	?	agriculteur	nouveau	
6	Taverney	Jean François Louis	1767–1848	conseiller de Jongny, municipal de Jongny, syndic	conseiller de paroisse, conseiller de Jongny	agriculteur, vigneron	ancien	syndic
7	Taverney	Jean François Louis	1757–1840	conseiller de paroisse, municipal de Jongny	conseiller de Jongny	agriculteur, cultivateur, propriétaire	ancien	de la Chaudettaz

Annexe 4.22 Municipaux de Jongny élus en 1815 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**Total**
	Nom		David Louis Butticaz	François Daniel Cupelin	Jean François Taverney	Jean Pierre Butticaz	Jean Daniel Pache	Jean François Louis Taverney	Jean François Louis Taverney	
		Dates	1768–1836	1782–1851	?	1764–1838	c 1769–	1767–1848	1757–1840	
1	David Louis Butticaz	1768–1836		FZHMFZSS / HH() F.HFH() FHH	?	FB / HH()H	ZDHF / H() FF.H(H)	FZDHF / HH() FF.H(H)	FZH / HH()F.H	5
2	François Daniel Cupelin	1782–1851	FMBDSWBS / HHF()HFH.F() HH		?	FMBDSWB / HHF() HFH.F()H	no	FMBSS / HHF() HHH	FMBDS / HHF() HFH	4
3	Jean François Taverney	?	?	?		?	?	?	?	
4	Jean Pierre Butticaz	1764–1838	BS / H()HH	ZHMFZSS / H()F.HFH() FHH	?		BDDHF / H() HFF.H(H)	ZDHF/ H() FF.H(H)	DHF / (H) F.H(H)	5
5	Jean Daniel Pache	c 1769–	SWMB / (H)H.FF()H	no	?	SWMFB / (H)H.FFH()H		no	no	2
6	Jean François Louis Taverney	1767–1848	SWMBS / (H)H.FF()HH	FFZSS / HHH()FHH	?	SWMB / (H)H.FF()H	no		FZS / HH()FH	4
7	Jean François Louis Taverney	1757–1840	WBS / H.F() HH	MFZSS / HFH()FHH	?	WB / H.F()H	no	MBS / HF()HH		4

Annexe 4.23 Municipaux de Chardonne élus en 1832 et leurs liens de parenté

*			1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
	Nom		Jean Abraham Demierre	Henry Mouron	Pierre Dénéréaz	Jean Louis Neyroud	Pierre Daniel Ducret	Jean François Ducret	Jean Samuel Neyroud	François Louis Genton	Etienne François Dénéréaz	
		Dates	1769–1846	1797–1841	1772–1853	1783–1858	1767–1841	1781–1845	1759–1840	1774–1856	1782–1842	
1	Jean Abraham Demierre	1769–1846		MFZSSWZS / HFH() FHH.F()FH	non	FFBSDHZS / HHH()HHF.H()FH	FFBSDH / HHH()HHF.H	DHMMZS / (H) F.HFF()FH	DHFFBS / (H)F.HHH() HH	MFZHBSS / HFH()F.H() HHH	MFZSWMBDS / HFH()FH.FF() HFH	7
2	Henry Mouron	1797–1841	MZHFMBDS / HF()F.HHF() HFH		FFBSSWFB / HHH()HHH. FH()H	FFBSSWB / HHH()HHH.F()H	FZDSWMMB / HH()FFH. FFF()H	MZHMFSS / HF()F.HF(H)HH	MHFFZDS / H(F).HHH() FFH	FWMFZSS / H(H).FFH() FHH	FBWFZSS / HH() H.FH()FHH	8
3	Pierre Dénéréaz	1772–1853	non	BDHFFBSS / H() HF.HHH() HHH		DHFFZS / (H) F.HHH()FH	non	FBSDHFFBDS / HH()HHF. HHH()HFH	non	WMFZSS / H.FFH()FHH	non	4
4	Jean Louis Neyroud	1783–1858	MBWFFBSS / HF()H.FHH() HHH	ZHFFBSS / H()F.HHH() HHH	MBSSWF / HF() HHH.F(H)		BWF / H() H.F(H)	FMBSDHFFBS S / HHF()HHF. HHH ()HHH	MHMMBSS / H(F).HFF() HHH	FBWBS / HH()H.F() HH	MMZSSWFFZDS / HFF()FHH.FHH() F FH	8
5	Pierre Daniel Ducret	1767–1841	WFFBSS / H.FHH()HHH	ZDHFFBSS / H()FF.HHH() HHH	non	DHB / (H)F.H()H ou BWB / H() H.F()H		BWMFBSS / H()H.FFH() HHH	WMFZDS / H.FFH()FFH	SWMFBSS / (H)H.FFH() HHH	MZDHFBDS / HF()FF.HH()HFH	7
6	Jean François Ducret	1781–1845	MZDSWF / HF()FFH.F(H)	FFDSWZS / HH(H)FH.F() FH	MFBSSWFFBS / HFH()HHH. FHH() HH	FFBSSWFFZSS / HHH()HHH. FHH() FHH	FFSDSWMB / HH(H)HFH. FF()H		FFDSWB / HH(H)FH.F() H	FWMMZSS / H(H).FFF() FHH	MFZHBDS / HFH()F.H()HFH	8
7	Jean Samuel Neyroud	1759–1840	WFFBSS / H.FHH()HHH	ZHMZSS / H()F.HF() FHH	non	FBSDHB / HH()HHF.H()H	FBSWB / HH()HH.F()H	WMFBSS / H.FFH()HHH		SWF / (H) H.F(H)	ZSWMMDS / H()FH.FF(F)FH	7
8	François Louis Genton	1774–1856	FFBWBDS / HHH()H.F() HFH	FMBDDHS / HHF()HFF. (H)H	FMBDDH / HHF()HFF.H	DHMFZS / (H) F.HFH()FH	FFBDDHF / HHH() HFF.H(H)	FMZHDDS / HHF()F.(H)FFH	DHF / (H) F.H(H)		SWF / H()FH.F(H)	8
9	Étienne François Dénéréaz	1782–1842	MFZDHMBDS / HFH()FF.HF() HFH	FMBDHBS / HHF()HF.H() HH	non	FMZSDHFMZDS / HHF()FHF.HHF() F FH	MFBSWMZS / HFH()HH.FF() FH	MFBWBDS / HFH()H.F()HFH	MMDDHMB / HF(F)FF.HF() H	DHMB / (H) F.HF()H		7

Annexe 4.24 Municipaux de Corsier élus en 1832 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**Total**
	Nom		Jacques Brun	Pierre Abraham Boulenaz	Aimé Delafontaine	François Rodolphe Boulenaz	Georges Victor Boulenaz	Jean Herminjard	François André Monod	Jacques Cupelin	Charles Henry Boulenaz	
		Dates	1784–1849	1774–1861	1784–1854	1766–avant 1847	1793–1851	?	1759–1836	1791–1851	1782–1853	
1	Jacques Brun	1784–1849		non	non	non	non	?	non	non	non	0
2	Pierre Abraham Boulenaz	1774–1861	non		MMBDDH / HFF()HFF.H	FFS / HH(H)H	FFSWBS / HH(H)H.F() HH	?	MBDHB / HF()HF.H() H	non	MMZHZSS / HFF()F.H() FHH	5
3	Aimé Delafontaine	1784–1854	non	WMFZDS / H.FFH() FFH		FFZDHMMFSSS / HHH()FF.HFF(H) H HH	FFBDHFBSS / HHH() HF.HH()H HH	?	ZSWMB / H()FH.FF() H	FFBSSWFBSS / HHH()HHH. FH() HHH	WFFZSS / H.FHH() FHH	6
4	François Rodolphe Boulenaz	1766–avant 1847	non	FSS / H(H) HH	FFFDDSWMBSS / HHH(H)FFH. FF()HHH		WBS / H.F() HH	?	non	non	non	3
5	Georges Victor Boulenaz	1793–1851	non	FZHFSS / HH()F.H(H) HH	FFBSWFBSS / HHH()HH.FH() HHH	FZH / HH()F.H		?	WFB / H.FH()H	non	ZDHFMBSS / H() FF.HHF() HHH	5
6	Jean Herminjard	?	?	?	?	?	?		?	?	?	?
7	François André Monod	1759–1836	non	BWFZS / H()H.FH() FH	ZDHMB / H() FF.HF()H	non	BDH / H() HF.H	?		FZHZSS / HH() F.H()FHH	FWZSS / H(H).F() FHH	5
8	Jacques Cupelin	1791–1851	non	non	FFBDHFFBSS / HHH()HF.HHH() HHH	non	non	?	FMBWBS / HHF()H.F() HH		non	2
9	Charles Henry Boulenaz	1782–1853	non	FMBWZDS / HHF() H.F()FFH	FMBSDH / HHF() HHF.H	non	FFZSSWMB / HHH()FHH. FF()H	?	FMZHS / HHF() F.(H)H	non		4

Annexe 4.25 Municipaux de Corseaux élus en 1832, AC Corseaux A 5

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Municipal avant	Charges du père	Profession	Ancrage généalogiqu	Remarques
1	Delapraz	Jean Pierre Étienne	1788–1856	oui, syndic 1820–1838	assesseu consistorial, municipal de Corseaux	inconnue	ancien	
2	Fornerod	Louis	1796–1840	non	/	fabricant, négociant	nouveau	arrivé vers 1825 à Corseaux
3	Dubuis	Pierre Abraham	1779–1833	oui (1821)	grand gouverneur de la paroisse	chirurgien, pintier	ancien	
4	Volet	Isaac Louis	1791–1840	oui (1827)	/	vigneron	ancien	feu Isaac Louis
5	Dubuis	Louis	1804–	non	conseiller general de Corseaux	inconnue (père vigneron)	ancien	fils de Samson Philippe
6	Grand	Louis	1792–1849	non	/	vigneron	ancien	fils de François Nicolas
7	Genaud	Jean François	1762–1846	oui (1799)	/	vigneron	ancien	

Annexe 4.26 Municipaux de Corseaux élus en 1832 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**Total**
	Nom		Jean Pierre Étienne Delapraz	Louis Fornerod	Pierre Abraham Dubuis	Isaac Louis Volet	Louis Dubuis	Louis Grand	Jean François Genaud	
		Dates	1788–1856	1796–1840	1779–1833	1791–1840	1804–	1792–1849	1762–1846	
1	Jean Pierre Étienne Delapraz	1788–1856		non	ZHFFBS / H() F.HHH()HH	FMBSSWFB / HHF()HHH. FH()H	WFBDS / H.FH() HFH	BWMFBSS / H()H.FFH() HHH	FFZS / HHH()FH	5
2	Louis Forenerod	1796–1840	non		non	non	non	non	non	0
3	Pierre AbrahamDubuis	1779–1833	ZHFBSS / H()F.HH() HHH	non		FZDDHFFBSS / HH()FFF.HHH() HHH	FBSS / HH()HHH	FFZSDHZS / HHH() FHF.H()FH	ZHFZS / H() F.HH()FH	5
4	Isaac Louis Volet	1791–1840	BDHFFZSS / H() HF.HHH() FHH	non	FFBSWMFZSS / HHH() HH.FFH()FHH		FFBSSWMMBSS / HHH()HHH.FF F()HHH	WMFBSS / H.FFH() HHH	non	4
5	Louis Dubuis	1804–	MFBDH / HFH()HF.H	non	FFBS / HHH() HH	FFZDDHFFBSS / HHH()FFF. HHH()HHH		MFZHZS / HFH()F.H() FH	MMHFFBDS / HF(F). HHH()HFH	5
6	Louis Grand	1792–1849	FFBDSWB / HHH() HFH.F()H	non	MBWMFZSS / HF()H.FFH() FHH	FFBDDH / HHH()HFF.H	MBWBDS / HF() H.F()HFH		MBWFFBDS / HF() H.FHH()HFH	5
7	Jean François Genaud	1762–1846	MBSS / HF()HHH	non	MBSWB / HF() HH.F()H	non	MFBSWSDS / HFH()HH.(F)HFH	MFBSDHZS / HFH() HHF.H()FH		4

Annexe 4.27 Municipaux de Jongny élus en 1832, AC Jongny A 1825–1937

*	Nom	Prénom	Dates de vie	Charge précédente	Charges du père	Profession	Ancrage généalogique	Remarques
1	Taverney	Jean François Louis	1767–1848	syndic de Jongny	conseiller de paroisse, conseiller de Jongny	agriculteur, vigneron	ancien	
2	Robert	Florian	1803–	municipal (1827)	/	juge de paix (1841)	nouveau	
3	Butticaz	Jean Pierre	1764–1838	municipal, conseiller de Jongny	conseiller de Jongny, assesseur consistorial	agriculteur, vigneron	ancien	assesseur
4	Forestier	Jean Pierre	1769–	municipal (1820)	/	agriculteur	ancien	
5	Taverney	Ferdinand Louis	1790–1863	/	conseiller de paroisse, municipal de Jongny	agriculteur, cultivateur, vigneron	ancien	
6	Taverney	Jean Daniel	1779–	municipal (avant 1821)	/	cultivateur	ancien	
7	Cupelin	François Daniel	1782–1851	municipal (1815)	/	inconnue	ancien	

Annexe 4.28 Municipaux de Jongny élus en 1832 et leurs liens de parenté

*			**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**Total**
	Nom		Jean François Louis Taverney	Florian Robert	Jean Pierre Butticaz	Jean Pierre Forestier	Ferdinand Louis Taverney	Jean Daniel Taverney	François Daniel Cupelin	
		Dates	1767–1848	1803–	1764–1838	1769–	1790–1863	1779-	1782–1851	
1	Jean François Louis Taverney	1767–1848		non	SWMB / (H)H.FF()H	MBSSWMFFSS / HF()HHH. FFH(H)HH	FZSS / HH() FHH	FZSDHB / HH() FHF.H()H	FFZSS / HHH() FHH	5
2	Florian Robert	1803–	non		non	non	non	non	non	
3	Jean Pierre Butticaz	1764–1838	ZDHF / H() FF.H(H)	non		SWFB/ (H) H.FH()H	ZS / H()FH	ZDHB / H()FF.H() H	ZHMFZSS / H()F.HFH() FHH	5
4	Jean Pierre Forestier	1769–	FFSDDHFFZS / HH(H)HFF. HHH()FH	non	BDHF / H() HF.H(H)		BDHFZS / H() HF.HH()FH	MMFDDS / HFF(H) FFH	MMFDDDH / HFF(H)FFF.H	5
5	Ferdinand Louis Taverney	1790–1863	FMBS / HHF() HH	non	MB / HF()H	MBSWFB / HF()HH.FH()H		ZHB / H() F.H()H	MHMFZSS / H(F).HFH() FHH	5
6	Jean Daniel Taverney	1779–	BWFMBS / H()H.FHF() HH	non	BWMB / H()H.FF()H	MMFDDS / HFF(H)FFH	BWB / H()H.F() H		ZH / H()F.H	5
7	François Daniel Cupelin	1782–1851	FMBSS / HHF()HHH	non	FMBDSWB / HHF() HFH.F()H	WMMFDDS / H.FFF(H)FFH	FMBWDSS / HHF()H.(F) FHH	WB / H.F() H		5

Chapitre 5

Annexe 5.1 Couples réalisant un mariage consanguin entre 1741 et 1790, avec ancrage généalogique et profession

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge oui/non étendue
1	Jacques Sébastien/ BUTTICAZ/ = Jeanne Marie/GENTON/	FZDD	HH()FFF	ancien	ancien	vigneron, gouverneur de paroisse	vigneronne après mariage	non	oui
2	Jean Pierre/ DELAPRAZ/ = Jeanne Françoise/GENTON/	MMZSD	HFF()FHF	ancien	ancien	gouverneur de Corseaux	inconnue	non	oui
3	Jean François Emmanuel/ DENEREAZ/ = Susanne Marie/GENTON/	MMMZDDD	HFFF()FFFF	ancien	ancien	aubergiste, conseiller du village de Chardonne, justicier	inconnue	oui	oui
4	Pierre/ DUCRET/ = Esther/ MOURON/	MMZDD	HFF()FFF	ancien	ancien	rière-conseiller de Chardonne, gouverneur de Chardonne	père conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne	oui	oui
5	Samuel Louis/ NEYROUD/ = Françoise Jeanne Madeleine (ou Marie)/DENEREAZ/	MZDD	HF()FFF	ancien	ancien	agriculteur, conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne	père cabaretier, conseiller de Chardonne	oui	oui

(*a continué*)

6	Élie/ BUTTICAZ/ = Jeanne Louise Marie/ BUTTICAZ/	FBSD	HH()HHF	ancien	ancien	inconnue	inconnue	non	non
7	Pierre Abraham Aimé/ CHAUDET/ = Jeanne Louise/DUCRET/	MZSD	HF()FHF	ancien	ancien	inconnue	père rière-conseiller de Chardonne	non	oui
8	Jean Philippe/ NEYROUD/ = Jeanne Marguerite Madeleine/ GENTON/	FMDD	HH(F)FF	ancien	ancien	agriculteur, rière-conseiller de Chardonne	père conseiller de paroisse	oui	oui
9	Pierre Louis/ MOURON/ = Judith/ MOURON/	MMBSD / FFBSD	HFF()HHF / HHH()HHF	ancien	ancien	agriculteur, justicier, municipal etc.	père agriculteur, conseiller de paroisse	oui	oui
10	Jean Aimé/ DELAPRAZ/ = Marie Élisabeth/DELAPRAZ/	FMZSD / FFBSD	HHF()FHF / HHH()HHF	ancien	ancien	vigneron	inconnue	non	non
11	Pierre Aimé/ MOURON/ = (Jeanne) Louise/MONTET/	FZD	HH()FF	ancien	ancien	agriculteur, conseiller de paroisse, assesseur consistorial	père conseiller de Corseaux	oui	oui
12	Jean Élie/ GENTON/ = Jeanne Marie/DUCRET/	MMZSD	HFF()FHF	ancien	ancien	inconnue	inconnue	non	non
13	Jean Jacques Rodolphe/ BOULENAZ/ = Jeanne Antoine/PRENLELOUP/	FMBSD	HHF()HHF	ancien	ancien	inconnue	inconnue	non	non

14	François/ BARBEY/ = Jeanne Françoise/DUCRET/	MMFZDDD	HFFH()FFFF	ancien	ancien	agriculteur	inconnue	non	non
15	Aimé Jacques Étienne/ GENTON/ = Susanne/ DENEREAZ/	MMFFDDSD	HFFH(H) FFHF	ancien	ancien	agriculteur, conseiller de paroisse	rière-conseiller de Chardonne	oui	oui
16	Jean Pierre Samuel / DUCRET/ = Jeanne Esther Louise/ DUCRET/	FFBSSD	HHH()HHHF	ancien	ancien	inconnue	père rière-conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne	oui	oui
17	Louis Benjamin/ RINSOZ/ = Jeanne Louise/CHAUDET/	MFMZSDD	HFHF()FHFF	ancien	ancien	vigneron	père agriculteur	non	non
18	Samson Philippe/ DUBUIS/ = Françoise Marie/MONTET/	MZD	HF()FF	ancien	ancien	vigneron	vigneronne après mariage, père gouverneur de paroisse	non	oui
19	Pierre François/ BUTTICAZ/ = Jeanne Esther/GENTON/	FMZDD	HHF()FFF	ancien	ancien	conseiller de Jongny	père conseiller de paroisse, conseiller de Jongny	oui	oui
20	Jean François/ DUCRET/ = Jeanne Jacqueline Louise/ DENEREAZ/	FMZDD	HHF()FFF	ancien	ancien	agriculteur, charron	inconnue	non	non

Annexe 5.2 Couples réalisant un renchaînement ou un mariage dans l'affinité entre 1741 et 1790, avec ancrage généalogique et profession

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge oui/non étendue
1	Jean Franois Emmanuel/MONTET de/ = Jeanne Françoise Bonne/DELAFONTAINE/	BWZ	H()H.F()F	ancien	ancien	justicier de Vevey, député au Grand Conseil	père conseiller de Vevey, juge à Vevey	oui	oui
2	Ferdinand Louis/MONTET de/ = Marie Anne Henriette Arethuse/DELAFONTAINE/	BWZ	H()H.F()F	ancien	ancien	notaire, banneret de la paroisse, curial etc.	père conseiller de Vevey, juge à Vevey	oui	oui
3	Pierre Michel Nicolas/ DELAPRAZ/ = Marie Esther/PRENLELOUP/	FZDHZ	HH()FF.H()F	ancien	ancien	gouverneur de Corseaux	inconnue	non	oui
4	Étienne/ PRENLELOUP/ = Élisabeth/ MORIER/	FBDHM	HH()HF.H(F)	ancien	nouveau	inconnue	inconnue	non	non
5	Pierre Aaron/ JEANNET/ = Judith Marie/ BOVARD/	MFDDHFZD	HF(H) FF.HH()FF	moyen (début 18e)	moyen (début 18e)	inconnue	inconnue	non	non
6	Pierre/PONNAZ/ = Françoise Madeleine/PRENLELOUP/	MHFBD	H(F).HH()HF	nouveau	ancien	inconnue	inconnue	non	non
7	Jacques Sébastien/ DUCRET/ = Jeanne Françoise/CORBOZ/	BWZ	H()H.F()F	ancien	moyen (fin 17e)	inconnue	inconnue	non	non
8	Jean Antoine/ QUINCLET/ = Louise Antoina Jacqueline/ DUCRET/	MBSWZ	HF()HH.F()F	ancien	ancien	inconnue	inconnue	non	non

9	Jacques Daniel/ DOVAT/ = Jeanne Marie/ CHOLLET/	ZHZ	H()F.H()F	moyen (début 18e)	moyen (fin 17e)	inconnue	inconnue	non	non
10	Jean André/ DUCIMETIERE ALIAS MONOD/ = Catherine Priscille/DUBUIS/	ZHFBD	H()F.HH()HF	ancien	ancien	agriculteur	père gouverneur de la paroisse	non	oui
11	Jean Isaac/ DUCRET/ = Marie/ DUCRET/	ZHD	H()F.(H)F	ancien	ancien	agriculteur	père gouverneur de Chardonne	non	oui
12	Pierre François Abraham/ DELAPRAZ/ = Marie Marguerite/CHARDON/	FBSWZ	HH()HH.F()F	ancien	ancien	vigneron	père chirurgien	non	non
13	François/DUBUIS/ = Jeanne Susanne Marie Sarah/ DUCIMETIERE ALIAS MONOD (MONOD)/	FBDHZ	HH()HF.H()F	ancien	ancien	inconnue	inconnue	non	non
14	Pierre Louis/ DENEREAZ/ = Jeanne Marie/DUCRET/	FZSWZ	HH()FH.F()F	ancien	ancien	agriculteur	inconnue	non	non
15	Jean François/ MERLIN/ = Marie/ LAVANCHY/	BWZ	H()H.F()F	ancien	ancien	agriculteur, vigneron	père agriculteur	non	non
16	Pierre François/ DENEREAZ/ = Françoise Marie/CUPELIN/	BWMD	H()H.F(F)F	ancien	ancien	inconnue	inconnue	non	non

(*a continué*)

17	Adam Louis/ DENEREAZ/ = Jeanne Marie Anne Barbille (Marianne)/DENTAN/	FZSW	HH()FH.F	ancien	ancien	vigneron	vigne-ronne après mariage, père agriculteur	non	non
18	François Aimé/ DELAPRAZ/ = Louise Henriette/CHARDON/	FBSWZ	HH()HH.F()F	ancien	ancien	agriculteur, conseiller de paroisse	agricul-trice après mariage, père chirurgien	oui	oui
19	Jean François/ DUCRET/ = Jeanne Marie/ GENTON/	MHD	H(F).(H)F	ancien	ancien	agriculteur	inconnue	non	non
20	Jean Noe/DUCRET/ = Jeanne Marguerite/DUCRET/	DHZ	(H)F.H()F	ancien	ancien	gouverneur de Chardonne	père rière-conseiller de Chardonne	non	oui
21	François Philippe Louis/ GENTON/ = Jeanne Marguerite/DUCRET/	DHM	(H)F.HF	ancien	ancien	inconnue	père rière-conseiller de Chardonne	non	oui
22	Josué Jacques Sébastien Nicolas/DUCRET/ = Jeanne Esther/DUCRET/	FZDHMFDD	HH() FF.HF(H)	ancien	ancien	inconnue	inconnue	non	non
23	Pierre Louis/ DUCRET/ = Anne (ou Jeanne) Madeleine/ CORBOZ/	BWZ	H()H.F()F	ancien	moyen (fin 17e)	inconnue	inconnue	non	non
24	Pierre Samuel/ DUCRET/ = Susanne Marie/ MOREL/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	ancien	agriculteur	père agriculteur, conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne	oui	oui

25	Jean François/ NEYROUD/ = Jeanne Marie Anne Barbille (Marianne)/ DENTAN/	MBSW	HF()HH.F	ancien	ancien	agriculteur	vigneronne après mariage, père agriculteur	non	non
26	Christ Daniel/ MERLIN/ = Jacqueline/ LAVANCHY/	BWZ	H()H.F()F	ancien	ancien	agriculteur	père agriculteur	non	non
27	Jean Daniel/ PRENLELOUP/ = Jeanne Marie/BOUTAY/	ZHFZD	H()F.HH()FF	ancien	moyen (fin 17e)	vigneron, gouverneur de Corseaux	vigne-ronne après mariage	non	oui
28	Jean Pierre Élie/ MOREL/ = Jeanne Louise Susanne/DUCRET/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	ancien	agriculteur	père rière-conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne	oui	oui
29	Jean Michel/ MOURON/ = Jeanne Marie/ DEMIERRE/	BWZ	H()H.F()F	ancien	ancien	municpal de Chardonne (1811)	père agriculteur, rière-conseiller de Chardonne	non	oui
30	Jean Rodolphe/ CHOLLET/ = Jeanne Susanne/DOVAT/	ZHZ	H()F.H()F	moyen (début 18e)	moyen (fin 17e)	inconnue	inconnue	non	non
31	Jean Samuel/ MOURON/ = Jeanne Françoise/DEMIERRE/	BWZ	H()H.F()F	ancien	ancien	agriculteur, laboureur, rière-conseiller de paroisse	père rière-conseiller de Chardonne	non	oui
32	Jean François Sébastien/ DENEREAZ/ = Jeanne Susanne/BARBEY/	BWMD	H()H.F(F)F	ancien	ancien	agriculteur, rière-conseiller de Chardonne	inconnue	non	oui

Annexe 5.3 Couples réalisant un mariage consanguin entre 1791 et 1840, avec ancrage généalogique et profession

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune (cotet 1830–1840) homme	Total	Remarques	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge oui/non étendue
1	François Fréderic/ GENTON/ = Jeanne Marie (ou Anne)/GENTON/	FBSD	HH()HHF	ancien	ancien	décédé	décédé		agriculteur	inconnue	non	non
2	Samson Louis/ DUCRET/ = Françoise Madeleine/DUCRET/	FMBSDD	HHF()HHFF	ancien	ancien	880	880		agriculteur, cultivateur	inconnue	non	non
3	Jean Pierre/ DUCRET/ = Jeanne Louise Marie/DELAFONTAINE/	MFZDDD / MFZSDD	HFH()FFFF / HFH()FHFF	ancien	ancien	absent du registre	0		inconnue	père conseiller de Corsier, régisseur de paroisse	oui	oui
4	Jean François/GENTON/ = Jeanne Susanne Louise/ RITSCHARD/	FFMZDSD	HHHF()FFHF	ancien	moyen (début 18e)	20	20		cultivateur	père agriculteur	non	non
5	Jean/DENEREAZ/ = Louise/ TAVERNEY/	MFBDD	HFH()HFF	ancien	ancien	3400	3400	3290 en 1830	inconnue (père agriculteur)	inconnue	non	non
6	Jean Louis/ NEYROUD/ = Rose Françoise (Louise)/DUCRET/	MFBDD	HFH()HFF	ancien	ancien	775	775	700 en 1830	agriculteur	père agriculteur	non	non
7	Jean Samuel/ DELAFONTAINE/ = Jeanne Marie/DELAFONTAINE/	FBD	HH()HF	ancien	ancien	absent du registre	0		inconnue (père vigneron)	père vigneron, municipal de Corsier	oui	oui
8	Jean François/ DELAFONTAINE/ = Jeanne Pauline/DELAFONTAINE/	FBD	HH()HF	ancien	ancien	795	795		inconnue (père vigneron)	père vigneron, municipal de Corsier	oui	oui

9	Louis/ BOULENAZ/ = Françoise Élisabeth Esther/ BOULENAZ/	FFBSD	HHH()HHF	ancien	ancien	5	5	0 en 1840	inconnue (père agriculteur, laboureur)	père agriculteur, laboureur	non	non
10	Jean François/ DUCRET/ = Rose/DUPONT/	MMMZSD	HFFF()FHF	ancien	ancien	décédé	décédé		agriculteur, rière-conseiller de Chardonne	agricultrice après mariage	non	oui
11	Aimé André/DUCIMETIERE ALIAS MONOD/ = Jeanne Henriette/DELAFONTAINE/	FFZSD	HHH()FHF	ancien	ancien	1735	1735	975 en 1840	vigneron	père vigneron	non	non
12	André Isaac/ DUCRET/ = Jeanne Louise/ MOURON/	FMFBSSD	HHFH() HHHF	ancien	ancien	1605	1605		père agriculteur	père agriculteur	non	non
13	Abraham François/ PALEZIEUX de DIT FALCONNET/ = Henriette Aimée Émilie/PALEZIEUX de DIT FALCONNET/	FBD	HH()HF	extérieur	extérieur	hors Corsier	hors Corsier	hors Corsier	inconnue (père notaire)	père capitaine	non	non
14	Jean Pierre François/ MOREL/ = Françoise Judith/ NEYROUD/	MMZD	HFF()FF	ancien	ancien	1525	1525	1240 en 1830	inconnue (père agriculteur)	père conseiller de Jongny	oui	oui
15	Jean François/ DOVAT/ = Jeanne Élisabeth/ CHOLLET/	FZD	HH()FF	nouveau	moyen (début 18e)	absent du registre	0		inconnue	inconnue	non	non
16	Jean Pierre François Fréderic/ DUCRET/ = Jeanne Louise/ DUCRET/	MZD	HF()FF	ancien	ancien	2425	2910	2910 en 1840	agriculteur, municipal de Chardonne	père cordonnier, municipal de Chardonne	oui	oui
17	Samuel Louis/ DEMIERRE/ = Rose Marie/ NEYROUD/	MFZSD / FFBDD	HFH()FHF / HHH()HFF	ancien	ancien	1045	1045	970 en 1830	vigneron	père agriculteur	non	non

(*a continué*)

18	Jean Samuel/ DENEREAZ/ = Jeanne/ GENTON/	FFFBDSD	HHHH() HFHF	ancien	ancien	1905	1905	1255 en 1841	agriculteur, cultivateur	père agriculteur	non	non
19	Jean Samuel/ DENEREAZ/ = Marie Esther/ DUCRET/	MBD	HF()HF	ancien	ancien	1905	1905	1255 en 1841	agriculteur, cultivateur	père agriculteur	non	non
20	Emmanuel Louis/ MOURON/ = Jeanne Françoise Marie/DUBUIS/	FZDD	HH()FFF	ancien	ancien	6075	6075	5435 en 1830	militaire (père agriculteur), secrétaire de la municipalité de Chardonne	père agriculteur, vigneron	oui	oui
21	Jean Étienne Louis/ NEYROUD/ = Arethuse/ FORESTIER/	FMBSD	HHF()HHF	ancien	ancien	185 et 1665	1850	1525 deviennent 1615 en 1841	propriétaire	père agriculteur	non	non
22	Pierre Isaac/ DUCRET/ = Françoise Judith/ DUCRET/	FBD	HH()HF	ancien	ancien	1205 et 90	1250	340 en 1830, 90 avec son frère	agriculteur	inconnue	non	non
23	Jean François/ GENTON/ = Arethuse/ NEYROUD/	FFFBDSD / FFFBDDD	HHHH() HFHF / HHHH() HFFF	ancien	ancien	1250	1250		inconnue (père agriculteur)	père agriculteur	non	non
24	Jacques François Isaac/ DUCRET/ = Jeanne Françoise/SAMSON/	MFZD	HFH()FF	ancien	nouveau	45 et 250 et 90	390	90 avec son frère, 250 sont 300 en 1840	inconnue (père agriculteur)	inconnue	non	non
25	Jean Samuel/ DUCRET/ = Jeanne Marie/ DENEREAZ/	FFFZDDD	HHHH()FFFF	ancien	ancien	535	535	225 en 1830	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur	non	non

26	Gabriel François/ LEUBAZ/ = Françoise Marie/ JACCOUD/	FZD	HH()FF	moyen (début 18e)	nouveau	absent du registre	0		ouvrier, tailleur	père marchand	non	non
27	Jean François/ BETTENS/ = Anne Marie Louise/DELAFONTAINE/	MBD	HF()HF	moyen (fin 17e)	ancien	1707,5	1707,5	3415 avec son frère	inconnue (père agriculteur, laboureur)	père agriculteur, municipal de Corsier	oui	oui
28	Marc François/ BETTENS/ = Françoise Judith/DELAFONTAINE/	MBD	HF()HF	moyen (fin 17e)	ancien	1707,5	1707,5	3415 avec son frère	inconnue (père agriculteur, laboureur)	père agriculteur, municipal de Corsier	oui	oui
29	Jean François Samuel/ MOREL/ = Françoise Esther Arethuse/GENTON/	MBD / FZD	HF()HF / HH()FF	ancien	ancien	42,5	42,5	85 avec son frère, 20 en 1840	inconnue (père agriculteur)	père concierge, municipal de Chardonne	oui	oui
25	Jean Samuel/ DUCRET/ = Jeanne Marie/ DENEREAZ/	FFFZDDD	HHHH()FFFF	ancien	ancien	535	535	225 en 1830	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur	non	non
26	Gabriel François/ LEUBAZ/ = Françoise Marie/ JACCOUD/	FZD	HH()FF	moyen (début 18e)	nouveau	absent du registre	0		ouvrier, tailleur	père marchand	non	non
27	Jean François/ BETTENS/ = Anne Marie Louise/DELAFONTAINE/	MBD	HF()HF	moyen (fin 17e)	ancien	1707,5	1707,5	3415 avec son frère	inconnue (père agriculteur, laboureur)	père agriculteur, municipal de Corsier	oui	oui
28	Marc François/ BETTENS/ = Françoise Judith/DELAFONTAINE/	MBD	HF()HF	moyen (fin 17e)	ancien	1707,5	1707,5	3415 avec son frère	inconnue (père agriculteur, laboureur)	père agriculteur, municipal de Corsier	oui	oui
29	Jean François Samuel/ MOREL/ = Françoise Esther Arethuse/GENTON/	MBD / FZD	HF()HF / HH()FF	ancien	ancien	42,5	42,5	85 avec son frère, 20 en 1840	inconnue (père agriculteur)	père concierge, municipal de Chardonne	oui	oui

(*a continué*)

30	François Ferdinand Louis/ TAVERNEY/ = Jeanne Françoise Henriette/ TAVERNEY/	FBD	HH()HF	ancien	ancien	absent du registre	0	son père et ses oncles beaucoup de possessions (plus de 10'000 ent tout)	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur, vigneron, municipal de Jongny	oui	oui
31	Jean Louis/ NEYROUD/ = Jeanne Françoise/TAVEL/	MMMBDSD	HFFF()HFHF	ancien	ancien	décédé	décédé		inconnue (père agriculteur, tuilier)	père agricul-teur, cordon-nier, sergent de la régie, boursier de la municipalité de Chardonne	non	oui
32	Jean François Abraham/ NEYROUD/ = Jeanne Susanne (Susette)/MONTET de/	MMBDD	HFF()HFF	ancien	ancien	absent du registre	0		agriculteur, vigneron	inconnue	non	non
33	Michel Jean Louis/ MOURON/ = Jeanne Susanne Madeleine/DUCRET/	MFMBDDD	HFHF()HFFF	ancien	ancien	absent du registre	0		inconnue (père agriculteur, cultivateur)	père cultivateur	non	non
34	Jean Louis/ MOURON/ = Jeanne Marie Susanne/DENEREAZ/	FMBSD	HHF()HHF	ancien	ancien	1370	1370	1280 en 1830, 1330 en 1840	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur, municipal de Chardonne	oui	oui
35	Jean Élie Ferdinand/ BUTTICAZ/ = Catherine Esther/DELAFONTAINE/	FBDD	HH()HFF	ancien	ancien	610 et 150 et 20	780	610 sont 585 en 1830 et 255 en 1840, 40 avec son frère	inconnue (père agriculteur, vigneron), sergent de la municipalité de Jongny	père laboureur, municipal de Jongny	oui	oui

36	Jean Philippe/MONTET de/ = Esther/NEYROUD/	MMZDD	HFF()FFF	ancien	ancien	1735	1735	475 en 1841	inconnue (père conseiller de paroisse, agriculteur)	père agriculteur, municipal de Chardonne	oui	oui
37	François Philippe Rodolphe/ NEYROUD/ = Jeanne Françoise/NEYROUD/	FBD	HH()HF	ancien	ancien	1135 et 448	1583	rien avant 1841, 1345 avec ses deux frères	inconnue (père agriculteur)	père vigneron	oui	oui
38	François Louis/ FORESTIER/ = Louise Marie/NEYROUD/	FFBDD	HHH()HFF	ancien	ancien	1905	1905	200 en 1830	agriculteur, cultivateur	père vigneron	non	non
39	Jean Pierre Charles/ GATABIN/= Françoise Louise/FORESTIER/	MZD	HF()FF	nouveau	ancien	110	110		vigneron	vigneronne après mariage, père agriculteur	non	non
40	Jean Samuel/ DENEREAZ/ = Jeanne Louise Claudine/MERLIN/	MBD	HF()HF	ancien	ancien	275	91	275 avec deux de ses frères	agriculteur	inconnue	non	non
41	Jean François Louis/ DUCRET/ = Louise Françoise Susanne/MERLIN/	MZD	HF()FF	ancien	ancien	925	925		cultivateur	père agriculteur, cultivateur	non	non
42	Pierre François/ GENTON/ = Jeanne Susanne Louise/EMERY/	MBD	HF()HF	ancien	ancien	2045 et 1120	3165	20145 avec son frère Jean François	cultivateur	père agriculteur, cultivateur	non	non
43	Jean Philippe/DUCRET/ = Jeanne Susanne Marie Henriette/MOURON/	MBD	HF()HF	ancien	ancien	860 et 60 et 175	1095	les 60 deviennent 0 en 1840	cultivateur	père agriculteur	non	non
44	Jean Emmanuel/ DUCRET/ = Françoise Esther/NEYROUD/	FFFFDDDD / MFFZSDD	HHHH(H) FFFF / HFHH()FHFF	ancien	ancien	970	970		agriculteur	père agriculteur, municipal de Chardonne	oui	oui

(*a continué*)

45	Jean François/ GRAND/ = Louise Henriette/ DEMIERRE/	FMMZSSD	HHFF()FHHF	moyen (début 18e)	ancien	3105 et 3080	6185	les 3105 sont 1715 en 1830 et 2890 en 1840, les 3080 sont 165 en 1830	inconnue (père vigneron)	père agriculteur, vigneron, municipal de Chardonne	oui	oui
46	Charles Étienne/ DUBUIS/ = Jeanne Louise/ DUBUIS/	MBD	HF()HF	ancien	ancien	17,5, 2225 et 1320	3562,5	35 avec son frère, les 2225 sont 80 en 1830, les 1320 sont 425 en 1830	syndic de Corseaux (père chirurgien, pintier)	père vigneron, municipal de Corsier	oui	oui
47	Jean Samuel/ GENTON/ = Jeanne Susanne/ CHAUBERT/	FFZDD	HHH()FFF	ancien	ancien	décédé	décédé		agriculteur	père huissier, officier du consistoire	non	oui
48	Isaac Aimé/ GERBEX/ = Jeanne Marie/ CHAUDET/	MZD	HF()FF	ancien	ancien	2355 et 195	2550	les 2355 sont 1075 en 1830	vigneron	inconnue	non	non
49	Jean Pierre/ DUCRET/ = Jeanne Marie Sophie/DUCRET/	FBD	HH()HF	ancien	ancien	140	140		agriculteur	père agriculteur	non	non
50	François Daniel/ CUPELIN/ = Jeanne Madeleine/TAVERNEY/	FMFBSSD	HHFH() HHHF	ancien	ancien	1210 et 1485	2695	les 1210 sont 900 en 1840, les 1485 sont 1360 en 1840	inconnue, municipal de Jongny	père agriculteur	oui	oui
51	Jacques Philippe/ CHAUBERT/ = Jeanne Marie/CHAUBERT/	FBD	HH()HF	ancien	ancien	absent du registre	0		inconnue (père agriculteur, grange, laboureur)	père agriculteur	non	non

52	Jean François/ GENTON/ = Jeanne Françoise/DUCRET/	FMMZSDD	HHFF()FHFF	ancien	ancien	2275 et 2045	4320	2045 avec son frère	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur	non	non
53	Jean François/ DUCRET/ = Susanne Françoise/NEYROUD/	MBD / FZD	HF()HF / HH()FF	ancien	ancien	1925 et 80	2005	0 en 1840 après partage	cultivateur	père maréchal, municipal de Chardonne	oui	oui
54	Jean Henri/DUCIMETIERE ALIAS MONOD/ = Louise Marguerite/CHARDON/	FFFBDD	HHHH()HFF	ancien	ancien	575	575	130 en 1830	agriculteur	père vigneron, municipal de Corsier	oui	oui
55	Ferdinand Louis/ TAVERNEY/ = Françoise Marie/BLANCHET/	MZD	HF()FF	ancien	nouveau	595, 1141, 2810, 1056, 591 et 1959	8152	2380, 4565, 4225, 2365 et 7835 avec ses trois frères	agriculteur, cultivateur, vigneron, municipal de Jongny	père cultivateur	oui	oui
56	Jacques David / FORESTIER/ = Arethuse/ GENTON/	FZD	HH()FF	ancien	ancien	170, 247,5 et 815	1232,5	815 sont 235 en 1830, 495 avec son frère	cultivateur	père agriculteur	non	non
57	Jean Michel François / MOURON/ = Susanne Henriette/TAVERNEY/	MZD	HF()FF	ancien	ancien	2170	2170	1955 en 1830	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur, cultivateur, propriétaire, municipal de Jongny	oui	oui
58	Louis/DELAPRAZ/ = Jeanne Catherine/CHOLLET/	MMMZDSD	HFFF()FFHF	ancien	moyen (début 18e)	absent du registre	0		pintier, vendeur de vin	père agriculteur, municipal de Corsier	oui	oui
59	Jean Philippe/ MOREL/ = Esther Marguerite/DENEREAZ/	FFMZDDD	HHHF()FFFF	ancien	ancien	2580	2580	0 après 1833	agriculteur, vigneron, municipal de Chardonne	père agriculteur	oui	oui

Annexe 5.4 Couples réalisant un renchaînement ou un mariage dans l'affinité entre 1791 et 1840, avec ancrage généalogique et profession

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Fortune (cotet 1830–1840)	Total	Remarques	Charge oui/non	Charge oui/non étendue
1	Alexandre François Philippe/ DUCIMETIERE ALIAS MONOD/ = Jeanne Marie/ BEROUD/	FBSWZ	HH()HH.F()F	ancien	moyen (fin 17e)	meunier, cultivateur	père meunier	1000	1000	885 en 1840	non	non
2	Daniel Emmanuel/ DUBUIS/ = Jeanne Marie/ DELAFONTAINE/	ZHZ / BWZ	H()F.H()F / H() H.F()F	ancien	ancien	vigneron, municipal de Corsier	vigneronne après mariage, père agriculteur, régisseur de Corsier	décédé	décédé	ses hoirs 4950 en 1840	oui	oui
3	Jean François Ferdinand/ DENEREAZ/ = Jeanne Esther/ BRUNET/	BWZ	H()H.F()F	ancien	nouveau	agriculteur	nourrice, père inconnue	0	0		non	non
4	Jean François/ DENEREAZ/ = Jeanne Françoise/NEYROUD/	MZSWMZD	HF()FH.FF()FF	ancien	ancien	vigneron	père agriculteur	670	670	290 en 1830	non	non
5	(Jean) Samuel Louis/ CARDINAUX/ = Henriette Madeleine/BARBEY/	ZHMBD	H()F.HF()HF	moyen (fin 17e)	ancien	père laboureur	père agriculteur, laboureur, gouverneur de la paroisse	absent du registre	0		non	oui
6	Jean Aimé/ DELAFONTAINE/ = Jeanne Françoise Louise/DUBUIS/	ZHZ / ZHZ	H()F.H()F / H() F.H()F	ancien	ancien	agriculteur, municipal de Corsier	père vigneron, justicier de la paroisse	6510	6510		oui	oui
7	Jean Pierre Aimé Joseph/ DUBUIS/ = Judith/ DELAFONTAINE/	BWZ / ZHZ	H()H.F()F / H() F.H()F	ancien	ancien	agriculteur	père agriculteur, laboureur, père conseiller puis régisseur de Corsier	1690, 3330 et 335	5355	1690 sont 70 en 1840, 3330 sont 3190 en 1840, 335 sont 0 en 1840	oui	oui
8	Jean Pierre François/ BARBEY/ = Jeanne Louise/ DENEREAZ/	BWFBD / ZDHFZ	H()H.FH()HF / H()FF.HH()F	ancien	ancien	agriculteur	père agriculteur, rière-conseiller de Chardonne	2560 et 350	2910	1055 avec ses deux frères, 2560 est la valeur de ses terres à sa mort en 1833, après le total pour ses hoirs est de 6665	non	oui

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Fortune (cotet 1830–1840)	Total	Remarques	Charge oui/non	Charge oui/non étendue
9	Jean Daniel/MELLET/ = Jeanne Louise/DENEREAZ/	ZHZ	H()F.H()F	nouveau	ancien	inconnue	père régent	absent du registre	0		non	non
10	Jean Louis/ VISINAND/ = Françoise Louise Madeleine/SCHNEEBERGER/	ZHZ	H()F.H()F	moyen (fin 17e)	nouveau	vigneron	père vigneron	730	730		non	non
11	Jean François/DUCIMETIERE ALIAS MONOD/ = Jeanne Esther (ou Susanne)/BEROUD/	FBSWZ	HH()HH.F()F	ancien	moyen (fin 17e)	vigneron, secrétaire de la municipalité de Corsier	père meunier	décédé	décédé	sa veuve : 1795 en 1830, 0 en 1840	non	oui
12	André Samuel Louis/ GENTON/ = Louise Madeleine/ DELAPRAZ/	ZDHMZD	H()FF.HF()FF	ancien	ancien	inconnue	père municipal de Corseaux	475 et 225	700		oui	oui
13	Jean Henri/ SCHNEEBERGER/ = Marianne Henriette/VISINAND/	ZHZ	H()F.H()F	nouveau	moyen (fin 17e)	père agriculteur, vigneron	père agriculteur, vigneron	457,5 et 410	867,5	915 et 820 avec son frère	non	non
14	Marc François Louis/ DENEREAZ/ = Jeanne Louise/ MELLET/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	nouveau	municipal de Jongny	inconnue	550	550	45 en 1830	oui	oui
15	Jean Louis/BARBEY/ = Jeanne Madeleine/DENEREAZ/	BWFBD	H()H.FH()HF	ancien	ancien	père agriculteur	inconnue	4035	4035	2815 en 1830	non	non
16	Pierre Louis/ DUCRET/ = Susanne Françoise Judith/DUCRET/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	ancien	agriculteur	père agriculteur	785	785		non	non
17	Jean Louis/BRON/ = Jeanne Madeleine/DUCRET/	BWZ	H()H.F()F	moyen (début 18e) ?	ancien	inconnue	père agriculteur	absent du registre	0		non	non
18	François Emmanuel/ CHAMBAZ/ = Jeanne Louise/ CHARDON/	ZHZ	H()F.H()F	nouveau	ancien	vigneron	père vigneron, municipal de Corsier	1020	1020	390 en 1830	oui	oui
19	Marc François Philippe/ HERMINJARD/ = Jeanne Henriette/BAUD/	BWMBD	H()H.FF()HF	ancien	ancien	agriculteur	père agriculteur	absent du registre	0		non	non

(*a continué*)

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Fortune (cotet 1830–1840)	Total	Remarques	Charge oui/non	Charge oui/non étendue
20	Jean Gabriel/ SCHNEEBERGER/ = Marianne Henriette Françoise/BINGGELI (PINGUELY)/	MZDHZD	HF()FF.H()FF	nouveau	moyen (début 18e)	inconnue, père agriculteur, vigneron	père agriculteur, vigneron, municipal de Corseaux	457,5 et 410	867,5	915 et 820 avec son frère	oui	oui
21	Jean Pierre François/ HERMINJARD/ = Françoise Marie/BURKY/	BWFZD	H()H.FH()FF	ancien	nouveau	agriculteur	père laboureur	absent du registre	0		non	non
22	Jean Pierre/BRON/ = Jeanne Françoise/DUCRET/	BWZ	H()H.F()F	moyen (début 18e) ?	ancien	inconnue	père agriculteur	absent du registre	0		non	non
23	Pierre Élie/MOREL/= Anne Marie (Marianne)/GENTON/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	ancien	agriculteur	père gouverneur de paroisse	absent du registre	0	a transmis des biens à ses enfants	non	oui
24	Jean Samuel/ VEYRASSAT/ = Jeanne Susanne/WESSEL/	BWZ	H()H.F()F	nouveau	nouveau	agriculteur, municipal de Corsier	inconnue	absent du registre	0		oui	oui
25	Antoine/ VEYRASSAT/ = Jacqueline Charlotte/WESSEL/	BWZ	H()H.F()F	nouveau	nouveau	inconnue	inconnue	absent du registre	0		non	non
26	Jean Louis/ NEYROUD/ = Françoise Madeleine/DUCRET/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	ancien	maréchal, municipal de Chardonne	père agriculteur, boursier de la municipalité de Chardonne	2050	2050	285 en 1830	oui	oui
27	Pierre Louis/ DUCRET/ = Jeanne Madeleine/ NEYROUD/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	ancien	agriculteur, vigneron	père agriculteur, vigneron	2170	2170	1030 en 1830	non	non
28	Pierre François Louis/ DUCRET/ = Susanne Arethuse/ DUCRET/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	ancien	père agriculteur	père agriculteur	625	625	215 au début (pas 1830)	non	non
29	Marc François Samuel Louis/ DENEREAZ/ = Jeanne Louise/ DAVID/	FZHZD	HH()F.H()FF	ancien	nouveau	cultivateur	père laboureur, boursier de la municipalité de Jongny	120	120	10 en 1830	non	oui

*	Couple	Circuit	Circuit (positionnel)	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Fortune (cotet 1830–1840)	Total	Remarques	Charge oui/non	Charge oui/non étendue
30	Jean Jacques/ CHARDON/ = Anne Louise/ COSSY/	MZSWMZD	HF()FH.FF()FF	ancien	nouveau	agriculteur	père laboureur, vigneron	4340	4340	transmet à sa fille Marguerite après sa mort, 1365 en 1840	non	non
31	Jacques François Louis/ CHARDON/ = Madeleine Louise/CHAMBAZ/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	nouveau	vigneron	père vigneron	1685, 70 et 200	1955	les 1685 sont 1550 en 1830	non	non
32	Jean François Daniel/ CHAUBERT/ = Louise/ CARDINAUX/	MBDHZ	HF()HF.H()F	ancien	moyen (fin 17e)	agriculteur	père laboureur	180	180		non	non
33	François Louis Fréderic/ GENTON/ = Jeanne Françoise Madeleine/MOREL/	ZHZ	H()F.H()F	ancien	ancien	concierge, municipal de Chardonne	inconnue	1665	1665	1655 en 1830	oui	oui
34	Jean Samuel/ DENEREAZ/ = Jeanne Marie Élisabeth/BRUNET/	BWZ	H()H.F()F	ancien	nouveau	agriculteur, boucher, rière-conseiller de Chardonne	inconnue	absent du registre	0		non	oui

Annexe 5.5 Unions entre cousin-e-s germain-e-s dans la paroisse de Corsier

*	Couple	Lien de parenté	Année de mariage ou de publication des bans	Lieu	Mariage/ bans/ relation illégitime
1	Samson Philippe DUBUIS = Françoise Marie MONTET	MZD	1749	Corsier	mariage
2	Pierre Aimé MOURON = Jeanne Louise MONTET	FZD	1752	Chardonne	mariage
3	Jean Philippe NEYROUD = Jeanne Marguerite Madeleine GENTON	FMDD	1766	Corsier	mariage
4	Jean François BETTENS = Marie Esther DELAFONTAINE	FZD	1798	Corsier (paroisse)	bans
5	Jacques Philippe CHAUBERT = Jeanne Marie CHAUBERT	FBD	1801	Corsier	bans
6	Charles David Samuel DUBUIS = Françoise Marie DUBUIS	MBD	1802	Corsier (paroisse)	bans
7	Isaac Aimé GERBEX = Jeanne Marie CHAUDET	MZD	1804	Corsier	mariage
8	Jean Philippe HERMINJARD = Jeanne Marie Rose PAVILLARD	FZD	vers 1805	inconnu	inconnu
9	Jean Samuel DELAFONTAINE = Jeanne Marie DELAFONTAINE	FBD	1807	Corsier	mariage
10	Jean Isaac RINSOZ = Françoise Marie RINSOZ	FBD	1807	Corsier (paroisse)	bans
11	Jean François DELAFONTAINE = Jeanne Pauline DELAFONTAINE	FBD	1808	Corsier	mariage
12	François DELAFONTAINE = Louise Françoise Marie GRAND	MZD	1809	Corsier	bans

*	Couple	Lien de parenté	Année de mariage ou de publication des bans	Lieu	Mariage/ bans/ relation illégitime
13	Ferdinand Louis TAVERNEY = Françoise Marie BLANCHET	MZD	1813	Corsier	mariage
14	Abraham François de PALEZIEUX DIT FALCONNET = Henriette Aimée Emilie de PALEZIEUX DIT FALCONNET	FBD	1814	Corsier	mariage
15	Jean Michel François MOURON = Susanne Henriette TAVERNEY	MZD	1814	Corsier	mariage
16	Aimé Jean Marc DUCIMETIERE ALIAS MONOD = Jeanne Louise CHARDON	FZD	1815	Corsier (paroisse)	bans
17	Marc Louis François TAVERNEY = Jeanne Louise Marianne BUTTICAZ	MBD	1816	Corsier (paroisse)	bans
18	Jean François DOVAT = Jeanne Élisabeth CHOLLET	FZD	1817	Corsier	mariage
19	Pierre Louis DENEREAZ = Jeanne Claudine DENEREAZ	FBD	1818	Corsier (paroisse)	bans
20	Jean Louis BRUNET = Susanne Marie MOREL	MZD	1818	Corsier	bans
21	Jean François DUCRET = Françoise Madeleine Henriette DUCRET	MZD	1819	Corsier	bans
22	Jean Daniel DENEREAZ = Jeanne Françoise DENEREAZ	FBD	1819	Corsier (paroisse)	bans
23	Jean François DUCRET = Jeanne Marie Esther DEMIERRE	MZD	1819	Corsier (paroisse)	bans

(*a continué*)

*	Couple	Lien de parenté	Année de mariage ou de publication des bans	Lieu	Mariage/ bans/ relation illégitime
24	Jean Louis FORESTIER = Jeanne Esther NEYROUD	FZD	1821	Corsier (paroisse)	bans
25	Jean Pierre François Fréderic DUCRET = Jeanne Louise DUCRET	MZD	1822	Corsier	mariage
26	Jean François Emmanuel DENEREAZ = Jeanne Françoise DENEREAZ	FBD	1822	Corsier (paroisse)	bans
27	Jean Pierre Charles GATABIN = Jeanne Louise MOREL	MZD	1824		liaison illégitime
28	Jean Samuel DUCRET = Susanne Louise Madeleine DUCRET	MZD	1824	Corsier (paroisse)	bans
29	Charles Étienne DUBUIS = Jeanne Louise DUBUIS	MBD	1824	Corsier	mariage
30	Marc François BETTENS = Françoise Judith DELAFONTAINE	MBD	1828	Corsier	mariage
31	Pierre Isaac DUCRET = Françoise Judith DUCRET	FBD	1829	Corsier	mariage
32	Pierre François GENTON = Jeanne Susanne Louise EMERY	MBD	1829	Corsier	mariage
33	Jacques David FORESTIER = Arethuse GENTON	FZD	1829	Corsier	mariage
34	Jean Philippe DUCRET = Jeanne Susanne Marie Henriette MOURON	MBD	1830	Corsier	mariage
35	Gabriel François LEUBAZ = Françoise Marie JACCOUD	FZD	1831	Corsier	mariage
36	Jean François BETTENS = Anne Marie Louise DELAFONTAINE	MBD	1831	Corsier	mariage

*	Couple	Lien de parenté	Année de mariage ou de publication des bans	Lieu	Mariage/ bans/ relation illégitime
37	Jean François Noé DENEREAZ = Jeanne Marie DENEREAZ	FBD	1831	Corsier	bans
38	Jean François Samuel MOREL = Françoise Esther Arethuse GENTON	MBD / FZD	1832	Corsier	mariage
39	Samuel Daniel DELAFONTAINE = Jeanne Marie Élisabeth DELAFONTAINE	FBD	1834	Corsier	bans
40	François Philippe Rodolphe NEYROUD = Jeanne Françoise NEYROUD	FBD	1836	Chardonne	mariage civil
41	Jean François DUCRET = Susanne Françoise NEYROUD	MBD / FZD	1836	Chardonne	mariage civil
42	Jean Pierre Charles GATABIN = Françoise Louise FORESTIER	MZD	1837	Chardonne	mariage
43	Jean Samuel DENEREAZ = Marie Esther DUCRET	MBD	1838	Chardonne	mariage
44	François Ferdinand Louis TAVERNEY = Jeanne Françoise Henriette TAVERNEY	FBD	1838	Jongny	mariage
45	Jean Samuel DENEREAZ = Jeanne Louise Claudine MERLIN	MBD	1838	Chardonne	mariage
46	Jean François Louis DUCRET = Louise Françoise Susanne MERLIN	MZD	1839	Chardonne	mariage
47	Jean François LAVANCHY = Jeanne MERLIN	FZD	1839	Chardonne	bans
48	Jean Pierre DUCRET = Jeanne Marie Sophie DUCRET	FBD	1839	Chardonne	mariage

Annexe 5.6 Mariages entre cousin-e-s germain-e-s et statut social

*	Couple	Année de mariage ou de publication des bans	Statut de l'époux	Remarques	Statut du père de l'époux	Statut du père de l'épouse
1	Samson Philippe DUBUIS = Françoise Marie MONTET	1749	aucun		aucun	conseiller du village de Corseaux
2	Pierre Aimé MOURON = Jeanne Louise MONTET	1752	conseiller de la paroisse de Corsier		conseiller de la paroisse de Corsier, conseiller du village de Chardonne	conseiller du village de Corseaux
3	Jean Philippe NEYROUD = Jeanne Marguerite Madeleine GENTON	1766	aucun		rière-conseiller de la paroisse de Corsier	conseiller de la paroisse de Corsier
4	Jean François BETTENS = Marie Esther DELAFONTAINE	1798	conseiller du village de Corsier, délégué paroissial de Corsier		conseiller du village de Corsier, délégué paroissial de Corsier	Conseiller de la paroisse de Corsier, conseiller du village de Corsier
5	Jacques Philippe CHAUBERT = Jeanne Marie CHAUBERT	1801	aucun	enfant illégitime	aucun	aucun
6	Charles David Samuel DUBUIS = Françoise Marie DUBUIS	1802	aucun		chambre de régie de la paroisse de Corsier, conseiller du village de Corseaux	justicier de la paroisse de Corsier, secrétaire du consistoire

*	Couple	Année de mariage ou de publication des bans	Statut de l’époux	Remarques	Statut du père de l’époux	Statut du père de l’épouse
7	Isaac Aimé GERBEX = Jeanne Marie CHAUDET	1804	aucun	a un enfant illégitime avec une autre femme	aucun	aucun
8	Jean Philippe HERMINJARD = Jeanne Marie Rose PAVILLARD	1805		vers 1805–1806	aucun	aucun
9	Jean Samuel DELAFONTAINE = Jeanne Marie DELAFONTAINE	1807	aucun		aucun	conseiller du village de Corsier
10	Jean Isaac RINSOZ = Françoise Marie RINSOZ	1807	aucun		aucun	aucun
11	Jean François DELAFONTAINE = Jeanne Pauline DELAFONTAINE	1808	aucun		aucun	conseiller du village de Corsier
12	François DELAFONTAINE = Louise Françoise Marie GRAND	1809	aucun	vit à Genève	conseiller du village de Corsier	aucun

(*a continué*)

*	Couple	Année de mariage ou de publication des bans	Statut de l'époux	Remarques	Statut du père de l'époux	Statut du père de l'épouse
13	Ferdinand Louis TAVERNEY = Françoise Marie BLANCHET	1813	conseiller du village de Jongny		conseiller de la paroisse de Corsier, conseiller du village de Jongny	aucun (à Lutry)
14	Abraham François de PALEZIEUX DIT FALCONNET = Henriette Aimée Emilie de PALEZIEUX DIT FALCONNET	1814	aucun	vit à Vevey, famille importante de Vevey	aucun	vit à Vevey
15	Jean Michel François MOURON = Susanne Henriette TAVERNEY	1814	aucun		aucun	conseiller de la paroisse de Corsier, conseiller du village de Jongny
16	Aimé Jean Marc DUCIMETIERE ALIAS MONOD = Jeanne Louise CHARDON	1815	aucun		syndic de Corsier, justicier de la paroisse de Corsier, etc.	conseiller du village de Corsier, délégué paroissial de Corsier
17	Marc Louis François TAVERNEY = Jeanne Louise Marianne BUTTICAZ	1816	conseiller du village de Jongny		conseiller de la paroisse de Corsier	conseiller du village de Jongny, délégué paroissial, etc.

*	Couple	Année de mariage ou de publication des bans	Statut de l'époux	Remarques	Statut du père de l'époux	Statut du père de l'épouse
18	Jean François DOVAT = Jeanne Élisabeth CHOLLET	1817	aucun	d'une autre paroisse	aucun	aucun
19	Pierre Louis DENEREAZ = Jeanne Claudine DENEREAZ	1818	aucun		aucun	aucun
20	Jean Louis BRUNET = Susanne Marie MOREL	1818	aucun	d'une autre paroisse	aucun	aucun
21	Jean François DUCRET = Françoise Madeleine Henriette DUCRET	1819	aucun		conseiller du village de Chardonne	conseiller du village de Chardonne
22	Jean Daniel DENEREAZ = Jeanne Françoise DENEREAZ	1819	aucun		aucun	aucun
23	Jean François DUCRET = Jeanne Marie Esther DEMIERRE	1819	conseiller du village de Chardonne		aucun	conseiller du village de Chardonne, délégué paroissial, etc.
24	Jean Louis FORESTIER = Jeanne Esther NEYROUD	1821	aucun		aucun	aucun

*	Couple	Année de mariage ou de publication des bans	Statut de l'époux	Remarques	Statut du père de l'époux	Statut du père de l'épouse
25	Jean Pierre François Fréderic DUCRET = Jeanne Louise DUCRET	1822	conseiller du village de Chardonne		conseiller du village de Chardonne	conseiller du village de Chardonne
26	Jean François Emmanuel DENEREAZ = Jeanne Françoise DENEREAZ	1822	conseiller du village de Chardonne		village councillor of Chardonne	none
27	Jean Pierre Charles GATABIN = Jeanne Louise MOREL	1824	aucun	liaison illégitime vers 1824	aucun	aucun
28	Jean Samuel DUCRET = Susanne Louise Madeleine DUCRET	1824	aucun		conseiller du village de Chardonne	conseiller du village de Chardonne, délégué paroissial, etc.
29	Charles Étienne DUBUIS = Jeanne Louise DUBUIS	1824	maire de Corseaux, conseiller du village de Corseaux		conseiller du village de Corseaux	conseiller du village de Corseaux
30	Marc François BETTENS = Françoise Judith DELAFONTAINE	1828	aucun		conseiller du village de Corsier	conseiller du village de Corsier

*	Couple	Année de mariage ou de publication des bans	Statut de l'époux	Remarques	Statut du père de l'époux	Statut du père de l'épouse
31	Pierre Isaac DUCRET = Françoise Judith DUCRET	1829	aucun		aucun	aucun
32	Pierre François GENTON = Jeanne Susanne Louise EMERY	1829	aucun		aucun	aucun
33	Jacques David FORESTIER = Arethuse GENTON	1829	aucun		aucun	aucun
34	Jean Philippe DUCRET = Jeanne Susanne Marie Henriette MOURON	1830	aucun		aucun	aucun
35	Gabriel François LEUBAZ = Françoise Marie JACCOUD	1831	aucun		aucun	aucun
36	Jean François BETTENS = Anne Marie Louise DELAFONTAINE	1831	aucun		aucun	conseiller du village de Corsier
37	Jean François Noé DENEREAZ = Jeanne Marie DENEREAZ	1831	aucun	d'une autre paroisse	aucun	aucun

(*suite*)

*	Couple	Année de mariage ou de publication des bans	Statut de l'époux	Remarques	Statut du père de l'époux	Statut du père de l'épouse
38	Jean François Samuel MOREL = Françoise Esther Arethuse GENTON	1832	aucun		aucun	conseiller du village de Corsier, délégué paroissial
39	Samuel Daniel DELAFONTAINE = Jeanne Marie Élisabeth DELAFONTAINE	1834	aucun		aucun	aucun
40	François Philippe Rodolphe NEYROUD = Jeanne Françoise NEYROUD	1836	aucun		aucun	aucun
41	Jean François DUCRET = Susanne Françoise NEYROUD	1836	aucun	son père a eu un enfant illégitime	conseiller du village de Chardonne	conseiller du village de Chardonne
42	Jean Pierre Charles GATABIN = Françoise Louise FORESTIER	1837	aucun	a un enfant illégitime avec une autre femme, sa femme a un enfant illégitime avec un autre homme	aucun	aucun
43	Jean Samuel DENEREAZ = Marie Esther DUCRET	1838	aucun	d'une autre paroisse	aucun	aucun

*	Couple	Année de mariage ou de publication des bans	Statut de l'époux	Remarques	Statut du père de l'époux	Statut du père de l'épouse
44	François Ferdinand Louis TAVERNEY = Jeanne Françoise Henriette TAVERNEY	1838	aucun		aucun	conseiller du village de Jongny
45	Jean Samuel DENEREAZ = Jeanne Louise Claudine MERLIN	1838	aucun	d'une autre paroisse	aucun	aucun
46	Jean François Louis DUCRET = Louise Françoise Susanne MERLIN	1839	aucun		aucun	aucun
47	Jean François LAVANCHY = Jeanne MERLIN	1839	aucun	lives in another parish after his marriage	aucun	aucun
48	Jean Pierre DUCRET = Jeanne Marie Sophie DUCRET	1839	aucun		aucun	aucun

Annexe 5.7 Lieux de résidence pour les mariages entre un-e local-e et un-e étranger-ère 1773–1782

Lieu de résidence de l'époux																											
	Lieu de résidence de l'épouse	**Blonay ?**	**Chardonne**	**Châtillens**	**Corseaux (village)**	**Corsier**	**Corsier ?**	**Corsier (Champ de Ban)**	**Corsier (La Baume)**	**Corsier (Pont)**	**Corsier (village)**	**Couvet ?**	**Curtilles ?**	**Ecoteaux**	**Essertines sur-Rolle**	**Jongny**	**La Tour-de-Peilz**	**Lenk ?**	**Marac on**	**Montreux (Planches)**	**Oron-la- Ville ?**	**Sottens**	**St- Légier- La Chiésaz**	**inconnu**	**Vevey**	**Vevey?**	**Total**
Chardonne ?																						1					1
Chardonne (village)																								2			2
Corcelles-le-Jorat																1											1
Corseaux ?												1															1
Corsier																	1										1
Corsier (Chatelard)																										1	1
Corsier (Espersiers)																					1						1
Corsier (Grenivaz)															1												1
Corsier (Plan-Dessus)																									1		1

Lieu de résidence de l'époux																										
	Lieu de résidence de l'épouse	**Blonay ?**	**Chardonne**	**Châtillens**	**Corseaux (village)**	**Corsier**	**Corsier ?**	**Corsier (Champ de Ban)**	**Corsier (La Baume)**	**Corsier (Pont)**	**Corsier (village)**	**Couvet ?**	**Curtilles ?**	**Ecoteaux**	**Essertines sur-Rolle**	**Jongny**	**La Tour-de-Peilz**	**Lenk ?**	**Marac on**	**Montreux (Planches)**	**Oron-la- Ville ?**	**Sottens**	**St- Légier- La Chiésaz**	**inconnu**	**Vevey**	**Vevey?**	**Total**
Corsier (village)		1												1				1		1			1	1	1		7
Jongny													1						1								2
Jongny (En Montet)				1																							1
Lausanne					1																						1
Lenk																								1			1
Leysin							1																				1
Morges										1																	1
Pully ?											1																1
St-Saphorin								1																			1
St-Saphorin ?			1																								1
St-Saphorin (paroisse)					1																						1
Vevey						1			1	1																	3
Vevey ?											1																1
Total		**1**	**1**	**1**	**2**	**1**	**1**	**1**	**1**	**2**	**2**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**4**	**2**	**1**	**32**

(*suite*)

Annexe 5.8 Lieux de résidence pour les mariages entre deux étranger-ères 1773–1782

Lieu de résidence de l'époux													
	Lieu de résidence de l'épouse	**Blonay**	**Châtillens**	**Fey ?**	**La Tour-de-Peilz**	**Morges ?**	**Moudon ?**	**Puidoux (Cremières)**	**Rivaz ?**	**inconnu**	**Vevey**	**Vevey ?**	**Total**
Blonay ?						1							**1**
Echallens ?				1									**1**
Ecoteaux					1								**1**
La Tour-de-Peilz										1			**1**
Morges			1										**1**
inconnu										1			**1**
Vevey		1			1		1	1	1		11		**16**
Vevey ?												1	**1**
Total		**1**	**1**	**1**	**2**	**1**	**1**	**1**	**1**	**2**	**11**	**1**	**23**

Annexe 5.9 Lieux de résidence pour les mariages entre un-e local-e et un-e étranger-ère 1831–1840

Lieu de résidence de l'époux	**Lieu de résidence de l'épouse**	**Blonay (Cojonnex)**	**Blonay (Tercier)**	**Bussy-sur-Moudon**	**Champvent**	**Chardonne**	**Chardonne (rière)**	**Chexbres**	**Corseaux**	**Corsier**	**Corsier (Pont)**	**Corsier (rière)**	**Ecoteaux**	**Jongny**	**Jongny (rière)**	**La Tour-de-Peilz**	**Lausanne**	**Les Thioleyres**	**St-Légier-La Chiésaz**	**Vevey**	**Total**
Chardonne		1	1	1	1			1								1		1		1	**8**
Vevey						1				1	1	2									**5**
Corsier								1									1			1	**3**
Corseaux																			1	1	**2**
Corsier (rière)													1							1	**2**
Genève									1	1											**2**
Lausanne						1				1											**2**
St-Saphorin (Ogoz)						2															**2**
Bex (rière)										1											**1**
Bussy-Chardonney														1							**1**
Chardonne (rière)								1													**1**

(*suite*)

Lieu de résidence de l'époux																					
	Lieu de résidence de l'épouse	Blonay (Cojonnex)	Blonay (Tercier)	Bussy-sur-Moudon	Champvent	Chardonne	Chardonne (rière)	Chexbres	Corseaux	Corsier	Corsier (Pont)	Corsier (rière)	Ecoteaux	Jongny	Jongny (rière)	La Tour-de-Peilz	Lausanne	Les Thioleyres	St-Légier-La Chiésaz	Vevey	Total
Chesalles-sur-Oron						1															**1**
Jongny (rière)																	1				**1**
Mont-sur-Rolle							1														**1**
Montreux (Châtelard)						1															**1**
Paudex						1															**1**
Puidoux (Publoz)												1									**1**
Puidoux (rière)							1														**1**
Rivaz						1															**1**
St-Légier-La Chiésaz															1						**1**
St-Saphorin															1						**1**

Lieu de résidence de l'époux																				
	Lieu de résidence de l'épouse	Blonay (Cojonnex)	Blonay (Tercier)	Bussy-sur-Moudon	Champvent	Chardonne	Chardonne (rière)	Chexbres	Corseaux	Corsier	Corsier (Pont)	Corsier (rière)	Ecoteaux	Jongny	Jongny (rière)	La Tour-de-Peilz	Lausanne	Les Thioleyres	St-Légier-La Chiésaz	Vevey	Total
St-Saphorin (rière)							1														1
Vernex						1															1
Yverdon-les-Bains						1															1
Total		1	1	1	1	10	3	3	1	4	1	3	1	1	2	1	2	1	1	4	42

Annexe 5.10 Lieux de résidence pour les mariages entre deux étranger-ère-s 1831–1840

Lieu de résidence de l'époux																
	Lieu de résidence de l'épouse	**Chexbres**	**Clarens**	**Cully**	**Köniz**	**La Tour-de-Peilz**	**Lausanne**	**Montreux (Châtelard)**	**Oron-la-Ville**	**Péry**	**Puidoux**	**Rivaz**	**St-Saphorin**	**Vevey**	**Yvoire**	**Zurich**	**Total**
Vevey				1						1		1		13		1	**17**
La Tour-de-Peilz						1								1			**2**
Lausanne							1							1			**2**
Puidoux													1				**1**
Nyon															1		**1**
Blonay (rière)					1												**1**
Genève														1			**1**
Oron-la-Ville									1								**1**
Puidoux (Cremières)												1					**1**
La Neuveville														1			**1**
Rivaz											1						**1**
Châtel-St-Denis	1																**1**
St-Saphorin (rière)		1															**1**
Lignerolle			1														**1**
Montreux (Châtelard)								1									**1**
Total	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**2**	**1**	**17**	**1**	**1**	**33**

Annexe 5.11 Mariages entre deux personnes étrangères à la paroisse 1773–1782, avec professions et ancrage généalogique

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
1	Jean Louis/ DUPONT/	Vevey	Susanne Pernette/ ULM/	Vevey	inconnue (père justicier de Corsier, assesseur consistorial de Corsier)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau
2	François Louis/ BOLAZ de/	Vevey	Catherine/ FORNEY/	Puidoux (Cremières)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	ancien
3	Jacques Daniel/ DOVAT/	Ecoteaux	Jeanne Marie/ CHOLLET/	La Tour-de-Peilz	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	moyen
4	Daniel/ FALLACIAN/	Vevey	Françoise/ PICHET (RICHET ?)/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
5	François Jean/ GRENIER/	Vevey	Marguerite Élisabeth/ PARLIER/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
6	David/ CARDINAUX/	inconnu	Marie/DUPRAZ/	inconnu	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	nouveau
7	David/ TRINKARD/	Vevey	Jeanne Marguerite/ ROSSIRE/	Blonay	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen
8	Auguste/ BURNAT/	Vevey ?	Jeanne Élisabeth/ ROUSSATIER ?/	Vevey ?	capitaine au service de France	père justicier à Vevey	oui	oui	capitaine au service de France	inconnue	militaire	inconnue	nouveau	nouveau

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
9	Jacques/ GONSETH/	Vevey	Rose Judith/ MARTIN/	La Tour-de-Peilz	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen
10	Jean Pierre/ ROGIVUE/	Vevey	Susanne Marguerite/ MASSARD/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	moyen
11	Pierre Henri/ PRUNET ?/	Vevey	Marguerite Louise/ MARINDIN/	Vevey	inconnue	inconnue (père conseiller de Vevey)	oui	oui	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
12	Abraham Daniel/ MAYOR/	Echallens ?	Susanne/DAVID/	Fey ?	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau
13	François/ PHILIBERT/	Vevey	Esther Madeleine/ STRAHM/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
14	Georges/ BUEHRER/	Vevey	Catherine/ RAMUZ/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
15	Jean François Louis/ENTZEN (HENTSCHEL)/	Vevey	Jeanne Louise Françoise/ CHEVALLEY/	Rivaz ?	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	moyen
16	Henri/ WAECKERLIG/	La Tour-de-Peilz	Antoinette/ MERCIER/	inconnu	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
17	Antoine Théophile/ MILLIASSE/	Vevey	Anne Marie/ ZWAHLEN/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
18	Jacques Louis/ PAYOUD/	Vevey	Jeanne Françoise/ BLANCHOUD/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen
19	Jean Louis/ MEYSTRE/	Vevey	Marguerite Élisabeth/ CORNAZ/	Moudon ?	inconnue (père agriculteur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
20	Pierre Antoine/ CARDINAUX/	Vevey	Françoise Marie/ BONJOUR/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen
21	David Henri/ DUPRAZ/	Blonay ?	Françoise/ HOFER/	Morges ?	pasteur	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
22	Pierre Adam/ RIGOUD/	Morges	Jeanne Susanne/ DECOSTERD/	Châtillens	postillon de la paroisse de Corsier	père agriculteur	non	non	postillon	père agriculteur	postillon	agriculteur	moyen	ancien
23	François David/ DENEREAZ/	Vevey	Renée Lucrece/ PRADEZ/	Vevey	horloger	inconnue	non	non	horloger	inconnue	artisan	inconnue	ancien	nouveau

Annexe 5.12 Mariages entre deux personnes étrangères à la paroisse 1831–1840, avec professions et ancrage généalogique

*	Nom de l'époux	Village d'habi-tation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habi-tation de l'épouse	Profes-sion/ch arge homme	Profession/ch arge femme	Charge oui/non	Charge éten-due oui/non	Pro-fession homme	Profession femme	Catérogie profession-nelle homme	Catérogie profession-nelle femme	Ancrage généalo-gique homme	Ancrage généalo-gique femme
1	Jacques Louis Isaac/NEYROUD/	Vevey	Louise Marguerite/ FISCHER/	Zürich	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau
2	Jacques Benjamin/ GENAND/	Vevey	Marie Louise/ CHAUBERT/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen
3	Henri/GARDEL/	Lausanne	Marie Louise/ CHAUBERT/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	moyen
4	Auguste/JEAN-PETIT-MATILE/	Châtel-St-Denis	Jeanne Susanne Marguerite/ MARGUERAT/	Châtel-St-Denis	horloger	père charpentier	non	non	horloger	père charpentier	artisan	artisan	nouveau	nouveau
5	Gabriel François/ LEUBAZ/	Vevey	Françoise Marie/ JACCOUD/	Vevey	ouvrier tailleur ambulant	marchand	non	non	ouvrier tailleur ambulant	marchand	artisan	marchand	moyen	moyen
6	Jacques Pierre Samuel/ SIEBENTHAL von/	Vevey	Marie Madeleine/ BARBEY/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	ancien
7	Charles François/ BOREL/	Vevey	Antoinette Christine Henriette/ HOEFFLIN/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	nouveau
8	François Louis/ PUTTOT/	Vevey	Jeanne Henriette/ PINGET/	Rivaz	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ ch arge homme	Profession/ ch arge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie profession-nelle homme	Catérogie profession-nelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
9	Charles Victor/ BALLIF/	La Neuveville	Françoise Étiennette Charlotte Célestine/ PASCHOUD/	Vevey	inconnue	père négociant	non	non	inconnue	père négociant	inconnue	marchand	nouveau	nouveau
10	Charles/RICHON/	La Tour-de-Peilz	Jeanne Louise/ WASSER-FALLEN/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	nouveau
11	Jean Pierre/ MICHELIN/	Genève	Françoise Henriette/ DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	Vevey	inconnue	père régent	non	non	inconnue	père régent	inconnue	régent	nouveau	ancien
12	Charles Louis Michel Samuel/ MOREL/	Lignerolle	Amédée Jeanne Rose Lucile/ BONS de/	Clarens	inconnue (père banquier)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau
13	Jean Frédéric/ DELAFON-TAINE/	Vevey	Jeannette/ JAUNIN/	Vevey	inconnue (père agri-culteur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau
14	Jean Samuel/ SCHOPFER/	Blonay (rière)	Marie Madeleine/ SCHAFFNER/	Köniz	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
15	Jean Daniel/ MASSARD/	St-Saphorin (rière)	Jeanne Françoise/ MAGNIN/	Chexbres	inconnue (père valet)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen
16	Louis Henri/ METTRAL/	Nyon	Françoise/ AMIOT/	Yvoire	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
17	Jean François/ ORGUELT/	Puidoux (Cremières)	Jeanne Susanne/ TESTUZ/	Rivaz	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	moyen

(*suite*)

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ ch arge homme	Profession/ ch arge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
18	Jean/BROT/	Lausanne	Jeanne Julie/ PONNAZ/	Lausanne	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
19	François Louis/ VUADENS/	Vevey	Louise Marianne/ HERMANN/	Vevey	inconnue (père tourneur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
20	Louis Benjamin/ VINCENT/	Vevey	Jeanne Christine/ GEROCK/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	nouveau
21	Pierre Victor/ LINDENMEYER/	Vevey	Jeanne Marguerite/ GIRARDIN/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
22	Jean Abraham/ VISINAND/	Vevey	Jeanne Marguerite/ DAVEL/	Cully	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau
23	Jean François Louis/COSSY/	Puidoux	Françoise/ EMERY/	St-Saphorin	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	ancien
24	Jean Aimé/ PAYOUD/	Vevey	Louise Julie/ HOEFFLIN/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	nouveau
25	Jean Charles/ PRENLELOUP/	Montreux (Châtelard)	Susanne Marie/ MICHEL/	Montreux (Châtelard)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau
26	Jacob Frédéric/ BRIOD/	Vevey	Marie Louise/ GIMBEL/	Péry	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
27	Jean Louis/ DELRIEU/	Vevey	Jeanne Marie/ MOURON/	Vevey	inconnue	père agriculteur, journalier, vigneron	non	non	inconnue	père agriculteur, journalier, vigneron	inconnue	vigneron	nouveau	ancien

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ ch arge homme	Profession/ ch arge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
28	Jeremy/FAVRE/	La Tour-de-Peilz	Susette/PITTET/	La Tour-de-Peilz	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen
29	Jean François/ CHEVALLEY/	Rivaz	Marie Louise/ CHEVALLEY/	Puidoux	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen
30	Charles Henri Louis/ MARMILLOD/	Oron-la-Ville	Louise Marie/ PASCHE/	Oron-la-Ville	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
31	Jean Jacques/ GUNTHERT/	Vevey	Françoise Henriette/ FAZAN/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau
32	Jean David/ TORNIER/	Vevey	Marguerite/ SAUGY/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	nouveau
33	François Jacques Louis/ FORESTIER/	Vevey	Jeanne Françoise Pernette/ BERTHET/	Vevey	inconnue	père journalier	non	non	inconnue	père journalier	inconnue	ouvrier/ journali er/ domestique	ancien	nouveau

Annexe 5.13 Mariages entre un-e étranger-ère et un-e résident-e de la paroisse 1773–1782, avec professions et ancrage généalogique

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie profession-nelle homme	Catérogie profession-nelle femme	Ancrage généalo-gique homme	Ancrage généalo-gique femme
1	Ferdinand Louis/ MONTET de/	Corsier (village)	Marie Anne Henriette Arethuse/ DELAFONTAINE/	Vevey	notaire, banneret de la paroisse de Corsier	père juge, conseiller de Vevey	oui	oui	notaire	juge	magistrat/ profession libérale	magistrat/ profession libérale	ancien	ancien
2	Jean Daniel/ ROCHE/	Corsier (Chatelard)	Jeanne Susanne Françoise/ DECRAUSAZ (DECROUSAZ)/	Vevey ?	agriculteur	journalière (après mariage), père inconnu	non	non	agriculteur	journalière après mariage	agriculteur	ouvrier/ journalier	ancien	nouveau
3	Jean/ DUFRENE (OU DUFRESNE)/	Leysin	Françoise Marguerite/ MOURON/	Corsier ?	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	ancien
4	Jean François/ DECRAUSAZ (DECROUSAZ)/	Vevey	Marie Françoise Louise/CUENOD/	Corsier	peintre de cadres	père agriculteur, vigneron	non	non	peintre	vigneron	artisan	vigneron	nouveau	ancien
5	Joseph/ NUESSLE/	Morges	Marguerite Judith/ AGUILLON/	Corsier (Pont)	garçon maréchal	père chapelier	non	non	maréchal	chapelier	artisan	artisan	nouveau	nouveau
6	Jean Louis/ MAILLARD/	Vevey	Marie Marguerite Henriette/BRUN/	Corsier (Pont)	inconnue	père assesseur consistorial de Corsier	oui	oui	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	ancien
7	Abraham/PAGE/	Jongny	Jeanne Susanne Madeleine/ BADOUX/	Curtilles ?	agriculteur	inconnue, agricultrice après mariage	non	non	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	nouveau
8	Jean Antoine/ MONNARD/	Corseaux ?	Susanne Madeleine/FAVRE/	Couvet ?	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	moyen

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie profession-nelle homme	Catérogie profession-nelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
9	Jean Gabriel/ COSSY/	St-Saphorin	Jeanne Louise (ou Françoise)/ DENTAN/	Corsier (Champ de Ban)	laboureur, vigneron	père agriculteur, rière-conseiller de paroisse, gouverneur de Corsier	non	oui	laboureur, vigneron	père agriculteur	vigneron	agriculteur	nouveau	ancien
10	Jean/CUPELIN/	Jongny	Jeanne Louise/ SEREZ/	Maracon	inconnue	père régent	non	non	inconnue	régent	inconnue	régent	ancien	moyen
11	Joseph Charles/ BENOIT/	Vevey	Marie Madeleine/ MULLER/	Corsier (La Baume)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	moyen
12	Jean Baptiste/ VERREY/	Pully ?	Louise Olympe/ DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	Corsier (village)	inconnue	père agriculteur	non	non	inconnue	agriculteur	inconnue	agriculteur	moyen	ancien
13	Daniel/SIMON/	St-Saphorin (parish)	Jeanne Élisabeth Sarah/VOLET/	Corseaux (village)	inconnue	père cabaretier, grand gouverneur de Corsier	non	oui	inconnue	cabaretier	inconnue	marchand	moyen	ancien
14	Albert/ CORBOZ/	Corsier (village)	Jeanne Louise/ REYBAZ/	Blonay ?	pasteur	père directeur des postes	non	non	pasteur	directeur des postes	pasteur	directeur des postes (?)	moyen	nouveau
15	Gedeon/ DULEX/	Vevey ?	Anne Catherine/ CROUSAZ de/	Corsier (village)	major	père juge, châtelain de Corsier	oui	oui	major	juge	militaire	magistrat/ profession libérale	nouveau	moyen
16	Jean Philippe Louis/ CUPELIN/	Jongny (En Montet)	Jeanne ou Susanne Marie/GUIGNET/	Châtillens	agriculteur	inconnue	non	non	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	nouveau
17	Pierre François/ DUCRET/	Chardonne ?	Jeanne Marie/ GATABIN/	Sottens	cordonnier	inconnue	non	non	cordonnier	inconnue	artisan	inconnue	ancien	nouveau

(*suite*)

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
18	Jean Daniel/ SAMSON/	St-Saphorin ?	Jeanne Françoise Esther/ LAVANCHY/	Chardonne	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	ancien
19	Jean François/ PENSEYRES/	Corcelles-le-Jorat	Françoise Marie/ CUPELIN/	Jongny	agriculteur, vigneron	père gouverneur de Jongny	non	oui	agriculteur, vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	nouveau	ancien
20	Étienne Charles Philibert/ MARGUET (MERGUEX)/	Lausanne	Jeanne Françoise/ MONTET/	Corseaux (village)	marchand	père laboureur, conseiller de paroisse, conseiller de Corseaux	oui	oui	marchand	inconnue	marchand	inconnue	nouveau	ancien
21	Cesar/CUENOD/	Corsier (village)	Susanne/EGGEN/	Lenk ?	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau
22	Adam/ MOURON/	Chardonne (village)	Marianne/ HERMINJARD/	inconnu	inconnue	agricultrice après mariage	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien
23	François Louis/ CHAUBERT/	Corsier (Grenivaz)	Louise/ BOURGEOIS/	Essertines-sur-Rolle	inconnue (père granger)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	nouveau
24	François (Jean) Louis/ DELAPRAZ/	Chardonne (village)	Susanne/DAVID/	inconnu	manœuvre, officier civile de la justice de Corsier	inconnue	non	oui	manœuvre	inconnue	ouvrier/ journalier	inconnue	ancien	nouveau
25	Jean Pierre/ BOULENAZ/	Corsier (Espersiers)	Madeleine/PACHE/	Oron-la-Ville ?	laboureur, grand gouverneur de Corsier	inconnue	non	oui	laboureur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	moyen
26	Jacob Abel/ BOVARD/	Corsier (village)	Anne Marie/ JAUNIN/	inconnu	vigneron	inconnue	non	non	vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	moyen	moyen

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
27	Jean Michel/ ARRAGON/	Corsier (village)	Susanne Marie/ LEIDET, LEYDET, LAYDET, LAIDET (LEBET ?)/	Montreux (Planches)	pavisseur, vigneron	inconnue	non	non	pavisseur, vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	moyen	nouveau
28	Pierre Antoine/ BOULENAZ/	Corsier (village)	Jeanne Judith/ GILLIARD/	Ecoteaux	municipal de Corsier, père vigneron	inconnue	oui	oui	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	moyen
29	Jacques François Louis/ NEYROUD/	Corsier	Jeanne/VITTOZ/	La Tour-de-Peilz	vigneron	inconnue	non	non	vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	ancien	nouveau
30	Isaac Louis/ DUBUIS/	Corsier (village)	Marie/VUADENS/	St-Légier-La Chiésaz	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen
31	Pierre/WAELTI/	Lenk	Marianne/ HERMINJARD/	inconnu	inconnue	agricultrice après mariage	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	agriculteur	nouveau	ancien
32	Jean Frédéric/ GILLIERON/	Corsier (Plan-Dessus)	Louise Marie/ BLANCHOUD/	Vevey	meunier	inconnue	non	non	meunier	inconnue	artisan	inconnue	nouveau	moyen

Annexe 5.14 Mariages entre un-e étranger-ère et un-e résident-e de la paroisse 1831–1840, avec professions, ancrage généalogique et fortune

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/charge homme	Profession/charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catégorie professionnelle homme	Catégorie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
1	Jean François Philippe/MASSARD/	St-Saphorin (rière)	Jeanne Marie/GENTON/	Chardonne (rière)	inconnue (père valet)	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	moyen	ancien	extérieur	extérieur	0	
2	Jean Marc/MANI/	Bussy-Chardonney	Jeanne Marianne ou Marie/ROHRBACH/	Jongny	inconnue	père agriculteur, cultivateur	non	non	inconnue	père agriculteur, cultivateur	inconnue	agriculteur	nouveau	nouveau	extérieur	extérieur	555	
3	Jean Louis Emmanuel/MAULAZ/	St-Saphorin	Françoise Henriette/DELAFONTAINE/	Jongny (rière)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	ancien	extérieur	extérieur	305	
4	Benedict/HOFFMANN/	Lausanne	Susanne/RINSOZ/	Chardonne	inconnue	père agriculteur, huissier de la justice de paix (1803), sergent de la municipalité de Chardonne	non	oui	inconnue	père agriculteur, huissier de la justice de paix	inconnue	magistrat/profession libérale	nouveau	ancien	extérieur	extérieur	380	
5	Jules Frédéric/LEYVRAZ/	Bex (rière)	Henriette Renée/BOULENAZ/	Corsier	inconnue	père vigneron, municipal de Corsier, gouverneur de Corsier	oui	oui	inconnue	père vigneron	inconnue	vigneron	moyen	ancien	extérieur	extérieur	760	
6	Jean Pierre/JACCOUD/	Vevey	Jeanne Isaline/RAYROUX/	Corsier (rière)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	nouveau	extérieur	extérieur	0	
7	Jean/GINGGEN/	Vevey	Élisabeth/LUETHI/	Corsier	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau	extérieur	extérieur	0	

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catégorie professionnelle homme	Catégorie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
8	Jean Louis André/ CHAMBAZ/	Genève	Jeanne Marie Louise/VOLET/	Corseaux	tailleur de pierres	père agriculteur, municipal de Corseaux	oui	oui	tailleur de pierres	père agricul-teur	artisan	agricul-teur	moyen	ancien	extérieur	extérieur	4135	père de la femme en fait veuve et hoirs du père
9	Jean Pierre Henri/ DUCRET/	Corsier (rière)	Marie Marguerite/JEANNERET/	Vevey	agricul-teur	inconnue	non	non	agricul-teur	inconnue	agricul-teur	inconnue	ancien	nouveau	475	250	extérieur	père de l'homme en fait la veuve du père
10	Jean Louis/BRON/	St-Saphorin (Ogoz)	Jeanne Madeleine/DUCRET/	Chardonne	inconnue	père agricul-teur	non	non	incon-nue	père agricul-teur	inconnue	agricul-teur	moyen	ancien	extérieur	extérieur	660	
11	François Ferdinand Louis/TAVERNEY/	St-Légier-La Chiésaz	Jeanne Françoise Henriette/ TAVERNEY/	Jongny (rière)	inconnue (père agricul-teur)	père agriculteur, cultivateur, vigneron, municipal de Jongny	oui	oui	incon-nue	père agri-culteur, culti-vateur, vigneron	inconnue	vigneron	ancien	ancien	extérieur	extérieur	2810	
12	Jacques David/ DESCARTIERS/	Yverdon-les-Bains	Jeanne Jacqueline/ RITSCHARD/	Chardonne	gen-darme	inconnue	non	non	gen-darme	inconnue	militaire	inconnue	moyen	moyen	extérieur	extérieur	0	
13	Jean Jacob/ ROCHE/	Corsier	Jeanne Louise Henriette/DESCOMBES/	Chexbres	avocat, muni-cipal de Corsier	père pasteur	oui	oui	avocat	père pasteur	magistrat/ profession libérale	pasteur	ancien	nouveau	4995	9990	extérieur	9990 avec son frère
14	Jean Pierre/DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	Vevey	Louise Françoise/GUEX/	Corsier (rière)	régent	inconnue	non	non	régent	inconnue	régent	inconnue	ancien	moyen	extérieur	extérieur	0	
15	Jean Pierre/ GRANDCHAMP/	Puidoux (rière)	Jeanne Marie/ RITSCHARD/	Chardonne (rière)	inconnue	inconnue	non	non	incon-nue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen	extérieur	extérieur	0	

(*suite*)

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catégorie professionnelle homme	Catégorie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
16	Jean Henri/DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	Corsier	Louise Marguerite/CHARDON/	Vevey	agriculteur	père vigneron, délégué de la paroisse de Corsier, municipal de Corsier	oui	oui	agriculteur	père vigneron	agriculteur	vigneron	ancien	moyen	575	3500	extérieur	
17	Jean Paul/ DUPRAZ/	Vevey	Jeanne Marie Madeleine/ CHENAUX/	Corsier (Pont)	agriculteur	père tailleur de pierres	non	non	agriculteur	père tailleur de pierres	agriculteur	artisan	nouveau	ancien	extérieur	extérieur	165	
18	Jean Pierre Philippe/GENTON/	Chardonne	Françoise Marie Marguerite/MONTET/	Blonay (Cojonnex)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien	2070	20	extérieur	
19	Jean Jacques Charles/la HARPE de/	Lausanne	Jeanne Marie/ VERREY/	Corsier	médecin	père pasteur	non	non	médecin	père pasteur	magistrat/ profession libérale	pasteur	nouveau	moyen	extérieur	extérieur	2050	
20	Louis Philippe/ PASCHE/	Jongny (rière)	Jeanne Madeleine/DENEREAZ/	Lausanne	cultivateur	inconnue	non	non	cultivateur	inconnue	agriculteur	inconnue	nouveau	ancien	92,5	3825	extérieur	homme 185 avec son frère
21	Jean Pierre/ BINGGELI (PINGUELY)/	Corseaux	Louise Marie Marguerite/ BUZINAT/	St-Légier-La Chiésaz	vigneron	inconnue	non	non	vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	moyen	nouveau	522	1565	extérieur	1565 veuve et hoirs, à diviser par trois
22	François Louis/ VISINAND/	Corseaux	Jeanne Susanne Marie/SEREX/	Vevey	vigneron, sergent de la municipalité de Corseaux	inconnue	non	oui	vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	ancien	moyen	0	930	extérieur	

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catégorie professionnelle homme	Catégorie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l’homme	Fortune du père de l’homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
23	Louis Frédéric/ SEREX/	Corsier (rière)	Jeanne Susanne/ TROTTET/	Ecoteaux	inconnue (père agriculteur, laboureur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen	0	2570	extérieur	
24	Jean Daniel/ FELIX/	Corsier	Susanne Françoise/DOGES/	Lausanne	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	moyen	46	décédé ?	extérieur	140 avec ses deux frères
25	Emile Vincent/ FRANCEY/	Montreux (Châtelard)	Jeanne Susanne Françoise Marianne/ MOURON/	Chardonne	inconnue	père agriculteur, cultivateur	non	non	inconnue	père agriculteur, cultivateur	inconnue	agriculteur	nouveau	ancien	extérieur	extérieur	1950	
26	Alexandre/ PAICHE/	Genève	Jeanne Françoise Henriette/ BOULENAZ/	Corsier	inconnue	père vigneron, municipal de Corsier, gouverneur de Corsier	oui	oui	inconnue	père vigneron	inconnue	vigneron	nouveau	ancien	extérieur	extérieur	760	
27	Louis Samuel Frédéric/MICHAUD (MECHOUD ?)/	Puidoux (Publoz)	Marianne/ DUFEY/	Corsier (rière)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien	extérieur	extérieur	0	
28	Pierre François/ TAVEL/	Chardonne	Jeanne/ LEGERT/	Chexbres	inconnue (père agriculteur, cordonnier)	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	ancien	moyen	1395	3875	extérieur	père de l’homme en fait hoirs

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catégorie professionnelle homme	Catégorie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
29	Jean Samuel Ferdinand/NEYROUD/	Chardonne	Jeanne Louise/ DECOSTERD/	La Tour-de-Peilz	cultivateur	inconnue	non	non	cultivateur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien	0	530	extérieur	père de l'homme en fait la veuve du père
30	Jacques David Frédéric/MAILLARD/	Chesalles-sur-Oron	Élisabeth/ MOREL/	Chardonne	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	ancien	extérieur	extérieur	0	
31	Jean Pierre/BRON/	St-Saphorin (Ogoz)	Jeanne Françoise/ DUCRET/	Chardonne	inconnue	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	moyen	ancien	extérieur	extérieur	660	
32	François Louis/ DENEREAZ/	Rivaz	Jeanne Françoise/ DUCRET/	Chardonne	agriculteur	père agriculteur	non	non	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien	extérieur	extérieur	2445	père de la femme en fait veuve du père
33	Jean François/ NEYROUD/	Chardonne	Marie Pauline/ CORBOZ/	Blonay (Tercier)	inconnue (père agriculteur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	moyen	120	530	extérieur	père de l'homme en fait la veuve du père
34	David Gabriel Louis/MICHEL/	Vevey	Jeanne Françoise Marie/ DEMIERRE/	Chardonne	propriétaire	inconnue	non	non	propriétaire	inconnue	propriétaire	inconnue	nouveau	ancien	extérieur	extérieur	1810	père de la femme en fait la femme elle-même
35	François Henri/ MONNARD/	Mont-sur-Rolle	Élisabeth/ DUCRET/	Chardonne (rière)	inconnue	père cultivateur	non	non	inconnue	père cultivateur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien	extérieur	extérieur	1130	
36	Jean François/ FORESTIER/	Chardonne	Jeanne Marie/ VOLET/	Les Thioleyres	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien	0	3100	extérieur	
37	Jean François/ DUCRET/	Chardonne (rière)	Susanne Marie Françoise/ JAQUES/	Chexbres	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau	20	1445	extérieur	homme incertain

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catégorie professionnelle homme	Catégorie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
38	Frédéric Samuel/ MOJONNIER/	Chardonne	Rose Susanne/ AGUET/	Vevey	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	moyen	0	0	extérieur	
39	François Samuel/ VOLET/	Chardonne	Susette Marguerite/JOSSEVEL/	Bussy-sur-Moudon	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau	0	3725	extérieur	
40	François/MOURON/	Chardonne	Marie Louise/ CHEVAILLER/	Champvent	inconnue (père agriculteur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau	0	0	extérieur	
41	Jean Philippe/ NEYROUD/	Paudex	Jeanne ou Anne Françoise Marie Susanne/ MAGNIN/	Chardonne	cultivateur	père agriculteur	non	non	cultivateur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	moyen	extérieur	extérieur	95	
42	Louis Vincent / MASSON/	Vernex	Jeanne Louise/ NEYROUD/	Chardonne	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	ancien	extérieur	extérieur	510	

Annexe 5.15 Mariages entre deux résident-e-s de la paroisse 1773–1782, avec professions et ancrage généalogique

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
1	Michel Nicolas/CUPELIN/	Corsier (Rose)	Anne Marie/ MULLER/	Corsier (Chaux ?)	agriculteur, laboureur	agricultrice (après mariage)	non	non	agriculteur, laboureur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	moyen
2	Samuel Aaron/ DUBUIS/	Corsier	Jeanne Françoise/MOURON/	Chardonne (village)	vigneron, justicier de la paroisse de Vevey	vigneronne (après mariage), père agriculteur, assesseur consistorial, conseiller de paroisse	oui	oui	vigneron	agriculteur	vigneron	agriculteur	moyen	ancien
3	Pierre/CUPELIN/	Corsier (Rose)	Jeanne Françoise Marie/ DENEREAZ/	Chardonne	inconnue	père laboureur	non	non	inconnue	père laboureur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien
4	Jean Daniel/ ROCHE/	Corsier (Chatelard)	Jeanne Françoise/BAUD/	Corsier (En Montet)	agriculteur	père vigneron	non	non	agriculteur	père vigneron	agriculteur	vigneron	ancien	ancien
5	Jean François Louis/CUENOUD/	Corsier (parish)	Susanne Marie/PRENLELOUP/	inconnu	maçon	père militaire, soldat	non	non	maçon	père militaire, soldat	artisan	militaire	nouveau	ancien
6	François Aimé Étienne/ CHOLLET/	Corsier (Fenil)	Susanne Élisabeth/PENSEYRES/	Corsier	laboureur	inconnue	non	non	laboureur	inconnue	agriculteur	inconnue	moyen	nouveau

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/charge homme	Profession/charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
7	Pierre François/VOLET/	Corseaux (village)	Jeanne Françoise ou Jeanne Marie/CHAUDET/	Corseaux	vigneron	père vigneron	non	non	vigneron	père vigneron	vigneron	vigneron	ancien	ancien
8	Jean Isaac/DUFEY/	Corsier	Susanne/RATTALY/	Corsier	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	moyen
9	Jean François/MOREL/	Chardonne (village)	Jeanne Françoise/NEYROUD/	Chardonne (village)	agriculteur, rière-conseiller de Chardonne, gouverneur de Chardonne	père conseiller de paroisse, conseiller de Chardonne	oui	oui	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien
10	Abraham Isaac Jacob/BAUD/	Corsier (En Montet)	Ursule/CHOLLET/	Corsier	vigneron	agricultrice (après mariage)	non	non	vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	ancien	moyen
11	David Étienne/NEYROUD/	Chardonne (village)	Marie Anne Marianne/DELAPRAZ/	Chardonne	agriculteur, taupier	inconnue	non	non	agriculteur, taupier	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien
12	Jean Christian Christ/HENNEBERGER/	Corsier (Monts)	Jeanne Marie/DELAFONTAINE/	Corsier (village)	cabaretier	vigneronne après mariage, père rière-conseiller de paroisse, conseiller de Corsier	oui	oui	cabaretier	inconnue	marchand	inconnue	nouveau	ancien

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
13	François Auguste/ BOULENAZ/	Corsier (village)	Louise Arethuse/ DELAPRAZ/	Corseaux (village)	vigneron, gouverneur de Corsier, sergent de la régie de Corsier	père agriculteur, vigneron, conseiller de la paroisse de Corsier	oui	oui	vigneron	père agriculteur, vigneron	vigneron	vigneron	ancien	ancien
14	Louis Ferdinand/VOLET/	Chardonne (village)	Jeanne Susanne/ VOLET/	Corseaux (village)	inconnue	père cabaretier, gouverneur de la paroisse de Corsier	non	oui	inconnue	cabaretier	inconnue	marchand	ancien	ancien
15	Jean Claude/ FORESTIER/	Chardonne (Rueyres)	Jeanne Élisabeth/VOLET/	Chardonne (village)	meunier	père vigneron	non	non	meunier	père vigneron	artisan	vigneron	ancien	ancien
16	Jean David/ JACCOUD/	Chardonne	Jeanne Louise/ NEYROUD/	Chardonne (village)	agriculteur	père agriculteur, conseiller de la paroisse de Corsier, conseiller de Chardonne	oui	oui	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	moyen	ancien
17	Jean Pierre Samuel/ DUCRET/	Chardonne (village)	Jeanne Esther Louise/ DUCRET/	Chardonne (village)	inconnue	père conseiller de Chardonne, rière-conseiller de paroisse	oui	oui	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
18	Jean François/ CHAUDET/	Chardonne ?	Françoise Marie Madeleine/NEYROUD/	Chardonne (village)	agriculteur	père conseiller de la paroisse, conseiller de Chardonne	oui	oui	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien
19	Jacob/CHAUBERT/	Corsier (Grenivaz)	Marie Marianne/ WIELAND/	Corsier (Monts) ?	agriculteur	agricultrice (après mariage)	non	non	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	moyen	nouveau
20	Gabriel Emmanuel/ DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	Corsier (village)	Marianne/ ROSSIER/	Corsier	inconnue	domestique	non	non	inconnue	domestique	inconnue	ouvrier/ journalier/ domestique	ancien	moyen
21	Jean Philippe/ MOURON/	Chardonne (village)	Arethuse Louise/ CHAUDET/	Chardonne (village)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien
22	Jean Philippe/ MOURON/	Chardonne (village)	Jeanne Marie/ GILLIERON/	Corsier (village ou Champ de Ban)	inconnue	père meunier	non	non	inconnue	père meunier	inconnue	artisan	ancien	nouveau
23	François Louis (Henri)/ ROCHE/	Corsier (Pont)	Jeanne (ou Susanne) Marguerite/ CHAUDET/	Corsier (Pont)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien
24	Jacob Frédéric/ROCHE/	Corsier (Pont)	Françoise Marie/LAMBERT/	Corsier (Pont)	inconnue	lessiveuse	non	non	inconnue	lessiveuse	inconnue	lessiveuse ?	ancien	moyen

(*suite*)

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
25	Jean/MOREL/	Chardonne ?	Esther/NEYROUD/	Chardonne (village)	agriculteur, rière-conseiler de Chardonne	père conseiller de la paroisse, conseiller de Chardonne	oui	oui	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien
26	Jean/MOREL/	Chardonne ?	Françoise Madeleine/ DUCRET/	Chardonne (village)	agriculteur, rière-conseiler de Chardonne	père rière-conseiller de Chardonne	non	oui	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien
27	Samuel/NEYROUD/	Chardonne (Perroset)	Jeanne Jacqueline Louise/ FORESTIER/	Chardonne (village)	agriculteur, vigneron, conseiller communal de Chardonne	père agriculteur, gouverneur de Jongny	non	oui	agriculteur, vigneron	agriculteur	vigneron	agriculteur	ancien	ancien
28	Jean Philippe Georges/ GENTON/	Chardonne (village)	Jeanne Marie/ MOURON/	Corseaux (village)	gouverneur de la paroisse de Corsier	laboureure après mariage, père rière-conseiller de Chardonne	non	oui	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien
29	Jean François/ VOLET/	Chardonne	Susanne Esther/ DUCRET/	Chardonne (Paully ?)	agriculteur	père agriculteur	non	non	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien
30	Ferdinand/ NEYROUD/	Chardonne (village)	Susanne Madeleine/ DENEREAZ/	Chardonne (village)	agriculteur, conseiller de Chardonne, conseiller de paroisse	inconnue	oui	oui	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
31	Jean Louis/ DELAFONTAINE/	Corsier (JaugUettaz)	Jeanne Marie Françoise/ DELAPRAZ/	Corseaux (village)	vigneron	père agriculteur, vigneron, conseiller de la paroisse de Corsier, justicier	oui	oui	vigneron	père agriculteur, vigneron	vigneron	vigneron	ancien	ancien
32	Jean François Louis/ TAVERNEY/	Jongny (La Chaudettaz)	Jeanne Louise Marie/BUTTICAZ/	Jongny (village)	agriculteur, cultivateur, propriétaire, conseiller de paroisse	père agriculteur, conseiller de Jongny, assesseur consistorial	oui	oui	propriétaire	agriculteur	propriétaire	agriculteur	ancien	ancien
33	Samuel Louis/ NEYROUD/	Chardonne (village)	Françoise Jeanne Madeleine (ou Marie)/DENEREAZ/	Chardonne (village)	agriculteur, conseiller de la paroisse de Corsier, conseiller de Chardonne	père cabaretier, conseiller de Chardonne	oui	oui	agriculteur	père cabaretier	agriculteur	marchand	ancien	ancien
34	Daniel Frédéric/GILLIERON/	Corsier (Plan-Dessus)	Jeanne Louise/ CHOLLET/	Corsier (Fenil)	laboureur, vigneron	laboureure, vigneronne après mariage	non	non	vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	nouveau	moyen
35	Pierre Abraham Aimé/ CHAUDET/	Chardonne (village)	Jeanne Louise/ DUCRET/	Chardonne (Panessière)	inconnue	agricultrice après mariage, père rière-conseiller de Chardonne	non	oui	inconnue	agriculteur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien

(*suite*)

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
36	Pierre François/DENEREAZ/	Chardonne	Françoise Marie/CUPELIN/	Jongny	trompette des dragons	père gouverneur de Jongny	non	oui	trompette des dragons	inconnue	militaire	inconnue	ancien	ancien
37	Adam Louis/ DENEREAZ/	Chardonne ?	Jeanne Marie Anne Barbille (Marianne)/ DENTAN/	Corsier (Champ de Ban)	vigneron	père agriculteur, rière-conseiller de paroisse, gouverneur de Corsier	non	oui	vigneron	père agriculteur	vigneron	agriculteur	ancien	ancien
38	Jean François/ DELAFONTAINE/	Corsier (Fenil)	Jeanne Louise/ DUBUIS/	Corseaux (village)	agriculteur, laboureur, conseiller de Corsier, chambre de régie de la paroisse, etc.	père vigneron	oui	oui	agriculteur, laboureur	père vigneron	agriculteur	vigneron	ancien	moyen
39	Jean François Ferdinand/ BARBEY/	Corsier (Espersiers)	Anne Madeleine/DELAFONTA INE/	Corsier (Monts) ?	agriculteur, laboureur, grand gouverneur de la paroisse de Corsier	agricultrice (après mariage)	non	oui	agriculteur, laboureur	agricultrice	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien
40	Jean Benoit/ CHAUBERT/	Corsier (Grenivaz)	Marie/WIELAND/	Corsier (Monts) ?	ouvrier	inconnue	non	non	ouvrier	inconnue	ouvrier/ journalier/ domestique	inconnue	moyen	nouveau

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
41	Jean François/ DUCRET/	Chardonne (Paully)	Susanne Marie/NEYROUD/	Chardonne (village)	agriculteur	père agriculteur, conseiller de la paroisse de Corsier, conseiller de Chardonne	oui	oui	agriculteur	agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien
42	Jean François/ DUCRET/	Chardonne (Perriaz)	Jeanne Marie/ GENTON/	Chardonne (village)	agriculteur, rière-conseiller de Chardonne, gouverneur de Chardonne	inconnue	non	oui	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien
43	Josue/PILET/	Corsier (rière)	Jeanne Françoise/HENRY/	Corsier	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau
44	Jean Abraham/ CHARDON/	Corsier (village)	Jeanne Élisabeth/MOURON/	Corseaux	vigneron	vigneronne (après mariage)	non	non	vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	moyen	ancien
45	Jean Élie/ MAYOR/	Corsier (rière)	Françoise Marie/PILET/	Corsier (Nant)	inconnue (père granger)	père granger	non	non	père granger	père granges	ouvrier/ journalier/ domestique	ouvrier/ journalier/ domestique	ancien	ancien
46	Aimé Sébastien/GENTON/	Chardonne (village)	Marie/ BARBEY/	Chardonne (village)	agriculteur	père granger	non	non	agriculteur	père granger	agriculteur	ouvrier/ journalier/ domestique	ancien	ancien

(*suite*)

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
47	François André/DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	Corsier (village)	Jeanne (Esther) Madeleine/ GENTON/	Chardonne (village)	agriculteur, vigneron, justicier, syndic de Corsier	inconnue	oui	oui	agriculteur, vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	ancien	ancien
48	Pierre Samuel/ VOLET/	Chardonne (village)	Marie Esther/ BRUNET/	Chardonne	agriculteur, vigneron	inconnue	non	non	agriculteur, vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	ancien	nouveau
49	Jean Étienne/ BARBEY/	Chardonne ?	Jeanne Madeleine/LAVANCHY/	Chardonne (Flederaules ?)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien
50	Jean François/ DEMIERRE/	Chardonne (Panessière)	Louise Esther (Jeanne)/ GENTON/	Chardonne (village)	agriculteur, vigneron, chambre de régie de Chardonne, municipal de Chardonne	inconnue	oui	oui	agriculteur, vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	ancien	ancien
51	Jean David Philippe/ DUCRET/	Chardonne (village)	Jeanne Susanne Françoise/GACCONNY ? DAGONNY ?/	Chardonne	agriculteur, boursier de la municipalité de Chardonne	inconnue	non	oui	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	nouveau
52	Jean Benoit / GURTNER/	Jongny (Perey)	Madeleine/ MAEDER/	Corsier (parish)	agriculteur	père granger	non	non	agriculteur	père granger	agriculteur	ouvrier/ journalier/ domestique	nouveau	nouveau

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
53	Jean/CHAUBERT/	Corsier (Grenivaz)	Jeanne Susanne Claudine/ BEROUD/	Corsier (Pont)	laboureur, officier baillival de la paroisse de Corsier, officier de justice de Corsier	père meunier	non	oui	agriculteur	père meunier	agriculteur	artisan	moyen	moyen
54	Jean François/ NEYROUD/	Chardonne (village)	Jeanne Marie Anne Barbille (Marianne)/ DENTAN/	Chardonne	agriculteur	vigneronne après mariage, père agriculteur, rière-conseiller de la paroisse de Corsier, gouverneur de Corsier	non	oui	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien
55	Jean Antoine/ SIGRIST/	Corsier (rière)	Jeanne Judith/ MOREL/	Chardonne ?	agriculteur, granger	inconnue	non	non	agriculteur, granger	inconnue	agriculteur	inconnue	moyen	ancien
56	Jean Samuel/ CUPELIN/	Jongny	Jeanne Susanne/ PAHUD/	Corseaux	agriculteur	nourrice	non	non	agriculteur	nourrice	agriculteur	nourrice	ancien	nouveau
57	Jean François/ DENTAN/	Corsier (Champ de Ban)	Jeanne Françoise Judith/ CHOLLET/	Corsier (Fenil)	laboureur, vigneron, gouverneur de Corsier	vigneronne après mariage	non	oui	laboureur, vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	ancien	moyen

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
58	Jean François Aimé/CHARDON/	Corsier (village)	Susanne Marie/ LAVANCHY/	Chardonne	agriculteur, vigneron	père agriculteur	non	non	agriculteur, vigneron	agriculteur	vigneron	agriculteur	moyen	ancien
59	Jean François/ MERLIN/	Chardonne (village)	Marie/ LAVANCHY/	Chardonne	agriculteur, vigneron	père agriculteur	non	non	agriculteur, vigneron	père agriculteur	vigneron	agriculteur	ancien	ancien
60	Jean Claude/ DENEREAZ/	Chardonne (village)	Esther Françoise Marguerite/DENTAN/	Corsier (Champ de Ban)	inconnue	père agriculteur, rière-conseiller de la paroisse de Corsier, gouverneur de Corsier	non	oui	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien
61	Jean Samuel/ MOURON/	Chardonne (village ou Popraz)	Jeanne Françoise/ DEMIERRE/	Chardonne (village ou Perriaz)	agriculteur, laboureur, rière-conseiller de la paroisse de Corsier, rière-conseiller de Chardonne	père agriculteur, rière-conseiller de Chardonne, hospitalier de la paroisse de Corsier	non	oui	agriculteur, laboureur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/non	Charge étendue oui/non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme
62	Jean François Sébastien/ DENEREAZ/	Chardonne	Jeanne Susanne/ BARBEY/	Jongny	agriculteur, rière-conseiller de Chardonne, conseiller communal de Chardonne	père sergent dans la milice	non	oui	agriculteur	père sergent dans la milice	agriculteur	militaire	ancien	ancien
63	Jean Nicolas / DEMIERRE/	Chardonne (Panessière)	Susanne Marie (ou Jeanne Susanne)/ DENEREAZ/	Chardonne (village)	agriculteur, vigneron, municipal de Chardonne, hospitalier de la paroisse de Corsier	père cabaretier, conseiller de Chardonne	oui	oui	agriculteur, vigneron	père cabaretier	vigneron	marchand	ancien	ancien
64	Jacob/NEYROUD/	Corsier (village)	Susanne Marie Élisabeth/ BOULENAZ/	Corsier ?	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien

Annexe 5.16 Mariages entre deux résident-e-s de la paroisse 1831–1840 avec professions, ancrage généalogique et fortune

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
1	Jean David / VERREY/	Corsier	Susanne Françoise Louise Julie/MONTET de/	Chardonne	pasteur	père agriculteur, horloger, militaire, justicier de la paroisse de Corsier	oui	oui	pasteur	père agriculteur, horloger, militaire	pasteur	militaire	moyen	ancien	?	2050	0	2050 (hoirie)
2	Jean Jacques/ BAUD/	Corsier (Longpraz)	Jeanne Françoise/CORBOZ/	Corsier (rière)	inconnue (père agriculteur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	moyen	0	5675	0	
3	Jean Pierre François Frédéric/DUCRET/	Chardonne	Henriette Madeleine/ BARBEY/	Chardonne	agriculteur, municipal de Chardonne	père agriculteur	oui	oui	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien	2910	décédé	2540	
4	Jean Samuel/ DENEREAZ/	Chardonne	Marie Esther/ DUCRET/	Chardonne	agriculteur, cultivateur	père agriculteur	non	non	agriculteur, cultivateur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien	1905	décédé	1380	
5	Jean Daniel/ DUCRET/	Chardonne	Jeanne Susanne/ PASCHE/	Jongny	agriculteur	père agriculteur, municipal de Jongny	oui	oui	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	nouveau	985	décédé	3825	
6	Pierre Louis/ PASCHE/	Jongny (rière)	Jeanne Judith/ GENTON/	Chardonne	agriculteur	père agriculteur	non	non	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	nouveau	ancien	0	3825	1660	1660 grand-père
7	Jean Samuel/ DUCRET/	Chardonne	Jeanne Marie/ DENEREAZ/	Chardonne	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien	535	décédé	800	

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l’homme	Fortune du père de l’homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
8	Philippe Henri/ FORESTIER/	Chardonne	Susanne Marie/ DUCRET/	Chardonne	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur, charron	non	non	inconnue	père agriculteur, charron	inconnue	charron ?	ancien	ancien	2005	436	1925	père de la femme incertain, père de l’homme 1745 en hoirie (environ 4 ?)
9	Jean Samuel/ RITSCHARD/	Chardonne (rière)	Jeanne/ DUCRET/	Chardonne (rière)	inconnue	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	moyen	ancien	1240	décédé	695	
10	Jean Abraham/ DENTAN/	Chardonne (rière)	Jeanne Catherine/ RITSCHARD/	Chardonne	agriculteur	inconnue	non	non	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	moyen	0	2475	0	père de la femme inconnue
11	Jean François/ BETTENS/	Corsier (rière)	Anne Marie Louise/DELAFONTAINE/	Corsier (rière)	inconnue (père agriculteur, laboureur)	laboureure après mariage, père agriculteur, laboureur, conseiller du village de Corsier, chambre de régie de Corsier, municipal de Corsier	oui	oui	inconnue	laboureure après mariage, père agriculteur, laboureur,	inconnue	agriculteur	moyen	ancien	0	4355	6510	
12	Jean Louis/ DENEREAZ/	Chardonne	Jeanne Susanne/ FORESTIER/	Chardonne	agriculteur, cultivateur	inconnue	non	non	agriculteur, cultivateur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien	1275	décédé	2855	

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
13	Jean Pierre Louis Ulrich/ DUBUIS/	Corsier (rière)	Louise/ DELAPRAZ/	Corseaux	inspecteur du péage de Bellière	père vigneron, sergent de la municipalité de Corseaux	non	oui	inspecteur de péage	vigneron	inspecteur de péage ?	vigneron	moyen	ancien	707	4950	295	père de l'homme veuve et hoirs, divisé par sept pour l'homme, père de la femme 590 avec une veuve (incertain)
14	Frédéric Jules/ DUBUIS/	Corsier	Jeanne Louise/ CHARDON/	Corsier	vigneron	père agriculteur	non	non	vigneron	père agriculteur	vigneron	agriculteur	moyen	moyen	707	4950	4340	père de l'homme veuve et hoirs, divisé par sept pour l'homme
15	Isaac Gamaliel/ SCHNEEBERGER/	Corsier	Susanne Louise/ CONOD/	Corsier	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau	0	0	0	
16	François/ DENTAN/	Chardonne (rière)	Jeanne ou Louise/MOUNOUD/	Chardonne (Cremières)	agriculteur, cultivateur	inconnue	non	non	agriculteur, cultivateur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	nouveau	0	0	0	
17	Jean François Samuel/ MOREL/	Chardonne	Françoise Esther Arethuse/GENTON/	Chardonne	inconnue (père agriculteur)	père concierge, municipal de Chardonne, délégué de la paroisse de Corsier	oui	oui	inconnue	père concierge	inconnue	Concierge ?	ancien	ancien	42,5	640	1665	homme 85 avec son frère, père de l'homme est la femme du père
18	Jean Louis/ CHARDON/	Chardonne	Louise/CHAUBERT/	Chardonne	inconnue (père agriculteur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen	15	955	300	mère de la femme, veuve

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
19	Jean Michel/ DUCRET/	Chardonne (Paully)	Jeanne Claudine Marie/ RATTALY/	Chardonne (Monts)	agriculteur	inconnue	non	non	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	moyen	2640	décédé	0	
20	Pierre Louis/ DUCRET/	Chardonne	Susanne Françoise Judith/ DUCRET/	Chardonne	agriculteur	père agriculteur	non	non	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien	785	2445	1380	mère de l'homme veuve
21	Jean François Ferdinand/ BARBEY/	Corsier (Monts)	Jeanne Susanne/ CHAUBERT/	Corsier (Monts)	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	ancien	moyen	330	2540	3120	
22	Louis Frédéric/ CURCHOD/	Jongny	Jeanne Jacqueline/ RITSCHARD/	Chardonne	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	moyen	0	0	0	
23	Pierre Abraham François/ CURCHOD/	Chardonne	Jeanne Françoise/NEYROUD/	Chardonne	cultivateur, tuilier	inconnue	non	non	cultivateur, tuilier	inconnue	agriculteur/ artisan	inconnue	moyen	ancien	0	0	1535	père de la femme : cumul incertain, dont aussi mère de la femme (785)
24	Jean Samuel Frédéric/ EMERY/	Chardonne	Jeanne Françoise Marie/ DUCRET/	Chardonne (rière)	agriculteur	père agriculteur	non	non	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien	165	1365	240	femme sa propre fortune, son père absent
25	Jean Frédéric Theophile/ CHOLLET/	Corsier	Élisabeth/ GEIGER/	Corsier	inconnue (père agriculteur, laboureur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	moyen	nouveau	0	415	0	père de l'homme en fait mère de l'homme
26	Jean Abraham/ BEROUD/	Corsier	Jeanne Louise Marianne/ DUCIMETIERE ALIAS MONOD/	Corsier	agriculteur	père agriculteur, vigneron, greffier de la municipalité de Corsier	non	oui	agriculteur	père agriculteur, vigneron	agriculteur	vigneron	moyen	ancien	2045	décédé	3500	

*	Nom de l’époux	Village d’habitation de l’époux	Nom de l’épouse	Village d’habitation de l’épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l’homme	Fortune du père de l’homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
27	Jean Pierre Frédéric/ GRAND/	Corsier (rière)	Françoise Henriette/HERMINJARD/	Corsier (rière)	inconnue (père agriculteur, vigneron)	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	moyen	ancien	435	1490	3453	père de la femme incertain
28	Jacques Louis/ MAYOR/	Corsier (rière)	Marie Anne/ BOULENAZ/	Corsier (rière)	inconnue	père agriculteur, vigneron, municipal de Corsier	oui	oui	inconnue	père agriculteur, vigneron	inconnue	vigneron	moyen	ancien	110	2810	1925	
29	Jean François Abraham/ NEYROUD/	Chardonne	Jeanne Susanne (Susette)/ MONTET de/	Chardonne	agriculteur, vigneron	agricultrice après mariage	non	non	agriculteur, vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	ancien	ancien	0	775	3450	
30	Jean François/ EMERY/	Chardonne	Jeanne Susanne/ MOENNOZ/	Chardonne	inconnue (père agriculteur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	nouveau	150	940	0	
31	Marc François Philippe/HERMINJARD/	Corsier (rière)	Jeanne Henriette/BAUD/	Corsier (rière)	agriculteur	père agriculteur	non	non	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien	0	7950	5675	père de l’homme a 1185 et 6765, 6765 avec sa femme
32	Jean Gabriel/ SCHNEEBERGER/	Corseaux	Marianne Henriette Françoise/ BINGGELI (PINGUELY)/	Corseaux	inconnue (père agriculteur, vigneron)	père agriculteur, vigneron, municipal de Corseaux	oui	oui	inconnue	père agriculteur, vigneron	inconnue	vigneron	ancien	moyen	2445	4425	1570	240 et 2205, père de la femme décédé, il s’agit de sa veuve et des hoirs ensemble
33	Charles François Henri/ BOULENAZ/	Corsier	Marie/ IMHOFF (OU IMHOF)/	Corsier (rière)	inconnue (père agriculteur, vigneron)	père laboureur	non	non	inconnue	père laboureur	inconnue	agriculteur	ancien	moyen	0	1925	0	

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
34	Jean Daniel/ DUCROS/	Corsier (rière)	Françoise Marie/HER-MINJARD/	Corsier (rière)	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	nouveau	ancien	55	1965	3453	père de la femme incertain
35	Jean Pierre François/HER-MINJARD/	Corsier (rière)	Françoise Marie/BURKY/	Corsier (rière)	agriculteur	père laboureur	non	non	agriculteur	père laboureur	agriculteur	agriculteur	ancien	nouveau	0	7950	1650	père de l'homme a 1185 et 6765, 6765 avec sa femme ; hoirs du grand-père de la femme 6600 divisé par 4
36	Jean Jacques Louis/GAU-DARD/	Corsier (rière)	Susanne Marie/ BARBEY/	Corsier (rière)	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien	0	6255	2540	
37	Jean Pierre Abraham/ CHAUBERT/	Corsier (rière)	Jeanne Françoise/DUFEY/	Corsier (rière)	agriculteur	père agriculteur, laboureur	non	non	agriculteur	père agriculteur, laboureur	agriculteur	agriculteur	moyen	moyen	0	3120	7520	
38	Jean Gabriel Richard/ DUCIME-TIERE ALIAS MONOD/	Corsier	Jeanne Susanne/ CHOLLET/	Corsier	inconnue (père agriculteur, vigneron, justicier, syndic de Corsier)	père agriculteur, municipal de Corsier	oui	oui	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	ancien	moyen	35	3420	0	
39	Nicolas/ AEGERTER/	Corsier (rière)	Madeleine/ WIRTH/	Corsier (rière)	inconnue	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	nouveau	nouveau	0	0	0	
40	Jacques Gabriel/ BUERKI/	Corsier (Salauroz)	Louise Françoise Marie/ DUCIME-TIERE ALIAS MONOD/	Corsier	agriculteur	père agriculteur, vigneron	non	non	agriculteur	père agriculteur, vigneron	agriculteur	vigneron	nouveau	ancien	0	1650	2360	

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
41	Marc Henri Daniel/MAILLARD/	Corsier	Jeanne Marie Henriette/ CUPELIN/	Corsier	inconnue (père tonnelier)	père agriculteur, vigneron	non	non	inconnue	père agriculteur, vigneron	inconnue	vigneron	moyen	ancien	0	0	1805	
42	Jean François/ GILLIARD/	Corsier (Chaux)	Henriette Françoise Marie/ CORBOZ/	Corsier	agriculteur	agricultrice après mariage	non	non	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	moyen	moyen	0	7545	5375	
43	Frédéric André/ PASCHOUD/	Corsier (Grenivaz)	Jeanne Françoise/BOULENAZ/	Corsier (Espersiers)	inconnue	père laboureur, gouverneur de la paroisse de Corsier	non	oui	inconnue	père laboureur	inconnue	agriculteur	nouveau	ancien	0	3670	930	père de la femme est la veuve du père
44	Michel Jean Louis/MOURON/	Chardonne (Monts)	Jeanne Susanne Madeleine/ DUCRET/	Chardonne (Monts)	inconnue (père agriculteur, vigneron)	père cultivateur	non	non	inconnue	père cultivateur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien	0	1950	1130	
45	Jean Louis/ MOURON/	Chardonne	Jeanne Marie Susanne/ DENEREAZ/	Chardonne	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur, municipal de Chardonne	oui	oui	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien	1505	décédé	1618	9710 veuve et hoirs du père de la femme (environ 6 personnes)
46	Jean Élie Ferdinand/ BUTTICAZ/	Jongny	Catherine Esther/DELAFONTAINE/	Jongny	inconnue, sergent de la municipalité de Jongny (père agriculteur, vigneron)	père laboureur, municipal de Jongny	oui	oui	inconnue	père laboureur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien	610	390	3250	3250 entre les enfants du père la femme

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
47	Jacques Louis/ HEMMERLING/	Corseaux	Jeanne Françoise Marianne/ DELAFONTAINE/	Jongny (rière)	laboureur, vigneron	vigneronne après mariage	non	non	laboureur, vigneron	inconnue	vigneron	inconnue	nouveau	ancien	0	0	305	305 mère de la femme
48	François Louis/ DUCRET/	Chardonne (rière)	Susanne/ DUCRET/	Chardonne (rière)	agriculteur, cultivateur	inconnue	non	non	agriculteur, cultivateur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien	0	660	3540	
49	Aimé André/ BUTTICAZ/	Jongny	Jeanne Louise/ FORESTIER/	Jongny	cultivateur	inconnue, père boursier de la commune de Jongny	non	oui	cultivateur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien	4430	390	1795	
50	Jean Pierre/ GENTON/	Chardonne	Henriette Isabelle/ SEREX/	Corsier (rière)	inconnue (père cultivateur)	père agriculteur, laboureur	non	non	inconnue	père agriculteur, laboureur	inconnue	agriculteur	ancien	moyen	355	20	2570	
51	François Daniel/ FORESTIER/	Chardonne	Louise/DENEREAZ/	Chardonne	agriculteur	père agriculteur, municipal de Chardonne	oui	oui	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien	0	2855	2795	
52	François Philippe Rodolphe/ NEYROUD/	Chardonne	Jeanne Françoise/NEYROUD/	Chardonne	inconnue (père agriculteur)	père vigneron	non	non	inconnue	père vigneron	inconnue	vigneron	ancien	ancien	1135	5955	3880	

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
53	Jean Pierre Louis/ DUCRET/	Chardonne	Marie Louise/ DEMIERRE/	Chardonne	inconnue	père agriculteur, pintier, vendeur de vin, assesseur de la justice de paix de Corsier	oui	oui	inconnue	père agriculteur, pintier, vendeur de vin	inconnue	marchand	ancien	ancien	352,5	740	12545	père de l'homme est la veuve, 685 avec son frère
54	François Louis/ FORESTIER/	Chardonne	Louise Marie/ NEYROUD/	Chardonne	agriculteur, cultivateur	père vigneron	non	non	agriculteur, cultivateur	père vigneron	agriculteur	vigneron	ancien	ancien	1905	436	3880	père de l'homme 1745 en hoirie (environ 4 ?)
55	Pierre François Louis/ DUCRET/	Chardonne	Susanne Arethuse/ DUCRET/	Chardonne	inconnue (père agriculteur)	père agriculteur	non	non	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	ancien	ancien	626	1380	2445	mère de la femme veuve, femme a 380
56	Jean Pierre Charles/ GATABIN/	Corseaux	Françoise Louise/ FORESTIER/	Chardonne	vigneron	vigneronne après mariage, père agriculteur	non	non	vigneron	père agriculteur	vigneron	agriculteur	nouveau	ancien	110	décédé	436	père de la femme 1745 en hoirie (environ 4 ?)
57	Jean Samuel François/ MOREL/	Chardonne	Jeanne Susanne Louise/DENEREAZ/	Chardonne	régent	père agriculteur	non	non	régent	père agriculteur	régent	agriculteur	ancien	ancien	0	945	4455	
58	François/ GUEX/	Jongny (rière)	Jeanne Susanne/ GIDDEY/	Jongny	agriculteur, cultivateur	père agriculteur, laboureur	non	non	agriculteur, cultivateur	père agriculteur, laboureur	agriculteur	agriculteur	moyen	nouveau	0	790	0	
59	Jean Samuel/ DENEREAZ/	Puidoux (ou Chardonnne) (Primapraz)	Jeanne Louise Claudine/ MERLIN/	Chardonne (Paully)	agriculteur	inconnue	non	non	agriculteur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	ancien	92	2970	2850	les 92 sont 275 entre les trois frères

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
60	Henry/FORESTIER/	Chardonne	Jeanne Susanne/ NEYROUD/	Chardonne	inconnue	père sergent de la municipalité de Chardonne	non	oui	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien	0	3745	1610	
61	Jean François Henri/TAVEL/	Chardonne	Jeanne/GENTON	Chardonne	inconnue (père agriculteur)	inconnue	non	non	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien	0	2390	815	
62	Jean François Louis/ DUCRET/	Puidoux (rière) (ou Chardonne)	Louise Françoise Susanne/ MERLIN/	Chardonne (rière)	cultivateur	père agriculteur, cultivateur	non	non	cultivateur	père agriculteur, cultivateur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien	925	décédé	8025	
63	Jean Pierre/ DUCRET/	Chardonne	Jeanne Marie Sophie/ DUCRET/	Chardonne	agriculteur	père agriculteur	non	non	agriculteur	père agriculteur	agriculteur	agriculteur	ancien	ancien	140	3540	1380	
64	Pierre François/TAVEL/	Chardonne	Susanne Marie/ NEYROUD/	Chardonne	agriculteur, municipal de Chardonne, syndic de Chardonne	père vigneron	oui	oui	agriculteur	père vigneron	agriculteur	vigneron	ancien	ancien	0	2390	3880	
65	Jean Pierre Samuel/ MOREL/	Chardonne	Susanne Marie /CHAUBERT/	Chardonne	cultivateur	inconnue	non	non	cultivateur	inconnue	agriculteur	inconnue	ancien	moyen	1510	2580	300	mère de la femme, veuve
66	Jean François/ DUCRET/	Chardonne	Susanne Françoise/NEYROUD/	Chardonne	cultivateur	père maréchal, municipal de Chardonne	oui	oui	cultivateur	père maréchal	agriculteur	artisan	ancien	ancien	1925	2170	2050	homme fortune incertaine

*	Nom de l'époux	Village d'habitation de l'époux	Nom de l'épouse	Village d'habitation de l'épouse	Profession/ charge homme	Profession/ charge femme	Charge oui/ non	Charge étendue oui/ non	Profession homme	Profession femme	Catérogie professionnelle homme	Catérogie professionnelle femme	Ancrage généalogique homme	Ancrage généalogique femme	Fortune de l'homme	Fortune du père de l'homme	Fortune du père de la femme	Remarques fortune
67	Jean Louis/ DUCRET/	Jongny	Susanne (Susette)/ RINSOZ/	Chardonne	inconnue	inconnue, père délégué de la paroisse de Corsier	oui	oui	inconnue	inconnue	inconnue	inconnue	ancien	ancien	0	1605	1685	
68	Marc François Samuel Louis/ DENEREAZ/	Chardonne	Jeanne Louise/ DAVID/	Jongny	cultivateur	père laboureur, boursier de la municipalité de Jongny	non	oui	cultivateur	père laboureur	agriculteur	agriculteur	ancien	nouveau	120	10885	2765	
66	Jacques ou Jean Daniel/ WILLENEGGER/	Corsier (rière)	Françoise Marie Henriette/CHAUBERT/	Corsier (rière)	inconnue	père agriculteur, sergent	non	oui	inconnue	père agriculteur	inconnue	agriculteur	nouveau	moyen	1425	1085	180	

Chapitre 7

Annexe 7.1 Chaînes de parenté entre acheteurs et vendeurs. Critère : 4e degré de consanguinité, 2e degré d'affinité

*	Lien de parenté positionnel	Consanguinité/ affinité	Degré	Lien	*	Lien de parenté positionnel	Consangui nité/affinité	Degré	*	Lien de parenté positionnel	Consangui-nité/affinité	Degré
1	(H)H	consanguinité	1	enfant	**23**	H()HF.HF H()FFH	affinité	3	**44**	H()HH.FFF F(H)HFH	affinité	4
2	F()H	consanguinité	1	frère/sœur	**24**	H()HF.HF H()FFH	affinité	3	**45**	H()HH.FFF F(H)HFH	affinité	4
3	neveu (pas dans bdd)	consanguinité	1–2	neveu/nièce	**25**	H()HF.HF H()FFH	affinité	3	**46**	H()HH.FFF F(H)HFH	affinité	4
4	(H)H	consanguinité	1	enfant	**26**	F()HF.HFH ()FFH	affinité	3	**47**	H()HF.HF HH()FHH	affinité	4
5	H()H	consanguinité	1	frère/sœur	**27**	(H)F.HHH()HH ou HFH(H)FH FH.FHFH() HH	affinité	3	**48**	HF.HFHH()F	affinité	4
6	HHH()FH	consanguinité	2–3	cousin-e	**28**	HF()F.H()F FH	affinité	3	**49**	HF.HFHH()F	affinité	4
7	FHH()FHHH	consanguinité	3–4	cousin-e	**29**	H.FFH(F)F FFH	affinité	3	**50**	HFHH(H) H FFH.FFF() HH	affinité	4
8	H()H	consanguinité	1	frère/sœur	**30**	HFF()HF.H(F) ou HFFH()HH.F	affinité	3	**51**	H)HFFH.FF	affinité	4
9	H()H	consanguinité	1	frère/sœur	**31**	F.HHH()H FH	affinité	3	**52**	HF.HFHH()F	affinité	4
10	HF()HFFH	consanguinité	2–4	cousin-e	**32**	HF()HHH. FF(H)	affinité	3	**53**	H)HFFH.FF	affinité	4

*	Lien de parenté positionnel	Consanguinité/ affinité	Degré	Lien	*	Lien de parenté positionnel	Consangui nité/affinité	Degré	*	Lien de parenté positionnel	Consangui-nité/affinité	Degré
11	FH(H)H	consanguinité	1–2	oncle/tante	**33**	(H)H.FHH()FH ou H()HH.FH( )HH	affinité	3	**54**	(H)HFFH.FF	affinité	4
13	H()F.H	affinité	1	époux de la sœur	**34**	HHH()FFH.F() HH	affinité	3	**55**	HFHH(H) H FFH.FFF() HH	affinité	4
14	H.F()H	affinité	1	frère de l'épouse	**35**	FF()HFF.H	affinité	3	**56**	H)HFFH.FF	affinité	4
15	H()H.F()H	affinité	1	frère de l'épouse du frère	**36**	HF()FFH.(F)H	affinité	3	**57**	H)HFFH.FF	affinité	4
16	H.F()H	affinité	1	époux de la sœur	**37**	HFH(H)FH.F()H	affinité	3	**58**	H)HFFH.FF	affinité	4
17	HF()FH.F() FH	affinité	2	neveu de l'épouse du cousin germain	**38**	HFH(H)FH.F()HH	affinité	3	**59**	(H)F.HHH F() HFFHou H() FHF.H HH()FFH	affinité	4
18	HH()HF.H() FH	affinité	2	neveu de l'époux de la cousine germaine	**39**	HFF()HF.H () FHH	affinité	3	**60**	(H)F.HHH F() FHH ou H() H.FHFF () FHH	affinité	4
19	H.F()HH	affinité	2	neveu de l'épouse	**40**	HH()FFH.F (F)H	affinité	3	**61**	H()FF.HFF H()HFH	affinité	4
20	HF()HF.H	affinité	2	époux de la cousine germaine	**41**	H()F.HHH()HH	affinité	3	**62**	HFH()FFH H.FHHF() HHH	affinité	4

*	Lien de parenté positionnel	Consanguinité/ affinité	Degré	Lien	*	Lien de parenté positionnel	Consangui nité/affinité	Degré	*	Lien de parenté positionnel	Consangui-nité/affinité	Degré
21	HF() FH.FHH()H HH	affinité	3		**42**	FH()FH.FF F() HHH	affinité	3	**63**	HFF() FFFF.H(H)	affinité	4
22	HFF()FFH.F() HH	affinité	3		**43**	HH()HFFH. FFHH()FH	affinité	4	**64**	HHFF(H)H HHH.FFHF () HHFH	affinité	4

Table des illustrations

Liste des figures

Liste des tableaux

Bibliographie

Sources

Archives cantonales vaudoises (ACV)

Registres de paroisse et état civil

Registres de la paroisse de Corsier 1581–1821, Eb 34/1–Eb 34/8.
Registres de l'état civil de Chardonne et Jongny 1834–1871, Ed 22bis/1, Ed 22bis/4, Ed 22bis/6.
Registres de l'état civil de Corsier, 1821–1857, Ed 34/1–2, Ed 34/6.

Recensements et population

Tableaux et mémoires relatifs à la population du Pays de Vaud, 1764, Ea 1.
Tabelles de la population sous la République helvétique (1798), classées par district et par commune à l'intérieur de chaque district, 1798, Ea 14.
Tabelles de la population vaudoise par paroisse 1798–1802, Ea 18/1–5.
"République helvétique" – État civil, Ea 20/1.
Recensement de la population du canton. Par commune, sexe, origine, 1831, Ea 79/1.
Tableaux de la population du canton de Vaud par commune 1803–1849, Ea 83.
Tableau de la population des 19 districts du canton et des surfaces cultivées, 1841, Ea 86.

Plans

Plans de Chardonne 1834–1837, Gb 340/a 1–2.
Plans de Corseaux 1833, Gb 342/a 1–2.
Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1705, Gb 343 a.
Plan du territoire et district de la paroisse de Corsier 1705, Gb 343 c.
Plans du territoire de la paroisse de Corsier 1776, Gb 343 d/1.

Plans de Corsier 1833–1835, Gb 343/e 1–3.
Plans de Jongny 1833, Gb 344/a 1–3.
Cadastres originaux 1798–1939 (Fonds), Gd.

Lois

Registre de mandats souverains. Lausanne et mélanges, 1624–1798, Ba 16/1–16/2, 16/4–8, 16/11.
Mandats et ordonnances souveraines pour le bailliage de Morges. Première série. 1542–1644, Ba 21/1.
Défense d'ensevelir les morts que vingt et quatre heures après leur dernier soupir. 25 septembre 1746, Ba 41/64.

Justice

Registre du consistoire de Corsier 1780–1791, Bda 34/1.
Cour de justice de Corsier 1746–1798, Bis 177–Bis 180.
Inventaires et appositions de scellés de la justice de paix de Vevey. 11 janvier 1828–2 mai 1832, S 102/172.
Registre des procès-verbaux de la justice de paix de Corsier 1805–1807, SC 103/1.
Registre civil du juge de paix de Corsier 1812–1817, SC 103/49.
Registre criminel et correctionnel de Corsier 1803–1806, SC 103/82.
Registre des enquêtes pénales de Corsier 1822–1826, SC 103/83.
Registres des délits forestiers et passages abusifs 1837–1863, SC 103/85.

Notaires

Registre d'actes de capacité pour les notaires et réception de notaires, suivi des notaires du bailliage de Lausanne entre 1798 et 1825, Bf 60/3/1.
Registre du notaire Aimé-André Cuénod, 1738–1757, Ds 14/3.
Registres du notaire Ferdinand Louis de Montet dit Taverney, 1771–1778 et 1796–1801, Ds 69/1, Ds 69/6.

Divers

Mariages entre cousins germains, ou autres semblables, question de validité, punitions encourues, remises de peines, 1758–1796, Bg 13/4.

Cotet des contribuables domiciliés dans le cercle de Corsier, 1830–1840, Gf 343/13.
Pétitions, motions, rapports 1821–1829, K II 35/2.
Baptêmes, affaires diverses (1808–1880) ; baptêmes des protestants disséminés (1879) ; mariages, questions touchant à leur célébration (1813–1841, 1873–1885) ; tenues des registres paroissiaux (1820–1863, 1873–1885) ; organisation de l'état civil (1876), K XIV 287.
Sectaires d'Oron, Pays-d'Enhaut, Rolle, Vevey et Yverdon, K XIV 303.
Fonds Albert de Montet, P Montet Montet (Albert de).
Ferdinand Louis de Montet, P Montet 15, enveloppe 17.
Généalogie de Montet, P SVG 1 Montet.
Généalogie de Montet, Y Dos Gen Montet.

Archives communales de Chardonne (AC Chardonne)

Procès-verbaux du conseil (Ancien Régime) du village de Chardonne, 1700–1799, A 102—A 106.
Partage de la bourgeoisie paroissiale de Corsier, de ses biens et charges, ainsi que de ceux de son hôpital, avec des pièces annexes, 1816, A 1045.
Procès-verbaux de la régie et de la municipalité de Chardonne, 1799–1815, A 200.
Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne, 1799–1803, A 201.
Procès-verbaux de la municipalité de Chardonne 1815–1841, A 300–A 301.
Procès-verbaux du conseil communal de Chardonne, 1816–1874, A 400–A 401.

Archives communales de Corseaux (AC Corseaux)

Livre du conseil du village de Corseaux, 1668–1784, A 1–A 3.
Cahiers brouillards et registres de la municipalité de Corseaux, 1799–1825, A 4.
Registre de la municipalité de Corseaux, 1824–1843, A 5.

Archives communales de Corsier (AC Corsier)

Manuaux du conseil du village de Corsier 1671–1803, A 12–A 16.

Manuaux du conseil de paroisse, du conseil de régie de la paroisse et de la délégation paroissiale de Corsier-sur-Vevey, 1709–1816, A 30–A 39
Registre du consistoire de Corsier 1791–1798, A 45.
Procès-verbaux des séances de la municipalité de Corsier 1799–1844, A 60–66.
Procès-verbaux des délibérations du conseil communal de Corsier 1817–1853, A 90.
Procès Chardon et consorts, 1778–1779, enveloppe C XXIIIbis.
Dossier du procès intenté par les 4 paroisses contre Chardon et consorts, 1780–1781, enveloppe C XXVIII.
Procès entre les 4 villages de la paroisse de Corsier et des paroissiens non bourgeois, 1777–1781, enveloppe C XXX.
Lois et ordonnances de la paroisse de Corsier, s. d., enveloppe C XXXVI.
Ordonnances du conseil de la paroisse de Corsier, s. d., enveloppe C XXXVI.
Ordonnances et règlements de paroisse du 1er avril 1669 (copie), s. d., enveloppe C XXXVI.
Note des articles à ajouter au vieux règlement de la paroisse lorsqu'on les réformera pour les communiquer au N[oble]. M[agnifique] & T[rès] H[onoré] seigneur gouverner Jenner, le [?] 1765, enveloppe C XXXVI.
Copie vidimée des Reiglements de Police concernant les grands chemins et Collisses, & le gros & menu Bestail de rière la Paroisse de Corsier faits en l'année 1765, enveloppe C XXXVI, C 192.
Rétrospective de la famille Marc et Élise Herminjard, s. d., AC Corsier.

Archives communales de Jongny (AC Jongny)

Manual du conseil du village de Jongny, 1733–1798, A 1733–1798.
Régie puis municipalité de Jongny, 1799–1825, A 1799–1825.
Registre des délibérations de la municipalité de Jongny, 1825–1837, A 1825–1837.
Registre des délibérations de la municipalité de Jongny, 1837–1856, A 1837–1856.
Registre du conseil général de la commune de Jongny, 1832–1907, B 1832–1907.

Archives communales de Vevey (AC Vevey)

Généalogie Cuénod, E orange volume 2 C–D.
Généalogie de Montet, E orange volume 4 K–M.

Archives de la ville de Lausanne (AVL)

Loi du 17 octobre 1798 sur les mariages, chancellerie 74/26.

Sources publiées et éditées

BRIDEL Philippe-Sirice, *Essay statistique sur le Canton de Vaud : avec une carte exacte de ce canton*, Zurich, Orell Fussli, 1815.
C. J., *Vevey et ses environs*, Ab. Cherbuliez et Cie, 1842.
CHAVANNES Jules, « Commerce et industrie à Vevey au XVIIe et au XVIIIe siècle », *Revue historique vaudoise* 51 (4), 1943, pp. 172–184.
FER Philippe, *Code civil du Canton de Vaud : avec des notes indiquant la correspondance des articles entr'eux, ainsi que les modifications . . . et une table alphabétique et raisonnée des matières*, Nouvelle édition, conforme quant au texte, à l'édition officielle, Lausanne, chez Lacombe et Cie libr., 1823.
FOURNEL Jean-François, *Traité du voisinage, considéré dans l'ordre judiciaire et administratif, et dans ses rapports avec le code civil*, 3e édition, À Paris, chez B. Warée, 1812.
MATZINGER-PFISTER Regula (éd.), *Les Coutumiers du Pays de Vaud à l'époque bernoise, 1536–1798*, Basel, Schwabe, 2010.
MATZINGER-PFISTER Regula, *Les mandats généraux bernois pour le Pays de Vaud, 1536–1798*, Basel, Schwabe, 2003.
RENNEFAHRT Hermann (éd.), *Das Stadtrecht von Bern VI: Staat und Kirche*, Aarau, Sauerländer, 1961.
STUCKI Fritz, *Sammlung schweizerischer Rechtsquellen: Abt. 7: Die Rechtsquellen des Kantons Glarus = Les sources du droit du canton de Glaris, Bd. 3 : Einzelbeschlüsse 1680–1978 Allgemeine Landesmandate*, Aarau [etc.], Verlag Sauerländer, 1984.
Loix et ordonnances du consistoire de la ville de Berne, Berne, 1640.
Loix consistoriales de la ville et république de Berne, Berne, 1746.
Recueil des ordonnances pour les Église du Pays-de-Vaud, Berne, De l'Imprimerie de LL.EE., 1758.

Ordonnances ecclésiastiques pour le Pays-de-Vaud, Berne, De l'Imprimerie de LL.EE., 1773.
Loix consistoriales de la ville et République de Berne, données le 25 janvier 1787, Berne, 1787.
Bulletin des lois et décrets du corps législatif, avec les arrêtés et proclamations du directoire exécutif de la République Helvétique, Lausanne, Henri Emanuel Vincent, 1798.
Instructions pour les conseils d'éducation nouvellement institués données par le Ministre des Arts et Sciences en janvier 1799, Lausanne, chez Henri Vincent, Impr., 1799.
Recueil des loix, décrets et autres actes du Gouvernement du canton de Vaud, et des actes de la Diète helvétique qui concernent ce canton, vol. 2, Lausanne, chez Henri-Emmanuel Vincent, 1803.
Loi sur l'instruction publique, 1806.
Code Napoléon, édition originale et seule officielle, Paris, De l'Imprimerie Impériale, 1807.
Constitution du canton de Vaud, de l'Impr. d'Henri Vincent impr. du Grand Conseil, 1814.
Recueil des loix, décrets et autres actes du Gouvernement du canton de Vaud, et des actes de la Diète helvétique qui concernent ce canton, vol. 12, Lausanne, chez Em. H. Vincent, 1815.
Loi sur la tenue des registres des actes de l'État-civil : 8 décembre 1820, s. l., s. n., 1820.
Constitution du canton de Vaud ; Lois sur l'organisation, les fonctions et la compétence des autorités communales et municipales : Et Règlement pour le Conseil communal de Lausanne, Lausanne, Imprimerie de Samuel Delisle, 1832.
Loi du 24 janvier 1834 sur les écoles publiques primaires, 1834.
Projet de loi ecclésiastique suivi de l'exposé des motifs présenté au Conseil d'État du Canton de Vaud, Lausanne, Marc Ducloux, 1837.
Loi ecclésiastique, du 14 décembre 1839, [Lausanne], Impr. Em. Vincent fils, 1840.
« Statuts, ordonnances et coutumes de Corseaux », *Revue Historique Vaudoise* 1, 1893, pp. 56–61, 120–127.

Littérature secondaire

Outils et dictionnaires

Dictionnaire historique de la Suisse, en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.
DELEDEVANT Henri et HENRIOUD Marc, *Le livre d'or des familles vaudoises : répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud : avec des notes historiques et biographiques*, Genève, Éd. Slatkine, 1988.
FURRER Norbert, *Vade-mecum monétaire vaudois, XVIe–XVIIIe siècles : systèmes et parités monétaires, cours d'espèces, prix, revenus et dépenses dans le pays de Vaud sous le régime bernois*, Lausanne, Antipodes, 2010.
GCH. Tp., « Baptême », in : *Glossaire des patois de la Suisse romande*, vol. 2, Genève, Droz, 1924, p. 2. En ligne : <https://gaspar.unine.ch>.
LEVADE Louis, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, Lausanne, de l'Impr. des Frères Blanchard, 1824.
MARTIGNIER David et CROUSAZ, Aymon de, « Corsier », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, L. Corbaz et Cie, 1867, pp. 246–248.
MOTTAZ Eugène (dir.), *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Slatkine, 1982 (1914–1921).
Recueil de généalogies vaudoises, vol. 3, Lausanne, Payot et Cie, 1939.

Histoire de Corsier, du canton de Vaud et de la Suisse

ACKERMANN-GACHET Isabelle, *Corsier-sur-Vevey, VD*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 1988.
AMOOS Anne-Marie, « Le recensement vaudois de mai 1798 », *Revue historique vaudoise* (89), 1981, pp. 57–97.
ARLETTAZ Gérald, *Libéralisme et société dans le canton de Vaud : 1814–1845*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1980.
BISSEGGER Paul, « Une dynastie d'artisans vaudois : les marbriers Doret », *Revue Suisse d'Art et d'Archéologie*, 1980, pp. 97–122.
BRAUN Rudolf, *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz: Aufriss einer Sozial- und Wirtschaftsgeschichte des 18. Jahrhunderts*, Göttingen; Zürich, Vandenhoeck und Ruprecht, 1984.

BUXCEL Émile, *Aspects de la structure économique vaudoise : 1803–1850*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1981.

CARONI Pio, « Glanz und Untergang des "bourgeois riche vaudois": Studien zur kantonalen Gemeindegeschichte des 19. Jahrhunderts », in: *Berner Festgabe zum Schweizerischen Juristentag 1979*, Bern; Stuttgart, Verlag Paul Haupt, 1979, pp. 51–97.

CARRUZO-FREY Sabine, « Le vignoble vaudois », in : HOLENSTEIN André (éd.), *Berns goldene Zeit: das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, Stämpfli, 2008, pp. 98–100.

CARRUZZO-FREY Sabine et KAENEL Philippe (éds.), *Acteurs de la vigne : Lavaux et Chablais vaudois*, Lausanne, Antipodes, 2018.

CHUARD Corinne et BARRELET Alexandre, *1798 : à nous la liberté : chronique d'une révolution en Pays de Vaud*, Lausanne, 24 heures, 1998.

CERESOLE Alfred, *Notes historiques sur la ville de Vevey : avec la liste des syndics, des pasteurs et diacres et celle des abbés de la confrérie des vignerons*, Vevey, Vibiscum Association des amis du vieux Vevey, 1990.

CHEVALLAZ Georges-André, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime : la terre, le blé, les charges*, Lausanne, F. Rouge, 1949.

EIBACH Joachim et COTTIER Maurice, « Popular protest in Switzerland during the 1830's: opposing models of political participation and citation of traditional ritual », *European Review of History: Revue européenne d'histoire* 20 (6), 2013, pp. 1011–1030.

FAVEY Georges, « État civil », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, vol. 1, Genève, Slatkine, 1982, pp. 696–700.

FAVEY Georges, « Justice », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, vol. 2, Slatkine, 1982, pp. 15–22.

FAVROD Guillaume, « Les vignerons veveysans : population et pluriactivité à la fin de l'Ancien Régime », in : CARRUZZO-FREY Sabine et KAENEL Philippe (éds.), *Acteurs de la vigne : Lavaux et Chablais vaudois*, Lausanne, Antipodes, 2018, pp. 91–101.

FAVROD Guillaume, *Viticulture et pluriactivité à Vevey sous l'Ancien Régime*, Université de Lausanne, Faculté des lettres, 2017.

FONTANNAZ Monique, *Les Cures vaudoises : histoire architecturale 1536–1845*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1986.

FRANKHAUSER Andreas, « République helvétique », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 24.09.2013. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

FRANKHAUSER Andreas, « Médiation », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29.12.2009. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

FRANKHAUSER Andreas, « Die "Staats=Machine" der Helvetischen Republik. Institutionnelle und personelle Kontinuität innerhalb eines revolutionären Verwaltungsapparat », in: SCHLÄPPI Daniel (éd.), *Umbruch und Beständigkeit. Kontinuitäten in der Helvetischen Revolution von 1798*, Basel, Schwabe, 2009, pp. 65–82.

FRANKHAUSER Andreas, « Municipalité », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29.02.2008. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

FRANKHAUSER Andreas, « Municipalité », 29.02.2008, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26446.php>, consulté le 25.09.2018.

FRANKHAUSER Andreas, « Chambre de régie », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29.07.2003. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

GACHET Isabelle, *Corsier-sur-Vevey : essai sur l'architecture d'un petit village de la région du Lavaux*, Lausanne, 1982.

GREYERZ Kaspar von, « Swiss society: family, gender, and the poor », in: BURNETT Amy Nelson et CAMPI Emidio (éds.), *A Companion to the Swiss Reformation*, Leiden; Boston, Brill, 2016, pp. 542–566.

HILFIKER André, *Vevey, centre économique régional*, Lausanne, Imprimerie Vaudoise, 1966.

HOFMANN Étienne, « Léman (canton) », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 09.09.1998. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

JORDAN J., « Les vignobles de l'ancienne abbaye d'Humilimont à Lavaux », *Revue historique vaudoise* 30 (9), 1922, pp. 285–287.

KOLLER Christian, « Régénération », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 03.05.2012. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

KOLLER Christian, « Restauration », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 12.01.2012. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

KÜNZLER Lukas, « Politischer Wandel und personeller Wechsel in Zeiten des Umbruchs, 1795–1852 », *Berner Zeitschrift für Geschichte* 79 (3), 2017, pp. 61–75.

MARION Gilbert, « Cailler, François-Louis », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 20.03.2003. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

MATZINGER-PFISTER Regula, « L'introduction des consistoires dans le Pays de Vaud », in : TOSATO-RIGO Danièle et STAREMBERG

GOY Nicole (éds.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de lettres, 2004, pp. 113–123.

MONBARON Patrick-R., « Vevey (bailliage, district) », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 04.03.2013. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/>.

MOTTAZ Eugène, « Corsier », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Lausanne, F. Rouge, 1921, pp. 524–531.

PANCHAUD Georges, *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne, Librairie de l'Université ; F. Rouge, 1952.

PERRENOUD Alfred, « État civil », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 19.05.2015. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

RADEFF Anne, *Du café dans le chaudron : économie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 1996.

RAYMOND Denyse, « "On a eu raison de bâtir serré..." : habiter le vignoble, au jour le jour et au cours du temps », in : CARRUZZO-FREY Sabine et KAENEL Philippe (éds.), *Acteurs de la vigne : Lavaux et Chablais vaudois*, Lausanne, Antipodes, 2018, pp. 103–111.

RAYNAULD Françoy, *Formation et évolution d'une élite dans une vallée alpestre : le cas de Bagnes en Valais (Suisse)*, Montréal, Université de Montréal, 1976.

RECORDON Edouard, *Études historiques sur le passé de Vevey*, Vevey, Imprimerie Säuberlin & Pfeiffer S.A., 1970.

ROSSIER Cédric, *Historique du domaine de Meruz à Corsier-sur-Vevey : 1806–2006*, Vevey, s. n., 2006.

RUYMBEKE Guy van, *Les juridictions de paix vaudoises des origines à 1889*, Lausanne, 1986.

SALVI Élisabeth, « Vevey (commune) », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 03.01.2015. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

SALVI Élisabeth, « Chardonne », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 22.07.2014. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

SALVI Élisabeth, « Corsier-sur-Vevey », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 23.09.2010. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

SALVI Élisabeth, « Jongny », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 17.02.2009. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

SALVI Élisabeth, « Corseaux », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 11.08.2005. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

SALVI Élisabeth, « “Que deviendroit la société si on ne pouvait y être en sûreté” : violences et communautés dans le bailliage de Vevey au XVIIIe siècle », in : TOSATO-RIGO Danièle et STAREMBERG GOY Nicole (éds.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de lettres, 2004, pp. 157–174.

SALVI Élisabeth, *Corseaux, mémoire d'un village*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1991.

SALVI Élisabeth, *La justice de LL.EE. de Berne : délit et répression dans le bailliage de Vevey au XVIIIe siècle*, Mémoire de licence, Lausanne, Université de Lausanne, 1988.

SMOLIK Pierre, « L'histoire de Champ de Ban », *Les Annales Veveysannes* 3, 1993, pp. 14–47.

TARIC ZUMSTEG Fabienne, « Monod, Henri », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 27.11.2008. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

TOSATO-RIGO Danièle, MEUWLY Olivier, COUTAZ Gilbert et al., « Vaud », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 30.05.2017. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

TOSATO-RIGO Danièle et STAREMBERG GOY Nicole, « Avant-propos », in : TOSATO-RIGO Danièle et STAREMBERG GOY Nicole (éds.), *Sous l'œil du consistoire : sources consistoriales et histoire du contrôle social sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Études de lettres, 2004, pp. 5–9.

VERDAN Jean-Paul, *Chardonne en effeuillant l'histoire*, Yens-sur-Morges, Cabédita, 1997.

VUILLEUMIER Henri, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois T. 1, L'âge de la Réforme*, Lausanne, La Concorde, 1927.

WALTER François, *Histoire de la Suisse. III. Le temps des révolutions (1750–1830)*, 4e édition, Neuchâtel, Alphil – Presses Universitaires Suisses, 2015.

WIJNKOOP LÜTHI Marc van, « Églises libres », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 09.11.2004. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

ZUMKELLER Dominique, « Les relations ville-campagne », in : PIUZ Anne-Marie et MOTTU-WEBER Liliane (éds.), *L'économie genevoise de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime.*

XVIe–XVIIIe siècles, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1990, pp. 219–237.

Famille, parenté et alliance

ALBERA Dionigi, *Au fil des générations : terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe–XXe siècles)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2011.

ALBERA Dionigi, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Reframing the history of family and kinship: from the Alps towards Europe*, Bern, Peter Lang, 2016.

ANDERSON Nancy Fix, « Cousin marriage in Victorian England », *Journal of Family History* 11 (3), 1986, pp. 285–301.

ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960.

AUGUSTINS Georges, « Esquisse d'une comparaison des systèmes de perpétuation des groupes domestiques dans les sociétés paysannes européennes », *European Journal of Sociology/Archives Européennes de Sociologie* 23 (1), 1982, pp. 39–69.

BARRY Laurent, « Logiques terminologiques. Les taxinomies de parenté et leur relation aux systèmes d'alliance », *L'Homme. Revue française d'anthropologie* (225), 2018, pp. 27–72.

BARRY Laurent et GASPERONI Michaël, « L'oubli des origines. Amnésie et information généalogiques en histoire et en ethnologie », *Annales de démographie historique* (116), 2008, pp. 53–104.

BEAUR Gérard, « Le contrat de mariage dans les sociétés européennes. Enjeux familiaux et pratiques des acteurs », *Annales de démographie historique* 121 (1), 2011, pp. 5–21.

BESTARD-CAMPS Joan, *What's in a relative: household and family in Formentera*, New York; Oxford, Berg, 1991.

BONVALET Catherine, MAISON Dominique, BRAS Hervé Le et al., « Proches et parents », *Population* 48 (1), 1993, pp. 83–110.

BOUDJAABA Fabrice et ARRIZABALAGA Marie-Pierre, « Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *Annales de démographie historique* (129), 2016, pp. 165–199.

BOUDJAABA Fabrice et GONZALEZ Francisco Garcia, « Travail, structures des ménages et solidarités familiales en Espagne et en France

au XVIIIe siècle », in : BOUDJAABA Fabrice (éd.), *Le travail et la famille en milieu rural : (XVIe–XXIe siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 69–92.

BOURDELAIS Patrice, « Famille et alliances dans les Annales de démographie historique (1964–1997) », in : HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI Luigi et VEYRASSAT Béatrice (éds.), *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVIIe–XXe siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2001, pp. 15–24.

BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 2000.

BRAS Hilde et TILBURG Theo van, « Kinship and social networks: a regional analysis of sibling relations in twentieth-century Netherlands », *Journal of Family History* 32 (3), 2007, pp. 296–322.

BRUNET Guy, « Le juge et l'orphelin. Des Assemblées de parents aux Conseils de famille, XVIIIe–XIXe siècles », *Annales de démographie historique* 123 (1), 2012, pp. 225–247.

BRUNET Guy, *Population et environnement : vie et mort dans la Dombes des étangs aux XVIIIe et XIXe siècles*, Bern, Peter Lang, 2011.

BURGUIERE André, « "Cher cousin" : les usages matrimoniaux de la parenté proche dans la France du XVIIIe siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 52 (6), 1997, pp. 1339–1360.

BURGUIERE André, « Endogamie et communauté villageoises : pratique matrimoniale à Romainville », *Annales de démographie historique*, 1979, pp. 313–336.

BURGUIERE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, SEGALEN Martine et al. (éds.), *Histoire de la famille. 2, Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, 1986.

BURGUIERE André et LEBRUN François, « Les cent et une familles de l'Europe », in : *Histoire de la famille. 2, Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, 1986, pp. 17–91.

CHACON JIMENEZ F., HURTADO MARTINEZ J., RODRIGUEZ SOLER M. et al., « Une contribution à l'histoire de la famille dans la Méditerranée occidentale, 1750–1850 », *Annales de démographie historique*, 1986, pp. 155–182.

CHACON JIMENEZ Francisco et HENAREJOS LOPEZ Juan Francisco Henarejos, « El matrimonio campesino en el Sur de Europa (El

ejemplo del Reino de Murcia: 1773–1832). Hipótesis de interpretación », *Revista de Demografía Histórica* XXXVII (II), 2019, pp. 157–182.

CORNUT Jasmina, *Femmes d'officiers militaires en Suisse romande : implications, enjeux et stratégies de l'absence, XVIIe–XIXe siècles*, Lausanne, 2021.

CORNUT Jasmina, « Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières : la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour », *Vallesia* 68, 2013, pp. 205–336.

DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, *L'anti-Œdipe*, Nouvelle édition augmentée, Paris, Les Éditions de Minuit, 2015.

DELILLE Gérard, « Logique générale de l'échange, stratégies de l'alliance et changement historique », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (19 Bis), 2018. En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/8613>.

DELILLE Gérard, « La France profonde. Relations de parenté et alliances matrimoniales (XVIe–XVIIIe siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 70 (4), 2015, pp. 881–930.

DELILLE Gérard, « Parenté et alliance en Europe occidentale. Un essai d'interprétation générale », *L'Homme* 193, 2010, pp. 75–135.

DELILLE Gérard, « Représentation, généralisation, comparaison sur le système de parenté européen », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 62 (1), 2007, pp. 137–157.

DELILLE Gérard, « Réflexions sur le "système" européen de la parenté et de l'alliance (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 56 (2), 2001, pp. 369–380.

DELILLE Gérard, « Échanges matrimoniaux entre lignées alternées et système européen de l'alliance : une première approche », in : JAMARS Jean-Luc, TERRAY Emmanuel et XANTHAKOU Margarita (éds.), *En substances : textes pour Françoise Héritier*, Paris, 2000, pp. 219–252.

DELILLE Gérard, « Consanguinité proche en Italie du XVIe au XIXe siècle », in : BONTE Pierre (éd.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, 1994, pp. 323–340.

DELILLE Gérard, *Famille et propriété dans le royaume de Naples (XVe–XIXe siècles)*, Rome ; Paris, École française de Rome ; Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1985.

DEROUET Bernard, « Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 50 (3), 1995, pp. 645–686.

DEROUET Bernard, « Le partage des frères. Héritage masculin et reproduction sociale en Franche-Comté aux XVIIIe et XIXe siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 48 (2), 1993, pp. 453–474.

DEROUET Bernard, « Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 44 (1), 1989, pp. 173–206.

DEROUET Bernard et GOY Joseph, « Transmettre la terre. Les inflexions d'une problématique de la différence », *Mélanges de l'école française de Rome* 110 (1), 1998, pp. 117–153.

DEROUET Bernard, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon, « Introduction. Les pratiques familiales dans les sociétés de montagne : jalons pour une histoire comparative », in : DEROUET Bernard, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Pratiques familiales et sociétés de montagne, XVIe–XXe siècles*, Basel, Schwabe, 2010, pp. 5–11.

DEROUET Bernard, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Pratiques familiales et sociétés de montagne, XVIe–XXe siècles*, Basel, Schwabe, 2010.

DESCIMON Robert, « Le trop proche ? Mariages dans le nom du père à Paris aux XVIe et XVIIe siècles », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (19 Bis), 2018. En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/8615>.

DESSEMONTET Olivier, « L'amour hors la loi. Remous autour d'un mariage consanguin en 1755 », *Revue Historique Vaudoise* 84, 1976, pp. 25–60.

DUBERT Isidro, « La demografía de la epoca Moderna en España: Una perspectiva comparada, 1980–2012 », in: REY-CASTELAO Ofelia et SUAREZ GOLAN Fernando (éds.), *Los vestidos de Clío: métodos y tendencias recientes de la historiografía modernista española (1973–2013)*, Santiago De Compostela, Universidad de Santiago De Compostela, 2015, pp. 113–149.

DURKHEIM Émile, « La Famille conjugale », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger* 91, 1921, pp. 1–14.

DURKHEIM Émile, « Introduction à la sociologie de la famille », *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux* 10, 1888, pp. 257–281.

EGERBLADH Inez et BITTLES Alan, « Socioeconomic, demographic and legal influences on consanguinity and kinship in northern coastal Sweden 1780–1899 », *Journal of Biosocial Science* 43 (4), 2011, pp. 413–435.

FAYARD DUCHENE Janine, « Du val d'Anniviers à Sion la famille de Torrenté des origines à nos jours », *Vallesia*, 2006, pp. 1–299.

FAYARD DUCHENE Janine, « Une famille au service de l'État pendant six siècles les Kuntschen de Sion », *Vallesia*, 1993, pp. 273–366.

FERTIG Christine, *Familie, verwandtschaftliche Netzwerke und Klassenbildung im ländlichen Westfalen (1750–1874)*, Stuttgart, Lucius & Lucius, 2011.

FLANDRIN Jean-Louis, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 1976.

GASPERONI Michaël, « Reconstructing and analyzing a jewish genealogical network: the case of the roman ghetto (17th–18th centuries)—Abstract, final report, dataset », International Institute for Jewish Genealogy and Paul Jacobi Center, 2018. En ligne : <https://www.iijg.org/research/gasperoni-report/>, consulté le 28.01.2020.

GASPERONI Michaël, « Reconsidering matrimonial practices and endogamy in the Early Modern period. The case of central Italy (San Marino, Romagna and Marche) », in: ALBERA Dionigi, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Reframing the history of family and kinship: from the Alps towards Europe*, Bern; Berlin [etc.], Peter Lang, 2016, pp. 203–232.

GOUESSE Jean-Marie, « Réforme catholique et endogamie villageoise d'après les dispenses de parenté du diocèse de Coutances », *Revue d'histoire de l'Église de France* 94 (233), 2008.

GOUESSE Jean-Marie, « Mariages de proches parents (XVIe–XXe siècles) [Esquisse d'une conjoncture] », *Publications de l'École française de Rome* 90 (1), 1986, pp. 31–61.

GOUESSE Jean-Marie, « Épouser les deux sœurs », *Hors-série des Annales de Normandie* 1 (1), 1982, pp. 253–267.

GOUESSE Jean-Marie, « L'endogamie familiale dans l'Europe catholique au XVIIIe siècle. Première approche », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes* 89 (1), 1977, pp. 95–116.

GOURDON Vincent, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins au

mariage dans un village d'Île-de-France au XIXe siècle », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, pp. 61–94.
GRANGE Cyril, « Les réseaux matrimoniaux intra-confessionnels de la haute bourgeoisie juive à Paris à la fin du XIXe siècle », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, pp. 131–156.
GRANGE Cyril, « Les choix de témoins au mariage des Israélites à Paris : intégration à la société globale et cohésion socio-professionnelle (1875–1914) », in : *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIIIe–XXe siècles*, Berne, Peter Lang, 2004.
GRANGE Cyril et HOUSEMAN Michael, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté : une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIXe–XXe siècles », *Annales de démographie historique* (116), 2008, pp. 105–144.
GUZZI Sandro, *Donne, uomini, parentela: casati alpini nell'Europa preindustriale (1650–1850)*, Torino, Rosenberg & Sellier, 2007.
GUZZI-HEEB Sandro, « What has the "first sexual revolution" to do with kinship transition? "Kin marriages" and illicit sexuality in nineteenth-century Alpine Switzerland », *The History of the Family* 23 (3), 2018, pp. 388–407.
GUZZI-HEEB Sandro, « Die Republik auf dem Dorf. Republikanische Erfahrung, Antiklerikalismus und Radikalismus im Entremont (VS), 1789–1870 », *Revue suisse d'histoire* (1), 2017.
GUZZI-HEEB Sandro, « Verwandtschaft, politische Netzwerke und soziale Milieus. Walliser Gemeinden des 18. Jahrhunderts im Vergleich », in: LANZINGER Margareth et FERTIG Christine (éds.), *Beziehungen, Vernetzungen, Konflikte. Perspektiven Historischer Verwandtschaftsforschung*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2016, pp. 111–141.
GUZZI-HEEB Sandro, « Kinship transition and political polarization: the spread of radicalism in the swiss Alps », *Journal of Interdisciplinary History* 47 (1), 2016, pp. 27–51.
GUZZI-HEEB Sandro, *Passions alpines : sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses (1700–1900)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
GUZZI-HEEB Sandro, « Albera, Dionigi : Au fil des générations. Terre, pourvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIVe–XXe siècles). Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble (PUG) 2011 », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 63 (1), 2013, pp. 165–169.

GUZZI-HEEB Sandro, « Sex, politics, and social change in the eighteenth and the nineteenth centuries. Evidence from the Swiss Alps », *Journal of Family History* 36 (4), 2011, pp. 367–386.

GUZZI-HEEB Sandro, « Revolte und soziale Netzwerke. Mechanismen der politischen Mobilisierung in einem alpinen Tal des 18. Jahrhunderts », *Geschichte und Gesellschaft* 36 (4), 2010, pp. 497–522.

GUZZI-HEEB Sandro, « Kinship, ritual kinship and political milieus in an alpine valley in 19th century », *The History of the Family* 14 (1), 2009, pp. 107–123.

GUZZI-HEEB Sandro, « Von der Familien- zur Verwandtschaftsgeschichte: Der mikrohistorische Blick. Geschichten von Verwandten im Walliser Dorf Vouvry zwischen 1750 und 1850 », *Historische Sozialforschung* 30 (3), 2005, pp. 107–129.

GUZZI-HEEB Sandro et PAYOT Christine, « Des rebelles novateurs ? Conflits politiques et réseaux sociaux dans une vallée alpine au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 57-4 (4), 2010, pp. 72–96.

HADDAD Élie, « Système de parenté et histoire sociale : éléments pour un débat. Introduction », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (19 Bis), 2018. En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/8684>.

HAFNER Pius, « Die Mischehe und deren Scheidung kraft Bundesrecht im ersten Bundesstaat (1848–1874) », *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte* 73, 1979, pp. 1–168.

HAJNAL John, « European marriage patterns in perspective », in: GLASS David V. et EVERSLEY David. E. C. (éds.), *Population in history: essays in historical demography*, London, 1965, pp. 101–145.

HAUCK Jasmin, « Le témoignage de la parenté : la mémoire généalogique dans les dispenses matrimoniales à Florence (XVe–XVIe siècles) », *Genre & Histoire* (21), 2018.

HEAD Anne-Lise et POZSGAI Péter (éds.), *Inheritance practices, marriage strategies and household formation in European rural societies*, Turnhout, Brepols, 2012.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « La dévolution des biens en pays d'ultimogéniture : obstacles et parades des pratiques familiales en Allemagne du sud (Forêt Noire) et en Suisse (Emmental) aux XVIIIe et XIXe siècles », in : DEROUET Bernard, LORENZETTI Luigi et

MATHIEU Jon (éds.), *Pratiques familiales et sociétés de montagne, XVIe–XXe siècles*, Basel, Schwabe, 2010, pp. 115–132.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Réseaux familiaux, clientélisme, patronage et confession en pays de montagne (Le pays de Glaris, XVIIe–XVIIIe siècles) », in : LORENZETTI Luigi, HEAD-KÖNIG Anne-Lise et VEYRASSAT Béatrice (éds.), *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVIIe–XXe siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2001, pp. 181–194.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, « Forced marriages and forbidden marriages in Switzerland: state control of the formation of marriage in catholic and protestant cantons in the eighteenth and nineteenth centuries », *Continuity and Change* 8 (3), 1993, pp. 441–465.

HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI Luigi et VEYRASSAT Béatrice (éds.), *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVIIe–XXe siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2001.

HENRY Louis, *Anciennes familles genevoises : étude démographique, XVIe–XXe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956.

HERAN François, *Figures de la parenté : une histoire critique de la raison structurale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

HUBER Stephan Gerhard (éd.), *Junge Erwachsene heute/La jeunesse d'aujourd'hui/La gioventù di oggi*, vol. 2, Berne, Enquêtes fédérales suisses auprès de la jeunesse, 2019.

HUBLER Lucienne, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle : démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1984.

JOHNER Aline, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, Lausanne, Université de Lausanne, 2020.

JOHNER Aline, « Religion, sexualité et identités politiques au XIXe siècle dans le canton de Vaud : Le rôle des femmes de l'Église libre de Payerne », *Revue suisse d'histoire* 68 (1), 2018, pp. 128–150.

JOHNER Aline, « Luttes et polarisation politiques à l'époque de la Restauration. L'influence de la famille et de la sexualité dans la création de milieux politiques à Payerne », in : MEUWLY Olivier (éd.),

Le Congrès de Vienne et le Canton de Vaud, 1813–1815, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 2017, pp. 277–292.

JOHNER Aline, *Entre société et famille, la sexualité avant et hors mariage dans la paroisse de Montreux de 1700 à 1803*, Université de Lausanne, 2012.

KERTZER David I., « Household history and sociological theory », *Annual Review of Sociology* 17, 1991, pp. 155–179.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, *Women, family and ritual in Renaissance Italy*, Chicago; London, University of Chicago Press, 1985.

LACHIVER Marcel, *Par les champs et par les vignes*, Paris, Fayard, 1998.

LACHIVER Marcel, *Vins, vignes et vignerons : histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988.

LANZINGER Margareth, « The relativity of kinship and gender-specific logics in the context of marriage dispensations in the nineteenth-century Alps (Diocese of Brixen) », *Genre & Histoire* (21), 2018.

LANZINGER Margareth, *Verwaltete Verwandtschaft: Eheverbote, kirchliche und staatliche Dispenspraxis im 18. und 19. Jahrhundert*, Wien [etc.], Böhlau, 2015.

LASLETT Peter, « Family, kinship and collectivity as systems of support in pre-industrial Europe: a consideration of the "nuclear-hardship" hypothesis », *Continuity and Change* 3, 1988, pp. 153–175.

LASLETT Peter, « Introduction », in: LASLETT Peter et WALL Richard (éds.), *Household and family in past time: comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial North America, with further materials from Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, pp. 23–44.

LASLETT Peter et WALL Richard (éds.), *Household and family in past time: comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial North America, with further materials from Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972.

LE PLAY Frédéric, *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Téqui, 1871.

LETSCH Walter, *Demographic aspects of the early modern times: the example of the Zurich countryside in a European perspective*, Bern, Peter Lang, 2017.

LEVI Giovanni, « Family and kin—a few thoughts », *Journal of Family History* 15 (4), 1990, pp. 567–578.

LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989.

LORENZETTI Luigi, « Les élites "tessinoises" du XVIIe au XIXe siècle : alliances et réseaux familiaux », in : HEAD-KÖNIG Anne-Lise, LORENZETTI Luigi et VEYRASSAT Béatrice (éds.), *Famille, parenté et réseaux en Occident : (XVIIe–XXe siècles) : mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2001, pp. 207–226.

LORENZETTI Luigi et NEVEN Muriel, « Démographie, famille et reproduction familiale : un dialogue en évolution », *Annales de démographie historique* 2, 2000, pp. 83–100.

LORENZETTI Luigi et SCHUMACHER Reto, « L'endogamie matrimoniale dans les villes suisses, 1880–1930 », *Histoire & mesure* XX (1/2), 2005, pp. 29–58.

MADIC Flora, « De l'égalité problématique aux mariages utiles : Parenté et alliance dans une société à parentèle (Mase, Alpes suisses) », *L'Homme* (154/155), 2000, pp. 467–479.

MADIC Flora, « Un système complexe d'alliance, l'exemple de Mase (Suisse) », *Annales de démographie historique* 1998 (1), 1998, pp. 25–58.

MAILLET Chloé, « À quelle anthropologie de la parenté se réfèrent les historiens ? L'histoire de la parenté spirituelle médiévale à l'épreuve des new kinship studies », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH* (06), 2010. En ligne : <https://journals.openedition.org/acrh/2768>.

MATHIEU Jon, « Kin marriages. Trends and interpretations from the Swiss example », in: *Kinship in Europe. Approaches to long-term development*, New York; Oxford, Berghahn Books, 2007, pp. 211–230.

MATHIEU Jon, « "Ein Cousin an jeder Zaunlücke". Überlegungen zum Wandel von Verwandtschaft und ländlicher Gemeinde, 1700–1900 », in: LANZINGER Margareth et SAURER Edith (éds.), *Politiken der Verwandtschaft. Beziehungsnetze, Geschlecht und Recht*, Göttingen, 2007, pp. 57–73.

MERZARIO Raul, « Land, kinship, and consanguineous marriage in Italy from the seventeenth to the nineteenth centuries », *Journal of Family History* 15 (4), 1990, pp. 529–546.

MERZARIO Raul, *Il paese stretto: strategie matrimoniali nella diocesi di Como secoli XVI–XVII*, Torino, Einaudi, 1981.

MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVIe–XVIIIe siècles)*, Paris, Armand Colin, 2010.

MINVIELLE Stéphane, *Dans l'intimité des familles bordelaises : les élites et leurs comportements au XVIIIe siècle*, Bordeaux, Sud-Ouest, 2009.

MORRIS Polly, « Incest or survival strategy? Plebeian marriage within the prohibited degrees in Somerset, 1730–1835 », *Journal of the History of Sexuality* 2 (2), 1991, pp. 235–265.

NETTING Robert M., « Household dynamics in a nineteenth century swiss village », *Journal of Family History* 4 (1), 1979, pp. 39–58.

NETTING Robert M., « What alpine peasants have in common: observations on communal tenure in a swiss Village », *Human Ecology* 4 (2), 1976, pp. 135–146.

PERRENOUD Alfred, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle : étude démographique*, Genève : Paris, Libr. A. Jullien ; Libr. H. Champion, 1979.

PERROUX Olivier, *Tradition, vocation et progrès : les élites bourgeoises de Genève (1814–1914)*, Genève, 2003.

PFISTER Christian, *Im Strom der Modernisierung: Bevölkerung, Wirtschaft und Umwelt, 1700–1914*, Bern, Historischer Verein des Kantons Bern, 1995.

POST Wendy, POPPEL Frans Van, IMHOFF Evert Van et al., « Reconstructing the extended kin-network in the Netherlands with genealogical data: methods, problems, and results », *Population Studies* 51 (3), 1997, pp. 263–278.

RAPPO Lucas, « Les vignerons de Corsier à l'époque de la Révolution vaudoise », in : CARRUZZO-FREY Sabine et KAENEL Philippe (éds.), *Acteurs de la vigne : Lavaux et Chablais vaudois*, Lausanne, Antipodes, 2018, pp. 83–90.

RAPPO Lucas, « Conseil de paroisse et chambre de régie à Corsier-sur-Vevey : rupture ou continuité dans le personnel politique ? », *Les Annales Veveysannes* 16, 2016, pp. 36–58.

RAPPO Lucas, « Alliances matrimoniales chez les familles de notaires de Corsier-sur-Vevey au XVIIIe siècle », *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles* 29, 2016, pp. 145–160.

RIEHL Wilhelm Heinrich, *Die Familie*, Stuttgart, J.G. Cotta'scher Verlag, 1862.

ROCHAT Antoine, *Le régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime et sous le Code civil vaudois*, Lausanne, 1987.

RUGGIU François-Joseph, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de Kinship in Europe », *Annales de démographie historique* 119 (1), 2010, pp. 223–256.

SABEAN David Warren, *Kinship in Neckarhausen, 1700–1870*, Cambridge; New York [etc.], Cambridge University Press, 1998.

SABEAN David Warren, *Property, production, and family in Neckarhausen, 1700–1870*, Cambridge; New York [etc.], Cambridge University Press, 1990 (73).

SABEAN David Warren, *Power in the blood: popular culture and village discourse in early modern Germany*, Cambridge; New York [etc.], Cambridge University Press, 1987.

SABEAN David Warren et TEUSCHER Simon, « Kinship in Europe: a new approach to long-term development », in: SABEAN David Warren, TEUSCHER Simon et MATHIEU Jon (éds.), *Kinship in Europe. Approaches to long-term development*, New York, Berghahn Books, 2007, pp. 1–32.

SABEAN David Warren, TEUSCHER Simon et MATHIEU Jon (éds.), *Kinship in Europe. Approaches to long-term development (1300–1900)*, New York, Berghahn Books, 2007.

SEGALEN Martine, *Quinze générations de Bas-Bretons : parenté et société dans le pays bigouden Sud 1720–1980*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.

SEGALEN Martine et BEKUS Françoise, *Nanterriens : les familles dans la ville : une ethnologie de l'identité*, Toulouse, Presses univ. du Mirail, 1990.

SHORTER Edward, *Naissance de la famille moderne : XVIIIe–XXe siècles*, Paris, Éd. du Seuil, 1977.

SNELL Keith D. M., « English rural societies and geographical marital endogamy, 1700–1837 », *The Economic History Review* 55 (2), 2002, pp. 262–298.

STONE Lawrence, *The family, sex and marriage in England 1500–1800*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1977.

SZOŁTYSEK Mikołaj, « Households and Family Systems », in: SCOTT Hamish (éd.), *The Oxford Handbook of Early Modern European History, 1350–1750, Volume I: Peoples and Place*, Oxford, Oxford University Press, 2015, pp. 313–341.

SZOŁTYSEK Mikołaj, « Spatial construction of European family and household systems: a promising path or a blind alley? An Eastern European perspective », *Continuity and Change* 27 (1), 2012, pp. 11–52.

TASSIN Guy, *Qui épouser et comment : alliances récurrentes à Haveluy de 1701 à 1870*, Paris, Harmattan, 2007.

TEUSCHER Simon, « Devianz, Gewalt, Soziabilität und Verwandtschaft am Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit », *Traverse* 18, 2011, pp. 77–103.

TEUSCHER Simon, *Bekannte, Klienten, Verwandte: Soziabilität und Politik in der Stadt Bern um 1500*, Köln [etc.], Böhlau, 1998.

TODD Emmanuel, *L'origine des systèmes familiaux*, Paris, Gallimard, 2011.

TOVAR PULIDO Raquel, « Casarse entre primos: Matrimonios de conveniencia y consanguinidad en la España rural durante la Época Moderna (Ss. XVII–XVIII) », *Revista de Historia Social y de las Mentalidades* 23 (2), 2019, pp. 215–247.

TREVISI Marion, « Oncles et tantes au XVIIIe siècle : au cœur de la parenté, quelle présence quels rôles ? », *Histoire, économie & société* 23 (2), 2004, pp. 283–302.

WATT Jeffrey R., « The impact of the Reformation and Counter-Reformation », in: KERTZER David I. et BARBAGLI Marzio (éds.), *The history of the European family. Family Life in Early Modern Times 1500–1789*, New Haven [etc.], Yale University Press, 2001, pp. 125–154.

WATT Jeffrey R., *The making of modern marriage: matrimonial control and the rise of sentiment in Neuchâtel, 1550–1800*, Ithaca; London, Cornell University Press, 1992.

WEBER Florence, *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2005.

ZONABEND Françoise, « Le très proche et le pas trop loin : Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structures de parenté complexes », *Éthnologie française* 11 (4), 1981, pp. 311–318.

Parenté spirituelle et parrainage

ALEXANDRE Cécile, « Parrainer à Charleville au XVIIIe siècle », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 315–331.

ALFANI Guido, « Immigrants and formalisation of social ties in Early Modern Italy: Ivrea in the sixteenth and seventeenth centuries », in: ALFANI Guido et GOURDON, VINCENT (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 47–73.

ALFANI Guido, *Fathers and godfathers: spiritual kinship in early-modern Italy*, Farnham, Ashgate, 2009.

ALFANI Guido, *Padri, padrini, patroni: la parentela spirituale nella storia*, Venezia, Marsilio, 2007.

ALFANI Guido, « Spiritual kinship and the others. Ivrea, XVIth–XVIIth Centuries », *Popolazione e storia* 7 (1), 2006, pp. 57–81.

ALFANI Guido, « La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le Concile de Trente : caractéristiques et transformations d'un instrument d'intégration sociale », *Annales de démographie historique* 107 (1), 2004, pp. 137–161.

ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent (éds.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009.

ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent, « Introduction », in : ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent (éds.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, pp. 9–35.

ALFANI Guido et GOURDON, VINCENT (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.

ALFANI Guido et GOURDON Vincent, « Spiritual kinship and godparenthood: an introduction », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent

(éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 1–43.

ALFANI Guido et GOURDON Vincent, « Entrepreneurs, formalization of social ties, and trust building in Europe (fourteenth to twentieth centuries) », *The Economic History Review* 65 (3), 2012, pp. 1005–1028.

ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015.

ALFANI Guido et MUNNO Cristina, « Godparenthood and social networks in an Italian rural community: Nonantola in the sixteenth and seventeenth centuries », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 96–123.

ATHANASOULI Anna, « Innovation politique, stratégies matrimoniales et parenté spirituelle : le cas des révolutionnaires de la commune du Chenit (1780–1815) », *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles* 29, 2016, pp. 129–143.

BARDET Jean-Pierre, « Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIIIe siècle », in : ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent (éds.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, pp. 167–184.

BASILICO Alessio, « La parenté spirituelle à Teramo (Italie) durant l'époque moderne », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 21–38.

BERTEAU Camille, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 39–68.

BERTEAU Camille, GOURDON Vincent et ROBIN-ROMERO Isabelle, « Godparenthood: driving local solidarity in Northern France in the Early Modern Era. The example of Aubervilliers families in the

sixteenth–eighteenth centuries », *The History of the Family* 17 (4), 2012, pp. 452–467.

BOSSY John, « Godparenthood: the fortune of a social institution in Early Modern Christianity », in: GREYERZ Kaspar von (éd.), *Religion and society in Early Modern Europe 1500–1800*, London, 1984, pp. 194–201.

COURIOL Étienne, « La place de la parenté dans les baptêmes d'une paroisse lyonnaise d'Ancien Régime », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 293–313.

COURIOL Étienne, « Godparenthood and social relationships in France under the Ancien Régime: Lyon as a case study », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 124–151.

DIJCK Maarten F. van, « Pour une étude comparée des usages sociaux du parrainage dans deux villes des anciens Pays-Bas : Leyde et Malines au XVIIe siècle », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 179–200.

DUPÂQUIER Jacques, « Naming-practices, godparenthood, and kinship in the Vexin, 1540–1900 », *Journal of Family History* 6 (2), 1981, pp. 135–155.

ERICSSON Tom, « Who wants to be a godparent? Baptisms in a Lutheran Church in Paris, 1755–1804 », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 227–243.

ERICSSON Tom, « Godparents, witnesses, and social class in mid-nineteenth century Sweden », *The History of the Family* 5 (3), 2000, pp. 273–286.

FAGERLUND Solveig, « Women and men as godparents in an early modern Swedish town », *The History of the Family* 5 (3), 2000, pp. 347–357.

FERTIG Christine, « Parrainage et classe sociale. Les réseaux personnels dans la société rurale en Westphalie (fin XVIIIe siècle–vers 1860) », in : ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Le parrainage*

en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles), Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 101–121.

FERTIG Christine, « Rural society and social networks in nineteenth-century Westphalia: the role of godparenting in social mobility », *The Journal of Interdisciplinary History* 39 (4), 2009, pp. 497–522.

FINE Agnès, *Parrains, marraines : la parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.

GOMEZ CARRASCO Cosme Jesus et GARCIA GONZALEZ Francisco, « Parents, amis et parrains. Parenté spirituelle et clientèles sociales à Albacete (Castille-La Mancha), 1750–1830 », in : *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2009, pp. 393–413.

GOURDON Vincent, « Godparenthood in Western Europe from the sixteenth to the twentieth century. Plurality of models and dynamics of convergence », in: ALBERA Dionigi, LORENZETTI Luigi et MATHIEU Jon (éds.), *Reframing the history of family and kinship: from the Alps towards Europe*, Bern; Berlin [etc.], Peter Lang, 2016, pp. 233–255.

GOURDON Vincent, « What's in a name? Choosing kin godparents in nineteenth-century Paris », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 155–182.

GOURDON Vincent, « Le baptême à Paris dans les premières décennies du XIXe siècle. Entre prescriptions religieuses et objectifs familiaux », in : CASTAGNETTI Philippe (éd.), *Images et pratiques de la ville (vers 1500–vers 1840)*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2003, pp. 59–96.

GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle, « Parrains et voisins ? Espace et parrainage en banlieue parisienne au XIXe siècle », *Dubrovnik annals* (21), 2017, pp. 47–72.

GUZZI-HEEB Sandro, « Spiritual kinship, political mobilisation and social cooperation: a swiss alpine valley in the eighteenth and nineteenth centuries », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 183–213.

HUBLER Lucienne, « Parrainage et réseaux sociaux : l'exemple des élites vallorbières (XVIIe–XVIIIe siècles) », in : PELET Paul-Louis et

POUDRET Jean-François (éds.), *La monnaie de sa pièce. Hommages à Colin Martin*, Lausanne, 1992, pp. 225–234.

KLAPISCH-ZUBER Christiane, *La maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1990.

MARTTILA Juuso et UOTILA Merja, « Le choix des parrains et marraines dans les campagnes finlandaises entre 1810 et 1914 », in : *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 123–148.

MINTZ Sidney W. et WOLF Eric R., « An analysis of ritual co-parenthood (compadrazgo) », *Southwestern Journal of Anthropology* 6 (4), 1950, pp. 341–368.

MINVIELLE Stéphane, « Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 259–291.

MUNNO Cristina, « Prestige, intégration, parentèle : les réseaux de parrainage dans une communauté de Vénétie (1834–1854) », *Annales de démographie historique* 1, 2005, pp. 95–130.

PEGEOT Pierre, « Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen-Âge. Porrentruy 1482–1500 », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public* 12 (1), 1981, pp. 53–70.

PIILAHTI Kari-Matti, « Kin, neighbours or prominent persons? Godparenthood in a Finnish rural community in the first half of the eighteenth century », in: ALFANI Guido et GOURDON Vincent (éds.), *Spiritual kinship in Europe, 1500–1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, pp. 207–226.

QUEMENER Pierre-Yves, « Parrainage et solidarités en basse Auvergne au XVIe siècle », *Histoire, économie & société* 37 (4), 2018, pp. 18–37.

QUEMENER Pierre-Yves, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XVe et XVIe siècles », *Annales de démographie historique* (133), 2017, pp. 145–179.

RIBEIRO Ana et RAMOS DE CARVALHO Joaquim, « Using network analysis on parish registers: how spiritual kinship uncovers social structure », in: RAMOS DE CARVALHO Joaquim (éd.), *Bridging*

the gaps: sources, methodology and approaches to religion in History, Edizioni Plus – Pisa University Press, 2008, pp. 171–186.
SKOREPOVA Markéta, « Le parrainage en Bohême dans le milieu rural, du XVIe au XIXe siècles », *Histoire, économie & société* 37 (4), 2018, pp. 106–122.
THOMSEN Asbjorn Romvig, « Le parrainage dans la société rurale danoise entre 1750 et 1830 », in : ALFANI Guido, GOURDON Vincent et ROBIN Isabelle (éds.), *Le parrainage en Europe et en Amérique : pratiques de longue durée (XVIe–XXIe siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, pp. 227–257.
VALLET Gérard, « Pratiques du baptême en Forez d'après les livres de raison (XVIe–XVIIIe siècles) », in : ALFANI Guido, CASTAGNETTI Philippe et GOURDON Vincent (éds.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe–XXe siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, pp. 185–202.
ZONABEND Françoise, « La parenté baptismale à Minot (Côte-d'Or) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 33 (3), 1978, pp. 656–676.

Voisinage, communauté et mobilité

ACCAMPO Elinor, « Entre la classe sociale et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond, 18151880 », *Le Mouvement social* (118), 1982, pp. 39–59.
ARIÈS Philippe, « The family and the city », *Daedalus* 106 (2), 1977, pp. 227–235.
BEDARIDA François, « La vie de quartier en Angleterre : enquêtes empiriques et approches théoriques », *Le Mouvement Social* 118, 1982, pp. 9–21.
BOULTON Jeremy, *Neighbourhood and society: a London suburb in the seventeenth century*, London, Cambridge University Press, 1987.
CAPP Bernard Stuart, *When gossips meet: women, family, and neighbourhood in early modern England*, Oxford [etc.], Oxford University Press, 2003.
CARIUS Hendrikje, « Transformierte Eigentumskonflikte. Semantiken gerichtlicher Aushandlung nachbarlicher Grenzen », in: ROLL, CHRISTINE (éd.), *Grenzen und Grenzüberschreitungen. Bilanz und Perspektiven der Erforschung des Hausfriedens in der Frühen Neuzeit*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2010, pp. 429–450.

COCKAYNE Emily, *Cheek by jowl: a history of neighbours*, London, The Bodley Head, 2012.

COLLINS James B., « Geographic and social mobility in Early-Modern France », *Journal of Social History* 24 (3), 1991, pp. 563–577.

DECEULAER Harald et JACOBS Marc, « Les implications de la rue : droits, devoirs et conflits dans les quartiers de Gand (XVIIe–XVIIIe siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 49 (3), 2002, pp. 26–53.

DOBROWOLSKA Teresa, « Nachbarschaft und Zusammenarbeit in den Karpathen-Dörfern », *Ethnologia Europaea* XV, 1985, pp. 165–178.

DUPAQUIER Jacques, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale », *Histoire & Sociétés Rurales* 18 (2), 2002, pp. 121–135.

FARGE Arlette, *La vie fragile : violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Points, 2016.

FORREST Ray, « Le voisinage ? Quelle importance ? », *Revue internationale des sciences sociales* 191 (1), 2010, pp. 137–151.

GARRIOCH David, *Neighbourhood and community in Paris, 1740–1790*, Cambridge; London [etc.], Cambridge University Press, 1986.

GAUVARD Claude, « Violence citadine et réseaux de solidarité. L'exemple français aux XIVe et XVe siècles », *Annales* 48 (5), 1993, pp. 1113–1126.

GÜNTHER Julia, « Nachbarschaft und nachbarschaftliche Beziehungen », in: LENZ Karl et NESTMANN Frank (éds.), *Handbuch persönliche Beziehungen*, Weinheim; München, Juventa Verlag, 2009, pp. 445–463.

HARARI Yuval Noah, *Sapiens : une brève histoire de l'humanité*, Paris, Albin Michel, 2018.

HAYHOE Jeremy, « L'exogamie comme indicateur de la mobilité géographique en Bourgogne rurale au XVIIIe siècle », *Annales de démographie historique* (121), 2011, pp. 187–212.

HAYHOE Jeremy, « Neighbours before the court: crime, village communities and seigneurial justice in northern Burgundy, 1750–1790 », *French History* 17 (2), 2003, pp. 127–148.

HEBERLE Rudolf, « Das normative Element in der Nachbarschaft », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 11, 1959, pp. 181–197.

JESSENNE Jean-Pierre et VIVIER Nadine, « D'une histoire nationale à une histoire européenne de la commune rurale : cheminements et

problèmes », in : BRASSART Laurent, JESSENNE Jean-Pierre et VIVIER Nadine (éds.), *Clochemerle ou république villageoise ? : la conduite municipale des affaires villageoises en Europe du XVIIIe au XXe siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, pp. 21–48.

KRAMER Karl-Sigismund, « Die Nachbarschaft. Beitrag zur Kenntnis des Dorflebens vergangener Jahrhunderte auf Grund archivalischer Quellen », *Bayerisches Jahrbuch für Volkskunde*, 1952, pp. 128–140.

KRAMER Karl-Sigismund, « Die Nachbarschaft im Weistum: Vorbemerkungen zu einem "Fragebogen zur Erforschung der Nachbarschaft" », *Bayerisches Jahrbuch für Volkskunde*, 1950, pp. 99–101.

KROLL Stefan, « Nachbarschaft und soziale Vernetzung in norddeutschen Städten des 17. und 18. Jahrhunderts », in: ROLL Christine, POHLE Frank et MYRCZEK Matthias (éds.), *Grenzen und Grenzüberschreitungen. Bilanz und Perspektiven der Erforschung des Hausfriedens in der Frühen Neuzeit*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2010, pp. 385–398.

KROPOTKINE Pierre, *L'entraide, un facteur de l'évolution*, Paris, Hachette, 1904.

LANDAIS Benjamin, « Du partage communautaire au lopin familial », *Histoire & Sociétés Rurales* 37 (1), 2012, pp. 43–116.

LEFEBVRE Henri, « La production de l'espace », *L'Homme et la société* 31 (1), 1974, pp. 15–32.

MARESQUIER-KESTELOOT Yvonne-Hélène Le, « Le voisinage dans l'espace parisien à la fin du Moyen-Âge : bilan d'une enquête », *Revue historique* 122 (1), 1998, pp. 47–70.

MARTIN Jean-Yves, « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », *Articulo—Journal of Urban Research* (2), 2006.

MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio. – Concluded », *American Journal of Sociology* 27 (6), 1922, pp. 780–799.

MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio. IV. », *American Journal of Sociology* 27 (5), 1922, pp. 588–610.

MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio. III. », *American Journal of Sociology* 27 (4), 1922, pp. 486–509.

MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio. II. », *American Journal of Sociology* 27 (3), 1921, pp. 344–363.
MCKENZIE Roderick D., « The neighborhood: a study of local life in the city of Columbus, Ohio. I. », *American Journal of Sociology* 27 (2), 1921, pp. 145–168.
NIEDERER Arnold, *Gemeinwerk im Wallis: bäuerliche Gemeinschaftsarbeit in Vergangenheit und Gegenwart*, Basel, Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde, 1956.
PLOUX FRANÇOIS, « Luttes de factions à la campagne. L'exemple du Lot au XIXe siècle », *Histoire & Sociétés Rurales* (2), 2004, pp. 103–134.
REAY Barry, « Kinship and the neighborhood in nineteenth-century rural England: the myth of the autonomous nuclear family », *Journal of Family History* 21 (1), 1996, pp. 87–104.
ROODENBURG Herman, « Reformierte Kirchenzucht und Ehrenhandel. Das Amsterdamer Nachbarschaftsleben im 17. Jahrhundert », in: SCHILLING Heinz (éd.), *Kirchenzucht und Sozialdisziplinierung im frühneuzeitlichen Europa*, Berlin, Duncker & Humblot, 1994, pp. 129–151.
SCHEDENSACK Christine, *Nachbarn im Konflikt: Zur Entstehung und Beilegung von Rechtsstreitigkeiten um Haus und Hof im frühneuzeitlichen Münster*, Münster, Aschendorff, 2007.
SCHMIDT Heinrich Richard, *Dorf und Religion: reformierte Sittenzucht in Berner Landgemeinden der Frühen Neuzeit*, Stuttgart; Jena [etc.], G. Fischer, 1995.
SCHMIDT Heinrich Richard, « Pazifizierung des Dorfes. Struktur und Wandel von Nachbarschaftskonflikten vor Berner Sittengerichten 15701800 », in: SCHILLING Heinz (éd.), *Kirchenzucht und Sozialdisziplinierung im frühneuzeitlichen Europa*, Berlin, 1994, pp. 91–128.
SCHMIDT-VOGES Inken, « Das Haus und seine Nachbarschaft: Integration und Konflikt », in: EIBACH Joachim (éd.), *Das Haus in der Geschichte Europas. Ein Handbuch*, Berlin, De Gruyter, 2015, pp. 417–432.
SCHMIDT-VOGES Inken, « Nachbarn im Haus. Grenzüberschreitungen und Friedewahrung in der "guten Nachbarschaft" », in: ROLL Christine, POHLE Frank et MYRCZEK Matthias (éds.), *Grenzen und*

Grenzüberschreitungen, Bilanz und Perspektiven der Erforschung des Hausfriedens in der Frühen Neuzeit, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2010, pp. 413–427.

SCHMIDT-VOGES Inken et WESTPHAL Siegrid, « Nachbarn und Nachbarschaft. Grenzräume und Grenzerfahrung in der sozialen Ordnung frühneuzeitlicher Gemeinden », in: ROLL, CHRISTINE, POHLE Frank et MYRCZEK Matthias (éds.), *Grenzen und Grenzüberschreitungen, Bilanz und Perspektiven der Erforschung des Hausfriedens in der Frühen Neuzeit*, Köln; Weimar; Wien, Böhlau, 2010, pp. 377–384.

SEVILLA-BUITRAGO Alvaro, « Capitalist formations of enclosure: space and the extinction of the commons », *Antipode* 47 (4), 2015, pp. 999–1020.

SMITH Richard M., « Kin and neighbors in a thirteenth-century Suffolk community », *Journal of Family History* 4 (3), 1979, pp. 219–256.

SPRINGER Simon, *Pour une géographie anarchiste*, Montréal, Lux, 2018.

SUTTER Pascale, *Von guten und bösen Nachbarn: Nachbarschaft als Beziehungsform im spätmittelalterlichen Zürich*, Zurich, Chronos, 2002.

TALEN Emily, *Neighborhood*, New York, Oxford University Press, 2019.

TÖNNIES Ferdinand, *Communauté et société*, Presses Universitaires de France, 2010.

VACHER Marc, « Au bonheur de voisiner. Sociabilités et solidarités dans les immeubles lyonnais au XVIIIe siècle », in : RAINHORN Judith et TERRIER Didier (éds.), *Étranges voisins : altérité et relations de proximité dans la ville depuis le XVIIIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 67–93.

VACHER Marc, *Voisins, voisines, voisinage : les cultures du face-à-face à Lyon à la veille de la Révolution*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2007.

WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995.

WRIGHTSON Keith, « The “decline of neighbourliness” revisited », in : JONES Normal L. et WOLF Daniel (éds.), *Local identities in late medieval and early modern England*, Basingstoke, 2007, pp. 19–49.

WRIGHTSON Keith et LEVINE David, *Poverty and piety in an English village: Terling, 1525–1700*, New York; San Francisco, Academic Press, 1979.

PROUDHON Pierre-Joseph, *Qu'est-ce que la propriété ? ou Recherches sur le principe du droit et du gouvernement*, Paris, Chez J.-F. Brocard, 1840. *Constructif 2020/1 (N° 55), Retour du Local, retour au local*.

Marché foncier, crédit et actes notariés

BEAUR Gérard, « Foncier et crédit dans les sociétés préindustrielles. Des liens solides ou des chaînes fragiles ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 49 (6), 1994, pp. 1411–1428.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, GOURDON Vincent et RUGGIU François-Joseph, « L'acte notarié d'Ancien Régime au service d'une histoire sociale des individus », in : BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, GOURDON, VINCENT et RUGGIU François-Joseph (éds.), *Liens sociaux et acte notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Presses de l'Univ. Paris-Sorbonne, 2004, pp. 7–13.

BOELCKE Willi A., « Der Agrarkredit in deutschen Territorialstaaten vom Mittelalter bis Anfang des 18. Jahrhunderts », in: NORTH Michael (éd.), *Kredit im spätmittelalterlichen und frühneuzeitlichen Europa*, Köln; Wien, Böhlau, 1991, pp. 193–213.

BOUDJAABA Fabrice, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750–1830)*, Paris, PUPS, 2008.

BOUDJAABA Fabrice, « Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie) 1760–1824 », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, pp. 33–59.

BRENNAN, Thomas, « Peasants and Debt in Eighteenth-Century Champagne », *The Journal of interdisciplinary history* 37 (2), 2006, pp. 175–200.

DEROUET Bernard, « Parenté et marché foncier à l'époque moderne : une réinterprétation », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 56 (2), 2001, pp. 337–368.

DUBLER Anne-Marie, « Lettre de rente », in : *Dictionnaire historique de la Suisse*, 13.03.2007. En ligne : <https://hls-dhs-dss.ch>.

FERTIG Georg, « Zwischen Xenophobie und Freundschaftspreis: Landmarkt und familiäre Beziehungen in Westfalen, 1830–1866 », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschichte/Economic History Yearbook* 46 (1), 2005, pp. 53–76.

GOURDON Vincent, « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIXe siècle : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux ? », *Histoire, économie & société* 27 (2), 2008, pp. 61–87.

GOURDON Vincent, « Réseaux des femmes, réseaux de femmes. Le cas du témoignage au mariage civil au XIXe siècle dans les pays héritiers du Code Napoléon (France, Pays-Bas, Belgique) », *Annales de démographie historique* 112 (2), 2006, pp. 33–55.

GOURDON Vincent, « Approcher les "réseaux familiaux" urbains : réflexions à partir des actes de tutelle de l'Ancien Régime », in : CASTAGNETTI Philippe (éd.), *Images et pratiques de la ville (vers 1500–vers 1840)*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2003, pp. 11–34.

GOURDON Vincent et BEAUVALET Scarlett, « Les liens sociaux à Paris au XVIIe siècle : une analyse des contrats de mariage de 1660, 1665 et 1670 », *Histoire, économie & société* 17 (4), 1998, pp. 583–612.

GOURDON Vincent et JOZ Émile, « Les témoins de mariage civil dans une commune de la banlieue lyonnaise au XIXe siècle. Tassin-la-Demi-Lune (1793–1895) », *Cahiers de l'I.E.R.P.* (2), 2005, pp. 161–187.

HERMENT Laurent, « Si loin, si proches : germains, cousins et voisins. L'entraide et la collaboration au sein des fratries dans le Gâtinais français au milieu du XIXe siècle, d'après les inventaires après décés », in : BOUDJAABA Fabrice (éd.), *Le travail et la famille en milieu rural : (XVIe–XXIe siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, pp. 93–110.

HOFFMAN Philip T., POSTEL-VINAY Gilles et ROSENTHAL Jean-Laurent, « Révolution et évolution. Les marchés du crédit notarié en France 1780–1840 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 59 (2), 2004, pp. 387–424.

INEICHEN Andreas, « Bäuerliche Verschuldung im Ancien Régime: das Beispiel Ebikon (bei Luzern) um 1690 », *Revue suisse d'histoire* 42 (1), 1992, pp. 69–93.

JAHAN Sébastien, « Parenté et stratification sociale. Les témoins aux contrats de mariage dans la France du centre-ouest (XVIIe–XVIIIe siècles) », in : BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, GOURDON Vincent et RUGGIU François-Joseph (éds.), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*

(XVIe–XVIIIe siècles), Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004, pp. 187–204.

JANCKE Gabriele et SCHLÄPPI Daniel, « Einleitung: Ressourcen und eine Ökonomie sozialer Beziehungen », in: JANCKE Gabriele et SCHLÄPPI Daniel (éds.), *Die Ökonomie sozialer Beziehungen: Ressourcenbewirtschaftung als Geben, Nehmen, Investieren, Verschwenden, Haushalten, Horten, Vererben, Schulden*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2015, pp. 7–33.

MEIER Thomas, *Handwerk, Hauswerk, Heimarbeit: nicht-agrarische Tätigkeiten und Erwerbsformen in einem traditionellen Ackerbaugebiet des 18. Jahrhunderts (Zürcher Unterland)*, Zürich, Chronos, 1986.

PFISTER Ulrich, « Le petit crédit rural en Suisse aux XVIe–XVIIIe siècles », *Annales* 49 (6), 1994, pp. 1339–1357.

ROCHE Daniel, *Le peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981.

SCHLÄPPI Daniel, « Ökonomie als Dimension des Relationalen. Nachdenken über menschliches Wirtschaften jenseits disziplinärer Raster und Paradigmen », in: JANCKE Gabriele et SCHLÄPPI Daniel (éds.), *Die Ökonomie sozialer Beziehungen: Ressourcenbewirtschaftung als Geben, Nehmen, Investieren, Verschwenden, Haushalten, Horten, Vererben, Schulden*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2015, pp. 37–64.

SIGNORI Gabriela (éd.), *Prekäre Ökonomien: Schulden in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Konstanz, UVK Verlagsgesellschaft, 2014.

TEUSCHER Simon, « Schulden, Abhängigkeiten und politische Kultur. Das Beispiel des Kleinstadt Thun im Spätmittelalter », in: SIGNORI Gabriela (éd.), *Prekäre Ökonomien: Schulden in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, Konstanz, UVK Verlagsgesellschaft, 2014, pp. 243–262.

VIGNERON Sylvain, « L'immobilier dans les petites villes au XVIIIe siècle. Étude des mécanismes du marché de la pierre dans la France du Nord », *Histoire, économie & société* 23 (1), 2004, pp. 121–140.

Cadastres et plans

BLOCH Marc, « Les plans parcellaires », *Annales d'histoire économique et sociale* 1 (1), 1929, pp. 60–70.

DOVRING Folke, « Études sur le cadastre médiéval en Suisse romande », *Zeitschrift für schweizerische Geschichte* 30 (2), 1950, pp. 198–243.

HEGG Louis, *Le cadastre vaudois*, Lausanne, Éditions ERL, 1949.

MAYOR Henri, « Étude sur les plans cadastraux de la commune de la Tour-de-Peilz », *Revue historique vaudoise* 50 (6), 1942, pp. 237–244.

MONITION Thierry, *Le cadastre vaudois au XIXe siècle*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1989.

MOTTAZ Eugène, « Plans cadastraux », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, vol. 2/2, Lausanne, F. Rouge, 1921, pp. 460–463.

MOTTAZ Eugène, « Cadastre », in : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, vol. 1/2, Lausanne, F. Rouge, 1921, pp. 310–311.

PICTET Robert, « L'ancienne structure agraire de Faoug au XVIIe siècle », *Revue historique vaudoise* (94), 1986, pp. 51–62.

PICTET Robert, « Cadastration et fiscalité aux XVIIe et XVIIIe siècles : l'exemple de Belmont-sur-Lausanne », *Revue historique vaudoise*, 1981, pp. 9–47.

RADEFF Anne, « Les premiers plans terriers de Suisse occidentale (XVIIe siècle) », in : *De l'estime au cadastre en Europe. L'époque moderne*, vol. 2, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, pp. 43–55.

Méthodologie et analyse des réseaux sociaux

BASTIAN Mathieu, HEYMANN Sébastien et JACOMY Mathieu, « Gephi: an open source software for exploring and manipulating networks », in: *Proceedings of the Third International Conference on Weblogs and Social Media*, 2009, pp. 361–362.

BEAUREPAIRE Pierre-Yves et TAURISSON Dominique, *Les Ego-documents à l'heure de l'électronique : nouvelles approches des espaces relationnels*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 2003.

BERTRAND Michel, GUZZI-HEEB Sandro et LEMERCIER Claire, « Introduction : où en est l'analyse de réseaux en histoire ? »,

REDES – Revista hispana para el análisis de redes sociales 21 (1), 2011, pp. 12–23.

BIXLER Matthias, « Die Wurzeln der Historischen Netzwerkforschung », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch Historische Netzwerkforschung: Grundlage und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 45–61.

BRANDES Ulrik, ROBINS Garry, MCCRANIE Ann et al., « What is network science? », *Network Science* 1 (01), 2013, pp. 1–15.

BRUDNER Lilyan A. et WHITE Douglas R., « Class, property, and structural endogamy: visualizing networked histories », *Theory and Society* 26 (2/3), 1997, pp. 161–208.

BURT Ronald S., *Structural holes: the social structure of competition*, Cambridge Mass.; London, Harvard University Press, 1992.

CHARLE Christophe, *Homo historicus : réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, 2013.

DEGENNE Alain et FORSE Michel, *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin, 1994.

DÜRING Marten et KEYSERLINGK Linda VON, « Netzwerkanalyse in den Geschichtswissenschaften. Historische Netzwerkanalyse als Methode für die Erforschung von historischen Prozessen », in: SCHÜTZEICHEL Rainer et JORDAN Stefan (éds.), *Prozesse. Formen, Dynamiken, Erklärungen*, Wiesbaden, Springer, 2015, pp. 337–350.

EUMANN Ulrich, « Heuristik. Hypothesenentwicklung und Hypothesentest », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch historische Netzwerkforschung: Grundlagen und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 123–138.

EVE Michael, « Deux traditions d'analyse des réseaux sociaux », *Réseaux* 115 (5), 2002, pp. 183–212.

FLEURY Michel et HENRY Louis, *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population : manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1956.

GINZBURG Carlo, « Microhistory: two or three things that I know about it », *Critical Inquiry* 20 (1), 1993, pp. 10–35.

GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Flammarion, 1980.

GINZBURG Carlo et PONI Carlo, « La micro-histoire », *Le Débat* 17 (10), 1981, pp. 133–136.

GRANDJEAN Martin, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels dans l'entre-deux-guerres*, Université de Lausanne, Faculté des lettres, 2018.

GRANDJEAN Martin, « Introduction à la visualisation de données : l'analyse de réseau en histoire », *Geschichte und Informatik* (18–19), 2015, pp. 109–128.

GRANOVETTER Mark S., « The strength of weak ties; a network theory revisited », in: MARSDEN Peter V. et LIN Nan (éds.), *Social Structure and Network Analysis*, Beverly Hills, 1982, pp. 105–130.

GRANOVETTER Mark S., « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology* 78 (6), 1973, pp. 1360–1380.

GRIBAUDI Maurizio et BLUM Alain, « Des catégories aux liens individuels : l'analyse statistique de l'espace social », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 45 (6), 1990, pp. 1365–1402.

GUZZI-HEEB Sandro, « Egodocuments, biographie et microhistoire en perspective. Une histoire d'amour ? », in : TOSATO-RIGO Danièle (éd.), *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVIe–XXe s.)*, Lausanne, Études de lettres, 2016, pp. 269–304.

HAMBERGER Klaus et DAILLANT Isabelle, « L'analyse de réseaux de parenté : concepts et outils », *Annales de démographie historique* 116 (2), 2008, pp. 13–52.

HAMBERGER Klaus, GRANGE Cyril, HOUSEMAN Michael et al., « Scanning for patterns of relationship: analyzing kinship and marriage networks with Puck 2.0 », *The History of the Family* 19 (4), 2014, pp. 564–596.

HAMBERGER Klaus, HOUSEMAN Michael et GRANGE Cyril, « La parenté radiographiée », *L'Homme* 191, 2009, pp. 107–138.

HASSLER Éric, « Mettre en lumière des réseaux invisibles pour les historiens : la bipolarisation d'un réseau aristocratique à la cour de Vienne, 1685–1740 », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale* (18), 2015.

HENRY Louis, « Une richesse démographique en friche : les registres paroissiaux », *Population* 8 (2), 1953.

IMIZCOZ BEUNZA José María, « Entre apertura y "enclavamiento". Las redes de los navarros en la primera globalización (1512–1833) », *Príncipe de Viana* 76 (261), 2015, pp. 137–176.

IMIZCOZ BEUNZA José María et ARROYO RUIZ Lara, « Redes sociales y correspondencia epistolar. Del análisis cualitativo de las relaciones personales a la reconstrucción de redes egocentradas », *REDES – Revista hispana para el análisis de redes sociales* 21, 2011, pp. 98–138.

KARILA-COHEN Karine, LEMERCIER Claire, ROSE Isabelle et al., « Nouvelles cuisines de l'histoire quantitative », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 73 (4), 2018, pp. 771–783.

KOUAME Thierry, « Prosopographie », in : *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, pp. 568–569.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique* 109 (1), 2005, pp. 7–31.

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 52 (2), 2005, pp. 88–112.

LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008.

LEVI Giovanni, « Les usages de la biographie », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 44 (6), 1989, pp. 1325–1336.

MAILLOCHON Florence, « Pourquoi l'analyse de réseaux ? », in : PAUGAM Serge (éd.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, pp. 187–206.

MARX Christian, « Forschungsüberblick zur Historischen Netzwerkforschung. Zwischen Analysekategorie und Metapher », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch Historische Netzwerkforschung: Grundlage und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 63–84.

MCLEAN Paul D., « Patrimonialism, elite networks, and reform in late-eighteenth-century Poland », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 636, 2011, pp. 88–110.

MEDICK Hans, « "Missionare im Ruderboot"? Ethnologische Erkenntnisweisen als Herausforderung an die Sozialgeschichte », *Geschichte und Gesellschaft* 10 (3), 1984, pp. 295–319.

MENEZES Telmo, GARGIULO Floriana, ROTH Camille et al., « New simulation techniques in kinship network analysis », *Structure and Dynamics* 9 (2), 2016, pp. 1–30.

MORENO Jacob L., *Fondements de la sociométrie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954.

NITSCHKE Christian, « Die Geschichte der Netzwerkanalyse », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch Historische Netzwerkforschung: Grundlage und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 11–29.

PADGETT John F. et ANSELL Christopher K., « Robust Action and the Rise of the Medici, 1400–1434 », *American Journal of Sociology* 98 (6), 1993, pp. 1259–1319.

SCHLUMBOHM Jürgen, « Quelques problèmes de micro-histoire d'une société locale. Construction de liens sociaux dans la paroisse de Belm (XVIIe–XIXe siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 50 (4), 1995, pp. 775–802.

STARK Martin, « Netzwerkberechnungen. Anmerkungen zur Verwendung formaler Methoden », in: DÜRING Marten, EUMANN Ulrich, STARK Martin et al. (éds.), *Handbuch historische Netzwerkforschung: Grundlagen und Anwendungen*, Berlin, LIT-Verlag, 2016, pp. 155–171.

STONE Lawrence, « Prosopography », *Daedalus* 100 (1), 1971, pp. 46–79.

WELLMAN Barry et WETHERELL Charles, « Social network analysis of historical communities: some questions from the present for the past », *The History of the Family* 1 (1), 1996, pp. 97–121.

WETHERELL Charles, « Historical Social Network Analysis », *International Review of Social History* 43 (Supplement S6), 1998, pp. 125–144.

WHITE Douglas R., « Structural endogamy and the network », *Mathématiques et sciences humaines* (137), 1997, pp. 101–125.

WHITE Douglas R., BATAGELJ Vladimir et MRVAR Andrej, « Anthropology analyzing large kinship and marriage networks with Pgraph and Pajek », *Social Science Computer Review* 17 (3), 1999, pp. 245–274.

WHITE Douglas R. et JORION Paul, « Kinship networks and discrete structure theory: applications and implications », *Social Networks* 18 (3), 1996, pp. 267–314.

WHITE Douglas R. et JORION Paul, « Representing and computing kinship: a new approach », *Current Anthropology* 33 (4), 1992, pp. 454–463.

Sitographie

Généalogies

« BALSAC. Fichier de population », *BALSAC*, <http://balsac.uqac.ca/>, consulté le 22.09.2020.

« Berner Geschlechter », <http://www.bernergeschlechter.ch/humo-gen/>, consulté le 10.01.2019.

CLAUDE Roger, « Généalogie de Roger Claude », <https://gw.geneanet.org/rodac>, consulté le 17.01.2019.

« Généa50 », <https://gw.geneanet.org/genea50com>, consulté le 17.01.2019. Geneanet : <https://gw.geneanet.org>

GUEX Jean Marc, « Généalogie des familles de la Riviera vaudoise », <https://gw.geneanet.org/jmguex>, consulté le 17.01.2019.

NEYROUD David, « Arbre généalogique David Neyroud », <https://gw.geneanet.org/dneyroud>, consulté le 17.01.2019.

RAPSODE Valérie, « Généalogie de Valérie Rapsode », <https://gw.geneanet.org/vrapsode>, consulté le 17.01.2019.

UMIGLIA Jacques, « Arbre généalogique Jacques Umiglia », <https://gw.geneanet.org/jacques381>, consulté le 17.01.2019.

Divers

Charle's Booth's London, <https://booth.lse.ac.uk/>, consulté le 03.09.2020.

Commune de Jongny – Histoire, <http://www.jongny.ch/net/net_jongny.asp?NoOFS=9105885&Sty=&NumStr=60.10> consulté le 25.09.2018.

CREPA – Centre régional d'études des populations alpines, <https://www.crepa.ch/> consulté le 10.01.2019.

Dictionnaire Littré, article "voisin" : <https://www.littre.org/definition/voisin> consulté le 06.09.2020.

Enquête Stapfer, Chardonne et Jongny, <http://www.stapferenquete.ch/db/transkriptions/view/1764> consulté le 15.02.2019.

Enquête Stapfer, Corsier-sur-Vevey et Corseaux, <http://www.stapferenquete.ch/db/transkriptions/view/1806> consulté le 15.02.2019.

Enquête Stapfer, Paully et Perria, <http://www.stapferenquete.ch/db/transkriptions/view/1800> consulté le 15.02.2019.

« Mondialisation/après la crise, retour au local ? », *Les Clionautes*, 05.10.2020, <https://www.clionautes.org/mondialisation-apres-la-crise-retour-au-local.html>, consulté le 30.03.2021.

Projet Lausanne Time Machine UNIL-EPFL, <https://agenda.unil.ch/display?id=1557317926399>, consulté le 22.09.2020.

PUCK et kintip, <http://www.kintip.net/> consulté le 06.08.2020.

SAUVAGEAT B., « Le domaine viticole du Clos de Châtonneyre », *Corsalum*, <http://www.corsalum.ch/?p=187> consulté le 02.05.2019.

SAUVAGEAT B., « La Maison Schütz, rue du Village 15 », *Corsalum*, <http://www.corsalum.ch/?p=175> consulté le 02.05.2019.

Swisstopo, <https://www.swisstopo.admin.ch/fr/home.html> consulté le 10.01.2019.

TRÖHLER, Daniel et SCHMIDT Heinrich R., « Gegenstand und Ziele | Stapfer-Enquête », <https://stapferenquete.ch/projekt>, consulté le 07.09.2020.

Population, Family, and Society
Population, Famille et Société

Edited by / Edité par
Michel Oris

Cette collection a pour ambition d'accueillir et de promouvoir le dialogue entre les démographes et les spécialistes de la famille, dialogue qui renouvelle profondément tant l'histoire sociale que la sociologie contemporaine. Animée par un réseau international qui s'appuie sur le *Laboratoire de Démographie et d'Etudes Familiales* de l'Université de Genève, la collection est largement ouverte et veut refléter les dynamiques de recherche les plus récentes. Elle privilégie les perspectives comparatives, internationales, ainsi que les approches interdisciplinaires, celles qui mêlent les apports de l'histoire, de l'économie, de la statistique, de la sociologie, de la géographie, de la démographie, de l'anthropologie culturelle, etc. L'innovation méthodologique, dans les domaines du qualitatif aussi bien que du quantitatif, qui permet de refonder les problématiques et d'articuler de nouvelles questions, est particulièrement saluée. La collection accueille aussi bien des contributions individuelles que collectives. Dans le premier groupe se rangent les monographies ou travaux de synthèse issus du milieu scientifique suisse et international, en ce compris les meilleures thèses de doctorat. Le second groupe réunit des recueils d'articles organisés autour d'un thème qui émerge dans le débat scientifique, et qui requiert le croisement de regards venus de multiples horizons disciplinaires et/ou géographiques.

La collection accueille des ouvrages en langue française, anglaise et allemande.

Vol. 1 Frans van Poppel, Michel Oris & James Lee (eds). *The Road to Independence. Leaving Home in Western and Eastern Societies, 16th–20th centuries.* 2004.
ISBN 3-906770-61-3 / US-ISBN 0-8204-5949-6

Vol. 2 Guy Brunet, Michel Oris & Alain Bideau (éds). *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIIIe-XXe siècles / Minorities. A Cultural and Political Demography, 18th–20th centuries.* 2004. ISBN 3-03910-220-6 / US-ISBN 0-8204-6874-6

Vol. 3 Erwin Zimmermann & Robin Tillmann (éds/Hrsg.). *Vivre en Suisse 1999-2000. Une année dans la vie des ménages et familles en Suisse / Leben in der Schweiz 1999–2000. Ein Jahr im Leben der Schweizer Familien und Haushalte.* 2004. ISBN 3-03910-370-9

Vol. 4 Jean-Marie Le Goff, Claudine Sauvain-Dugerdil, Clémentine Rossier & Josette Coenen-Huther. *Maternité et parcours de vie. L'enfant a-t-il toujours une place dans les projets des femmes en Suisse?* 2005. ISBN 3-03910-666-X

Vol. 5 Claudine Sauvain-Dugerdil, Henri Leridon & Nicholas Mascie-Taylor (eds). *Human Clocks. The Bio-Cultural Meanings of Age.*
2006. ISBN 3-03910-785-2 / US-ISBN 0-8204-7570-X

Vol. 6 Michel Oris, Guy Brunet, Eric Widmer & Alain Bideau (éds). *Les fratries. Une démographie sociale de la germanité.*
2007. ISBN 978-3-03911-255-5

Vol. 7 Angélique Janssens (ed.). *Gendering the Fertility Decline in the Western World.*
2007. ISBN 978-3-03911-311-8

Vol. 8 Laurence Leitenberg. *La population juive des villes d'Europe. Croissance et répartition, 1750-1930.*
2008. ISBN 978-3-03911-478-8

Vol. 9 Eric D. Widmer & Riitta Jallinoja (eds). *Beyond the Nuclear Family: Families in a Configurational Perspective.*
2008. ISBN 978-3-03911-704-8

Vol. 10 Antoinette Fauve-Chamoux and Emiko Ochiai (eds).
The Stem Family in Eurasian Perspective. Revisiting House Societies, 17th–20th centuries.
2009. ISBN 978-3-03911-739-0

Vol. 11 Michel Oris, Guy Brunet, Virginie De Luca Barrusse & Danielle Gauvreau (éds.).
Une démographie au féminin – A Female Demography. Risques et opportunités dans le parcours de vie – Risks and Chances in the Life Course.
2009. ISBN 978-3-03911-738-3

Vol. 12 Reto Schumacher
Structures et comportements en transition. La reproduction démographique à Genève au 19e siècle.
2010. ISBN 978-3-0343-0302-6

Vol. 13 Laurent Heyberger
L'histoire anthropométrique.
2011. ISBN 978-3-0343-0586-0

Vol. 14 Irenka Krone-Germann
Part-Time Employment in Switzerland. Relevance, Impact and Challenges.
2011. ISBN 978-3-0343-0614-0

Vol. 15 Guy Brunet
Vie et mort dans la Dombes des étangs aux XVIIIe et XIXe siècles.
2011. ISBN 978-3-0343-0669-0

Vol. 16 Marjorie Bourdelais
La Nouvelle-Orléans: croissance démographique, intégrations urbaine et sociale (1803-1860).
2012. ISBN 978-3-0343-1200-4

Vol. 17 Virginie De Luca Barrusse
Population en danger ! La lutte contre les fléaux sociaux sous la Troisième République.
2013. ISBN 978-3-0343-1430-5

Vol. 18 Angélique Janssens
Labouring Lives. Women, work and the demographic transition in the Netherlands, 1880–1960.
2014. ISBN 978-3-0343-1571-5

Vol. 19 Guy Brunet (éd.)
Mariage et métissage dans les sociétés coloniales. Amériques, Afrique et Iles de l'Océan Indien (XVIe–XXe siècles).
Marriage and misgeneration in colonial societies. Americas, Africa and islands of the Indian ocean (XVIth–XXth centuries).
2015. ISBN 978-3-0343-1605-7

Vol. 20 Sylvie Burgnard
Produire, diffuser et contester les savoirs sur le sexe. Une sociohistoire de la sexualité dans la Genève des années 1970.
2015. ISBN 978-3-0343-1537-1

Vol. 21 Mikołaj Szołtysek
Rethinking East-Central Europe: family systems and co-residence in the Polish-Lithuanian Commonwealth
Vol. 1: Contexts and analyses
Vol. 2: Data quality assessments, documentation, and bibliography.
2015. ISBN 978-3-03911-781-9

Vol. 22 Fabrice Boudjaaba, Christine Dousset & Sylvie Mouysset (éd.)
Frères et sœurs du Moyen Âge à nos jours.
2016. ISBN 978-3-03431468-8

Vol. 23 Marc Debuisson
Régimes démographiques et structures socio-économiques. Les communautés villageoises de la province de Namur durant la première moitié du 19e siècle.
2015. ISBN 978-3-0343-1671-2

Vol. 24 Jonathan Zufferey
Pourquoi les migrants vivent-ils plus longtemps ? Les inégalités face à la mort en Suisse (1990–2008).
2017. 978-3-0343-2106-8

Vol. 25 Dionigi Albera, Luigi Lorenzetti, Jon Mathieu (eds.)
Reframing the History of Family and Kinship: From the Alps towards Europe.
2016. 978-3-0343-2127-3

Vol. 26 Walter Letsch
Demographic Aspects of the Early Modern Times. The Example of the Zurich Countryside in a European Perspective.
2017. 978-3-0343-2973-6

Vol. 27 Nathalie Burnay et Cornelia Hummel (éds.)
Vieillissement et classes sociales.
2017. 978-3-0343-3022-0

Vol. 28 Oreste Foppiani & Oana Scarlatescu (eds.)
Family, Separation and Migration: An Evolution-Involution of the Global Refugee Crisis.
2017. 978-3-0343-3026-8

Vol. 29 Myriam Girardin
Les configurations familiales aux dernières étapes de la vie.
2022. 978-3-0343-3200-2

Vol. 30 Guy Brunet & Kamel Kateb
L'Algérie des Européens au XIXe siècle. Naissance d'une population et transformation d'une société
2018. 978-3-0343-3629-1

Vol. 31 Paul-André Rosental
Population, the state, and national grandeur. Demography as political science in modern France
2018. 978-3-0343-3081-7

Vol. 32 Paulo de Teodoro Matos, Helena Da Silva, José Miguel Sardica (eds)
War Hecatomb. International Effects on Public Health, Demography and Mentalities in the 20th Century
2018. 978-3-0343-3736-6

Vol. 33 Aude Martenot
Parcours de vie et mémoires de pauvres. Changements personnels et sociohistoriques dans les bidonvilles de Mumbai
2019. 978-3-0343-3828-8

Vol. 34 Isabelle Lévêque Lamotte
Transmission et sentiments : les relations familiales en Dordogne, 1780-1839
2019. 978-3-0343-3799-1

Vol. 35 Aline Duvoisin
Les origines du baby-boom en Suisse au prisme des parcours féminins
2020. 978-3-0343-3771-7

Vol. 36 Pierre-Yves Wauthier
Faire famille sans faire couple. Comprendre l'hétérogénéisation des parcours familiaux
2022. 978-3-0343-4491-3

Vol. 37 Lucas Rappo
Parenté, proximité spatiale et liens sociaux de l'Ancien Régime à la Suisse moderne. Le cas de Corsier-sur-Vevey de 1700 à 1840
2022. 978-3-0343-4527-9